
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08245993 8

HISTOIRE

DE

L'ORDRE TEUTONIQUE.

PAR

UN CHEVALIER DE L'ORDRE.

Similis factus est leoni in operibus suis, & sicut catulus leonis rugiens in venatione.

MACHAB. Lib. I. cap. 3.

TOME VIII.



A PARIS,
Chez la Veuve VALADE, Imprimeur-Libraire, rue des Noyers, vis-à-vis St. Yves.
ET A RHEIMS,
Chez CAZIN, Imprimeur-Libraire.

M. DCC. XC.

Vienne. — Divers actes de l'Empereur qui abandonne l'Ordre Teutonique. — Remarques sur la conduite de l'Empereur. — Albert refuse l'hommage à la Pologne. — Traité d'Albert avec l'Electeur de Brandebourg. — Commen- [redacted] *progrès. — George de Polenz, Evêque de Sambie. — Albert refuse encore l'hommage à la Pologne. — Charles-Quint, Empereur. — L'Empereur trompé, suit les traces de son aïeul. — Raisons des Polonois pour attaquer la Prusse. — Diete de Petrikow. La guerre est résolue. — Situation de l'Ordre. — Déclaration de guerre. Son commencement. — Progrès des Polonois. — Succès des Teutons. — Négociations. La guerre continue. — Trêve. Entrevue du Roi & du Grand-Maître. — Réflexions sur cette entrevue. — La guerre continue. — Secours d'Allemagne. — Reddition de plusieurs places de la Poméranie. — Entreprise contre Dantzig. — Retraite de l'armée. — Lettres du Pape & du Roi de Pologne. — L'Empereur se porte pour médiateur. — Continuation de la guerre. — Discours des Ambassadeurs de l'Empereur au Roi. — Trêve de 25 jours. — Négociations. Réponse d'Albert. — Trêve de 4 ans.*

Remarques sur cette guerre. — Affaires de Livonie. — Le Maître de Livonie acquiert l'indépendance. — Rang des Maître de Livonie à l'Empire. — Disposition du Grand-Maître & des Prussiens pour le Luthéranisme. — Albert Luthérien. Conseil de Luther. — Lettre de Luther aux Teutoniques. — Le Luthéranisme prêché à Konigsberg. — Progrès du Luthéranisme en Prusse. — Lettre remarquable de Luther. — On dépouille les Eglises. — Etat de la religion en Prusse. — Bref du Pape. Albert dissimule. — Albert rend hommage à l'Empereur. — Traité du Roi de Pologne contre l'Ordre. — Députés qui partent pour Presbourg. — Le Roi de Pologne se refuse à l'arbitrage. — Manœuvre du Grand-Maître. Proposition du Roi. — Trahison d'Albert. Traité avec le Roi. — L'Ordre perd la Prusse. Albert premier Duc. — Peu de Chevaliers sont séduits par l'hérésie. — Conduite du Roi de Pologne. — Maniere dont les Historiens ont parlé de cet évènement. — Les archives de l'Ordre sont livrés aux Polonois. —

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

1525. *Embarras des Chevaliers. — Em-*

Livonie. Traité avec le Roi. — La guerre continue. — Confirmation du traité avec la Pologne. — De Magnus, Duc de Holstein. Continuation de la guerre. — Siege de Fellin. Furstenberg mené à Moskow. — Suite de la guerre. — Projet de Kettler. Négociations. — Les Suédois cherchent à s'emparer de la Livonie. — Défection de la ville de Revel & de l'Estonie. — Négociations des Polonois pour s'emparer de la Livonie. — Elle se soumet à la Pologne. — Kettler est fait Duc de Courlande. Fin de l'Archevêché de Riga. — Remarque sur la perte de la Livonie. — Envoyés du Grand-Maître en Russie mort du Grand-Maître.

XXXVIII. GEORGE HUND DE WENCKHEIM.

1566. *Investiture du Grand-maître. — Mort d'Albert de Brandebourg. — Mort du Grand-Maître.*

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

1572. *Mort du Roi de Pologne. Espérances de l'Ordre. — Henri de Valois, Roi de Pologne. Suite de sa retraite. —*

Concurrence de l'Empereur. Bathory, Roi de Pologne. — Mort de l'Empereur. Rodolphe II lui succede. — Projet de transférer l'Ordre en Hongrie. — Mémoire du Grand-Maître à l'Empereur. — L'Archiduc Maximilien est élu Coadjuteur. — Mort de Bathory, Roi de Pologne. — Espérances de l'Ordre. — Sigismond de Suede & Maximilien sont élus. — Maximilien est fait prisonnier. — Paix. Elargissement de Maximilien. — Secours donnés par l'Ordre au Prince Coadjuteur. — Mort du Grand-Maître.

XL. MAXIMILIEN D'AUTRICHE.

1595. *Aliénation du Prieuré de l'Ordre à Venise. — Changement dans les statuts de l'Ordre. — Zele de Maximilien pour la Religion. — Charles d'Autriche est fait Coadjuteur. — Mort du Grand-Maître.*

XLI. CHARLES D'AUTRICHE.

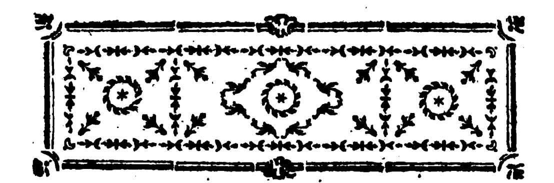
1619. *Perte du Bailliage d'Utrecht. — Du Bailliage actuel d'Utrecht. — Mort du Grand-Maître.*

lition du droit d'aubaine. — Mort du Grand-Maître.

LI. MAXIMILIEN-FRANÇOIS D'AUTRICHE.

1780.

HISTOIRE



HISTOIRE

DE

L'ORDRE TEUTONIQUE.

ALBERT

DE BRANDEBOURG.

XXXVe. GRAND-MAITRE.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

LA mort de Frédéric de Saxe avoit jetté l'Ordre dans un grand embarras; les circonſtances qui avoient ſuſpendu le reſſentiment du Roi Sigiſmond, pouvoient ceſſer, & il avoit tout à craindre de la Pologne, tandis qu'il n'avoit preſque rien à eſpérer de l'Empire. L'importance du choix qu'il falloit faire dans une circonſtance ſi critique, détermina Guillaume Comte d'Iſenbourg, Maréchal de l'Ordre & Lieutenant du Magiſtere, à

Schutz. fol. 442. verſ. Leo. pag. 347 & ſeq. Bock. vie d'Albert en allemand. Pauli. pag. 387 & ſeq.

1511.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

assembler un grand Chapitre à Konigsberg vers la fin de janvier de l'an 1511, pour délibérer sur cet objet (1). Les sentimens y furent partagés, comme ils l'avoient été lors de l'élection de Frédéric de Saxe; les uns soutenoient qu'il étoit plus convenable d'élire un Chevalier, tant pour éviter la dépense, dans le tems que l'Ordre avoit si besoin d'une sévere économie, qu'à cause que les Princes de naissance, étoient moins scrupuleux à observer les conditions qu'on pouvoit leur prescrire : mais ce sentiment ne prévalut pas. La plupart des Commandeurs, que l'expérience n'avoit pu détourner de l'espoir chimérique d'obtenir des secours effectifs de l'Allemagne, opinerent à choisir encore un Prince dont la maison seroit assez puissante pour les seconder, & assez en crédit dans l'Empire pour le déterminer à faire des efforts convenables en leur faveur : & tous les Capitulaires jetterent les yeux sur Albert

(1) Samuel Bock, qui a donné, en 1745, la vie d'Albert de Brandebourg en allemand, qualifie (*pag.* 78) le Maréchal d'Eisenbourg ou d'Isenbourg de *Landverweser;* ce qui prouve qu'il étoit Lieutenant du Magistere : il ajoute qu'il assembla le Chapitre le jour des Rois, tandis que Schutz ne marque cette assemblée que pendant la semaine d'avant la Purification.

Margrave de Brandebourg, qui paroissoit réunir toutes les qualités qu'on pouvoit désirer. Ce parti annonçoit clairement que les Chevaliers persistoient à ne pas se soumettre au joug de la Pologne; & nous avons exposé fort au long, sous le Magistere de Truchsés, les raisons qui pouvoient légitimer cette conduite : ainsi nous ne nous appesantirons plus sur cet objet, nous contentant d'observer, comme on l'a pu remarquer sous Fréderic de Saxe, & comme on le verra encore pendant le Magistere de son successeur, que le refus des Teutoniques n'étoit pas absolu, mais qu'ils demandoient que des arbitres justes & éclairés décidassent si le traité de 1466 étoit obligatoire ou non : question qui n'étoit rien moins que déplacée, puisqu'en effet il y manquoit une sanction que les Polonois eux-mêmes avoient jugée nécessaire.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Naissan & parenté d'Albert.

Comme les historiens Prussiens ne parlent que du Chapitre tenu au mois de janvier de l'an 1511, on pourroit croire que c'est là l'époque de l'élection d'Albert; mais ce seroit une erreur : les Maîtres d'Allemagne & de Livonie devoient être convoqués pour l'élection, & communément il y avoit un intervalle d'environ trois mois entre la mort d'un Grand-Maître & le choix de son succes-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

seur : ainsi les résolutions qu'on prit dans ce Chapitre du mois de janvier, ne doivent être regardées que comme les préliminaires de celles qui furent prises définitivement dans un autre Chapitre où Albert fut effectivement élu Grand-Maître de l'Ordre Teutonique par voie de postulation.

ALBERT, né à Anspach le 17 mai 1490, étoit petit-fils d'Albert l'Achille, Electeur de Brandebourg, & fils de Frédéric-le-vieux, tige des anciens Margraves de Brandebourg en Franconie, & de Sophie de Pologne. Sa parenté étoit aussi étendue qu'illustre : il avoit neuf freres dont les principaux furent Casimir Margrave de Culmbach & de Bareuth, George Margrave d'Anspach & Duc de Jagerndorf, Jean qui épousa dans la suite Germaine de Foix, seconde femme de Ferdinand-le-Catholique, Roi d'Espagne, Guillaume, qui devint Archevêque de Riga, & Jean Albert Archevêque de Magdebourg. Il avoit encore sept sœurs dont quatre furent mariées : la premiere à Fréderic II Duc de Lignitz, la seconde à Wenceslas III Duc de Teschen, la troisieme à Ernest Margrave de Bade, & la quatrieme à George Landgrave de Lichtenberg : outre cela il étoit cousin-germain de Joachim Electeur de Brande-

bourg, & d'Albert qui devint Electeur de Maïence en 1514. Du côté maternel, Albert étoit neveu d'Uladislas Roi de de Hongrie & de Bohême, de Sigismond Roi de Pologne, de Hedwige & de Barbe de Pologne, qui avoient épousé, l'une George Duc de Baviere, & l'autre George Duc de Saxe. Ces détails généalogiques ne sont pas inutiles : outre qu'il sera fait mention de plusieurs de ces Princes, on ne peut pas douter que ce fut cette nombreuse parenté qui engagea les Chevaliers à jetter les yeux sur Albert, & que ce qui fixa leur choix, fut sa qualité de neveu du Roi de Pologne; parce qu'ils espéroient qu'il auroit plus de facilité qu'un autre à l'amener à faire un accommodement avec l'Ordre.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Albert avoit fait ses études à Cologne sous les yeux de l'Archevêque Herman Landgrave de Hesse, Prélat savant & zélé, qui lui donna une prébende de la Cathédrale, c'est-à-dire, qui le mit au rang des Domicellaires; après quoi le jeune Prince prit le parti des armes : il se trouva à diverses expéditions militaires en 1508 & 1509, contre les Vénitiens, & nommément au siege de Padoue, & se fit connoître avantageusement à la cour de l'Empereur. Comme Albert n'avoit que vingt-un ans quand il entra dans

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

l'Ordre, son caractere étoit encore peu connu; mais on peut juger par la suite, qu'il avoit du génie, des connoissances, du courage & de la fermeté : c'est à quoi nous bornerons la liste de ses bonnes qualités, que ses partisans ont fort alongée, par des motifs que la suite de l'histoire développera. Avec les bonnes qualités que nous venons de rapporter, il paroît, si on croit à une anecdote, qu'Albert avoit un grand défaut pour une personne qui est à la tête du gouvernement. Gunther de Bernau, Evêque de Sambie, s'étant retiré en Hollande pour quelque mécontentement, quelqu'un lui demanda s'il ne comptoit point retourner en Prusse ? Non, répondit l'Evêque. A Dieu ne plaise que je rentre jamais dans un pays dont le Prince exécute pendant le jour ce qu'il a rêvé pendant la nuit.

Ieo. pag. 345. Erleut. Preuss. t. 2. pag. 311.

Loin que l'élection d'Albert ait eu lieu au mois de janvier 1511, peu de semaines après la mort de Frédéric de Saxe, on peut juger, par les circonstances, qu'elle fut différée de plusieurs mois. Henneberg rapporte qu'il fut élu par les Electeurs de l'Empire; & David Voit, dans l'oraison funebre de ce Prince, prétend, avec aussi peu de fondement, que l'Empereur & tous les Etats de l'Empire, qui avoient le droit de donner un Grand-

Henneberg Erkl. der landtaffel. pag. 206. Act. Boruss. tom. 1. pag. 619.

Maître à l'Ordre Teutonique, nommerent unanimement Albert de Brandebourg. Jamais l'Empereur ni les Princes de l'Empire n'eurent la prétention de donner un Grand-Maître à l'Ordre Teutonique, & il est étonnant que ces écrivains ayent commis une faute si grossiere : mais on peut inférer de ces deux passages, que l'Empereur & plusieurs Princes de l'Empire avoient recommandé Albert aux Chevaliers Teutoniques.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Schutz prétend que les Chevaliers envoyerent des députés à l'Empereur & aux Princes de l'Empire, probablement dans le tems qu'ils étoient assemblés à Augsbourg, pour les prier de confirmer, ou plutôt d'agréer le choix qu'ils avoient fait d'Albert, ou de leur en indiquer un autre, si celui-là ne leur étoit pas agréable : ce qui prouve seulement que l'Ordre cherchoit à se donner un Grand-Maître qui pût espérer du secours de l'Empire, après en avoir obtenu les suffrages. Selon Bock, Albert étoit arrivé nouvellement d'Italie, lorsqu'il apprit son élection : les circonstances critiques où l'Ordre se trouvoit, lui donnerent quelque inquiétude, & en donnerent bien davantage à son pere. Mais les sollicitations de l'Empereur, & l'arrivée du Marechal d'Isenbourg, qui vint les trou-

Fol. 442. verso.

Pag. 83 & Leo. p. 347.

[redacted] ver à Anspach en qualité d'Ambassadeur de l'Ordre, leverent bientôt tous leurs doutes. Les Chevaliers Teutoniques conduisirent Albert à Mergentheim, où il fit ses vœux. Jean Adelman d'Adelmansfeld étoit alors Maître Provincial d'Allemagne, & selon toute apparence, ce fut ce Prince qui fit Albert Chevalier : après cette cérémonie, le Maréchal d'Isenbourg lui remit le décret de son élection, & l'on tint des conseils pendant plusieurs jours avec le nouveau Grand-Maître, pour chercher le moyen de remettre l'Ordre en possession de la partie de la Prusse, que la Pologne lui avoit enlevée. Nous voyons par un décret de Charles-Quint, du 15 novembre 1530, que le pere d'Albert & le Margrave Casimir son frere, s'étoient engagés, conjointement avec lui, à maintenir les privileges de l'Ordre, & même à le défendre & le protéger. C'étoit probablement à Anspach qu'ils avoient contracté cette obligation, avant que le jeune Prince partît pour aller faire ses vœux à Mergentheim. Suivant Léon, Albert fit immédiatement après, serment de fidélité à l'Empereur & à l'Empire.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Cod. Pol. tom. 4. pag. 169.

Pag. 348.

Projet d'ériger la Prusse en

La conduite que le nouveau Grand-Maître tint au commencement de son regne, est un problême difficile à résoudre.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

cercle de l'Empire. 1512.

L'Empereur Maximilien, qui avoit formé en 1500 les cercles de Franconie, de Baviere, de Suabe, du Rhin, de Westphalie & de la Basse-Saxe, en ajouta quatre autres, savoir ceux d'Autriche, de Bourgogne, du Bas-Rhin & de la Haute-Saxe, du consentement de la diete assemblée à Treves au printems de l'an 1512, & transferée ensuite à Cologne, à cause des maladies qui régnoient dans la premiere de ces villes. Scheckman, qui a décrit les cérémonies avec lesquelles on exposa à la vénération publique les reliques de St. Materne pendant la diete de Treves, nous apprend que l'Empereur étoit accompagné de quatre Princes de la maison de Brandebourg, savoir du Grand-Maître, du Margrave Fréderic son pere, & des Margraves Casimir & Jean ses freres. Lorsqu'il s'agit de l'érection des quatre nouveaux Cercles, on proposa d'en ajouter un cinquieme qui seroit composé de la Prusse & de la Livonie. L'Ordre & le Grand-Maître lui-même n'attendoient du secours que de l'Empire, tant pour se maintenir contre la Pologne, que pour recouvrer les domaines dont elle s'étoit emparée; & Albert le sollicitoit ardemment à la diete: ainsi il semble qu'il auroit dû accepter avec autant d'empresse-

Ap. Boll. ad diem 14. Sept. tom. 4. pag. 395.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Etats ; soit qu'on les en eût exemptés, à cause de l'embarras où l'Ordre se trouvoit, ou qu'ils eussent refusé de les payer (1).

Pourquoi le Grand-Maître s'y refuse.

Outre qu'il n'est pas fait mention dans le recès de la diete de Treves, de la raison légitime que le Grand-Maître pouvoit alléguer pour se dispenser de prendre un parti sans avoir consulté le Chapitre de son Ordre, on peut juger par le silence que gardent Schutz & Henneberg, historiens du même siecle, qu'il ne consulta pas les Prussiens sur cette matiere : on peut en dire autant des Livoniens ; car Arndt ne fait aucune mention de cet événement, & Gadebusch n'en parle que sur le témoignage d'écrivains étrangers à la Livonie : ainsi on a peine à deviner la politique du Grand-Maître dans cette occasion ; cependant il se présente une conjecture qui n'est pas sans vraisemblance. Albert & les Princes ses parens n'avoient pu prévoir les événe-

Annal. Livon. p. 281.

(1) On lit dans le réglement fait pour les dix Cercles de l'Empire à la diete de Worms en 1521 : *Ober Sachsische crayss — Churfurst zu Sachsen — Churfurst zu Brandebourg — Grosse Meister in Preussen und der Meister in Liefland, Seynd nicht angeschlagen — Herzog George, und Barnim zu Pommeren — Danzig, Elbingen, Wolckenried.* Neue und vollstandigere Saml der Reichs abschiede, &c. Francof. 1747, part. 2, pag. 211.

mens qui dèvoient faire paſſer la Pruſſe ſous la domination de la maiſon de Brandebourg ; ce fatal ſecret n'étoit alors connu que de Dieu ſeul ; mais il n'eſt pas ſans apparence qu'ils avoient ſoupçonné qu'il naîtroit des événemens dont ils pourroient profiter pour l'agrandiſſement de leur maiſon. En effet, il ne falloit qu'une prévoyance médiocre pour juger que l'Empire ne donneroit jamais des ſecours ſuffiſans à l'Ordre pour réſiſter à la Pologne, & que par conſéquent la Pruſſe Teutonique devoit tôt ou tard tomber entre les mains de ſes ennemis. Il eſt vrai qu'Albert étoit bien décidé à faire tous ſes efforts en faveur de l'Ordre, & la ſuite prouvera qu'il accomplit long-tems cette réſolution ; mais c'étoit par ce moyen même qu'il pouvoit venir au but qu'on peut ſoupçonner que lui ou les Princes de ſa maiſon s'étoient propoſé. En pliant ſous le joug de la Pologne, Albert ſéroit devenu le premier des Grands-Seigneurs Polonois, & cette perſpective n'avoit rien qui pût le flatter ; mais en lui oppoſant de la réſiſtance, il devoit s'attendre à voir l'Ordre écraſé, & c'étoit ſur les débris de la fortune des Chevaliers qu'il pouvoit eſpérer d'établir la ſienne, parce qu'il pouvoit croire que le Roi Sigiſmond, après avoir ſatisfait

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

sa passion, qui étoit la destruction de l'Ordre en Prusse, donneroit à son neveu ce qu'il auroit ravi au Grand-Maître de l'Ordre Teutonique. Ce que nous disons du Roi de Pologne n'est pas une simple conjecture : outre que la suite de l'histoire en prouvera la vérité, Rainaldi nous apprend que le Roi demanda l'extinction de l'Ordre au Pape. S'il se présentoit quelque événement dont Albert pût profiter, les Margraves de Brandebourg, qui avoient de grands Domaines dans l'Empire, & qui étoient obligés par état à veiller à la conservation de ses droits, devoient s'attendre qu'on sauroit mauvais gré au Grand-Maître d'y porter atteinte, & c'étoit apparemment pour diminuer l'impression qu'un pareil événement pourroit occasionner, qu'ils ne voulurent pas que la Prusse fût comprise dans les Cercles de l'Empire : car on ne peut pas douter que la soustraction d'un pays engagé dans cette espece de société que presque tous les Etats venoient de contracter, n'auroit occasionné un plus grand mécontentement, que celle d'un pays isolé, & dont la perte ne dérangeoit en rien l'espece d'organisation qu'on venoit d'établir dans l'Empire. Comme le Grand-Maître étoit très-jeune, & que vraisemblablement il

Ad. ann. 1526. num. 121. p. 489.

ne consulta pas l'Ordre dans cette occasion, il est probable qu'il n'agit qu'avec le conseil de ses parens qui étoient à la diete de Treves : ce qui est cause que nous leur avons attribué, en partie, les vues qu'on peut supposer au Grand-Maître. Tout ceci n'est qu'une conjecture, mais que la suite des événemens rendra très-plausible.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Négociations du frere du Grand-Maître avec la Pologne. *Schutz. fol. 442. vers. Bock. page 86 & seq. Pauli. page 388 & seq.* 1512.

Le Grand-Maître, qui n'avoit pas encore vu les Etats dont l'Ordre lui avoit confié le gouvernement, songea à se rendre en Prusse ; mais ce projet n'étoit pas sans difficulté, parce qu'il falloit ou s'embarquer ou passer par la Pologne pour se rendre à Konigsberg : & on pouvoit craindre que le Roi, qui n'ignoroit certainement pas les engagemens que son neveu avoit contractés avec l'Ordre, ne mît obstacle à son passage, jusqu'à ce qu'il lui eût rendu l'hommage qu'il prétendoit.

Sigismond ayant épousé, en 1512, Barbe fille d'Etienne Zapol, Comte de Scepus & Palatin de Transilvanie, invita le Grand-Maître à cette cérémonie ; mais il ne jugea pas à propos d'aller se mettre entre les mains des Polonois &, se contenta d'envoyer Job Dobeneck, Evêque de Pomésanie, pour complimenter son oncle sur ce mariage. Comme Albert ne

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

vouloit pas témoigner la juste défiance qu'il avoit, il ne paroît pas que l'Ambassadeur ait été chargé de sonder les intentions du Roi; mais le Margrave Casimir son frere aîné, qui étoit allé à Cracovie pour le mariage, se chargea de cette commission. Après la cérémonie du mariage on tint une diete à Pétrikow, où le Margrave Casimir accompagna le Roi, & on y agita long-tems l'affaire de l'Ordre Teutonique (1).

On ne sait pas au juste quelles étoient les instructions que le Grand-Maître avoit données à son frere; mais il est certain qu'elles n'étoient pas de nature à l'autoriser à rien faire au détriment de l'Ordre : ainsi on peut présumer qu'elles se bornoient à demander qu'on laissât à Albert, le passage libre pour aller à Konigsberg, & peut-être étoit-il encore chargé de pressentir son oncle, pour savoir s'il ne pourroit pas obtenir qu'il l'affranchît du serment qu'on exigeoit, & même qu'il lui rendît la Prusse entiere, moyennant une somme d'argent ou une rede-

(1) J'ignore quand cette diete eut lieu. Schutz dit que ce fut après le mariage du Roi, que Neugebaver, (*pag.* 463) marque au commencement de février de l'an 1512, tandis que l'auteur de l'*Art de vérifier les dates* (*derniere édition*) le marque au 2 d'octobre.

vance annuelle, comme il paroît qu'on l'avoit déja proposé autrefois. Si c'étoient là les projets du Grand-Maître, il étoit bien éloigné de les voir réussir. Casimir trouva les têtes fort échauffées à Pétrikow, & la diete mit en délibération, si on laisseroit passer le Grand-Maître pour se rendre en Prusse, avant qu'il eût rendu l'hommage à la Pologne. Casimir voulant conjurer l'orage, entra en négociation, & oubliant les bornes des pouvoirs qu'on lui avoit donnés, ou séduit par les insinuations du Roi, il fit une convention dont tout le blâme devoit retomber sur lui, parce qu'elle étoit si ridicule, qu'elle ne pouvoit jamais être acceptée par son frere, & encore moins par l'Ordre Teutonique. Dans cet accord prétendu, le Roi ne se relâcha que sur un seul point, savoir qu'on n'exigeroit plus que les Chevaliers reçussent des Polonois dans l'Ordre; mais en revanche Casimir sacrifioit à la Pologne, non-seulement toutes les prétentions de l'Ordre, mais la Prusse même : car il étoit convenu premiérement, que le Grand-Maître rendroit hommage aussi-tôt après son arrivée en Prusse; & secondement, que le Roi donneroit un canton de la Russie ou de la Podolie aux Chevaliers, afin qu'ils fussent à portée d'accomplir le vœu qu'ils avoient

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Ibidem.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

fait de combattre les infideles, & que la Pologne leur payeroit annuellement 2000 florins de Hongrie ou ducats, pour les mettre en état de soutenir cette guerre. Cet acte n'est pas parvenu jusqu'à nous; mais nous voyons par un bref du Pape Léon X, dont nous parlerons en son lieu, que le 8 de mai de l'an 1515, étoit marqué pour le terme où l'on devoit mettre fin aux difficultés qui pouvoient encore exister entre l'Ordre & la Pologne : ce qui persuade que c'étoit l'époque convenue à laquelle les Chevaliers devoient abandonner la Prusse aux Polonois pour aller habiter un canton de la Podolie. Casimir, dit Pauli, n'ayant pu obtenir ce qu'on l'avoit chargé de demander, accepta ce qu'on voulut lui offrir. Ce procédé de Sigismond, qui vouloit que les Chevaliers lui abandonnassent la Prusse pour aller se confiner dans quelque bicoque de la Podolie, est tout aussi ridicule que celui du Roi Casimir son pere, qui avoit voulu reléguer les Chevaliers dans l'Isle de Tenedos pour terminer la grande guerre. On peut les ranger sur la même ligne (1).

Bembi. lib. 2. epist. 20.

(1) Chytreus, dans sa chronique de Saxe (*pag.* 198) parle du traité de Casimir avec la Pologne, à-peu-près comme les écrivains Prussiens; mais il ajoute

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG. *Bock, pag. 89.*

Quand les écrivains ne nous apprendroient pas que le Margrave Casimir avoit outrepassé ses pouvoirs, il n'y a personne qui n'en seroit convaincu : car si le Grand-Maître avoit eu l'imbécillité de consentir à de pareils projets, il auroit été désavoué hautement par les Chevaliers, & il seroit devenu la fable de l'Europe. Tout le ridicule en tomba donc sur Casimir; mais sa conduite, qu'on ne sait comment qualifier, ne laissa pas que de faire grand tort à l'Ordre. Nous verrons que le Roi de Pologne, qui avoit eu la bassesse d'abuser de la foiblesse de son neveu, fit valoir ce prétendu traité; quoique nul par lui-même, & désavoué hautement par le Grand-Maître, pour éluder l'arbitrage que l'Ordre demandoit, afin qu'on jugeât si le traité de 1466, étoit obligatoire ou non; car c'étoit à quoi se réduisoient les demandes des Teutoniques.

Albert refuse de rendre hommage au Roi.

Les Polonois contents d'avoir extorqué au foible Casimir, des promesses

---

que ce fut à cette condition que le Grand-Maître fût confirmé dans sa dignité par le Roi & le Sénat du royaume à la diete de Pétrikow. Cette expression n'est pas juste; car quand même le Grand-Maître se seroit soumis à la Pologne conformément au traité de 1466, le Roi, ni le Sénat n'auroient pas eu le droit de le confirmer.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

encore en désavouant son frere, qui n'avoit pas été autorisé à contracter de pareils engagemens ; & comme il cherchoit à gagner du tems, il ajouta qu'il ne pouvoit rendre hommage à la Pologne sans avoir consulté le Pape, l'Empereur & le Maître d'Allemagne, auxquels il avoit envoyé des Ambassadeurs à cet effet. Sur ces entrefaites mourut le Pape Jules II, qui fut remplacé, le 11 de mars, par Julien de Médicis, sous le nom de Léon X. Jules avoit convoqué le Concile de Latran, l'année précédente, & il continua sous le pontificat de son successeur, jusqu'au printems de l'an 1517. A peine Léon étoit-il élevé

& les exemplaires qu'on en trouve dans l'édition des Lettres de Bembo faite à Cologne, en 1584, dans Bzovius, & dans le 4e. tome du Code diplomatique de Pologne (*pag.* 198), portent que c'étoit le 14 Mai ; différence qui ne vient que de ce que les uns auront lu *martias* pour *maias* ; car on ne peut pas douter que le 14 mai, veille de la Pentecôte, ne soit la véritable époque, puisque Léon X, qui écrivoit le 18 mars, n'auroit pu parler de ce terme fixé, au futur, comme il l'a fait, & que d'ailleurs cela se rapporte avec le témoignage des écrivains Prussiens. Nous verrons par la suite qu'il avoit été stipulé dans l'acte qu'avoit fait le Margrave Casimir à Pétrikow, qu'on en feroit un second le 8 de mai, qui en feroit la consommation ; ce qui n'est pas contradictoire avec ce qui est dit ici, parce que l'époque du 14 mai, fixée par le Roi, étoit une prolongation de terme qu'il accordoit au Grand-Maître.

sur la chaire de St. Pierre, qu'il s'occupa des différends de la Pologne & de l'Ordre Teutonique, qu'il auroit voulu terminer. A cet effet il manda au Roi de Pologne, qu'il avoit appris qu'il avoit des difficultés avec le Grand-Maître, & qu'on craignoit extrêmement que la guerre ne recommençât après le 14 de mai, terme qu'il avoit fixé à Albert pour déclarer s'il vouloit se soumettre ou non à ce qu'il lui avoit prescrit (1). Le Pape prioit instamment le Roi de ne point attaquer le Grand-Maître avant l'arrivée des Nonces qu'il alloit envoyer avec les pouvoirs nécessaires pour accommoder amiablement toutes les difficultés : mais il ajoutoit qu'il verroit avec plaisir qu'il remît la décision de tous ses différends au Concile de Latran, jugeant plus convenable que des difficultés, dont plusieurs de ses prédécesseurs avoient pris autrefois connoissance, fussent terminées par un Concile. Le Pape finissoit en exhortant Sigismond à montrer l'exemple de la modération au Grand-Maître, à qui il alloit écrire pour l'engager à ne rien entreprendre contre la Pologne. Ce bref de Léon est

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Bembi. lib. 1. epist. 6.

(2) Le texte porte : *Quo die ille statueret, utrum à te imperata faceret, an se in libertatem vindicaret.*

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

daté de Rome, le 18 mars avant son couronnement. Nous n'avons pas celui qu'il adressa au Grand-Maître, mais on ne peut pas douter qu'il n'ait été semblable (1).

A peine le Pape avoit-il envoyé au Roi de Pologne le bref dont on vient de voir le précis, que l'Ambassadeur de l'Empereur lui remit une lettre de son maître, pour le prier de donner tous ses soins, afin que l'Ordre Teutonique ne souffrît aucun dommage, soit par la guerre, soit par quelque espece d'accord que ce fût, (cela a rapport à l'arrangement ridicule que le Margrave Casimir avoit fait à Pětrikow) demandant instamment au Pape d'employer son autorité pour suspendre les difficultés de l'Ordre avec la Pologne, ou pour les faire juger définitivement. En conséquence le Pape écrivit au Roi de Pologne le 1 avril, pour lui dire qu'ayant appris de l'Empereur Maximilien, que les différends qu'il avoit eus avec l'Ordre, intéressoient tout l'Empire, il l'exhortoit de nouveau, non à soumettre sa cause à ses Légats, mais au Concile de Latran : observant qu'il ne devoit

Bembi. lib. 1. epist. 22.

(1) Je cite les Lettres de Léon X, d'après le Cardinal Bembo, qui en a été le rédacteur, parce que Raynaldi ne les donne pas toutes en entier.

[redacted]
XXXV.
ALBERT DE BRANDEBOURG.

devoit pas s'attendre à voir jamais renaître la paix, si tous les intéressés ne concouroient à terminer cette affaire, & il ajoutoit qu'il ne voyoit pas d'autre moyen d'y réussir que de la soumettre au Concile. Le Pape avoit raison, il ne pouvoit y avoir de tribunal plus auguste.

Subterfuges du Roi de Pologne.

Si le Roi avoit désiré une paix équitable, c'étoit le moyen le plus sûr d'y parvenir; & s'il avoit été persuadé que le bon droit étoit de son côté, il n'auroit pas dû balancer de le faire mettre dans la plus grande évidence par un décret du Concile, pour réduire les Chevaliers à un silence absolu; mais Sigismond n'avoit pas & ne pouvoit avoir cette conviction, & par conséquent la proposition du Pape étoit embarrassante. La question actuelle, ainsi que nous l'avons déja remarqué, étoit de savoir si le traité de 1466 étoit obligatoire ou non; car s'il étoit obligatoire, il est incontestable que le Grand-Maître devoit rendre hommage à la Pologne. On a vu les raisons pour & contre, sous le Magistere de Martin Truchsés, & c'est au lecteur à juger lui-même de quel côté doit pencher la balance: mais sans parler des droits de l'Empire, il est de fait que ce traité manquoit d'une sanction que les

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Polonois eux-mêmes avoient jugée nécessaire. Il est vrai que cette sanction, qui étoit la confirmation du Pape, pouvoit être accordée par Léon X ou par le Concile : mais on ne peut pas présumer qu'ils eussent voulu confirmer ce traité, sans avoir pris connoissance des causes de la guerre qui l'avoit précédé, ce qui les auroit fait remonter successivement jusqu'aux premieres difficultés de la Pologne avec l'Ordre Teutonique, & le Roi n'avoit rien tant à craindre que cet examen : car si l'injustice des Polonois à l'égard de l'Ordre, n'est pas demontrée jusqu'à l'évidence, je ne balance pas de dire qu'il faut renoncer à chercher la vérité dans l'histoire.

Il falloit donc un prétexte pour se tirer d'embarras, & le Roi l'avoit trouvé. Peu de tems après que le Pape eut écrit à ce Monarque, Thomas & Achille, Cardinaux, l'un du titre de St. Martin, & l'autre de St. Sixte, qui étoient entiérement dévoués aux intérêts de la Pologne, dirent au Souverain Pontife que le Roi étoit bien décidé à observer le traité qu'il avoit fait récemment avec le Grand-Maître, & auquel on devoit mettre la derniere main le 8 mai de la présente année. Mais en apprenant au Pape l'existence de ce traité, sans lui en faire au-

cun détail, les Cardinaux eurent soin d'ajouter qu'Albert refusoit de l'accomplir, & que l'Ordre sur-tout y mettoit la plus grande opposition. Nous apprenons ces circonstances de trois brefs du Pape datés de Rome le 30 avril 1513. Dans le premier qui est adressé au Roi Sigismond, il parle de ce que les Cardinaux protecteurs des Polonois, lui avoient appris au sujet du traité qu'il avoit conclu avec le Grand-Maître, & du second traité qui devoit bientôt suivre pour achever d'éteindre toutes les difficultés; il loue le Roi de son amour pour la paix, & lui dit que puisqu'il s'est accommodé avec l'Ordre, & qu'il doit bientôt mettre la derniere main à cet accord, il est inutile, si ce traité est de nature à éviter les hostilités & la discorde, qu'il s'adresse si loin, c'est-à-dire, au Concile, pour obtenir un jugement capable de rétablir la paix. Ce dernier article, dont je ne fais que rendre la substance, persuade que le Pape n'avoit pas vu le traité dont les Cardinaux lui avoient parlé. Le second bref est adressé au Grand-Maître : c'est par cette piece que nous apprenons qu'il étoit stipulé dans l'accord prétendu que le Margrave Casimir avoit fait avec le Roi de Pologne, qu'on y mettroit la derniere main le 8 mai de l'an 1513 : ce qu'on

[redacted]
XXXV.
ALBERT DE BRANDEBOURG.

Bembi. lib. 2. epist. 19.

Ibid. epist. 20.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

ne peut entendre que du terme fixé pour l'exécution, c'est-à-dire, de l'abandon que les Chevaliers devoient faire de la Prusse pour aller s'établir dans un coin de la Podolie ou de la Russie ; car il ne s'agit pas là simplement de l'hommage, puisque le Roi l'avoit exigé du Grand-Maître aussitôt après son arrivée en Prusse. Le Pape disoit au Grand-Maître, qu'il apprenoit avec peine que c'étoit à lui qu'il tenoit que le traité ne fût exécuté ; que ce bruit qui couroit, ne lui étoit point honorable, & il l'exhortoit fortement à remplir les engagemens qu'il avoit contractés. Enfin le troisieme bref étoit adressé au Chapitre de l'Ordre ou plutôt à l'Ordre entier. Le Pape disoit aux Chevaliers, qu'apprenant que le Grand-Maître ne pouvoit rien faire sans eux, & qu'ils l'empêchoient de remplir les engagemens qu'il avoit contractés avec la Pologne, il les exhortoit, non seulement à n'y plus former d'opposition, mais à determiner leur Grand-Maître à accomplir ce qui étoit déja réglé, & à finir ce qui restoit à terminer.

Bock. pag. 90 & 91.

Bembi. epist. 21.

Examen de sa conduite.

Il est incontestable qu'il s'agissoit du traité qu'avoit fait Casimir au nom de son frere ; & si les observations que nous venons de faire, laissoient encore le moindre doute à ce sujet, on pourroit s'en con-

XXXV.
ALBERT DE BRANDEBOURG.

Ad ann. 1513. num. 36.

vaincre en ouvrant les Annales eccléſiaſtiques de Raynaldi, où l'auteur, pour expliquer ce que c'eſt que le traité dont il eſt fait mention dans le bref de Léon X, rapporte un paſſage de Joſſe Louis Decius, Polonois, qui a écrit l'hiſtoire des dix premieres années du regne de Sigiſmond, & qui rapporte en abrégé les principales ſtipulations que Caſimir avoit faites à Pétrikow. Nous avons déja parlé pluſieurs fois de cet accord; mais il y a des objets ſur leſquels il eſt permis de revenir. Pour qu'un accord ſoit valide, il faut que celui qui contracte ait des pouvoirs ſuffiſans, ou que le traité auquel il s'eſt prêté, ſoit approuvé & ratifié par les intéreſſés; mais aucune de ces conditions n'avoit exiſté. Les Chevaliers, qui ne cherchoient qu'à recouvrer la Pruſſe occidentale que le Polonois leur avoient arrachée ſi injuſtement, ne pouvoient pas être dans la diſpoſition de leur céder certainement la partie de cet Etat qu'ils avoient conſervée, pour aller ſe faire écraſer par les Tartares dans quelque coin de la Podolie, & le Grand-Maître lui-même étoit bien éloigné d'un ſemblable projet; car toute l'hiſtoire de ſon regne atteſte qu'il étoit bien plus diſpoſé à s'approprier la Pruſſe qu'à la céder à la Pologne : auſſi voyons-nous

[redacted]

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

par les brefs de Léon X, que le Grand-Maître & le Chevaliers de Prusse étoient également éloignés d'approuver cet arrangement ridicule, outre que la chose est encore prouvée par le témoignage des historiens. On pourroit objecter que n'ayant pas le traité, c'est mal-à-propos qu'on suppose qu'il y étoit stipulé que les Chevaliers abandonneroient la Prusse Teutonique à la Pologne, & que si le Roi vouloit leur donner un établissement dans la Russie ou la Podolie, c'étoit afin qu'ils pussent accomplir leurs vœux, en combattant les infideles, & défendre en même tems les frontieres du royaume des incursions des Tartares : mais personne ne se persuadera que Sigismond ait voulu donner à perpétuité de nouveaux domaines à un Ordre qu'il auroit voulu anéantir, ni qu'il se fût obligé à compter annuellement 2000 ducats aux Chevaliers, qu'il ne cherchoit qu'à dépouiller, s'il n'avoit dû y trouver un autre avantage. La suite vérifiera ces assertions relatives à la façon de penser du Roi de Pologne, & nous ne hasardons rien en avançant que ce Prince agissoit d'aussi mauvaise foi avec l'Ordre, que l'avoient fait son pere & son ayeul. En effet, pouvoit-il y avoir une mauvaise foi plus marquée, que de s'appuyer sur

un accord prétendu, dont il connoissoit [redacted]
parfaitement la nullité, pour éluder un XXXV.
examen & une décision qu'il redoutoit, ALBERT DE BRANDEBOURG.
& qu'il auroit dû désirer, s'il avoit aimé
la justice.

Schutz prétend que les Ambassadeurs *Fol. 444 verso.*
Polonois étoient arrivés à Rome avant
que le Pape écrivît au Grand-Maître &
à l'Ordre même, & qu'ils l'avoient instruit, non-seulement de l'état des affaires
entre la Pologne & l'Ordre, mais encore
de ce qui regardoit le traité fait à Pétrikow par Casimir; mais il se trompe : &
nous ne pouvons pas même douter, d'après
la maniere dont le Pape s'exprime dans
les différens brefs dont nous avons rendu
compte, que les Cardinaux Thomas &
Achille ne lui aient laissé ignorer les circonstances, tant de ce prétendu traité,
que de l'arrangement qui devoit avoir
lieu le 8 mai, & qui ne pouvoit être
autre chose, comme nous l'avons déja
observé, que l'abandon que les Chevaliers devoient faire de la Prusse pour passer
en Podolie. Les Ambassadeurs Polonois
n'arriverent à Rome que pour la septieme
session du Concile de Latran, qui se
tint le 17 juin; & les actes de ce Concile *Conc. tom. 34. p. 265.*
nous apprennent que cette session avoit
été différée pour les attendre. Nous verrons plus bas que le Grand-Maître fit deu

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

instances au Pape pour l'engager à faire juger par le Concile ses différends avec la Pologne : cette conduite étoit bien différente de celle du Roi ; mais l'Ordre ne fut pas assez heureux pour voir réussir un projet si salutaire.

La guerre des Polonois avec les Russes éloigne celle de la Prusse.

Le Grand-Maître qui avoit tout à craindre des Polonois, ne négligea rien pour se mettre en état de défense, & chercha à se procurer de l'argent pour pouvoir soudoyer des troupes étrangeres. Il est assez

1513. probable qu'il emprunta une somme de
1514. Maître de Livonie ; mais nous ne croyons pas que ce fut alors qu'il l'affranchit du toute vassalité envers le chef de l'Ordre, comme le prétendent les historiens Prussiens : nous donnerons ailleurs les raisons qui nous font adopter un autre sentiment. Les inquiétudes d'Albert furent bientôt dissipées par la guerre que le Roi de Pologne fut obligé de soutenir contre Vasili ou Basile, Grand-Duc de Moskow. Les historiens, selon l'usage, ne sont pas d'accord sur l'origine de cette guerre. Les Russes prétendent que Sigismond avoit engagé le Kan des Tartares de Crimée à faire des incursions dans les domaines du Grand-Duc, & que ce Prince se plaignoit que le Roi de Pologne avoit fait arrêter sa sœur veuve du Roi Alexandre. Le grand Prince, dit M. Levesque, ne

pouvoit plus dissimuler, & résolut de répondre par une guerre ouverte à la guerre sourde que lui faisoient les Polonois. Les autres écrivains attribuent cette guerre à des motifs différens. Suivant Salomon Nevgebaver, l'Empereur Maximilien, piqué du mariage que le Roi Sigismond avoit contracté avec la fille du Comte de Scepus, songea à lui faire la guerre, & se plaignit vivement à la diete de l'Empire, pendant l'été de l'an 1512, de ce que les Polonois avoient usurpé une partie de la Prusse que les Chevaliers Teutoniques avoient acquise au prix de leur sang; mais, ajoute l'auteur, comme il vit que les dissentions intestines de l'Empire, ne lui permettoient pas d'entreprendre une guerre, il se ligua avec Basile Grand-Duc de Moskow, & le porta à attaquer la Pologne. Nous n'entrerons pas à présent dans les raisons de politique qu'avoit l'Empereur d'être mécontent du mariage du Roi de Pologne avec la fille du Comte de Scepus: mais nous jetterons un coup-d'œil sur le traité que Maximilien fit avec Basile, où les intérêts des Chevaliers Teutoniques ne furent point oubliés.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Hist. de Russie. tom. 2. pag. 370. Hist. Pol. lib. 7. pag. 464.

Ce traité, que M. Coutant d'Orville qualifie de Lettre dans les fastes de la Pologne & de la Russie, est d'autant plus remarquable, que Maximilien y donnant

Traité de l'Empereur & du Grand-Duc de Moskow. 1514.

le titre d'Empereur à Basile, Pierre-le-Grand s'en servit dans la suite, pour exiger ce même titre des autres Puissances. En voici quelques fragmens tirés de la traduction de M. d'Orville.

VXXV, ALBERT DE BRANDEBOURG.

Fastes de Russie, pag. 26.

» Selon la volonté de Dieu, & notre
» affection, nous Maximilien, par la grace
» divine, élu Empereur des Romains,
» &c. nous avons établi une affection,
» alliance éternelle & fraternelle amitié
» avec nôtre frere le grand-Seigneur
» Basile, par la grace de Dieu, Empe-
» reur & Dominateur de Toutes-les-
» Russies, Grand-Duc, &c &c. Nous
» serons avec lui en fraternité, union,
» amitié durant toute notre vie, & nos
» descendans seront en amitié.... si long-
» tems que Dieu voudra.... & si vous,
» notre frere, avez besoin de notre as-
» sistance, contre vos ennemis, nous
» vous aiderons en vérité, suivant no-
» tre présente Lettre, si Dieu nous aide :
» & en cas que nous ayons besoin de
» votre assistance, vous nous aiderez
» pareillement en vérité..... & comme
» vôtre ennemi & le nôtre, Sigismond
» Roi de Pologne & Grand-Duc de
» Lithuanie, nous a fait ainsi qu'à vous
» de grandes injustices, & qu'il est con-
» tre l'Ordre Teutonique, retenant sous
» lui injustement quelques châteaux en

» Prusse, & ayant dessein de désoler » les pays Prussiens de l'Ordre Teu- » tonique, & que pareillement il retient » sous lui le château de Kiow de vô- » tre domination, comme aussi d'autres » châteaux de vos sujets, nous serons » unis contre ledit notre ennemi Sigis- » mond . . . . & nous ferons notre affaire » avec notre ennemi, autant que Dieu » nous aidera. Nous Maximilien . . . . fe- » rons de notre côté dès à présent nos » affaires avec Sigismond . . . . autant que » Dieu nous aide, & nous engagerons » préalablement nos négociations avec » lui dans la vérité & sans fraude . . . . » pour obtenir les châteaux . . . . lesquels » il retient injustement sous lui. Et vous, » grand Seigneur Basile, lorsque vous » aurez commencé à faire votre affaire » avec votre ennemi le Roi de Pologne, » vous entrerez aussi préalablement en » négociation avec lui . . . . pour obtenir » votre héritage paternel . . . . Nous Maxi- » milien, si nous allons attaquer le Roi » de Pologne . . . . nous vous le ferons » savoir, & vous ferez cause commune » avec nous. Et si, vous notre frere . . . . » allez contre notre ennemi . . . & que » vous nous en donniez avis, . . . nous » irons contre lui . . . . Donné dans notre » ville de [illegible], le quatrieme

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

» août 1514. « C'est apparemment le même traité que M. Levesque dit être daté de Gemunde, puisqu'il est de la même date.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Hist. de Russie. tom. 2. pag. 376.

Quand on examine non-seulement le fragment que nous venons de rapporter, mais encore la traduction entiere, que M. d'Orville a faite de ce traité, on voit que toutes les plaintes de l'Empereur sont relatives à la conduite des Polonois avec l'Ordre Teutonique. *Sigismond est contre l'Ordre Teutonique; il retient sous lui injustement quelques châteaux en Prusse; il a dessein de désoler les pays Prussiens de l'Ordre Teutonique.* Voilà tous les griefs de Maximilien. Quelles espérances l'Ordre ne dut-il pas concevoir d'un pareil traité & d'une protection si apparente? Mais Basile ne fit pas la guerre heureusement, & Maximilien ne lui donna aucun secours, ainsi elles ne tarderent pas à s'évanouir.

Traité entre le Roi de Pologne & l'Electeur de Brandebourg. 1514.

L'Empereur s'étant déclaré ouvertement l'ennemi de la Pologne, Sigismond devoit craindre qu'il ne fît une irruption dans le royaume pour seconder Basile, & que les Teutoniques, dont les intérêts seuls paroissoient avoir dicté le traité d'alliance, ne joignissent leurs armes à celles de Maximilien. Il étoit donc prudent d'empêcher qu'ils ne reçussent des

troupes de l'Allemagne, & Sigismond y pourvut à l'aide d'un traité qu'il fit avec Joachim, Electeur de Brandebourg. De petites difficultés s'étant élevées entre la Pologne & l'Electorat, les deux Princes nommerent des Commissaires, tant pour les terminer, que pour prendre des moyens propres à les prévenir dans la suite : & Sigismond eut soin de faire insérer dans cet accord qu'aucune des parties ne favoriseroit, ni ne laisseroit passer les ennemis de l'autre (1).

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

L'alliance de l'Empereur avec les Moscovites, étoit un avantage pour l'Ordre ; mais les embarras qu'elle causoit à la Pologne, ne devant être que momentanés, il soupiroit presque toujours après une décision qui pût mettre fin à toutes ses difficultés. Malheureusement il ne pouvoit l'espérer que du Concile, & le Roi de Pologne étoit peu disposé à s'y soumettre : d'ailleurs il survint des obstacles imprévus,

L'Ordre sollicite en vain une décision au Concile.

1514.

(a) L'acte du Roi de Pologne se trouve dans le cinquieme tome du Code diplomatique de Brandebourg, page 318, & celui de l'Electeur dans le premier tome du Code diplomatique de Pologne, page 418. Nous ne parlons pas en détail de ces deux actes qui sont semblables, tant parce qu'il suffit d'en avoir indiqué l'article principal, qu'à cause qu'il y auroit quelque peine à en concilier les dates; ce qui nous entraîneroit hors de notre sujet.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

& les Chevaliers ne tarderent pas à juger qu'ils seroient encore frustrés de cet espoir. Les Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi de Pologne, avoient soutenu, chacun les prétentions de leurs maîtres sur la Prusse & sur l'Ordre même, dans la neuvieme session du concile, tenue le 5 mai; mais le Pape jugea à propos de remettre l'examen de cette discussion au premier consistoire des Cardinaux (1). Jusque-là rien n'étoit désespéré, & le Grand-Maître, ainsi que celui de Livonie, chargerent leurs envoyés de solliciter vivement le Pape de faire décider par le Concile les difficultés de l'Ordre avec la Pologne : mais une émeute terrible qui

Raynald. ad ann. 1514. num. 36.

(1) Les propositions des Ambassadeurs des deux Monarques durent être fort courtes, mais on ne peut pas douter de leur existence, d'après l'autorité sur laquelle Raynaldi appuie ce récit. Bzovius (pag. 257) va plus loin; il prétend que l'Archevêque de Gnesne, secondé par Vapovius, prouva tellement la justice des prétentions du Roi de Pologne, que le Pape & le Concile furent pleinement convaincus que la Pologne avoit un droit clair & solide sur la Prusse, & que les Chevaliers n'y avoient jamais eu aucun droit; il ajoute qu'on imposa un silence perpétuel aux Teutoniques, au dépit des Allemands, & qu'en conséquence l'Empereur donna un diplôme, daté du 22 juillet 1515, que nous ferons connoître quand nous serons parvenus à cette époque. Voilà comme on écrit l'histoire; mais on n'en sera pas surpris, quand on saura que Miechovius & Vapovius, sur lequel il se fonde pour ce qui a rapport à l'histoire du Roi Sigismond, étoient deux écrivains Polonois.

survint en Hongrie, fit craindre au Pape, que les Turcs n'en profitassent pour écraser ce royaume, & l'engagea à renvoyer cette affaire à un autre tems. Nous apprenons ces détails par un bref qu'il adressa au Maître de Livonie le 18 juillet. Le Pape mandoit qu'il avoit écrit au Roi de Pologne, pour l'engager à faire la paix, ou au moins une trêve avec les Moscovites, afin de pouvoir donner du secours à son frere, le Roi de Hongrie; & il employoit les motifs les plus puissans pour porter le Maître de Livonie à favoriser ce projet. Etant voisin des Russes, disoit Léon, j'ai l'espérance que par vos soins & votre autorité, vous pourrez effectuer ce que je désire, afin que le Roi de Pologne puisse donner du secours aux Hongrois; & si vous le faites, comme j'ai lieu de l'attendre de votre prudence & de votre attachement pour moi qui vous aime uniquement, vous montrerez que vous êtes un Prince très-sage & très-prudent, & vous ôterez par-là le moyen aux Turcs, nos ennemis communs, de ravager non-seulement le royaume de Hongrie, mais encore d'autres parties de la chrétienté. Ce bref étoit très-honorable pour le Maître de Livonie; mais il ne pouvoit pas produire l'effet que le Pape

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Bembi. lib. 9. epist. 4.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

en attendoit. Les divisions des Polonois & des Moscovites étoient trop favorables à l'Ordre, pour que Plettenberg travaillât à en arrêter le cours; mais d'autres événemens firent bientôt perdre aux Teutoniques toute espérance de tirer quelque fruit de cette guerre.

L'Empereur s'accommode avec le Roi de Pologne.

1515.

Des intérêts particuliers avoient brouillé l'Empereur avec le Roi de Pologne, & ceux de l'Ordre en avoient été le prétexte; mais d'autres intérêts alloient les réunir : ainsi l'Ordre étoit encore à la veille de devenir la victime de la politique des Puissances. Sigismond étoit intéressé à détacher l'Empereur de l'alliance des Moscovites, & à l'engager à retirer sa protection à l'Ordre Teutonique; & Maximilien, de son côté, avoit des motifs plus pressans de se réconcilier avec les Polonois. Uladislas, Roi de Hongrie, n'avoit que deux enfans, la Princesse Anne, & Louis, qui étoit encore très-jeune. Jean Zapol, frere de la Reine de Pologne, aspiroit à épouser la fille du Roi de Hongrie, & il paroît qu'il portoit même ses vues jusqu'au trône, parce qu'apparemment la santé du jeune Louis, ne sembloit pas lui promettre une longue existence. C'étoit la raison qui avoit donné tant de mécontentement à Maximilien du mariage de Sigismond, parce qu'il crai-

Neugebaver. lib. 7. pag. 469.

gnoit qu'il n'aidât son beau-frere, qui étoit déja puissant par lui-même : ce qui auroit déconcerté les projets qu'il avoit formés pour l'agrandissement de sa maison. Pour effectuer l'alliance qu'il méditoit d'un de ses petits-fils avec la Princesse de Hongrie, il falloit qu'il se réconciliât avec le Roi de Pologne, oncle de la Princesse ; & d'ailleurs il pouvoit craindre que Sigismond, enhardi par les succès qu'il avoit eus contre les Moscovites, ne se liguât avec son frere le Roi de Hongrie, pour tourner leurs armes contre l'Autriche. Ces considérations étoient suffisantes pour engager Maximilien à rechercher l'amitié de Sigismond ; mais bientôt il lui survint une raison plus forte de hâter cet accommodement : ce furent les préparatifs que fit François I, pour attaquer le Milanès, ce qui l'engagea à faire une ligue avec le Roi d'Arragon & les Suisses contre les François.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Le projet d'une entrevue entre l'Empereur & les Rois de Pologne & de Hongrie, étoit déja concerté au commencement de l'an 1515 ; car Leschinski, que le Roi avoit envoyé à l'assemblée des Etats ou de la diete de la Prusse Royale, tenue le 14 de janvier, leur dit que le Roi alloit tenir une diete à Cracovie, que de-là il se rendroit à Presbourg, & qu'en-

Schutz. fol. 447.

[redacted]

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

suite, il iroit avec son frère trouver l'Empereur. Leschinski ajouta que, comme il s'agiroit peut-être de l'affaire des Teutoniques dans cette entrevue, il étoit nécessaire qu'ils y envoyassent des députés, & il les exhorta, en attendant le résultat, à ne rien négliger pour mettre les places en état de défense. Les Prussiens Polonois nommerent effectivement des députés, & l'on voit dans les instructions qu'ils leur donnerent, quelle étoit leur façon de penser sur les affaires de la Prusse. Leur avis étoit que, si l'Ordre refusoit absolument de rendre hommage pour la Prusse, parce qu'il avoit soumis cet Etat à l'Empire, le Roi devoit lui proposer toute la Podolie, ou la possession de tout ce qu'il pourroit conquérir sur les Russes avec les secours de l'Allemagne & de la Pologne, ou de s'obliger de secourir le Roi à la guerre, pour la même somme que le Roi comptoit aux Tartares ; les Chevaliers, dans ce cas-là, devant jouir de toutes les conquêtes qu'ils feroient seuls, & partager celles qu'ils feroient avec l'aide des Polonois ; mais dans toutes les suppositions, l'Ordre devoit toujours se reconnoître vassal de la Pologne (r). Les

Schutz. fol. 48. vers. Pauli, pag. 390.

(r) Il est dit dans l'instruction des députés, selon

Etats de la Prusse Polonoise finissoient en ordonnant à leurs députés de conseiller au Roi, dans la supposition qu'aucune de ces propositions ne seroit admise, de préférer la voie judicielle à toute autre, en remettant cette affaire à la décision du Pape : il en coûteroit moins, disoient-ils, de poursuivre un procès pendant dix ans, que de soutenir une guerre de trois mois, qui ruineroit les habitans de la Prusse, & pendant qu'on plaideroit, il arriveroit peut-être des circonstances heureuses qui ameneroient un accommodement.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

L'avis des Prussiens étoit sage; mais il n'étoit pas de nature à pouvoir plaire au Roi, qui comptoit tirer meilleur parti du désir qu'avoit Maximilien de se raccommoder avec la Pologne. Il semble même qu'on peut assurer que c'étoit le but principal que Sigismond s'étoit proposé dans l'entrevue qu'il devoit avoir

Il abandonne les intérêts de l'Ordre.

1515.

qu'elle est rapportée par Schutz, que l'Evêque de Riesenbourg ou de Pomésanie, avoit autrefois fait une partie de ces propositions au nom de l'Ordre; mais on ne peut pas se le persuader. L'histoire atteste que, depuis la paix de 1466, l'Ordre n'a cessé de chercher les moyens de recouvrer ce qu'il avoit perdu : ainsi il ne pouvoit point songer à abandonner ce qu'il possédoit encore. Si l'Evêque de Pomésanie a jamais fait de pareilles propositions, c'étoit de son chef, & s'il les a faites au nom de l'Ordre, c'étoit probablement sans son aveu.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

avec l'Empereur, comme on peut en juger, par l'accord préliminaire qui précéda cette entrevue. Le Roi de Pologne s'étant rendu à Presbourg, auprès de son frere, y fit un traité avec le Cardinal Mathieu Evêque de Gurck, Lieutenant-Général de l'Empereur en Italie, & son Ambassadeur, muni des pouvoirs nécessaires pour contracter avec Sigismond. Voici la substance de cet acte.

Cod. Pol. tom. 1. pag. 267.

» Comme le Roi de Pologne a toujours eu le plus grand désir de vivre en amitié avec l'Empereur, il demande que l'Ordre Teutonique reste dans le même état où il avoit été, en 1467, sous les regnes de l'Empereur Frédéric & du Roi Casimir, & que Maximilien ne cherche pas à soustraire l'Ordre & le Grand-Maitre aux devoirs auxquels ils sont obligés envers la Pologne & que les prédécesseurs dudit Grand-Maitre ont accomplis, & même qu'il ne leur donne ni secours, ni conseil au détriment de la Pologne. Si pendant les cinq années suivantes, il arrive quelques nouvelles difficultés entre la Pologne & l'Ordre, le Grand-Maitre s'adressera d'abord au Roi pour tâcher de les arranger amicalement ; & si on ne peut y parvenir, l'Empereur, le Roi de Hongrie, le Cardinal Thomas Archevêque de

Strigonie, & le Cardinal Mathieu Evêque de Gurck, seront pris pour amiables compositeurs, & si l'un des quatre vient à mourir, avant le terme indiqué, les trois restans en choisiront un quatrieme pour le remplacer, avec le consentement des Polonois. Le Roi de Pologne, ayant remporté une victoire sur les Moscovites, auroit pu & pourroit encore faire une trêve avec eux, mais il ne juge pas que cela lui convienne : cependant si l'Empereur a un plein-pouvoir pour faire la paix, ou s'il arrive des Ambassadeurs du Grand-Duc avec des pouvoirs suffisans, le Roi ne refusera pas de faire une paix juste & raisonnable à l'intervention de son frere le Roi de Hongrie : mais si le Grand-Duc de Moskow refusoit de faire une pareille paix, où s'il ne la gardoit pas après l'avoir faite, l'Empereur ne pourra lui donner aucun secours, ni même aucun conseil contre la Pologne, directement ou indirectement. Pour le bien de la paix, & afin de rétablir la bonne amitié, le Roi consent qu'on ne reçoive que des Allemands au nombre des Chevaliers Teutoniques de la Prusse. Pour ce qui regarde les habitans de Dantzig & d'Elbing, qui ont été mis au ban de l'Empire & ont été tourmentés de diverses au-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

tres manieres préjudiciables au Royaume de Pologne, on cherchera à accommoder cette affaire d'une façon équitable, pendant l'entrevue que les Rois de Hongrie & de Pologne doivent avoir avec Sa Majesté Impériale. Le Roi de Pologne consent à ce que pendant ladite assemblée l'Empereur, le Roi de Hongrie, les Cardinaux de Strigonie & de Gurck puissent *voir & s'informer* (1) des différends de la Pologne & de l'Ordre Teutonique, & qu'ils tâchent de les accommoder amicalement, bien entendu que s'ils n'y réussissent pas, tous les articles rapportés précédemment, demeureront dans leur force & vigueur. Toutes ces stipulations furent acceptées, approuvées & ratifiées par le Roi de Pologne, & le Cardinal de Gurck au nom de l'Empereur, en présence du Roi de Hongrie & des conseillers de Maximilien, de Sigismond & d'Uladislas, qui tous signerent ce traité le 20 mai 1515.

Entrevue de l'Empereur & du Roi de Pologne à Vienne. 1515.

Après avoir réglé ces préliminaires & d'autres, l'assemblée des quatre Rois eut lieu à Vienne; je dis des quatre Rois, car Ualdislas avoit déja fait couronner

(1) Je sçais que cette expression n'est pas juste, mais je l'ai employée pour rendre littéralement celle de la chartre, & en mieux faire connoitre l'esprit,

Louis ſon fils, Roi de Hongrie & de Bohême, & il en portoit les titres. Les détails de cette entrevue, où on régla le double mariage d'Anne Princeſſe de Hongrie avec un des deux Archiducs Charles ou Ferdinand, & celui de Marie ſœur des deux Princes avec le jeune Louis Roi de Hongrie, n'appartiennent à cet ouvrage que pour autant qu'ils regardent l'Ordre Teutonique; cependant il s'y fit une choſe trop remarquable pour la paſſer ſous ſilence. Il ſembloit que l'Empereur devoit être ſatisfait d'avoir aſſuré la main de la Princeſſe Anne à un de ſes petits-fils, & d'avoir donné leur ſœur en mariage à Louis. Mais Maximilien avoit apparemment ſes raiſons pour donner les plus grandes marques de dévouement aux Monarques qu'il recevoit chez lui, & il le fit d'une maniere bien ſinguliere. Il adopta le jeune Louis pour ſon fils, puiſqu'il l'aſſocia aux deux Archiducs ſes petits-fils, mais en ſtipulant que cela ne pourroit nuire en rien à l'ordre de ſucceſſion établi dans ſa maiſon. Cette adoption, qui ne changeoit rien à l'état de Louis, pouvoit être regardée pour une marque d'amitié; mais il pouſſa la choſe beaucoup plus loin; car il le créa Vicaire-Général de l'Empire pendant ſon vivant,

XXXV. Albert de Brandebourg.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

& le nomma son successeur au trône après sa mort, lui transférant, disoit-il, la puissance impériale, comme il l'avoit reçue de ses prédécesseurs. Il requeroit les Electeurs de l'Empire d'approuver cette disposition, & si lui Maximilien venoit à mourir, avant d'avoir reçu la couronne impériale, il les prioit d'élire Louis Roi des Romains (1). Ce diplôme daté de Vienne le 20 juillet 1515, fut signé par Maximilien, par Uladislas, Roi de Hongrie, par Sigismond, Roi de Pologne, & par les Cardinaux Thomas de Strigonie & Mathias de Gurck. En lisant cet acte singulier, on voit qu'il y a de l'embarras dans la requisition que l'Empereur fait aux Electeurs : ce qui rend ce passage peu intelligible ; mais on ne doit pas en être surpris. Maximilien connoissoit les Constitutions de l'Empire, Sigismond & Uladislas ne pouvoient pas les ignorer, puisque le dernier étoit un des Electeurs en qualité de Roi de Bohême ; & cependant tous ces Princes concouroient à la fabrication d'un acte qu'elles réprouvoient : mais quand Maximilien auroit eu le pouvoir de transmet-

Cod. Pol. tom. 1. pag. 171.

(1) Maximilien avoit été couronné Roi des Romains à Aix-la-Chapelle ; mais il ne reçut pas la couronne impériale des mains du Pape.

tre

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

tre l'Empire à sa volonté, par quelle bizarrerie en auroit-il privé ses petits-fils pour les faire passer dans la maison des Jagellons ? Quelque tournure qu'on veuille donner à la conduite de l'Empereur, on ne peut l'envisager que comme une foiblesse de ce Prince, qui désireux de conclure des mariages qui convenoient à ses intérêts, & pressé de s'assurer l'amitié des Rois de Pologne & de Hongrie, parce qu'il étoit embarrassé ailleurs, s'abaissoit à leur offrir ce qu'ils n'auroient pas rêvé de lui demander, & ce qui n'étoit pas en son pouvoir de donner.

Divers actes de l'Empereur qui abandonne l'Ordre Teutonique.

1515.

La circonstance étoit favorable pour obtenir de Maximilien tout ce qu'on vouloit, & personne ne devoit y avoir plus de facilité que le Roi de Pologne, puisque c'étoit à lui que l'Empereur avoit en grande partie l'obligation des deux mariages (1) : aussi Sigismond ne manqua-

(1) Voici comment s'expliquerent à ce sujet les Ambassadeurs que Charles-Quint envoya à Sigismond en 1520. *Cum Majestas Cæsarea non ignoret quanto studio & amore Majestas Vestra quondam felicis memoriæ Divum Cæsarem Maximilianum avum suum colendissimum, ipsamque inclytam domum Austriæ sit prosecuta, insuper quam solidissimi nexus veræ amicitiæ, unionis atque affinitatis inter utramque Austriacam & Hungaricam imo & Majestatis Vestræ domum nuper auctrice Majestate Vestra firmati fuerint &c.* Cod, Pol, tom. 4. pag. 268.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

t-il pas d'en profiter. Ce Prince avoit extrêmement à cœur de détacher l'Empereur des intérêts de l'Ordre Teutonique, & Maximilien sembloit avoir déja satisfait ses vœux par le traité que le Cardinal de Gurck avoit fait à Presbourg en son nom : mais cela ne contentoit pas encore le Roi de Pologne : une assurance de Maximilien ne suffisoit pas, il fallut qu'il répétât plusieurs fois la même chose, & il le fit tant de fois en peu de jours, qu'on diroit que Sigismond prit plaisir à faire voir l'ascendant qu'il avoit sur le Chef de l'Empire.

Cod. Pol. tom. 4. num. 146. p. 201.

Le 22 de juillet l'Empereur donna un diplôme par lequel il approuvoit l'article principal, qui étoit inséré dans le traité que le Cardinal de Gurck avoit fait en son nom à Presbourg; c'est-à-dire, que l'Ordre Teutonique resteroit dans le même état où il avoit été du tems de l'Empereur Frédéric & du Roi Casimir, & il promettoit qu'il ne soustrairoit pas l'Ordre, ni le Grand-Maître aux devoirs auxquels ils étoient obligés envers la Pologne, & qu'il ne leur donneroit aucun aide, ni conseil au détriment du Roi & du royaume de Pologne. L'Empereur délivroit encore les villes de Dantzig & d'Elbing du ban de l'Empire qui avoit été prononcé contre elles,

& ajoutoit qu'il alloit mander à la Chambre Impériale de ne plus rien décréter à l'avenir contre lesdites villes.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Quoique ce diplôme dût suffire pour l'assurance de Sigismond, Maximilien en donna un second le même jour. Après un long préambule, il rapporte, mot à mot, le traité du 20 mai, fait en son nom à Presbourg par le Cardinal de Gurck, le ratifie, l'approuve, & le confirme de la maniere la plus forte : & comme si cela ne suffisoit pas, il répete encore particuliérement les deux articles intéressans du même traité ; c'est-à-dire, celui qui regarde la sujétion de l'Ordre à la Pologne, & l'affranchissement des villes de Dantzig & d'Elbing, de la jurisdiction de l'Empire ; lesquels articles il promet de nouveau d'observer inviolablement sans aller jamais à l'encontre. Cet acte de ratification, comme nous l'avons dit, est aussi daté de Vienne le 21 juillet. Le même jour Maximilien donna encore un rescrit, par lequel il exhortoit le Grand-Maître à rendre hommage au Roi de Pologne, & affranchissoit de nouveau Dantzig & Elbing du ban de l'Empire. Nous ne connoissons que le titre de cette piece, parce que l'éditeur du Code diplomatique de Pologne, renvoie l'acte même au troisieme tome, qui n'est pas

Cod. Pol. tom. 1. pag. 173.

Ibid. pag 75.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

imprimé (1). Malgré que le Roi de Pologne eût poussé les précautions jusqu'au ridicule, puisqu'un seul acte bien fait suffisoit pour lui assurer ce qu'il demandoit, il paroît que l'Empereur avoit usé de restriction à son égard, car il dit dans le rescrit qu'il adressa le 4 août aux Président & Assesseurs de la Chambre Impériale, pour leur ordonner de cesser toutes procédures contre les villes de Dantzig, & d'Elbing, qu'il avoit promis que pendant tout le tems de sa vie, il ne formeroit plus aucune prétention contre ces villes; tandis que dans tous les actes dont nous avons rendu compte, il parle d'une maniere indéfinie & propre à ne plus laisser de doute à Sigismond.

Ibid. tom. 4. num. 147. pag. 201.

Remarques sur la conduite de l'Empereur.

Si on considere ces différens titres, on verra que le but principal du Roi de Pologne dans cette entrevue, avoit été de détacher l'Empereur des intérêts de l'Ordre Teutonique. On peut juger de la maniere dont il appuya sur cet objet par les différentes déclarations toutes uniformes qu'il exigea de Maxi-

(1) Samuel Bock fait mention d'un acte à peu près semblable, en ces termes : *Confirmatio Maximiliani Imperatoris Romani, concordiæ inter Regem Poloniæ & Magistrum Prussiæ, quem etiam ad ho-[illegible]ium Regi Poloniæ Sigismundo præstandum [illegible]tur. Datum Viennæ 1515 d. 12 junii.* pag. [illegible] Mais il paroît que la date est fautive.

milien, tandis qu'il ne parla qu'avec froideur de la guerre qu'il soutenoit contre les Moscovites; & l'on ne se persuadera pas qu'il fit le voyage de Vienne, pour consentir personnellement aux mariages de son neveu & de sa niece. Quant à Maximilien, qui avoit toujours soutenu l'Ordre Teutonique, & qui avoit pris le prétexte de ses intérêts pour se liguer l'année précédente avec les Moscovites, il l'abandonna & le livra à la merci de ses ennemis, sans se mettre en peine de chercher l'ombre d'une raison : d'où il s'ensuit, ou que l'Empereur avoit fait une injustice aux Polonois en soutenant l'Ordre, & alors il auroit dû dire les motifs qui l'engageoient à réparer cette erreur, pour justifier sa conduite, ou bien il faisoit actuellement une injustice à l'Ordre en le sacrifiant à la Pologne. Mais Maximilien n'avoit pas d'autres motifs que sa politique, ou pour mieux dire, ses intérêts : il vouloit plaire au Roi de Pologne, qui ne cherchoit que la destruction de l'Ordre, & ce n'étoit pas là une raison qu'il pût avouer au public. Que de réflexions se présentent sur cet art que les grands décorent du nom de politique!

XXXV. Albert de Brandebourg.

L'Ordre Teutonique dut être vivement affecté de l'abandon de Maximilien, si

Albert refuse l'hommage à la Pologne.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG. toutefois il en connut l'étendue; mais comme il espéroit avec raison que l'Empire ne suivroit pas son exemple, il ne se découragea pas. Le Roi de Pologne de son côté montra peu d'empressement à profiter des avantages qu'il avoit obtenus de l'Empereur, ainsi les Chevaliers furent tranquiles pendant tout le cours

1516. de l'année 1515. (1). La suivante ne fut

1517. pas si heureuse. Le Roi de Pologne en-

Schutz. fol. 451 & seq. Pauli. pag. 391. voya l'Archevêque de Gnesne au Grand-Maître pour le déterminer à se soumettre à la Pologne, & Albert s'y refusa. Sigismond ayant demandé aux Etats de la Prusse Royale, assemblés à Marienbourg, quel étoit leur avis sur le parti qu'il devoit prendre à l'égard du Grand-Maître, ils lui déconseillerent la guerre, qui ne pouvoit que ruiner le pays, & furent d'avis: que puisque Sa Majesté étoit convenue, à l'entrevue de Vienne, que l'affaire de la Prusse seroit portée à la connoissance du Pape, de l'Empereur, du Roi de France & de celui de Hongrie, il falloit faire des instances à l'Empereur pour qu'il engageât Albert à se rendre à son devoir, d'autant que dans l'intervalle il

(1) On en juge par le silence des Ecrivains Prussiens qui ne font mention d'aucun événement pendant tout le cours de cette année.

pourroit naître quelque occasion de l'attaquer avec plus d'avantage, s'il étoit nécessaire. Ce passage de Schutz, ne cadre point du tout avec cette foule de déclarations qu'avoit faites Maximilien avant & pendant le congrès de Vienne. Car, sans parler du Pape, ni du Roi de France, il avoit été stipulé que l'Empereur, le Roi de Hongrie, les Cardinaux de Strigonie & de Gurck, seroient pris pour amiables compositeurs des difficultés nouvelles qui pourroient naître entre la Pologne & l'Ordre Teutonique, dans le cours des cinq années suivantes; mais il ne s'agissoit pas du tout de l'objet principal, qui étoit la soumission de l'Ordre à la Pologne, que l'Empereur avoit prétendu assurer définitivement : cela est si vrai qu'en se réservant, ainsi qu'au Roi de Hongrie & aux deux Cardinaux, le pouvoir d'examiner ces difficultés au congrès de Vienne, il avoit déclaré que si on ne parvenoit pas à un accommodement, que le Roi de Pologne pouvoit éviter en refusant de s'y prêter, tous les autres articles du traité resteroient dans leur force & vigueur. Ainsi cette derniere réserve étoit absolument illusoire. Cependant Schutz, Secrétaire de la ville de Dantzig, puisoit à son gré dans les archives; il a écrit une partie de son

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Fol. 451. vers.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

histoire depuis le commencement de la grande révolution, sur les actes mêmes, & il est probable qu'il avoit sous les yeux ceux de l'assemblée de Marienbourg; d'où l'on peut conjecturer que la plupart des déclarations de l'Empereur, par lesquelles il abandonnoit si absolument les Teutoniques à la merci des Polonois, avoient été faites en secret; apparemment pour éviter à l'Empereur un blâme que son changement, qui n'étoit pas même appuyé d'un prétexte, ne pouvoit manquer de lui attirer de la part de l'Empire & de l'Europe entiere; ce qui engageoit Sigismond à tenir ces actes clandestins en réserve pour s'en servir à l'occasion. On pourroit même croire, par le peu d'empressement qu'eut Sigismond à rendre ces actes publics, & par le peu de connoissance que les historiens ont eu de ces négociations, qu'il avoit promis de n'en faire usage qu'après la mort de Maximilien. Cette conjecture est en quelque sorte confirmée par une circonstance que rapporte Schutz, & après lui tous les historiens. L'année suivante le Roi fit sommer de nouveau Albert de se déclarer, & il répondit qu'il ne pouvoit servir deux maîtres à la fois, l'Empereur & le Roi de Pologne, &c. Comment sur une pareille réponse Sigismond

Ferg. 458. v. 15.

ne montra-t-il pas toutes les déclarations que l'Empereur avoit faites à Presbourg & à Vienne, pour prouver que le Grand-Maître étoit abandonné & désavoué par l'Empereur ; & comment, si ces actes ont été rendus publics, les Prussiens, & Schutz leur principal historien, les ont-ils ignorés, & ont-ils été si peu instruits de tout ce qui s'étoit passé à l'entrevue de Vienne ? Mais Maximilien vivoit encore, & c'étoit apparemment la raison qui empêchoit qu'on ne dévoilât ce mystere.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Les deux Prusses furent très-agitées pendant tout le cours de l'année 1517. Des brigands faisoient des courses dans les domaines Polonois, & d'autres dans ceux des Teutoniques ; la Warmie fut une des provinces les plus maltraitées ; & on essaya de faire un arrangement entre les Teutoniques & l'Evêque, qui n'eut pas lieu : les plaintes se multiplioient, & les chefs désavouoient les attentats qui étoient commis par leurs gens, ou par ceux qu'on les accusoit de protéger.

Schutz. fol. 451 & seq. Pauli. pag. 391.

1517.

Comme le Grand-Maître s'attendoit à être attaqué tôt ou tard par la Pologne, il ne négligeoit aucun moyen de défense, & déja il avoit amassé une grande quantité de munitions de guerre de toute espece, telles que de l'artillerie, de la pou

Traité d'Albert avec l'Electeur de Brandebourg.

1517.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Pauli. pag. 391. Bock. pag. 94. Ibid. pag. 95. Pauli. tom. 2. pag. 491. tom. 4. pag. 392 & seq.

dre, des outils &c. Après avoir fait travailler aux fortifications de Balga, où étoient ses principaux magasins, & après avoir mis les autres places en bon état, Albert partit pour l'Allemagne, & se rendit à la cour de Joachim Electeur de Brandébourg. Selon les écrivains Prussiens, Berlin avoit été choisi pour y tenir une nombreuse assemblée, où l'Ordre devoit enfin prendre sa derniere résolution à l'égard de la Pologne. Outre le Grand-Maître qui y étoit arrivé avec plusieurs Commandeurs & une suite de 200 chevaux, on y voyoit des députés du Maître de Livonie & les principaux Commandeurs de l'Allemagne, Frédéric Electeur de *Saxe*, George Duc de Saxe, & les Margraves Casimir & Guillaume freres du Grand-Maître, ainsi que les Ambassadeurs du Roi de Danemarck & de plusieurs autres Princes.

Albert tint un grand conseil avec les Commandeurs de l'Ordre qui se trouvoient à Berlin, où il fut résolu qu'il ne rendroit pas hommage à la Pologne, quoi qu'il en dût coûter, & qu'on leveroit 12000 hommes en Allemagne pour être en état de faire tête aux Polonois : mais il se présenta une difficulté, qui étoit d'obtenir le passage par le Brandebourg, & il fallut entrer en négociation

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

avec l'Electeur. Comme les inclinations des Princes sont toujours subordonnées à leurs intérêts, Joachim ne cèda pas au désir qu'il avoit d'obliger le Grand-Maître; & il étoit vrai qu'en accordant le passage aux troupes de l'Ordre, il alloit s'exposer au ressentiment des Polonois ses voisins : il falloit donc lui proposer un avantage qui balançât cet inconvénient, & on le trouva dans la cession de la Nouvelle-Marche. On se rappellera que le Grand-Maître Louis d'Erlichshausen, pressé par les armes des Polonois & de ses sujets rebelles, avoit vendu en 1455 cette Province à l'Electeur Frédéric, en réservant à l'Ordre la faculté de la retirer des mains de ses héritiers pour la somme de 100,000 florins du Rhin. Quoiqu'il n'y eût guere d'apparence que l'Ordre fût de sitôt en état d'effectuer le retrait, cette réserve gênoit l'Electeur; & le Conseil du Grand-Maître se prêta d'autant plus aisément à renoncer à ce droit, qu'il étoit aisé de juger qu'on auroit beaucoup de peine à le faire valoir, quand même on auroit l'argent nécessaire pour cela. Ces considérations déterminerent le Grand-Maître à faire un accord avec l'Electeur, par lequel il renonçoit, au nom de l'Ordre, tant pour lui que pour ses successeurs, à toute prétention ulté-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

rieure fur la Nouvelle-Marche, & en revenche Joachim affuroit à l'Ordre pour toujours, le paffage libre par fes Etats aux troupes qu'il feroit venir d'Allemagne, pourvu qu'elles ne fiffent aucun dommage à fes fujets, & que le Grand-Maître les en dédommageât, fi le cas arrivoit. Ce traité fut fcellé dans la partie de la ville de Berlin nommée Colnn, le famedi d'après la Ste. Catherine, c'eft-à-dire, le 28 novembre de l'an 1517. George d'Eltz Grand-Maréchal, Guillaume Comte & Seigneur d'Eifembergk ou Ifenbourg, George de Polentz, Jean Commandeur de Konigsberg, Eberhart de Freiberg Provifeur de Tilfit, & Frédéric de Haideck, tous Freres de l'Ordre, font nommés, comme y ayant donné leur approbation (1).

Cod. Brand. tom. 5. pag. 274.

La date de ce traité prouve que les hiftoriens Pruffiens fe font trompés fur l'époque de l'abandon abfolu que firent les Teutoniques de la Nouvelle-Marche, à la maifon de Brandebourg. L'Electeur, qui ne vouloit pas fe déclarer ouvertement contre la Pologne, engagea, dit

(1) Hartknoch prétend (*Alt. und n. Preuff. pag.* 323) que le Grand-Maître reçut une fomme d'argent de l'Electeur, mais il n'en eft pas fait mention dans le traité; il fe trompe auffi en marquant ce traité en 1518.

Pauli, le Roi de Danemarck à envoyer des troupes à l'Ordre; & nous verrons effectivement qu'il fut secouru par les Danois. Le même historien prétend encore que les Margraves de Brandebourg en Franconie, sur-tout Casimir & l'Electeur Joachim, armerent sous prétexte des différends qu'ils avoient avec la ville de Nuremberg, & que l'Ordre prit des troupes à sa solde dans diverses contrées de l'Allemagne : mais il est difficile d'accorder les dates de tous ces événemens, puisque cet écrivain s'est trompé, comme nous l'avons dit, sur celle de la cession de la Nouvelle-Marche, qu'il marque un an trop tard.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Pag. 393. Pag. 392.

Commencement du Luthéranisme. 1517.

Pendant que le Grand-Maître cherchoit à se procurer du secours contre la Pologne, l'Allemagne vit éclore le germe de la plus triste révolution, puisqu'il n'y en a jamais eu dont les suites ayent été plus funestes. On sent que nous voulons parler du commencement du Luthéranisme, qui acheva la ruine de l'Ordre Teutonique; mais cette matiere est si connue de tout le monde, que nous ne la toucherons que légérement. Le Pape Léon X, voulant continuer la construction de la Basilique de St. Pierre, & les fonds lui manquant, il accorda des indulgences à ceux qui contribueroient à cette bonne

XXXV. Albert de Brandebourg.

œuvre, & les Dominicains furent chargés de les publier. Les Augustins piqués, dit-on, de n'avoir pas eu cette commission, choisirent un des leurs, nommé Martin Luther Docteur de l'Université de Wittenberg, pour soutenir l'honneur de leur Ordre. Luther, avec de la force dans le génie, de la véhémence dans ses discours, une éloquence vive & impétueuse, attaqua d'abord les abus que plusieurs faisoient des indulgences & les excès qu'on en prêchoit; mais il étoit trop ardent pour se renfermer dans ces bornes; des abus, il passa bientôt à la chose même, qu'il rejetta; & parce que la foi de l'indulgence avoit du rapport avec celle du purgatoire, il n'hésita plus à attaquer cette créance. La foi du purgatoire étant le fondement de la priere pour les morts, il abolit cette priere; & parce qu'elle étoit autorisée par les liturgies & par le sacrifice de la messe, il renonça à ce sacrifice, non sans peine, il est vrai; car cela l'engageoit dans le mystere de la satisfaction de J. C., du mérite des bonnes œuvres & de la justification des hommes, mais il ne respecta rien. L'Eglise s'éleva contre lui, & il ne connut plus d'autre Eglise que celle des prédestinés, qui est invisible. Le Souverain Pontife le déclara anathê-

me; Luther déclara le Souverain Pontife Antechrist, & ne voulut pour regle que l'esprit intérieur qui le gouvernoit. Il ne pensoit pas en venir jusque-là; mais le caractere de l'esprit de l'homme, est de se licencier toujours, quand il a une fois pris l'essor. En voilà assez pour donner une idée à ceux qui ne sont pas instruits, de la marche progressive de la prétendue réforme que Luther établit fort rapidement; mais il faut faire voir quelle fut la cause de ses progrès.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Cause de ses progrès.

L'Eglise avoit sans doute besoin d'être réformée; il y avoit plusieurs siecles qu'on le désiroit, & plusieurs grands personnages l'avoient sollicité vivement. Cette réformation, qui ne pouvoit point regarder le dogme, parce que l'Eglise est aussi inébranlable dans sa foi, que la pierre angulaire sur laquelle elle est fondée, devoit donc porter sur les abus qui s'étoient glissés dans la discipline & sur les mœurs, tant des ecclésiastiques que des laïcs & c'étoit à l'Eglise même à la faire. Cette œuvre salutaire, proposée plusieurs fois dans les Conciles, n'ayant pas eu lieu, on continua de la désirer, mais tous ne le firent pas avec le même esprit. » Il » y avoit deux sortes d'esprit, dit Bossuet, qui demandoient la réformation: » les uns, vraiment pacifiques & vrais

Hist. des variat. liv. 1. somm. 5.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

» enfans de l'Eglise, en déploroient les
» maux sans aigreur, en proposoient avec
» respect la réformation, dont aussi ils
» toléroient humblement le délai; & loin
» de la vouloir procurer par la rupture,
» ils regardoient au contraire la rupture
» comme le comble de tous les maux:
» au milieu des abus ils admiroient la
» divine providence qui savoit, selon ses
» promesses, conserver la foi de l'Eglise;
» & si on sembloit leur refuser la ré-
» formation des mœurs, sans s'aigrir &
» sans s'emporter, ils s'estimoient assez
» heureux de ce que rien ne les empê-
» choit de la faire parfaitement en eux-
» mêmes. Mais il y avoit outre cela des
» esprits superbes, pleins de chagrin &
» d'aigreur, qui frapés des désordres
» qu'ils voyoient régner dans l'Eglise,
» & principalement parmi ses Ministres,
» ne croyoient pas que les promesses
» de son éternelle durée pussent subsis-
» ter parmi ces abus. Au lieu que le
» Fils de Dieu avoit enseigné à respec-
» ter la chaire de Moïse, malgré les mau-
» vaises œuvres des Docteurs & des Pha-
» risiens assis dessus; ceux-ci devenus
» superbes, & par-là devenus foibles,
» succomboient à la tentation qui porte
» à haïr la chaire en haine de ceux qui
» y président; & comme si la malice

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

» des hommes pouvoit anéantir l'œuvre » de Dieu, l'averſion qu'ils avoient con- » cue pour les Docteurs, leur faiſoit haïr » tout enſemble & la doctrine qu'ils en- » ſeignoient, & l'autorité qu'ils avoient » reçue de Dieu pour l'enſeigner. Tels » étoient les Albigeois & les Vaudois, » tels étoient Jean Wiclef & Jean Hus. » L'appas le plus ordinaire dont ils ſe » ſervirent pour attirer les ames infirmes » dans leurs lacets, étoient la haine qu'ils » leur inſpiroient pour les paſteurs de » l'Egliſe : par cet eſprit d'aigreur on » ne reſpiroit que la rupture ; & il ne » faut pas s'étonner ſi dans le tems de » Luther, où les invectives & l'aigreur » contre le clergé furent portées à la » derniere extrémité, on vit auſſi la rup- » ture la plus violente & la plus grande » apoſtaſie qu'on eût peut-être vu juſ- » qu'alors dans la chrétienté. « On ne ſauroit mieux apprendre la maniere dont nous devons enviſager les objets qui nous choquent, ni mieux développer la cauſe des progrès étonnans que le Lutheraniſme fit en peu de tems : mais ſi les mêmes ſymptomes annoncent ordinairement des maladies ſemblables, que doit-on augurer du tems où nous vivons, puiſqu'on n'a jamais porté plus loin le mépris de l'Egliſe & de ſes Miniſtres ?

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG. George de Polentz, Evêque de Sambie.

1518.

Leo. pag. 345 & 378.

Dans le tems que l'Allemagne commençoit à être en proie à l'héréſie, il étoit plus néceſſaire que jamais de mettre beaucoup de prudence dans le choix des Miniſtres de l'Egliſe, & malheureuſement le Grand-Maître n'eut pas cette précaution. L'Evêché de Sambie étoit devenu vacant d'une maniere ſinguliere. Le Grand-Maître Frédéric de Saxe, ayant reçu dans l'Ordre Gunther de Bunau ou de Bernau, Gentilhomme de la Miſnie & Doyen de l'Egliſe de Magdebourg, l'avoit élevé ſur le ſiege de la Sambie. Gunther, brouillé avec Albert de Brandebourg, prit l'étrange réſolution d'abandonner ſon Egliſe, & de ſe retirer en pays étranger avec ſon argent & ſes meilleurs effets : en conſéquence il envoya d'avance, ſon argent à Dantzig & probablement il ne tarda pas à le ſuivre : mais le Grand-Maitre en ayant eu vent, fit arrêter le tréſor de l'Evêque. Léon, qui ſemble avoir tiré ce trait de Grunau, écrivain contemporain, ne donne d'autre raiſon du mécontement de l'Evêque que la légéreté du grand-Maître à faire des ordonnances, & la préference marquée qu'il avoit pour les Franconiens au détriment des Saxons ; défaut qui a été fort commun dans l'Ordre, & qui n'a pas peu contribué à ſes malheurs. Cependant

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

il faut qu'il y ait eu quelqu'autre raison que l'auteur n'a pas jugé à propos de nous transmettre ; car on n'autoit pas manqué de crier à l'injustice, si le Grand-Maitre n'avoit saisi le trésor de Gunther que parce qu'il abandonnoit son Evêché.

Albert, qui vouloit avoir un Evêque qui lui fût dévoué, jetta les yeux sur le Commandeur George de Polentz, qui selon toute apparence, étoit encore jeune, &qu'il favorisoit beaucoup. Polentz avoit fait ses vœux en même tems que le Grand-Maître, & peu de tems après il devint Commandeur de Konigsberg, emploi qu'il exerça pendant cinq ans : ce Chevalier devoit être instruit, puisqu'il étoit licentié en droit, & qu'il avoit été long-tems Président du Tribunal de Justice ; mais cette science ne suffisoit pas pour un Evêque, & ce fut cependant Polentz qu'Albert choisit : il fut confirmé par Léon X, qui lui accorda les dispenses nécessaires. Pendant que l'Evêque de Pomésanie & le Suffragant de celui de Warmie, étoient occupés à sacrer Polentz, ils virent entrer le Grand-Maître dans l'église accompagné de plusieurs Ambassadeurs Russes, & suspendirent leurs fonctions à cause de la présence des Schismatiques : mais Albert entrant en colere, leur dit, de la maniere

XXXV. Albert de Brandebourg.

la plus insultante, qu'ils n'avoient qu'à continuer leur ouvrage pour gagner leur pain, s'il ne vouloient pas qu'il en fit des martyrs (1). Ce mépris si marqué des ordonnances de l'Eglise & des Ministres du Seigneur, étoit un fatal présage.... Mais n'anticipons pas sur l'histoire, & contentons-nous d'observer que l'élévation de Polentz sur le siege de Sambie, nous fournira deux leçons importantes; l'une sur les précautions que doivent prendre les collateurs des bénéfices ecclésiastiques, qui s'exposent à se rendre responsables des plus grands malheurs, s'ils ont plus d'égard à leur intérêt ou à leur inclination, qu'au mérite; & l'autre sur le danger que courent les ambitieux, qui n'envisageant que l'avantage temporel, s'engagent dans le ministere avant d'avoir travaillé de tout leur pouvoir à acquérir la vertu & la science nécessaire, & sans se mettre en peine de savoir si Dieu les destine à être les guides de son troupeau. Léon dit qu'on ne sait pas po-

(1) *Si sollen vollends ihr brod verdienen, oder gottes marter soll sie schanden.* Pauli pag. 31 in not. On ne doit pas être surpris de voir des Ambassadeurs Russes à Konigsberg: l'Ambassadeur de Pologne fit de vives plaintes à la diete de l'Empire, le 20 août 1518, contre les Teutoniques, prétendant que c'étoient eux qui armoient les Russes contre les Polonois. *Bzovius*, *pag.* 348. *num.* 29.

fitivement quelle est l'année de la retraite de Bunau, ni par conséquent de l'élévation de Polentz : Pauli les marque en 1517, mais il paroît qu'il se trompe ; car nous avons vu George de Polentz figurer comme un simple Frere de l'Ordre, sans avoir le titre d'Evêque, dans le traité que le Grand-Maître fit avec l'Electeur de Brandebourg le 28 novembre 1517 ; ainsi on ne peut marquer l'avénement de Polentz au siege de Sambie, avant l'an 1518.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG. *Pag. 391.*

Le jour des Rois de cette même année, les Etats de la Prusse Polonoise s'assemblerent à Marienbourg, où les Commissaires du Roi, après avoir fait plusieurs plaintes contre l'Ordre, les consulterent sur la conduite qu'il devoit tenir à l'égard du Grand-Maître. L'avis des Prussiens fut, qu'il falloit tâcher d'éviter la guerre, & ils témoignerent le désir, qu'ils avoient de voir le Roi en Prusse, mais sans armée, prétendant que cette proximité pourroit engager le Grand-Maître à se ranger à son devoir, d'autant que ses sujets ne voudroient pas s'exposer à être écrasés par les forces de la Pologne. Le Roi leur ayant demandé d'envoyer des députés à la diete qu'il devoit assembler à Cracovie, où on devoit s'occuper des affaires de la Pologne

Albert refuse encore l'hommage à la Pologne. *Schutz. fol. 455. vers. & seq.* 1518.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

avec l'Ordre, les Prussiens nommerent ceux qu'ils vouloient charger de cette commission, & ils partirent de Thorn le 22 du même mois, avec les instructions nécessaires. La diete se tint en effet à Cracovie au mois d'avril, mais il semble qu'on s'y occupa moins d'affaires que des fêtes qu'occasionna le mariage du Roi avec Bonne fille de Jean Sforce Duc de Milan. Le Margrave Casimir, frere aîné du Grand-Maître, s'y trouvoit; il fut au devant de la jeune Reine jusqu'aux frontieres du royaume, remporta le premier prix des tournois, mais il ne paroît pas qu'il ait été chargé d'aucune négociation : il est vrai que la maniere dont il s'en étoit acquitté au premier mariage de Sigismond, n'étoit pas propre à inspirer la confiance.

Neugebaver. p. 481 & seq.

La diete s'occupa cependant des affaires de la Prusse, car pendant qu'elle étoit assemblée, le Roi envoya des Ambassadeurs au Grand-Maître pour lui demander sa derniere résolution, & savoir s'il vouloit la paix ou la guerre. Les instructions des Ambassadeurs portoient sur quatre points différens. Ils devoient demander à Albert, 1°. pourquoi il s'obstinoit à ne pas se soumettre à la Pologne, puisqu'il y étoit obligé par la paix perpétuelle, que cinq de

Schutz.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

ses prédécesseurs avoient confirmée, en se reconnoissant vassaux de la couronne? (les Polonois avoient apparemment oublié le refus constant qu'avoit fait Frédéric de Saxe.) 2°. Ils devoient se plaindre de ce que le Grand-Maître entretenoit en Prusse un grand nombre de gens mal-intentionnés, qui faisoient tort aux sujets du royaume. Léon nous apprend effectivement que cette soldatesque effrénée, que le Grand-Maître avoit rassemblée, commettoit les plus grands désordres. 3°. Le Roi demandoit encore pourquoi le Grand-Maître interdisoit à ses sujets la liberté de commerce avec ceux du royaume? 4°. Et enfin pourquoi le Grand-Maître s'étoit ligué avec différens Princes contre la Pologne, & cherchoit à se procurer des soldats en Allemagne?

Le Grand-Maître répondit à ces plaintes des Ambassadeurs, 1°. qu'il ne pouvoit pas servir deux maîtres, l'Empereur & le Roi de Pologne; que c'étoit de l'Empire qu'il tenoit ses possessions, ainsi que ses prédécesseurs avoient fait; que lesdits prédécesseurs avoient été obligés de jurer fidélité à l'Empire, & non à la Pologne, d'autant que c'étoit par ordre des Empereurs & avec le secours de l'Empire qu'ils avoient conquis le pays qu'ils possédoient. 2°. Albert répondit au se-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

cond point, qu'il avoit effectivement des cavaliers étrangers dans le pays, qui s'étoient plaints vivement qu'ils ne pouvoient obtenir justice des sujets du Roi; qu'il en avoit écrit plusieurs fois inutilement à Sa Majesté, & que comme il ne pouvoit pas renvoyer ces cavaliers, on ne devoit pas lui savoir mauvais gré, s'ils cherchoient eux-mêmes à se dédommager des torts qu'on leur avoit faits. 3°. Quant à l'interdiction du commerce avec les Polonois, il dit qu'il ne l'avoit jamais défendu, mais bien qu'il avoit interdit pour un tems, la sortie des denrées de premiere nécessité, telles que les comestibles, afin de prévenir une trop grande cherté dans ses Etats. 4°. Pour ce qui regardoit ses liaisons avec d'autres Princes, il répondit qu'on ne devoit guere s'en étonner, puisqu'il avoit beaucoup de parens, auxquels il étoit naturel qu'il recourût dans ses besoins, & qui certainement ne manqueroient pas de l'aider.

Schutz. fol. 459 & seq.

Le Roi ayant reçu cette réponse, donna un édit daté du 24 juin 1518, pour défendre à ses sujets tout commerce avec ceux du Grand-Maître, sous peine de punition corporelle & de la perte de leurs biens. Comme le Roi supposoit dans cet édit que le Grand Maître avoit porté le premier une interdiction générale du commerce,

merce, Albert fit à son tour un édit par lequel il déclaroit qu'il n'entendoit pas interdire le commerce en général, mais qu'il le permettoit avec des réserves convenables aux circonstances. Cette ordonnance est en date du jour de St. Etienne (26 décembre) de l'an 1519. Ce qui prouve qu'il commençoit l'année à Noël.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Le commencement de l'an 1519 est remarquable par la mort de l'Empereur Maximilien, arrivée à Wels le 12 du mois de janvier. Ladislas, Roi de Hongrie & de Bohême, étoit mort depuis 3 ans, & Louis l'avoit remplacé à l'âge de 10 ans, sous la tutele de l'Empereur & du Roi de Pologne son oncle. A la mort de Maximilien, il ne fut pas question du diplôme par lequel ce Prince avoit adopté le jeune Louis, & l'avoit désigné pour son successeur au trône impérial. Cet acte étoit probablement demeuré enseveli dans la poussiere des archives, avec plusieurs autres que Maximilien avoit faits au congrès de Vienne, ou bien il fut méprisé comme contraire à la constitution de l'Empire; & les Electeurs songerent à donner un chef à l'Allemagne selon l'usage (1). Deux Princes

Charles-Quint Empereur.

1519.

Neugebauer, p. 478 & 483.

(1) Peu de tems avant sa mort, Maximilien avoit

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

dignes d'y réussir, briguerent cette éminente dignité; Charles d'Autriche, Roi d'Espagne, petit-fils du défunt Empereur, & François I, Roi de France, & tous les deux cherchèrent à mettre le Roi de Pologne dans leurs intérêts, parce qu'en qualité d'oncle & de tuteur de Louis, il devoit beaucoup influer sur la disposition du suffrage électoral de la Bohême. Jean de Langeac fut envoyé par François au Roi de Pologne, pour l'engager à prendre son parti; mais Sigismond renvoya l'Ambassadeur à la cour de Hongrie & de Bohême, & témoigna par-là qu'il étoit favorable à Charles, puisque Louis étoit uni par une double alliance avec la maison d'Autriche. Nous ne voyons pas que le Roi d'Espagne ait fait des démarches vis-à-vis du Roi de Pologne & de son neveu; mais c'est que les historiens ne nous les ont pas transmises; car il étoit trop intéressé à avoir le suffrage de la Bohême, pour avoir négligé ce qui pouvoit le lui assurer. Louis qui, de concert avec son oncle, étoit favorable à Charles d'Autriche, son beau frere, envoya à la diete d'élection Ladislas

Ibid. loc. cit.
Sleidani. lib. 1.

montré un grand désir de faire nommer le Roi d'Espagne, son successeur. Voyez Robertson, *Histoire de Charles-Quint*, & Gaillard, *Hist. de François. I.*

de Sternberg, pour y porter son suffrage, comme Electeur de Bohême; & Sigismond le fit accompagner par Mathias Drevici & Raphaël Lesczini ou peut-être Leczinski, ses Ambassadeurs. Nous n'entrerons pas dans toutes les intrigues de l'élection, nous dirons seulement qu'Albert de Brandebourg, Electeur de Mayence, ayant perdu l'espoir de voir élever son frere Joachim sur le trône impérial, se mit à la tête du parti du Roi d'Espagne; que Joachim, après avoir paru favorable à François I, revint au parti de Charles d'Autriche; & qu'enfin ce dernier fut élu unanimement Empereur le 28 juin 1519, sur le refus de Frédéric Electeur de Saxe, & par préférence à François I. Nous remarquerons encore que le Margrave Casimir, frere aîné du Grand-Maître, étoit un des Commissaires ou Ambassadeurs de Charles d'Autriche; & que dans le tems qu'on s'occupoit du choix d'un Empereur, Jean, Margrave de Brandebourg, autre frere du Grand-Maître, épousa Germaine de Foix, veuve de Ferdinand-le-Catholique, avec l'agrément de Charles, son petit-fils (1).

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Ibid.

(1) Mr. Gaillard se trompe en le nommant Casimir, & en le faisant frere des Electeurs de Mayence & de Brandebourg; il se nommoit Jean, étoit frere

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Charles-Quint, car c'est sous ce nom qu'est connu le nouvel Empereur, avoit beaucoup d'obligation au Roi de Pologne, qui lui avoit rendu les plus grands services à son élection, comme nous l'apprenons par les remercîmens qu'il lui en fit (1); & on se persuadera aisément que Sigismond, qui avoit peu d'autres intérêts à demêler avec l'Empire, profita de la circonstance, pour engager Charles à abandonner l'Ordre Teutonique, comme avoit fait son aïeul Maximilien; ce qui étoit d'autant plus important, qu'étant le plus puissant Mo-

du Grand Maître, & par consequent cousin-germain des deux Electeurs. *Histoire de François I. tom. I. pag.* 415. *édit. de Paris de* 1766. *Bock, vie d'Albert pag.* 70. *Item, Recherches historiques sur ce mariage par Mr. Erman. Berlin*, 1788.

(2) Voici comme les Ambassadeurs de Charles-quint s'exprimerent à ce sujet en 1520 : *Nam cum Majestas sua Cæsarea rerum ac dignitatis suæ Majestatem Vestram apprime studiosam cognoscit, non potest nisi eam vicissim fraterno illo amore prosequi, quem Serenitas Vestra erga se, tot signis & argumentis apertissimè demonstravit, & præsertim nuper cum de Majestatis suæ Cæsareæ electione imperiali ageretur, ubi Majestatis Vestræ autoritatem, studium & favorem usquè adeo sibi profuisse sensit, ut quantùm à Majestate Vestra amaretur, in hujus rei discrimine & difficultate Majestati Vestræ non ignota, re ipsa tunc palpaverit, de quibus omnibus fraternis erga se studiis & officiis Majestati Vestræ cumulatissimas atquè debitas agit gratias &c.* Cod. Pol. tom. 4. pag. 208 & seq. Il paroît que beaucoup d'historiens ont ignoré l'influence que Sigismond a eue dans l'élection de Chales-Quint.

narque qu'il y ait eu en Europe depuis Charlemagne, il étoit en état de fournir des secours abondans à l'Ordre, pour le soutenir contre la Pologne. Il est vrai que l'Empereur avoit aussi des obligations à la maison de Brandebourg, & qu'en mettant à part l'intérêt qu'avoit l'Empire à la conservation de l'Ordre Teutonique, Charles devoit avoir des égards pour le Grand-Maître : mais Sigismond le prévint & l'engagea à parler avant d'avoir pu s'instruire. Charles étoit en Espagne lors de son élection, qui y excita des mouvemens assez vifs, parce que les Espagnols craignoient qu'il n'y revînt plus, & n'attirât en Flandre toutes les richesses du royaume ; ensorte que le nouvel Empereur fut longtems occupé à appaiser les troubles, & ne s'embarqua que le 15 de mai de l'année suivante, pour se rendre aux Pays-Bas.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

L'Empereur trompé suit les traces de son aïeul.

Ce fut au milieu de ces agitations que les Ambassadeurs de Pologne écrivirent à l'Empereur, & le solliciterent vivement, au nom de leur maître, de suivre les traces de Maximilien, dont ils lui communiquerent les lettres, ainsi que les déclarations qu'il avoit faites au congrès de Vienne ; ce qui engagea Charles-Quint à écrire au Grand-Maître, une lettre dont voici la substance.

XXXV.
ALBERT DE BRANDEBOURG.

Cod. Pol. tom. 4. num. 150.

» Comme nous avons été élevés à l'Empire par la bonté divine & les suffrages des Electeurs, nous croyons qu'il est de notre devoir de procurer la paix aux Princes chrétiens, afin qu'ils puissent joindre leurs armes contre les ennemis de la religion. Ayant appris qu'il y a des difficultés entre le Roi de Pologne & vous, au sujet d'un certain serment de fidélité, & désirant d'autant plus de terminer cette difficulté, que nous sommes instruits que le défunt Empereur notre aïeul vous a déja écrit à ce sujet, nous vous exhortons à rendre ce que vous devez au Roi de Pologne, comme l'ont fait vos prédécesseurs, afin que vous puissiez joindre vos armes contre les ennemis de la foi. S'il reste quelques difficultés entre ledit Roi & vous, nous tâcherons de les arranger convenablement, lorsque nous serons arrivés en Allemagne, ce que nous espérons qui se fera bientôt. Nous nous promettons de votre attachement pour nous, que vous nous satisferez sur ce point, & nous vous en témoignerons notre reconnoissance & à votre Ordre (1). « En montrant les let-

(1) C'est la même lettre que Rainaldi rapporte à l'an 1520. Numéro 69.

tres & les déclarations de Maximilien à l'Empereur, le Roi de Pologne, qui venoit de l'obliger récemment, ne dut pas avoir de peine de l'engager à écrire cette lettre ; d'autant que Charles n'avoit pas encore été à portée de s'instruire du détail des affaires de l'Empire, & encore moins de celles de l'Ordre Teutonique ; & c'est à quoi il faut attribuer cette déclaration de l'Empereur : car nous verrons qu'il fut un grand protecteur de l'Ordre, & que, si les circonstances ne lui permirent pas de lui donner les secours nécessaires pour réparer les pertes qu'il fit de son tems ; il ne négligea rien pour le maintenir dans la splendeur & la dignité qui lui appartenoient. Nous n'avons pas la lettre même de Charles-Quint, mais une simple copie sans date & sans désignation de l'endroit où elle a été écrite, qui est tirée des registres aux légations de la Pologne. On peut remarquer, comme nous l'avons déja fait ailleurs, que les Polonois dissimulant la résistance constante, que le Grand-Maître Frédéric de Saxe avoit opposée à leurs prétentions, supposoient que tous les prédécesseurs d'Albert avoient rendu hommage à leurs Rois.

XXXVI. ALBERT DE BRANDEBOURG.

On se rappellera que l'Empereur Maximilien avoit relevé les villes de Dantzig

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

zig & d'Elbing de la peine du ban qui avoit été portée contre elles par la Chambre impériale, & qu'il avoit mandé aux Assesseurs de ce tribunal, de ne point procéder ultérieurement contre lesdites villes pendant le cours de sa vie : mais l'Empire n'avoit pas été du même avis ; car nous voyons par un recès de la diete d'Augsbourg de l'an 1518, que plusieurs affaires, entre autres celle qui regardoit les exécutorielles contre Dantzig & Elbing, avoient été postposées & renvoyées à la diete suivante, pour être examinées. Comme le Roi de Pologne avoit cette affaire extrêmement à cœur, il profita encore de l'occasion pour obtenir de Charles-Quint ce qu'il vouloit. Nous ne pouvons mieux faire que de donner un extrait de la lettre que l'Empereur écrivit à ce sujet à ses conseillers ; parce qu'on y verra le désir qu'il avoit d'obliger le Roi de Pologne, & en même tems, jusqu'à quel point il ignoroit alors le fond des choses qu'on lui demandoit.

Neue Samlder R. abschiede. part. 2. pag. 169.

Nous avons reçu des Lettres des Ambassadeurs du Roi de Pologne sur quelques objets qu'ils demandent de nous, au nom de leur Maître ; particuliérement afin que nous entrions en certaine négociation avec le Duc de Moscovie, que nous écrivions au Grand-Maître de Pruf-

Cod. Pol. tom. 4. num. 151.

se, & enfin pour que les villes de la Prusse, ne soient point vexées par le tribunal impérial, ainsi que vous pourrez le voir par le mémoire ci-joint. » Comme nous désirons d'obliger led t Roi en tout ce qui nous est possible, nous avons écrit au Grand-Maître de Prusse convenablement. Mais comme vous connoissez mieux que nous, comment le reste doit être traité, nous vous envoyons des lettres de créance en blanc, pour le Duc de Moscovie, vous y insérerez les noms de ceux que vous choisirez pour les envoyer audit Duc, en leur donnant les instructions & les ordres nécessaires. Vous aurez soin que le tout se fasse de la maniere la p'us convenable pour nous & le Roi de Pologne, & conformément à la teneur des traités faits entre lui & l'Empereur notre prédécesseur & notre aïeul : ensorte qu'on favorise le Roi de Pologne autant qu'on le peut. Quant aux autres affaires, elles pourront être expédiées après notre arrivée en Allemagne. Pour ce qui regarde les villes de la Prusse, nous vous chargeons d'empêcher que rien ne se fasse, à leur égard, de contraire à l'ancien usage. Cependant vous aurez soin de tenir en suspens jusqu'à notre arrivée en Allemagne, tout ce qui pourra être dif-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

féré sans préjudicier aux droits de l'Empire; car nous souhaitons beaucoup (1) de satisfaire le désir du Roi de Pologne en tout ce que nous pouvons convenablement. En faisant cela vous exécuterez notre volonté. « L'Editeur du code diplomatique de Pologne, marque dans le sommaire, que ce rescrit a été adressé au Président & Assesseurs de la Chambre impériale; mais à en juger par sa tournure, il est plus apparent qu'il fut adressé à un Conseil de Régence, présidé par un Ecclésiastique constitué en dignité, puisque l'Empereur le qualifie de Révérendissime Pere en Dieu. Cette lettre est sans date comme la premiere, & est également tirée du regiftre aux légations de la Pologne; ce qui prouve que l'Empereur voulant marquer à Sigismond, le désir qu'il avoit de le satisfaire, avoit envoyé à ses Ambassadeurs, les copies des lettres qu'il avoit écrites au Grand-Maître & à son Conseil en Allemagne. En considérant les circonstances & les motifs qui les ont fait faire, on voit que les déclarations, ou si l'on veut, les reconnoissances que les Empereurs Maximilien & Charles-Quint firent des pré-

(1) *Capertimus voto & desiderio.*

[redacted]

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

tendus droits de la Pologne, ne doivent influer en rien sur l'opinion qu'on peut se former de la justice des réclamations de l'Ordre Teutonique. La suite le prouvera encore mieux; car nous verrons bientôt l'Empereur se portant pour médiateur entre la Pologne & l'Ordre, leur persuader de laisser décider leur cause par un jugement en regle, & finir par embrasser ouvertement le parti des Chevaliers. On voit encore que de pareilles déclarations ne peuvent servir à prouver que la Prusse n'étoit pas dépendante de l'Empire, dans le tems qu'elle appartenoit à l'Ordre. Si le Roi de Pologne n'avoit désiré que la justice, il n'auroit point employé tant de finesse & d'artifice pour se procurer de vains titres contre l'Ordre Teutonique.

Raisons des Polonois pour attaquer la Prusse.

1519.

Tandis que les Ambassadeurs du Roi de Pologne cherchoient à surprendre des déclarations à l'Empereur qui étoit en Espagne, Sigismond se préparoit à attaquer le Grand-Maître & celui-ci ne négligeoit rien pour se mettre en état de défense. Après avoir attendu si longtems, le Roi avoit saisi le moment favorable, plutôt pour effectuer ses projets que pour faire valoir ses droits; car il est impossible de se persuader qu'il ait été convaincu de bonne foi de la justice

[redacted]
XXXV.
ALBERT
DE BRAN-
DEBOURG.

tice de ses prétentions. Nous l'avons déja dit, tant de manœuvres pour éluder un examen suivi de cette affaire, & pour surprendre des déclarations qui l'autorisassent, ne sont pas des marques de sécurité : d'ailleurs le Pape ne parloit que d'accommoder ce différend ; mais il ne confirmoit pas le traité de 1466 ; ce qui auroit levé une des principales difficultés ; puisque le Roi Casimir avoit jugé cette confirmation nécessaire. Léon X ne croyoit apparemment pas qu'il pût le faire avec justice ; car il s'y seroit porté avec ardeur, si on en juge par le désir qu'il témoigna de reconcilier l'Ordre Teutonique avec la Pologne. Il est vrai que le défunt Empereur avoit donné des déclarations les plus favorables aux Polonois, mais il est apparent, comme nous l'avons déja remarqué, que Sigismond ne se flattant pas de les voir approuver par les Princes de l'Empire, les tint en réserve pour s'en servir dans l'occasion. A la mort de Maximilien, il forma le projet d'attaquer l'Ordre, ainsi que nous le dirons en son lieu ; mais comme malgré toute sa puissance, il ne pouvoit espérer de venir à bout de cette guerre, durant l'interregne, il prit le parti d'attendre ; & quand il vit que Charles d'Autriche étoit sur les rangs, il jugea appa-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

remment que c'étoit une raiſon de plus pour différer. Charles étoit le plus puiſſant Prince de la chrétienté, & ſon caractere, ni ſes talens n'étoient point encore développés, mais on pouvoit les préſager, & Sigiſmond jugeoit bien que ſi ce Prince prenoit ſérieuſement à cœur les intérêts de l'Ordre Teutonique, il ne viendroit que difficilement à bout de ſon entrepriſe, & que prudemment il faudroit attendre des momens plus heureux. Cependant il ſe préſentoit deux moyens qui étoient de ſervir Charles & de le prévenir; & nous avons vu qu'il réuſſit dans tous les deux.

Charles peu inſtruit des affaires de l'Empire, eut d'autant moins de ſcrupule de donner à Sigiſmond les marques de reconnoiſſance qu'il exigeoit, qu'il ne faiſoit que ſuivre les traces de ſon aïeul; & il eſt vraiſemblable que les Polonois commencerent les hoſtilités auſſitôt qu'ils eurent reçu la réponſe d'Eſpagne. Il étoit effectivement de leur intérêt de ſe hâter, parce que Charles-Quint arrivé en Allemagne, & à portée d'être mieux inſtruit, auroit pu changer de ſentiment; c'eſt la ſeule raiſon à laquelle on puiſſe attribuer l'ouverture de la campagne dans une ſaiſon où l'on eſt ſouvent forcé d'interrompre les hoſtilités, ſur-tout dans un

climat aussi rude que celui de la Prusse.

VXXV. ALBERT. DE BRANDEBOURG.

Sigismond se flattoit, selon toute apparence, qu'en ne perdant pas de tems, il pourroit faire la conquête de la Prusse Teutonique, avant que Charles-Quint fût en état d'aider efficacement les Chevaliers, s'il venoit à reconnoître la justice de leur cause; parce qu'il n'ignoroit pas que les troubles de l'Espagne, l'y retiendroient encore quelque tems, & qu'il pouvoit juger qu'il auroit assez de peine, à son arrivée, d'appaiser ceux de l'Allemagne, que les progrès rapides du Luthéranisme avoient jettée dans le plus grand désordre. Voilà assez de conjectures, il est tems de reprendre le fil de l'histoire.

Diete de Pétrikow. La guerre est résolue. *Schutz. fol. 460.* 1519.

Le Roi de Pologne ayant assemblé la diete du royaume à Pétrikow, le jour de la Purification, on consulta les députés des Etats de la Prusse Polonoise sur le parti qu'il y avoit à prendre à l'égard de l'Ordre, & ils furent d'avis, suivant les ordres de leurs commettans, qu'il ne falloit rien négliger pour fortifier les places, ainsi que pour mettre les frontieres en sûreté, & que le Roi devoit se rendre en Prusse le plutôt possible avec des troupes. Après avoir écouté ce conseil, la guerre fut décidée contre l'Ordre, dans la supposition que le Grand-Maître

ne viendroit pas prêter le serment, & on régla que le Roi se rendroit en Prusse quand les circonstances le lui permettroient. Comme la guerre étoit prochaine, les Dantzigois fortifierent leur ville; tous les bourgeois durent mettre la main à l'ouvrage : on jetta les fondemens de nouvelles tours; la ville & les fauxbourgs furent entourés d'un second rempart; par-tout on plantoit des palissades, on construisoit une quantité de redoutes; on se procura des armes; on établit de nouvelles taxes sur les habitans; on prit l'artillerie des vaisseaux; les matelots furent convertis en soldats, & le Roi y envoya un renfort de 600 hommes d'élite.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Ibid. fol. vers.

Après la diete de Pétrikow, le Roi ne parut plus s'occuper de l'affaire de la Prusse, jusqu'au 21 d'octobre qu'il fit expédier des lettres de convocation pour tenir une diete à Thorn, dans lesquelles il exposoit ses griefs contre le Grand-Maître. Il se plaignoit d'abord, de ce que loin de se rendre à son devoir, en lui prêtant le serment de fidélité, il faisoit du tort à ses sujets par des ravages, des incendies, & en les retenant en prison. Cela étoit rélatif aux vexations dont les Prussiens Polonois se plaignoient, & auxquelles le Grand-Maître prétendoit n'a-

Ibid. fol. 461.

voir pas de part, comme nous l'avons marqué plus haut. Il se plaignoit en outre de ce qu'Albert s'étoit ligué avec les Moscovites & les Tartares, ses ennemis jurés, pour lui enlever des possessions, c'est-à-dire, la Prusse Polonoise, qui avoit coûté tant de sang & de dépense à ses prédécesseurs; & en outre, de ce qu'il faisoit toute sorte de préparatifs de guerre & levoit des troupes en Allemagne. Pour arrêter tous ces désordres dans leur source, disoit Sigismond, il avoit résolu, ensuite de l'avis des Prélats & de ses Conseillers, de porter ses armes en Prusse; c'est pourquoi il convoquoit une diete à Torn pour le 25 novembre, afin d'être aidé de ses Conseils.

XXXV. Albert de Branbebourg.

Situation de l'Ordre. 1519.

Le Grand-Maître s'étoit préparé depuis long-tems à soutenir les efforts de la Pologne, mais la circonstance étoit malheureuse: Casimir son frere aîné, de qui il auroit dû attendre le plus de secours, étoit occupé à veiller à la sûreté de l'Empire; les Electeurs l'ayant chargé aussi-tôt après la nomination du nouvel Empereur, d'assembler des gens de guerre, & de les mettre en garnison dans les endroits où ils étoient nécessaires, jusqu'à l'arrivée du Monarque: & il ne paroissoit pas, vu les circonstances où se trouvoit l'Empire, que d'autres Princes voulussent

Sleidani. pag. 15.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

quitter leurs Etats pour venir au secours de l'Ordre. Cependant le Grand-Maître avoit bien approvisionné ses places, & depuis long-tems il entretenoit des troupes Allemandes en Prusse : c'étoient ces soldats qui, dans un tems où on ne savoit pas encore tenir les troupes dans une exacte discipline, avoient fait les désordres dans la Warmie, dont le Roi de Pologne se plaignoit. Outre cela il avoit pris à sa solde 2000 cavaliers Allemands & 10,000 hommes d'infanterie, qui étoient prêts à marcher à ses ordres, & qui devoient être joints par un corps de Danois. Les Allemands se mirent en marche aussitôt que la guerre fut déclarée, ou regardée comme prochaine & inévitable; mais l'Ordre ne recueillit pas le fruit qu'il devoit attendre d'une pareille dépense. Un corps de troupes destiné à renforcer le Grand-Maître, dit Schutz, vint dans la Marche de Brandebourg, & de-là il fut prendre & brûler Meseritz & quelques villages des environs, se proposant de marcher sur Posnanie; mais le Wayvode ou Palatin, Luc de Gorcka, fit si bonne contenance qu'il n'osa l'entreprendre, & trouvant tous les passages occupés par les Polonois, il tenta de pénétrer en Prusse par la Poméranie, où il rencontra les mêmes obs-

Bock. pag. 96.

Fol. 464.

tacles; Schlokaw & Koinitz avoient de nombreuses garnisons, & par-tout on avoit fait des abattis; ce fut aussi inutilement qu'il essaya de pénétrer par les Etats de Boguslas, Duc de Poméranie: ce Prince, beau-frere & allié du Roi de Pologne, n'avoit rien négligé pour l'arrêter; ainsi les Allemands se débanderent: 3000 hommes s'engagerent au service du Roi de Danemarck, & les autres furent chercher fortune ailleurs. Schutz rapporte que l'on apprit la prise & l'incendie de Meseritz, pendant la tenue de la diete que le Roi avoit assemblée au mois de février, ou peu de tems après: mais il est évident qu'il se trompe, & il nous en fournit la preuve lui-même; car il n'en est pas fait mention dans la lettre de convocation que le Roi fit expédier le 21 d'Octobre, pour assembler une diete à Thorn, dans laquelle il détailla tous le griefs qu'il avoit contre le Grand-Maître, & il n'en parla pas davantage dans la déclaration de guerre qu'il envoya à Albert, avant de la commencer. Cependant cet objet n'étoit pas de nature à être oublié: si les troupes auxiliaires du Grand-Maître avoient commis de pareilles hostilités, le Roi n'auroit pas manqué de faire connoître qu'il étoit l'aggresseur, & il n'au-

XXXV. Albert de Brandebourg.

Ibid. fol. 461.

Bock. pag. 98 & *seq.*

roit pas eu besoin de lui envoyer une déclaration de guerre, puisqu'elle auroit déja été commencée. Schutz a donc déplacé cet événement, ou pour mieux dire, il l'a confondu avec une autre qui n'arriva qu'au mois d'octobre, de l'an 1520; époque où il rapporte lui-même, qu'une armée d'Allemands, venue au secours du Grand-Maître, prit & brûla la ville de Meseritz. Quoique cet écrivain se soit trompé sur la prise de cette ville, il n'est pas moins vrai que l'Ordre fut privé d'une ressource qui devoit lui coûter cher, & qui lui auroit été très-utile pour résister aux forces supérieures des Polonois. On voit par le fait, ce que nous avons souvent dit ailleurs, que le sort de l'Ordre dépendoit de la conservation de la Poméranie, parce qu'il ne pouvoit plus recevoir de secours de l'Allemagne, dès que les Polonois en étoient les maîtres. Si l'intérêt pouvoit excuser la mauvaise foi, on seroit moins étonné qu'ils ayent fait jouer tant de ressorts pour s'emparer d'une province, sans laquelle ils ne seroient jamais parvenus à leur but.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Fol. 473.

Le Grand-Maître étant au moment d'avoir sur les bras toutes les forces de la Pologne, sentit qu'il n'y avoit que Dieu seul qui pût l'aider, & fit des actes de religion qui surprennent, après avoir

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

vu la maniere dont il s'étoit conduit au sacre de l'Evêque de Sambie, & plus encore, quand on considere le reste de sa vie. Nous avons rapporté ailleurs qu'il y avoit dans les environs de Rastenbourg & de Ressel une chapelle connue sous le nom de *Linda Mariana*, où la Sainte-Vierge étoit particuliérement honorée : Albert y fut en pélerinage, & quoique cet endroit soit au moins à 12 lieues de Konigsberg, on dit qu'il y fut à pieds nuds, pour implorer l'assistance divine par l'intercession de la Ste. Vierge. Outre cela le Grand-Maître fit faire une procession solemnelle à Konigsberg, à laquelle il assista avec le Margrave Guillaume, son frere, Eric Duc de Brunswick, les autres Chevaliers de l'Ordre & toutes les personnes de rang qui s'y trouvoient. On remarque que c'est le dernier acte de religion de cette espece, qui ait eu lieu dans la ville de Konigsberg.

Pauli, pag. 393. Henneberg. pag. 261. Clagius de Lind. Mar. pag. 115.

Acta Boruss. tom. 3. pag. 163.

Déclaration de guerre. Son commencement.

Schutz. fol. 461 & seq.

1519.

La diete s'étant assemblée à Thorn le jour de Ste. Catherine, ensuite des ordres du Roi, ce Prince y arriva avec une escorte d'environ 1600 chevaux, & fut suivi peu de tems après d'une armée de 20,000 hommes. On fit encore sommer le Grand-Maître de venir rendre hommage, & comme il ne répondit pas, Sigismond lui envoya une déclaration de

guerre par un héraut : elle contenoit les mêmes motifs qu'il avoit allégués dans la lettre de convocation de cette diete, & comme nous l'avons déja remarqué, il n'y étoit pas fait mention de la prise ni de l'incendie de Meseritz. Les hostilités suivirent de près, ayant commencé pendant les fêtes de Noël (1). Le 27 décembre Jean Salazewski, Général Polonois, annonca son arrivée aux habitans de l'Evêché de Pomésanie en mettant le feu à quelques villages, & enleva beaucoup de bétail qu'il envoya à Neubourg; & le lendemain les gens de l'Evêque s'emparerent de 300 tonneaux de harengs qui étoient destinés pour Thorn. Le 30 les troupes Royales prirent & brûlerent la ville de Soldaw, ravagerent les environs & prirent onze châteaux & quelques bourgades; mais les Teutoniques assiégés dans la citadelle de Soldaw par les Masoviens, la défendirent jusqu'au 6 de mai qu'ils furent obligés de l'abandonner faute de vivres.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Bock. pag. 98 & 99.

Henneberg. Erkl. der landtaffel. pag. 436.

(1) Schutz donne ici le jour de Noël pour le 1 de l'an, & nous avons vu que les Prussiens comptoient souvent le commencement de l'année de cette époque; mais par une contradiction étonnante, il marque dans la même page le commencement de l'année au 1 de Janvier. On lit dans la chronique de George Spalarin, que Sigismond fut secondé dans cette guerre par les Hongrois & les Bohêmes. *Ap. Mencken, tom. 2, pag. 598.*

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG. Progrès des Polonois.

Schutz. fol. 461. verf. Henneberg. pag. 39.

1520.

Le Grand-Maître commença aussi les hostilités dans les domaines des ecclésiastiques, mais il débuta par une ruse, en surprenant le 1 de janvier l'importante ville de Brunsberg. On prétend qu'il avoit fait courir le bruit qu'il vouloit se rendre à Thorn auprès du Roi qui l'avoit fait sommer, & il avoit demandé aux habitans de Brunsberg de passer par leur ville. Les avis furent partagés dans le Conseil qu'on tint le 29 décembre; les Teutoniques avoient beaucoup de partisans dans le Magistrat, qui vouloit qu'on accordât la demande du Grand-Maître; mais les autres furent d'avis d'envoyer consulter l'Evêque de Warmie, qui étoit à Elbing. Pendant qu'on délibéroit, Albert parti de Balga à la tête de quelques centaines de chevaux, & arriva le soir à Heiligenpeil, & le lendemain 1 de janvier il arriva devant Brunsberg à la faveur d'un brouillard épais, & y entra entre 7 & 8 heures du matin. Comme il savoit qu'une grande partie du peuple étoit à l'église, il y entra après l'avoir fait environner de toute part, & se fit prêter serment de fidélité. On soupçonnoit le Bourgmestre Philippe Taschner d'avoir favorisé les Teutoniques; mais le Grand-Maître prouva bien le contraire, en lui don-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

nant un soufflet avec son gantelet, & disant qu'une autre fois il n'avoit qu'à mieux garder sa ville; aussi le même Taschner sauta-t-il les remparts pour aller avertir l'Evêque qu'il rencontra à moitié chemin d'Elbing: il fut heureux pour le Prélat que le Grand-maître n'ait pas été averti de sa marche.

Les troupes Polonoises emporterent au commencement de janvier Schonberg (1), Rastenbourg, Rosenberg, Liebemuhl, & ravagerent presqu'entiérement l'Evêché de Pomésanie, pendant qu'un autre corps d'ennemis s'emparoit de Gilgenbourg, abandonné par la noblesse du canton, Teutsch Eylaw, qui avoit ouvert ses portes aux ennemis, ne resta pas long-tems entre leurs mains, & fut repris quelques jours après par Quirin de Schlick, Commandeur d'Osterode, &

Schutz. fol. 462. Henneberg. Pauli. pag. 394.

(1) Schutz dit que ce fut Nicolas Schonborn, Evêque de Sambie, qui rendit cette place aux Polonois; mais il semble que c'est une erreur. Schonberg est situé dans l'Evêché de Pomésanie entre Teutsch Eylaw & Rosenberg; & ce château appartenoit au Prevôt du Chapitre de Pomésanie, ainsi il n'avoit rien de commun avec l'Evêque de Sambie. *V. Henneberg, pag.* 428, *& Hartknoch alt. und. N. Preß. pag.* 413. On ne cite pas les pages de Henneberg dans tous les endroits où l'on se sert de son autorité, parce que cet ouvrage étant fait en forme de dictionnaire, il est aisé de trouver les endroits indiqués, sans avoir besoin de multiplier les chiffres.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Faselt Commandant de Preuschmarck; qui firent main basse sur la garnison. Le Grand-Maître, après avoir laissé une bonne garnison à Brunsberg, essaya le 7 de janvier de surprendre Elbing, mais il échoua & dût se retirer, après avoir ravagé quelques villages aux environs. Les Teutoniques sortis de Brunsberg firent une invasion dans la Frisch-Nerung, pendant que les Polonois, qui avoient reçu un secours de Samogites, battoient entre Liebemuhl & Osterode, un détachement que le Grand-Maître avoit envoyé pour renforcer la garnison de cette derniere place. Cinq ou six mille hommes se présenterent devant Morungen, qui étoit en état de se défendre, mais la garnison ou la bourgeoisie n'ayant pas voulu seconder le Commandeur, il fut obligé de se rendre. Hoenstein tomba de la même maniere entre les mains des ennemis. Le Grand-Maître ayant voulu jetter du renfort dans ces deux places, avant qu'elles tombassent entre les mains des Polonois, fut attaqué par les ennemis qui lui tuerent 100 cavaliers, & comme il fut blessé lui-même d'un coup d'arquebuse, il se retira à Holland. Les ennemis prirent Osterode, mais il paroît qu'ils ne le garderent pas; puisque Henneberg nous apprend que Quirin de Schlick, Comte

Pag. 340.

de

de Passaw Commandeur d'Osterode, qui avoit déja repris Teutsch Eylaw aux ennemis, leur reprit encore Liebemuhl pendant l'automne. On est surpris de voir tant de places en état de défense, tomber si vîte entre les mains des ennemis; & on ne peut l'attribuer qu'à la foiblesse des garnisons que les bourgeois obligeoient de se rendre, pour éviter les horreurs d'un siege, ou les malheurs inévitables quand une ville est prise d'assaut.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Les ennemis ne tarderent pas à se présenter devant Holland, au nombre de 8000 hommes, dans le dessein apparemment d'y prendre le Grand-Maître. Quoique la place fût très-forte, ce Prince ne jugea pas à propos de s'y laisser enfermer: comme la garnison étoit très-nombreuse, il en sortit à la tête de 300 chevaux, & longea la petite riviere, sans que les ennemis qui étoient à l'autre rive, au nombre de quelques mille hommes, osassent entreprendre de l'arrêter. Les Polonois firent de vains efforts contre Holland, & ne purent le prendre, dit Schutz, faute de grosse artillerie; mais Henneberg nous apprend que les Dantzigois y avoient envoyé beaucoup de canons, dont les quatre plus grosses pieces sauterent. Quoi qu'il en soit, les ennemis ne tarderent pas

Succès des Teutons.

Schutz. fol. 462. Henneberg. Pauli. pag. 394.

1520.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

d'abandonnerent l'entreprise, & la retraite leur fut funeste. Un détachement de la garnison s'étant mis à leurs trousses, les attaqua avec tant de furie qu'il leur tua 2000 hommes, & dispersa le reste. Ce succès étoit brillant, & le Grand-Maître écrivit en divers endroits pour ordonner des prieres, tant pour remercier Dieu, que pour obtenir la grace de chasser les ennemis, dont la moitié de l'armée étoit composée de Païens & de Tartares qui commettoient d'horribles cruautés, ne ménageant ni les femmes grosses, ni les enfants, & profanant les églises, ainsi que les vases sacrés qu'elles renfermoient. Cet événement fut suivi de la prise de Melsak, dont les habitans ouvrirent les portes aux Chevaliers. Les Teutoniques en garnison à Brunsberg & à Preuschmarck, en sortirent & mirent le feu aux villes de Frauenbourg & de Christbourg, tandis que les Polonois traitoient de même la ville de Mulhausen. L'autre partie de l'armée Polonoise, qui s'étoit rendue maîtresse de tout l'Evêché de Poméfanie, à la réserve de Risenbourg & de Marienwerder, reçut du secours des Dantzigois, & entreprit de s'emparer de cette derniere place; mais le manque de grosse artillerie, dit-on, l'empêcha de réussir, & elle fut obligée de se retirer,

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

après avoir mis le feu au fauxbourg & ravagé le canton d'Oftrowitz.

Le commandeur de Heydeck, qui étoit chargé de la défenſe de Brunsberg, craignant d'être attaqué, confia la garde de Melſak aux bourgeois qui s'étoient rendus volontairement aux Teutoniques, & fit revenir à Brunsberg 300 hommes qu'on y avoit laiſſés ; mais les ennemis s'étant préſentés devant Melſak, la bourgeoiſie ſe hâta de leur ouvrir les portes. Comme les Polonois croyoient n'avoir plus rien à craindre de la fidélité des habitans, ils en ſortirent avec des échelles & tout l'attirail néceſſaire pour aller eſcalader Zinten : arrivés le ſoir, ils ſe logerent en grande partie dans des granges & autres bâtimens des environs, dans l'intention de tenter l'entrepriſe au point du jour : mais la garniſon Teutonique fit un ſi grand feu toute la nuit, & jetta tant de feux d'artifice que les bâtimens qui ſervoient de retraite aux ennemis, furent réduits en cendres : leur perte fut conſidérable : beaucoup d'hommes furent tués, & les autres furent obligés de ſe ſauver en abandonnant tout l'attirail de guerre, une partie de leur bagage & une quantité de chevaux qui furent la proie des flammes. De retour à Melſak, les Polonois trouverent que le Magiſtrat,

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

profitant de leur absence, avoit renvoyé aux Teutoniques l'artillerie qu'ils y avoient laissée : il en coûta la tête à 8 personnes du Magistrat, & la ville fut pillée par les soldats. Le gros des ennemis étant parti pour aller faire le ravage aux environs de Bartenstein, il ne resta que 300 hommes tant Polonois que Bohêmes dans Melsak ; la plus grande partie de cette garnison, étant sortie quelque-tems après pour fourrager dans les villages, dit Schutz, les habitans avertirent les Teutoniques qui étoient à portée, & ceux-ci maîtres de la place, firent main-basse sur les fourrageurs à mesure qu'ils revinrent, & le Grand-Maître fit mettre le feu à la ville. Si le fait étoit vrai, ce seroit une barbarie d'autant plus atroce, que les habitans de Melsak paroissoient favorables à l'Ordre ; mais d'autres historiens rapportent la chose différemment, & semblent mériter la préférence, à cause des circonstances qu'ils ajoutent. Suivant Freyberg, le Grand-Maître arriva le mercredi de la troisieme semaine de carême à 8 heures du matin devant Melsak, l'attaqua avec beaucoup de vigueur, jetta une quantité de feux d'artifice dans la place, & parvint à s'en rendre maître. Les Teutoniques tuerent ou prirent 350 Bohêmes,

Fol. 462. verso.

Ap. Henneberg. pag. 313 & seq.

Moraviens, Siléſiens & Polonois qui la défendoient, & envoyerent leurs drapeaux à Konigsberg, où ils furent placés dans l'égliſe Cathédrale. Un autre hiſtorien rapporte qu'on tua 250 ſoldats, & qu'on en prit 82 qui furent envoyés dans la même ville le lundi de la mi-carême, avec ſix drapeaux, qui furent mis dans la Cathédrale. Quoique les écrivains ne diſent pas que le Grand-Maître ait brûlé la place, on peut juger que ce malheur fut occaſionné par les feux d'artifice qu'il y avoit jettés.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Ibid.

La groſſe artillerie que le Roi avoit fait venir de Cracovie, étant arrivée par la Viſtule vers la mi-carême, les Polonois attaquerent de nouveau Marienwerder, & firent un feu ſi terrible pendant deux jours que la place fut obligée de ſe rendre (1). Le 15 de mars, les Dantzigois boucherent un des deux paſſages par où les vaiſſeaux pouvoient arriver au port de Balga, c'étoit celui qu'on nommoit l'ancien canal : ils y coulerent à fond quelques vieux bâtimens remplis de pierres, pour empêcher le renfort d'hommes & de vivres que

(1) On rapporte que le Chapitre de la Cathédrale rendit hommage au Roi ; mais c'eſt mal-à-propos qu'on prétend que l'Evêque de Poméſanie ſuivit leur exemple ; car il ſervit le Grand-Maître aux conférences de Thorn, dont nous parlerons bientôt, & fut même ſon principal orateur.

[redacted]

les Teutoniques recevoient par mer.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Négociation. La guerre continue.

1520.

Schutz. fol. 463.
Pauli. pag. 395.

Spalat. ap. Menck. tom. 2. pag. 600.

Vers le même tems le Roi reçut à Thorn des Ambassadeurs de plusieurs Princes de l'Empire alliés du Grand-Maître, tels que de l'Electeur de Mayence, de celui de Brandebourg, de l'Electeur Palatin & de l'Electeur de Saxe ; Pauli ajoute qu'il y vint aussi des Ambassadeurs du Pape & du Roi de Hongrie, & on peut remarquer que Frédéric, Duc de Lignitz, beau-frere du Grand-Maître, s'y trouva en personne, & que l'Electeur de Saxe y avoit envoyé le Comte de Reuss Plauen de Greytz & un Chevalier nommé Feilitsch. Ce fut en vain qu'on travailla à accommoder les différends de l'Ordre avec la Pologne ; parce que le Roi insistoit toujours sur l'hommage : Schutz prétend que Sigismond permit à quelques-uns de ces Ambassadeurs d'aller trouver Albert pour l'engager à se soumettre, & qu'il s'y refusa.

Schutz. Henneberg. Pauli.

Les hostilités ne discontinuerent pas dans le tems qu'on faisoit ces vains efforts pour ramener la paix. Les Teutoniques prirent Wormdit le 27 de mars, & battirent peu de tems après un Capitaine Polonois nommé Wiskowski, à qui ils tuerent 500 hommes. Un secours de Livoniens sous la conduite de quatre Chevaliers de l'Ordre, étant arrivé, une

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

partie entra dans Bartenstein, & envoya un détachement faire le dégât dans la Warmie. Vers le même tems 9000 Polonois aidés d'un corps d'arquebusiers des villes de Dantzig & d'Elbing, vinrent mettre une seconde fois le siege devant Holland, perdirent beaucoup de monde par le feu de la place & brûlerent les villages des environs : le degel accompagné de grosses pluies, qui survint après un hiver très-rude, les obligea plusieurs fois à se retirer à quelque distance : mais le 10 d'avril ils furent joints par les Bohêmes & les Siléfiens qui amenoient avec eux la grosse artillerie qui avoit été employée contre Marienwerder. Le siege fut alors poussé avec vigueur ; on foudroya les remparts, & l'on parvint à couper l'eau à la garnison, qui fut obligée de capituler, après que les Bohêmes eurent emporté d'assaut une des principales portes de la ville, ce qui arriva le 29 de ce mois. Il y a des écrivains qui prétendent que cette tour fut livrée aux ennemis par un traître & que malgré que la place fût attaquée de trois côtés, la garnison ne se rendit qu'à cause de la mésintelligence des chefs. La perte de Holland & de Marienwerder étoit ou ne pouvoit pas être plus fâcheuse pour l'Ordre, parce

Ap. Henneb. p. 159.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

qu'elle augmentoit encore la difficulté de recevoir des troupes de l'Allemagne.

De Holland l'armée ennemie marcha sur Brunsberg, saccagea & brûla tous les environs, ainsi que la ville neuve, qui n'étoit pas susceptible de défense & entreprit le siege de la ville vieille; mais les Teutoniques firent une si belle défense, que les ennemis virent arriver le mois d'octobre avant d'avoir pu se flatter d'avoir fait quelque progrès. Les Dantzigois virent aussi échouer le projet qu'ils avoient fait de barrer le second canal, par où les vaisseaux devoient passer entre les bancs de sable, pour gagner le port de Balga. Ils envoyerent une flotille vers les pâques, chargée de grandes caisses remplies de pierres, qu'ils vouloient jetter à l'embouchure du canal; mais un vent de nord submergea plusieurs de leurs bâtimens: les autres, de peur d'échouer, furent forcés de jetter les ancres & les Teutoniques ayant amené de l'artillerie sur le rivage, en coulerent une partie à fond. Une armée Polonoise, forte de 7000 chevaux & de 5000 hommes d'infanterie, sous les ordres de Nicolas Firley, se présenta devant Brandebourg quelque jours avant la Pentecôte, & attaqua si vivement le château du côté de la terre, tandis que

les Dantzigois faisoient de pareils efforts du côté de la mer, que les Teutoniques durent capituler. Après avoir mis garnison dans le château de Brandebourg, Firley marcha sourdement vers Konigsberg, mit 3000 hommes en embuscade dans les environs, & fit monter un petit détachement de Polonois sur le Haberberg, espérant d'attirer la garnison hors de ses murs : mais n'ayant pas réussi, il fit replier son monde qui fut canonné par ceux de la ville & campa à Haberstrom, village situé sur la côte du Frischhaff à un mille de Konigsberg, où il assembla beaucoup de bâtimens de toute espece, dans le dessein de tenter une descente dans la Sambie. Le Grand-Maître, qui étoit à Konigsberg, ne négligea rien pour déconcerter ce projet, & les Sambiens se fortifierent tellement sur le rivage, que les ennemis n'oserent rien entreprendre. Le 28 de mai trois vaisseaux de Dantzig exécuterent une entreprise fort hardie : ils aborderent au port de Memel, emmenerent deux bâtimens dont l'un étoit chargé de vin, & mirent le feu à la ville dont la moitié fut réduite en cendres.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Ibid. pag. 213.

Fabien de Lusinian, Evêque de Warmie, dont presque toutes les possessions étoient ravagées, entreprit de ménager

Treve. Entrevue du Roi & du Grand-Maître.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Schutz. fol. 463. verf. & feq.

Bock. Pauli. pag. 395 & feq.

1520.

un accommodement entre les parties belligérantes, & le Grand-Maître s'y prêta d'autant plus aifément qu'il craignoit d'être affiégé dans Konigsberg. Le Roi y ayant confenti, Albert eut une conférence avec Firley, Général Polonois, fous une tente, près de Konigsberg & partit efcorté par 40 cavaliers Polonois & fuivi de 30 voitures ou chariots, apparemment pour porter fes équipages. Il étoit accompagné de Michel de Dorn, Commandeur de la fortereffe de Konigsberg, de George Truchfés, Hofpitalier du St. Efprit dans la même ville, de Henri Miltitz ou Milwtz Provifeur de Niedenbourg, d'un gentilhomme nommé Cuntz ou Cuno Truchfés, de Thierri de Schliwen, Maréchal, & des Bourgmeftres de la ville vieille de Konigsberg & de celle de Kniphof. L'Evêque de Pomésanie joignit le Grand-maître à Thorn où ce Prince arriva le 18 de juin (1). Les conféren-

(1) Il n'eft pas probable que Dietrich ou Thierri de Schliwen ait été Chevalier de l'Ordre; puifque Schutz remarque que Cuntz Truchfés qu'il nomme avant lui, étoit un féculier. Quand même Thierri de Schliwen auroit été Chevalier Teutonique, on ne pourroit point le compter au nombre des Maréchaux de l'Ordre; car il auroit dû être nommé le premier en cette qualité; ainfi il eft vraifemblable qu'il étoit féculier & Maréchal de la cour d'Albert de Brande-

ces furent infructueuses ; parce que le Roi exigea absolument l'hommage & que le Grand-Maître s'y refusa. Cependant, suivant Schutz, Albert promit de le rendre, si on vouloit changer quelques articles de la paix de 1466 ; mais sur ces entrefaites il apprit que les Polonois avoient rompu la trêve, en commettant des hostilités contre ses troupes ; que les Dantzigois avoient comblé le canal du port de Balga, qu'il lui arrivoit un secours de Danois, & il savoit qu'on lui en préparoit un puissant en Allemagne ; ce qui le détermina à changer de sentiment. Après que le Roi & le Grand-Maître eurent protesté respectivement, que ce n'étoit pas de leur faute que l'on ne s'étoit point arrangé, le dernier partit de Thorn pour retourner à Konigsberg le 28 de juin, & la trêve finit le 4 de juillet. En partant, le Grand-Maître emporta une liste des

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

bourg. Ce n'est qu'au moment de l'impression de ce volume que j'ai connu le savant ouvrage intitulé : *Nachricht von einigen hausern des geschlechts der von Schlieffen oder Schlieben vor alters Sliwin oder Sliwingen. In-4o Cassel 1787.* Il prouve que l'illustre auteur a le rare avantage de réunir à plusieurs grandes qualités, une profonde connoissance de l'histoire de l'Allemagne. On trouve dans cet ouvrage plusieurs traits intéressans pour celle de l'Ordre Teutonique dont je regrette de n'avoir pu faire usage.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

propositions qui lui avoient été faites par les Polonois, sous prétexte qu'il devoit consulter son Ordre, & il la renvoya peu de tems après avec sa réponse, où il affectoit une si grande égalité avec le Roi, qu'il étoit aisé de juger qu'elle ne seroit pas acceptée, comme elle ne le fût pas en effet. Si l'on n'avoit consulté que la justice, les réponses du Grand-Maître n'auroient pas dû paroitre extraordinaires; mais c'étoit alors le pot de terre qui luttoit contre le pot de fer, & Sigismond connoissoit trop bien sa supériorité, pour vouloir traiter avec les Teutoniques, autrement qu'avec des sujets & des supplians. Un écrivain moderne rapporte qu'on soupçonna dans le tems, que ce fut à l'entrevue de Thorn, que le Roi & le Grand-Maître jetterent les fondemens de la grande révolution que nous verrons arriver dans quelques années: si cela est, il faut convenir que ces deux Princes ont bien caché leur jeu jusqu'à la fin de la guerre.

Custerman Kurtz Gesch. Preuss. Leipsig. 1746. p. 77.

Réflexions sur cette entrevue.

Nous ne nous étendons pas sur une entrevue & des conférences qui n'eurent aucun effet; mais nous ferons quelques réflexions sur le fond de l'affaire qu'on y traita. Le Roi parla en maître & en vainqueur dans toutes les conférences, exigeant l'hommage du Grand-Maître,

sans vouloir jamais entrer dans aucun examen de la validité de la paix, nommée perpétuelle, de 1466, qu'il supposoit incontestable. Cependant nous avons vu, qu'il s'en falloit bien qu'elle fût à l'abri de toute discussion, puisqu'elle n'étoit pas confirmée par le Pape; sanction que le Roi Casimir avoit jugée nécessaire, & que les Polonois avoient demandée si instamment à tous les souverains Pontifes depuis cette époque (1). Les circonstances n'avoient rien changé à la conviction qu'avoient les Polonois, que cette confirmation étoit nécessaire pour légitimer le traité de 1466, & Sigismond, malgré la fierté avec laquelle il rejetta tout examen de ladite paix, en étoit très-persuadé lui-même. Il ne faut pour cela que jetter un coup-d'œil sur l'article 4 du projet de traité qu'il avoit proposé au Grand-Maître, dans lequel il mettoit pour base la soumission de l'Ordre à la Pologne, & promettoit de lui rendre certaines places dont ses troupes s'étoient emparées pendant la présente guerre. Voici la substance de cet article. Les villes & châteaux dont le

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Schutz. fol. 469. vers.

(1) Nous ne voyons pas que les Polonois ayent demandé formellement cette confirmation à Léon X. Mais les circonstances ne permettent pas d'en douter.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Roi vient de faire la conquête, resteront entre ses mains jusqu'à ce que tout soit accompli, & que le Pape ait confirmé la paix perpétuelle (de 1466): le Grand-Maître devant consentir à cette confirmation, & ne rien faire, soit par lui-même, ou par autrui & sous quelque prétexte que ce puisse être, pour l'empêcher. Cet article justifie certainement les Teutoniques de tous les reproches que les Polonois leur ont faits sur l'inobservation de la paix de 1466 & prouve que ces derniers étoient convaincus eux-mêmes de l'injustice de ces reproches.

Une autre réflexion non moins importante, est que dans cette longue suite de discours que les Ministres du Roi, ont tenus à l'entrevue de Thorn, & que Schutz rapporte dans le plus grand détail, il n'y est pas fait mention des actes si solemnels & si multipliés que Sigismond avoit fait faire à l'Empereur Maximilien, non plus que de la lettre que Charles-Quint avoit écrite au Grand-Maître, pour l'exhorter à se soumettre à la Pologne (1). Cependant les Polonois auroient pu tirer

(1) On voit par cette lettre même, qu'ille avoit été expédiée avant que l'Empereur fut que les hostilités étoient commencées; ainsi c'est mal-à-propos que que quelques écrivains l'ont rapportée plus tard.

un grand avantage de ces différentes pieces, pour soutenir leur systême, s'ils avoient osé les montrer ou seulement les nommer. En attendant qu'on trouve le moyen d'expliquer un silence si extraordinaire, on peut conjecturer avec quelque vraisemblance, que la diete de l'Empire, désapprouvant que son chef eût consenti de sa seule autorité à la soustraction d'un de ses membres, l'avoit désavoué d'une maniere si positive, que le Roi de Pologne n'osoit faire usage des déclarations qu'il avoit arrachées au foible Maximilien, & qu'il avoit surprises à Charles-Quint, dans le tems qu'il n'avoit encore pu prendre aucune connoissance des affaires de l'Empire. Nous terminerons ces reflexions, en observant qu'il est prouvé par l'article 8 du projet du traité dont nous avons parlé plus haut, que l'Ordre avoit fait un traité d'alliance avec les Moscovites, & qu'il fut encore la dupe de la confiance qu'il avoit mise en eux; puisqu'ils ne lui donnerent aucun secours, n'ayant pas même fait une diversion en leur faveur.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Ibid.

Firley, Général Polonois, qui sembloit n'être venu camper à Haberstrom, que pour assiéger Konigsberg, leva son camp aussitôt après la fin de la treve, & retourna sur ses pas : après avoir retiré la

La guerre continue.

Schutz. fol. 472. *Henneberg. Pauli. pag.* 399.

1520.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

garnison qu'il avoit laissée à Brandebourg ; il mit le feu à la ville & au château, ainsi qu'aux villages voisins : les environs de Creutzbourg, & ce qui n'étoit pas encore détruit dans l'Evêché de Pomésanie, fut à-peu-près traité de la même maniere. Les Teutoniques n'eurent rien à reprocher aux Polonois dans cette occasion : un gros détachement sorti de Brunsberg, saccageoit tout aussi inhumainement l'Evêché de Warmie, & un autre faisoit de semblables degâts dans la Masovie. Depuis long-tems les Polonois étoient devant Brunsberg ; mais ils observoient la garnison de cette place, plutôt qu'ils ne l'attaquoient, puisqu'ils n'avoient pu empêcher ce détachement de sortir, & qu'il rentra malgré eux ; car il n'est pas probable que les Teutoniques ayent voulu dégarnir une place si importante. Dans le désespoir de prendre Brunsberg de force, les ennemis entreprirent de l'affamer ; mais les Chevaliers avoient trouvé moyen d'y faire entrer pendant la treve, une si grande quantité de vivres & de munitions de guerre, que cette place étoit en état de se soutenir long-tems. Les Teutoniques faisoient souvent des sorties très-vigoureuses contre le camp des Polonois : ils attaquerent un jour le quartier des Bohêmes, tuerent six Officiers & un

grand nombre de soldats, & furent au moment de s'emparer de l'artillerie des assiégeans : mais les Allemands au service de la Pologne, & les Tartares, qui campoient à portée, vinrent à propos pour la sauver, & forcerent les Teutons de rentrer avec perte. Dans une autre sortie, les Teutoniques tuerent deux Capitaines des Bohêmes & soixante hommes; les Tartares qui vinrent au secours, tuerent à leur tour soixante & dix-sept hommes, presque tous Chevaliers de l'Ordre ou Gentilshommes qui étoient à son service (1) : ceux de la ville envoyerent du secours aux Teutoniques qui étoient maltraités, & les ennemis reçurent du renfort, ensorte qu'il y eut un combat très-vif où l'on perdit beaucoup de braves gens des deux côtés. Les Polonois, désespérant de prendre Brunsberg, abandonnerent l'entreprise au commencement d'octobre.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Suivant Schutz, le Grand-Maître s'em-

(1) Schutz dit : *Und erschlugen anfenglichs von der Ordens Rittermessigen leuten bey sieben und siebentzig mann.* Il semble qu'on doit entendre par-là des Chevaliers; mais il est difficile de se persuader qu'il en ait péri un si grand nombre dans cette occasion : depuis long-tems les Chevaliers ne combattoient plus en corps; on les chargeoit de commander des troupes plus ou moins nombreuses, selon leur grade, ou leur intelligence,

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

para de Wormdit, que Radwankowski, qui en étoit Gouverneur, lui rendit, avant d'avoir été sommé; mais la chose est rendue différemment par un autre historien, qui marque la prise de cette ville beaucoup plus tard. Selon lui, les Teutoniques attaquerent Wormdit d'un côté où le fossé étoit à sec depuis quelques semaines; la vase paroissant raffermie, les soldats entreprirent de passer, & enfoncerent au point qu'il leur fut impossible de s'en tirer: on en tua beaucoup des remparts, & l'on ne put dégager les autres qu'en leur jettant des cordes. Après cette fâcheuse expérience, les Teutoniques entreprirent de donner l'assaut d'un autre côté, & ils le firent avec tant de vigueur, que le Commandant, désespérant de pouvoir résister, demanda à capituler.

Ap. Henneb. p. 489.

Le Grand-Maître, qui avoit reçu un secours de 4000 Danois, partit avec la plus grande partie de ses troupes, tant de cavalerie, que d'infanterie, & menant avec lui un train de grosse artillerie, & tout ce qui étoit necessaire pour un siége, il fut camper devant Heilsberg, la seule place de la Warmie qui ne fût pas en son pouvoir. Selon Schutz, les Teutoniques tirerent plus de 800 boulets de fer du plus gros calibre, contre la ville, & y jetterent plus de 200 bombes, pendant

Fol. 472.

environ 5 semaines que dura le siege ; détail que l'auteur n'a rapporté que comme une chose remarquable, & qui prouve que l'art de se servir de l'artillerie, n'avoit pas encore fait de grands progrès (1). Des pans de murs furent renversés & des tours abattues, mais on n'osa hasarder l'assaut, à cause de la bonne contenance de la nombreuse garnison des Polonois & de Bohêmes, qui non-seulement réparoit les breches, mais ouvroit encore tous les jours une porte de la ville, pour défier les assiégeans. Henneberg prétend que les Teutoniques ne furent que 4 semaines devant Heilsberg, & des auteurs qu'il cite, rapportent des circonstances qu'on ne trouve pas dans Schutz ; nous n'entrerons pas dans ces détails, parce qu'il suffit de savoir que cette place, attaquée très-vivement & très-bien défendue, ne céda pas aux efforts des Teutons.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Pag. 149.

Secours d'Allemagne. 1520.

La prise de Heilsberg auroit sans doute

(1) J'ai cru devoir traduire le mot *fewrkugel*, employé par Schutz, par celui de bombe, quoique je n'ignore pas que beaucoup d'écrivains prétendent que les bombes ont été inventées plus tard ; malgré que d'autres en rapportent l'invention au XVe. siecle. Peut-être que le mot *fewrkugel* ne signifie ici que des artifices ; mais il suffit d'en avoir fait la remarque, & elle servira encore pour ce que nous dirons plus loin du siege de Dantzig.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

été importante ; mais quand le Grand-Maître feroit parvenu à s'en emparer, cet avantage auroit été peu de chofe à l'égard de celui qu'il devoit efpérer d'un arrangement préparé de longue main, & qui fembloit devoir décider du fuccès de la guerre. Le Maître d'Allemagne & fes Chevaliers avoient mis tout en œuvre pour lui procurer un fecours confidérable, qui s'étoit mis en marche & approchoit des frontieres de la Pruffe, fous les ordres de Guillaume Comte d'Ifenbourg, Chevalier de l'Ordre, & de Wolf de Schomberg, Capitaine expérimenté (1). Ce corps étant nombreux, on pouvoit fe flatter qu'il pénétreroit jufqu'auprès de Dantzig, où il devoit trouver le Grand-Maître, avec toutes fes forces, de la groffe artillerie, & de l'argent pour payer les troupes, afin d'entreprendre le fiege de cette ville importante, dont la prife pouvoit entraîner celle de toute la Pruffe Royale. Le projet étoit bien conçu, mais Albert ne fe mit pas en devoir de l'exécuter ; & l'on a fi peu de renfeignemens

(1) Nous avons vu Guillaume d'Ifenbourg Grand-Commandeur & Maréchal de l'Ordre ; mais nous ignorons en quelle qualité il commandoit ce corps ; il ne prend que celle de Chevalier de l'Ordre, dans une lettre qu'il écrivit aux Dantzigois. *Schutz fol. 473. verf.*

certains sur cette guerre, qu'on ne sauroit dire si ce fut de sa faute, ou à cause des bonnes dispositions qu'avoient faites les ennemis qui lui étoient fort supérieurs en nombre. Quoi qu'il en soit, on ne voit pas que le Grand-Maître ait fait aucune tentative pour aller au devant du secours qui lui arrivoit de l'Allemagne, & par conséquent il dut s'attendre qu'il lui seroit inutile, n'étant pas apparent qu'il pût penétrer jusque dans la Prusse orientale, sans être secondé.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Le Roi instruit du secours qu'on préparoit au Grand-Maître, fit monter à cheval la plus grande partie de la noblesse du royaume pour renforcer son armée, & manda aux Dantzigois, à la fin de septembre, qu'il partoit le lendemain pour s'opposer aux ennemis, & que si la ville de Dantzig avoit besoin de secours, il ne manqueroit pas de lui en envoyer (1). Quelques jours après le départ du Roi, Fréderic, Duc de Lignitz, qui avoit vu le Grand-Maître peu de tems auparavant, vint le trouver, pour l'engager à accepter les conditions qu'Albert lui avoit proposées à l'entrevue de Thorn,

Neugebaver. p. 490. & seq. Schutz fol. 472. vers. & seq.

(1) La lettre est en date du dimanche, jour de St. Michel, mais c'est une erreur, la fête de ce saint tomboit le samedi en 1520.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

espérant que l'approche du secours de l'Allemagne, le rendroit moins difficile; mais Sigismond persista dans sa premiere résolution. Vers le même tems le Roi reçut une déclaration de guerre de Volf de Schomberg, qui commandoit les troupes Allemandes; elle étoit datée du 6 octobre. Cette déclaration ne pouvoit avoir d'autre motif que d'obliger les Polonois à traiter ses soldats, qui seroient faits prisonniers, selon les loix de la guerre, & non comme des brigands & des gens sans aveu. Schomberg étoit le principal chef avec qui les Chevaliers d'Allemagne avoient traité pour la levée d'un certain nombre de troupes, mais il ne les commandoit pas seul; car nous voyons que Guillaume, Comte d'Isenbourg, Chevalier de l'Ordre, est toujours nommé avant lui (1).

Schutz. fol. 473.

Reddition de plusieurs places de la Poméranie.

Schutz. fol. 473 & seq. Neugebav. pag. 491.

1520.

Les Allemands ayant passé l'Oder à Francfort, furent attaquer Meseritz, forteresse appartenante aux Polonois, l'assiegerent, la prirent d'assaut, & la rédui-

(1) Wolf, ou peut-être Wolfgang de Schomberg, étoit probablement parent du fameux Bernard qui avoit rendu tant de service à l'Ordre, pendant la grande guerre de 13 ans, & l'on ne peut guere douter que l'un & l'autre n'ayent été de l'illustre maison de Schomberg en Misnie, dont une branche a fourni plusieurs Maréchaux de France.

firent en cendres, après avoir fait passer la garnison au fil de l'épée (1). Le Roi craignant que les ennemis ne vinssent attaquer Posnanie, y envoya 1000 arquebusiers, & se disposa à porter du secours à cette place en cas de besoin. Il y eut quelques légers combats entre les troupes Polonoises & Allemandes, qui ne méritent pas d'être rapportés, & dont Neugebaver parle avec emphase. L'armée Allemande voyant que le Roi étoit à portée avec des forces supérieures, répara un pont sur la Wartha, que les Polonois avoient rompu, & passa cette riviere, pour gagner la Poméranie, en traversant la Nouvelle-Marche. Quand les Allemands arriverent dans la Poméranie, il y eut encore quelques légers combats, à ce que rapporte Neugebaver, & tous ne furent pas à l'avantage des Polonois; mais nous croyons devoir abandonner les détails incertains de cet écrivain Polonois, pour suivre Schütz, dont la marche est plus assurée.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Lorsque l'armée arriva devant Choinitz, les habitans se rendirent d'abord aux Teutoniques, en promettant de leur

Schutz. fol. 473 & seq.

(1) Neugebaver n'en parle pas, & rapporte seulement que la place fut prise, après avoit été battue vivement pendant deux jours.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

être fideles, s'ils parvenoient à reprendre la Prusse royale & la ville de Dantzig; après quoi ils ouvrirent les portes, & donnerent des vivres & de l'argent aux soldats, afin qu'ils ne leur fissent pas de tort. L'armée passa près de Schlockow, & marcha sur Stargard, qui se rendit volontairement, le jour même de son arrivée. De Stargard les Allemands marcherent sur Dirschaw, où ils arriverent le 4 de novembre, & ils eurent encore la satisfaction de voir que les habitans s'empresserent de leur ouvrir les portes. Nous verrons encore en son lieu, que ceux de Bauzig envoyerent les clefs de leur ville, avant de savoir si l'armée Teutonique avoit le projet de s'en approcher. Ces événemens rapportés par Schutz, doivent être regardés comme incontestables; mais quelle pouvoit être la raison d'une conduite si extraordinaire? A moins de supposer que le Roi & son Conseil étoient privés de sens, on ne se persuadera pas que ce Prince, qui avoit assemblé une partie des forces de son royaume pour résister aux Allemands, & qui s'étoit mis lui-même à la tête de l'armée pour les empêcher de pénétrer par le Palatinat de Posnanie, avoit totalement négligé la défense de la Poméranie, dont la conservation lui étoit si importante,

&

& qui étoit la seule porte par où les Allemands pouvoient entrer dans la Prusse. Les places de la Poméranie étoient extrêmement fortifiées, si l'on en juge par les différens sièges qu'elles ont soutenus, pendant la guerre de 13 ans; & ce fut probablement ce qui les fit si aisément tomber entre les mains des Teutoniques: les Polonois les croyant à l'abri de tout événement, n'y avoient peut-être mis que de foibles garnisons, & les bourgeois, se trouvant les plus forts, n'eurent pas grande peine à suivre leur inclination. Mais comment ces bourgeois manquerent-ils de fidélité aux Polonois, pour se remettre volontairement entre les mains de ces tyrans farouches & sanguinaires, qui s'étoient rendus si odieux à leurs sujets? Car c'est ainsi que les écrivains Polonois & Prussiens ont peint les Chevaliers Teutoniques. Schutz n'a pas jugé à propos d'expliquer cette énigme, qui n'est pas difficile à deviner: car il paroît clairement par la conduite des habitans de ces villes, ou que les Chevaliers n'ont pas été tels qu'on les a dépeints, ou que les Polonois étoient encore pires; ainsi leurs historiens auroient dû être plus circonspects à l'égard des Teutons.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Le 5 de novembre une partie de l'ar-

Entrepri-

mée Teutonique marcha sur Dantzig. A cette nouvelle le Magistrat ordonna aux troupes de border les remparts, & fit mettre le feu à tous les bâtimens des environs, sans épargner trois hôpitaux qui se trouvoient hors de la ville. Le même jour 3000 hommes sortis de Marienbourg, vinrent camper à la droite de la Vistule avec du canon, tant pour s'opposer au passage de ce fleuve, que pour empêcher la jonction de l'armée auxiliaire avec celle du Grand-Maître. Le lendemain 6 novembre, l'armée Teutonique, forte d'environ 14000 hommes, entre lesquels on comptoit 4000 cavaliers, vint camper sur le Bischafs-berg, & braquer ses canons contre la ville; après quoi Isenbourg fit demander aux Dantzigois s'ils ne vouloient pas se soumettre à l'Ordre; mais le Bourgmestre Ferber répondit de dessus les remparts, qu'ils avoient fait serment de fidélité à la Pologne, & qu'ils ne vouloient pas réconnoître d'autre maître. Après cette démarche inutile, Isenbourg & Schomberg écrivirent aux Dantzigois pour les déterminer à se rendre, ou à envoyer des députés dans le camp, afin de traiter avec eux. La lettre est datée de Dirschaw le 6 novembre; ainsi ce n'étoit que l'avant-garde de l'armée Teutonique, qui avoit paru la veille devant

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

se contre Dantzig.

Schutz. fol. 473. vers. & seq.

1520.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Dantzig. Cette lettre attachée au haut d'une perche, fut portée aux pieds des remparts par deux jeunes hommes sans armes, qui avoient des bâtons blancs à la main, & fut reçue du haut des murs par le Bourgmestre Ferber, qui donna 2 florins du Rhin à chacun des envoyés. Les soldats s'étoient persuadés que Dantzig ouvriroit ses portes à leur arrivée, comme avoient fait Choinitz, Stargard & Dirschaw, dont la premiere étoit sans comparaison bien plus forte; mais les chefs qui connoissoient les Dantzigois, & qui savoient que cette ville puissante avoit donné le branle à la révolte, & l'avoit soutenue jusqu'à la fin, ne l'avoient certainement pas cru; & ils étoient au désespoir de ne pas voir arriver le Grand-Maître avec toutes ses forces. Ils solliciterent les Dantzigois de leur donner une réponse, & ceux-ci envoyerent le 7 un Sénateur & le Secrétaire de la ville dans le camp, non pour parlementer, mais pour déclarer qu'ils étoient résolus d'exposer leurs biens & leur vie, plutôt que de manquer à la fidélité qu'ils avoient jurée au Roi & à la Pologne.

Quand les soldats virent retourner les envoyés, & qu'on ne leur ouvroit pas les portes, ils se mirent à murmurer avec d'autant plus de raison, qu'on leur avoit

XXXV. ALBERT DE BRANDEBUURG.

promis que le Grand-Maître leur payeroit leur solde devant Dantzig, & que ce Prince n'arrivoit pas. Isenbourg & Schomberg dans le plus grand embarras, n'oublierent rien pour les calmer. Ils leur dirent que le Grand-Maître étoit près d'arriver avec une bonne armée & beaucoup d'argent pour les payer; que les Dantzigois qui montroient tant de fierté, n'étoient que des marchands qui se hâteroient d'apporter les clefs de la ville, quand ils entendroient le bruit de l'artillerie, dont leurs femmes & leurs filles ne soutiendroient pas le fracas; que cette ville leur offroit un riche butin; & ils les exhorterent à s'armer de courage pour l'attaquer le lendemain. Ils commencerent effectivement le 8 à tirer sur la ville sans grand succès, ce qui n'est pas surprenant; leur artillerie ne consistoit qu'en 19 pieces, entre lesquelles il n'y en avoit que 2 de gros calibre, & la plupart des autres n'étoient que des demi-couleuvrines, ou des quarts de couleuvrines. Les assiégés qui avoient garni les tours & les remparts de canons, riposterent de leur côté, & vers le soir, les Généraux envoyerent un député à la ville, à qui on ne permit pas d'entrer : voyant cela ils firent couper les digues de la Radaun, mais ils se firent plus de tort qu'ils n'en

causerent aux habitans de Dantzig, parce qu'ils furent obligés d'aller chercher l'eau & d'abreuver leur chevaux à la Vistule ou à la Moltaw; ce qui ne pouvoit se faire sans danger. Le lendemain 10, le feu recommenca à la pointe du jour, & on jettta quelques bombes dans la ville; mais les Dantzigois y répondirent avec tant de succès, qu'ils tuerent le meilleur canonnier des Allemands, & qu'ils briserent la plus grosse de leurs pieces. Vers le soir deux Généraux Polonois, envoyés par le Roi au secours de la place, vinrent à Dantzig par le grand Werder, à la tête de 1000 chevaux & de 500 hommes d'infanterie. Comme le jour baissoit, & que probablement les ennemis marchoient lentement, les Teutoniques crurent ce corps plus considérable qu'il n'étoit, & craignant d'être attaqués dans leur camp, ils tinrent les troupes en bataille toute la nuit.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Isenbourg & Schomberg, voyant que la ville avoit reçu un renfort considérable, & que le Grand-Maître ne venoit point à leur secours avec de la grosse artillerie & des munitions, jugerent bien qu'il étoit inutile de s'aheurter à une entreprise qui ne pouvoit réussir, & prirent le parti de se retirer à Oliva, pour y attendre le secours du Grand-Maître. Le 10 au matin, ils

Retraite de l'armée. *Schutz fol. 474 & 475.* 1520.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

mirent le feu au camp, & partirent pour se loger dans les vastes enclos de cette abbaye, dont ils percerent les murailles, pour pouvoir tirer sur les ennemis, s'ils étoient attaqués : mais cette retraite ne se fit pas tranquillement; car un gros détachement sorti de Dantzig, escarmoucha long-tems avec l'arriere-garde, ce qui ne put se faire sans qu'il y eût du monde tué de part & d'autre. Le même jour Schomberg écrivit au Grand-Maître pour se plaindre de ce qu'il ne les avoit pas secourus, comme il l'avoit promis. Il commençoit par rendre compte de ce qu'ils avoient fait depuis qu'ils s'étoient présentés devant Dirschaw, & ajoutoit que s'il étoit arrivé avec de l'artillerie & des munitions, Dantzig auroit été prise en deux ou trois jours, & que même s'ils avoient eu du plus gros canon, & particuliérement des mortiers, ils étoient persuadés que cette place seroit déja en leur pouvoir. Il exposoit au Grand-Maître la peine qu'il avoit eu de contenir les soldats, & le prioit de venir incessamment avec la grosse artillerie & ce qui étoit nécessaire, espérant de prendre la ville en peu de tems : mais il lui représentoit que, s'il ne se hâtoit pas d'arriver, il en résulteroit un dommage à jamais irréparable pour l'Ordre, & qu'il étoit dan-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

gereux que la majeure partie de ses troupes, & sur-tout l'infanterie, ne passât du côté des ennemis. Il ajoutoit que, s'il n'avoit pas manqué de poudre & de boulets, on n'auroit pas discontinué de canonner Dantzig, mais que les munitions étant épuisées, l'armée s'étoit retirée à Oliva. Si vous n'arrivez pas, disoit Schomberg, il est impossible de retenir plus long-tems les soldats sous les drapeaux; beaucoup de cavaliers & de fantassins ne demandant pas mieux que d'avoir un prétexte honnête de retourner dans leur pays, où ils sauront bien se faire payer leur solde par les Chevaliers Teutoniques, qui les ont engagés. Schomberg finissoit en se plaignant de ce que le Grand-Maître, dans sa derniere lettre du lundi après la fête de St. Simon & St. Jude, ne lui avoit pas mandé s'il le dégageroit des obligations qu'il avoit contractées envers les troupes, & de ce qu'il ne lui avoit pas écrit de maniere à pouvoir montrer sa lettre aux soldats, ce qui les avoit fort mécontentés, parce qu'ils savoient qu'il lui avoit envoyé un exprès. Malheureusement la lettre de Schomberg fut interceptée par les ennemis, & leur apprit qu'ils n'avoient pas grande chose à craindre des Allemands, d'autant qu'il étoit impossible que les

[redacted] XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Grand-Maître vînt se joindre à eux assez promptement pour prévenir leur dispersion.

Isenbourg & Schomberg resterent pendant 5 jours avec toutes l'armée à Oliva, où ils reçurent deux députés de Bauzig, qui venoient offrir les clefs de leur ville, en demandant qu'on ne fît aucun tort aux habitans. La proposition fut acceptée avec joie; on mit garnison dans la ville & le château, & le reste de l'armée campa aux portes de la ville. La difficulté de retenir les troupes sous les drapeaux, dont Schomberg s'étoit plaint au Grand-Maître, étoit très-réelle, comme nous l'apprenons d'une seconde lettre que les Généraux écrivirent à ce Prince. La désertion, disoient-ils, a été si considérable, pendant que nous étions à l'abbaye d'Oliva, qu'il ne reste pas 2000 hommes d'infanterie avec les canons; & cela parce qu'il n'est arrivé ni argent, ni vivres, & qu'on n'a pas encore reçu de vos nouvelles. Les cavaliers étoient aussi si mécontens qu'ils vouloient se retirer; mais nous avons tant fait, que nous les avons engagé aussi bien que les fantassins a attendre encore pendant 8 jours de vos nouvelles près de Bauzig; s'il n'en arrive pas, il est impossible de les retenir plus long-tems, & vous verrez dans quel

cruel embarras vous aurez jetté les Chevaliers Teutoniques de l'Allemagne : circonstance qui nous apprend que c'étoit eux qui avoient levé cette armée pour l'envoyer au secours du Grand-Maître. Ils finissoient en priant instamment ce Prince de se hâter d'arriver, quand même il n'auroit point d'argent, l'avertissant qu'il étoit à craindre que la cavalerie aussi bien que l'infanterie ne passassent du côté des ennemis. Cette lettre datée du camp près de Bauzig, le 16 novembre & signée par le Comte d'Isenbourg & Schomberg, fut encore interceptée par les Polonois : ainsi cette armée fut peut-être entiérement dispersée, avant que le Grand-Maître ait su qu'elle s'étoit présentée devant Dantzig.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Les Généraux n'ayant reçu ni secours, ni réponse du Grand-Maître, virent leur armée se disperser entiérement malgré eux. Les soldats, dit Schutz, pillerent Bauzig & les villages des environs, & passant par les Etats du Duc de Poméranie, pour retourner en Allemagne, ils pillerent aussi tous les endroits qu'ils rencontrerent sur leur route ; mais ce ne fut pas impunément ; car non seulement les Polonois qui s'étoient mis à leur poursuite, mais les Poméraniens & les Cassubes en tuerent un si grand nombre que,

Fol. 475. verso

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Lib. 7. pag. 492.

suivant les chroniques, il n'en échapa pas le quart. Salomon Neugebaver, historien Polonois, parle d'une maniere très-différente. Les soldats Allemands, dit-il, furent très-modérés & observerent la plus exacte discipline, n'ayant pas brûlé de villages pendant cette expédition, ni ôté la vie à personne : non-seulement ils n'ont rien pris, mais ils ont tout payé argent comptant, & ont respecté scrupuleusement les personnes du sexe : c'est pourquoi les paysans, n'ayant aucune crainte, leur apporterent des vivres en abondance, & les leur vendirent à juste prix. Il n'en fut pas de même des Polonois, ajoute cet écrivain, qui secouant toute discipline, pillerent tous les endroits que les Allemands avoient laissés intacts, comme s'ils avoient été en pays ennemi, & qui firent souffrir toute sorte de maux aux misérables habitans. Qui faut-il croire, Schutz ou Neugebaver, qui a été copié mot à mot par Curicken, qui étoit secrétaire de la ville de Dantzig le siecle dernier? Au surplus je n'ai rapporté le témoignage de ces différens historiens, que pour les mettre en opposition; car il ne paroit pas que ce qui restoit de troupes, se soit débandé, ni que les Poméraniens en ayent tué un grand nombre; puisque le

Descript. de Dantz. liv. 3. pag. 199.

Cod. Pol. tom. 1. pag. 472.

[redacted]

XXXVI. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Roi de Pologne manda l'année suivante, à Charles-Quint, qu'elles s'étoient retirées dans l'Electorat de Brandebourg; & elles n'avoient pas eu un long trajet à faire.

Après la retraite des troupes Allemandes, Dirschaw, Stargard & Choinitz retournerent aux Polonois de la même maniere qu'ils étoient venus entre les mains des Teutons; c'est-à-dire, que les habitans, voyant que le coup étoit manqué, se remirent sous l'obéissance de la Pologne. Le Grand-Maître, qui n'avoit pas su, ou qui n'avoit pas pu profiter du secours que les Chevaliers de l'Allemagne lui avoient envoyé, continuoit à se défendre dans la partie orientale de la Prusse; il reprit Johannisbourg que les Masoviens lui avoient enlevé, & tombant à l'improviste sur un corps de Tartares qui étoient campés près de Ressel, il leur tua 700 hommes. C'est ainsi, suivant Schutz, que se terminerent les opérations militaires de l'an 1520; mais Henneberg rapporte que ces évenemens sont arrivés pendant l'été, & avec des circonstances différentes, auxquelles nous ne croyons pas devoir nous arrêter.

Schutz. fol. 475 & seq.

Pag. 162 & 398.

Pendant qu'on s'égorgeoit en Prusse, le Pape & l'Empereur avoient fait plusieurs démarches pour ramener la paix, & le Roi de Pologne n'avoit rien négligé

Lettres du Pape & du Roi de Pologne. 1520.

[redacted] XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

pour noircir les Teutoniques dans l'esprit des Chefs de l'Eglise & de l'Empire. Nous ne voyons pas que le Grand-Maître se soit défendu, parce que les écrivains ont été apparemment plus exacts à recueillir ce qui étoit contraire à l'Ordre, que ce qui pouvoit lui être favorable; mais nous ne pouvions pas douter que les Chevaliers attentifs à toutes les démarches de leurs ennemis, n'ayent eu soin d'écrire de leur côté & de plaider leur cause avec autant de chaleur que les Polonois. Ces détails auroient interrompu la relation de la guerre, c'est pourquoi nous avons réservé d'en parler à la fin de l'année.

Reynald. ad ann. 1520. num. 79 & 80.

Le Pape avoit écrit le 15 juillet au Roi de Pologne, pour l'exhorter fortement à faire la paix avec le Grand-Maître, & dans le même tems Sigismond écrivoit au Pape, pour faire de grandes plaintes de l'Ordre; sa lettre est en date du 2 de juillet. Le 21 d'août le Roi écrivit de nouveau au Souverain Pontife, & l'on peut juger par l'extrait que Rainaldi a donné de la précédente, que ces deux lettres étoient semblables, au moins en certains points. On voit par cette derniere que le Pape protégeoit l'Ordre, & l'on ne sait pourquoi, disoit Sigismond, car on ne voit nulle part que cet Ordre

Col. Pol. tom. ... 662.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

ait jamais rien fait, pour mériter de l'Eglise, ni de la religion, ni qu'il l'ait pu faire dans le petit coin où il est relégué; mais il paroît au contraire n'avoir été institué, que pour mettre le trouble dans tous les endroits où il a eu des possessions. Votre Sainteté n'ignore pas, ajoutoit-il, commment les Chevaliers se sont conduirs dans les royaumes d'Angleterre & d'Espagne, & ce qui leur est arrivé; exemple que je pourrois suivre, pour délivrer moi & mon royaume de cette espece de calamité, si je ne préferois le repos de la chrétienté, à ce qui seroit avantageux à mes Etats. Le Roi qui avoit, dit au commencement de sa lettre, qu'il auroit pu venir aisément à bout de l'Ordre, mais qu'il l'avoit traité doucement à cause de la jeunesse du Grand-Maître, & de l'intéret qu'y prenoit Sa Sainteté, ajoute qu'il lui avoit déjà mandé; que le Grand-Maître avoit refusé les propositions qui avoient paru acceptables aux Ambassadeurs de Hongrie & de plusieurs Princes d'Allemagne, qu'ensuite il avoit demandé une treve & une entrevue qu'il lui avoit accordée; mais qu'ayant appris qu'on se préparoit à lui envoyer du secours, il n'avoit pas voulu se rendre à son devoir, comme il l'avoit promis: il ajoutoit encore qu'Albert faisoit lever des

troupes en Allemagne, pour attiser le feu de la guerre, & que, s'il lui arrivoit quelque chose de fâcheux, ce seroit par sa faute, & qu'on ne pourroit en savoir mauvais gré à ses ennemis. Le Roi finissoit en faisant part au Pape de la naissance de son fils.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

On voit que Sigismond, suivant les traces de ses prédécesseurs, ne rougissoit pas d'avancer les absurdités les plus palpables, lorsqu'il s'agissoit de dénigrer les Chevaliers Teutoniques; car aucun Ordre n'a mérité, ni reçu autant d'éloges des souverains Pontifes, pour les grands services qu'il a rendus à l'Eglise & à la religion. Quant à ce que Sigismond dit du traitement qui a été fait aux Chevaliers Teutoniques en Angleterre, on peut voir ce que nous en avons rapporté plus haut; & nous avouons que nous n'avons encore rien pu découvrir sur les possessions de l'Ordre en Espagne, non plus que sur l'époque, & la maniere dont il les a perdues; mais si le Roi entendoit par-là les Commanderies que l'Ordre avoit perdues récemment dans les royaumes de Naples & de Sicile, qui appartenoient au Roi d'Espagne, on peut voir les détails que nous avons fait de cet événement dans le tome précédent; détails presque tous fondés sur l'autor-

Suprà. tom. 2. p. 342.

Suprà. tom. 7. p. 381 & seq.

rité des chartres, où l'on n'apperçoit pas qu'on ait pu se servir du plus léger prétexte, pour colorer une injustice si criante.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

L'Empereur se porte pour médiateur.

Sommersberg. diplom. Bohem. & Siles. num. 184.

1520.

Dès que Charles Quint étoit arrivé d'Espagne aux Pays-Bas, il avoit aussi travaillé à terminer la guerre entre la Pologne & l'Ordre Teutonique. Il avoit écrit à cet effet de Bruxelles à Sigismond, qui lui avoit promis d'attendre ses Ambassadeurs; mais la guerre n'avoit pas discontinué pour cela. L'Empereur étant à Maestricht, écrivit de nouveau le 21 d'octobre au Roi de Pologne, tant pour lui marquer sa satisfaction de ce qu'il avoit promis d'attendre ses Ambassadeurs, que pour s'excuser de n'avoir pu les envoyer aussitôt qu'il auroit désiré, à cause de ses occupations. Il l'exhortoit encore à mettre bas les armes, en attendant leur arrivée, & ajoutoit qu'il écrivoit au Grand-Maître pour le même sujet. L'Empereur étant arrivé à Cologne, nomma George de Rogendorf, Baron de Molenbourg, Sébastien Sperat, Prévôt de l'église de Brixen, & Jean Marasch, ses Ambassadeurs & Plénipotentiaires, pour traiter en son nom, conjointement avec ceux du Roi de Hongrie, tant avec Sigismond, qu'avec le Grand-Maître; & s'il étoit nécessaire avec le Grand-Duc de Moskow

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

& les autres Princes qui avoient pris part à la querelle; afin d'engager les parties belligérantes, soit à conclure la paix, ou à faire une treve. La commission des Ambassadeurs est datée de Cologne le 14 novembre 1520, & la lettre de créance est en date du lendemain.

Cod. Pol. tom. 4. num. 153 & 154.

Le Pape qui ne savoit point que l'Empereur avoit nommé des Ambassadeurs pour ménager la paix entre la Pologne & l'Ordre Teutonique, lui écrivit le 26 décembre, dans les termes les plus pressans. » Votre Majesté n'ignore pas, disoit-il, la guerre cruelle que se font le Roi de Pologne & le Grand-Maître, & Dieu nous est témoin que nous n'avons rien négligé, soit en envoyant des Nonces, soit en les exhortant, pour les engager à terminer leurs différends par la voie judicielle, & non par celle des armes; & Votre Majesté le sait elle-même, puisque nous lui en avons écrit plusieurs fois. Nous nous rappellons aussi que nous avons écrit souvent à l'Empereur Maximilien votre aïeul, pour le prier d'interposer son autorité, afin d'accommoder amiablement les différends du Roi Sigismond & du Grand-Maître; ce que nous croyons qu'il auroit fait, s'il avoit vécu plus longtems. Le Pape ignoroit donc aussi, tous les actes que Sigismond avoit fait faire à

Ibid. num. 156.

[redacted] XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Maximilien, à l'entrevue de Vienne. Maintenant nous apprenons, continue le souverain Pontife, que la guerre s'anime plus que jamais, qu'on fait d'immenses préparatifs de part & d'autre; qu'Albert s'étant ligué avec plusieurs peuples de l'Allemagne, a assemblé une grande armée, & que Sigismond, qui a eu peine jusque-là, à réprimer la fureur des Tartares, a été obligé, malgré lui, de degarnir ses frontieres du côté de la Moscovie & de la Tartarie, pour concentrer ses forces, afin de pouvoir se défendre contre les efforts des chrétiens (des Chevaliers) & défendre son propre royaume. On voit que le Pape ne parloit que d'après les suggestions du Roi de Pologne, qui grossissoit les objets, & qui lui montroit comme présent, un péril déja passé, par l'entiere dispersion de l'armée allemande, venue au secours de l'Ordre. Après avoir déploré les maux que les guerres de la Pologne avec l'Ordre, avoient occasionnés autrefois, & ceux qu'il craignoit encore, le Pape disoit; que voyant qu'il n'avoit rien pu gagner, ni par ses lettres, ni par l'envoi de ses Nonces, il avoit jetté les yeux sur l'Empereur, qui devoit & pouvoit apporter du remede à tant de maux, comme protecteur de l'Eglise; le requérant d'em-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

ployer ses prieres auprès de Sigismond, & son autorité auprès du Grand-Maître, afin qu'après avoir fait cesser les hostilités, ils remissent la décision de leurs différends au saint-siege. Le Pape ayant représenté à l'Empereur, le bien qui en résulteroit pour la chrétienté, & l'obligation que lui auroit le Roi Sigismond, qui ne combattoit qu'à regret contre les catholiques (c'étoit le langage que les Polonois tenoient au Pape), le pria instamment de donner tous ses soins pour ramener la paix entre le Roi & le Grand-Maître, & d'envoyer à tous les deux des Ambassadeurs qui, se joignant à son Nonce & aux Ambassadeurs des autres Princes, travaillassent à leur faire mettre bas les armes, & les engageassent à vivre en paix, comme il convient à des chrétiens.

Continuation de la guerre. *Schutz. fol. 475. vers. & seq. Henneberg. Pauli. pag. 400.*

1521.

Tandis que le Pape & l'Empereur ne cherchoient qu'à accommoder les difficultés de l'Ordre avec la Pologne, les hostilités ne discontinuerent pas en Prusse. D'abord après la fête des Rois, les Teutoniques firent une course en Masovie, & passant près de Lobaw, ils se rangerent en bataille pour attaquer 2000 Polonois qui étoient devant cette place; mais les ennemis ne jugeant pas à propos de les attendre, se jetterent dans la ville, & on tua une

[redacted]

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

centaine d'hommes de leur arriere-garde. Les Teutons attaquerent Seebourg, & furent obligés d'abandonner l'entreprise; mais ils prirent Neumarck & Gutstadt. Comme ils avoient trouvé un grand butin dans cette derniere ville, ils l'envoyerent à Konisberg sous l'escorte de 300 hommes, mais des Allemands vêtus à la maniere des Tartares, qui étoient au service du Roi, reprirent le butin & firent main-basse sur le détachement. 2000 Teutoniques s'étant approchés à la sourdine d'Elbing, tenterent en vain de surprendre cette ville, & prirent celle de Tolkemit; de-là ils envoyerent des détachemens faire le ravage dans la Netrung: & les Dantzigois, qui avoient mis quelques bâtimens en mer, prirent, après un long combat, un jacht, ou vaisseau appartenant à la ville de Kniphof. Les Polonois prirent Passenheim aux Teutoniques, & les habitans d'Elbing, assistés des Dantzigois, profiterent de l'occasion pour détruire de fond en comble, le château de Holland, que les Polonois avoient pris aux Teutons l'année précédente. Ils n'aimoient point apparemment d'avoir une forteresse si près de leur ville, quand même elle auroit dû rester entre les mains des Polonois; & quoique ces derniers ne dûssent pas être con-

[redacted]

XXXV. Albert de Brandebourg.

tens d'un pareil procédé, on ne voit pas qu'ils en aient témoigné leur ressentiment aux Elbingeois. Voilà en bref quels furent les principaux actes d'hostilités qui eurent lieu en Prusse cette année, & que nous n'avons pas cru devoir détailler, pour reprendre plutôt le fil des négociations.

Discours des Ambassadeurs de l'Empereur au Roi.

1521.

On ignore en quel tems les Ambassadeurs de l'Empereur arriverent près du Roi de Pologne, qui étoit toujours à Thorn; mais il est vraisemblable que ce ne fut qu'au mois de janvier ou au commencement de février de l'an 1521, puisque le premier arrangement connu, qu'ils firent avec ce Monarque, n'eut lieu que le 15 de ce dernier mois. Lorsque les Ambassadeurs de Charles-Quint eurent audience de Sigismond, un d'eux fit un long discours pour assurer le Roi de l'amitié de son maître, pour le féliciter en son nom, sur la naissance de son fils, & pour lui marquer sa reconnoissance des services importans qu'il lui avoit rendus, lors de son élection à l'Empire, comme nous l'avons déja observé ailleurs. Cette harangue rouloit encore sur plusieurs autres points que nous omettrons, pour ne parler que de ce qui concerne l'Ordre Teutonique. L'Empereur, dit-il, voit avec peine, la guerre qui s'est allumée

Cod. Pol. tom. 4. num. 155.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

entre la Pologne & l'Ordre ; d'abord, à cause de l'amitié qu'il a pour le Roi, ensuite à cause du Grand-Maître, en qui les Princes & toute la Noblesse de l'Empire se trouvent en quelque sorte offensés, lui étant très attachés, ainsi qu'à son Ordre, & étant obligés par devoir, de ne pas les abandonner : à quoi il faut ajouter, continuoit l'Ambassadeur, combien la guerre est affreuse entre des Princes chrétiens & de si proches parens, surtout que l'un d'eux (le Grand-Maître) est en quelque façon ecclésiastique, étant voué à la religion, & qu'on ne peut prendre sans péril des biens qui ont été donnés à Dieu, & mis légitimement au pouvoir de l'église. Il représentoit ensuite, que les Moscovites, les Tartares, les Turcs & les Valaques étoient attentifs aux événemens de cette guerre, & n'attendoient que l'occasion de dévaster la Pologne. Après avoir exalté les victoires que Sigismond avoit remportées sur les Moscovites & les Tartares, il représentoit adroitement l'instabilité de la fortune, & combien il étoit important de terminer la guerre de Prusse : nous sommes envoyés par l'Empereur, disoit-il, pour employer, conjointement avec les Ambassadeurs du Roi de Hongrie, tous les moyens propres à ménager la paix ou une treve

XXXV. Albert de Brandebourg.

avec l'Ordre, & il prioit instamment le Roi, au nom de son maître, de se prêter à un traité, & de mettre bas les armes, quand même il croiroit avoir eu un juste sujet de les prendre. Si, comme l'espere fermement Sa Majesté Impérial, poursuivoit l'Orateur, Votre Majesté veut bien se rendre à ses sollicitations, nous lui ferons connoître plus particuliérement nos instructions; & quand nous saurons sa résolution, nous nous rendrons auprès du Grand-Maître, pour nous acquiter de notre commission, espérant que Son Excellence (le Grand-Maître) ne méprisera pas les volontés, ou les désirs de l'Empereur, & se prêtera à faire la paix ou une treve, à des conditions honnêtes. Quand on examine cette longue harangue, on voit que l'Empereur, qui s'offroit pour médiateur, étoit bien éloigné de regarder la Prusse, comme partie, ou si l'on veut, comme un fief de la Pologne; & on peut juger de quel œil les Princes de l'Empire avoient vu les déclarations de Maximilien & la lettre que Sigismond avoit surprise à Charles-Quint, en supposant que toutes ces pieces leur ayent été connues.

Treve de 25 jours. 1521.

Les Ambassadeurs de l'Empereur, George, Margrave de Brandebourg, frere du Grand-Maître, Frédéric, Duc de Lignitz,

son beau-frere, & Ambroise de Scharkan, Comte de Zalad, Ambassadeurs du Roi de Hongrie, qui cherchoient à entamer les négociations, solliciterent d'abord une suspension d'armes, à laquelle Sigismond se prêta, à condition que le Grand-Maître en fît autant de son côté. L'acte par lequel Sigismond accorda cette treve qui devoit commencer le 27 février & finir le 23 mars, veille des Rameaux, fut expédié à Thorn le 15 du mois de février 1521, avec un sauf-conduit pour que le Grand-Maître pût se rendre avec une suite de 100 cavaliers à Riesenbourg, afin de faciliter le travail des Ambassadeurs. Le même jour, 15 de février, lesdits Ambassadeurs firent un acte par lequel ils attesterent que le Roi de Pologne avoit, à leur sollicitation, accordé une treve & donné un sauf-conduit au Grand-Maître.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Cod. Pol. tom. 4. num. 161 & 162.

Ibid. num. 60.

Le Roi ne fit connoître ses intentions ultérieures aux Ambassadeurs, que le 27 février, premier jour de la treve. Il déclara qu'il vouloit demeurer dans les termes de la paix perpétuelle, & proposa seulement de se relâcher sur trois articles de cette paix. Il consentoit premiérement, à lever l'obligation qu'avoient contractée les Chevaliers de recevoir des Polonois dans l'Ordre. Secondement, à ce que l'Or-

Ibid. num. 157.

dre ne fût pas obligé de donner du secours à la Pologne contre l'Empereur, l'Empire & les autres Princes chrétiens, mais seulement contre les infideles, à condition qu'il ne donnât jamais aucun secours, ni à l'Empereur ni à l'Empire, ni à d'autres Princes contre la Pologne. Troisiémement, comme l'Ordre avoit fait de grandes pertes dans la guerre actuelle, & ne pouvoit point par conséquent donner du secours à la Pologne contre les infideles, Sa Majesté promettoit de l'en dispenser pour un certain tems qu'elle fixeroit, selon qu'elle le jugeroit convenable. Quant à ce qui regardoit les prisonniers & les forteresses qu'on s'étoit prises de part & d'autre pendant la présente guerre, le Roi promettoit que, quand le Grand-Maître lui auroit rendu hommage, il en agiroit avec bonté à son égard, & d'une maniere qui satisferoit les médiateurs.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Négociations. Réponse d'Albert.

Cod. Pol. tom. 4. num. 158.

1521.

Les Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi de Hongrie, n'ayant rien obtenu d'autre de Sigismond, que les articles dont nous venons de rendre compte, partirent pour aller trouver le Grand-Maître à Riesenbourg, & lui dirent, qu'il leur paroissoit que le Roi n'exigeroit de lui que l'hommage réglé par la paix perpétuelle, que, s'il vouloit le rendre à

l'exemple

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

l'exemple de ses prédécesseurs, il devoit s'attendre que Sa Majesté s'accorderoit aisément avec lui, pour les dommages occasionnés par la guerre. A quoi le Grand-Maître répondit : que l'honneur & la conscience ne lui permettoient pas de prêter ce serment en conformité de la paix perpétuelle, que ses prédécesseurs n'avoient fait que par contrainte au préjudice de l'Ordre, & contre les dispositions de la paix faite précédemment à Brzesc, du consentement du St. Siege : que d'ailleurs cette paix, nommée *perpétuelle*, avoit été faite au préjudice de l'autorité Impériale, du St. Empire & du St. Siege Apostolique, à qui l'Ordre étoit immédiatement soumis, & qui lui avoit défendu autrefois de faire un pareil serment : à quoi il ajouta que ce serment sépareroit entiérement l'Ordre de la nation Germanique ; & que Frédéric de Saxe, son prédécesseur, ne l'ayant pas fait, il espéroit qu'on ne l'exigeroit pas de lui. Les Ambassadeurs proposerent ensuite au Grand-Maître, les adoucissemens à la paix perpétuelle, que le Roi de Pologne avoit promis ; à quoi il répondit : que ces articles ne lui déplaisoient pas, mais qu'ils ne suffisoient pas pour les intérêts de son Ordre : que par la paix perpétuelle on avoit enlevé

XXXV. Albert de Brandebourg.

de si grandes possessions audit Ordre, & qu'il venoit encore de souffrir de si grands dommages par la présente guerre, que, quand même le Roi seroit très-long-tems sans lui demander de secours contre les infideles, ainsi qu'il le marquoit dans un des articles, le Chevaliers, loin d'être en état de combattre les infideles, pourroient à peine s'entretenir décemment. Si Sa Majesté, disoit le Grand-Maître, vouloit nous rendre ce que la Pologne nous a pris (c'est-à-dire, la Prusse royale) alors, non seulement nous secourerions le Roi puissamment contre les infideles, mais nous serions encore en état de suivre notre profession, ce que nous désirons ardemment, en combattant les ennemis de la religion, & en la protégeant par nos armes, comme nos prédécesseurs l'ont fait avec tant de courage & d'une maniere si louable. Dans ce cas-là, continuoit ce Prince, nous nous soumettrons volontiers à tout ce que l'Empereur & le Roi de Hongrie régleront, tant sur le secours que nous devrons donner au Roi, que sur tous les autres points, qui pourront contribuer à entretenir la paix & le bon voisinage entre la Prusse & la Pologne.

Les Ambassadeurs proposerent alors au Grand-Maître, ensuite des ordres qu'ils

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

avoient recus de leurs Souverains, de faire une treve avec le Roi de Pologne, ainsi qu'un compromis pour soumettre toutes ses difficultés à l'arbitrage de l'Empereur & du Roi de Hongrie, ensorte que si ces Princes ne pouvoient point les accommoder amiablement, ils eussent le pouvoir de le décider en qualité de juges; ce que le Grand-Maître accepta, pour autant que le Roi de Pologne consentiroit à faire un pareil compromis, & il pria les Ambassadeurs de ne rien négliger pour porter le Roi Sigismond à prendre un de ces deux moyens; c'est-à-dire, à laisser accommoder les différends qui existoient entre la Pologne & la Prusse, par l'Empereur & le Roi de Hongrie, ou à leur permettre de les juger définitivement. Le Grand-Maître consentit encore expressément à une suspension d'armes qui dureroit autant que les négociations pour la paix, à condition que de part & d'autre on n'entreprendroit rien contre les forteresses, qu'on s'abstiendroit de tout incendie, & qu'on pourroit faire venir des vivres, ainsi qu'on en étoit convenu pendant la treve qui avoit eu lieu lors de l'entrevue qu'il avoit eue à Thorn avec le Roi. Quoique les Ambassadeurs ignorassent si Sa Majesté accepteroit ces conditions, ils firent cependant si bien

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

auprès du Grand-Maître, qu'ils l'engagerent à écrire aux chefs de ses troupes, de ne rien entreprendre contre les forteresses du Roi, & de s'abstenir d'incendier aucun endroit jusqu'à nouvel ordre. Les Ambassadeurs de retour, supplierent le Roi, tant en leur nom, qu'en celui de leurs Maîtres, d'accéder aux conditions dont ils étoient convenus avec le Grand-Maître, c'est-à-dire, de faire un compromis pour laisser décider, soit amiablement, soit judiciellement, ses difficultés, par l'Empereur & le Roi de Hongrie, & de donner aux chefs de ses troupes, les mêmes ordres que le Grand-Maître avoit donnés aux chefs des siennes, pour suspendre les hostilités. Nous apprenons ces détails de la relation que les Ambassadeurs firent par écrit au Roi de Pologne, des conférences qu'ils avoient eues avec le Grand-Maître (1).

Ensuite des résolutions qu'Albert avoit prises avec les Ambassadeurs des Puissances médiatrices, il nomma le 19 de mars, pour ses Ambassadeurs & Ministres plénipotentiaires, Job, Evêque de Pomésa-

(1) Il s'agit d'une seconde treve, & non de la premiere, en vertu de laquelle le Grand-Maître avoit eu la liberté de se rendre à Riesenbourg, pour y recevoir les Ambassadeurs.

nie ; Henri de Miltiz, Commandeur de Niedenbourg, Géorge de Kinheim & Jean de Fœderaw, avec plein-pouvoir d'accepter tout ce que les Ambaſſadeurs de l'Empereur & du Roi de Hongrie, jugeroient convenable, & il leur confia ſon ſceau, pour pouvoir ſceller en ſon nom, la convention qui devoit s'enſuivre. Ce plein-pouvoir eſt daté de Vieſembourg ; mais il eſt probable qu'il faut lire Rieſenbourg. On peut remarquer d'avance, que le Grand-Maître n'employoit pas les Grands-Officiers de l'Ordre, & ne faiſoit point mention du Chapitre dans une circonſtance ſi importante : c'étoit préparer les eſprits à voir dans la ſuite, un ou deux de ſes affidés contracter au nom de l'Ordre, non-ſeulement ſans en avoir reçu la commiſſion ; mais même contre ſa volonté. Le Nonce du Pape, ayant joint ſes inſtances à celles des Ambaſſadeurs de l'Empereur & du Roi de Hongrie, ils obtinrent de Sigiſmond qu'il ſe prêtât à un arrangement, dont nous ne rendrons pas compte à préſent, parce que toutes ſes diſpoſitions ſont rapportées mot à mot dans le traité que nous allons voir. Cet acte préliminaire, daté de Thorn le 22 mars, eſt ſigné par Zacharie, Evêque de Garde, Nonce du Pape, député ſpé-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Ibid. ann. 163.

Ibid. pag. 214.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

cialement à cet effet, par Sebastien Sperat, Ambassadeur de l'Empereur, par le Duc de Lignitz & Ambroise de Sarckan, Ambassadeurs de Hongrie.

En conséquence de ce qui avoit été réglé, le Roi ordonna le 26 de mars, une suspension d'hostilités, d'une maniere singuliere. » Nous vous mandons, disoit-il, à ses Généraux, que nous n'avons fait ni treve, ni suspension d'armes avec l'Ordre; cependant comme les Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi de Hongrie, nous ont requis, à leur retour de Riesenbourg, où ils avoient conféré avec le Grand-Maître, de vouloir faire cesser les hostilités, nous assurant que ledit Grand-Maître avoit ordonné de son côté, la même chose aux chefs de ses troupes, nous vous défendons, jusqu'à nouvel ordre, de commettre aucune hostilité, à moins que les Teutoniques ne commencent les premiers. «

Ibid. num. 159.

Treve de 4 ans. 1521.

Enfin le 7 d'avril, les Ambassadeurs de l'Ordre conclurent une treve avec la Pologne, par la médiation du Nonce & des Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi de Hongrie. Voici la substance de l'acte qui en contient toutes les conditions. » Albert, par la grace de Dieu, Maître Général de l'Ordre Teutonique. La guerre s'étant allumée entre le Séré-

Cod. Pol. tom. 4. num. 164.

[redacted] XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

nissime Roi de Pologne & l'Ordre, notre St. Pere le Pape nous a sollicité souvent par écrit, ainsi que par son Nonce Zacharie, Evêque de Garde, & l'Empereur de même que le Roi de Hongrie ont daigné nous envoyer pareillement leurs Ambassadeurs, afin de nous engager à la paix. Pour que nous, qui faisons profession d'être obéissant au St. Siege, ne paroissions pas résister aux exhortations du Pape, & pour qu'en notre qualité de Prince du St. Empire, nous ne paroissions pas résister aux remontrances & aux désirs de Sa Majesté Impériale & du Roi de Hongrie, & enfin pour que nous puissions combattre les infideles à l'exemple de nos prédécesseurs, ce que nous avons toujours beaucoup désiré, nous avons envoyé nos Ambassadeurs (il les nomme) avec des pouvoirs suffisans, qui sont convenus des articles suivans avec le Roi de Pologne, en présence du Nonce, & à l'intervention des Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi de Hongrie. « *Il rapporte ici tous les articles dont* Sigismond étoit convenu avec lesdits Ambassadeurs : savoir 1°. Le Roi de Pologne consent à faire une trève de 4 ans, entre lui, Stanislas & Jean, Ducs de Masovie d'une part, & le Grand-Maître & tous ses alliés de l'autre, la-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

quelle treve commencera le 10 du mois d'avril. 2°. Sa Majesté prend pour arbitres des différends qu'elle a avec l'Ordre, au sujet de l'hommage que le Grand-Maître refuse de lui rendre, l'Empereur, & en cas d'absence, son frere Ferdinand, & le Roi de Hongrie & de Bohême; le premier ayant pour adjoint, le Cardinal de Saltzbourg & George, Duc de Saxe, & le second, le Cardinal de Strigonie & l'Evêque de Cinq-Eglises; lesquels arbitres auront le pouvoir de prononcer définitivement sur cette cause, quand ils le jugeront à propos, pourvu que ce soit pendant la treve de 4 ans. Si l'un des adjoints de l'Empereur vient à mourir, il en prendra un autre du consentement du Grand-Maître; & si c'est un des adjoints du Roi de Hongrie, qui vient à manquer, il ne le remplacera qu'avec le consentement du Roi de Pologne. On voit par ce dernier article, que le Roi de Hongrie étoit pour celui de Pologne, & l'Empereur pour Albert : ainsi Charles-Quint mieux instruit, étoit bien éloigné de croire que les déclarations de l'Empereur Maximilien son aïeul avoient pû délier les noeuds qui attachoient les Grand-Maîtres de l'Ordre Teutonique à l'Empire. 3°. Les soldats étrangers à la

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

solde des deux Puissances, évacueront la Prusse dans l'espace de quatre semaines, à compter lesdites quatre semaines de la fête de Pâques qui étoit déja passée; c'est-à-dire, trois semaines après la signature de cette convention. On régloit les routes que devoient tenir les soldats étrangers à la solde de l'Ordre, qui étoient en garnison à Konigsberg, à Balga, à Brunsberg & ailleurs. 4°. Les arbitres régleront tout ce qui concerne les dommages qu'on s'est fait, & les places que l'on a prises de part & d'autre. 5°. Tous les prisonniers seront relâchés dès à présent, sans rançon. Enfin pour que cette affaire soit terminée irrévocablement, le Souverain Pontife autorisera les deux Cardinaux, ou ceux qui pourroient les remplacer en cas de mort, pour veiller à ce que les difficultés soient entiérement terminées, & pour confirmer en son nom, ce qui aura été décidé, avec pouvoir de décerner telle censure qu'ils jugeront convenable, contre ceux qui oseroient y contrevenir. Après l'énumération de tous ces articles, le Grand-Maître déclare d'y accéder & de les approuver, & termine cet acte en faisant un compromis semblable à celui du Roi de Pologne, par lequel il se remet entiérement à l'arbitrage de l'Empe-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

reur & du Roi de Hongrie, les autorisant à juger définitivement, s'ils ne peuvent accommoder les parties amiablement; & il promet solemnellement de s'en tenir à ce qu'ils auront décidé. Cet acte en date, comme nous avons dit, du 7 avril, fut scellé à Thorn du sceau du Grand-Maître, & signé par Job, Evêque de Pomésanie, qui contractoit au nom de ce Prince, & qui étoit le premier de ses Ambassadeurs. (1)

(1) Comme le compromis du Roi de Pologne est remarquable, nous croyons devoir rapporter la maniere dont il est exprimé dans cette chartre. *Secundo. Quod Majestas Sua consentit in Sacram Cæsaream Majestatem, vel loco & in absentia suæ Cæsareæ Majestatis, in Serenissimum Dominum Regem Ferdinandum, & Serenissimum Dominum Hungariæ & Bohemiæ Regem in hunc effectum, quod Sua Majestas Regia quoad juramentum & debitum, quod Dominus Magister cum suo Ordine, juxta continentiam pacis perpetuæ, Majestati Suæ & regno suo Poloniæ facere recusat, contentatur ferre cognitionem præfatarum Majestatum, cum adjunctis Cæsareæ celsitudini Reverendissim.... Et pariter adjunctis Serenissimo Domino Ludovico Hungariæ & Bohemiæ Regi Reverendissimis Dominis.... quam cognitionem Majestas sua Regia præfatis Majestatibus* plenarie & irrevocabiliter *defert, & quam facere & pronunciare debebunt ante lapsum terminum supra scriptum induciarum, loco & tempore eis opportuno.* Et plus bas. *Ut præmissa omnia per autoritatem ad hoc negotium congruentem ita firmarentur, quod in futurum nulla eventuum novitate irritarentur. Summus Pontifex istis Reverendissimis duobus Dominis Cardinalibus committere dignabitur, quatenus nomine Sanctitatis Suæ inter istos Principes concordiam istam tractandam diligentiam adhibeant, sicque concordent,*

Le même jour le Roi de Pologne fit un acte entiérement semblable à celui du Grand-Maître, dont nous venons de rendre compte. Ensuite les Ministres de l'Ordre, firent un arrangement avec ceux de Sigismond, en présence des Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi de Hongrie, pour la liberté des prisonniers qui devoient être relâchés de part & d'autre sans rançon. On y régla encore que les sujets des deux côtés, qui n'auroient pas secouru leur maître, ou qui l'auroient abandonné de quelque maniere que ce fût, pourroient aller & revenir librement jusqu'à la fête de St. Jacques, pour tâcher de s'arranger avec lui, & qu'on leur donneroit même les sauf-con-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Ibid. num. 165.

---

ut concordia integre fieret, utque ipsi duo Domini Cardinales, & in eventum mortis alterius eorum alter vivens cum illo, qui in demortui locum electus esset, confirment concordata, & decernant autoritate Apostolica perpetuo duratura, adjicientes comminationem pœnarum & censurarum, sicut ipsis Dominis duobus Cardinalibus videbitur. Cod. Pol. pag. 220. L'expression, *per autoritatem ad hoc negotium congruentem*, est une reconnoissance positive du Roi de Pologne, que l'Ordre ne pouvoit rien faire légitimement dans de pareilles matieres sans l'autorité du Pape. Ce compris du Roi de Pologne, est encore rapporté mot à mot, dans un acte de ce Prince qui avoit servi de base à celui-ci, à la réserve qu'au lieu de ces mots, *plenarie & irrevocabiliter*, on lit *plenarie & inviolabiliter*, ce qui est la même chose. Voyez *Cod. Pol. pag.* 214. Il paroît qu'il faut suppléer la préposition *ad*, avant le mot *cognitionem*.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

duits nécessaires; que s'il restoit quelques difficultés à arranger entre les Souverains & les sujets, des Commissaires du Roi & du Grand-Maître s'assembleroient à Graudentz pour la St. Jacques, afin de les terminer, & que, s'ils n'y parvenoient pas, ces différends seroient jugés par les arbitres supérieurs, que le Roi & le Grand-Maître avoient pris, pour décider la cause principale. Il étoit encore stipulé que les Polonois & les Teutoniques se rendroient réciproquement les paysans qui avoient été pris, ou qui s'étoient enfuis, ainsi que tous les effets qui leur appartenoient, quand ils en seroient requis par l'autre partie. Nous apprenons ces détails de l'acte authentique que firent les Ambassadeurs de l'Ordre, le 9 avril, au nom du Grand-Maître, pour accepter tous ces articles. La chartre est scellée du sceau de ce Prince & signée par Job, Evêque de Pomésanie.

Ibid. num. 866.

Remarques sur cette guerre.

1521.

Voilà quels furent les événemens & la fin de la guerre que l'Ordre avoit entreprise pour s'affranchir du joug que la Pologne vouloit lui imposer, & même pour recouvrer ce qu'elle lui avoit enlevé. La guerre avoit été très-malheureuse, puisque la plus grande partie de la Prusse, étoit ravagée, & que de l'aveu du Grand-Maître, les ennemis lui

Bock. pag. 119 & seq.

avoient pris tout l'Evêché de Pomésanie, les villes & châteaux de Soldaw, de Gilgenbourg, de Hohenstein, de Liebemulh, de Preuscheylaw, de Holland, de Morungen, de Heiligenpeil, de Brandebourg, de Johannisbourg, & de Passenheim, sans compter un grand nombre de villages, de moulins, de fermes qu'ils avoient pillés ou brûlés, & dont ils avoient pris ou égorgé les habitans. Il n'y avoit point eu de bataille; tous les combats avoient eu lieu entre de simples détachemens; & le succès avoit varié : le seul évènement remarquable de ce genre, avoit été celui de Holland; puisqu'une partie de la garnison Teutonique tua 2000 hommes aux ennemis, lorsqu'ils abandonnerent le siege de cette place; & cependant quelques historiens ne parlent que des triomphes des Polonois, & ne se lassent point d'exalter Sigismond, comme le vainqueur des Prussiens. (1)

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

(1) Salomon Neugebaver ne dit mot de cette perte de 2000 hommes, qui est attestée par tous les historiens Prussiens, mais en revanche il ne cesse de parler des victoires des Polonois. C'étoit Nicolas Firley, principal Général de Sigismond, qui avoit entrepris le Siege de Holland, & Neugebaver dédie son ouvrage à plusieurs Seigneurs de cette famille. Quel moyen d'accorder quelque créance à un pareil historien ! Non-seulement il a copié servilement Cromer; mais on voit qu'il a encore suivi fidélement

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Si on ne considéroit que les événemens de la guerre, on seroit tenté d'accuser le Grand-Maître de témérité, pour avoir entrepris de lutter avec un Prince aussi puissant que Sigismond, sans moyens pour se défendre; car nous lui avons vu perdre coup sur coup, une quantité de forteresses, dont les moindres étoient capables d'arrêter long-tems les armées Polonoises, & cela, faute de monde pour y mettre des garnisons suffisantes : mais si on considere les ressources qu'il s'étoit préparées, & qui lui ont manqué, on en jugera tout autrement. Albert avoit pu se flatter avec beaucoup de vraisemblance, que les 12000 hommes qu'il avoit pris à sa solde, avant la déclaration de guerre, pourroient pénétrer jusqu'en Prusse, d'autant qu'étant maître de Marienwerder, il pouvoit leur faciliter le passage de la Vistule; & s'il avoit reçu ce secours, il auroit pu défendre ses places, & sur-tout Holland & Marienwerder, dont la conservation lui auroit facilité le moyen de joindre les 14000 hommes que le Maître d'Allemagne avoit fait [illegible]

---

ment ses principes pour la suite. Les Polonois ne manquent pas d'écrivains qui ont vanté & souvent même exagéré les prouesses de leur nation; mais, je le répete, ils n'en connoissent pas l'histoire.

ver, & qui vinrent échouer devant Dantzig, pour n'avoir pas été secondés par le Grand-Maître. Qu'on ajoute à cela, la promesse que le Roi de Danemarck avoit faite, d'envoyer du secours à l'Ordre; celui qu'il étoit certain de recevoir de la Livonie, & l'alliance de l'Ordre avec les Moscovites, qui faisoient depuis long-tems une guerre cruelle aux Polonois, & qui étoient intéressés à profiter du moment que le Roi étoit occupé à celle de la Prusse, pour frapper de plus grands coups, on jugera que le Grand-Maître avoit bien lié sa partie, & que par conséquent il avoit une espérance raisonnable, non seulement de pouvoir résister aux Polonois, mais encore de recouvrer ce que l'Ordre avoit perdu: car, s'il avoit pris Dantzig, il se seroit aisément rendu maître de toute la Poméranie, dont les principales places lui avoient ouvert leurs portes, & certainement par inclination; & l'on peut juger que la conquête de cette province, auroit pu le mener à d'autres succès: mais la Providence ne le permit pas.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Quoique cette guerre ait été en effet très funeste par les malheurs sans nombre qu'essuyerent les habitans de la Prusse, on peut cependant dire en un autre sens, que les Teutoniques dûrent regar-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

der son issue, comme l'événement le plus heureux, que l'Ordre eût éprouvé depuis la paix de 1466, puisque le Roi de Pologne consentit enfin à remettre à des arbitres, la décision de l'affaire de l'hommage, & que les Chevaliers avoient un espoir bien fondé, que le jugement leur seroit favorable. Mais quand ce jugement auroit été contraire à leurs espérances, c'étoit toujours un avantage pour eux qu'il fût porté par le Chef de l'Empire & par le Roi de Hongrie & de Bohême, qui, en cette derniere qualité, en étoit un des Electeurs : car, si après un mûr examen, ces Princes avoient trouvé que les Chevaliers de Prusse, incapables de se soutenir par eux-mêmes, devoient renoncer à toute liaison avec l'Empire, pour se soumettre à la Pologne, les Princes d'Allemagne n'auroient pu savoir mauvais gré à l'Ordre, & surtout aux Chevaliers qui habitoient le centre de l'Empire, de ce que leurs freres de Prusse se seroient soumis à une autre domination. Cet arbitrage, je le repete, étoit donc ce qui pouvoit arriver de plus favorable aux Teutoniques ; mais pour peu qu'ils aient réfléchi sur ce qui s'étoit passé antérieurement, leur satisfaction ne dut pas être sans quelque mélange d'inquiétude : la maniere dont Si-

[redacted]

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

gismond avoit toujours éludé cet arbitrage, en feignant de vouloir y consentir, & les exemples de ses prédécesseurs, n'étoient pas propres pour les rassurer. Nous verrons ailleurs quelle fut l'issue de cette affaire.

Comme l'Empereur s'étoit porté pour médiateur entre la Pologne & l'Ordre, il chercha encore à accommoder les autres différends que celui-là avoit fait naître. Joachim, Electeur de Brandebourg, avoit non-seulement donné le passage aux troupes d'Allemagne, qui alloient au secours du Grand-Maître, comme il s'y étoit engagé lors de la cession totale de la Nouvelle-Marche, mais elles avoient encore été grossies par un bon nombre de ses sujets. Les Polonois mécontens, solliciterent le Roi de se venger de l'Electeur; mais celui-ci pria Charles-Quint de se charger d'accommoder ce différend, & l'Empereur écrivit en conséquence au Roi de Pologne. Sigismond répondit à ce Monarque le 6 de mai, & consentit, après avoir fait une longue énumération de ses griefs, de s'en remettre également à lui, le priant de lui procurer une satisfaction convenable. Comme cette affaire n'eut aucune suite, on peut juger que l'Empereur parvint à l'accommoder, à la satisfaction des parties.

Cod. Pol. tom. 1. pag. 422.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Affaires de Livonie.

Quoique les écrivains Pruffiens ne donnent aucun détail des fecours que le Grand-Maître avoit reçus de la Livonie, il eft cependant certain que Walther de Plettenberg n'avoit rien négligé pour le mettre en état de faire face à fes ennemis. La plupart des autres reffources ayant manqué, ce fecours avoit été infuffifant, & les Chevaliers de Pruffe fe trouvoient dans une fituation fâcheufe, malgré la perfpective d'un arbitrage, dont les fuites, s'il avoit lieu, ne pouvoient que leur être avantageufes. Cette crife, où fe trouvoient les Pruffiens, fut précifément l'époque de la grandeur des Chevaliers de Livonie; mais il eft néceffaire de reprendre les chofes de plus haut. Le célebre Walther de Plettenberg, qui avoit combattu fi glorieufement à Pleskow, & fait une treve de 50 ans avec le Grand-Duc de Moskow, ne fongeoit qu'à faire fleurir la Livonie. L'an 1506, il envoya des députés en Ruffie, auxquels les villes de la Hanfe joignirent quelques-uns de leur côté, ce qui fait préfumer qu'il s'agiffoit de quelque arrangement de commerce. L'année fuivante il fit des loix fomptuaires pour les mariages, dans lefquelles les Eftoniens ne furent point compris, à caufe de leurs privileges qui furent renouvellés; & l'on défendit fé-

Arndt. Chron. Liv. pag. 177 & feq. Gadebufch. Annal. Liv. pag. 268 & feq.

rieusement tout appel hors du pays. De tout tems la nomination des Archevêques de Riga, avoit occasionné des querelles en Livonie. Le droit d'élection appartenoit incontestablement aux Chanoines; mais les Teutoniques avoient toujours la prétention d'y influer, pour avoir un Archevêque qui leur fût agréable; & les Papes y avoient souvent nommé de leur autorité. Jules II voulant ôter ce sujet de division, sentit que pour arrêter les abus qu'avoient commis les Teutoniques, il falloit qu'il renonçât aux prétentions que ses prédécesseurs avoient eues. En conséquence il déclara par une bulle du 5 avril 1508, que, conformément aux concordats germaniques, le Chapitre éliroit à l'avenir l'Archevêque, qui seroit tenu de se faire confirmer à Rome, & défendit sous peine d'excommunication aux Chevaliers Teutoniques de troubler l'élection. Le Pape reconnoît dans cette bulle, qu'ensuite de l'accord que l'Archevêque Sylvestre avoit fait avec les Maîtres de ce tems-là, & qui avoit été confirmé par le Pape Nicolas V, (c'étoit le traité de Kirchholm de 1452) l'Eglise de Riga étoit de l'Ordre Teutonique; & c'étoit vraisemblablement ce qui étoit cause que les Chevaliers pré-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Cod. Pol. tom. 5. pag. 168.

tendoient se mêler de la nomination de l'Archevêque.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Le Pape ne pouvoit prendre cette précaution plus à propos; car l'Archevêque Michel Hildebrand mourut le 5 février de l'année suivante, & fut remplacé le 18 du même mois, par Gaspar Linde, Doyen du Chapitre. L'élection ne souffrit aucune difficulté, & les Chanoines n'auroient su faire un meilleur choix. Jaspar, ou Gaspar étoit né à Cham ou Camen en Westphalie, de parents de basse extraction; mais il n'en fut que plus recommandable par sa vertu & son amour pour la justice. Le nouvel Archevêque fut confirmé à Rome le 23 mai, & le 5 de septembre il étoit de retour à Riga. Ce prélat vécut dans la meilleure intelligence avec le Maître de Livonie, & s'appliqua à fortifier les places de l'Archevêché. Il fit fondre beaucoup d'artillerie, reconstruisit à neuf la forteresse de Marienhausen, située au milieu d'un lac aux confins de la Russie, travailla à toutes ses autres places, & particuliérement à Kokenhaus & à Ronnebourg; il fit élever dans cette derniere, une très-haute tour que le peuple nomma le *Grand-Jaspar*. L'an 1509, le Maître, l'Archevêque & les Evêques de Livonie,

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

envoyerent des députés à Moskow, pour des objets relatifs au commerce : le Grand-Duc les renvoya aux Gouverneurs de Novogorod & de Pleskow, avec pouvoir de traiter avec eux ; & ils conclurent ensemble un traité de commerce pour 41 ans, dont les détails sont peu connus & inutiles dans cet ouvrage. La même année, Plettenberg fit un arrangement avec l'Evêque de Revel, l'Abbé de Padis & les Commandeurs de différentes places de l'Estonie, au sujet des paysans de cette province, qui se sauvoient de la jurisdiction de leurs maîtres : il fit en conséquence une ordonnance en date du 24 juin, où l'on est surpris de voir le juge autorisé à employer l'épreuve du feu, qui avoit été anathématisée depuis si long-tems par les Souverains Pontifes : ce qui prouve que les personnes d'ailleurs les plus raisonnables, ont souvent bien de la peine à renoncer aux usages les plus absurdes, quand ils sont, en quelque sorte, consacrés par l'antiquité. En 1510, il fut strictement défendu d'appeller hors du pays des sentences des juges de la Livonie ; le reste de cette ordonnance ne regarde que des objets de police, que nous passerons ainsi que d'autres détails, qui appartiennent plutôt à l'histoire particuliere de la Livo-

nie, qu'à l'histoire générale de l'Ordre; nous remarquerons seulement que le Pape Léon X confirma le 1 décembre 1513, tous les privileges que l'Ordre avoit reçus d'Honorius III & de ses successeurs, rappellant dans cette bulle un précis de toutes celles qui l'avoient précédée.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Le Maître de Livonie acquiert l'indépendance.

1521.

Arndt. pag. 183. Gadebusch. pag. 287 & seq.

Plettenberg, comme nous l'avons dit, avoit envoyé des députés à l'assemblée de Berlin, où l'Ordre avoit pris sa derniere résolution de ne point rendre hommage à la Pologne. Quand la guerre fut commencée, il envoya du secours au Grand-Maître, mais une partie de ce corps qui ne paroît pas avoir été considérable, fut défaite par les ennemis près de Bartenstein: on tua quelque monde aux Livoniens, & les Commandeurs de Riga & de Goldingen furent faits prisonniers. Voilà tout le détail que nous savons sur le secours que Plettenberg avoit envoyé en Prusse; mais sans rien spécifier, les Historiens de la Livonie nous apprenent que Plettenberg avoit rendu de grands services à Albert; & ce fut la principale cause de l'abandon qu'il lui fit de tous ses droits sur la Livonie. Le défaut de monumens ne permet pas d'assigner l'époque précise de l'affranchissement de la Livonie Teutonique de la souveraineté du Grand-Maître; mais il

n'est pas douteux que ceux qui l'ont marqué en 1513, & ils sont en grand nombre, se sont trompés ; car il semble qu'on ne peut point rapporter cet événement avant l'an 1521. Nous voyons la copie, ou plutôt une traduction très-fautive d'un acte par lequel Albert confirmoit, tant en son nom qu'en celui de ses successeurs, à Walther de Plettenberg & aux Chevaliers de la Livonie, tous les droits, privileges & louables coutumes dont ils avoient joui jusqu'alors, en considération des services d'argent, des secours de troupes & de toute autre espece, que ledit Maître de Livonie & ses prédécesseurs avoient donnés aux Grands-Maîtres dans les tems de nécessités où l'ordre s'étoit trouvé. Il ajoutoit que, malgré qu'il étoit d'usage (quoiqu'on y eût déja dérogé quatre fois) que les Chevaliers de Livonie présentassent deux sujets au Grand-Maître, qui confirmoit un des deux elus, dans la dignité de Maître de Livonie, il leur accordoit le droit de n'élire à l'avenir qu'un sujet dont il promettoit pour lui & ses successeurs de confirmer l'élection (1). Quoique

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Cod. Pol. tom. 5. pag. 182.

(1) Malgré les éloges que fait le Grand-Maître du zele avec lequel Plettenberg l'avoit secouru en toute occasion, il y a dans cet acte, une expression

VXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

cette copie informe ne soit pas datée ; l'éditeur du code de Pologne l'a rangée avec raison, entre les chartres de l'an 1521 ; car il est aisé de juger par les louanges que le Grand-Maître donne à Plettenberg pour les secours d'hommes & d'argent qu'il lui avoit fournis pendant la guerre, que cet acte étoit postérieur à la treve qu'on avoit faite pour 4 ans avec les Polonois : & l'on voit clairement qu'il doit avoir précédé l'abandon que le Grand-Maître fit de ses droits de souveraineté sur la Livonie Teutonique ; puisqu'il eût été inutile qu'il en confirmât les privileges après cette époque.

Hist. Busser. p. 336. Schurtzfleisch rapporte qu'il existe deux diplômes du Grand-Maître, l'un en date de Konigsberg, du jour de St. Michel de l'an 1521, par lequel il affranchissoit le Maître de Livonie, & l'autre en date de Presbourg, du 16 février 1525, par lequel il confirmoit le premier ; mais cela ne nous apprend pas la véritable date de l'événement ; car Arndt fait *Chron. Liv. pag. 183.* mention de l'acte dont nous venons de rendre compte, qui fut, dit-il, expédié

qui fait juger qu'il y avoit quelque refroidissement entre eux ; ce qui pouvoit venir des sollicitations des Chevaliers de Livonie, qui exigeoient apparemment, qu'on les dédommageât des fraix qu'ils avoient faits pour sécourir leurs freres de Prusse.

à

à Konigsberg le jour de St. Michel en 1520 ; mais nous avons fait voir qu'il n'est pas probable qu'il soit antérieur à l'an 1521, & il paroît par la date de cet acte, qu'il est le même que celui dont Schurtzfleisch a parlé. Arndt rapporte que le jour de St. Michel, le Grand-Maître renouvella la cession de l'Estonie, que le Grand-Maître Louis d'Erlichshausen avoit faite aux Livoniens en 1459, & selon lui, elle fut encore renouvellée par un acte du Grand-Maître, fait à Memel le 20 janvier 1525 ; mais cela n'est pas possible, à moins qu'on ne suppose que ladite cession avoit été renouvellée au nom de ce Prince par des Commissaires autorisés spécialement à cet effet ; car il est prouvé par la lettre qu'Albert avoit écrite au Cardinal de Campeggé, dont nous rendrons compte ailleurs, qu'il étoit à Bude le 24 de janvier. Arndt rapporte encore que l'acte, par lequel le Grand-Maître avoit cédé la souveraineté de la Livonie Teutonique à Plettenberg, 5 ans, ou plutôt 4 ans auparavant, n'avoit été scellé que du sceau ordinaire de l'Ordre, & que le Maître de Livonie insista pour qu'il fût scellé du grand sceau, ce qu'Albert lui accorda ; & il rapporte sous l'an 1525, la substance de quelques articles de cet acte, dont il semble qu'il

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Ibid. pag. 190 & seq.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

avoit une copie sous les yeux, puisqu'il en nomme tous les témoins; mais il ne dit point où il a été fait, & n'en marque pas la date. Suivant le même auteur, ce fut pendant le séjour que le Grand-Maître fit à Presbourg, qu'il expédia l'acte par lequel il délioit les Livoniens du serment de fidélité, & leur ordonnoit de le prêter à Plettenberg; & celui-ci fit faire une copie authentique de cet acte par George, Evêque de Revel, qui fut expédiée au château d'Alp le 16 février 1525. C'est vraisemblablement ce qui aura trompé Schurtzfleisch & plusieurs autres écrivains, qui auront pris la date de la copie pour celle de l'acte même. Quant à l'acte de la cession entiere de la Livonie Teutonique, dont Arndt donne le précis, il paroît qu'il a été fait en 1524. Suivant cet écrivain, les témoins qui l'ont signé, étoient George, Evêque de Sambie, Erhardt, postulé à l'Evêché de Riesenbourg ou de Pomésanie, Eric, Duc de Brunswick, Commandeur de Memel, Frédéric de Heydeck, Proviseur de Johannisbourg, Michel de Drache, Commandeur de la forteresse de Balga, Henri de Miltitz, Proviseur de Berthem (peut-être Barthen), Wolf de Heydeck, premier Compagnon du Grand-Maître, Michel Spielberger, Licencié en droit & Chancelier,

deux Conseillers de finances & deux Se-[redacted] crétaires. Or suivant Platner, témoin oculaire, George de Polentz, Evêque de Sambie, portoit le titre de Postulé à l'Evêché de Riesenbourg en 1523 ; & c'étoit le Grand-Maître même, qui le lui donnoit dans ses lettres ; ainsi Eberhard de Queis, n'étoit pas encore pourvu à cette époque, de cet Evêché. D'un autre côté, Michel de Drache, paroît ici comme Commandeur de la forteresse de Balga, & le même Platner nous apprend encore que Michel de Drache, qui étoit Commandeur de la forteresse de Konigsberg, apostasia publiquement, & se maria le dimanche du carnaval de l'an 1525 : ainsi à moins de supposer, ce qui n'est point vraisemblable, qu'il y ait eu deux Michel de Drache dans l'Ordre, on voit que le témoin de cette chartre, n'étoit plus Commandeur de Balga, au commencement de l'an 1525, d'où l'on peut conclure que cet acte a été fait dans le courant de l'an 1524 (1). On

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Act. Boruss. tom. 2. pag. 654.

Ibid. pag. 668.

(1) On voit entre les témoins de la chartre dont nous venons de parler, Michel Spielberger, Chancelier ; ce n'étoit jamais un Chevalier qui avoit cet emploi. Le Grand-Maître, voulant relever l'Evêque de Sambie, qu'il avoit nommé Régent, lui avoit donné le titre de Grand Chancelier de l'Ordre en Prusse, ainsi Spielberger lui étoit soumis. Voici

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

voit qu'il n'y a que de l'incertitude sur la date de cet événement ; mais il est probable que la négociation a duré longtems, & qu'on n'y a mis la derniere main qu'en 1524 ou en 1525. C'est à cette derniere époque, suivant Gadebusch, que l'Empereur éleva Plettenberg & ses successeurs à la dignité de Prince de l'Empire, & pour ne pas interrompre ailleurs le fil de l'histoire, nous allons rapporter de suite ce qui a rapport à cet objet (1).

Annal. Livon. p. 326.

comme le Grand-Maître écrivoit à l'Evêque en 1523 : *Dem Ehrwurdigen in gott, unserm besundern lieben freund und Herrn, Georgen, Bischoff zu Samlandt postulirten des Stiffts Riesenburg, Teuschen Ordens obristen Cantzeler, der lande Preussen.* Et l'an 1524, l'Evêque prenoit ce titre, *Von gots gnaden Georg, Bischoff zu Samlandt, itzo Regent und obrister Cantzeler dieser lande Preussen.* Act. Boruss. tom. 2. pag. 664 & 666. On peut juger par là, qu'Eberhard de Queis, n'avoit été nommé à l'Evêché de Pomésanie qu'en 1524, ou au plutôt à la fin de l'année précédente.

(1) Gebhardi remarque (*Geschichte von Liefland pag. 481*) qu'on ne rencontre pas le titre de Prince dans les sceaux, ni sur les monnoies de Plettenberg, ni de ses successeurs : mais cette observation ne peut infirmer le témoignage presqu'unanime des écrivains, parce que les Grands-Maîtres mêmes ne prenoient point cette qualité dans leurs sceaux & sur leurs monnoies, & qu'on ne la leur donnoit que rarement dans les actes publics. Si ce n'étoit point par modestie, qu'ils agissoient ainsi ; c'est qu'ils étoient persuadés que le titre de Grand-Maître ou de Maître de Livonie étoit assez glorieux pour satisfaire leur amour-propre.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Rang des Maitres de Livonie à l'Empire.

Goldast. Const. Imper. tom. 2 pag. 494 & seq.

Les historiens ne nous apprennent point quel fut le rang qu'on accorda à la diete de l'Empire aux Maîtres de Livonie; mais nous pouvons en juger par l'ordre des signatures d'un recès fait à la diete de Spire en 1529. Après ceux des Electeurs, on voit les noms de l'Archevêque de Saltzbourg, du Grand Maître de l'Ordre Teutonique, de l'Evêque de Bamberg & des autres Princes Ecclésiastiques qui y étoient présens. Ensuite viennent les noms des autres Princes Ecclésiastiques absens, qui étoient représentés par des députés; les premiers sont ceux des Archevêques de Breme, de Besançon & de Riga, du Maître de Livonie, & après lui ceux des quatres Evêques de la Livonie, savoir de Derpt, d'Oesel, de Curlande & de Revel, qui étoient suivis de ceux de l'Evêques d'Eichstet & de plusieurs autres. Or comme le député du Maître de Livonie avoit le rang après ceux des Archevêques, & avant ceux de tous les Princes-Evêques absens, on peut juger qu'il avoit la séance immédiatement après le Grand-Maître, & qu'il précédoit tous les Evêques-Princes de l'Empire.

L'abandon que le Grand-Maître fit de la souveraineté de la Livonie Teutonique, ne sépara point les Chevaliers de cette province du corps de l'Ordre, comme quel-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG. Pag. 191.

ques - uns se le sont imaginé. On voit par l'extrait qu'Arndt a fait de l'acte de cession, dont nous avons parlé, que le Grand-Maître n'avoit pas même renoncé tout - à - fait au droit de se faire payer certaines taxes dans le besoin, par les Chevaliers de la Livonie; mais il étoit réglé que cela ne pourroit se faire qu'avec leur consentement & de l'avis du Maître d'Allemagne & de ses principaux Commandeurs : c'est-à-dire, que cela ne pouvoit avoir lieu que du consentement du Chapitre général, auquel les Livoniens assisteroient. En outre le Grand-Maître s'étoit réservé le droit de confirmer l'élection de celui de la Livonie; & nous verrons plus loin, que quand l'Empereur Charles-Quint donna l'administration de la Grande-Maîtrise de Prusse à Walther de Cronberg, il enjoignit au Maître de Livonie de le reconnoître en qualité d'Administrateur & de Chef de l'Ordre. Lorsque le même Cronberg reçut l'investiture de la main de Charles-Quint, au milieu de la grande-place d'Augsbourg, il fit porter devant lui un des étendarts de l'Ordre, par Thierry de Pallant, Commandeur de Revel & député du Maître de Livonie : or il est évident que ce Prince, entouré d'un grand nombre de ses Chevaliers, n'en auroit pas choisi un d'un Ordre étran-

XXXV. Albert de Brandebourg.

ger, pour faire une pareille fonction dans cette auguste cérémonie. Enfin, pour ne rien laisser à désirer, nous observerons encore, qu'en 1759, lorsque les Etats de Curlande & de Sémigalle, élurent pour leur Souverain, le Prince Charles de Saxe, le Grand-Maître Clément-Auguste de Baviere, exposa les justes prétentions de l'Ordre sur ces provinces, ainsi que sur les autres Etats qu'il avoit possedés en Livonie, dans un mémoire qu'il fit présenter à la diete de Ratisbonne.

Outre les secours que Plettenberg avoit donnés au Grand-Maître pendant la guerre, la plupart des historiens rapportent qu'il lui compta encore une grande somme d'argent pour obtenir l'indépendance, quant à l'administration civile & politique de la Livonie. Comme cette cession paroît avoir été faite immédiatement après la treve, quoiqu'Albert n'y ait donné la derniere sanction qu'en 1525, on est d'abord tenté de croire que ce Prince n'avoit fait un si grand sacrifice pour se procurer de l'argent, qu'afin de payer les dettes que l'Ordre avoit contractées à l'occasion de la guerre; mais, quand on considere sa conduite, qu'il est tems de développer, on se persuade aisément que les intérêts de l'Ordre, ne le touchoient déja plus que médiocrement, &

XXXV. Albert de Brandebourg.

Disposition du Grand-Maître & des Prussiens pour le Luthéranisme.

qu'il le destinoit plutôt à accomplir d'autres projets.

L'établissement du Luthéranisme en Prusse, & les effets qu'il y produisit, sont, sans contredit, une des époques les plus remarquables de l'histoire de ce Pays; & cependant il y en a peu dont les détails soient moins connus. Ce n'est pas que beaucoup d'écrivains n'aient exercé leurs talens sur ce sujet; mais la plupart se sont bornés à vanter l'événement qu'ils jugeoient leur être favorable, & ils ont presqu'entiérement négligé les détails. Schutz, le principal historien de la Prusse, ne parle point du Grand-Maître, depuis la treve conclue en 1521, jusqu'en 1524, & les autres écrivains nous apprennent fort peu de choses de lui pendant cet intervalle, encore ne sont-ils pas toujours d'accord entre eux. Les circonstances de la révolution même, ne sont pas mieux connues; il est vrai que les actes principaux existent encore, pour prouver un fait qui n'est ignoré de personne; mais on a peine à démêler ce que fit Albert avant cette époque, & l'on ne sait presque rien de ce qui se passa en Prusse immédiatement avant & après le changement total de religion & de domination. Les écrivains Prussiens auroient ils négligé exprès de parler du sort de ces malheureux Che-

valiers, qu'on avoit depouillés de leurs domaines, pour se livrer tout entiers à l'enthousiasme, que leur causoit le plaisir d'être délivrés du joug salutaire de la religion catholique, ou bien auroient ils rougi de rapporter en détail l'injustice criante qu'on leur avoit faite ? Quoi qu'il en soit, nous sommes réduits à ne présenter qn'un petit nombre de faits au lecteur, parce que nous ne croyons pas devoir réfuter toutes les déclamations des Prussiens contre la religion catholique & l'Ordre Teutonique; ce qui seroit aussi ennuyeux qu'inutile.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Il y avoit peu de pays où le Luthéranisme pût être accueilli plus favorablement qu'en Prusse. Une grande partie du peuple avoit été imbue pendant long-tems, de la doctrine de Wiclef & de Jean Hus; & Luther, en enseignant une religion nouvelle, rechauffoit une partie de leurs erreurs. Les Prussiens n'avoient point abandonné le Hussitisme par persuasion : les malheurs sans nombre & presque sans exemple, qui les accablerent pendant 13 ans, après la grande révolution de 1454, avoient empêché de songer davantage à changer de religion; car l'histoire de la Prusse ne fait pas mention de Hussitisme depuis cette époque; mais on ne peut point se

XXXV. Albert de Brandebourg.

persuader qu'ils en eussent entiérement oublié les principes ; ainsi beaucoup d'entre eux devoient être disposés à recevoir la prétendue réforme. Cependant l'on ne dit pas que l'erreur ait commencé à se répandre dans le peuple, avant qu'il ait été, en quelque sorte, autorisé à la recevoir par l'exemple des Chefs. J'entends ici par Chefs, le Grand-Maître & l'Evêque de Sambie, dont le diocese s'étendoit dans une grande partie de la Prusse Teutonique. Ces deux personnages, qui par état étoient appellés spécialement à défendre de tout leur pouvoir notre sainte religion, semblent avoir reçu favorablement la doctrine de Luther, long-tems avant de se déclarer, & particuliérement le Grand-Maître, qui porta la dissimulation bien plus loin que l'Evêque. Le Roi de Prusse dit qu'Albert se fit protestant en 1519 ; mais c'est prématurément. Hartknoch rapporte qu'en 1520, ce Prince commença à ouvrir le yeux sur les abus qui se pratiquoient dans l'Eglise ; ce qui fut cause qu'il ne tourmenta personne pour le changement de religion, & il en dit autant de l'Evêque de Sambie : à quoi on peut ajouter qu'ils commencerent l'un & l'autre à abandonner les pratiques les plus anciennes de l'Eglise catholique, puisque les écrivains

Mém. de de Brand. pag. 49. Hartk. Preuss. Kirch. Hist. pag. 267.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Pruffiens ont remarqué avec complaifance, que la proceffion folemnelle, qui avoit été faite en 1519 à Konigfberg, étoit le dernier acte de religion de cette efpece, qui eût été pratiqué dans cette ville. Nous avons obfervé que Gufterman, écrivain très-moderne, rapporte qu'on avoit déja foupçonné dans le tems, que le Roi de Pologne & le Grand-Maître avoient jetté les fondemens de la grande révolution, pendant l'entrevue qu'ils eurent à Thorn, au mois de juin de l'an 1520, ce qui fuppoferoit un projet de changement de religion dans le dernier : & le Profeffeur Behme de Konigsberg, rapporte auffi que le Grand-Maître avoit réfolu, avant fon départ pour Nuremberg, d'établir le Luthéranifme en Pruffe. Mais on ne peut rien conclure de tout ce que nous venons de voir, finon que le Grand-Maître perdoit infenfiblement la foi, & que l'attention favorable qu'il prêtoit aux nouveaux dogmes, le difpofoit petit-à-petit à les fuivre; car il a attefté lui-même que c'étoit à Ofiandre, qu'il vit à Nuremberg en 1522, comme nous le dirons bientôt, qu'il dut ce qu'il appelloit fa converfion. Quant à George de Polentz, Evêque de Sambie, nous rapporterons, en fon lieu, l'époque où il prêcha

Acta Boruff. tom. 5. pag. 264.

Hartk. ut fupra. Bock. pag. 123.

lui-même ouvertement le Luthéranisme.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Albert Luthérien.

Conseil de Luther.

Bock. pag. 122 & seq. Pauli. pag. 942.

1522.

Après la treve conclue avec la Pologne au mois d'avril de l'an 1521, il ne se passa rien d'important en Prusse pour cette histoire ; & l'année suivante le Grand-Maître partit pour l'Allemagne, accompagné du Margrave Guillaume, son frere, & de Frédéric de Heydeck, Chevalier de l'Ordre & Proviseur de Johannisbourg. Si Eric, Duc de Brunsvick, Commandeur de Memel, ne le suivit point dans ce voyage, il le joignit, au moins à Nuremberg (1). Avant de partir le Grand-Maître confia la régence de la Prusse à George de Polentz Evêque de Sambie, & au Commandeur de la forteresse de Königsberg ; chose étrange ; & dont on n'a point vu d'exemple dans l'histoire de l'Ordre (2). C'é-

(1) George Spalatin, en parlant dans sa chronique de l'arrivée de l'Archiduc Ferdinand à Nuremberg, vers la mi-septembre, nomme le Grand-Maître qui y étoit, & ajoute : *Et nesció quo Duce Brunswicensi, ejusdem Ordinis viro, Henrici bellatoris in Phryssia in oppidi Tommæ obsidione defuncti filio &c.* En disant qu'il ne le connoît pas, il nous apprend qui étoit son pere. *Ap. Menkent: tom. 2. pag.* 614.

(2) On ne dit point qui étoit alors Commandeur de Konigsberg : Michel de Drache Commandeur de Balga, à ce qu'il paroît en 1524, devint ensuite Commandeur de Konigsberg ; mais ce n'est peut-être pas de lui dont il s'agit ici.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

toit toujours quelqu'un des Grands-Officiers, qui étoit honoré de la charge de Lieutenant du Magiftere, & les ftatuts défignent même le Grand-Commandeur, comme celui qui devoit avoir la préférence pour cet emploi, quand il n'y a pas de raifon pour l'en exclure. Mais il paroît que tout étoit déja bouleverfé dans la Pruffe, puifque l'hiftoire ne fait plus mention d'aucun Dignitaire de l'Ordre, ni de la tenue d'aucun Chapitre. Nous verrons Albert toujours accompagné d'un petit nombre de perfonnes qui penfoient comme lui, & qui étoient des inftrumens dont il fe fervit pour parvenir à fon but. La derniere guerre avoit certainement coûté la vie à un grand nombre de Chevaliers, & il femble qu'Albert n'en avoit point voulu recevoir des nouveaux, dans la crainte d'y trouver des contradicteurs à fes projets. On peut même conjecturer avec beaucoup de vraifemblance, que la plupart des grandes dignités de l'Ordre n'étoient point remplies, fous prétexe d'économie; car on ne voit pas qu'il ait eu aucun des Grands Dignitaires pour complice; & s'il en avoit exifté, il eft certain que, ne penfant point comme lui, ils fe feroient élevés contre fa conduite : ils en avoient le droit, fuivant la conftitu-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

tion faite au Chapitre de Venise par le Grand-Maître Godefroi de Hohenlohe, & ils avoient su l'exercer ce droit, à l'égard de Henri de Plauen; & cependant loin de voir la moindre réclamation de leur part dans l'histoire, on ne trouve pas même qu'il en ait existé (1). Albert vouloit-il se rendre despotique, ou avoit-il déja conçu le projet d'enlever la Prusse à l'Ordre? C'est ce qu'on ne sauroit décider; mais sa conduite ne présageoit rien que de sinistre; & pour surcroît de malheurs, les circonstances étoient telles qu'il n'y avoit point d'apparence que les Chevaliers de Prusse pussent être aidés par leurs freres de la Livonie, & encore moins par ceux de l'Allemagne, où l'on ne voyoit que trouble & confusion.

(1) Il semble qu'on pourroit, sans risque, donner comme une certitude, ce que nous ne donnons que comme une conjecture; & s'il y avoit encore quelques Grands-Dignitaires en 1522, il paroît qu'il n'y en avoit plus 3 ans après, à l'époque de la grande révolution. L'acte par lequel le Grand-Maître mit la derniere main à l'affranchissement des Maîtres de Livonie, devoit être bien solemnel; une pareille cession surpassoit son pouvoir; il falloit le consentement de l'Ordre entier. D'ailleurs il ne pouvoit revêtir cet acte, comme il l'a fait, du grand sceau de l'Ordre, sans le consentement du Chapitre; & cependant il l'a fait, sans qu'on y voie le nom d'aucun des Grands-Dignitaires qui assistoient de droit au Chapitre. Nous avons fait connoître les Chevaliers qui ont signé cette chartre, lorsque nous avons parlé de la cession de la Livonie à Walther de Plettenberg.

Le Grand-Maître passa par plusieurs cours d'Allemagne, avant de se rendre à Nuremberg, où il se trouvoit pendant l'automne de l'an 1522, avant l'arrivée de l'Archiduc Ferdinand, que Charles-Quint avoit nommé, son Vicaire ou son Lieutenant-Général avant de s'embarquer pour l'Espagne. Les écrivains Prussiens rapportent que le Grand-Maître sollicitoit par-tout du secours, dans le cas que la paix ne se feroit point décidément avec la Pologne, & qu'on proposa encore à la diete de Nuremberg, d'ériger la Prusse en Cercle de l'Empire; mais si cette derniere circonstance est douteuse, la premiere l'est encore davantage: car Albert n'auroit pu solliciter éventuellement un pareil secours, sans dire à tout le monde qu'il regardoit le Roi de Pologne, son oncle, pour être de mauvaise foi, puisque les compromis qu'on avoit faits de part & d'autre, autorisoient les arbitres à juger définitivement cette querelle. Au lieu de songer à payer les dettes de l'Ordre, Albert fit beaucoup de dépenses à Nuremberg, & l'on remarque comme un grand excès, qu'il y perdit 600 florins d'or au jeu; ce qui prouve que cette passion ruineuse n'étoit point alors si commune, ni poussée aussi loin qu'elle l'est aujourd'hui.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Bock. pag. 325. *Pauli. pag.* 402.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Hartk. Preufs. Kirck.Hift. pag. 267.

Le féjour, que le Grand-Maître fit à Nuremberg, acheva de le perdre : il y entendit les fermons d'André Ofiandre, & eut plufieurs conférences avec lui fur la religion, ce qui le détermina entiérement à embraffer le Luthéranifme. Quelque tems après, Albert fut trouver Luther à Witemberg (1), & ce nouveau Légiflateur nous apprend lui-même, dans une lettre qu'il écrivit plus tard, à Brifman, quel fut le fujet de cette entrevue. La premiere fois, dit-il, que je parlai à Albert, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, il me confulta fur la regle de fon Ordre : je lui confeillai de méprifer cette regle auffi folle que confufe, de fe marier & de rendre la Pruffe, une principauté ou un duché féculier : Philippe (Melancton), dit-il, fut du même avis, auquel le Prince ne répondit rien, mais il fe mit à fourire, & je vois bien que le confeil a été de fon goût, & qu'il défire qu'il puiffe avoir bientôt fon exécution. Malgré que Luther ait écrit que le Grand-Maître ne s'étoit point ouvert davantage fur cet objet, Hartknoch eft perfuadé

Ibid. pag. 268.

(1) Hartknoch marque cette entrevue en 1522, & Bock, *pag.* 132, l'année fuivante. Selon le premier, Albert retournoit en Pruffe; mais il fe trompe, Albert ne s'eft plus montré dans ce pays, avant la révolution de l'an 1525.

qu'il lui avoit tracé la marche qu'il devoit suivre pour faire réussir ses projets; ce qui est assez vraisemblable : car comment imaginer qu'Albert, persuadé par les discours d'Osiandre, ait voulu cacher sa façon de penser à Luther, qu'il avoit été voir pour le consulter sur la regle de son Ordre? Si Luther n'en apprit pas davantage à Brisman, c'étoit pour éviter que le secret d'Albert ne fût divulgué, avant que les Prussiens fussent disposés à y applaudir; & Luther, dans la même lettre, charge Brisman, qu'il avoit envoyé à Konigsberg, d'y préparer le peuple, & lui indique même la maniere dont il devoit s'y prendre. Nous verrons qu'Albert se conduisit fort adroitement, en introduisant le Luthéranisme dans la Prusse Teutonique avant de déclarer son apostasie; c'étoit un moyen sûr de n'y point trouver de contradicteurs, & l'on ne peut guere douter qu'il n'ait été guidé en cela par Luther même.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Afin de faciliter les projets d'Albert, ou plutôt pour séduire les maîtres & les sujets, Luther écrivit le 28 de mars de l'an 1523, aux Chevaliers Teutoniques : je n'ai point vu cet écrit ou cette lettre; mais on ne peut guere douter que ce ne soit la même dont Bzovius, par erreur, rapporte l'extrait en 1522. Nous allons

Lettre de Luther aux Teutoniques.

Hartk. Kirck. Hist. pag. 268.

1523.

Bzov. tom. 19, pag. 481 & seq.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

donner le précis de cette derniere : Luther exhortoit les Chevaliers à rompre le vœu de chasteté qu'ils avoient fait, & à se marier, & disoit qu'ils avoient assez de bien pour cela ; que l'Ordre Teutonique, qui n'étoit utile, ni à Dieu, ni aux hommes, en deviendroit bien plus agréable au peuple ; que la conscience exigeoit qu'ils usassent de ce remede nécessaire à l'infirmité humaine ; qu'il étoit impossible de vivre dans la continence, quoiqu'ils eussent été assez sots pour le promettre ; que l'état ecclésiastique ne valoit rien en lui-même ; que tout les invitoit & les obligeoit même à se marier, ce qui procureroit beaucoup de gloire à Dieu, & serviroit à confirmer ceux qui doutoient encore. Il les avertissoit ensuite que l'antiquité des vœux qui remontoit jusqu'au tems des Apôtres, & qui avoit été approuvée par des Conciles, ne devoit pas les effrayer, puisque Dieu étoit plus ancien que les Conciles, & que d'ailleurs l'usage de croître & de multiplier, étoit plus ancien que le vœu de continence, venant d'Adam même. La conclusion de ce chef-d'œuvre d'extravagance étoit, que les Chevaliers ne devoient point attendre que le mariage fût permis aux Ecclésiastiques par un, ni par plusieurs.

Conciles; & que, quand mille Conciles l'auroient permis, il croyoit que celui qui entretiendroit chez lui deux ou trois concubines pendant toute sa vie, seroit plutôt dans la grace de Dieu, que celui qui se marieroit avec la permission des Conciles. Il ajoutoit, qu'il auroit soin de défendre à tout le monde de la part de Dieu, & sous peine de la perte du salut, de se marier avec la permission d'un Concile: qu'il valoit mieux vivre dans la continence, ou même dans le concubinage & dans le péché, & qu'en invoquant le secours de Dieu, il ne falloit point pour cela désespérer de son salut. On n'a pas peine à déviner pourquoi Luther cherchoit à inspirer un si grand éloignement pour les décisions des Conciles. Heureusement, cette étrange doctrine ne séduisit point un si grand nombre de Chevaliers de la Prusse, qu'on le croit communément.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Le Lutheranisme prêché à Konigsberg. *Chytr. Chr. Sax. lib. 10. p. 290.* 1523.

Le Grand-Maître voulant introduire le Luthéranisme en Prusse, s'étoit concerté avec George de Polentz, Evêque de Sambie, qui en étoit imbu depuis long-tems, & il n'auroit su prendre un moyen plus sûr pour réussir dans ce dessein. Les vrais pasteurs ont souvent bien de la peine à garantir leurs troupeaux de l'erreur; mais quand celui qui

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

doit servir de guide aux autres, ne cherche qu'à les égarer, il faut une espece de miracle pour que le peuple ne se laisse pas entraîner; & malheureusement celui de la Prusse y étoit plus incliné que beaucoup d'autres, à cause des principes de Hussitisme dont il avoit été infecté, & que probablement il n'avoit pas entiérement oubliés. Au droit d'instruction qu'il avoit en sa qualité d'Evêque, Polentz, qui prenoit le titre de Regent & de Grand-Chancelier de la Prusse, joignoit encore toute l'autorité du Grand-Maître, que ce Prince lui avoit confiée; & il s'en servit d'abord pour éloigner ceux qui auroient pu s'opposer à ses desseins. La semaine d'après la fête du S. Sacrement, il fit sortir du château de Konigsberg, tous les Freres de l'Ordre, sans en excepter les malades, & les dispersa en différens endroits. Selon toute apparence, il prit le prétexte de faire des réparations, & même d'achever quelque partie du château, qui n'étoit que commencée, en sorte qu'il ne fut plus habité que par le Commandeur, son adjoint à la régence & par un receveur, & dans la suite par Paul Sperate, Ministre Luthérien. (1) Sous un tel Evêque,

Act. Boruss. tom. 2. pag. 665 & seq.

(1) Ces circonstances sont tirées d'un manuscrit

l'héréfie ne pouvoit manquer de faire des progrès dans le diocefe de Sambie, & l'on remarqué que ce fut un de fes Chanoines qui prêcha le premier fermon luthérien dans la Cathédrale de Konigsberg. (1)

XXXV.
ALBERT DE BRANDEBOURG.
Ibid.

Le Grand-Maître, qui avoit des raifons que la fuite de l'hiftoire développera fuffifamment, pour hâter la perverfion de la Pruffe, pria Luther d'y envoyer quelques-uns de fes Théologiens; & celui-ci chargea de cette miffion Pierre Amand, apoftat de l'Ordre de St. Antoine, & Jean Brifman, apoftat de celui de St. François. Brifman, que l'Evêque fit curé de la ville de Kniphof, prêcha fon premier fermon le 27 feptembre, & Amand, curé de la ville-vieille, le premier Dimanche des Avents. Ce ne fut point fans de grandes oppofitions, & même fans des oppofitions conftamment

Hartk. Kirch.Hift. pag. 268.

qui contient l'hiftoire de la Pruffe depuis 1519, jufqu'en 1528. Ce manufcrit a été commencé par Jean Beler, Secrétaire ou Greffier de la ville vieille de Konigsberg, & continué par Gafpar Platner, qui l'a remplacé dans cet emploi. Nous avons cru devoir faire connoître les auteurs de ce manufcrit, dont on trouve des extraits dans les *Acta Boruffica*, tome 2, pag, 429, & 664, parce que Platner, témoin oculaire, nous a fourni des détails qu'on ne trouve point ailleurs.

(1) Cet apoftat fe nommoit George Schmidt, fuivant Platner.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

réitérées, de la part de plusieurs, & nommément des Chevaliers Teutoniques, que ces prédicateurs d'une nouvelle doctrine, purent remplir leurs fonctions. Ce témoignage qu'il est important de remarquer, pour l'opposer à la plupart des historiens, qui insinuent que les Chevaliers se laisserent entraîner à la premiere proposition, n'est point suspect, puisqu'il leur est rendu par un Ministre Luthérien (1). Mais que pouvoient les réclamations de quelques Ecclésiastiques & des Chevaliers de l'Ordre, qui probablement n'étoient déja plus qu'en petit nombre, contre les prédicateurs Luthériens, sou-

(1) Après avoir rapporté la mission de Brisman, l'ami de Luther, Chytræus s'exprime ainsi : *Et inter varias ac multiplices Commendatorum Ordinis, sacerdotum & aliorum, pontificias persuasiones pertinaciter retinentium, adversationes & insidias, magno & constanti animo & pietate, ac prudentia singulari, emendationem ecclesiarum paulatim provexit ; donec accedente publica principis auctoritate, & ordinum cæterorum approbatione, forma doctrinæ & rituum certa & æqualis ubique in illius partis Borussiæ ecclesiis constituta est.* Chr. Sax. lib. 10. pag. 290 & seq. Le docteur Bohm dit à-peu-près la même chose, en parlant de Brisman : *Hic evangelium docuit in templo Kniphoviano, magno & constanti animo & pietate ac prudentia singulari, inter varias & multiplices Commendatorum Ordinis, Sacerdotum & aliorum adversationes, pertinaciter retinentium pontificias superstitiones & humanas adinventiones.* Erleut. Preuss. tom. 2. pag. 324. On voit que Bohm a copié Chytræus ; ce qui prouve qu'il croyoit qu'on devoit ajouter une foi entiere à son récit.

tenus par l'Evêque & le Commandeur qui étoient revêtus de toute l'autorité du Souverain. D'ailleurs l'Evêque devint bientôt lui-même le prédicateur de l'erreur. Instruit à fond par Brisman de la doctrine de Luther, il monta en chaire le jour de Noël, pour publier son apostasie. Polentz dit au peuple dans ce sermon, qu'il étoit de son devoir de prêcher lui-même; mais que, pouvant avoir souvent des raisons qui l'en empêcheroient, il substituoit à sa place, le docteur Jean Brisman (1). George de Polentz est le premier Evêque, qui ait prêché le Luthéranisme, comme Luther le temoigne dans une lettre qu'il écrivit à Spalatin :

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

1524.

Ibid. pag. 269.

(1) Lilienthal a fait imprimer ce sermon de Polentz dans la collection intitulée *Preussische zehenden, &c.* tome 1. page 47. Raynaldi rapporte ce sermon à l'an 1523. *Num.* 81, & dit qu'on en conserve une copie à Rome : effectivement il fut prêché cette année, selon notre maniere actuelle de compter ; mais comme les Prussiens commençoient alors l'année au Noël, il faut le rapporter à l'an 1524. Ce sermon fut imprimé à Konigsberg, comme il est dit dans le titre, qui porte qu'il fut prêché au commencement de l'an 1524. Nous trouvons le titre de ce sermon dans la vie de Brisman, plus au long que ne l'a donné Lilienthal. Le voici en abrégé : *Ein sermon des hochwurd, &c. geprediget am christag in der Thum-Kirch zu Konigsberg in Preussen im anfang des* XXIIII *jares zu Konigsberg in Preussen* 4.to. Erleut. Preuss. tom. 3. pag. 197. Si ce sermon fut imprimé dans le tems, il prouveroit que l'imprimerie étoit établie dans la Prusse orientale du tems de l'Ordre Teutonique.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Erleut. Preuss. t. 1. pag. 260. in not. Chron. Spalat. ap. Menck. t. 2. pag. 630.

aussi cet héréſiarque en fut ſi ravi qu'il lui dédia, deux ans après, ſes annotations ſur le Deutéronome, en l'accablant d'éloges. On ne ſait rien des actions du Grand-Maître, pendant le courant de cette année, ſinon qu'il alla trouver l'Electeur de Saxe le 4 d'octobre, & qu'il arriva le 13 décembre à Nuremberg.

Progrès du Luthéraniſme en Pruſſe.

1524.

Hartk. Kirck. Hiſt. pag. 269.

Act. Boruſs. tom. 2. pag. 430.

Le 18 janvier 1524, l'Evêque de Sambie fit un mandement très-injurieux au St. Siege, pour ordonner de prononcer en allemand, la formule du baptême, ſe réſervant de régler dans la ſuite, la maniere dont on devoit baptiſer les enfants des Luthériens, des anciens Pruſſiens & des Polonois, dont les parens n'entendoient pas cette langue (1). Ces nouveautés ne s'établiſſoient point ſans contradiction; car Amand, qui étoit chargé de prêcher le Luthéraniſme dans la ville-vieille de Konigsberg, en éprouva d'aſſez marquées, pour être obligé de porter des plaintes au Grand-Maître; c'eſt ce que ſemble indiquer une lettre que ce Prince écrivit de Nuremberg, le 4

(1) Voyez le bref de Clément VII, à ce ſujet. (*Erleut. Preuſſ. tom. 1. pag. 839*). L'éditeur de ce bref dit, *pag. 837*, que le mandement de Polentz, étoit du 15 janvier, mais Hartknoch le donne pour être du 18 du même mois.

de

de mars, aux habitans de la ville-vieille, pour leur recommander Amand, & l'on remarque par les expressions de cette lettre, qu'Albert pouvoit être compté au nombre des plus zélés partisans de Luther; mais ce Prince savoit dissimuler, & il ne se démasqua publiquement, que quand il vit arriver le moment de recueillir le fruit de son apostasie.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Non-content de soutenir les prédicateurs Luthériens, qui étoient déja à Konigsberg, le Grand-Maître, d'accord avec Luther, renforca cette mission par l'envoi de Paul Sperate. Selon toute apparence, ce nouveau prédicant arriva à Konigsberg, au commencement de l'année, puisque le peuple, animé par ses exhortations, se mit à briser les images & les autels, dans l'église cathédrale, le premier mardi de carême. Hartknoch s'est donné beaucoup de peine, dans son Histoire ecclésiastique de la Prusse, pour jetter du doute sur cet événement, mais c'est en vain; car, outre l'autorité de Henneberg, ce fait est encore rapporté par Platner, témoin oculaire, qui semble même indiquer qu'on fit la même chose dans toutes les églises; & il ajoute que les religieux mendians furent chassés de Konigsberg: selon toute apparence, cet auteur entend par-là, ces religieux

Hartk. Kirch.Hist. pag. 267 & 268.

Henneberg. pag. 213.

Act. Boruss. tom. 2. pag. 667.

Kirch.Hist. pag. 271 & dissert. 14. pag. 247.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

que Hartknoch appelle *Bullæten Bruder*, *Fratres Bullati*, fondés en 1517, par la veuve de Jean de Schomberg, qui furent obligés d'abandonner leur établissement pour se sauver. Tels étoient, en partie, les fruits de la prétendue réforme.

Leo. pag. 381.

L'Evêque de Sambie officia pontificalement le jour de Pâque, chantant la messe, telle qu'elle étoit alors défigurée par les Luthériens, & fit un violent sermon contre la religion Catholique, qui fut reçu avec applaudissement ; car la plupart des habitans de Konigsberg suivoient aveuglément leur pasteur. Huit jours après, le Prélat, qui réunissoit les deux autorités, en sa qualité de Régent, fit enlever les petits autels dans toutes les églises de la ville : c'étoient, disoient les Luthériens, pour se conformer à l'ancien usage de n'avoir qu'un autel dans chaque église. On peut juger des indécences qui se commirent à Konigsberg, & successivement dans les autres villes & dans le plat-pays, lorsque les nouveaux sectaires dépouillerent les églises, pour les adapter à leur culte ; mais nous ne nous proposons point d'entrer dans de pareils détails ; tous ceux qui ont une teinture de l'histoire de ce temslà, connoissent les excès que les Luthé-

Hartk. Kirch.Hist. pag. 270. Erleut. Preuss. t. 2. pag. 76.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

riens ont commis par-tout ; & l'on jugera aisément qu'ils furent encore moins réservés dans la Prusse qu'ailleurs, puisqu'ils étoient autorisés par la puissance ecclésiastique & séculiere.

Il est difficile que quelqu'un abandonne la religion de ses peres, & surtout la religion Catholique, dont l'enseignement, toujours uniforme, remonte jusqu'au divin législateur, sans éprouver quelques combats intérieurs ; & c'est ce qui paroît être arrivé à l'Evêque de Sambie. Le jour de la Pentecôte, Polentz fit un sermon fort différent des précédens, il reprocha au peuple d'avoir mangé de la viande les jours maigres, nia de le leur avoir permis ou ordonné, & les pria d'observer exactement les jours d'abstinence suivans, & de demander les lumieres du St. Esprit, pour connoître s'ils n'étoient pas dans l'erreur, comme plusieurs personnes savantes & bien intentionnées le disoient dans leurs écrits. Après avoir exhorté le peuple à payer une contribution au Grand-Maître, qui devoit bientôt travailler à faire une paix solide avec le Roi de Pologne, l'Evêque monta à l'autel, & chanta la messe selon le rit de l'église Catholique. Cette apparence de conversion, ne fut pas durable, & par conséquent ne fit que

Leo. p. 384.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

rendre l'Evêque plus coupable. Les Teutoniques, dit Grunaw, copié par Léon, cherchoient les moyens d'amasser de l'argent dont le Grand Maître avoit besoin, & l'Evêque les secondoit de son mieux : ayant fait une ordination à la Pentecôte, il envoya ces nouveaux ecclésiastiques deux à deux, dans toutes les villes pour prêcher le Luthéranisme, pour abolir la messe & les autres offices, & pour mettre sous clef les trésors des églises.

Lettre remarquable de Luther. 1524.

Brisman, l'un des deux prédicateurs que Luther avoit envoyés en Prusse, l'année précédente, lui ayant rendu compte des progrès que faisoit sa doctrine parmi le peuple de Konigsberg, le nouveau législateur lui écrivit la lettre dont nous avons déja parlé plus haut, lorsque nous avons rapporté la premiere entrevue du Grand-Maître avec Luther ; mais elle contient encore quelques autres particularités qu'il faut faire connoître. Luther témoigne à Brisman sa satisfaction, de ce que par sa bonne conduite, sa doctrine se répandoit tranquillement, & il lui recommande Paul Sperate, que le Grand-Maître avoit envoyé en Prusse, pour renforcer cette mission (1). Après

Erleut. Preuss. t. 1. pag. 248 & seq.

(1) Il ne faut point entendre par-là, que les nou-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

avoir parlé des Anabaptistes & de l'édit de Worms, il vient au Grand-Maître, & rapporte, comme nous l'avons déja dit, qu'il lui avoit conseillé de mépriser la regle de son Ordre, qui étoit aussi folle que confuse, de se marier, & de rendre la Prusse une principauté séculiere; c'étoit aussi, dit-il, l'avis de Philippe (Mélancton) auquel le Grand-Maître, ne répondit rien, mais il se mit à sourire; & il auguroit de-là, que le conseil lui étoit agréable, & qu'il désiroit de voir bientôt arriver le moment où il pourroit l'exécuter. Nous avons déja remarqué que le Grand-Maître dissimuloit, & que si Luther en faisoit autant vis-à-vis de Brisman, c'étoit pour ne point démasquer ouvertement un projet qu'il lui fait cependant connoître clairement dans les lignes suivantes. Afin que ce mariage, continue le législateur, pût se faire commodément, il faudroit que les Grands & le peuple fussent assez instruits, pour solliciter eux-mêmes Albert de se marier,

veaux Ministres n'avoient point trouvé d'opposition; nous avons prouvé ailleurs le contraire : mais ces oppositions n'avoient point été de nature à obliger les Luthériens à employer la force; c'est là l'expression propre de la lettre de Luther, & c'est ainsi que l'a entendue l'éditeur, qui fait une note sur cet article.

XXXV ALBERT DE BRANDEBOURG.

ce qui feroit pour lui une raiſon urgente & néceſſaire, de faire ce qu'il déſire; & je ſuis bien trompé, ſi ce n'eſt point pour cela, qu'il a envoyé Paul Sperate en Pruſſe. Vous voyez, diſoit-il, que la porte eſt ouverte pour travailler à ce grand & admirable ouvrage du Seigneur, qui ſervira d'exemple à ces miſérables Evêques qui déſirent de faire la même choſe, & qui ne ſont retenus que par la honte d'être les premiers. Uniſſez-vous donc avec Amand, Sperate & les autres Miniſtres, & ne négligez rien pour animer le peuple à demander d'abord, le ſecours du Seigneur, & enſuite à prier inſtamment le Grand-Maître de ſe marier, tant pour faire ceſſer le concubinage, que pour rendre légitime ce gouvernement monſtrueux, cette principauté abominable & vraiment hermaphrodite, qui n'eſt ni laïque ni religieuſe. Cependant, comme le peuple pourroit trouver ce conſeil étrange, ſi on le lui donnoit ſans préparation, il faut pour l'inſinuer, le propoſer en forme de queſtion, en diſant, par exemple : comme vous voyez tous que l'Ordre Teutonique n'eſt qu'une hypocriſie abominable, ne ſeroit-il pas beau que le Grand-Maître & ſes Chevaliers ſe mariaſſent, & qu'avec le conſentement du peuple, ils changeaſſent la

forme du gouvernement, pour la rendre uniquement politique (c'eſt-à-dire, qu'ils ſéculariſaſſent la Pruſſe)? Quand vous verrez qu'après avoir diſputé & conféré entre eux, ils inclineront pour ce parti, alors vous le ſoutiendrez hautement, & vous l'appuierez par de nombreux arguments. Je déſirerois, ajoute Luther, que l'Evêque de Sambie fît la même choſe que le Grand-Maître, c'eſt à dire, qu'il ſe mariât : mais cela doit ſe faire avec prudence : il ſeroit plus ſûr qu'il parût être en ſuſpens, & qu'il ne ſemblât ſe déterminer à prendre ce parti, qu'en cédant aux inſtances du peuple. Luther mande enſuite qu'il travailloit à des annotations ſur le Deutéronome, qu'il dédieroit à l'Evêque de Sambie, & chargeoit Briſman de le recommander à ſes bonnes graces. Il finit ſa lettre, qui eſt datée de Wittemberg, le 4 juillet 1524, par des complimens de Melancton & de ſon Prieur, que le diable, dit-il, avoit voulu tuer avec une brique, & qui avoit été ſauvé miraculeuſement ; & il ajoute encore quelques nouvelles qui ſemblent regarder des apoſtats.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Voilà les moyens qu'employoit le nouveau Légiſlateur, pour ſéduire le peuple & pour ſeconder les projets du Grand-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Maître, & il étoit intéressé personnellement à leur réussite ; car jusqu'alors il avoit été lui-même du nombre de ceux qui n'osoient encore faire ce qu'ils désiroient, & il auroit voulu de grands exemples, pour être autorisé à les suivre. On peut remarquer que Luther n'avoit point encore abandonné le froc, puisqu'il fait les complimens de son Prieur.

On dépouille les Eglises.

1524.

Les soins que se donnoit Luther, pour détruire la religion Catholique dans la Prusse, n'étoient pas sans succès ; & chaque jour on voyoit quelque nouveauté à Konigsberg. Le 25 de septembre, Amand chanta la premiere messe en allemand dans la ville-vieille. La même chose arriva le dimanche suivant dans l'église cathédrale, & on y chanta aussi les vêpres en langue vulgaire ; mais ce dernier office ne se fit plus les jours ouvriers. Pendant que cela se passoit dans la capitale, les émissaires de l'Evêque parcouroient les petites villes & les villages pour remplir leur mission ; mais personne ne montra plus de zele que Frédéric de Heydeck, Proviseur de Johannisbourg. Il avoit été pourvû d'une prébende de Bamberg qu'il avoit quittée avant d'avoir reçu les ordres sacrés, pour suivre Albert en Prusse, & peut-être même

Hartk. Kirck. Hist. pag. 271.

Leo, pag. 385.

avoit-il été fait Chevalier Teutonique en même-tems que lui : attaché au Grand-Maître, il devint bientôt un de ses affidés, & se fit Luthérien à son imitation (1). Heydeck, suivi d'une dixaine de cavaliers, parcouroit les petites villes, pour les engager à embrasser le Luthéranisme, & y il trouva d'abord de la résistance : quand les habitans lui opposoient que, suivant leurs privileges, ils ne devoient point être inquiétés pour la religion, Heydeck leur disoit : on ne vous propose pas d'abandonner la foi, mais on vous exhorte à abandonner cette idolâtrie à laquelle vous vous livrez, en entendant la messe, & par toute cette décoration des églises, que vos prêtres recherchent tant, non pour le salut de vos ames, mais pour avoir votre argent : emparez-vous donc des trésors de vos églises, & mettez-les sous clef, afin que les prêtres ne les emportent point, & afin de les employer au soulagement des pauvres : mais les bourgeois lui répondoient : le Grand-Maître nous a confié la garde de

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

(1) Nous voyons par le fragment d'une lettre de Luther, que Frédéric de Heydeck, lui avoit écrit la même année, pour qu'il renforçât la mission de Prusse d'un nouveau prédicateurs *Erleut. Preuss. tom. 3. pag. 181 in oct.*

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

nos villes, qui est bien plus importante que celle des trésors des églises, qui ne sont pas assez considérables pour dédommager les pauvres des maux que vous leur avez faits par les différentes guerres que vous avez soutenues.

On voit par-là que la plupart des villes étoient chargées de se garder elles-mêmes, & que par conséquent il n'y avoit point de Commandeurs; & nous voyons encore ailleurs que le Grand-Maître avoit confié la garde des forteresses à des étrangers qui lui avoient prêté de l'argent qu'il dépensoit en Allemagne : d'où l'on peut conclure qu'il restoit fort peu de Chevaliers Teutoniques en Prusse, puisqu'on ne voit plus qu'il y ait eu de Grands Dignitaires, & que l'histoire ne fait mention que d'un petit nombre de Commandeurs, ou de Chevaliers employés dans les forteresses. Léon a tiré ces détails de Grunaw, qu'il ne fait que copier; & quoique ce dernier écrivain soit très-fautif, & même très-fabuleux, on ne peut pas rejetter son témoignage dans cette occasion, puisqu'il étoit non-seulement contemporain, mais qu'il faisoit alors sa résidence à Dantzig. Il est vrai que cet écrivain témoigne que les Teutoniques ne négligeoient rien pour introduire l'héréfie dans

Ibid. pag. 393.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

les petites villes; mais cela peut s'entendre de Heydeck, de l'Evêque de Sambie, du Commandeur de Konigsberg & de quelques autres qui leur ressembloient; & cela n'infirme point la preuve qu'il nous fournit lui-même, du peu de Chevaliers qu'il y avoit alors en Prusse. Si l'on demande, comment le nombre des Chevaliers pouvoit être si fort diminué? Nous ajoûterons à ce que nous avons dit plus haut, que le Grand-Maître & le Régent étant intéressés à éloigner ceux qui pouvoient contrarier leurs desseins, il leur étoit aisé de s'en défaire. Il y avoit plusieurs Bailliages dans l'Empire, qui dépendoient immédiatement du Grand-Maître, & dans lesquels il pouvoit envoyer des Chevaliers de la Prusse, quand il le jugeoit à propos (1). A la vérité, les statuts régloient qu'on n'enverroit point de Chevaliers dans ces Bailliages sans l'agrément des Grands-Commandeurs: mais on doit croire que non-seulement ceux-ci, mais encore tous ceux des Bail-

(1) Entre les 11 Bailliages qui composent aujourd'hui l'Ordre Teutonique, il y en a 4, qui sont encore nommés Bailliages de la domination Prussienne, parce qu'ils dépendoient autrefois immédiatement du Grand-Maître, savoir ceux d'Alsace & de Bourgogne, d'Autriche, de Coblentz & d'Etsch ou de Tyrol.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

liages dépendans du Maître d'Allemagne, reçurent volontiers tous les Chevaliers qui abandonnoient la Prusse à cause de la religion ; ainsi pour peu qu'un Chevalier fût mécontent, ou qu'il embarrassât le Régent, il est probable qu'on l'envoyoit tout de suite en Allemagne. Il n'est pas même sans vraisemblance qu'on ait usé de violence à l'égard de ceux dont on redoutoit le plus les oppositions ; un fait rapporté par Hartknoch paroît justifier cette conjecture. Eric, Duc de Brunswick, Commandeur de Memel, étoit en Allemagne avant que la révolution éclatât, & l'Evêque de Sambie n'avoit rien négligé pour se rendre maître de cette forteresse, sans avoir pu y réussir. Lorsque le Duc revint en Prusse, il fut averti que l'Evêque se proposoit de le faire arrêter à son passage à Konigsberg, ce qu'il n'évita qu'en se détournant de cette ville. C'étoit avant le retour du Grand-Maître en Prusse, puisque l'autorité du Régent cessa à son arrivée ; ainsi l'on peut juger que le fougueux Prélat, ayant abusé de son pouvoir au point d'avoir voulu arrêter un personnage si illustre & parent du Grand-Maître, il avoit encore moins ménagé les autres Chevaliers de l'Ordre.

Kirch. Hist. pag. 276.

Si Frédéric de Heydeck avoit eu peu

de succès, lorsqu'il avoit proposé ouvertement aux habitans des petites villes, de secouer le joug salutaire de la Religion Catholique, & de dépouiller les églises, ses émissaires & ceux de l'Evêque de Sambie avoient mieux réussi, en insinuant doucement l'hérésie dans leurs sermons; en sorte que les villes de Welau, d'Allenbourg, de Gerdawen, de Fridland, de Schipenpeil, de Creutzbourg, de Zinthen, de Domnau, de Lunebourg, de Bartenstein & de Niedenbourg, ainsi que Wormdit & Guttstadt, villes de la Warmie, embrasserent peu de tems après le Luthéranisme, Fréderic de Heydeck réussit mieux à dévaster les maisons religieuses, qu'il n'avoit fait en voulant pervertir les villes; il se rendit successivement aux monasteres situés à Gerdawen, à Welau, à Heiligenpeil, à Tilsit & à Pattolen, mit en réserve les effets qu'il y trouva, & en chassa les religieux, à l'exception de trois qu'il laissa dans chaque maison, avec défense d'en recevoir d'autres, & leur permettant de se procurer un calice d'étain, pour continuer à célébrer la sainte messe; ce qu'il appelloit accomplir leur hypocrisie. L'hérésie faisoit encore de plus grands progrès dans les campagnes que dans les

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Leo. pag. 385.

XXXV. Albert de Brandebourg.

Ibid. 393.

Kirch. Hist.

villes, & les pasteurs livroient eux-mêmes les effets qui appartenoient à leurs églises. Des scenes à-peu-près semblables, se passoient dans les villages de l'évêché de Pomésanie, où l'on employoit toute sorte de moyens pour dépouiller les églises ; & les paysans se félicitoient d'être délivrés de l'obligation d'entendre la messe, que les Ministres leur représentoient comme une idolâtrie : mais il n'en étoit pas encore tout-à-fait de même dans les villes. Suivant Grunaw, Erhard Queis, nommé à l'évêché de Pomésanie, avoit embrassé le Luthéranisme, & autorisoit tous les désordres qui en étoient la suite ; mais Hartknoch prouve clairement par des passages de lettres de Luther, qu'Erhard ne s'étoit pas encore déclaré ouvertement à cette époque : cependant il est probable qu'il étoit déja Luthérien dans le cœur, & que des raisons de politique l'empêchoient de déclarer son apostasie : en sorte que s'il ne protégeoit pas ouvertement l'hérésie, il ne faisoit point d'efforts pour la réprimer, & c'étoit assez, pour qu'elle fît des progrès rapides. Ce fut effectivement ce qui arriva ; car si le défaut de mémoires ne permet pas de suivre sa marche pied à pied, il n'en est

pas moins certain que le Luthéraniſme fut reçu, peu de tems après, dans toute la Pruſſe Teutonique (1).

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Suivant Hartknoch, c'étoient Erhard Queis, nommé à l'évêché de Poméſanie & Frédéric de Heydeck, qui avoient conſeillé au Grand-Maître, de faire dépouiller toutes les égliſes & les monaſteres, pour ſe préparer à ſoutenir la guerre contre les Polonois, ſi on ne parvenoit point à faire une paix ſolide, & ils s'étoient chargés eux-mêmes de l'exécution de ce projet. Selon le même écrivain,

Ibid. pag. 292.

(1) Après la mort de Job Dobenèk, Achille, Cardinal de Bologne, avoit été nommé à l'évêché de Poméſanie, & ne le garda pas long-tems, George de Polentz, Evêque de Sambie, prenoit, en 1525, le titre de poſtulé à l'évêché de Poméſanie; mais, ſelon toute apparence, il y renonça en faveur d'Erhard ou Gerard de Queis. Queis, loin d'être Evêque, n'étoit pas même Prêtre (*Leo, pag. 395*); malgré cela, nous le déſignerons dans la ſuite par le titre d'Evêque, pour éviter la longueur de la dénomination d'Evêque poſtulé. Si Queis n'avoit point reçu les ordres majeurs de l'égliſe, il avoit fait ſes vœux comme Frere de l'Ordre Teutonique, & il les foula aux pieds, pour épouſer une fille du Duc de Troppau, qui étoit Abbeſſe du monaſtere de l'Ordre de Cîteaux, fondé à Trebnitz, par Ste. Hedwige, Ducheſſe de Pologne. L'Evêque de Sambie, ayant adminiſtré quelque tems l'évêché de Poméſanie, n'avoit point manqué d'y répandre les ſemences du Luthéraniſme par ſes émiſſaires; ainſi quoique Queis ne ſe fût pas encore déclaré ouvertement, il lui ſuffiſoit de garder le ſilence, pour laiſſer faire de grands progrès à l'erreur, comme nous l'avons déja remarqué auparavant.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Albert, n'espérant aucun secours de l'Allemagne, armoit effectivement pour faire tête aux Polonois : mais rien n'étoit plus éloigné des idées du Grand-Maître ; & loin qu'il ait eu des soldats en Prusse, il est vraisemblable qu'il ne s'y trouvoit pas même un assez grand nombre de Chevaliers, pour commander dans les différentes forteresses. Platner nous apprend que l'argent des èglises fut employé à un tout autre usage. Tous les Curés de la Sambie furent mandés à Konigsberg le 17 décembre 1524, dit cet écrivain, & on les obligea de déclarer sous serment, ce qu'ils avoient d'argenterie dans leurs églises ; tout fut enlevé & vendu a l'étranger, & le produit fut fondu à la cuisine ; c'est-à-dire, qu'il fut dépensé par le Grand-Maître, & peut-être en partie, par le Régent.

Act. Boruss. tom. 2. pag. 667.

Etat de la religion en Prusse. 1524.

Luther dit dans l'épître dédicatoire de ses annotations sur le Deutéronome, adressée à l'Evêque de Sambie, qu'il ne savoit assez admirer que l'évangile, ou pour mieux dire sa doctrine, entroit à pleine voile dans la Prusse, où on ne l'avoit ni cherché, ni appellé, tandis qu'elle étoit vivement combattue en Allemagne, où elle avoit pris naissance ; & l'on est effectivement effrayé de la rapidité des progrès de l'hérésie dans ce pays ; mais,

Erleut. Preuss. t. 1. pag. 264 in not.

si on considere, combien il est difficile au peuple de rester ferme, lorsque les deux autorités, la civile & l'ecclésiastique, se reunissent pour le séduire; & sur-tout, quand le peuple s'est déja livré précédemment à l'esprit de nouveauté, on jugera aisément, comme nous l'avons déja observé, que la Prusse étoit un des pays, où le Luthéranisme devoit trouver l'accès le plus facile. Cependant il ne faut pas croire que tous fussent pervertis à l'époque dont nous parlons. Les scenes scandaleuses que les Ministres Luthériens avoient données à Konigsberg, & dont nous épargnerons le détail au lecteur, étoient propres à arrêter ceux qui doutoient encore; & beaucoup de citoyens de cette ville, qui détestoient l'hérésie, n'osoient rien entreprendre, parce qu'ils n'étoient point les plus nombreux, & que, s'il s'étoit élevé quelque tumulte, ils auroient pu en être les victimes. Grunaw, copié par Léon, nous fait connoître jusqu'à quel excès de demence se portoit alors le peuple de cette capitale Henri Reuss de Plauen, Commandeur de Bartenstein, s'étoit roidi contre le torrent, au point qu'on n'osoit parler du Luthéranisme devant lui; & l'on pourra juger par le petit nombre de Chevaliers qui se laisserent entraîner par l'erreur, que

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Leo. pag. 386.

Ibid. pag. 388.

Ibid. pag. 387.

XXXV. Albert de Brandebourg.

la plus grande partie des personnes de l'Ordre, qui étoient en Prusse, imitoient son exemple : mais quoique Plauen fût un zélé catholique il avoit été obligé d'ôter la croix de dessus ses vêtemens, pour ne point être insulté. Le peuple de Konigsberg, dit Léon, étoit alors si animé contre les ecclésiastiques, que, s'il arrivoit un religieux dans la ville, qui ne quittât point son froc, ou qui ne se mariât pas, il étoit insulté & couvert de boue par la populace. C'étoient les leçons que lui avoit données Amand, cet ami de Luther, que le Grand-Maître avoit recommandé si particuliérement aux habitans de Konigsberg.

Leo. pag. 188.

La politique ou plutôt l'hypocrisie du Grand-Maître, fut aussi très-nuisible à la religion. Beaucoup de personnes bien intentionnées ; & certainement la majeure partie des Chevaliers, étoit du nombre, avoient négligé de s'opposer au mal, lorsqu'il en étoit encore tems, dans la persuasion que le Grand-Maître, à son retour, banniroit l'hérésie de la Prusse. Ils devoient pour cela ignorer tout ce que nous savons aujourd'hui des dispositions secretes de ce Prince, & ils l'ignoroient effectivement. Rien de tout ce que nous avons vu jusqu'à présent, n'avoit été rendu public, & n'étoit point de

nature à devoir l'être, si l'on excepte la lettre qu'Albert avoit écrite aux habitans de la ville-vieille de Konigsberg, pour leur recommander le ministre Amand; mais cette lettre avoit certainement été adressée au Magistrat; & soit que celui-ci ne fût pas encore décidé à adopter l'erreur, ou qu'il fût entré dans les raisons politiques du Grand-Maître, il paroît évident qu'il n'avoit pas fait connoître la lettre au peuple. On pouvoit soupçonner la conduite du Grand-Maître, mais il étoit très-attentif à ne se point démasquer, comme on peut en juger par l'exemple suivant.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Le Pape Clément VII, de la maison de Médicis, étant instruit de la conduite de l'Evêque de Sambie, & ayant de fortes raisons de suspecter la religion du Grand-Maître, adressa le 1 décembre 1524, un bref au Cardinal de Campegge, son Legat en Allemagne, qui se trouvoit alors en Hongrie. » Il nous est parvenu, dit le Pape, une copie d'un mandement dont le titre indique qu'il est de l'Evêque de Sambie (1), qui est très-injurieux au St-Siege, & qui contient des choses

Bref du Pape. Albert dissimule.

1524.

Erleut. Preuss. t. 1. pag. 839 & seq.

(1) C'est le mandement dont nous avons parlé plus haut, par lequel Polentz avoit ordonné de conférer le baptême en Allemand.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

très-repréhensibles. Mais ce qui augmente notre douleur, c'est que le Grand-Maître ait confié son autorité à un homme qui, par ses dogmes impies & pervers, déchire le St.-Siege Apostolique : cela nous étonne d'autant plus, que nous avons toujours aimé singuliérement ledit Grand-Maître, que nous avons toujours soutenu, & pour lequel nous nous sommes donné tant de peine, avant d'être élevé au Pontificat. (Clément avoit été Protecteur de l'Ordre); & nous aimons à croire qu'il ne connoissoit point celui à qui il a confié son autorité, & qu'il n'est point son complice. Nous vous ordonnons, continue le Pape, de citer l'Evêque de Sambie à comparoître devant vous, quand vous serez assuré que ledit mandement est véritablement de lui; & s'il refuse de retracter tout ce qu'il a fait & dit contre la religion, vous le déposerez de son évêché; ayant soin que celui qui le remplacera, en soit digne par ses vertus & par son attachement à la religion catholique, & qu'il soit en même tems agréable au Grand-Maître, afin que ce dernier connoisse la bonne volonté que nous lui conservons, &c. »

Ibid. pag. 842 & seq.

Le Légat envoya une copie de ce bref, avec une lettre pleine de déférence pour le Grand-Maître; mais dans la-

queile il ne parloit pas avec moins de fermeté, sur le compte de l'Evêque de Sambie, que le Pape ne l'avoit fait dans son bref : il rappelloit à ce Prince les promesses qu'il lui avoit faites à Vienne, d'après lesquelles il comptoit qu'il se conduiroit dans cette affaire, comme il convient à un Prince Catholique; ajoutant qu'il espéroit, qu'il seroit assez éloigné de tout sentiment d'impiété, pour ne plus souffrir qu'aucun de ceux qui lui étoient soumis, osât à l'avenir rien faire, ni écrire de contraire à la religion. Le Légat exhortoit fortement le Grand-Maître à prendre ce parti, tant par amour pour la justice & la vérité, qu'à cause du soin qu'il devoit avoir de sa réputation, que les mal-intentionnés cherchoient à noircir, en disant qu'il entretenoit à sa cour & dans ses Etats, des ennemis de la religion catholique & de l'Eglise, qu'ils déchiroient dans leurs discours. Cette lettre est datée de Bude, le 15 janvoir 1525 (1).

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Le Grand-Maître, fâché d'avoir été

Ibid. pag. 845 & seq.

(1) C'est par anticipation que nous rapportons cette lettre du Légat à Albert, & la réponse que celui-ci y fit : car ces deux lettres sont de l'an 1525; mais c'est pour faire voir d'un coup-d'œil, le peu d'effet que produisit le bref du Pape, & pour ne point interrompre ailleurs le fil de l'Histoire.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

deviné, & ne voulant point encore lever le masque, prit le parti de dissimuler; & en conséquence il écrivit au Légat, une lettre pleine de tournures, dont voici la substance. » Nous avons reçu votre lettre avec le bref du Pape, par lequel il ordonne que l'Evêque de Sambie soit déposé, s'il ne change de conduite. Vous n'ignorez pas depuis combien de tems, nous sommes éloignés de la Prusse, ainsi nous ne pouvons savoir ce que ledit Evêque écrit & enseigne; & si nous le savions, que serviroit-il de le lui interdire, étant si éloigné & depuis si longtems de ce pays? Il est vrai que la renommée nous a appris que la populace excitée, peut-être, par quelques brouillons, avoit insulté les prêtres, les moines, les églises & les images; mais ceux qui nous voient tous les jours, savent avec quelle douleur nous avons appris les excès que le peuple commettoit contre le clergé, sous le prétexte de la piété. Ceux que nous avons chargés du gouvernement en notre absence (l'Evêque de Sambie & le Commandeur de Konigsberg) ont ressenti la même indignation, & ont pris des mesures, pour punir en son tems les auteurs du mal; car on ne feroit qu'exciter une sédition, en entreprenant de punir toute la populace à la fois; ce

que toutes les perſonnes prudentes doivent éviter avec ſoin. Vous êtes témoin des innovations qui ſe font tous le jours dans les différentes provinces de l'Allemagne; & ſi les Princes qui réſident dans leurs Etats, ne peuvent contenir les peuples avides de nouveauté, en employant les châtimens les plus ſéveres; par quelle raiſon eſt-ce que le Pape conçoit une indignation particuliere contre nous? Nous vous demandons uniquement de faire connoître notre innocence au Pape, auprès duquel nous avons été accuſés ſi mal à-propos par quelques perſonnes, & d'obtenir de Sa Sainteté, de ne point nous rendre reſponſables de ce qui regarde la religion juſqu'à ce que nous retournions dans nos Etats. Quand nous y ſerons, nous gouvernerons nos ſujets tant pour ce qui regarde le civil, que pour ce qui concerne la religion, de maniere que le Souverain Pontife ne pourra avoir aucun juſte ſujet de ſe plaindre de nous, & que tout le monde ſaura que nous rempliſſons les devoirs d'un bon & pieux Prince chrétien; mais tant que nous ſommes abſens, il n'eſt pas en notre pouvoir de remplir cette tâche. Vous dites encore qu'il y dans ma cour des perſonnes qui parlent mal de la foi ou de la religion : Dieu connoît les cœurs, mais

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

pour nous, nous ne pouvons juger que des paroles & des actions; cependant nous pouvons attester avec vérité, que nous avons toujours été attentifs à éloigner de nous, les blasphemateurs : ce sont donc des calomnies dont les malintentionnés qui en sont les inventeurs, rendront compte au tribunal de Dieu. » Comme le Cardinal avoit fini sa lettre par des témoignages d'attachement & des offres de service, Albert termine la sienne, en disant qu'il aura bientôt l'occasion de l'obliger, & que s'il le fait, comme il n'en doute pas, il verra dans peu de tems, qu'il est un Prince pieux & reconnoissant. La lettre du Cardinal est datée de Bude & celle du Grand-Maître est aussi datée de la même Ville, le 24 Janvier 1525; d'où l'on doit conclure que le Cardinal étoit parti de cette Ville, avant que le Grand-Maître y arrivât.

Voilà quelles furent les tournures, les phrases à double sens, les mensonges & les contradictions que le Grand-Maître employa, pour donner le change au Cardinal, qui n'en fût certainement point la dupe; & l'on peut juger par le soin que prit Albert de se déguiser dans cette occasion, qu'il n'avoit rien négligé pour entretenir les Chevaliers de l'Ordre

l'Ordre & les gens bien intentionnés de la Prusse, dans une fausse sécurité, qui leur faisoit espérer que ce Prince, à son retour, feroit cesser tous les désordres, & rétabliroit le culte de la véritable religion. [XXXV. Albert de Brandebourg.]

On n'est guere plus instruit de ce que fit le Grand-Maître pendant l'an 1524, qu'on ne l'est de ce qu'il avoit fait l'année précédente. La seule chose qu'on sait avec certitude, c'est que malgré qu'il soit très-vraisemblable qu'il avoit déja formé le projet de se soustraire à la jurisdiction de l'Empire, il feignit, pour mieux cacher son jeu, de s'y attacher plus étroitement, en demandant d'avoir session à la diete de Nuremberg, après avoir fait hommage de la Prusse à l'Empire, ce qui lui fut accordé. Nous apprenons ces circonstances par le diplôme d'investiture que Charles-Quint donna, l'an 1530, à Walther de Cronberg (1). Albert fut long-tems à Nuremberg, pendant l'année 1524, & assista aux séances de la diete, comme on le [Albert rend hommage à l'Empereur. 1524.] [Ap. Gusterman. n. 4 & 5. pag. 189.]

(1) Gusterman, que nous avons cité, a fait un abrégé de l'histoire de la Prusse en 142 pages, imprimé à Leyptig en 1726; mais il y a joint la copie de quelques chartres; & c'est à cause de ces titres que nous serons dans le cas de citer quelquefois ce petit ouvrage.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Neue Saml. der Reichs. abschiede part. 2.

voit par les recès de l'Empire ; dans lesquels il est nommé ; & on peut remarquer qu'il avoit la même séance, que les Grands-Maîtres ont encore aujourd'hui, c'est-à-dire, qu'il précédoit tous les Princes Evêques de l'Empire.

Traité du Roi de Pologne contre l'Ordre.

1524.

La treve de 4 ans que le Pape, l'Empereur & le Roi de Hongrie, avoient ménagée entre le Roi de Pologne & le Grand-Maître, s'écouloit : & si ces derniers avoient agi de bonne foi, ils n'en auroient point attendu la fin, pour faire terminer leurs difficultés, par les arbitres auxquels ils s'étoient soumis. Si Albert fit quelques démarches, pour accélérer cet évenément, comme le prétendent les écrivains Prussiens, ce ne fut que foiblement & par maniere d'acquit ; & Sigismond n'en fit aucune, puisqu'il étoit bien décidé à éluder l'arbitrage. Le 9 de mars les Ambassadeurs du Roi de Pologne se trouverent à Dantzig, avec ceux de Henri, Duc de Mecklenbourg, & de George & de Barnim, Ducs de Pomeranie : ils renouvellerent par un traité, l'amitié & les anciennes alliances qui unissoient les Ducs avec la Pologne : on devoit se secourir mutuellement, & il étoit particuliérement stipulé que ces Princes donneroient du secours aux Polonois, s'ils venoient à avoir la guerre

Cod. Pol. tom. 1. pag. 676.

avec le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, ou avec Joachim, Electeur de Brandebourg, & qu'ils interdiroient tout passage à leurs troupes ou à leurs alliés. Si l'on en croit Pauli, le Grand-Maître avoit assemblé des troupes dans l'Electorat de Brandebourg, & déja elles s'étoient avancées jusqu'à Perleberg, où elles se débanderent, faute de payement. Outre que Schutz ne dit rien de ces préparatifs de guerre, on peut juger par les dispositions du Grand-Maître, que nous avons fait connoitre, qu'il étoit aussi éloigné de vouloir faire la guerre aux Polonois, que de désirer sincérement l'arbitrage qui auroit dû rétablir la paix entre la Prusse & la Pologne.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Pag. 403.

Le Pape, inquiet de voir la treve entre la Pologne & l'Ordre s'écouler, sans qu'on procédât à l'arbitrage dont on étoit convenu, adressa un bref au Roi de de Hongrie le 19 octobre 1524, pour le prier instamment de ne rien négliger, afin de ramener la paix entre les Polonois & les Teutoniques, & s'il étoit nécessaire, de faire prolonger la treve, pour parvenir enfin à ce but désiré. Ce bref étoit en même tems une lettre de créance pour le Cardinal de Campegge, son Légat, & pour le Nonce Pullerni,

Raynald. num. 69.

à qui il avoit mandé de conférer avec le Roi sur cet objet.

VXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG. Députés qui partent pour Presbourg. 1524.

L'assemblée des arbitres fut effectivement indiquée à Presbourg pour le jour des Rois de l'année suivante, soit à la sollicitation du Pape, ou aux instances du Grand-Maître, comme Schutz le prétend. Dans une circonstance si importante, le Grand-Chapitre auroit dû s'assembler pour nommer les députés qui devoient y figurer de la part de l'Ordre; mais il n'y avoit plus de Dignitaires, & il ne s'agissoit plus de Grand-Chapitre dans la Prusse; le peu de Chevaliers qui s'y trouvoient, étoient courbés, les uns volontairement, & les autres malgré eux, sous le joug d'une autorité despotique; ainsi ce fut le Grand-Maître, ou le Régent, en son nom, qui choisit les personnes de l'Ordre, qu'il savoit être propres à seconder ses desseins. C'est Platner, témoin oculaire, qui nous apprend que ce fut le gouvernement qui choisit Erhard de Queis, postulé à l'Evêché de Pomésanie, Eric, Duc de Brunswick, Commandeur de Memel, & Frédéric de Heydeck, Proviseur de Johannisbourg, pour représenter l'Ordre au Congrès de Presbourg, auxquels on donna Christophe Gattenhoffer pour Secrétai-

Fol. 491.

Act. Borus. tom. 2. pag. 666.

re (1). Schutz ni les autres écrivains Prussiens ne font point mention du Duc de Brunswick ; cependant on ne peut pas douter, d'après le témoignage de Platner, qu'il n'ait été nommé pour cette commission ; mais il est démontré, comme on le verra par la suite, que ce Prince fidele à la religion, non-seulement ne trempa pas dans le mystere d'iniquité, dont nous allons rendre compte, mais même qu'il n'étoit point avec le Grand-Maître, ni avec les autres députés, lorsqu'on y travailla : ainsi Eric ne fut pas plus loin qu'Olmutz, & l'on peut même conjecturer, avec quelque vraisemblance, qu'il quitta les autres députés à Graudents, pour se rendre en Allemagne, où nous avons dit qu'il étoit immédiatement avant la révolution.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Outre ces députés nommés par le Grand-Maître même, pour représenter l'Ordre, il y avoit encore Henri de Kitlitz & George de Kunheim pour la noblesse, & les Bourgmestres de la ville-vieille de Konigsberg & de celle de Kniphof. Platner dit simplement que ceux-ci partirent pour aller joindre le

Ibid.

(1) *Zum zuge nach Presbourg ward erwöhlet. von der Herrschafft, der Herr Bischoff van Risenburg &c.* dit Platner, loc. cit.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Grand-Maître à Presboug : ainsi on ne sauroit dire s'ils avoient aussi été nommés par l'autorité du Gouvernement ; ou si Albert, pour mieux maîtriser l'Ordre, avoit rétabli une forme d'Etat. Quoi qu'il en soit, ils pensoient comme lui, au sujet de la religion, & lui étoient devoués. Platner nous fait connoitre que Kitlitz & Kunheim avoient été honorés de la dignité de Chevalier, (non de l'Ordre) : faveur qui n'avoit pu leur être accordée que par le Souverain.

Les députés partirent de Konigsberg le 19 décembre, furent à Riesenbourg pour prendre l'Evêque de Pomesanie, & de-là ils se mirent tous en chemin pour se rendre à leur destination. Platner rapporte qu'en passant par Graudents, l'Evêque prêcha son premier sermon luthérien dans l'église paroissiale, à la demande du Commandant Polonois Pan Sikolowski. J'ai déja dit qu'il étoit difficile de douter du récit de cet écrivain ; cependant nous verrons que l'Evêque joua encore quelque tems, le rôle de Catholique ; mais ce n'étoit vraiment qu'un rôle ; les négociations auxquelles il eut part, & son apostasie qu'il rendit publique peu de tems après, font qu'on peut aisément concilier ce qu'en dit Platner, avec le reste de sa conduite.

Ibid.

[redacted]

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Le Roi de Pologne se refuse à l'arbitrage.

1525.

Cod. Pol. tom. 4. num. 264.

Nous avons dit ailleurs, que si le Roi de Pologne & le Grand-Maître avoient agi de bonne foi, ils n'auroient pas attendu la fin de la treve, pour faire terminer leurs difficultés par les arbitres auxquels ils s'étoient soumis irrévocablement; mais les contrats les plus solemnels avoient toujours été insuffisans, pour obliger les Polonois à remplir les engagemens qu'ils avoient pris avec l'Ordre; & Sigismond, ce Roi si vanté dans l'histoire, montra dans cette occasion, qu'en fait de mauvaise foi, il ne cédoit en rien, ni à Casimir, son pere, ni au perfide Grand-Maître. Quand on considere attentivement lés circonstances, on ne peut guere douter que Sigismond n'ait été d'accord avec Albert, son neveu, long-tems avant la scene que nous allons rapporter, & que tous les événemens qu'on va voir, n'ayent été préparés pour en amener le dénouement sans éclat.

L'Empereur étant en Espagne, c'étoit Ferdinand, son frere & le Roi de Hongrie qui devoient juger les différends de la Pologne & de l'Ordre Teutonique, avec les Conseillers qui avoient été désignés par le traité de 1521; & ces Princes firent citer les parties à comparoître devant eux à Presbourg le 6 janvier 1525. Schutz rapporte simplement, *Fol. 491.*

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

que le Roi de Pologne rejetta cette citation pour des raisons importantes ; mais Chytræus ajoute que Sigismond refusa d'envoyer des députés à Presbourg, sous prétexte que le terme fixé pour la tenue de cette assemblée, étoit trop court, & ne lui laissoit point le tems nécessaire d'assembler la diete du royaume, pour délibérer sur un objet si important. C'étoit avouer hautement sa mauvaise foi ; car il avoit eu tout le tems de délibérer avec la diete, depuis le printems de l'an 1521 ; & d'ailleurs cet objet ne demandoit plus de délibération ; le Roi & le Grand-Maître s'étant soumis à l'arbitrage d'une maniere si expresse, qu'ils avoient requis le Pape, d'autoriser les Cardinaux de Saltzbourg & de Strigonie, tant pour confirmer en son nom, tout ce qui seroit décidé, que pour décerner telle censure qu'ils jugeroient convenable, contre ceux qui oseroient y contrevenir. Le Pape, dit Chytræus, l'Empereur ou plutôt l'Archiduc Ferdinand en son nom, & le Roi de Hongrie, envoyerent des Ambassadeurs à Sigismond, afin de l'engager à prolonger la treve pendant quelques années, sans infirmer les compromis ; mais les Polonois, animés par leurs derniers succès, & regardant la treve, comme plus nuisible que la guerre, re-

Chr. Sax. lib. 11. pag. 326.

Ibid.

jetterent cette propofition & se préparerent à courir aux armes. Nous avons vu que le Pape avoit écrit pour le même sujet au Roi de Hongrie, le 19 d'octobre 1524 ; mais le St. Pere ne fait que témoigner sa crainte dans ce bref, & il ne paroît pas qu'il étoit déja instruit que Sigismond avoit rejetté l'arbitrage.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Quoi qu'il en soit, le refus du Roi de Pologne avoit précédé de quelque tems l'époque fixée pour l'assemblée de Presbourg, puisque les arbitres ne s'y rendirent point, & le Grand-Maître ne l'ignoroit certainement pas; cependant Platner nous apprend, comme nous l'avons déja observé, que les députés de la Prusse, ne partirent de Konigsberg pour Presbourg que le 19 décembre 1524 : d'où l'on peut conclure que l'objet de leur mission n'étoit qu'un vain prétexte, puisqu'il étoit impossible, vu la maniere de voyager de ce tems-là, qu'ils arrivassent à Presbourg, pour le jour des Rois, si le congrès avoit eu lieu. Ainsi le Grand-Maître n'avoit fait venir ces députés qui lui étoient dévoués, que pour donner une forme plus solemnelle au traité qu'il vouloit conclure avec le Roi de Pologne, en le faisant avec l'intervention des deux traîtres qui prenoient faussement la qualité de députés de l'Ordre, & des autres

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

députés de la noblesse & des villes de la Prusse Teutonique.

Nous avons vu par la réponse du Grand-Maître au Cardinal de Campegge, qu'il étoit encore à Bude le 24 janvier, & selon Chytræus, il y fit le 4 de février, une protestation solemnelle, accusant les arbitres d'avoir favorisé le Roi de Pologne, en attendant que les compromis fussent prêts d'expirer, pour prononcer leur jugement. Après avoir fait cet acte, qui ne pouvoit avoir d'autre but que d'en imposer au Cardinal Légat, & peut-être au Roi de Hongrie, Albert partit pour la Silésie, afin d'aller à la rencontre des députés de la Prusse, qui avoient déja reçu l'ordre de s'arrêter. Erhard Evêque de Pomésanie & Heydeck étoient probablement instruits des vues du Grand-Maître; mais les députés de la noblesse & des villes n'étoient point encore dans le secret, qu'on ne leur avoit pas confié d'avance, dans la crainte qu'il ne fût divulgué avant l'exécution : il fallut donc les amener à ce qu'on vouloit d'eux ; & comme il s'agissoit de régler les articles du traité avec les Polonois, voici comme on s'y prit.

Ibid.

Manœuvre du Grand-Maître. Pro-

Les députés voyoient aussi bien que le Grand-Maître, l'impossibilité où l'on étoit de soutenir une nouvelle guerre con-

XXXV.
ALBERT DE BRANDEBOURG.
Poſition du Roi.
1525.

tre la Pologne; & Albert n'en avoit nulle envie : la premiere idée qui ſe préſenta, fut de ſouſcrire à la paix de 1466, puiſqu'il étoit impoſſible de faire autrement, d'autant qu'on ne pouvoit eſpérer aucun ſecours de l'Empire ; mais cette paix contenoit des conditions qui avoient toujours répugné à l'Ordre; & pour tâcher d'obtenir quelque adouciſſement, on pria le Margrave George de Brandebourg, frere du Grand-Maître, & Frédéric, Duc de Lignitz, ſon beau-frere, de ſe rendre auprès du Roi de Pologne, comme médiateurs, pour arranger cette affaire. Afin d'être plus à portée de recevoir des nouvelles, le Grand-Maître ſe rendit avec les députés à Beuthen, petite ville aux confins de la Siléſie, qui n'eſt qu'à 10 milles de Craçovie. Le 19 mars, le Margrave & le Duc de Lignitz revinrent de Cracovie, & rapporterent que le Roi ne vouloit entendre parler d'aucun changement à la paix de 1466, nommée perpétuelle, mais qu'on pourroit s'arranger, ſi le Grand-Maître & les Pruſſiens vouloient accepter les propoſitions ſuivantes. Le Roi demandoit que le Grand-Maître lui rendît hommage, & qu'il reçût l'inveſtiture de la Pruſſe, promettant à ces conditions, de lui rendre tout ce que les Polonois lui avoient pris dans la der-

Schutz. fol. 491 & ſeq. Chytr. pag. 326 & ſeq.

niere guerre. Secondement, le Grand-Maître devoit rendre les places qu'il avoit prises pendant la guerre, à l'Evêque de Warmie, qui lui payeroit en échange, une pension annuelle de 3000 marcs, sa vie durant. Enfin le Roi proposoit de donner la Prusse à Albert, comme un fief héréditaire qui passeroit à ses descendans mâles, ou à leur défaut, à ses freres, les Margraves Casimir, George & Jean, & à leurs descendans, ou au Prince qui seroit leur plus proche héritier, si leurs branches venoient à manquer; à condition que chaque possesseur recevroit l'investiture du Roi de Pologne, comme auroit fait Albert.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Après avoir conféré avec le Grand-Maître, les députés de la Prusse (1) répondirent aux deux Princes, que leurs commettans n'ayant pu prévoir que le Roi feroit une pareille proposition, on ne leur avoit donné aucune instruction à cet égard, & ils demanderent à retourner en Prusse pour apprendre ce qu'ils devoient faire; mais le Duc de Lignitz, leur dit en colere, que le Margrave & lui, avoient travaillé en vain, pendant

(1) Schutz y comprend ceux de l'Ordre; mais Chytræus ne parle que de ceux de la noblesse & des villes, & la suite prouve que ce dernier a raison.

10 jours, à obtenir quelque adouciſſement à la paix perpétuelle ; qu'il n'avoient agi qu'en vertu du plein-pouvoir du Grand Maître & des députés, & que ce n'étoit que la vue de ce plein-pouvoir qui avoit déterminé le Roi à faire de pareilles propoſitions ; que ce ſeroit une honte pour eux, s'ils entreprenoient de revenir ſur ce qu'ils avoient fait enſuite d'une pareille autoriſation, & qu'en conſéquence ils auroient moins à rougir, s'il étoient obligés de mander au Roi, que les députés de la Pruſſe avoient rejetté ſes propoſitions, que de lui demander qu'il attendît de conclure juſqu'à ce qu'ils euſſent été prendre de nouveaux ordres de leurs commettans. Vous n'avez, leur dit le Duc, que trois moyens à choiſir, l'un de ſoutenir une nouvelle guerre, & il leur fit un étalage des troupes que le Roi aſſembloit en Pologne, dont une partie ſuffiſoit pour ſubjuguer la Pruſſe, ou d'accepter la paix perpétuelle ſans aucune modification, ou bien la propoſition que le Roi fait au Grand-Maître de lui donner la Pruſſe héréditairement.

En voulant ſervir le Grand-Maître, le Duc de Lignitz avoit montré aux députés la route qu'ils devoient ſuivre, qui étoit d'accepter la paix perpétuelle, toute dure qu'elle étoit : car l'Ordre,

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

abandonné de l'Empire & trahi par un Monarque infidele, qui rejettoit l'arbitrage auquel il avoit consenti, n'auroit pu être blâmé de personne, pour s'être soumis à une nécessité inévitable; mais au lieu de saisir ce moyen unique, les députés de la noblesse & des villes s'adresserent au Grand-Maître pour voir ce qu'il pensoit; & celui-ci dissimulant, leur repondit d'en conférer avec l'Evêque de Pomésanie & Fréderic de Heydeck. Les députés de la Prusse se rendirent effectivement dans la maison où logeoient ces deux prétendus députés de l'Ordre (1), & ils tomberent bientôt d'accord. L'Evêque & son collegue avoient déja pris leur parti, & conseillerent au Grand-Maître d'accepter les propositions du Roi; & si les députés de la noblesse & des villes ne s'éroient point décidés aussi promptement, ce n'étoit que par la crainte du blâme qu'ils pourroient encourir; mais ils furent bientôt rassurés par le Grand-Maître, qui s'obligea de faire connoître aux Prussiens, les circonstances qui l'avoient déterminé à prendre ce parti, & qui s'engagea à maintenir tous leurs privileges.

(1) On voit, comme nous l'avons dit ailleurs, que le Duc de Brunswick avoit quitté les autres députés avant cette époque.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Nous avons dit que tout ce qui se passoit à Beuthen, n'étoit qu'un jeu pour amener les deputés à consentir à ce qu'on vouloit; & le rapport que le Margrave George, & le Duc de Lignitz, firent à leur retour de Cracovie, n'étoit qu'une pure fiction : car ces Princes, loin d'avoir travaillé & obtenu quelque adoucissement à la paix perpétuelle, comme ils le disoient, avoient proposé au Roi tout en arrivant & sans détour, de séculariser la Prusse, & de la donner à Albert avec le titre de Duché, ajoutant que telle étoit la demande du Grand-Maître, ainsi que de tous les membres, & des sujets de l'Ordre (1). Il est inutile de prouver que cette derniere circonstance est absolument fausse, & que les députés de la Prusse, qui étoient avec le Grand-Maître, n'y avoient pas même consenti explicitement, puisque toute cette manœuvre n'étoit imaginée que pour les y engager; mais cette imposture ne devoit rien coûter à des Princes qui étoient les instrumens de la plus noire

(1) La demande de la sécularisation n'est pas exprimée positivement dans la lettre d'où ceci est tiré; mais on voit quelques lignes plus bas, que c'étoit tellement le sens de la proposition des Princes, qu'on ne peut pas douter qu'ils n'aient demandé explicitement la sécularisation de la Prusse.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

des trahisons. La proposition ayant été faite au Sénat, dit l'Evêque de Prémislie dans une lettre dont nous tirons ces circonstances, y occasionna beaucoup d'étonnement & une grande diversité d'opinions; car beaucoup de Sénateurs voyoient bien que l'Ordre étant soumis au Saint-Siége, on ne pouvoit le détruire sans son consentement; que l'Empereur & la nation Germanique regardoient l'Ordre comme leur appartenant; & qu'ainsi au lieu d'avoir la paix, on alloit s'exposer à des guerres plus dangereuses: ils considéroient encore que, si le Grand-Maître & les Commandeurs abandonnoient la religion, ce seroit pour se marier, & que toute la chrétienté reprocheroit aux Polonois d'y avoir consenti: d'ailleurs, disoient-ils, il ne faut pas se fier aux gens qui se retirent de l'unité de la Sainte Eglise Catholique: ceux qui ne gardent pas les sermens & les vœux qu'ils ont faits à Dieu, garderont encore moins les promesses qu'ils feront aux hommes. D'autres, & c'étoient les plus nombreux, entre lesquels on comptoit l'Evêque de Prémislie, combattoient ces raisons si justes & si décisives, par tous les moyens que les Polonois avoient toujours employés, & qu'ils ne cesserent encore d'employer dans la suite: comme

nous les avons déja refutés, nous nous dispenserons de les examiner de nouveau. On disputa pendant la plus grande partie du carême, continue l'Evêque de Prémislie, qui étoit un des Sénateurs; & on peut remarquer qu'il ne dit pas quel étoit le sentiment du Roi dans cette affaire (1); mais nous l'apprenons d'ailleurs, puisque le Margrave George & le Duc de Lignitz revinrent à Beuthen, le troisieme dimanche de carême, pendant qu'on disputoit encore à Cracovie, & qu'ils proposerent au nom du Roi, ce que le Grand-Maître les avoit chargés de demander à Sa Majesté; c'est-à-dire, la sécularisation de la Prusse. Ainsi il est incontestable que l'oncle & le neveu étoient d'accord avant cette époque, & que tout ce qui se passoit tant à Cracovie qu'à Beuthen, n'étoit qu'une manœuvre combinée pour amener le dénouement sans contradictions (2).

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

(1) L'Evêque ne dit pas positivement qu'il étoit présent à ces discussions; mais plusieurs passages de sa lettre, entre autres celui où il atteste qu'il rend un compte fidele de ce qui s'y est passé de plus secret, ne laissent aucun lieu d'en douter: d'ailleurs nous verrons qu'il fut un des Evêques qui scellerent l'acte qui rendit publique la perfidie que tramoient le Roi de Pologne & le Grand Maître.

(2) Cet Evêque de Prémislie étoit André Cricius, Chancelier de Pologne, qui fut ensuite Archevêque de Gnesne. Sa lettre, adressée au Nonce du St. Siége

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Trahison d'Albert. Traité avec le Roi.

Schutz. fol. 494. verf. 1525.

Tout étant d'accord, le Grand-Maître se rendit à Cracovie le 31 mars, & l'on travailla à arranger les articles de la convention. Il est remarquable que, malgré que le Roi & Albert signerent & scellerent le traité, cet acte fut fait par la Margrave George & par le Duc de Lignitz, qui en avoient été les médiateurs, ou plutôt qui avoient travaillé pour eux-mêmes; car le Margrave étoit appellé à la succession de la Prusse avec ses autres freres, & le Duc de Lignitz travailloit pour ses beaux-freres. On voit que les médiateurs étoient aussi devoués au Grand-Maître, que les prétendus députés de l'Ordre, au nom duquel on contractoit à son insu. Il seroit inutile de rapporter en entier un traité dont la plupart des stipulations sont relatives aux

en Hongrie, qui lui avoit demandé un détail de la révolution de la Prusse, est rapportée par Samuel Nakielski, dans l'ouvrage intitulé: *Miechovia, seu promptuarium antiquitatum monasterii Miechoviensis. Cracoviæ* 1634. *Pag.* 608-614. Si on examine cette lettre, on voit que Cricius étoit loin de mériter l'éloge qu'en fait Simon Starovolsci, dans son *Scriptorum Polonicorum Ekatontas*, *pag.* 10. non quant à l'érudition, mais à cause de ses principes: car il paroît que Cricius étoit un de ces Evêques de cour, qui, au lieu de s'attacher uniquement à remplir l'auguste fonction de chef du troupeau de Jesus-Christ, deviennent les vils esclaves des passions de leurs maîtres, soit pour obtenir leur faveur, ou pour se maintenir dans celle qu'ils ont déja acquise.

nouveaux liens, qui alloient unir Albert avec le Roi; ainsi nous nous contenterons d'observer, 1°. Que les médiateurs déclarent, qu'ils ont ménagé le traité entre le Roi d'une part, le Grand Maître, son Ordre & les habitans de la Prusse de l'autre; quoique l'Ordre n'ait jamais été, & n'ait même jamais pu être consulté sur une trahison dont il étoit la victime. 2°. Il est dit dans le contrat, que l'Ambassadeur de Louis, Roi de Hongrie, avoit prié le Roi & le Grand-Maître d'acquiescer à l'accord ménagé par les médiateurs; ce qui prouve que le Roi de Pologne, avoit employé l'ascendant qu'il avoit sur son neveu, pour le faire coopérer à cette injustice. 3°. On devoit rendre de part & d'autre, toutes les places prises pendant la guerre, ainsi que l'artillerie. 4°. Il est stipulé que, si les Evêques peuvent prouver que les ecclésiastiques des Etats d'Albert, qualifié de Duc de Prusse dans ce traité, ne se conduisent pas d'une maniere conforme aux ordonnances & à la constitution de l'Eglise chrétienne universelle, ledit Duc se joindra aux Evêques pour les faire punir convenablement. Voilà le seul article en faveur de la religion, encore étoit-il illusoire; puisque l'Evêque de Sambie s'étoit déclaré Luthérien,

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

& que Queis, postulé à l'Evêché de Pomésanie, favorisoit le Luthéranisme, malgré qu'il n'eût point encore entiérement levé le masque ; & c'étoient les seuls Evêques qu'il y avoit dans la Prusse Teutonique. 5°. Albert devoit faire serment de fidélité au Roi, & se conduire à son égard, comme un fidele vassal doit le faire : lors de l'investiture que le Roi devoit lui donner, le Margrave George devoit mettre la main à l'étendard, tant en son nom, qu'en celui de ses freres Casimir & Jean. 6°. Après avoir fait l'énumération de toutes les villes de la Prusse Teutonique, le Roi déclaroit de les donner en fief héréditaire & indivisible au nouveau Duc de Prusse, & successivement à ses trois freres ou à leurs héritiers, en cas que les premiers vinssent à mourir sans enfants mâles (1). 7°. Enfin il étoit stipulé que, si Albert, George, Casimir & Jean, ou leurs héritiers légitimes, venoient à décéder sans enfants mâles légitimes, la Prusse retourneroit à la Pologne, qui se chargeroit de donner une dot convenable aux filles, s'il s'en trouvoit. Ce traité fait à

(1) Cette derniere circonstance n'est point exprimée, mais elle est expliquée par l'article suivant.

Cracovie le 8 avril 1525, fut ſigné par le Roi & le nouveau Duc de Pruſſe, qui y firent appoſer leurs ſceaux avec ceux des Princes médiateurs : & le lendemain le Roi le ratifia par un acte ſolemnel, dans lequel le premier eſt inſéré en entier. Cet acte de confirmation fut expédié par le vice-Chancelier de Pologne, & fut muni du ſceau royal, ainſi que de ceux d'une foule de conſeillers & de témoins, entre leſquels on ne voit pas ſans ſurpriſe, l'Archevêque de Gneſne, Primat du royaume, & les Evêques de Cracovie, de Wladiſlau, de Ploczko, de Warmie, de Prémiſlie, de Culm, de Chelm & de Kaminieck, avec pluſieurs autres eccléſiaſtiques. L'ambition & la haine guidoient le Roi de Pologne, & ces paſſions qui l'aveugloient, lui faiſoient commettre une injuſtice criante, qui imprimoit une flétriſſure éternelle à ſon nom, ſur-tout après le compromis qu'il avoit fait pour remettre abſolument la déciſion de ſes différends à des arbitres : mais comment caractériſer la conduite des Evêques qui coopéroient à dépouiller un Ordre religieux, pour faire paſſer ſes domaines entre les mains d'un apoſtat, qui avoit déja introduit l'héréſie en Pruſſe, & qui n'en pouvoit jouir, qu'en

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Cad. Pol. tom. 4. num. 168.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

foulant aux pieds tout ce que la religion a de plus sacré (1).

Ibid.

Le jour des Rameaux, 9 d'avril, on fit encore deux autres actes à Cracovie. Par le premier, Erhard de Queis, postulé à l'Evêché de Pomésanie, & Frédéric de Heydeck, qui se disoient autorisés par l'Ordre, & les députés de la noblesse & des villes de la Prusse, dont nous avons parlé plus haut, approuverent au nom de leurs prétendus commettans, le traité qu'Albert avoit fait avec le Roi de Pologne. La seule remarque que nous ferons sur cette piece, est, que les Députés disent qu'ils ont enfin reconnu que la Prusse faisoit partie du royaume de Pologne. Il faut convenir que ce trait de lumiere étoit venu les éclairer très-à-propos; mais, après ce que nous avons rapporté ailleurs, nous sommes dispensés de relever cette fausseté. La seconde chartre étoit un diplôme, par lequel le Roi de Pologne donnoit la Prusse en fief héréditaire à Albert, & successivement à ses trois freres, ou à leurs descendans. Sigismond avance dans cette chartre, que les prétendus députés de l'Ordre, en avoient reçu les

Ibid. num. 170.

(1) Le Roi & les Evêques étoient parfaitement instruits des projets d'Albert. Voyez la note suivante.

pouvoirs les plus amples, & il regle plus particuliérement la succession au fief héréditaire de la Prusse, en disant qu'il le donne à Albert & aux enfants mâles, procréés par lui légitimement, &c., au défaut desquels, il passera au Margrave George & à ses descendants légitimes, & ainsi de suite (1). Si nous voulions examiner en détail les quatre derniers actes, dont nous venons de parler, nous prouverions évidemment qu'ils ne sont qu'un tissu de faussetés, où l'on voit régner par-tout la plus coupable hypocrisie.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Le lundi de la semaine sainte 10 d'avril, le Roi étant assis sur son trône, environné de tout l'éclat de la majesté, donna publiquement l'investiture du duché de Prusse, à Albert & à ses freres,

Schutz. fol. 500.

(1) *Ac denique gratificari & commodare volentes dicto illustri Principi Domino Alberto Marchioni Brandeburgensi, uti nepoti nostro ex sorore charissimo, ejusque domui de Anspach annuimus non gravatim precibus ejus illustritatis & subditorum ipsius, illiq. & ejus veris masculini generis & legitimis feudi hæredibus, ex lumbis ejus procedentibus, terras, civitates, oppida & arces infrascriptas, in perpetuum & indivisum feudum, dedimus & concessimus, & ipsum de illis per vexilli nostri traditionem investimus; &c.* Cod. Pol. loc. cit. Ces expressions sont claires; ainsi il seroit inutile de supposer que les Evêques qui avoient servi de témoins à l'acte qui avoit été fait le même jour, n'étoient pas instruits des projets d'Albert.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

en lui mettant en main un étendard de damas blanc, chargé d'un aigle de sable, qui portoit une S, lettre initiale du nom de Sigismond, sur la poitrine; c'étoient les armes que le Roi donnoit au nouveau Duché. L'Archevêque de Gnesne, & la plus grande partie des Evêques qui sont nommés dans le traité, occupoient le premier rang dans cette cérémonie. Deux jours après, le Roi de Pologne donna une pension annuelle à Albert de 4000 florins d'or du Rhin; c'étoit, disoit-il, tant à cause du mauvais état de la Prusse qu'il lui avoit donnée en fief, que pour se l'attacher plus particuliérement.

Cod. Pol. tom. 4. num. 172.

L'Ordre perd la Prusse. - Albert, premier Duc.

1525.

La nouvelle de ce qui s'étoit passé à Cracovie, n'occasionna aucun mouvement dans la Prusse, parce que les esprits y étoient disposés, tant par l'Evêque de Sambie, qui avoit toute l'autorité, que par les prédicateurs Luthériens qui ne manquoient point, à l'exemple de leur chef, de dépeindre l'Ordre Teutonique en particulier, & l'Ordre monastique en général, comme un état monstrueux, infiniment désagréable aux yeux de Dieu. Nous avons déja observé que les historiens gardent un silence profond sur ce qui s'est passé en Prusse à cette époque : ainsi nous sommes réduits à

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

ne présenter au lecteur, que quelques circonstances qui nous ont été transmises par Platner, Secrétaire de la ville de Konigsberg en ce tems-là, & par conséquent témoin oculaire de l'événement.

Erleut. Preuss. tom. 2. pag. 668 & seq.

Albert fit son entrée à Konigsberg le 9 de mai, & fut reçu avec des témoignages de joie, que nous nous dispenserons de rapporter. Les Etats de la Prusse, ayant été convoqués pour le 26 du même mois, le Duc leur fit exposer, en présence des Commissaires du Roi de Pologne, ce qu'il avoit fait pendant son absence, leur fit lire l'accord qu'il avoit conclu avec Sigismond, & les avertit de se préparer à en jurer l'observation. Le dimanche suivant 28 du mois, lorsque tout le monde fut assemblé a 7 heures du matin, on avertit de nouveau les états qu'ils devoient jurer l'observation du traité & prêter serment de fidélité au nouveau Duc. Après plusieurs discours, George de Polentz, Evêque de Sambie, & Erhard Queis postulé à l'Evêché de Pomésanie, firent le serment de fidélité à Albert & à ses descendans, & jurerent d'observer les conventions faites avec la Pologne. Cette cérémonie ayant été faite dans une salle haute, Albert descendit le grand escalier, accompagné des Commissaires du

XXXV. Albert de Brandebourg.

Roi, & se tenant debout, il reçut le serment de fidélité des Députés du pays & des villes, & leur donna à tous la main. Le même jour six Chevaliers de l'Ordre se trouvoient à Konigsberg ; c'étoient Quitin de Schlick, Commandeur d'Ostérode, Henri de Miltitz, Proviseur à Barten, Gaspar de Blumenau, Pickart, Melcher & le Proviseur d'Insterbourg (1) ; comme ils ne vouloient pas faire le serment de fidélité au nouveau Duc, ils se retirerent avec quelques autres personnes ; mais ces six Chevaliers revinrent le mercredi suivant, demanderent pardon au Duc en présence des Députés des États, ôterent leurs croix, & jurerent l'observation de l'accord qu'il avoit fait avec la Pologne. Ce fut un Gentilhomme Prussien, qui coupa la croix de l'habit de Gaspar de Blumenau, en présence de l'assemblée, ce qui excita un grand éclat de rire. Tous les ordres de l'État ayant ratifié le traité d'Albert avec la Pologne, les Commissaires du Roi quitterent la Prusse, au commence-

(1) Comme Platner dit positivement qu'ils étoient six Chevaliers de l'Ordre, & qu'il les nomme, il faut que le Proviseur d'Insterbourg, ait été un autre personnage que Melcher, à qui ce titre paroît cependant appartenir, sans quoi il ne s'en trouveroit que cinq.

ment de juin. Voilà, dit Platner, comment l'Ordre Teutonique sortit de la Prusse : mais il ajoute qu'ils prirent des femmes ; (ce qui doit s'entendre des Freres de l'Ordre), ainsi que les Prêtres & les Religieuses des maris, & qu'on en marioit quelquefois sept ou huit en même tems (1).

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Peu de Chevaliers sont séduits par l'hérésie.

Platner est très croyable sur le détail des choses qui se sont passées sous ses yeux, mais il ne l'est point du tout, quand il dit que les Freres de l'Ordre se marierent en foule. D'autres écrivains Luthériens ont dit la même chose ; mais on ne peut attribuer cela qu'au désir qu'ont toujours les novateurs de persuader que leur parti est nombreux ; & quand on examine la chose de près, on trouve qu'il y a eu fort peu de Chevaliers Teutoniques qui aient suivi l'exem-

(1) Les Commissaires du Roi de Pologne, étoient George de Baysen, Palatin de Marienbourg, Jean de Wieczwpa Castellan de Ploczko, & Achaz Czerne, Sous-chambellan de Pomeranie ; ils mirent Albert en possession, & lui donnerent l'investiture de la Prusse au nom du Roi, & en firent leur relation au Monarque, en attestant que le nouveau Duc avoit reçu le serment de fidélité de ses sujets. Le Roi confirma l'année suivante, ladite investiture donnée en son nom, ainsi que le serment que les Prussiens avoient fait à Albert : c'est de cet acte de confirmation, que nous apprenons ces circonstances. Cod. Pol. tom. 4. num. 176.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

ple du Grand-Maître. Nous avons déja remarqué qu'Albert ou le Régent, avoient eu la politique de ne point multiplier les Chevaliers en Prusse, depuis la derniere guerre, & peut-être même d'en faire sortir ceux qui leur déplaisoient : aussi n'y avoit-il plus de Grands-Officiers de l'Ordre, & la plupart des places étoient entre les mains des étrangers, comme nous l'avons déja remarqué. Outre les Evêques de Sambie & de Pomésanie, dont le premier avoit embrassé ouvertement le Luthéranisme, Platner ne parle que de six Commandeurs ou Chevaliers qui se trouvoient à Konigsberg, & qui, après avoir refusé de rendre hommage au nouveau Duc, vinrent se soumettre trois jours après. Selon lui ils quitterent leurs croix, & on l'arracha même à Gaspar de Blumenau; circonstance qui pourroit faire croire qu'ils avoient abandonné leur Ordre & la Religion. Mais il ne seroit point impossible qu'étant retenus par des raisons d'intérêt, & voyant l'Ordre perdu en Prusse, ils aient quitté la marque de leur état & prêté serment au nouveau Souverain, sans pour cela embrasser l'hérésie. Le même écrivain avoit rapporté plus haut que Michel de Drahe, Commandeur de Konigsberg, s'étoit marié le dimanche du carnaval de

Act. Boruss. tom. 2. pag. 672.

Ibid. pag. 668.

l'an 1525 ; & plus loin il parle d'Adrien de Weblingen, qui avoit été Commandeur de la forteresse de Konigsberg, & ensuite Proviseur de Lochstete ; mais ce dernier article est si obscur, qu'il est difficile à démêler ; & voilà tous les Chevaliers que nomme cet auteur, dans la partie de son ouvrage, qui est parvenue jusqu'à nous. L'éditeur de la lettre de Luther à Brisman, dont nous avons parlé plus haut, marque dans une note que beaucoup de Chevaliers avoient abandonné l'Ordre pour se marier, à l'exemple du Grand-Maître, & il en cite des exemples : Frédéric Truchsès de Waldbourg, Commandeur de Niedenbourg, qui épousa Anne de Falckenhayn, & l'Evêque de Sambie, qui épousa, en premieres nôces, Catherine Truchsès de Wetzhausen, & en secondes, Anne de Heydeck. Pauli, qui prétend, comme les autres, que beaucoup de Chevaliers se marierent, ne rapporte que les mêmes exemples, preuve certaine que cet historien, qui connoissoit la plupart des écrivains de la Prusse, n'en avoit point trouvé davantage. Il faut encore joindre à la liste de ces apostats, Frédéric de Heydeck, qui avoit faussement contracté au nom de l'Ordre, conjointement avec l'Evêque de Pomésanie, lorsqu'Albert avoit fait son traité

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Erleut. Preuss. t. 1. pag. 259.

Pag. 403.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

avec la Pologue (1). Il ne faut pas croire que c'est faute de mémoires, qu'on ne connoît qu'un si petit nombre de Chevaliers qui aient apostasié : la chose est attestée d'ailleurs par un écrivain contemporain qui étoit sur les lieux, & dont le témoignage ne peut être recusé dans cette occasion. Simon Grunau, Religieux Dominicain, étoit alors à Dantzig, & a décrit fort au long dans sa chronique, tout ce qui s'est passé dans ce tems-là : je n'ai point vu l'ouvrage de Grunau, qui n'est pas imprimé ; mais Léon nous apprend lui-même, dans son histoire de la Prusse, qu'il n'a fait que traduire Grunau, pour tout ce qui regarde l'établissement du Luthéranisme dans ce Pays. Si on se rappelle que Grunau étoit un des plus fougueux ennemis de l'Ordre Teutonique, on ne sera pas tenté de rejetter les choses favorables qu'il peut en dire ; ainsi on ne peut se dispenser d'ajouter foi à ce que rapporte son traducteur. Des étrangers, dit Léon d'après Grunau, qui avoient prêté de l'argent au Grand-Maître pendant qu'il

Hist. Pruss. pag. 374.

Ibid. pag. 393.

(1) Suivant un bref du Pape, dont parle Raynaldi, *ad ann. 1526*, *num. 122*, l'Evêque de Pomésanie, malgré qu'il n'eût point encore levé le masque, étoit un fougueux Luthérien, que le St. Pere dépeint avec les couleurs les plus noires.

étoit en Allemagne, occupoient les forteresses du Pays : & tous les Freres de l'Ordre, à la réserve de dix, abandonnerent la Prusse, laissant les Prussiens dans l'adversité (1). Ce témoignage est positif, & ne peut être infirmé par les rapports vagues des autres historiens. On ne sait si l'on ne doit pas entendre des Chevaliers seuls, ce que dit ici Grunau; car il semble qu'il n'y avoit qu'eux qui eussent pu protéger les Prussiens, qu'on les accuse d'avoir abandonnés; mais on peut aussi l'entendre de tous les Freres de l'Ordre en général. Les deux Evêques de la Prusse, avoient embrassé le Luthéranisme, & George Schmidt, Chanoine de la Cathédrale de Konigsberg, l'avoit prêché ouvertement; mais on peut présumer qu'il fut le seul de son Chapitre, ou tout au moins qu'il y eut peu d'imitateurs; car la plupart des Chanoines de cette église, ayant voulu rester en Prusse, le nouveau Duc leur donna l'endroit nommé Salau, pour fournir à leur entretien pendant leur vie.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Acta Borus. tom. 2. pag. 673.

D'après les soins que Luther & le

(1) *Occupabant quoq. exteri arces, qui ei (Magistro) pecuniam subministrassent, dum se in Germania detineret. Discedebant quoq. Cruciferi ex Prussia, præter decem, relictis Prussis in adversis.* Lib. loc. cit.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Grand - Maître s'étoient donné pour préparer les esprits, la révolution se fit sans éclat, comme nous l'avons déja observé : il paroît même qu'on ne tourmenta personne pour le faire changer de religion, & que les Catholiques, & même les Freres de l'Ordre, qui voulurent se soumettre à la nouvelle forme du gouvernement & jurer fidélité au Prince, eurent la liberté de rester dans la Prusse, ainsi qu'on en peut juger par l'exemple des Chanoines de la Cathédrale de Konigsberg. Si les Luthériens n'userent point de violence contre le peu de Catholiques qui restoient, ces novateurs, en revanche, n'éprouverent aucune opposition assez marquée, pour occasionner quelque éclat. Les Chevaliers peu nombreux, & comptant toujours que le Grand-Maître, à son retour, feroit cesser les troubles de religion, s'étoient retirés de la Prusse, à mesure qu'ils avoient vu le mal empirer, & le petit nombre qui étoit encore dans le pays, lors de la révolution, pouvoit d'autant moins s'y opposer, que tout le peuple étoit séduit, sur-tout à Konigsberg. Le seul Eric, Duc de Brunswick, Commandeur de Memel, refusa de rendre cette place au nouveau Duc. Albert vint à Memel avec quelques troupes, dans l'intention de l'y forcer,

& trouva le Commandeur à la porte du château, armé de toutes pieces & l'épée nue à la main; Albert lui ayant marqué sa surprise, le Commandeur répondit : Oh, mon cousin, vous en agissez bien mal à mon égard; après quoi les deux Princes s'accorderent. Le Commandeur remit la forteresse de Memel à Albert; & celui-ci lui donna une somme d'argent ou une pension pour son entretien, qu'il fut manger en Allemagne. Cette scéne ne seroit que ridicule, si Brunswick n'avoit voulu témoigner par-là, qu'il n'y avoit que la force qui pût l'obliger à abandonner la forteresse que l'Ordre lui avoit confiée; & il devoit se contenter de faire cette démonstration : car que pouvoit un Commandeur contre un usurpateur qui étoit maître de tout le pays (1)? C'est mal-à-propos que quelques écrivains ont prétendu que le Duc de Brunswick avoit favorisé l'introduction du Luthéranisme en Prusse; toute sa conduite atteste le contraire : ce Prince s'étant retiré en Allemagne, devint Grand-Commandeur du Baillage de Coblentz, ce

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Henneberg. pag. 316.

Bock. pag. 190.

(1) Léon rapporte, *pag.* 413, que le siege de Memel, étoit commencé avant que les Princes ne s'accommodassent; mais je préfere le récit de Henneberg, qui étoit plus rapproché de l'événement.

XXXV.
ALBERT DE BRANDEBOURG.

Réfut. des Mémoir. de la mais. de Hesse en Allem. 1753. num. 221.

Que nous apprenons de l'extrait d'un grand chapitre, tenu à Francfort-sur-le-Mein, après la St. Barthelemi, de l'an 1529. Théodoric ou Thieri de Cleen, Maître de l'Ordre Teutonique en Allemagne & en Italie, & Walther de Plettenberg, Maître de Livonie, s'étoient aussi opposés aux projets d'Albert; mais il paroît que cette opposition n'avoit point été poussée au-delà des représentations; cependant ils en furent loués par le Pape, ce qui donne lieu de conjecturer qu'ils avoient fait tout ce qui étoit en leur pouvoir.

Raynald. ad ann. 1526. num. 122.

On voit par ces détails que, si les Chevaliers ne s'opposerent point efficacement aux entreprises du Grand-Maître, c'est que les circonstances ne le permirent pas; d'ailleurs Albert, aidé par Luther, avoit employé tant d'adresse pour gagner l'esprit du peuple, que tous leurs efforts auroient été inutiles; d'autant que ce Prince étoit assuré d'être secouru au besoin, par toutes les forces de la Pologne. On voit aussi que c'est à tort, qu'on croit communément que tous les Chevaliers de la Prusse coopererent à la trahison du Grand-Maître: il s'en faut bien; & le nombre des apostats est si petit en proportion de celui des Chevaliers qu'il y avoit dans ce tems-là,

[redacted]

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

qu'on en est presque surpris. Dans tous les corps il y a toujours des hommes, ou vicieux, ou moins attachés à leur état, qui sont aisément entraînés par l'exemple des Chefs, & rien ne fait plus d'honneur aux Chevaliers de Prusse, que de n'avoir eu parmi eux qu'un si petit nombre de mauvais sujets qui ayent participé à l'apostasie & à la trahison du Grand-Maître. On dit que quelques-uns de ceux qui suivirent le parti d'Albert, attacherent leurs croix pour servir de but aux coups de leurs armes à feu, & l'on ne doit pas en être étonné : quand on foule aux pieds tout ce que la religion a de plus sacré, on ne peut que mépriser les symboles qui rappellent le souvenir de l'état qu'on a abandonné.

Gratiani vita Commendoni. lib. 2. cap. 12.

L'Ordre Teutonique perdit donc la Prusse, par la révolution la plus extraordinaire, puisqu'elle n'occasionna aucun mouvement dans le peuple; & la religion Catholique en fut bannie avec lui : ce fut principalement l'ouvrage de deux hommes, d'Albert de Brandebourg & de l'Evêque de Sambie : tant il est vrai, comme dit S. Paul, qu'un peu de levain aigrit toute la pâte (1). Nous avons déja

1 Cor. cap. 5. vers. 6.

(1) Albert de Brandebourg, non content d'aigrer

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

observé, qu'il est difficile que quelqu'un abandonne la Religion Catholique aussi ancienne que la prédication de son Divin Législateur, sans éprouver des troubles de conscience : l'Evêque de Sambie en avoit eus, & les avoit malheureusement surmontés, comme nous l'avons dit en son lieu; & il paroît qu'Albert n'en fut point exempt. Lorsqu'il écrivit à Luther, pour l'inviter à assister à son mariage avec la Princesse Dorothée de Danemarck, il lui marqua dans cette lettre; que sa présence augmenteroit la joie, & que, s'il lui venoit quelques troubles dans l'esprit, ses consolations l'aideroient à y résister. Il craignoit le trouble, donc il l'éprouvoit déja : mais d'où pouvoit-

Ap. Bock. pag. 206 in not.

la Prusse à l'Ordre Teutonique, vouloit aussi lui arracher la Livonie. Nous apprenons cette circonstance, par un mémoire, daté de Ratisbonne le 3 Juin 1532, que le Grand-Maître Walther de Cronberg, présenta à l'Empereur. Après avoir supplié Sa Majesté de ne point absoudre Albert du ban de l'Empire, comme le demandoit l'Ambassadeur de Pologne, il ajoute : *Quod si enim hujusmodi petitioni locus daretur, timendum esset, ne Marchio Albertus eo non contentus, verùm etiàm Provinciam mei Ordinis Livoniam (quæ cum quinque Episcopatibus, ut suprà dictum est, immediatæ Cæsareæ Vestræ Majestati, ac Romano Imperio subjecta est) ut etiam conatus est, quod ego cùm Oratore Magistri Livoniæ Cæsareæ Vestræ Majestati Augustæ apertissimè exposui, quoque occuparet, ac ab Imperio coronæ Poloniæ submitteret*, & Cod. Pol. Tom. 4. pag. 288.

il venir ? Ce Prince, selon le systême des novateurs, étoit aussi heureux qu'il pouvoit l'être; d'Administrateur, il étoit devenu Souverain héréditaire d'un grand Etat, & il ne devoit pas craindre d'être troublé dans sa possession, à cause de la protection de la Pologne; mais les hommes ont beau faire, ils ne sauroient étouffer le cri de leur conscience.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Conduite du Roi de Pologne.

Albert n'étoit point le seul coupable, & il ne l'auroit peut-être pas été, s'il n'avoit été sûr d'être secondé par les Polonois. Sigismond de son côté n'étoit pas sans inquiétude sur les suites de cette affaire : en satisfaisant sa haine contre l'Ordre Teutonique, il n'avoit pu se dissimuler l'indignité de son procédé; car, quand même on supposeroit qu'il croyoit de bonne foi, que la Prusse devoit lui appartenir, rien ne pouvoit l'excuser de s'être refusé à l'arbitrage qu'il avoit d'abord accepté si solemnellement, & encore moins d'avoir sécularisé la Prusse de son autorité, pour la livrer entre les mains d'un apostat qui ne pouvoit manquer d'en extirper entiérement la Religion Catholique; ainsi il devoit s'attendre que le Pape séviroit contre lui. Afin de se tirer d'embarras, le Roi eut encore recours au mensonge : il écrivit à Jean de Dantzig, son Ambassadeur à Rome, pour

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG. *Kirch. Hist. pag. 275.*

l'instruire du traité qu'il avoit fait avec Albert (1). Cette lettre rapportée par Hartknoch, mérite d'être connue. Le Roi la commence, en disant que la treve faite avec le Grand-Maître, étant prête d'expirer, le Pape, l'Empereur & le Roi de Hongrie en avoient demandé la prolongation, à laquelle ses sujets n'avoient jamais voulu consentir, jugeant que la trève leur étoit plus nuisible que la guerre, ce qui l'avoit déterminé à poursuivre cette affaire, les armes à la main. Le Grand-Maître, dit-il, ayant deviné ce projet, vint nous trouver avec le Margrave George & le Duc de Lignitz; il arrangea avec nous toute cette affaire, nous rendit l'hommage qu'il devoit, & nous lui donnâmes en fief les domaines qu'il avoit possédés avant la guerre. Quant à la religion, il ne s'en est point agi entre nous, tant à cause qu'elle ne paroissoit pas avoir de rapport à nos intérêts, que parce que nous n'avons pas été les instituteurs ou les fondateurs de

(1) Ce Jean de Dantzig, étoit Jean de Cure ou de Curiis; il étoit surnommé en allemand *Flachsbinder*, & en latin *Dantiscus*, parce qu'il étoit de Dantzig. C'est sous ce dernier nom qu'il est le plus connu: il fut nommé à l'Evêché de Culm en 1530, & à celui de Warmie en 1538. *Hartk. Kirch. hist. pag.* 156 & 164.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

l'Ordre, & enfin parce que la religion paroissoit déja entiérement bannie de la Prusse ; c'est pourquoi nous avons profité de la circonstance de ce tems malheureux, pour faire cette paix, parce que l'affaire n'avoit pu s'accommoder différemment. Ainsi, continuoit Sigismond, si quelqu'un veut blâmer notre conduite, vous avez de quoi prouver notre innocence (1). "

Le Roi se trompoit ; l'instruction qu'il donnoit à son Ambassadeur ne prouvoit rien moins que son innocence. Je veux croire que la diete avoit refusé de se prêter à une prolongation de treve ; mais on n'auroit pas dû se mettre dans le cas de lui demander son consentement à ce sujet. Si le Roi avoit été de bonne foi, il n'auroit point attendu la fin de la treve, pour faire juger cette cause,

(1) le Roi s'exprime encore à peu-près de la même maniere au sujet de la religion, dans une lettre qu'il fit écrire le 7 Septembre 1526, à l'Archevêque de Riga : *Et quamvis Majestati Suæ nihil intersit ejus, quod transmutatum est in Prussia adversus Ordinem & Sedem Apostolicam ; nihil enim Majestas Sua egit unquam de Ordine cum Domino Duce de Prussia, neque illi occasionem ejus abjiciendi præbuit, proindeque illum nec excusare neque in hoc tueri vellet.* Cod. Pol. tom. 5. pag. 185. Nous verrons les contradictions du Roi de Pologne, dans la lettre qu'il écrivit dans le même tems, au Maître de Livonie, & dans les instructions qu'il donna à l'Envoyé qui en étoit chargé.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

& il se seroit encore moins refusé, sous de vains prétextes, d'envoyer des Ambassadeurs à Presbourg, pour entendre la décision des arbitres qui avoient dû s'y assembler assez long tems, avant que la treve expirât. La maniere dont il parle de la religion, ne lui fait point honneur: un Prince Catholique doit s'intéresser au maintien de la religion, indépendamment de tout intérêt personnel. L'aveu que fait Sigismond, en disant que ses prédécesseurs n'étoient point les fondateurs de l'Ordre, est remarquable; ce n'est pas que cette vérité ne soit parfaitement connue, malgré qu'on ait fait la sotise de dire souvent le contraire, tant dans les chartres, que dans l'histoire; mais cet aveu prouve que les Polonois de ce tems-là étoient de vrais caméléons qui prenoient toutes les formes qui leur convenoient, lorsqu'il s'agissoit de l'Ordre Teutonique. Quant à l'état fâcheux auquel la religion étoit réduite en Prusse, c'étoit une raison de plus, de ne point abandonner ce pays entre les mains de celui qui n'avoit rien négligé pour y introduire l'héréfie. C'étoit une bassesse pour un grand Roi, d'avouer qu'il avoit profité de cet état malheureux de la Prusse pour la ravir à ses maîtres, & c'étoit une fausseté de dire que cette

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

affaire n'auroit pu se terminer autrement. L'excuse dont se servit le Roi de Pologne, étoit la même dont Albert & ses apologistes se sont toujours servi, & rien n'étoit si faux : car qui est-ce qui les avoit empêché de laisser terminer leurs différends, par les arbitres, comme ils s'y étoient si solemnellement engagés ? Et quand Sigismond eût rejetté l'arbitrage qu'il avoit d'abord accepté, qui est-ce qui avoit empêché Albert de se soumettre à toutes les conditions de la paix perpétuelle & de rendre hommage au Roi ? Nous l'avons déja dit, l'Empire-même n'auroit pu le trouver mauvais dans une pareille circonstance, puisqu'il n'avoit donné aucun secours à l'Ordre, & qu'il auroit été vrai de dire que ce Prince y avoit été contraint par une force irrésistible. Mais rien ne pouvoit autoriser Albert à trahir son Ordre, quand même il auroit été dans la fausse persuasion, que la morale de Luther étoit préférable à celle de Jesus-Christ; & l'on conviendra sans peine, qu'à l'apostasie près, le Roi de Pologne avoit partagé tout l'odieux de la conduite de son neveu.

Non-content d'avoir donné des instructions à son Ambassadeur, Sigismond écrivit au Pape, pour se justifier : comme il emploie dans cette lettre, une partie

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

des mêmes motifs que nous venons d'examiner, nous nous bornerons à rapporter ce qu'elle a d'ailleurs de remarquable : c'est principalement, un ton de fausseté & d'hypocrisie qui y regne d'un bout à l'autre. Le Roi annonce cette paix que le Pape avoit toujours désirée, comme si elle devoit lui faire beaucoup de plaisir, & avec le ton de quelqu'un qui s'attend à recevoir des complimens de félicitation. J'ai considéré, dit-il, que depuis long-tems, non-seulement l'Ordre, mais la religion même étoient presque détruits en Prusse : mais, loin d'avoir contribué à y établir l'erreur, je n'ai rien négligé pour que ce traité fût fait conformément aux regles de la Ste Eglise, comme on peut le voir par les actes mêmes. Et plus loin, il atteste qu'il est prêt, non seulement à employer tout son pouvoir, mais même à sacrifier sa vie, s'il le falloit, pour le bien de la Chrétienté & le maintien du St. Siege Apostolique. Voilà comme il s'est trouvé des Princes qui, se jouant de la bonne foi & de la religion, se sont rabaissés jusqu'à prendre un ton d'hypocrisie, qui auroit déshonoré le dernier de leurs sujets. Il est vrai que le Roi de Pologne fit écrire le 25 mai de l'année suivante à Albert pour l'exhorter à abandonner

Cod. Pol. tom. 4. num. 172.

Ibid. num. 176.

le Luthéranisme, alléguant que non-seulement à Rome & à la cour de l'Empereur, mais encore dans les cours des autres Princes Catholiques, on regardoit le traité qu'il avoit fait avec lui, comme étant contraire à la religion, & qu'on vouloit le faire passer lui-même pour hérétique. Le Roi souffroit, y est-il dit, de voir ainsi ternir sa réputation, & il avoit raison; mais il n'auroit pas dû s'y exposer, en faisant un pareil traité, avec un apostat dont les sentimens lui étoient connus, & qui ne pouvoit manquer d'affermir le Luthéranisme en Prusse, pour se maintenir dans son usurpation.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Clément VII ne fut point dupe des tournures du Roi de Pologne, & apprécia à sa juste valeur, le changement arrivé en Prusse. Il loua, comme nous l'avons dit, les Maîtres d'Allemagne & de Livonie, pour s'être opposés à la révolution de leur mieux; il écrivit le 31 janvier de l'année suivante à l'Empereur pour l'engager à refuser sa sanction à Albert, si lui, ou son protecteur, ou plutôt son complice, la lui demandoient; & il dépeignit l'usurpateur de la Prusse, avec les couleurs les plus noires, comme il le méritoit; mais il ne sévit point particuliérement contre lui, ni contre le Roi de Pologne: ce dernier fut même

Raynald, ad ann. 1526. num. 121.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

loué dans la suite, pour avoir préservé ses Etats de l'héréſie, & reçut différentes faveurs du St. Siege. Dans toute autre circonſtance, le ſilence du Pape ſeroit inexplicable ; mais le Souverain Pontife jugea apparemment, qu'il ne falloit point irriter un Prince ſi peu délicat ſur l'article de la religion ; & ce fut vraiſemblablement la crainte de voir introduire le Luthéraniſme en Pologne, qui fut cauſe qu'on ne fit aucun bruit de l'affaire de la Pruſſe.

Maniere dont les hiſtoriens ont parlé de cet événement.

Les anciens Hiſtoriens Pruſſiens n'ont parlé de la révolution de la Pruſſe, qu'avec la plus grande réſerve. Schutz, après avoir rapporté l'acte fait à Cracovie le 11 avril, par lequel Albert confirma tous les privileges du pays, termine ſa narration en peu de lignes, en diſant : c'eſt ainſi que la Pruſſe a été érigée en Duché & que l'Ordre l'a perdue, après l'avoir poſſédée près de trois ſiecles : ce changement déplut aux Chevaliers d'Allemagne, qui éleverent un autre Grand-Maître, &c. Ne diroit-on pas que cet écrivain ſi prolixe juſqu'à cette époque remarquable, craignoit de parler d'Albert, qu'il ne pouvoit louer, & qu'il ne vouloit pas blâmer? Henneberg eſt encore plus concis, & ſe contente de louer Albert en peu de mots, d'avoir établi le

Fol. 502.

Pag. 207 & *ſeq.*

Luthéranisme en Prusse : on ne pouvoit rien attendre de moins d'un Ministre Luthérien. Les écrivains postérieurs n'ont pas été si prudents, ni si modérés : on trouve plusieurs ouvrages dans différentes collections de morceaux pour servir à l'histoire de la Prusse, dont les auteurs se sont si ridiculement livrés à la fougue de leur imagination, qu'ils ne méritent point d'être réfutés. Mr. Pauli s'étend beaucoup dans le 4e. tome de son Histoire de tous les Etats de la maison de Brandebourg, pour faire voir combien la révolution a été avantageuse aux Prussiens, pour justifier Albert, & enfin pour prouver que l'Ordre n'avoit aucun droit de réclamer contre cette usurpation ; mais nous sommes dispensés d'examiner en détail, cette longue dissertation, qui est très-bien écrite, parce que nous y avons répondu d'avance, en développant, dans le cours de cet ouvrage, les faits historiques que Pauli n'a point approfondis, & dont il tire de fausses conséquences.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Pag. 416 & seq.

Nous ne nous jetterons point dans des détails qui paroîtroient étrangers à notre but, en rapportant la maniere dont différens historiens Polonois parlent de la révolution de la Prusse : presque tous passent légérement sur cet objet ; plusieurs

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

ne blâment pas le Roi, mais aussi ils ne le louent pas, & c'est beaucoup pour des Polonois. Il y a toutefois deux écrivains dont nous ne pouvons nous dispenser de parler en détail. Bzovius, connu par ses Annales ecclésiastiques, étoit Polonois de naissance, & glisse plus légérement que personne sur la révolution de la Prusse : cependant aveuglé par cette espece de fanatisme qui étoit si commun aux écrivains de sa nation, il entreprend de justifier le Roi; mais c'est au dépens du Pape. Il rapporte que Clément VII lui envoya le chapeau béni & l'estoc, tant à cause des victoires qu'il avoit remportées contre les Turcs, les Tartares, les Moldaves, les Russes & les Chevaliers Teutoniques, qu'afin qu'il s'en servît encore contre les barbares & les impies; & il ajoute que le Pape avoit permis ou toléré la sécularisation de la Prusse, en réservant les immunités appartenantes aux églises & aux Catholiques. Certainement le Pape avoit été obligé de tolérer ce qu'il n'avoit pu empêcher; mais cette tolérance forcée, étoit bien éloignée de celle que Bzovius lui attribue : il n'y a qu'à voir la lettre que Clément VII écrivit à l'Empereur, dont nous avons déja fait mention, & l'on jugera si le Pape avoit toléré volontairement la sécularisa-

Annal. Eccl. tom. 19. pag. 608. num. 54.

Raynald. ad. ann. 1526. num. 121.

tion de la Prusse, & s'il avoit envoyé l'estoc & le chapeau béni au Roi, pour les victoires qu'il avoit remportées sur les Chevaliers Teutoniques. Cet écrivain ecclésiastique ne pouvoit injurier plus outrageusement le Pape, en voulant laver son Roi; & nous n'avons pas cru devoir passer cette réflexion sous silence, pour l'honneur du Chef de l'Eglise. (1) L'autre écrivain dont nous voulons parler, est Cromer, Evêque de Warmie : il finit son histoire de Pologne à l'avénement

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

(1) Comme les Annales ecclésiastiques de Raynaldi sont dans la plupart des bibliotheques, nous ne ferons pas d'extrait du bref de Clément VII à l'Empereur, dans lequel il traite l'action d'Albert de *nefarium facinum*, de *injustum conatum &c.* parce que les curieux pourront y recourir; mais nous ferons connoître ce que dit Samuel Nakielski, écrivain Polonois, de l'Ordre des Chanoines Réguliers du Saint-Sépulchre, dans son ouvrage intitulé : *Miechovia &c. pag.* 668, parce qu'il est moins connu, étant extrêmement rare. Les écrivains contemporains rapportent, dit cet auteur, que le Pape fut fort troublé, en apprenant l'événement de la Prusse & qu'il fit demander par son Dataire, à plusieurs Grands de la Pologne, s'il étoit vrai, comme on le lui avoit mandé, que le Roi avoit sécularisé la Prusse de son autorité, pour la donner à Albert, à qui il se proposoit de faire épouser sa fille, ou une de ses parentes? Il seroit bien étonnant, disoit le Pape, par l'organe de son Dataire, si le Roi qui a passé pour être plus religieux que ses prédécesseurs, alloit souscrire & consentir, pour un pareil sujet, à l'enseignement de Luther, qui est la plus funeste de toutes les hérésies. On peut juger par-là de quel œil Clément VII. vit la sécularisation de la Prusse, que le Roi de Pologne avoit favorisée, si pas opérée.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

de Sigismond au trône, mais il y joint une longue oraison funebre de ce Prince, qui contient les principaux événemens de son regne. Quand il vient à l'article de la révolution de la Prusse, il loue infiniment la clémence du Roi, dont la bonté avoit augmenté la fortune de son neveu, en lui donnant la Prusse héréditairement, tant pour lui que pour ses freres & leurs descendans mâles. Il faut avouer que cet éloge est singulier dans la bouche d'un Evêque Catholique, & que la flatterie aveugle autant les ames viles qui s'y livrent, que ceux qui ont le malheur de l'écouter. Il n'y a peut-être pas de trait dans les ouvrages de Cromer, qui le caractérise mieux que celui-là, & nous le faisons remarquer au lecteur, pour achever de faire connoître cet implacable ennemi de l'Ordre Teutonique.

Les archives de l'Ordre, sont livrés aux Polonois.

Cod. Pol. tom. 4. pag. 230.

Le Roi de Pologne avoit stipulé dans le traité, par lequel il dépouilloit l'Ordre de la Prusse pour la donner à Albert, & qu'on qualifie si mal-à-propos de paix perpétuelle, que ce Prince livreroit à la Pologne tous les privileges de l'Ordre, ainsi que tous les traités faits avec les Polonois ; ajoutant que, si quelques-uns de ces actes, contenoient des choses qui ne seroient pas contraires

à

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

à la présente convention, & qu'il importeroit à Albert de conserver, soit pour connoître les limites, soit pour la conservation de quelques droits, il rappelleroit tous ces objets dans un diplôme, par lequel il les lui accorderoit de nouveau. Ainsi tous les titres de l'Ordre devoient être versés dans les archives de la Pologne. Albert envoya effectivement une quantité de titres au Roi, comme on le voit par une lettre que Sigismond lui fit écrire le 23 mai 1526; mais il en restoit encore, ce que nous apprenons de la même lettre, & il est probable qu'Albert fut obligé de s'exécuter pour le reste. Cependant, ou Albert ne livra point tous les titres de l'Ordre au Roi, comme il s'y étoit obligé, ou il faut supposer qu'il y en avoit déja une partie perdue & rongée des vers, lors de la publication du quatrieme tome du Code diplômatique de la Pologne: car Mr Gercken nous apprend, que l'on conserve dans les archives secretes du Roi de Prusse, à Berlin, un cartulaire de l'Ordre Teutonique, dont le commencement a été écrit dans le XIIIe. siecle & la fin dans le XVe., qui renferme une précieuse collection de chartres pour servir à l'histoire de l'Ordre, beaucoup plus intéressante que celle que

Cod. Pol. tom. 4. num. 174.

Cod. Brand. tom. 7. pag. 107.

XXXV. Albert de Brandebourg.

les Polonois nous ont donnée dans leur Code. On voit par-là, que les Polonois avoient déja perdu beaucoup de titres, lors de la publication de cet ouvrage; car le Pere Dogiel a communiqué de si bonne foi, ceux qui prouvoient contre les historiens de sa nation, qu'on ne peut guere le soupconner d'y avoir mis de la réserve. Heureux l'écrivain qui profitera de ce précieux dépôt conservé à Berlin; il pourra remplir le vœu que j'ai exprimé à la fin de l'avertissement qui est à la tête de cet ouvrage.

Ce ne furent pas seulement des privileges & de traités qu'Albert livra à la Pologne, mais encore des chroniques de l'Ordre, & beaucoup d'autres livres. C'est Lucas David, Conseiller d'Albert de Brandebourg, né au commencement du XVIe. siecle, & par conséquent contemporain, qui nous apprend cette circonstance. Lucas David a entrepris une histoire générale de la Prusse, dont il n'a fait que les dix premiers livres; elle finit à l'an 1410, peu de tems avant la bataille de Tannenberg. Lorsqu'il traite la partie de cette histoire, qui a rapport aux regnes de Keistut & de Vitolde, Grands-Ducs de Lithuanie, il s'exprime ainsi: Si nous avions les chroniques de l'Ordre, ainsi que beaucoup d'autres livres & de

Erleut. Preuss. t. 2. pag. 39. &c.

chartres, dont on a mené la charge de près de quatre chariots, de Konigsberg & de Tapiau à Marienbourg, & de-là à Cracovie, conformément au traité qu'avoit fait Albert, premier Duc de Prusse, avec le Roi Sigismond, nous pourrions écrire cette partie de l'histoire, plus amplement & avec plus de fondement; au lieu qu'on est obligé de se contenter de quelques fragments fort courts, qu'on trouve çà & là, jusqu'à ce qu'on découvre des matériaux qui sont actuellement cachés (1). Le Professeur Volbrecht, qui a donné cet extrait de Lucas David, remarque que cette tradition de titres qu'Albert a dû faire à la Pologne, est cause que l'on connoît si peu de sceaux de l'Ordre : & Bock ajoute, dans l'histoire d'Albert premier Duc de Prusse, que cette circonstance lui ôte la surprise, que doit faire naître la disette de monumens pour l'histoire de la Prusse. Si-

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

Pag. 204.

(1) Le manuscrit de Lucas David, & beaucoup de chartres qu'il a employées, sont dans la bibliothèque Royale de Konigsberg. Le Professeur Mangelsdorf a proposé, en 1786, une souscription pour les faire imprimer. Suivant l'idée que cet écrivain périodiste, donne de l'ouvrage de Lucas David, on ne peut que désirer de le voir bientôt réussir à exécuter ce projet; il paroît qu'on pourroit en tirer quelques lumieres pour éclaircir l'histoire ancienne de la Prusse. *Mangelsdorf Preuss. nationalblatter. Halle* 1787, *page* 181.

[redacted] XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

gismond avoit pris le meilleur moyen pour dérober au public, la connoissance de la conduite que les Polonois avoient tenue à l'égard de l'Ordre ; ainsi c'est aux malheurs occasionnés par la guerre, & à la précaution qu'a eue le Roi de Pologne, & non au Grand-Maître Kuchmeister, comme quelques-uns l'ont prétendu, qu'on doit attribuer le défaut de matériaux pour l'histoire de la Prusse (1).

Les annales de l'Ordre, car nous venons de voir qu'il en avoit, ayant été enfouies dans la poussiere des archives de la Pologne, ou peut-être jettées au feu, les fables des écrivains Polonois se sont accréditées généralement, parce qu'il auroit fallu un travail aussi long que pénible, pour les confondre. C'est probablement aussi à la perte de ces monumens, qu'on doit attribuer le ton qui regne dans les écrivains Prussiens. Presque tous sont postérieurs à l'apostasie d'Albert de Brandebourg, & tous ceux, qui ont écrit après Albert, si on excepte Léon, étoient du nombre des prétendus réformés. Voyant que les annales de l'Ordre étoient perdues, il leur étoit aisé d'arranger l'histoire de la Prusse comme

(2) Voyez ce que nous avons déja dit à ce sujet tome 5, page 58 & suivantes.

XXXV. ALBERT DE BRANDEBOURG.

ils vouloient ; & ils n'ont pas manqué de le faire conformement à leurs intérêts (1). La révolte des Prussiens au milieu du XVe. siecle, étoit odieuse ; & la derniere révolution ne l'étoit pas moins ; il est vrai que des écrivains Protestans, ne pouvoient qu'applaudir à l'apostasie d'Albert ; mais il ne devoient pas voir du même œil l'usurpation que ce Prince avoit faite de la Prusse à l'aide du Roi de Pologne ; parce qu'il ne peut exister de religion, quelqu'absurde qu'elle soit, qui canonise la mauvaise foi ; & personne n'en avoit plus montré qu'Albert, puisqu'il s'étoit approprié le dépôt qu'on lui avoit confié, & qu'il avoit juré solemnellement de conserver. Pour diminuer l'indignation que les gens de bien, ne pouvoient manquer de concevoir contre les Prussiens rebelles & contre Albert, le Héros des Prussiens modernes, il n'y avoit pas de meilleur moyen que de persuader que les Chevaliers s'étoient attiré, par leur mauvaise conduite, tous les maux qui étoient arrivés : aussi les à-t-on dépeints, comme des tyrans, comme des sangsues

( ) Nous avons trop souvent prouvé l'injuste partialité de Schutz, le principal historien de la Prusse, pour craindre d'être démenti sur cet objet, par des écrivains clairvoyans & de bonne foi.

[redacted]
XXXV. Albert de Brandebourg.

qui ne cherchoient qu'à ruiner le peuple, & enfin comme des gens sans honneur & sans foi. Mais heureusement, une partie de ces traits injurieux disparoissent, quand on en approche le flambeau de la critique, & quand on y joint l'examen des titres qui sont parvenus jusqu'à nous. Nous osons nous flatter d'avoir souvent prouvé, dans le cours de cet ouvrage, ce que nous avançons ici, & nous ne doutons pas que le lecteur équitable, ne juge comme nous, que c'est au défaut de mémoires de la part de l'Ordre, qu'on doit attribuer la maniere dont les écrivains Prussiens ont dépeint les Chevaliers Teutoniques.

WALTHER

DE CRONBERG.

XXXVIe. GRAND-MAITRE.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Embarras des Chevaliers.

L'APOSTASIE & la trahison d'Albert de Brandebourg, ayant réduit les Chevaliers Teutoniques à l'état le plus déplorable, leur premier soin fut de songer à se donner un chef; mais l'exécution de ce projet n'étoit pas sans difficulté. Walther de Plettenberg, qui possédoit depuis longtems la Maîtrise de Livonie, avoit débuté en héros dans cette carriere, & l'on pouvoit croire que personne n'étoit plus propre que lui à réparer les malheurs de l'Ordre; mais sa fausse politique qui le portoit à favoriser le Luthéranisme, ne permettoit pas de jetter les yeux sur lui; d'ailleurs on risquoit de tout perdre si on unissoit la Grande-Maîtrise à celle de la Livonie. Cette province étant totalement séparée de l'Empire, on devoit craindre qu'elle ne succombât tôt ou tard, sous les efforts des Polonois, dont l'acharnement ne pouvoit que croître par

1525. 1526.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

les belles dépouilles qu'ils avoient déja enlevées à l'Ordre, ou qu'elle ne fût envahie par les Ruſſes, qui avoient déja tenté de s'en emparer. C'etoit donc en Allemagne qu'il falloit établir la Grande-Maîtriſe, & la choſe étoit encore très-embarraſſante. Il y avoit bien dans l'Empire pluſieurs Bailliages qui dépendoient immédiatement du Grand-Maître, mais ils ne ſuffiſoient pas pour faire un ſort convenable à celui qui feroit élevé à cette dignité; & Thieri de Cleen, Maître de l'Ordre Teutonique en Allemagne & en Italie, étoit alors dans une ſituation ſi malheureuſe, qu'il ne pouvoit apporter un prompt remede aux maux que l'Ordre venoit d'eſſuyer.

Ravages des Anabaptiſtes.

Des diſciples de Luther, dégoûtés du rang de ſubalternes, s'étoient aviſés de dogmatiſer à leur tour, & ſe ſervant de quelques principes qu'ils avoient appris à ſon école, ils produiſirent une nouvelle héréſie à laquelle on à donné le nom d'Anabaptiſme, dont Storck & Muncer furent les principaux chefs. Luther, jaloux de leurs ſuccès, & craignant de perdre la gloire d'être le principal réformateur, prêcha contre eux, ſans pouvoir arrêter leurs progrès. De l'héréſie les Anabaptiſtes paſſerent à la révolte : les payſans prirent les armes & ſignalerent leur fureur en

Suabe, en Franconie & dans d'autres contrées de l'Allemagne. Les domaines de l'Ordre Teutonique furent au nombre des plus maltraités. Les rebelles prirent Mergentheim, pillerent le château, brûlerent & démolirent la forteresse qui les commandoit. Ils prirent de même la petite ville de Nekersulm, appartenante à l'Ordre, & après y avoir mis garnison, ils tenterent de se saisir de la personne du Maître d'Allemagne, qui étoit dans le château de Gundelsheim; mais ce Prince avoit été averti assez à tems pour se réfugier à Heidelberg avec ses gens: le château de Gundelsheim, qui étoit très-beau, fut démoli de fond en comble par ces furieux.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Harer de Bell. Rustic. ap. Freher. tom. 3. pag. 199 & seq.

Après que la rage des paysans eut été appaisée par les sanglantes défaites qu'on leur fit essuyer, le Maître d'Allemagne revint en Franconie, & répandit un mémoire à Spire, où la Diete étoit assemblée, contre Albert de Brandebourg. Ce fut vraisemblablement au mois d'août de l'an 1526 que cette diete eut lieu; car nous voyons que Walther de Cronberg, Commandeur de Francfort, & député du Maître d'Allemagne, y assista à la conclusion d'un recès qui fut fait le 27 de ce mois. Albert répondit à ce mémoire par un écrit daté du 9 novembre sui-

Bock. pag. 159.

Neue Samlder R. abschiede. part. 2. pag. 273.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

vant (1). Cependant Thieri de Cleen songea à donner un chef à l'Ordre, & il sentit bien qu'il n'y avoit guere d'autre moyen, que d'unir la Grande-Maîtrise à celle de l'Allemagne & de l'Italie. Sa place & son mérite personnel, sembloient lui donner des droits à cette dignité; mais il étoit déja fort âgé, cassé de travaux; & il jugea qu'il n'avoit plus assez de force pour supporter un pareil fardeau, dans des tems si difficiles: ainsi il entreprit de sauver son Ordre en renonçant à sa dignité.

Abdication de Cleen Cronberg, Maître d'Allemagne. *Venator. pag. 239 & seq.* 1526.

Thieri de Cleen convoqua un grand chapitre à Mergentheim, pour le 16 décembre de l'an 1526, où comparurent les Grands-Commandeurs de Hesse & de Thuringe, le Stathalter du Bailliage de Saxe, le Coadjuteur du Grand-Commandeur du Vieux-jôncs & le député de celui de Westphalie (1). Cleen leur

(1) Bock prétend que Cleen étoit indépendant du Grand-Maître, apparemment, parce que les Maîtres d'Allemagne avoient été élevés à la dignité de Princes de l'Empire ; mais cette qualité ne les affranchissoit en rien : ils avoient eu auparavant la même séance à la diete, & l'on ne voit pas qu'ils ayent fait aucune démarche pour être affranchis à l'instar de celui de la Livonie, qui, en sa qualité de Religieux, restoit cependant toujours soumis au Grand-Maître. *Bock, pag. 159. in not 1*

(1) Si Venator ne s'est point trompé, on ne peut qu'être surpris de n'y voir personne de la part du Bailliage de Franconie.

représenta son grand âge, l'affoiblissement où ses longs travaux l'avoient reduit, & proposa d'abdiquer & de nommer Walther. de Cronberg à sa place. Après qu'il eut calmé les inquiétudes des Capitulaires, au sujet du droit d'élection, qui appartenoit aux Grands-Commandeurs de la domination Allemande & au Bailliage de Franconie, Walther de Cronberg, Commandeur à Francfort, fut nommé unanimement pour succeder à Cleen, avec la réserve, que ce Prince ne se dépouilleroit de sa dignité, que quand Cronberg auroit obtenu les droits régaliens de l'Empereur; stipulation qui fut consignée dans un acte fait à Mergentheim le 24 décembre 1526.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

1527. Eberhard d'Ehingen & Henri de Newneck, Commandeurs, l'un à Heilbron & l'autre à Wyneden, que le nouvau Maître d'Allemagne avoit envoyés pour prêter serment à l'Empereur en son nom, firent tant de diligence, que le diplôme de confirmation par lequel ce Monarque donnoit à Cronberg tous les droits régaliens, tant pour les possessions de l'Ordre en Allemagne, que pour celles qu'il avoit en Italie, fut expédié le 18 janvier suivant. Cronberg fut donc élu Maître de l'Ordre Teutonique en Allemagne & en Italie, à la fin de décembre de l'an

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

1526; mais on ne peut dater sa possession que du 18 janvier 1527, puisque Thieri de Cleen s'étoit réservé cette dignité avec tous les droits qui y étoient attachés, jusqu'à l'époque de la confirmation de l'Empereur. Cleen & les Commandeurs qui composoient le chapitre, n'auroient su faire un meilleur choix; car Walther mérita les graces de l'Empereur, & s'attira la plus grande considération dans l'Empire, par ses vertus, ses lumieres, sa prudence, & le zele qu'il témoigna pour la gloire de son Ordre (1).

Walther de Cronberg, en sa qualité de Maître d'Allemagne & d'Italie, étoit Prince de l'Empire & avoit séance à la diete; & il comparut par député, à celle tenue à Ratisbonne au mois de mai de l'an 1527,

Neue Saml. der R. abschiede. part. 4. pag. 284.

(1) Walther étoit fils de Jean de Cronberg & de Catherine de Reifenberg. *Marburgisbeytrage XI St. pag.* 173. Cette famille tiroit son nom du château de Cronberg ou Cronenbourg, que les habitans du pays, nomment aussi Veldberg, situé à quelque lieues de Francfort-sur-le-Rhin. Cette maison, l'une des plus anciennes du Rhin, étoit au rang des plus illustres, & avoit eu des alliances avec elles. Nicolas, le dernier des Comtes de Cronberg, qui avoient séance à l'Empire au ban des Comtés de Suabe, est mort au commencement de ce siecle, sans avoir été marié. George Helwich a fait une histoire de la maison de Cronberg depuis l'an 620 jusqu'à 1625, imprimée à Mayence l'an 1625, in-folio. Voyez aussi *Imhof Notitia S. R. Germanici Imperii procerum. Stutgard, 1699. lib. VII. Cap. I.*

où il fut représenté par Frédéric de Stumfeder, Commandeur de Blumenthal : mais ces prérogatives ne lui donnoient aucune autorité sur les Bailliages dépendans immédiatement de la Grande-Maîtrise, ni sur la Livonie : & quand tous les Chevaliers de l'Ordre se seroient accordés à le reconnoître pour Grand-Maître, il auroit encore fallu que l'Empereur y consentît, pour qu'il pût jouir de tous les droits qu'avoient eus ses prédécesseurs ; parce qu'en sa qualité de Maître d'Allemagne, il avoit à l'Empire la séance au-dessous de celle du Grand-Maître, & cette derniere place ne pouvoit être remplie à la diete que du consentement de l'Empereur ; puisque celui qui devoit remplacer Albert de Brandebourg, ne pouvoit avoir que des droits incontestables à la vérité, sur la Prusse, & non la réalité de la possession. Il fallut donc se retourner du côté de l'Empereur, & ce monarque ne tarda point à satisfaire les désirs des Chevaliers.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Charles-Quint donna un diplôme à Cronberg, dont le préambule est employé à dépeindre la trahison d'Albert de Brandebourg (1). Après quoi il s'exprime ainsi :

Cronberg Administrateur de la Grande-Maîtrise de Prusse.

Ap. Gusterman. n. 4. pag. 176 & seq.

1527.

(1) L'Empereur dit, dans le préambule, qu'Albert

XXXVI. Walther de Cronberg.

l'Ordre Teutonique étant sans chef, nous sommes obligés, en qualité de protecteur de l'église, des personnes ecclésiastiques, & particuliérement dudit Ordre, qui nous est soumis, de le maintenir dans l'honneur & la dignité qui lui appartiennent, afin qu'il puisse recouvrer ce qu'on lui a enlevé. Dailleurs nous considérons que le Maître d'Allemagne & d'Italie, à toujours été regardé comme la premiere personne de l'Ordre après le Grand-Maître, & qu'en cas de decès du Grand-Maître, ledit Maître d'Allemagne avoit toute autorité dans la Prusse, comme étant Stathalter de la Grande-Maîtrise jusqu'à la prochaine élection, ainsi qu'il est contenu dans les

---

avoit demandé à l'Archiduc Ferdinand, son frere & son Stathalter à l'Empire, d'avoir séance à la diete de Nuremberg; ce qu'il lui avoit accordé du consentement de tous les états, après qu'il eut promis d'être fidele à l'Empire. Il ne faut point inférer de-là, que le Grand-Maître n'étoit point membre de l'Empire, avant cette époque; car l'Empereur avoit dit quelques lignes plus haut, que la Prusse étoit une Principauté qui avoit toujours appartenu à l'Empire. Ainsi la demande d'Albert & la reponse du Stathalter & des Etats de l'Empire, étoient relatives aux difficultés de l'Ordre avec la Pologne, à qui plusieurs Grands-Maîtres avoient été forcés de rendre hommage, comme nous l'avons dit en son lieu; mais il faut convenir que Cronberg est le premier qui ait reçu l'investiture de l'Empereur, comme nous les verrons plus loin.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

ſtatuts de l'Ordre, qui ont été confirmés par nos prédéceſſeurs (1). C'eſt pourquoi nous, de notre certaine ſcience & puiſſance Impériale, nous ordonnons, ainſi qu'à vos ſucceſſeurs, de prendre l'adminiſtration de la Grande-Maîtriſe, d'en porter le nom, les titres, les armes, & d'en prendre le ſceau : enjoignant de notre puiſſance Impériale, au Maître de Livonie, à tous les Prélats, Grands-Maréchaux, Grands-Officiers & Commandeurs, ainſi qu'aux Commandeurs Provinciaux des Bailliages d'Autriche, de Coblentz, d'Alſace, & d'Etſch, qui dépendoient ci-devant de la Pruſſe, & aux Commandeurs Provinciaux des Bailliages ſoumis à la Maîtriſe d'Allemagne, de même qu'à toutes perſonnes de l'Ordre & aux habitans des pays qui lui ont appartenus, de vous reconnoître vous & vos ſucceſſeurs Maîtres de l'Ordre Teutonique en Allemagne & en Italie,

(1) Je n'ai rien trouvé de ſemblable dans les anciens ſtatuts. Il s'agit apparemment ici d'une conſtitution particuliere de quelque Grand-Maître, qui n'a jamais été en vigueur; & l'on peut même ſuppoſer que cette conſtitution avoit été faite par Albert de Brandebourg même, au commencement de ſon Magiſtere : car nous n'avons jamais vu que le Maître d'Allemagne ait exercé les fonctions de Vice-Grand-Maître en Pruſſe, pas même dans l'interregne qui précéda l'élection d'Albert de Brandebourg.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

pour Administrateurs de la Grande-Maîtrise, & de vous rendre l'obéissance & les devoirs dus aux Grands-Maîtres, jusqu'à ce que les circonstances permettent d'en élire un conformément aux statuts. En conséquence, tant pour nous, que pour nos successeurs à l'Empire, nous vous confirmons, vous & vos successeurs, comme Administrateurs de la Grande-Maîtrise; ordonnant aux Electeurs, Princes, Prélats, Comtes, &c. & autres fideles vassaux de l'Empire, de vous reconnoître en ladite qualité, & de vous rendre l'honneur qui vous est dû; & enjoignons à la régie de l'Empire & à la Chambre Impériale de vous maintenir dans ladite qualité: condamnant à une amende de 100 marcs d'or, ceux qui pourroient vous troubler, &c. Ce diplôme est daté de Burgos dans la Vieille-Castille, le 6 décembre de l'an 1527.

Depuis la défection d'Albert de Brandebourg & la nomination de Walther de Cronberg, le Chef de l'Ordre a toujours pris le titre d'Administrateur de la Grande-Maîtrise de Prusse & de Maître de l'Ordre Teutonique en Allemagne & en Italie. C'étoit pour faire voir que les Chevaliers ne renonçoient pas aux justes prétentions qu'ils avoient sur les domai-

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

nes usurpés, que l'Ordre & Charles-Quint avoient choisi cette dénomination; cependant, dans l'usage journalier, le titre de Grand-Maître a prévalu, ce qui n'est pas surprennant, puisque le chef de l'Ordre en a toute l'autorité & les attributs & qu'il en a la séance à l'Empire. D'ailleurs ce titre n'étoit point entiérement étranger aux Maîtres d'Allemagne; Thieri de Cleen, ayant pris la qualité de Grand-Maître de l'Ordre en Allemagne & en Italie, dans deux recès qui furent faits à la diete de Worms le 26 mai de l'an 1521.

Neue Samler R. absciede. part. 2. pag. 178 & 209.

Médaille de Cronberg. 1528.

Pour perpétuer la mémoire de cet événement, Cronberg fit frapper une médaille de la plus grande espece. D'un côté on voit le buste de ce Prince; le corps un peu tourné, la tête entiérement de profil, vers le côté gauche. Il est représenté avec les cheveux fort courts, coeffé d'un chapeau carré & retroussé, la croix de l'Ordre sur la poitrine. Sa tunique est d'étoffe fleuragée, ainsi que le vêtement supérieur, ouvert aux manches comme les dalmatiques, & bordé de peaux. L'inscription autour, est en deux lignes, dont la seconde, qui est au haut de la médaille, ne contient que les deux derniers mots. Elle est telle : *Wal-*

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

ther von Cronberg administrator. Des Hoch-meist-er. Amps in Preussen. Meister. Teutschen. Ordens in Teutschen und Welschen Landen. Les chiffres gravés sur le champ de la médaille, & qui marquent la date de M. D. XXVIII, sont partagés, les deux premiers étant derriere la tête du Prince & les autres du côté du visage. Le revers représente un écu à l'antique écartelé : au premier & au quatrieme d'argent à la croix de sable qui sont les armes de l'Ordre : au second & au troisieme, ce sont les armes de la maison de Cronberg ; & la croix du Grand-Maître est sur le tout, touchant aux bords de l'écu. Le casque de la droite est timbré du cimier de la Grande-Maîtrise, qui est une croix de Grand-Maître sur une table octogone d'argent, ayant des plumes de paon, qui sortent de tous les angles ; & celui de la gauche, porte un vol chargé des pieces qui composent les armoiries de la maison de Cronberg. L'inscription est *Es bleibt in gedechtnus so lang got Wil.* C'est-à-dire, *on s'en souviendra tant qu'il plaira à Dieu.* Il est apparent que Cronberg a voulu marquer par-là, que ni lui, ni son Ordre n'oublieroient jamais la perte de la Prusse. En 1535, Cronberg fit

frapper des *thalers* ou écus avec la même empreinte (1).

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Séance du Grand-Maître à l'Empire.

1529.

Ce n'étoit point assez que l'Ordre eût choisi Walther de Cronberg pour son chef sous le nom d'Administrateur de la Grande-Maîtrise de Prusse, & que l'Empereur l'eût confirmé en cette qualité, en lui accordant toutes les prérogatives qu'avoient eûes Albert de Brandebourg, il falloit qu'il fût encore reconnu en cette qualité par tous les Etats de l'Empire. Cette reconnoissance eut lieu d'une maniere bien authentique, à la diete de Spire de l'an 1529, où ce Prince abandonnant la place qu'il avoit occupée en 1527, à la diete de Ratisbonne, en qualité de Maître d'Allemagne & d'Italie, prit la séance de Grand-Maître de l'Ordre, après Mathieu, Archevêque de Saltzbourg, & avant Vigand, Evêque de Bamberg.

Goldast. Const. Imper. tom. 3. pag. 494 & seq.

Les vives secousses que l'Ordre essuyoit de toute part, demandoient qu'on ne négligeât rien pour raffermir sa constitution ébranlée, & Walther de Cronberg assembla à cet effet plusieurs grands

(1) Jean David Kohler a fait graver cette belle médaille dans l'ouvrage intitulé : *Wochentlich herausgegebener historischer munzbelustigung. Nuremb.* 1731. *part.* 3. 4e. *stuck pag.* 25, & le *thaler* est gravé dans le supplément à cet article, page 422.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Venator. pag. 252.

chapitres, pendant le cours de son Magistere. Dans celui qu'il tint à Francfort à la fin d'août 1529, il fit un réglement du consentement de tous les Capitulaires, par lequel il statua que tout Chevalier qui seroit nommé Grand-Commandeur, Coadjuteur ou Stathalter d'un Bailliage, ne seroit confirmé dans l'une desdites qualités par le Grand-Maître, que quand il se seroit engagé 1°. à être obéissant & fidele au Grand-Maître & à l'Ordre, & à procurer leur avantage, autant qu'il lui seroit possible, ainsi qu'à consulter le Grand-Maître, pour toutes les affaire importantes du Bailliage, & les Conseillers ou Commandeurs dudit Bailliage, pour les affaires journalieres; 2°. à assister aux grands-chapitres généraux; 3°. à ne vendre, ni échanger, ni engager aucun bien de l'Ordre, sans le consentement du Grand-Maître; & 4°. à visiter tous les ans, ou au moins tous les deux ans, leur Bailliage. Le Grand-Maître jugeant que ces statuts étoient de la plus grande importance pour le bien de l'Ordre, en demanda la confirmation à l'Empereur; ce qui lui fut accordé le 21 août de l'année suivante (1).

Ibid. pag. 254.

---

(1) On trouve un extrait assez étendu des résolu-

Charles-Quint, pressé par son frere [redacted]
Ferdinand, qui craignoit également les XXXVI.
Turcs & les Luthériens, avoit enfin pris WALTHER
le parti de quitter l'Espagne pour venir DE CRON-
en Allemagne; il passa par l'Italie, où il BERG.
reçut de la main du Pape, les couronnes de Lombardie & de l'Empire, &
arriva à Augsbourg le 13 juin 1530, où 1530.
il avoit fait assembler une diete générale de l'Empire : c'est à cette diete que les Protestans présenterent leur confession de foi, qu'on a depuis appellé la confession d'Augsbourg.

Pendant qu'on négocioit à Augsbourg, Investiture
pour ramener les Princes Protestans, de Cronberg.
l'Empereur n'oublioit point les intérêts 1530.
de l'Ordre Teutonique. Ce Monarque, qui avoit donné l'administration de la Grande-Maitrise à Cronberg, à la fin de l'an 1527, voulut lui donner l'investiture de la Prusse de la maniere la plus solemnelle & pendant l'assemblée de la

---

tions capitulaires, prises à Francfort le 27, 28, 29, 30 & 31 d'août, & 1 de septembre de l'an 1529, dans la déduction contre Hesse-Darmstat, imprimée en 1753 (*num.* 221). On y remarque que George d'Eltz, Grand-Maréchal, Commandeur à Mayence, avoit le pas sur tous les Grands Commandeurs; que le Grand-Commandeur d'Autriche, précéda celui d'Alsace; & que Walther d'Amstel, Statthalter du Bailliage d'Utrecht, suivoit le Grand-Commandeur de Marbourg ou de Hesse, & précédoit le député du Grand-Commandeur de Thuringe.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

diete, pour faire voir que, si l'Ordre avoit perdu de sa puissance par la défection d'Albert de Brandebourg, cette trahison ne lui avoit rien ôté de sa dignité. Le Roi de Pologne, qui s'étoit douté qu'il s'agiroit de l'affaire de la Prusse à cette diete, y avoit envoyé Jean de Dantzig, Evêque de Culm, avec la qualité d'Ambassadeur, & Albert y avoit envoyé un de ses Conseillers nommé Clingenbeck: mais, soit que ce dernier n'ait pas eu le caractere d'Envoyé, ou qu'on n'ait pas voulu recevoir de Ministre de la part d'un Prince rebelle à l'Empire, Clingenbeck fut obligé de se sauver, pour éviter la prison dont il étoit menacé; & les sollicitations de l'Ambassadeur Polonois ne purent retarder les projets de l'Empereur.

Cod. Pol. tom. 4. pag. 274.

Après que Charles-Quint, revêtu des ornemens impériaux, & accompagné des Electeurs & des Princes de l'Empire, eut donné l'investiture aux Ducs de Poméranie, les 26 de juillet, les Comtes de Helffenstein, de Mansfeld, de Monfort, & de Hohenlohe, Chevaliers de l'Ordre & Ambassadeurs de Cronberg, arriverent à cheval, & ayant mis pied à terre, ils s'avancerent deux à deux, pour se mettre à genoux aux pieds du trône qui étoit élevé sur une espece de théâtre qu'on avoit construit dans la grande place

Venator. pag. 244 & seq. Gusterman. num. 6. pag. 266 & seq. Cont. de l'Hist. Eccl. liv. 133. n. 59. Barre Hist. d'Allem. tom. 8. pag. 309.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

d'Augsbourg. Le Comte de Helffenstein, portant la parole, dit qu'Albert de Brandebourg, ayant abandonné la Grande-Maitrise & l'Ordre même, ils supplioient Sa Majesté Impériale de vouloir donner à leur maître l'investiture de la Grande-Maîtrise de Prusse, dont elle lui avoit donné depuis long-tems l'administration. L'Electeur de Mayence, Chancelier de l'Empire en Allemagne, s'étant levé pour prendre les ordres de l'Empereur, répondit que Sa Majesté étoit disposée à lui donner l'investiture de la Grande-Maîtrise & de la Prusse, ainsi que de tous les pays & droits qui en dépendoient. (L'Electeur de Mayence étoit Albert de Brandebourg, cousin-germain du Duc de Prusse.) Les Ambassadeurs toujours à genoux, remercierent l'Empereur, & s'étant retirés, ils monterent à cheval pour aller rendre la réponse au Grand-Maître. Le trône de l'Empereur fut alors environné des Princes & des Seigneurs de sa cour, en attendant l'arrivée de Cronberg, qui ne tarda pas à paroître. Les trompettes & 50 gardes du Grand-Maître ouvroient la marche : ensuite venoit ce Prince vêtu d'une longue robe de damas blanc à larges manches, portant la Croix de la Grande-Maîtrise en broderie, sur la poitrine & sur le dos : il étoit précédé

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

par trois étendarts ou banieres : l'un étoit rouge & étoit porté par Evrard d'Ehingen, Commandeur à Hailbron (1) : le second qui étoit blanc, avec la Croix de la Grande-Maîtrise, étoit porté par Thierri de Palant, Commandeur de la forteresse de Revel, & Envoyé de Walther de Plettenberg, Maître de l'Ordre Teutonique en Livonie (2) & le troisieme étoit peut-être celui de la Maîtrise d'Allemagne, ou celui de l'Ordre même, c'est-à-dire, un étendart blanc avec une simple Croix noire (3). Le Prince étoit

(1) Les Allemands nomment cet étendart, *Reichs oder Blutfahn*. C'est apparemment à cause du droit du glaive, que l'Empereur donne aux Princes de l'Empire : on voit quelques Princes porter dans leurs armes, un quartier de gueule à cause du même droit.

(2) Dans la relation de l'investiture de Cronberg, qu'on trouve dans Gusterman, *num. 6. pag.* 206, on lit que ce fut Thierri de Balen, nommé Fleck, qui porta l'étendart de la Grande-Maîtrise ; mais Venator dit que ce fut Thierri de Palant. Cette différence est peu importante, puisque les deux relations portent que ce fut le Commandeur de Revel, Envoyé de Plettenberg, qui fit cette fonction : ce qui prouve clairement, comme nous l'avons observé ailleurs, que les Chevaliers Teutoniques de la Livonie ne s'étoient point séparés de ceux de la Prusse & de l'Allemagne.

(3) Le Continuateur de l'histoire ecclésiastique de M. Fleury, dit qu'il y avoit trois Chevaliers qui portoient les enseignes ou étendarts, & les relations de cette cérémonie, rapportées par Venator & par Gusterman, ne font mention que de deux étendarts ; mais il n'est pas douteux que c'est par erreur. Charles-Quint donna l'investiture de la Grande-Maîtrise

suivi

suivi de ses Ambassadeurs qui avoient fait la premiere demande à l'Empereur, de Henri du Knoringen, Grand-Commandeur de Tyrol, de Henri de Papenheim, de Frédéric de Stumfeder, de George de Walrode & de Walther de Heissenstein, tous Commandeurs de l'Ordre; ensuite venoient plus de 300, tant Seigneurs que Comtes de l'Empire, chacun étant suivi de sa livrée, qui formoient le cortege du Grand-Maître: chaque cavalier avoit une petite banniere en signe de réjouissance; les uns la portoient à la main, d'autres l'attachoient sur leur tête, ou bien sur celle de leur cheval. Quand on fut arrivé dans cet ordre, au pied de la rampe qui conduisoit au trône, le Grand-Maître & ceux qui devoient l'accompagner, mirent pied à terre. C'étoient les quatre Ambassadeurs dont nous avons parlé, avec les Comtes d'Oettingen, d'Isenbourg, de Mansfeld, de Nassau, de Furstenberg, de Hohenlohe, d'Ortenbourg, & les Seigneurs de Rapolst-

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

au successeur de Cronberg, avec les mêmes cérémonies, comme nous le dirons en son lieu; & Venator nous apprend non seulement, qu'on porta trois étendards devant ce Prince, mais il nomme encore les Chevaliers qui les portoient; ainsi cette derniere relation n'est pas susceptible d'erreur, & on ne voit pas pourquoi le successeur de Cronberg, auroit un étendard de plus. *Venator*, pag. 260.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

tein & de Bernen. Le Grand-Maître, précédé de trois porte-étendarts, s'avança vers le trône, & lorsqu'il fut à portée, il renouvella la demande qu'il avoit fait faire par ses Ambassadeurs. L'Electeur de Mayence, ayant répondu qu'on la lui accordoit, il fut se mettre à genoux aux pieds de l'Empereur, & touchant de la main le livre des Evangiles, qui étoit sur les genoux du Monarque, il répéta mot à mot, les paroles du serment prononcées par l'Electeur de Mayence, qui lui remit ses lettres d'investiture, écrites en lettres d'or. L'Empereur ayant fait lever le Grand-Maître, les Chevaliers qui portoient les étendarts, les présenterent à genoux à Sa Majesté, qui les fit toucher l'un après l'autre à Cronberg, lui donnant par-là l'investiture des différentes dignités réunies sur sa personne : aussitôt les trois étendarts furent jettés bas de l'échafaud au milieu du peuple, suivant un usage observé dans l'Empire, dont il n'est point aisé de demêler l'origine ni la raison; à moins que cela ne se fasse pour donner connoissance au peuple, des droits que l'Empereur vient de conférer à celui qui reçoit l'investiture. L'Empereur ayant l'épée de l'Empire en main, le Grand-Maître en toucha le pommeau &

le baisa ; après quoi l'Electeur de Mayence, donna le sceptre à l'Empereur, & Cronberg le toucha, étant tenu par le Monarque : ainsi il reçut en même tems, l'investiture, comme Prince ecclésiastique & comme séculier ; la premiere se donnant par le sceptre & la seconde par l'étendart & l'épée. L'auteur de l'*Art de vérifier les dates*, remarque que Berthold de Henneberg, Archevêque de Mayence & Herman de Hesse, Archevêque de Cologne, reçurent en 1495 à la diete de Worms, l'investiture par l'étendart, des mains de l'Empereur, tandis que jusqu'alors elle n'avoit été donnée aux Ecclésiastiques que par le sceptre. Ferdinand, Roi de Hongrie & de Bohême, fit ses fonctions à cette cérémonie, comme Electeur de Bohême.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Heiss. Hist. de l'Emp. tom. 4. pag. 125.

tom. 3. pag. 280.

J'ai cru devoir entrer dans quelques détails sur le cérémonial de cette investiture, que nous verrons pratiquer pour plusieurs Grands-Maîtres. C'est le même que suivit Charles-Quint en 1548, lorsqu'il donna l'investiture de l'électorat de Saxe au Prince Maurice, le même à-peu-près, qu'avoit suivi avant lui, l'Empereur Sigismond, lorsqu'il avoit donné, en 1417, l'électorat de Brandebourg à Frédéric Burgrave de Nuremberg, & qui fut encore suivi en d'autres occa-

Heiss. pag. 149.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

sions, mais assez rarement, & lorsque c'étoit une premiere investiture; c'est-à-dire, quand un Prince acquéroit la possession d'un fief qui ne venoit pas de succession directe : car pour celle qu'on reçoit à chaque mutation, soit du chef de l'Empire, ou des possesseurs des fiefs, ainsi que celle des Princes Ecclésiastiques, on la reçoit ordinairement par Ambassadeurs, & avec bien moins de cérémonie; parce que les Empereurs l'ont ainsi ordonné; car il est évident que les Suzérains donnent les investitures dans la forme qu'il leur plaît. On en voit la preuve dans l'investiture que l'Empereur Ferdinand II donna en 1623, de la dignité électorale à Maximilien, Duc de Baviere, qui se fit avec bien moins de cérémonie & d'appareil que celle dont nous venons de parler.

Ibid. pag. 136.

Barre. Hist. d'All. tom. 8. pag. 544.

Teneur des lettres d'investiture.

Ap. Gusterman. n. 5. pag. 289.

1530.

Les lettres d'investiture que Charles-Quint avoit fait remettre au Grand-Maître, par l'Electeur de Mayence, contenoient en substance, à-peu-près les mêmes choses que le diplôme de l'an 1527, dont nous avons rendu compte; mais l'Empereur ajoutoit de plus, qu'il ordonnoit à Albert de Brandebourg de rendre à Cronberg, la Prusse & tout ce qu'il avoit pris à l'Ordre : il ordonnoit la même chose aux Prélats, Comman-

deurs, &c. qui détenoient des biens de l'Ordre, & enjoignoit à tous les Pruſſiens, de quelque condition qu'ils fuſſent, de ſe ſoumettre à Walther de Cronberg, Adminiſtrateur de la Grande-Maîtriſe de Pruſſe; caſſant & annulant les ſermens, les hommages rendus & autres obligations, comme ayant été contractées témérairement & illégitimement. L'Empereur ordonnoit aux Electeurs, Princes, & autres membres de l'Empire, de remettre Walther de Cronberg, & de le maintenir dans ſes droits, &c. ſous peine de ſon indignation & d'une amende de 100 marcs d'or. Ce diplôme eſt daté du 26 juillet, jour de l'inveſtiture.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Après avoir reçu l'inveſtiture de la Pruſſe, Cronberg repréſenta juridiquement à l'Empereur, comment l'Ordre avoit fait la conquête de ce Pays, plus de 300 ans auparavant, avec l'aide des ſouverains Pontifes, des Empereurs & de l'Empire (1); comment Albert, ayant

Citation d'Albert a l'Empire. 1530.

Cod. Pol. tom. 4 num. 292.

(1) L'Empereur, rapportant dans ſon décret la plainte du Grand-Maître, dit que l'Ordre avoit réduit la Pruſſe ſous ſa puiſſance, à l'aide des Papes, des Empereurs, &c. à quoi il ajoute : *Prætereà præfatis noſtris anteceſſoribus, atque ſacro Romano Imperio in proprietatem, propugnaculum & protectionem Electoribus, Principibus, Comitibus*

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

été reçu dans l'Ordre, & élevé à la Grande-Maîtrise, avoit juré d'en maintenir les droits; promesse qui avoit été également faite par le Margrave son pere & par Casimir son frere, qui avoient été ses répondans; que non-obstant cela ledit Albert avoit abandonné l'Ordre & la Religion, & sécularisé la Prusse autant qu'il étoit en lui; & que malgré qu'il eût promis fidélité à l'Empire, à la diete de Nuremberg, il en avoit soustrait la Prusse, pour la soumettre au Roi de Pologne, après quoi il s'étoit marié; c'est pourquoi le Grand-Maître demanda qu'on donnât un décret contre Albert, afin que l'Ordre pût recouvrer ce qu'on lui avoit enlevé. L'Empereur, après avoir rapporté en détail, les raisons de Cronberg, donna le décret qu'il demandoit, & dit en s'adressant à Albert : » Comme vous avez abandonné l'Ordre & la Religion, que vous vous êtes marié, & que vous vous êtes emparé de la Prusse, vous êtes déchu par le fait de la dignité de Grand-Maître; c'est pourquoi nous avons donné à Walther de Cronberg,

---

Baronibus atque Equestri Ordini Germaniæ in refugium, sustentationem, & hospitale prænominato tempore possederit atque defenderit. Loc. cit. pag. 270.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

l'administration de la Grande-Maîtrise & l'investiture de la Prusse avec les droits régaliens, &c. vous ordonnant, sous peine d'être mis au ban de l'Empire, de rendre la Prusse au Prince Administrateur, huit semaines après l'insinuation du présent mandement. Cependant si vous croyez avoir quelques raisons à alléguer, nous vous citons à comparoître au bout de trente jours, à compter du moment où les huit semaines seront écoulées; vous fixant trente autres jours pour le second terme, & encore trente autres jours pour le troisieme & dernier terme : & si dans le tems de ces nonante jours, vous ne comparoissez pas devant la Chambre Impériale, ou si vous n'y alléguez point des raisons suffisantes, on prononcera la sentence du ban, & on procédera contre vous ultérieurement. Donné à Augsbourg le 14 novembre 1530. »

Ce décret, de même que toutes les sentences qui devoient émaner de l'Empire, ne pouvoient servir qu'à prouver la justice des demandes de l'Ordre, dont personne ne doutoit : c'étoit une armée qu'il falloit au Grand-Maître, pour recouvrer le patrimoine de son Ordre; & malheureusement il y avoit une telle fermentation dans l'Empire, que Charles-Quint, malgré toute sa puissance, ne pouvoit don-

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

ner ce secours efficace au Grand-Maître ; & encore moins s'embarquer dans une guerre ouverte avec la Pologne : ainsi il fut aisé de prévoir que les décrets de l'Empire ne rendroient point la Prusse à l'Ordre Teutonique. Malgré cela ; il étoit du devoir de Cronberg de ne rien négliger pour obtenir le rétablissement de son Ordre ; il s'en acquitta fidélement ; & l'investiture de la Prusse qu'il avoit reçue à Augsbourg, dut encore augmenter la crainte dont Albert étoit agité.

Inquiétude d'Albert. Réponse du Roi de Pologne.

1530.

Cod. Pol. tom. 4. num. 193.

Avant d'avoir connoissance du décret de l'Empereur, Albert se rendit à la diete assemblée à Pétrikow au mois de décembre : le Roi de Pologne y étoit ; le Duc lui fit part des motifs de ses inquiétudes par l'organe de son Chancelier. Le discours de l'orateur contenoit deux parties : dans la premiere, il demandoit pour Albert le droit de concourir à l'élection du Roi de Pologne (1),

(1) La premiere partie de ce discours renferme une chose digne de remarque, au sujet de l'indépendance de la Masovie à l'égard de la Pologne, & de sa dépendance de l'Empire : *Deinde*, dit l'orateur, *quia Dux Masoviæ nunquam voluit Regem Poloniæ dominum feudi agnoscere, sed gloriatus est hactenus de Romano Cæsare Monarcha, neque fuit unquam a Rege Poloniæ, quod Princeps meus clementissimus sciat, aliqua solemnitate investitus.* Loc. cit. pag. 273. Cette assertion a été donnée en pleine

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

& dans la seconde, après avoir parlé de l'investiture de Gronberg & de l'envoi de Georges Clingenbeck, qui s'étoit sauvé d'Augsbourg pour éviter la prison, comme nous l'avons déja dit ailleurs, il ajouta : » Mon maître est certain que l'Empereur & le Roi Ferdinand ont fait de grandes promesses au nouveau Grand-Maître, pour le recouvrement de la Prusse : d'ailleurs il connoît le mémoire plein d'invectives & de calomnies, contre lui-même & contre Votre Majesté,

diete, & n'a point été contredite par la réponse du Roi de Pologne. *Ibid. pag.* 275. L'Empire, de son côté, n'avoit pas perdu de vue, les droits qu'il prétendoit avoir sur la Masovie. Dans les articles qui furent faits au sujet de la matricule, par l'Empereur & la diete d'Augsbourg en 1548, il fut arrêté que le duché de Masovie, étant tombé au pouvoir du Roi de Pologne, par l'extinction des Ducs, l'Empereur & la diete lui écriroient, afin qu'il ne troublât point l'Empire Romain dans la possession des droits qu'il avoit sur ce duché. *Neue Saml der R. Abschiede. Part.* 2. *pag.* 607. Conrard de Masovie possédoit ce duché indépendamment, *Braun de Script. Polon. pag.* 152. Lorsqu'il donna le pays de Culm aux Chevaliers Teutoniques ; & il étoit alors régent de la Pologne, & tuteur du jeune Boleslas, son neveu, il fit cette donation sans exciter aucune réclamation de la part des Polonois ; & nous venons de voir que ses successeurs n'avoient cessé de prétendre la même indépendance qu'il avoit eue, & que l'Empire n'avoit pas oublié ses droits sur la Masovie ; ainsi on ne voit pas à quel titre, les Polonois ont prétendu revendiquer ce qui avoit été donné par le Duc Conrard. Cette remarque auroit été mieux placée au commencement de l'ouvrage.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

que le Commandeur de Fellin en Livonie, a porté il y a quelques années, en Espagne. Le Grand-Maître en a fait dernièrement autant à la diete d'Augsbourg, en présentant un mémoire par lequel il cherche à armer l'Empereur, les Princes & la Noblesse de l'Empire contre Votre Majesté & contre mon Maître (1). Quoique tout cela se soit passé dans le secret, Clingenbeck a si bien fait, qu'au moyen des parens & des amis de mon maître, il s'est procuré des exemplaires de ces libelles, que j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté, au nom de mon Prince. Comme le nouveau Grand-Maître revendique la Prusse, qu'il a reçu de grandes promesses de l'Empereur & du Roi Ferdinand, & que les Chevaliers d'Allemagne & de Livonie ne cessent d'intriguer; mon Maître prie Votre Majesté & les illustres membres de la diete, de nommer des Généraux, de faire assem-

(1) Le mémoire, que les Chevaliers de Livonie avoient envoyé à l'Empereur en Espagne, m'est inconnu. Celui que Cronberg présenta à la diete d'Augsbourg, étoit probablement l'écrit intitulé: *Bericht von Preussischen abfall*, que le Grand-Maître Jean Eustache de Westernach, a fait réimprimer à Mayence en 1629, en y ajoutant un avertissement. Ce mémoire, qui doit être intéressant, auroit pu jetter quelque jour sur cet ouvrage; mais je n'ai pu réussir à en acquérir un exemplaire.

bler des troupes, & d'indiquer l'endroit où elles devront se réunir avec celles de la Prusse, en cas que les ennemis entreprennent quelque chose, soit par mer, soit par terre, suppliant Sa Majesté, de ne pas regarder cette précaution comme inutile, d'autant qu'il est plus facile de s'opposer au mal naissant, que de le guérir, quand il est invétéré; au surplus ce n'est point la Prusse seule qui est menacée, le royaume de Pologne court le même risque.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Le Roi répondit par écrit le 19 décembre, à la demande qu'Albert avoit fait faire par son Chancelier, que tout ce qui s'étoit passé au sujet du nouveau Grand-Maître, étoit contre son attente, & qu'apparemment l'Empereur s'étoit laissé entraîner par une impulsion étrangere; qu'il avoit chargé l'Evêque de Culm, son Ambassadeur, de faire à ce sujet, tout ce qui convenoit auprès de l'Empereur; & qu'il avoit délibéré avec le Sénat, sur la levée d'un plus grand nombre de troupes, pour résister aux entreprises des ennemis du royaume; qu'ainsi Albert pouvoit compter sur son secours.

Ibid. num. 194.

Le 20 mars 1531, Albert reçut par un huissier de l'Empire, le décret du 14 Novembre précédent, qui le citoit à

Albert reçoit le décret de l'Empereur.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Le Roi défend d'y obéir.

Cod. Pol. tom. 4. num. 197.

1531.

comparoître devant la Chambre Impériale : il ne fit aucune réponse, mais il se hâta d'envoyer un député au Roi de Pologne, pour implorer sa protection & lui demander conseil. L'Envoyé, étant arrivé à Cracovie, adressa un long discours au nom de son Maitre, au Roi & aux Sénateurs qui se trouvoient avec lui, les priant de lui indiquer la maniere dont il devoit se conduire pour éviter le danger, & suppliant le Roi de lui envoyer un mandement inhibitoire, pour lui défendre, sous peine de la perte de son fief, de comparoître devant les Tribunaux de l'Empire : après quoi l'Envoyé indiqua au Roi, les raisons qu'il pouvoit employer vis-à-vis de l'Empereur. Albert ne rougissoit pas de contredire, par l'organe de son Ministre, tout ce qu'il avoit dit & fait étant Grand-Maître. Cette longue diatribe est un abrégé de toutes les faussetés alléguées par Dlugoss & ses copistes, sur lesquelles nous ne ferons aucune remarque ; car, si le lecteur a oublié les preuves que nous avons rapportées précédemment, nous ne pourrions que l'inviter à recommencer la lecture de cet ouvrage, & nous sentons bien que la proposition ne seroit acceptée de personne. Le Roi répondit par écrit le 26 avril, qu'Albert

Ibid. num. 9.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

feroit bien d'envoyer un député, comme il l'avoit proposé, pour prouver à la Chambre Impériale qu'il n'étoit pas sujet de l'Empire pour la Prusse, & qu'il ne devoit répondre sur cet objet qu'au Roi de Pologne : il ajoutoit, qu'il enverroit des instructions à son Ambassadeur, pour prouver la même chose à l'Empereur, & promettoit de défendre Albert de tout son pouvoir. Sigismond finissoit en disant, qu'il enverroit un décret pour lui défendre d'obéir à l'Empire, sous peine de la perte de son fief, comme il le lui avoit demandé. Ce décret fut expedié trois jours après, & envoyé au Duc de Prusse. Le Roi le commençoit par un mensonge, en disant, qu'il avoit appris la veille, par quelqu'un de ses sujets, qu'Albert avoit été cité à l'Empire : ce n'est pas le seul qui se trouve dans cette piece ; mais nous ne croyons pas devoir nous arrêter à de pareils détails.

Ibid. num. 196.

Albert au Ban de l'Empire. Memoires de part & d'autre.

1532.

L'Ambassadeur de Pologne s'étant rendu à Bruxelles le 2 du mois de septembre 1531, tâcha de persuader à l'Empereur, qu'Albert ne devoit point répondre à la citation qu'on lui avoit faite, & le pria d'empêcher qu'on procédât ultérieurement contre lui ; mais ce fut en vain, Albert n'ayant pas comparu dés

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Cod. Pol. tom. 4, num. 200.

Ap. Gusterm. pag. 220.

Cod. Pol. loc. cit.

Ibid. num. 201.

vant la Chambre Impériale de Spire, ce Tribunal porta le 19 janvier 1532, une sentence par laquelle elle le mettoit au ban de l'Empire. L'Ambassadeur de Pologne réclama de nouveau, & dit dans son mémoire, qu'étant à Francfort du tems de la foire, il avoit vu cette sentence affichée à la porte de l'Eglise principale : ce qui indique que la premiere réclamation des Polonois, avoit été faite à l'issue du printems. L'Empereur ayant communiqué l'écrit de l'Ambassadeur Polonois, au Grand-Maître, celui-ci y répondit par un long mémoire daté de Ratisbonne, le 3 de juin, 1532, qu'il présenta au Monarque. C'est une exposition de ce qui s'étoit passé depuis l'origine de l'Ordre jusqu'au tems présent ; d'où Cronberg concluoit que, l'Ordre ayant des droits incontestables sur la Prusse qui dépendoit de l'Empire, il demandoit que, loin d'annuller la sentence du bannissement, prononcée contre Albert, on en accordât les exécutorielles (1). Pendant ce tems le Duc de

(1) Les archives de la Prusse, étant perdues pour l'Ordre, le rédacteur de ce mémoire, n'a pu saisir tous les points importans, qu'il auroit pu y faire entrer, & a même fait une faute de chronologie, très-grossiere, puisqu'il marque le Concile de Constance avant la bataille de Plowcze, & la sentence

Prusse faisoit travailler à son apologie, qu'il adressoit à l'Empereur, au Roi Ferdinand son frere, à tous les Princes & Etats de l'Empire. Il l'envoya d'abord au Roi de Pologne à Cracovie, où elle fut transcrite le 8 de Juin; mais j'ignore quand elle fut présentée à l'Empire. Les mêmes raisons, qui nous ont empêché de répondre en détail, au discours que le Ministre d'Albert avoit prononcé devant le Roi de Pologne l'année précédente, sont cause que nous n'analiserons pas ce long mémoire. Nous remarquerons seulement qu'Albert prétendoit prouver que les circonstances l'avoient forcé de se soumettre à la Pologne; & nous dirons encore que, s'il y avoit été contraint par une force irrésistible, il auroit dû s'y soumettre, en souscrivant à la paix de 1466, & non en dépouillant l'Ordre dont il avoit juré de conserver les droits: mais Albert en appelloit à un Concile tenu suivant la doctrine du vieux & du nouveau Testament, pour faire voir qu'il avoit été autorisé à trahir la religion & son Or-

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Ibid. num. 202.

arbitrale prononcée en faveur des Chevaliers, par les Rois de Hongrie & de Bohême. Il marque aussi la paix de Brzesc en 1426; tandis qu'elle eut lieu 10 ans plus tard, mais c'est peut être une faute de copie ou d'impression.

XXXVI Walther de Cronberg.

dre ; & nous ne prendrons pas la peine de répondre sur cet objet. Ce Prince y ajoutoit le sarcasme, & d'une maniere très piquante pour l'Empereur ; car, disoit-il, si les Chevaliers se trouvent dénués de biens, ils auroient plus de droit & ils auroient moins de peine de recouvrer les possessions qu'on leur a enlevées dans la Sicile, la Pouille, l'Italie & ailleurs, que de se consumer en pure perte, pour envahir des biens qui ne leur appartiennent pas ; c'est-à-dire la Prusse. Il finissoit, en disant que, si cette apologie ne satisfaisoit pas, il en feroit paroître une plus ample, à laquelle on travailloit déja.

Réclamation du Roi de Pologne. Executoriales contre Albert. 1534.

Cod. Pol. tom. 4. num. 204, 205, 206, 207 & 208.

L'année 1533 se passa, sans produire d'événement remarquable ; mais le Grand-Maître l'employa non-seulement à solliciter des décrets contre Albert, mais encore à tâcher d'obtenir des secours effectifs pour recouvrer la Prusse, car ce Prince avoit un zele infatigable pour les intérêts de son Ordre. Au mois de mai de l'an 1534, le Roi de Pologne écrivit à l'Empereur, à Ferdinand Roi des Romains, aux Présidents & aux Juges de la Chambre Impériale, aux Electeurs & aux villes de l'Empire, pour faire révoquer la sentence de bannissement, prononcée contre Albert ; & il déclaroit

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Ap. Guſterman. n. 8. pag. 234.

qu'il regardoit comme fait à lui-même, tout ce qu'on pourroit faire contre ſon neveu. Ces réclamations n'empêcherent point que la Chambre Impériale de Spire ne portât, le 16 de juillet, un mandement exécutoriel contre Albert, qui contenoit une citation devant le Tribunal de l'Empire, adreſſée à tous les ſujets de la Pruſſe.

Commencement du Luthéraniſme en Livonie.

Gadebuſch. pag. 295 & ſeq.

L'année ſuivante fut remarquable par la mort du célebre Walther de Plettenberg, Maître de l'Ordre Teutonique en Livonie; mais avant d'en rapporter l'époque préciſe, il convient de reprendre les choſes de plus haut. Plettenberg qui avoit mérité l'attachement des Livoniens par ſes ſuccès contre les Ruſſes, par la ſageſſe de ſon gouvernement & par ſon amour pour la paix, étoit devenu, comme nous l'avons dit en ſon lieu, Souverain des états de l'Ordre en Livonie: cette élévation, qui ajoutoit à la conſidération qui lui étoit due, auroit pu ſervir au bonheur de ſes ſujets, ſi l'héréſie qui mettoit l'Allemagne en feu depuis quelque tems, n'avoit étendu ſes ravages dans la Livonie. Un certain Knopken, chaſſé de la Poméranie par l'Evêque de Camin, vint, en 1522, ſe réfugier à Riga, où il avoit un frere, Chanoine de la Cathédrale, & y apporta les premie-

res semences du Luthéranisme. Il falloit que les esprits fussent bien disposés à les reçevoir ; car, dès l'année suivante, le Magistrat demanda à l'Archevêque d'établir des prédicateurs Luthériens. Loin d'accorder cette demande, le Prélat envoya trois Ecclesiastiques pour implorer le secours de la régence de l'Empire, qui donna un décret pour ordonner aux habitans de Riga de remettre tout sur l'ancien pied, sous peine d'être bannis de l'Empire. Ce décret ayant excité un grand tumulte, le Commandant du château, suivant Arndt, & le Commandeur, selon Gadebusch, envoya un fouet qu'on montre encore aujourdh'hui à Riga, en faisant dire au peuple que, s'il vouloit avoir la paix, il n'avoit qu'à s'en servir pour chasser les moines. Les Ecclesiastiques, craignant qu'on ne poussât les choses plus loin, prirent le parti de sortir de la ville en procession ; mais les esprits étant plus calmes, ils y rentrerent séparément, peu de tems après. On doit être peu surpris que le Commandeur de Riga, se soit déclaré si ouvertement pour la nouvelle religion, puisque Luther manda à Spalatin, au mois de janvier 1523, que le Maître de Livonie, l'avoit fait prier par son Chancelier, d'écrire aux Livoniens sur la religion. Le nouveau

XXXVI. Walther de Cronberg.

Ibid. pag. 31ę in not.

législateur ne manqua pas de saisir cette occasion d'étendre sa doctrine, qui fit des progrès extrêmement rapides dans la Livonie ; mais nous ne nous proposons pas d'entrer dans de si grands détails.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Jaspar Linde, Archevêque de Riga, étant mort le 29 juin 1524, les Chanoines élurent pour le remplacer, Jean Blankenfeld, Evêque de Revel & de Derpt; mais le Prélat ne garda que l'Evêché de Derpt avec l'Archevêché, s'étant demis de celui de Revel. Blankenfeld, ayant fait voir dès le commencement, son éloignement pour le Luthéranisme, ceux de Riga s'adresserent à Plettenberg, & lui proposerent de le reconnoître pour seul maître à l'exclusion de Blankenfeld, s'il vouloit abolir en leur faveur, l'article du traité de Kirchholm, qui les obligeoit de reconnoître également l'Archevêque. Le Maître de Livonie, saisissant cette occasion, leur assura la liberté de religion, & confirma leurs privileges, par un diplôme donné le dimanche d'après la St. Barthelemi de l'an 1525. L'Ordre dut craindre que Plettenberg ne lui enlevât la Livonie, comme Albert de Brandebourg lui avoit enlevé la Prusse ; mais ce Prince agissoit par intérêt, & non par persuasion, comme toute sa conduite le démontre. De tout-

Mort de l'Archevêque. Jean Blankenfeld lui succede. *Gadebusch. pag. 303. Arndt. p. 193.*

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

tems, les Archevêques de Riga avoient voulu dominer sur l'Ordre, & les Chevaliers avoient cherché à ravir la puissance temporelle aux Evêques : quoique Plettenberg eût vécu en bonne intelligence avec le dernier Archevêque, l'ancienne animosité n'étoit pas éteinte, & il saisit cette occasion de s'attacher le peuple, afin de maîtriser plus aisément son successeur. Ce qui prouve que nous ne nous trompons pas sur ses vues, c'est la conduite qu'il tenoit dans le même tems, à l'égard d'Albert de Brandebourg : loin de l'imiter, nous avons vu qu'il avoit mérité d'être loué par le Pape, pour s'y être opposé de son mieux, & qu'il avoit envoyé un Commandeur en Espagne, pour porter un mémoire à l'Empereur, contre l'usurpateur de la Prusse. Cependant il s'en faut bien que nous prétendions excuser Plettenberg; car à l'apostasie près, il se rendit aussi coupable qu'on peut l'être, en sacrifiant la religion à l'intérêt (1). Cette détestable politique, qui n'a été suivie que

(1) Il faut convenir que l'hérésie faisoit des progrès si rapides dans toute la Livonie, qu'il n'étoit peut-être pas possible de les arrêter; mais cela n'excuse pas Plettenberg; il devoit tout épuiser pour maintenir la vraie religion. C'est se rendre coupable, que de ne point agir dans de pareilles occasions.

trop souvent dans tous les siecles, produisit les effets les plus funestes, même temporels, & auxquels on devoit s'attendre; car, avant que l'apostasie générale des Livoniens fût consommée, la dévastation des églises Grecques par les hérétiques, servit de prétexte aux Russes pour courir aux armes, & la division qu'occasionne toujours le partage des opinions religieuses, ne contribua pas peu à mettre les Livoniens hors d'état de leur résister. Mais n'anticipons pas sur l'histoire, en rapportant des événemens qui n'eurent lieu que long-tems après.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Un autre mal qui ménaçoit la Livonie, étoient les sollicitations d'Albert, Duc de Prusse, qui vouloit engager Blankenfeld à prendre son frere Guillaume de Brandebourg pour Coadjuteur. Guillaume étoit Chanoine de Mayence & de Cologne, & comme il avoit été long-tems avec son frere, dans le tems qu'il préparoit la ruine de la religion en Prusse, on devoit craindre qu'il ne fût imbu des mêmes prrincipes, & cette inquiétude ne tarda pas à se vérifier. L'Archevêque, qui s'étoit refusé aux demandes du Margrave de Brandebourg, se vit en but à la haine de la plus grande partie des Livoniens, & particuliérement de ses sujets; mais l'animosité qu'on

Arndt. pag. 189 & seq.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

avoit contre lui fait son éloge; car il paroît qu'on ne lui en vouloit qu'à cause de son attachement à la religion. On répandit le bruit qu'il négocioit avec le Grand-Duc de Russie, pour l'engager à s'armer contre les Protestans de la Livonie : C'en fut assez pour que la noblesse du diocese de Derpt s'emparât de ses châteaux; mais celle du diocese de Riga se saisit de sa personne, & le retint prisonnier plus de six mois dans son château de Ronnebourg. Au mois de juin de l'an 1526, Blankenfeld sorti de sa captivité, parut aux Etats de la Livonie assemblés à Wolmar, pour y rendre compte de sa conduite. Les Etats ayant décidé que lui & tous les Evêques seroient soumis au Maître de Livonie, le Prélat y consentit à regret; mais il n'osa résister, dit Gadebusch, parce qu'il étoit inquiet de l'accusation portée contre lui, à cause de ses menées avec les Russes; ce dont il doit avoir fait l'aveu à un de ses partisans. Blankenfeld en liberté, essaya de sauver ses droits par une protestation, réclama la protection du Roi de Pologne, & se disposa à partir pour Rome. Nous apprenons cette derniere circonstance, par la réponse que lui fit Sigismond le 7 septembre 1526. Suivant les instructions données à l'Envoyé qui

Arndt. pag. 195. Gadebusch. pag. 333 in not.

Cod. Pol. tom. 5. num. 103.

Ibid. num. 104.

étoit chargé de lui remettre cette lettre, le Roi témoignoit beaucoup de zele pour le maintien de la religion, & déclaroit que l'Archevêché de Riga & l'Evêché de Derpt étoient sous sa protection. C'étoit probablement le même Envoyé qui étoit chargé de remettre une lettre au Maître de Livonie, dans laquelle Sigismond déclaroit que, comme il s'agissoit du bien public, il ne pouvoit abandonner l'Archevêque. Le même Envoyé étoit accrédité, non-seulement auprès de Plettenberg, mais aussi auprès des Etats de la Livonie, & ses instructions enchérissoient encore sur les déclarations dont il étoit le porteur. Nous n'examinerons point toutes ces pieces en détail, parce que nous ne nous sommes pas proposé d'écrire l'histoire de la Livonie, mais seulement d'en donner une idée, pour autant qu'elle est nécessaire à l'histoire générale de l'Ordre. Cependant nous observerons que c'est dans cette même lettre du 7 septembre, que le Roi pria l'Archevêque de prendre son parti auprès du Pape; qu'il déclara, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, que le changement qui s'étoit fait en Prusse à l'égard du St. Siege, c'est-à-dire, de la religion & de la sécularisation de l'Ordre,

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Ibid. num. 105.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Ibid. pag. 167.

ne l'intéreſſoit en rien; qu'il n'y avoit point donné occaſion, & qu'il n'en avoit pas été queſtion entre lui & le Duc de Pruſſe. Mais dans les inſtructions qu'il donna à ſon Miniſtre, il prit le ton d'un Prince rempli de zele pour la religion; il déploroit, diſoit-il, le malheur des Livoniens, ſes voiſins & ſes anciens amis, qui étoient ménacés de mêmes maux que l'héréſie avoit occaſionnés en Allemagne: c'eſt pourquoi il ſongeoit à les arrêter, non-ſeulement à cauſe de ſon zele pour la conſervation de la foi, mais encore, afin que cette peſte ne s'introduiſît pas dans ſes Etats; & il exhortoit les Livoniens à bannir le Luthéraniſme & à ſe ſoumettre à l'Egliſe, s'ils ne vouloient pas l'obliger à y porter lui-même remede. Il s'expliquoit dans le même goût dans la lettre qu'il écrivit à Plettenberg. Ainſi le Roi de Pologne ne s'étoit point ſoucié que l'héréſie s'introduiſît chez les Pruſſiens ſes voiſins, & il ne craignoit point qu'elle pénétrât dans le Royaume par cette porte, puiſqu'il n'avoit pas rougi de mettre en quelque ſorte le ſceau à la perverſion de la Pruſſe, en la livrant entre les mains de celui qui y avoit introduit l'héréſie; mais il déploroit le ſort de

de la Livonie, & marquoit une grande frayeur que l'héréſie ne ſe communiquât de-là dans ſes états.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Des ſentimens ſi contradictoires & exprimés dans le même tems, ne pouvoient être dictés que par l'intérêt. Le Roi avoit vu, au moins avec indifférence, l'apoſtaſie de la Pruſſe, parce que c'étoit un moyen ſûr d'en bannir l'Ordre Teutonique, dont la perte étoit l'objet de tous ſes déſirs, & il témoignoit un grand zele pour l'extirpation de l'héréſie dans la Livonie, parce qu'il cherchoit l'occaſion de ſe mêler des affaires de cette province, dans l'eſpérance que la Pologne en tireroit un jour ou l'autre quelque parti. Sigiſmond ſavoit faire céder les intérêts de ſa religion à ceux de ſa politique, & Plettenberg, ſur cet objet, peut être mis ſur la même ligne avec lui, mais il faut avouer qu'il fut encore plus coupable en ſa qualité de Religieux. Si on nous reproche de revenir pluſieurs fois ſur la conduite pleine de fauſſeté, que Sigiſmond a toujours tenue à l'égard de l'Ordre, ainſi que ſes prédéceſſeurs, nous prions le lecteur de conſidérer que, ſi nous ne répétons pas vingt fois les mêmes choſes, pour réfuter les différens mémoires qui ont été donnés contre l'Ordre par les Polonois, nous ne pou-

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

vons nous dispenser de saisir quelques-unes des occasions qu'ils nous fournissent eux-mêmes, pour jetter du jour sur leur conduite.

Thomas Schoning, Archevêque de Riga.

Ardnt. pag. 195 & seq. Gadebusch. pag. 333 & seq.

Après avoir intéressé la Pologne à son sort, Jean Blankenfeld partit pour Rome, mais il n'atteignit pas le but de son voyage, étant mort en chemin, de la dyssenterie, le 9 de novembre 1526 (1). Avant de partir, Blankenfeld avoit conseillé aux Chanoines de Riga, de lui donner pour successeur, en cas qu'il vînt à mourir, Géorge, Duc de Brunswick, Grand-Prévôt de l'Eglise de Cologne, & il avoit conseillé de même, aux Chanoines de Derpt, d'élire Balthasar Mercklin, Vice-Chancelier de l'Empereur; mais ni l'un ni l'autre ne le remplacerent sur aucun de ces deux siéges. Ce n'est pas que les Chanoines de Riga n'eussent postulé le Duc de Brunswick; mais, comme l'élection d'un étranger, étoit directement contraire aux réglemens, ou plutôt aux intérêts de la Livonie, Plettenberg s'y opposa, & les

(1) Sélon toute apparence à Pololocz. Plusieurs écrivains prétendent qu'il alloit en Espagne, pour faire ses plaintes à l'Empereur; mais les commissions, dont le Roi de Pologne le chargea pour le Pape, ne laissent pas douter qu'il n'ait eu l'intention d'aller à Rome.

engagea à choisir un membre du Chapitre, promettant de leur faire rendre par la ville de Riga, tout ce qu'elle leur avoit enlevé : en conséquence les Chanoines élurent le 8 septembre de l'an 1527, Thomas Schoning, leur Doyen, fils d'un Bourgmestre de Riga.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Schoning, privé de la moitié du domaine de Riga qui lui appartenoit, & ne voyant sortir aucun effet des promesses que Plettenberg avoit faites, obtint un décret de la Chambre Impériale de Spire, par lequel il étoit ordonné à ceux de Riga de le reconnoître pour leur maître, de rendre les biens enlevés à l'Eglise, & d'abandonner le Luthéranisme. L'Archevêque, qui avoit été lui-même solliciter ce décret à Spire, revint par la Prusse, où il se laissa d'autant plus aisément persuader par Albert de prendre son frere Guillaume pour Coadjuteur, qu'il espéroit d'être soutenu par la maison de Brandebourg. Schoning ne pouvoit guere commettre une plus grande faute, que de prendre un Coadjuteur de la main d'Albert; car, si ce Prince n'avoit point cru que son frere avoit du penchant pour la doctrine qu'il avoit embrassée, il se seroit bien gardé de le proposer.

Lorsque le conseil de l'Archevêque

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

eut publié le décret de l'Empire, & qu'on fut instruit de la Coadjutorerie de Guillaume, à laquelle le Chapitre de Riga avoit apparemment donné les mains, l'Evêque de Derpt, & quelques autres engagerent le Maître de Livonie, à assembler les états. Plettenberg, ami de la paix, & craignant de la voir troubler, donna un exemple aussi grand que rare parmi les Princes, en reconnoissant ses torts : il renonça au serment qu'il avoit exigé de l'Archevêque Blankenfeld, & des autres Ecclésiastiques de la Livonie en 1526, & rendit la moitié de Riga à Schoning.

Le Maître de Livonie & l'Archevêque voulurent empêcher la ville de Riga, de jouir de la liberté de religion accordée en Allemagne, mais ce fut inutilement. Cependant les habitans de cette ville jugerent à propos de s'accommoder avec l'Archevêque : on s'assembla à Dalen, & ils reconnurent la jurisdiction temporelle de l'Archevêque, telle qu'elle avoit été réglée autrefois, mais ils ne voulurent point le reconnoître pour le spirituel, Comme cette affaire étoit de nature à troubler le repos de la Livonie, quelques Princes s'entremirent pour les engager à une espece de treve, ou plutôt à laisser dormir cette dif-

ficulté pendant deux ans. L'an 1531, Plettenberg & les Evêques assemblés à Wolmar, où l'Archevêque ne vint pas, chercherent le moyen d'éloigner Guillaume de Brandebourg, après la mort de Schoning : ils avoient déja protesté auparavant contre le choix de ce Coadjuteur, mais cela n'empêcha pas que Guillaume, qui étoit en Livonie, ne prît possession d'avance, de quelques places de l'Archevêché. L'année suivante, l'Archevêque exigea l'hommage des habitans de Riga, mais ceux-ci, réclamant la paix de religion faite en Allemagne, demanderent qu'on leur donnât des sûretés pour le libre exercice du Luthéranisme. Suivant les écrivains de la Livonie, les Etats s'assemblerent pour délibérer sur les affaires de la religion, & Plettenberg se lia avec les principaux de la Noblesse, & la ville de Riga, pour le maintien du Luthéranisme, & l'on promit de se soutenir mutuellement; mais il ne faut entendre cela, que de la liberté de religion; car il paroît que, si Plettenberg fit la faute de protéger la doctrine de Luther, à cause de l'avantage qu'il en croyoit retirer, il ne l'embrassa jamais (1).

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Arndt. pag. 201. Gadeb. pag. 343.

(1) Cette même année, un incendie consumma

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Plettenberg étant déja d'un grand âge, chercha à se donner un Coadjuteur, tant pour l'aider que pour avoir un successeur de son choix. Il jetta les yeux pour cet effet, sur Herman de Bruggeney, Maréchal de Livonie, & le Chapitre de l'Ordre l'ayant désigné pour Coadjuteur, il demanda la confirmation de ce choix au Grand-Maître (1). Quelque tems après Plettenberg envoya les Commandeurs Thierri (2) de Galen & Thierri de Schneeberg à Ferdinand, Roi des Romains, pour le prier de confirmer Bruggeney, en qualité de son successeur, ce qu'il lui accorda.

Arndt. page 203.

La même année 1533, Guillaume de Brandebourg, qui vouloit se rendre agréable aux Livoniens, fit un accord avec quelques Commandeurs & un grand

une partie des titres de la bourgeoisie de Riga. Divers malheurs de cette espece, qui sont arrivés, seront peut-être la cause que nous n'aurons jamais une bonne histoire de la Livonie. Gadeb. pag. 243.

(1) Les écrivains de la Livonie disent que Plettenberg avoit demandé l'agrément du Grand-Maître; mais Walther de Cronberg fit plus que de donner un simple consentement; car Venator rapporte (pag. 251) une partie de l'acte, par lequel il confirma Bruggeney, en qualité de Coadjuteur du Maître de Livonie. Rien ne prouve mieux la supériorité que le Grand-Maître avoit conservée sur les Chevaliers Livoniens, en qualité de Chef de l'Ordre.

(2) Plus probablement Henri.

nombre de Gentilshommes de l'Archevêché & d'autres contrées de la Livonie, & les députés de la ville de Riga, pour le maintien de la prédication de la parole de Dieu, conformément à la doctrine de l'ancien & du nouveau Testament : c'est ce que l'Eglise Catholique a fait dans tous les tems, & qu'elle ne peut jamais cesser de faire ; mais dans le sens des novateurs qui s'érigeoient en interprêtes de l'écriture, c'étoit le Luthéranisme qu'ils entendoient. Guillaume & ses associés avoient ajouté, qu'après avoir averti trois fois ceux qui enseigneroient l'erreur, on les puniroit convenablement : cela regardoit les Anabaptistes, qui avoient pénétré en Livonie, & dont la doctrine étoit aussi odieuse aux Luthériens qu'aux Catholiques. Il ne faut cependant pas croire que Guillaume & ses associés eussent embrassé ouvertement le Luthéranisme; la suite de l'histoire atteste le contraire; ainsi il ne s'agissoit que de la liberté d'enseigner & de professer cette nouvelle religion, à l'exclusion de l'Anabaptisme & des autres sectes qui pouvoient en dériver. Cette démarche ne rendit pas à Guillaume la considération qu'il avoit perdue, en se faisant postuler à l'Evêché d'Oesel par un parti mécon-

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Ibid. pag. 205.

tent de l'Evêque, & en s'emparant de la Wikie, qui appartenoit à cette Eglise. Guillaume ne put se maintenir dans cette usurpation, qui fut cause que l'Archevêque, les Evêques de Derpt, de Courlande & de Revel, Plettenberg & Bruggeney son Coadjuteur, s'assemblerent à Fellin, & convinrent qu'on ne pourroit prendre les biens de personne sans un jugement préalable & sans le consentement des Etats; & ils promirent de se secourir mutuellement en pareil cas; ce qui obligea Guillaume d'abandonner la Wikie.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Mort de Plettenberg. 1535.

L'an 1535, des Commissaires, nommés par le Roi de Pologne & le Maître de Livonie, s'assemblerent à Kurczmy, le jour des Rois, pour prendre inspection des limites qui séparoient la Lithuanie de la Livonie; mais comme leurs autorisations n'étoient ni pareilles, ni suffisantes, pour terminer les difficultés qui étoient survenues, ils convinrent de demander à leurs commettans respectifs, qu'on envoyât d'autres Commissaires avec des pouvoirs convenables, & qu'en attendant, on ne poursuivroit pas les difficultés qui avoient lieu entre les habitans des deux pays. L'envoi de ces députés, fut le dernier acte important du long Magistere de Walther de Pletten-

Cod. Pol. tom. 5. pag. 189.

berg. Ce Prince, étant allé à l'église de St. Jean à Wenden sa résidence, pendant le carême de l'an 1535, y mourut de vieillesse, assis dans un fauteuil en face de l'autel (1). Tous les historiens font l'éloge le plus distingué de Plettenberg, & Arndt ne balance pas de lui donner le titre de Grand. Il le mérita effectivement au commencement de son Magistere, mais il n'en fut pas de même dans la suite. Plettenberg commit une grande faute, en dépouillant l'Archevêque Blankenfeld de la moitié du domaine de la

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Arndt. pag. 205. Gadeb. pag. 348 & seq.

(1) Plettenberg fut enterré dans l'église de Wenden, où l'on voit encore sa pierre sépulchrale. Il y est représenté de grandeur naturelle, revêtu d'une cuirasse, le casque à ses pieds, la main droite appuyée sur une épée nue, & la gauche tenant le bouclier chargé de ses armes. L'inscription étoit : *Int Jahr 1535 den Verden sundages in der vasten so starf de hochloflische ffurste Herr Wolter von Plettenberch D. O. Meister to Lifflande regerde 44 jar.* Suivant cette inscription, il doit être mort le quatrieme dimanche de carême ; mais Gadebusch nous apprend qu'au lieu de *Verden*, d'autres ont lu *Veuten*, qui seroit le cinquieme dimanche ; & malgré cela Gadebusch marque sa mort, le dimanche *Oculi*, le troisieme de carême. Les 44 années de Magistere, que l'inscription lui donne, ne sont rien moins que sûres, puisque Gadebusch nous apprend que d'autres ont lu 41, au lieu de 44, ce qui est plus conforme à la vérité ; car nous avons fait voir par une chartre du mardi d'après la fête de la Ste. Vierge (probablement l'Assomption) de l'an 1494, qu'il ne prenoit encore alors que le titre de Marechal & d'Elu à la Maitrise de Livonie. Voyez *Arndt. pag.* 173, 174 & 205 *in not.*

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

ville de Riga, & en le contraignant de lui faire serment de fidélité : mais si cette injustice a fait une tache à sa gloire, il l'a effacée par la maniere dont il l'a réparée. Sa conduite à l'égard des Luthériens n'est pas également susceptible d'excuses, & sera toujours blâmée par ceux qui n'ont pas fait divorce avec les vrais principes. Si c'est une chose odieuse de voir des particuliers sacrifier la religion à l'intérêt ou à la politique, elle l'est encore bien davantage, quand ce sont des Princes qui se livrent à de pareils excès ; parce que leur premier devoir est de protéger la religion, & que le mal dont ils se rendent responsables est ordinairement proportionné à l'étendue de leurs domaines, & se propage souvent au-delà.

La foi de Plettenberg fut foible & chancelante ; cependant il ne paroît pas qu'elle ait fait entiérement naufrage. Il favorisa d'abord le Luthéranisme, pour s'attacher les habitans de Riga, qui y étoient inclinés, & pour s'élever sur les débris de la puissance de l'Archevêque ; mais il ne tarda pas à reconnoître le tort que sa fausse politique avoit occasionné à la Livonie. Dans une lettre qu'il écrivit au Magistrat de Riga en 1527, au sujet de la sortie des mons

Arndt. pag. 202.

noies, il accusa la doctrine de Luther d'être cause des nouveautés dont on se plaignoit. Cependant il ne revint point sur ses pas ; mais le luthéranisme avoit fait de tels progrès dans la Livonie, qu'il n'étoit plus tems de l'arrêter, & qu'il étoit peut-être impossible de n'en pas tolérer le libre exercice. Malgré ces écarts, nous disons que Plettenberg n'embrassa pas le Luthéranisme, premiérement, parce qu'il ne conste pas de son apostasie, & qu'on doit toujours croire le bien tant qu'on n'est pas certain du mal : & secondement, parce qu'il ne seroit point resté au nombre des Religieux de l'Ordre Teutonique ; Luther ayant réprouvé hautement les voeux, particuliérement celui de chasteté, & ayant déclaré que l'Ordre Teutonique étoit un gouvernement monstrueux & une Principauté abominable & vraiment hermaphrodite, n'étant ni laïque, ni religieuse. D'ailleurs les écrivains catholiques rapportent que Plettenberg est mort dans la foi de l'Eglise ; mais ils poussent la chose trop loin ; car Venator prétend que la Livonie fut heureuse de son tems, parce qu'elle étoit soutenue par les deux colonnes fondamentales, celle de la vraie religion & celle de la justice ; tandis qu'il est de fait qu'une grande partie des Livoniens

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Pag. 208.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

embrassa le Luthéranisme, & que Plettenberg les favorisa. Le Pere Helyot, d'un autre côté, rapporte dans son Histoire des Ordres Monastiques, Religieux & militaires, que, loin d'avoir favorisé l'héréfie, comme l'assurent les Protestans, les écrivains Catholiques attribuent au contraire à sa piété & à son zele pour la Religion Catholique, les soins qu'il se donna, pour rendre la Livonie indépendante du Chef de l'Ordre; mais nous avons encore vu que c'étoit une erreur (1). Plettenberg étoit un grand homme que chaque parti vouloit compter parmi les siens; mais il est malheureux pour lui, que sa conduite ait donné lieu à une pareille discussion (2).

Tom. 3. chap. 18.

(1) Le Pere Helyot regarde la séparation des Chevaliers de Livonie, d'avec les autres, comme absolue, & comme s'ils avoient formé un Ordre différent. Mais nous avons prouvé évidemment le contraire.

(2). L'auteur de la description de la Livonie rapporte (*lettre 6, pag. 95.*) que le portrait de Plettenberg se trouvoit à Riga, sur la muraille du vieux château, peint à fresque, mais fort défiguré par les injures de l'air & du tems. Il ajoute que, quand le Roi de Suede ordonna de bâtir une nouvelle Citadelle à Riga, il defendit expressément, pour marquer l'estime qu'il avoit pour ce grand homme, d'abattre cette partie de la muraille où étoit son portrait: au-dessous, dit-il, on a mis ces mots assez négligemment: *Riga 1697. Nec historia debet egredi veritatem: & honestè factis veritas sufficit. Plinius in epistola ad Tacitum.* Arndt (*pag.*

Pendant que les Chevaliers de Livonie regrettoient la perte de Plettenberg, le Grand-Maître tout occupé des intérêts de son Ordre, ne cessoit de les poursuivre, & obtint le 6 mai 1536, un Decret de la Chambre Impériale de Spire, contre les Prussiens qui n'avoient point abandonné Albert, comme il leur avoit été ordonné, pour se soumettre à Cronberg, & ils furent mis au ban de l'Empire. La même année, Herman de Wiede, Electeur de Cologne, assembla un Concile Provincial, où l'on statua sur une quantité d'objets qui avoient rapport à la discipline ecclésiastique. On y régla entre autres choses, qu'on visiteroit & qu'on réformeroit les maisons de l'Ordre Teutonique, de celui de St. Jean, & des Antonistes. Le service divin, l'hospitalité, la régularité, tant dans la conduite, que dans les vê-

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Concile de Cologne.

1536.

Ap. Gusterm. pag. 248.

Labbe Concil.

177.) prétend que l'auteur de la description de la Livonie, n'a parlé de cet événement, que sur rapport; il doute que Charles XI ait fait rétablir cette partie du château, mais il convient qu'on y voyoit le portrait de Plettenberg avec cette seule inscription: *Wolter von Plettenberg Meister, Dutschen, Ordens. Ao. Domini* 1515. Ce qui ne détruit pas le rapport du Baron de Blomberg, auteur de la description de la Livonie; car les Suédois peuvent bien y avoir ajouté le passage de Pline, qui aura été dégradé & ensuite entiérement effacé depuis ce tems-là.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

temens, & la réforme des abus qui pouvoient se commettre dans le boire & dans le manger, étoient les objets proposés à l'examen des visiteurs. Le Concile statua encore que les effets, qui avoient servi aux Religieux, ne seroient plus transportés hors de la province, après leur mort; mais qu'à l'avenir, ils seroient employés aux usages nécessaires des Eglises, des successeurs, ou des pauvres, dans l'endroit même où la maison étoit située. Ce dernier article, qui ne pouvoit avoir d'autre but que d'empêcher l'argent de sortir du pays, ressemble fort à une ordonnance civile. Quatre ans après, l'Archevêque Herman, qui jusque-là avoit montré du zele pour la religion, se laissa entraîner par Martin Bucer à embrasser le Luthéranisme, & voulut établir cette doctrine dans l'Electorat: mais heureusement le Clergé & l'Université de Cologne, s'opposerent aux progrès de l'erreur. Herman fut déposé, & Adolphe, son successeur, donna tous ses soins pour réparer le mal qu'il avoit fait. Ce fut un bonheur pour l'Ordre Teutonique, qui auroit couru risque de perdre les Commanderies qu'il possede dans cet Electorat (1).

(1) Nous passons de l'an 1536, à l'an 1539.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Enlevement des reliques de Ste. Elisabeth.

Ord. deduct. gegen. Hess. page 44 & Beyl. num. 126.

1539.

Les Chevaliers ne furent pas si heureux dans la Hesse. Le Langrave Philippe, surnommé le Magnanime, ayant embrassé le Luthéranisme, voulut qu'il devînt la religion générale de ses états, & se chargea lui-même de le faire prêcher dans l'église de Ste. Elisabeth à Marbourg. Le 16 mai 1539, ce Prince fit dire à Wolfgang Schuzbar, dit Milchling, Grand-Commandeur du Bailliage de Hesse, qu'il vouloit entendre le sermon & communier le dimanche suivant, dans l'église, de son Ordre. Le samedi, des députés du Landgrave, se rendirent à l'Eglise & firent prier le Grand-Commandeur de s'y rendre, parce qu'ils devoient lui communiquer des ordres de leur Maître. Schuzbar y étant allé, les Commissaires dirent que le Landgrave lui ordonnoit d'ouvrir le trésor de son église & la châsse où reposoient les cendres de Ste. Elisabeth, qu'ils devoient transporter au château. Le Grand-Commandeur refusa, & fut trouver le Prince, à qui il dit toutes les raisons possibles, pour le détourner de ce projet; mais ce fut en vain. Le lan-

---

parce que les deux années intermédiaires n'offrent aucun événement pour l'histoire de l'Ordre. Nous ferons encore la même chose dans la suite, en pareille circonstance.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

demain dimanche, le Grand-Commandeur ayant été mandé à l'église, le Landgrave lui ordonna d'ouvrir le trésor qui contenoit les réliques de Ste. Elisabeth. Trois portes, qui séparoient la chapelle du choeur, furent ouvertes & le Prince y entra suivi d'Albert, Duc de Lunebourg de Grubenhagen, d'une foule de courtisans & de gens de toute espece. La châsse qui contenoit le corps saint, étant entourée d'un grillage de fer, le Landgrave ordonna de l'ouvrir, & le Grand-Commandeur employa de nouveau les sollicitations les plus pressantes, mais n'ayant rien gagné, il jetta la clef loin de lui. Le sacristain l'ayant ramassée, voulut en vain s'en servir, les serruriers ne furent pas plus heureux en essayant de crocheter cette serrure à secret, & il fallut la briser de force; alors le Prince s'approcha de la chasse. Ce monument de la pieuse magnificence des Chevaliers Teutoniques, qui existe encore (1), est placé sur un piédestal de bois peint en rouge. La chasse a plus de 6 pieds de longueur, plus de 2 de largeur & environ 5 de hauteur; la partie supérieure est faite en forme de toit,

Marburgis. beitrage 4. st. 7. haubst. pag. 123.

(1) L'Electeur de Cologne, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, fut le voir en 1749.

où sont représentés divers traits de la vie de Ste. Elisabeth. L'on voit autour les statues du Sauveur, de la Ste. Vierge, des Apôtres, & de Ste. Elisabeth. Le tout est d'argent doré : c'est un ouvrage gothique, mais orné d'une très-grande quantité de pierres précieuses, de pierres gravées & sur-tout, de perles d'un grand prix. L'écrivain qui en a fait la description, a particuliérement remarqué une émeraude de la premiere grandeur, & une superbe perle, grosse comme un œuf de pigeon. Le Grand-Commandeur ayant encore fait inutilement de nouvelles instances, le Landgrave fit rompre la châsse, mais l'ouverture fut faite en dessous, pour ne point endommager l'ouvrage. Le Prince dit, en retroussant ses manches, qu'il n'y avoit peut-être rien dans la châsse ; mais quand il eut passé le bras dans l'ouverture, voici, dit-il, les reliques de Ste. Elisabeth, & ajoutant la raillerie à l'impiété, venez, dit-il, ma vieille grand-mere : en tirant les reliques qui étoient enveloppées dans un morceau de damas rouge, il adressa la parole à Schuzbar, en disant : Monsieur le Grand-Commandeur, cela est pesant, je voudrois que ce fussent toutes couronnes ! ce sont peut-être de vieux florins de Hongrie. Le Landgrave remit

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

ce précieux dépôt entre les mains de George de Colmatsch, son Stathalter à Marbourg, & celui-ci le donna à son domestique qui le mit dans un sac pour le porter au château. Le Prince ayant demandé où étoit le chef de la Sainte, le Grand-Commandeur, après s'en être beaucoup défendu, fut obligé de montrer l'endroit où il étoit renfermé : l'armoire fut forcée, & l'on en tira la sainte relique avec la couronne d'or que l'Empereur Frédéric II avoit mis lui-même sur la tête de Ste. Elisabeth, lorsqu'on releva son corps, un an après sa canonisation ; le tout fut encore porté au château. On peut juger combien cet événement fut sensible aux Chevaliers Teutoniques, qui faisoient profession d'honorer particuliérement Ste. Elisabeth, qu'ils avoient prise pour une de leurs patronnes ; mais personne n'en fut plus affecté que le Grand-Commandeur & le Grand-Maître ; & le dernier ne manqua pas de porter ses plaintes à l'Empire contre la conduite du Landgrave (1).

---

(1) Les avis ont été fort partagés sur ce qu'étoient devenues les reliques de Ste. Elisabeth : Blankenheim, ancien Bourgmestre de Marbourg, & contemporain, prétend que le Landgrave les fit inhumer secrétement à Marbourg, en sorte qu'il n'y avoit que deux personnes, qui connussent l'endroit où

Si Cronberg ne cessoit de solliciter l'Empereur & les princes de l'Empire pour obtenir le redressement des torts faits à son Ordre, le Roi de Pologne ne se

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Sollicitations du Roi de Pologne en faveur d'Albert.

1540.

---

elles étoient déposées ; & il est très - vraisemblable qu'elles y resterent jusqu'à ce qu'on les exhuma pour les rendre à l'Ordre : car si elles avoient été portées à Ziegenhain, l'an 1546, comme Estor l'a conjecturé, lorsqu'on y transporta la châsse où elles avoient été déposées auparavant, on ne voit pas pourquoi elles n'auroient pas été rendues dans le même tems; & les deux pieces suivantes nous apprennent qu'il y eut plusieurs semaines d'intervalle. Le Landgrave arrêté par Charles-Quint, ordonna du fond de sa prison, de rendre aux Chevaliers Teutoniques les reliques de Ste. Elisabeth, & la vaisselle, ainsi que les bijoux qu'on avoit enlevés de leur Eglise de Marbourg. Jean de Rehen, Grand-Commandeur du Bailliage de Hesse, & Commandeur à Marbourg, donna le 30 mai 1548 aux Commissaires du Landgrave, un reçu par lequel il déclaroit que George de Colmasch, & autres, lui avoient rendu ce jour-là, tous les bijoux avec la châsse de Ste. Elisabeth, qui avoient été enlevés de la maison Teutonique le 22 juillet 1546, pour être portés dans la forteresse de Ziegenhain. Malgré que cette quittance soit générale, il est cependant certain que la couronne d'or qui étoit sur le chef de la Sainte, ne fut point rendue, comme on le voit par le traité d'Oudenarde du 16 juin 1549. Quant aux reliques de Ste. Elisabeth, elles ne furent rendues que six semaines après; ce que le même Grand-Commandeur atteste, par un acte du 12 juillet de l'an 1548, dans lequel il déclare que George de Colmasch lui a remis, en présence du Chancelier, les ossemens de Ste. Elisabeth, savoir la tête avec une des mâchoires, cinq os de différente grandeur, une côte, les omoplates & le grand os d'une jambe. On voit par cette énumération qu'une grande partie des ossemens de Ste. Elisabeth étoit perdue. *Kuchenbecker analecta Hassiaca. collect. 2da, in 120, 1729 pag. 223-228.*

lassoit pas de demander à l'Empereur ; la révocation du bannissement prononcé contre Albert de Brandebourg. Il avoit écrit à Charles-Quint à ce sujet en 1540, & le Monarque lui avoit répondu qu'il ne pouvoit rien décider qu'en pleine diete, & que la premiere fois qu'elle seroit assemblée, il s'occuperoit de sa demande. Sigismond ayant appris que les Etats de l'Empire devoient s'assembler à Ratisbonne, au commencement de l'an 1541, écrivit de nouveau à l'Empereur le 22 janvier de cette année, pour l'engager à casser le jugement de la Chambre Impériale qui n'avoit, disoit-il, aucune jurisdiction sur un vassal de la Pologne. Ce Prince parloit d'un ton si ferme de ses prétentions sur la Prusse, qui étoient diamétralement opposées à celles de l'Empire, qu'il devoit prévoir que ses sollicitations seroient inutiles, comme elles le furent en effet. La ville de Dantzig ayant reçu deux citations, l'une pour l'obliger d'envoyer en Hongrie la somme à laquelle elle avoit été taxée par la diete de Ratisbonne, pour subvenir à la guerre contre les Turcs, & l'autre, pour envoyer des députés à la diete qui devoit se tenir à Spire, le Roi de Pologne écrivit à Ferdinand Roi des Romains ; qu'il regardoit cela comme une erreur

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

Cod. Pol. tom. 4. num. 214.

1541.

Ibid. num. 216.

1542.

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

de Chancellerie, & qu'il le prioit d'empêcher dans la suite, qu'on ne confondît ses sujets avec ceux de l'Empire. Sigismond avoit beau jeu pour soutenir les usurpations des Polonois & de son neveu, & il en profitoit. Ce Prince n'ignoroit pas que la situation de l'Allemagne & de la Hongrie étoit telle, que le Grand-Maître ne pouvoit espérer de long-tems d'être secouru d'une maniere efficace.

Mort du Grand-Maître.

1543.

Venator. Hess.

Cependant rien ne pouvoit rebuter l'infatigable Cronberg, qui ne désespéra jamais de trouver quelque moment favorable : tantôt il couroit aux dietes de l'Empire, tant pour y soutenir les intérêts de la religion, que pour solliciter du secours, tantôt il assembla des Grands-Chapitres pour affermir la discipline dans son Ordre : toujours en activité, il récupera une petite partie des biens, que les malheurs du tems avoient fait passer dans des mains étrangeres, & rétablit plusieurs châteaux qui avoient été détruits ou fort endommagés par la fureur des Anabaptistes. Ses principaux ouvrages furent la reconstruction des châteaux de Horneg, de Neckersulm, de Heuchlingen & de Mergentheim : ce dernier qu'il avoit choisi pour sa résidence, & qui étoit devenu le chef-lieu de l'Ordre, fut rétabli avec de plus magnificence que les

XXXVI. WALTHER DE CRONBERG.

autres : ce Prince eut l'honneur d'y recevoir l'Empereur Charles-Quint & le Roi Ferdinand son frere, qui l'honoroient d'une estime particuliere. La mort seule mit fin aux travaux de Cronberg, qui mourut à Mergentheim le 4 avril de l'an 1543, dans le tems que la plupart des Grands-Commandeurs y étoient arrivés, pour assister à un Grand-Chapitre qu'il avoit convoqué : il fut inhumé dans la chapelle de la cour. Ses cendres & le mausolée qu'il s'étoit fait faire de son vivant, ont été transportés dans le caveau de la nouvelle église. Il y est représenté en bronze, de grandeur naturelle, à genoux devant un crucifix, ayant un chapelet à la main ; on voit au pied du crucifix une tête de mort avec ces mots : *Mit der zeit alle hernach.* J'ai vu beaucoup d'historiens qui parloient avantageusement de Cronberg, & pas un qui en ait dit du mal. On ne peut pas faire un plus bel éloge (1).

(1) J'aurois pu allonger l'histoire de ce Grand-Maître, en rendant compte de différens privileges qui lui ont été accordés par l'Empereur, mais je n'ai pas cru devoir entrer dans ce détail. On ne peut faire remonter plus haut que Cronberg, l'usage où sont les Grands-Maîtres de s'intituler : *Nous par la grace de Dieu &c.* Voyez ce que nous avons dit (tome 4, page 119) au sujet de Walkenrod, Truchses

WOLFGANG SCHUZBAR,

Dit MILCHLING.

XXXVIIe. GRAND-MAITRE.

LES Grands-Capitulaires étant déja assemblés à Mergentheim à la mort de

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

prenoit encore la qualité de *Frere* dans ses chartres. *Cod. Pol. tom.* 4. *pag.* 185. Tieffen son successeur, qui étoit si humble, le prit aussi probablement; cependant dans la seule de ses chartres que je connoisse, le titre de *Frere* est omis. (*Clagius de Linda Mariana, pag.* 28) Frédéric de Saxe & Albert de Brandebourg, abandonnerent la qualité de *Frere* & s'intitulerent : *Nous par la grace de Dieu &c.* Ils étoient Princes de maisons souveraines, ainsi on peut croire qu'ils ne faisoient que continuer l'usage où ils étoient auparavant. Nous avons déja remarqué ailleurs, qu'anciennement cette dénomination étoit une marque d'humilité, que de simples Abbés mettoient souvent dans leurs actes : mais depuis qu'elle fut devenue une marque de grandeur, on conviendra sans peine, que personne n'étoit plus autorisé à la prendre que les Grands-Maitres de l'Ordre Teutonique, qui avoient un rang distingué entre les Puissantes du Nord. Cependant les Grands-Maitres s'en abstinrent, soit par humilité, soit parce que leur qualité de Chefs d'un Ordre souverain, suffisoit pour les relever. Dans les circonstances où l'Ordre se trouvoit, Cronberg crut qu'il ne falloit négliger aucune des prérogatives dont il étoit en droit de jouir, aussi bien que tous les autres Princes de l'Empire, & s'intitula : *Nous par la grace de Dieu &c.* J'ignore s'il prit d'abord cette qualité au commencement de son Magistere; je la trouve pour la premiere fois dans un recès de la diete de Spire de l'an 1542 : ses successeurs ont suivi cet exemple. *Neu. Saml. d. Reich. absch. part.* 2. *pag.* 462.

Venator. pag. 259 & *seq.*

1543.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Cronberg, & la situation de l'Ordre exigeant qu'on ne différât pas de lui donner un successeur, le Grand-Commandeur de Franconie, qui avoit la direction de l'Ordre pendant l'interregne, fit procéder à l'élection, & toutes les voix se réunirent sur WOLFGANG SCHUZBAR surnommé MILCHLING, Grand-Commandeur du Bailliage de Hesse. Schuzbar eut beau protester qu'il étoit incapable de remplir cette dignité, & désigner plusieurs Chevaliers à qui il croyoit plus des talens; on jugea que sa modestie l'en rendoit encore plus digne, & il ne put se refuser aux voeux de son Ordre (1). On est surpris du peu d'intervalle qu'il y eut entre la mort de Cronberg & l'élection de son successeur; car, dès le 16 d'août, Schuzbar demanda les droits régaliens à l'Empereur.

Il reçoit l'investiture à Spire.

Venator. pag. 260 & seq.

1544.

Charles-Quint, voulant donner une nouvelle marque de considération à l'Ordre, donna l'investiture de la Grande-Maîtrise & de la Prusse à Schuzbar, le 5 mai 1544, dans la ville de Spire, avec

(1) Hess écrit le nom du Grand-Maître *Schuzbar* & Venator *Schutzbar*. Wolfgang étoit né à Treisa, ville de la Hesse, de Craft Schuzbar, surnommé *Milchling*, & de Marguerite de Trohe. *Marb. beitr.* 4 *st. pag.* 178.

la

XXXVII. Wolfgang Schutsbar.

la même solemnité qu'il l'avoit donnée à son Prédécesseur dans celle d'Augsbourg. Le trône étoit élevé dans la grande place, & on suivit le même cérémonial qui avoit eu lieu pour Cronberg ; ainsi il est inutile de le répéter : j'observerai seulement que l'Electeur de Trêves, l'Electeur Palatin, & Joachim II, Electeur de Brandebourg, cousin issu de germain d'Albert, y étoient en personnes. Les Chevaliers Teutoniques, Ambassadeurs du Grand-Maître, étoient Christophe & Henri, Comtes de Leyningen, Louis, Comte de Konigstein, Jean Jacob, Baron de Konigseck, & Walther de Heisenstein, Grand-Commandeur du Bailliage de Coblentz. Les trois étendarts furent portés devant le Grand-Maître & présentés à l'Empereur par Evrard d'Ehingen, Grand-Commandeur de Franconie, par Jean Verner de Reuschag, Grand-Commandeur d'Alsace & de Bourgogne, & par Balthazar Comte de Nassau de Wisbaden, Commandeur à Kapfenbourg. Gaspar de Munster, Commandeur de Marienbourg, y assista comme député de Herman de Bruggeney, Maître de Livonie, & de Jean de Reck, son Coadjuteur. Les lettres d'investiture étoient conçues dans les termes les plus forts contre Albert de Brandebourg ;

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

l'Empereur ordonnoit aux Electeurs, aux Princes, aux Comtes, enfin à tout l'Empire, d'aider le Grand-Maître à rentrer en jouissance des biens de son Ordre, & de tous les droits qu'avoient eus ses prédécesseurs, qui lui étoient de nouveau confirmés.

Le Grand-Maître n'omit rien de ce qui dépendoit de lui, pendant tout le cours de son regne, pour le maintien de la religion, pour tâcher de rétablir l'Ordre dans ses domaines usurpés, & pour témoigner sa reconnoissance à l'Empereur, qui l'honoroit d'une bienveillance toute particuliere : la guerre que ce Monarque fit aux Protestans, lui en fournit l'occasion : mais pour se former une idée de l'état de l'Empire, il convient de rapporter en bref quelques évenemens dont nous avons différé de parler jusqu'à présent.

Ligue de Smalcalde.

Sleidan. lib. 7 & seq.

Les Princes de l'Allemagne, qui avoient embrassé le Luthéranisme, s'étoient assemblés plusieurs fois pour les intérêts de leur religion & de leur sûreté, dans la petite ville de Smalcalde : leur premiere assemblée eut lieu en 1530, & ils firent un traité purement défensif. Deux ans après, il se fit un accord à Nuremberg entre l'Empereur & le Princes Protestans, portant qu'il y auroit une paix

[redacted]

XXXVII. Wolfgang Schutzbar

générale dans l'Empire jusqu'à la tenue d'un Concile que l'Empereur tâcheroit de faire assembler incessamment. Le Concile n'ayant pu avoir lieu, les Princes s'assemblerent encore à Smalcalde en 1535; & comme depuis l'accord de Nuremberg plusieurs Princes, & beaucoup de villes étoient entrés dans leur alliance, il se trouva à cette assemblée quinze Princes & les députés de 30 villes qui avoient embrassé la confession d'Augsbourg: on y renouvella pour 10 ans, la ligue que les Protestans avoient faite pour leur défense. L'an 1537, les Princes & les députés des villes Luthériennes s'étant de nouveau assemblés à Smalcalde, ils y appellerent Luther, Melancton & d'autres docteurs de la secte, & l'on examina la bulle d'indication d'un Concile à Mantoue: comme leur ligue étoit devenue très-puissante par la jonction des Rois de Suede & de Danemarck, du Duc de Wurtemberg, & de plusieurs autres Princes, ils déclarerent fierement qu'ils ne consentiroient jamais qu'on assemblât le Concile hors de l'Allemagne.

Ce fameux Concile assemblé contre les erreurs de Luther, de Zuingle & de Calvin, & pour la réformation de la discipline & des mœurs, est trop connu, pour que nous ayons besoin d'en faire ici l'histoire.

[redacted] on observera seulement qu'il fut d'abord indiqué à Mantoue, ensuite à Vicence & enfin à Trente, où il commença le 13 décembre 1545 : il ne fut terminé qu'au bout de 18 ans, après avoir été interrompu deux fois. Luther, première source de tous ces désordres, mourut le 18 février 1546, & Frédéric, Electeur Palatin, ayant embrassé cette même année, sa doctrine, donna un accroissement considérable au parti des Protestans. L'Empereur voyant cette ligue se fortifier tous les jours, & que les espérances qu'il avoit conçues de la tenue d'un Concile étoient vaines, résolut d'employer d'autres moyens ; car les confédérés de Smalcalde avoient jusque-là, méprisé le Concile, & le rejettoient comme s'ils n'y avoient aucun intérêt.

XXXVII. Wolfgang Schutzbar.

1546.

Ligue du Pape & de l'Empereur.

Charles-Quint, voyant qu'il falloit employer la force, avoit envoyé à Rome le Cardinal de Trente, pour conclure un traité avec le Pape, par lequel Sa Sainteté s'engageoit à lui fournir 12000 hommes d'infanterie Italienne, 500 chevaux légers, 200000 écus, & lui permettoit de lever cette année la moitié du revenu des biens de l'Eglise en Espagne. C'étoit alors Alexandre Farnese, nommé Paul III, qui occupoit la chaire de St. Pierre. L'Empereur, décidé à la guerre, déclara par un

manifeste qu'il n'en vouloit pas à la religion, mais bien aux gens qui méprisant les décrets de l'Empire, suscitoient contre lui les Puissances étrangeres, opprimoient la liberté publique & dépouilloient les Princes. Ce dernier trait pouvoit regarder particuliérement la conduite du Landgrave de Hesse à l'égard de l'Ordre Teutonique, dont nous parlerons en son lieu. Les Protestans dont Jean-Frédéric, Electeur de Saxe, & Philippe, Langrave de Hesse, étoient les chefs, répondirent par un manifeste, & sans perdre de tems, ils assemblerent leurs troupes, qui étoient bien plus nombreuses que celles de l'Empereur.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Charles mit l'Electeur & le Landgrave au ban de l'Empire, & assembla son armée; & le Grand-Maître s'y rendit avec ses troupes, qui consistoient en 1500 hommes de cavalerie. Les troupes du Pape vinrent joindre l'Empereur qui étoit à la tête de l'armée, & les rives du Danube furent le principal théâtre de la guerre, pendant cette campagne. Les Princes confédérés, apprenant que le Comte de Buren amenoit des Pays-Bas 10000 hommes d'infanterie & 4000 chevaux au secours de l'Empereur, envoyerent le Comte d'Oldenbourg & le Colonel Reiffenberg avec un corps de troupes, pour em-

Le Grand-Maître prend part à la guerre.

Sleidan. lib. 17. Venator, pag. 263.

1546.

Sleidan, lib. 18.

[redacted]
XXXVII. Wolfgang Schutzbar.

Barre. Hist. d'All. tom. 8. pag. 677.

Ibid. pag. 686.

pêcher qu'ils ne passassent le Rhin. L'Empereur, de son côté, envoya l'Archiduc Maximilien, le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique & Albert de Brandebourg, neveu du Duc de Prusse, pour seconder Buren, qui passa heureusement le fleuve à l'aide de l'Electeur de Mayence. La campagne se passa en manœuvres & en différentes entreprises dont aucune ne fut décisive. L'Empereur étant campé à Suntheim près de la Brentz, voulut surprendre les ennemis : le Grand-Maître & le Margrave de Brandebourg, à la tête de leur cavalerie, & Alisprantl Madruce avec les bataillons qu'il commandoit, partirent au commencement de la nuit, ayant des chemises sur leurs armes pour se reconnoître, & marcherent en silence; le Duc d'Albe les suivoit avec le gros de l'armée à une certaine distance : mais les alliés, avertis de ce dessein, le firent échouer : ils avoient augmenté les gardes, & toute l'armée étoit sous les armes; en sorte que les Impériaux furent obligés de se retirer. Ceux qui avoient tourné pour prendre les ennemis à dos, furent plus heureux, & remporterent quelques légers avantages.

Pendant ce tems les troupes de Ferdinand, Roi des Romains, de Hongrie & de Bohême, & celles du Duc Maurice

[redacted]

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

de Saxe, faisoient le ravage dans l'Electorat de même nom : Maurice, quoique Protestant, s'étoit armé contre l'Electeur son cousin, espérant de le remplacer dans la dignité Electorale. L'an 1547, l'Empereur porta la guerre dans la Saxe ; elle fut bientôt terminée par la bataille de Mulberg, où l'Electeur Jean-Frédéric fut fait prisonnier. Quelques jours après l'Electeur fut condamné à perdre la tête comme rebelle & felon ; cependant l'Empereur lui fit grace à la sollicitation de plusieurs Princes, mais à diverses conditions ; entr'autres, qu'il renonceroit pour lui & ses enfans à la dignité Electorale, & qu'il restitueroit les biens enlevés aux Comtes de Solms & de Mansfeld, au Grand-Maître de l'Ordre Teutonique & à tous les Ecclesiastiques. C'est de Jean-Frédéric surnommé le Magnanime, que descendent les Ducs de Saxe Gotha d'aujourd'hui. 1547.

Sleidani. lib. 19.

Le Duc Maurice de Saxe, à qui Charles-Quint donna l'Electorat de son infortuné cousin, & l'Electeur de Brandebourg, songerent aussitôt à faire la paix du Landgrave de Hesse, qui ne pouvoit plus se soutenir après un pareil échec. On fit une capitulation par laquelle ce Prince promit, outre une grande quantité d'autres articles importans, de res-

Ibid.

[redacted]
XXXVII. WOLF-GANG SCHUZBAR.

tituer les biens qu'il avoit pris au Grand-Maître de l'Ordre Teutonique. Le Landgrave vint trouver l'Empereur à Halle, pour lui demander pardon : ce Monarque le reçut sur son trône, au milieu d'une assemblée nombreuse, où se trouvoient l'Archiduc Maximilien, les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, Philibert, Prince de Savoie, trois Princes de Brunswick, le Grand-Maître, le Duc d'Albe, plusieurs Evêques & les Ambassadeurs d'une quantité de Princes. Cette assemblée brillante n'étoit propre qu'à humilier le Landgrave, qui resta longtems à genoux aux pieds de l'Empereur. Après avoir fait cette soumission, le Landgrave comptoit de jouir de sa liberté, mais il en fut tout autrement ; car l'Empereur le retint prisonnier pendant cinq ans (1).

Le 22 de juin, comme on conduisoit le Landgrave de Halle à Naumbourg, l'Electeur de Brandebourg, qui l'accompagnoit, apperçut le Grand-Maître & le dit au prisonnier ; le Landgrave sachant que ce Prince étoit en grand crédit au-

(1) La détention du Landgrave a donné lieu à beaucoup de discussions : personne n'a traité cette matiere plus à fond que M. Mallet dans son Histoire de Hesse, tome 2. page 267 & suivantes.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

près de l'Empereur, il pria l'Electeur de l'engager à le venir trouver. Le malheureux Philippe, lui tendit la main & le supplia, conjointement avec les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, de s'employer auprès de l'Empereur pour obtenir sa liberté, promettant d'accommoder tous les différends qu'il avoit avec lui. Le Grand-Maître acceptant la proposition, promit de s'intéresser auprès de l'Empereur pour obtenir son élargissement, aussitôt que l'accord seroit arrangé; il manda cette nouvelle à Eberhard de Thungen, Grand Commandeur de Franconie, & au Chancelier George Spiess, qui étoient à Ulm, afin qu'ils cherchassent la maniere dont on pourroit faire ce traité. Nous apprenons ces circonstances par la lettre que Thungen & le Chancelier écrivirent le 4. juillet, au Grand-Commandeur de Hesse, pour lui faire part de cet événement.

Ord. deduct. geg. Hess beyl. num. 132.

Conduite du Landgrave de Hesse à l'égard de l'Ordre.

Ord. deduct. gegen. Hess. pag. 45 & seq.

Voici ce qui avoit donné lieu à l'article de la capitulation du Landgrave, & aux promesses que ce Prince avoit faites au Grand-Maître. On a vu plus haut, comment Philippe avoit enlevé les reliques de Ste. Elisabeth en 1539, & cet acte de violence avoit été suivi d'un second, 4 ans après. Dans les premiers mois de l'an 1543, le Landgrave

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

avoit envoyé des Commissaires à la Commanderie de Marbourg ; ils firent l'inventaire de tous les effets qui s'y trouvoient, obligerent les gens d'affaires à prêter serment au Prince ; & firent mettre en prison ceux qui s'y refuserent : on s'empara des regiftres, des papiers & des revenus, & on chassa toutes les personnes de l'Ordre, soit Chevaliers, soit Prêtres, en leur disant qu'ils n'avoient qu'à se marier ; ce qui annonçoit le projet qu'avoit le Landgrave de dépouiller l'Ordre de toutes les Commanderies qu'il avoit dans la Hesse. Le Grand-Commandeur Schuzbar partit pour Mergentheim, & fut porter les plaintes au Grand-Maître ; mais ce Prince mourut peu de tems après : Schuzbar le remplaça, comme nous l'avons dit en son lieu, & il fut lui-même remplacé par Jean de Rehen, dans la dignité de Grand-Commandeur de Hesse. Le nouveau Grand-Maître qui avoit cette affaire fort à cœur, fit de vives plaintes contre le Landgrave, & obtint un decret le 3 août 1543, par lequel l'Empereur prenoit le Grand-Commandeur de Hesse sous sa protection spéciale, & ordonnoit aux Princes & aux Etats voisins, qui avoient dans leurs domaines des biens appartenans au Bailliage de Hesse, d'en laisser tirer les revenus par le Grand-

Commandeur ou par ses Chevaliers, & non par le Landgrave. On chercha ensuite à accommoder cette affaire : l'Electeur Palatin écrivit au Landgrave en faveur des Chevaliers, & la lettre lui fut remise par Jean de Rehen : mais ce Prince ne répondit que pour tâcher de justifier un procédé aussi singulier. Il y eut encore quelques pourparlers d'accommodement en 1544 à Spire, pendant la tenue de la diete, qui ne produisirent aucun effet ; & l'Empereur envoya, l'année suivante, deux Commissaires au Landgrave, qui menagerent un accord, au moyen duquel le Grand-Commandeur dut rentrer en possession de ses biens : mais cet accord n'étoit qu'*ad interim*, ou provisionnel : le point principal de la difficulté subsistoit toujours, & le Landgrave en suscita bientôt de nouvelles (1). D'ailleurs,

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

(1) Nous n'entrerons point dans le détail de ces difficultés, & du procès interminable, qu'elles ont occasionné entre les Princes de la Maison de Hesse & l'Ordre Teutonique : une pareille discussion ne peut être placée que dans l'histoire particuliere du Bailliage de Hesse, & non dans celle de l'Ordre en général. Nous remarquerons seulement que cette question à produit des écrits lumineux, entre autres, deux mémoires donnés au public de la part de l'Ordre, avec une grande quantité de pieces justificatives, dont la plupart n'avoient point encore vû le jour. Ils ont été imprimés l'un & l'autre en 1753. Nous nous en sommes servi plusieurs fois, & nous en aurions fait un plus grand usage, si nous les avions eu plutôt.

XXXVII. WOLGRANG SCHUZBAR.

avoit envoyé des Commissaires à la Commanderie de Marbourg ; ils firent l'inventaire de tous les effets qui s'y trouvoient, obligerent les gens d'affaires à prêter serment au Prince ; & firent mettre en prison ceux qui s'y refuserent : on s'empara des registres, des papiers & des revenus ; & on chassa toutes les personnes de l'Ordre, soit Chevaliers, soit Prêtres, en leur disant qu'ils n'avoient qu'à se marier ; ce qui annonçoit le projet qu'avoit le Landgrave de dépouiller l'Ordre de toutes les Commanderies qu'il avoit dans la Hesse. Le Grand-Commandeur Schuzbar partit pour Mergentheim, & fut porter ses plaintes au Grand-Maître ; mais ce Prince mourut peu de tems après : Schuzbar le remplaça, comme nous l'avons dit en son lieu, & il fut lui-même remplacé par Jean de Rehen, dans la dignité de Grand-Commandeur de Hesse. Le nouveau Grand-Maître qui avoit cette affaire fort à cœur, fit de vives plaintes contre le Landgrave, & obtint un decret le 3 août 1543, par lequel l'Empereur prenoit le Grand-Commandeur de Hesse sous sa protection speciale, & ordonnoit aux Princes & aux Etats voisins, qui avoient dans leurs domaines des biens appartenans au Bailliage de Hesse, d'en laisser tirer les revenus par le Grand-

XXXVII. WOLFGANG SCHUTZBAR.

Commandeur ou par ses Chevaliers, & non par le Landgrave. On chercha ensuite à accommoder cette affaire : l'Electeur Palatin écrivit au Landgrave en faveur des Chevaliers, & la lettre lui fut remise par Jean de Rehen : mais ce Prince ne répondit que pour tâcher de justifier un procédé aussi singulier. Il y eut encore quelques pourparlers d'accommodement en 1544 à Spire, pendant la tenue de la diete, qui ne produisirent aucun effet ; & l'Empereur envoya, l'année suivante, deux Commissaires au Landgrave, qui menagerent un accord, au moyen duquel le Grand-Commandeur dut rentrer en possession de ses biens : mais cet accord n'étoit qu'*ad interim*, ou provisionnel : le point principal de la difficulté subsistoit toujours, & le Landgrave en suscita bientôt de nouvelles (1). D'ailleurs,

(1) Nous n'entrerons point dans le détail de ces difficultés, & du procès interminable, qu'elles ont occasionné entre les Princes de la Maison de Hesse & l'Ordre Teutonique : une pareille discussion ne peut être placée que dans l'histoire particuliere du Bailliage de Hesse, & non dans celle de l'Ordre en général. Nous remarquerons seulement que cette question a produit des écrits lumineux, entre autres, deux mémoires donnés au public de la part de l'Ordre, avec une grande quantité de pieces justificatives, dont la plupart n'avoient point encore vu le jour. Ils ont été imprimés l'un & l'autre en 1753. Nous nous en sommes servi plusieurs fois, & nous en aurions fait un plus grand usage, si nous les avions [illegible] plutôt.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

ou le Landgrave ne rendit pas tous les biens qu'il avoit pris à l'Ordre, ou il en reprit une partie après les avoir rendus, puisqu'il promit à l'Empereur en 1547, de rendre à l'Ordre, les biens qu'il lui avoit enlevés, & qu'il s'engagea la même année vis-à-vis du Grand-Maître, à terminer toutes les difficultés par un accommodement. Ce que nous avançons, est encore prouvé par un décret de l'Empereur en date du 21 juin de la même année, qui ordonnoit aux Princes de rendre à l'Ordre, les Commanderies & autres biens qu'ils lui avoient pris dans la Saxe, dans la Thuringe, dans la Misnie, dans le Voigtlande & dans la Hesse; d'où l'on peut juger des pertes immenses que l'Ordre avoit faites en Allemagne, depuis l'établissement du Luthéranisme.

Les avances que le Landgrave de Hesse avoit faites au Grand-Maître, furent longtems avant d'avoir leur effet; cependant ce Prince, ennuyé d'être traîné d'un endroit à l'autre, se souvint dans sa prison d'Oudenarde des promesses qu'il avoit faites au Grand-Maître, & on entra en négociation. Après avoir tenu beaucoup de conférences, on signa enfin le 16 juin 1549, un traité par lequel ce Prince rendoit à l'Ordre, tous les droits qu'il ré-

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

clamoit, & déclaroit le Bailliage de Hesse exempt de sa jurisdiction, & dépendant immédiatement du Grand-Maître & de l'Empire; ce qui étoit le point principal de la difficulté. Comme le Landgrave auroit pu alléguer dans la suite, qu'il n'avoit pas contracté en liberté; il renonça d'avance à cette exception: mais ce qui mettoit le traité à l'abri de toute réclamation, c'est qu'il étoit fait avec l'intervention des Princes Guillaume & Louis ses fils, ainsi que des deux Bourgmestres de la ville de Cassel & des députés des Etats de la Hesse. L'Empereur confirma l'année suivante ce traité dans tous ses points, ordonna de l'exécuter sous peines de 100 marcs d'or, & nomma les Electeurs de Mayence & Palatin, ainsi que les Assesseurs de la Chambre Impériale de Spire pour veiller à son exécution. Quelque précaution qu'on eût prise, le traité ne fut point accompli, & les difficultés recommencerent bientôt du côté de la Hesse (1). Le Conseil de Cassel

Ord. de duch. beyl. num. 133.

(1) Il y a cependant une exception à faire; car il étoit stipulé par le premier article du traité d'Oudenarde, qu'on rendroit aux Chevaliers les reliques de Ste. Elisabeth, & elles furent effectivement remises au Grand-Commandeur Jean de Rehen, le 12 juillet suivant; comme nous l'avons prouvé dans une note, en parlant de leur enlèvement en 1539.

XXXVII. Wolfgang Schutzbar.

soutint qu'on n'étoit point obligé d'accomplir le traité, parce que le Grand-Maître n'avoit pas procuré la liberté au Landgrave : mais cette raison n'étoit point juste ; car le Grand-Maître avoit bien promis de s'intéresser auprès de l'Empereur, pour obtenir son élargissement ; mais il n'avoit pu s'engager à le procurer, puisqu'il ne dépendoit pas de lui ; ainsi le Prince avoit rempli ses obligations dès qu'il avoit fait les instances convenables. Nous ne suivrons pas plus loin les affaires de la Hesse, dont nous avons même parlé par anticipation, afin de reprendre celles de la Pologne, qui ont plus de rapport avec l'histoire générale de l'Ordre.

Vaines instances du Roi de Pologne en faveur d'Albert.

1548.

Soit que les succès que l'Empereur avoit eus contre les Protestans, donnassent de l'inquiétude au Roi de Pologne pour la Prusse, ou par d'autres raisons ; ce Monarque fit de nouvelles instances en 1548, pour faire absoudre Albert de Brandebourg, de la sentence de bannissement que la Chambre Impériale avoit prononcée contre lui. Stanislas Lasco, Palatin de Siradie, & Ambassadeur de Sigismond, présenta un mémoire à la diete d'Augsbourg, au commencement de cette année. Après avoir déclaré qu'il ne reconnoissoit ni l'Empereur, ni

Cod. Pol. tom. 4. num. 121.

l'Empire, pour juges de cette cause; il entreprit de prouver que la Prusse avoit toujours appartenu à la Pologne, d'où il conclut qu'Albert devoit être affranchi du ban prononcé injustement contre lui, & demanda que les villes de Dantzig & d'Elbing, qui appartenoient à la Pologne, ne fussent plus citées à comparoître par leurs députés, aux diètes de l'Empire. L'Empereur communiqua ce mémoire au Grand-Maître, qui y répondit peu de jours après, c'est-à-dire, le 23 de janvier, & rappella les mémoires qui avoient déja été présentés à l'Empire par son prédécesseur: sa conclusion étoit, de supplier avec les plus vives instances, qu'on mît le décret prononcé contre Albert en exécution réelle. Nous n'examinerons point ces deux mémoires, par la même raison qui nous a empêché d'analyser ceux qui les avoient précédés. Nous dirons seulement que l'Ambassadeur suivoit fidélement le systême que le gouvernement Polonois avoit adopté contre l'Ordre Teutonique, auquel il ajoutoit de nouvelles calomnies, en disant que l'Ordre avoit toujours été l'ennemi de la maison d'Autriche. Mais ces deux pieces nous offrent encore une autre chose remarquable; car on peut en inférer que l'Ordre Teutonique n'a

XXXVII. WOLFGANG SCHUTZBAR.

Ibid. ann. 222.

[redacted]
XXXVII. Wolfgang Schuzbar.

jamais bien connu les actes clandestins, que Sigismond avoit surpris à l'Empereur Maximilien, lors de leur entrevue de Vienne en 1515. Lasco en parle sans les nommer, en deux endroits de son mémoire : dans l'un, il dit que Charles-Quint, & son frere Ferdinand ne pouvoient secourir l'Ordre, s'il faisoit quelque entreprise contre la Prusse, parce que l'Empereur Maximilien avoit promis à son Maître, pour lui & ses successeurs, que jamais ils ne donneroient du secours aux Chevaliers Teutoniques ; & à la fin, il prie encore ces deux Princes de se souvenir des promesses de l'Empereur Maximilien leur ayeul. Mais il semble que le Grand-Maître n'a point compris ces deux articles, parce qu'apparemment il ne connoissoit pas les traités que Maximilien avoit faits avec les Polonois, & il se contenta d'insister sur la défense que Maximilien avoit faite à l'Ordre de se soumettre à la Pologne (b).

Lib. 20.

L'Ambassadeur Polonois, dit Sleidan, fit un nouveau mémoire, mais il ne le présenta point, parce qu'on choisit quel-

(b) Le Code diplomatique de la Pologne étant peu répandu, les curieux pourront voir les mémoires de Lasco, & la réponse du Grand-Maître dans Sleidan, livre 20.

ques membres de la Diete, pour examiner les raisons qui avoient été avancées de part & d'autre : l'avis du Comité, fut qu'on devoit maintenir la sentence prononcée contre Albert ; mais comme il étoit difficile de la mettre en exécution, on jugea qu'il falloit remettre le tout à la volonté de l'Empereur.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Charles-Quint répondit le 10 de mars à l'Ambassadeur Polonois, de l'avis de tous les Etats de l'Empire, qu'on ne pouvoit casser extrajudiciellement, la sentence prononcée contre Albert, & que, suivant les loix, on devoit maintenir & le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, & l'Empire dans leurs droits ; mais que, si quelqu'un croyoit avoir à se plaindre de cette sentence ; il pouvoit alléguer ses raisons en justice. Après avoir dit des choses obligeantes pour le Roi de Pologne, qui s'intéressoit à cette cause, l'Empereur ajoûtoit, que, se souvenant qu'on avoit parlé autrefois d'accommoder cette affaire amiablement, il le proposoit de nouveau, de l'avis de tous les Etats de l'Empire ; qu'on pourroit nommer des Commissaires pour l'examiner, sans cependant interrompre le cours de la justice ; & il proposa son frere Ferdinand, Roi des Romains, de Hongrie & de Bohême, pour faire en

Cod. Pol. tom. 4. num. 223.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

cette derniere qualité, les fonctions d'amiable compositeur, ne doutant pas qu'il ne fût agréable au Roi de Pologne (1). Quant aux villes de Dantzig & d'Elbing, il déclaroit qu'il ne pouvoit rien faire contre les droits de l'Empire qui les réclamoit, parce qu'elles étoient inscrites depuis long-tems à sa matricule.

Neüe Saml. der R. abschiede. part. 2. pag. 607.

En conséquence de cette réponse, la diete ordonna au fiscal de l'Empire, d'agir contre lesdites villes de Dantzig & d'Elbing, comme de droit.

Mort du Roi de Pologne. On songe à s'accommoder.

1548.

Il est douteux que le Roi de Pologne ait su la réponse que l'Empereur avoit faite à son Ambassadeur, étant décédé le 1 du mois d'avril suivant à l'âge de 82 ans. A sa mort, Sigismond Auguste son fils, qui avoit été désigné pour être son successeur, dès l'an 1530, prit en mains les rênes du gouvernement. Malgré que ce Prince devoit être imbu de tous les principes que son pere avoit constamment suivi à l'égard de l'Ordre Teutonique, il semble qu'il étoit disposé

(1). Ferdinand étoit à la vérité intéressé à la cause, comme Roi des Romains, & comme frere de l'Empereur; mais ces raisons étoient en quelque sorte contrebalancées par les alliances qui l'unissoient à Sigismond. Ferdinand avoit épousé Anne de Hongrie, niece de Sigismond, & sa fille Elisabeth avoit épousé Sigismond Auguste, fils du même Sigismond, déja reconnu pour être son successeur.

à accepter l'arbitrage ou la médiation du Roi Ferdinand son beau-pere, mais il étoit embarrassé de justifier Albert de Brandebourg, comme on peut juger par une lettre d'un de ses ministres. Sigismond Auguste ayant envoyé un Député au Duc de Prusse, ce Député écrivit à son maître, pour lui rendre compte de la négociation: c'est cette lettre qui nous apprend que le Roi étoit presque décidé à prendre Ferdinand pour arbitre des difficultés qu'il avoit avec le Grand-Maître, quoiqu'il ne fût point encore quel jour, ni quel lieu Ferdinand désigneroit pour entendre les parties; & que cependant il vouloit avoir à la main, tout ce qui pouvoit servir à la défense de sa cause; c'est pourquoi il avoit envoyé ce Député au Duc de Prusse, pour sçavoir s'il n'avoit pas de documens qui pussent servir à cet effet. Albert répondit au Député du Roi qu'il avoit la copie des titres sur lesquels le Grand-Maître fondoit ses prétentions, mais qu'il n'en avoit point qui pussent défendre la cause du Roi, ni la sienne; qu'il avoit remis au feu Roi, étant à Dantzig, un coffre qui contenoit les documens de l'Ordre en original, & qu'il présumoit qu'il étoit conservé à Marienbourg. Le Député Polonois répon-

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Cod. Pol. tom. 4. num. 224.

[redacted]
XXXVII.
WOLFGANG SCHEZBAR.

dit qu'il étoit très-important de connoître les titres sur lesquels les adversaires s'appuyoient, pour se préparer à les débattre ; mais qu'il avoit été à Marienbourg, passé trois ans, par ordre du Roi, où il n'avoit trouvé, ni le coffre, ni aucun titre. Albert ayant témoigné combien il seroit fâché que ce coffre fût égaré, tant parce qu'il importoit au Roi d'avoir les titres, que dans la crainte qu'ils ne passassent entre les mains des Chevaliers Teutoniques, qui sembloient en être totalement dénués, il fit apporter ceux qu'il avoit ; ils consistoient dans les actes de l'assemblée tenue à Posnanie, passé 43 ans, & en d'autres pieces que les Polonois connoissoient déja. (1) Le Député dit ensuite qu'on n'étoit point embarrassé de défendre les droits de la Pologne sur la Prusse Royale, mais qu'il prioit le Duc d'indiquer comment on pourroit défendre ceux de la Prusse Ducale ? Le Duc répondit que c'étoit au Roi à le défendre, puisqu'il étoit son vassal ; & le Député répliqua, qu'il étoit vrai que le Roi devoit le défendre, mais que, comme

(1) Il paroît que 43 est une faute : car il est apparent qu'il s'agissoit du congrès tenu à Posnanie en 1510.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

il s'agissoit de ses intérêts, c'étoit à lui à suggérer les moyens qui pouvoient servir à sa défense. Après avoir rendu compte de ces pourparlers, le Député fait part au Roi d'une découverte qu'il avoit faite 3 ou 4 jours avant d'écrire cette lettre. J'ai trouvé, dit-il, dans un livre couvert de moisissure, une chose qui pourra nous servir à entrer en matière; c'est le détail des soins que se sont donné en 1463, l'Evêque & le Magistrat de Lubeck, pour accommoder les différends du Roi Casimir & de l'Ordre Teutonique (1). Les Commissaires du Roi soutinrent dans les conférences, que la Prusse entiere devoit lui appartenir, & que les Chevaliers Teutoniques n'y avoient aucun droit, parceque les Polonois avoient subjugué les Prussiens, & leur avoient imposé un tribut, avant qu'on eût entendu parler de l'Ordre Teutonique: c'est pourquoi les Commissaires demandoient que les Chevaliers évacuassent la Prusse, le Roi offrant de leur donner un établissement dans le voisinage des infideles. Je ne vois cependant pas, continue le Ministre Polonois,

(1) Les Lubeckois s'étoient offerts pour médiateurs en 1463; mais les conférences n'avoient eu lieu que l'année suivante. V. tom. 7. pag. 50.

XXX. Wolf-gang [illegible]

qui écrivoit au Roi, quel fond on peut faire sur une pareille assertion, puisqu'il confesse que les Prussiens se sont soustraits de la domination des Polonois, & se sont révoltés contre les Rois ou les Ducs de Pologne; que non-seulement les Prussiens n'avoient payé aucun tribut (1), mais qu'ils avoient profité du moment que la Pologne étoit partagée entre plusieurs Ducs, pour ravager le pays de Culm, la Poméranie, la Cujavie, & la Masovie, de maniere que le Duc Conrard avoit été obligé d'appeller à son secours les Chevaliers Teutoniques, auxquels il avoit donné les pays de Culm & de Dobrzin; mais à condition que, quand ils se seroient emparés de la Prusse, ils lui rendroient Culm & Dobrzin, avec la moitié de la Prusse, qu'ils auroient conquise. Après avoir conclu de-là, que les Chevaliers avoient été légitimement privés de la Prusse, puisque loin d'avoir accompli les conditions, ils avoient fait la guerre à ceux de qui ils tenoient cet état, le Député Polonois avoue au Roi, qu'il n'avoit point vu ce traité fait entre Conrard, Duc de Masovie, & Chrétien Evêque de

(1) *Ac non modo tributum ullum pendisse*, &c. Ces expressions sont remarquables.

[redacted]
XXXVII. WOLFGANG SCHUTBAR.

Culm d'une part, & les Chevaliers Teutoniques de l'autre; mais, ajoute-t-il, j'ai vu la déposition de quelques témoins qui avoient été entendus par les Commissaires du St. Siege, qui disoient d'avoir vu ledit contrat que les Chevaliers ont jugé à propos d'anéantir, & qui pourroit se retrouver à Rome, puisqu'on dit qu'il fut confirmé par Grégoire IX. J'ai vu, continue-t-il, à Lobau, une espece d'acte, qui a quelque rapport à cela; mais on pourroit trouver que c'est aller chercher la chose de trop loin (1); c'est pourquoi, ajoute le Député, j'ai prié le Duc de dire de quelle maniere il pensoit qu'on devoit s'y prendre pour se défendre. Le Chancelier du Duc, ayant répondu, que les Grands-Maîtres étoient vassaux de la Pologne, depuis plus de 90 ans, que cinq d'entre eux n'avoient point refusé de faire leur devoir; qu'Albert & son prédécesseur étoient les premiers qui avoient refusé de prêter serment de fidélité au Roi; qu'un vassal

(1) On voit combien le Ministre Polonois étoit embarrassé; il annonce une trouvaille, &c. il en prouve l'insuffisance; il conclut & combat lui-même sa propre conclusion. Les Ministres de l'Ordre n'avoient jamais tenu un pareil langage avant qu'il eût enlevé ses titres: si on les attaquoit, ils étoient toujours prêts à montrer les traités par lesquels les Polonois avoient reconnu leurs droits.

[redacted]
XXXVII. WOLFGANG SCHUTZBAR.

perdoit tout droit, en refusant le serment à son maître; & que par conséquent le Roi avoit pu disposer du fief de la Prusse, & le donner à qui il vouloit & aux conditions qu'il avoit jugé à propos d'imposer; je demandai, dit le Ministre Polonois, qu'on fournît la preuve de ce que le Chancelier avoit avancé, je dis au Duc que, passé 4 ans, le Grand-Maître avoit publié un mémoire dans lequel il s'étoit efforcé de prouver les droits qu'il prétendoit sur la Prusse, & j'ajoutai qu'il sembloit qu'on devoit tâcher de débattre ses raisons, & le Duc promit d'y faire travailler.

On voit par cette lettre authentique, puisqu'elle est tirée des archives du royaume, que les Polonois, qui soutenoient depuis si long-tems leurs prétentions sur les domaines de l'Ordre, n'étoient pas de bonne foi, puisqu'ils ne connoissoient point de titre qui pût les justifier. Mais en revenche ils connoissoient bien ceux de l'Ordre, puisqu'on les avoit produits plusieurs fois. Il est vrai que le coffre qu'Albert de Brandebourg avoit remis au feu Roi, n'étoit pas retrouvé, mais, selon toute apparence, il le fut par après, & l'on ne peut guere douter que les pieces, dont le Chancelier de Prusse fit l'énumération, en montrant les actes du

congrès

congrès de Posnanie, ne fussent les copies des documens livrés à la Pologne, contenues dans ce fameux cartulaire qui est encore aujourd'hui dans les archives du Roi de Prusse à Berlin; & si le Ministre Polonois n'y trouva rien de nouveau, c'est qu'il connoissoit apparemment tous ces actes dont les Polonois avoient certainement des copies, & dont ils retrouverent par après les originaux, puisqu'ils sont la base du quatrieme tome du Code diplomatique de la Pologne. L'objection du Ministre Polonois contre l'assertion des Commissaires du Roi, donnée au congrès de 1463, ou plutôt de 1464, est frappante; elle prouve bien que les Polonois ne savoient pas & ne croyoient même pas qu'ils eussent jamais eu des droits sur la Prusse, ni qu'ils ayent jamais eu une possession réelle de ce pays. Nous avons démontré plus haut, avec une évidence à laquelle nous ne croyons pas que personne puisse se refuser, que Conrard, Duc de Masovie, avoit donné le pays de Culm aux Chevaliers Teutoniques, sans autre réserve que celle de le défendre contre les Prussiens, tant qu'ils n'auroient pas embrassé la religion Catholique, & sans qu'il ait été le moins du monde question de la réversibilité de cette province, après la

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Supr. tom. 1. pag. 227 & suiv.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

conquête de la Prusse, encore moins de celle du pays de Dobrzin, qu'il ne donnoit pas, ni de la moitié de la Prusse; & nous ne revenons sur cet objet, que pour faire connoître cette espece d'acte contenu dans un vieux manuscrit allemand, conservé à Lobau, sur lequel Cromer s'est fondé, & que le Ministre Polonois ne croyoit pas pouvoir employer pour la défense de sa nation (1). Ce Ministre Polonois assuroit avec beaucoup de fermeté, qu'il n'étoit point embarrassé de se défendre au sujet de la Prusse royale, parce qu'il se fondoit sur le traité de Thorn de l'an 1466; mais on voit en même tems, qu'il sentoit bien que dans un examen en regle, on remonteroit aux événemens antérieurs; & c'étoit là-dessus qu'il cherchoit de quoi justifier les Polonois; mais nous nous flattons d'avoir prouvé invinciblement, que toutes ses recherches ne pouvoient être qu'inutiles. S'il pouvoit rester quelque

(1) Voici comme il s'exprime dans sa lettre au Roi: *Extare Lubaviæ quoque litteras quasdam sub forma vidimus, quibus ejusdem rei significatio quædam datur. Verum hæc nimis alte petita videri possent.* Cod. Pol. tom. 4. pag. 325. Voilà l'espece de titre sur lequel Cromer s'est appuyé, après s'être vanté d'avoir eu l'inspection des archives de la Pologne: qu'on juge de la bonne foi de cet auteur.

doute, la piece dont nous venons de rendre compte, & que le P. Dogiel a eu la bonne foi de nous communiquer, feroit feule décifive contre les Polonois. On eft furpris de rencontrer prefque à chaque pas de nouvelles preuves de la juftice de l'Ordre Teutonique, & de la fauffeté des écrivains Polonois.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Les Polonois rejettent l'arbitrage propofé.

1549.

Cod. Pol. tom. 4. num. 226.

L'année fuivante, l'Ambaffadeur de Pologne déclara à l'Empereur, que fon Maître confentoit à ce que le Roi Ferdinand fe rendît arbitre ou amiable compofiteur entre le Grand Maître de l'Ordre Teutonique & Albert de Brandebourg, d'après le choix qu'en avoit fait ledit Roi de Pologne, & non comme ayant été délégué à cet effet, par aucune autre perfonne, c'eft-à-dire, par l'Empereur. L'Ambaffadeur demandoit outre cela, deux chofes : l'une que le Roi Ferdinand n'entamât cette négociation qu'après la diete qu'on alloit tenir en Pologne, & l'autre, qu'on fufpendît pour tout le tems néceffaire, le décret de profcription prononcé contre Albert, afin qu'il pût envoyer des députés en fon nom, & qu'on s'abftînt de faire aucune entreprife contre fes états, pendant les conférences. L'Empereur ayant fait une réponfe affortie, à l'Ambaffadeur Polonois, donna la commiffion à fon frere

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Ferdinand, par un acte daté de Bruxelles le 11 février 1549, de s'entremettre pour arranger amiablement les différends de la Pologne & de l'Ordre Teutonique. En conséquence, le Roi Ferdinand écrivit de Prague le 18 juillet à celui de Pologne, pour lui signifier la commission qu'il avoit reçue de l'Empereur, & le pria d'envoyer ses Ambassadeurs le 6 d'octobre, afin qu'après les avoir entendus ainsi que ceux du Grand-Maître, il pût chercher les moyens de terminer cette affaire du consentement des parties. Le Roi de Pologne refusa la proposition, ou pour mieux dire, il différa de l'accepter d'une maniere qui valoit un refus. Il étoit bien extraordinaire que le Roi voulût que Ferdinand ne fût nommé que par lui seul & par aucun autre ; car l'Empereur étoit personnellement intéressé à la cause, comme Chef de l'Empire, & il est absurde d'imaginer que quelqu'un puisse faire les fonctions d'arbitre, ou d'amiable compositeur, sans l'agrément des deux parties. Sigismond Auguste disoit dans cette lettre, en date du 14 août, qu'il ne refusoit pas le jugement de Ferdinand, & que ses ancêtres n'avoient jamais refusé de soumettre leurs différends avec l'Ordre Teutonique, à la décision des juges ou des arbitres. Cependant nous

Ibid. num. 227.
Ibid. num. 228.
Ibid. num. 229.
Ibid. num. 230.

avons prouvé que les Rois de Pologne, avoient souvent éludé les jugemens & arbitrages, comme Sigismond Auguste le faisoit encore dans cette occasion, & que, quand les juges ou les arbitres avoient prononcé de leur consentement, ils ne s'étoient presque jamais soumis au jugement. On ne sait si l'on doit beaucoup regreter que cette négociation n'ait pas eu lieu; car, vu le caractere de Sigismond Auguste, que nous verrons se développer dans la suite, on ne doit pas présumer qu'elle auroit pu avoir une issue heureuse. Tant que la dynastie des Jagellons, étoit sur le trône, l'Ordre ne pouvoit rien attendre d'équitable de la Pologne.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Les Protestans recommencent la guerre. Pertes de l'Ordre.

Après que l'Allemagne eut été agitée pendant plusieurs années, par des difficultés de toute espece, les Princes Protestans se liguerent de nouveau, & s'allierent avec Henri II, Roi de France, 1451.
sous prétexte de maintenir la liberté du corps germanique contre les entreprises de l'Empereur, & de rendre la liberté au Duc Jean Frédéric de Saxe & au Landgrave de Hesse. Maurice, à qui Charles-Quint avoit donné l'Electorat de Saxe, étoit le chef de l'entreprise; ce Prince entra en compagne à la tête de l'armée 1452.
des confédérés, & força l'Empereur de

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Sleidan. lib. 24.

se sauver d'Insprnck, où il courut risque d'être pris. Albert de Brandebourg, neveu du Duc de Prusse, qui ne respiroit que la guerre, jugeant qu'on n'étoit pas éloigné de s'accommoder, quitta l'armée & vint avec 2000 mille hommes de cavalerie & 19 compagnies d'infanterie, ravager les domaines du Grand-Maître, & en tira beaucoup d'argent; après cela, le Margrave tourna ses armes contre le territoire de Nuremberg, & poussant plus loin ses ravages, il mit le centre de l'Allemagne en feu. Le Roi de France, de son côté, voulant satisfaire aux obligations qu'il avoit contractées avec la ligue, vint sur la frontiere avec une armée, & prit Metz, Toul & Verdun, qui étoient alors de l'Empire, & sont restés depuis à la France. Au retour de l'expédition d'Inspruck, l'armée des Protestans, dans laquelle se trouvoient les fils du Landgrave de Hesse, traversa la Franconie, pour aller faire le siege de Francfort : les Princes, en passant par le territoire de l'Ordre, exigerent qu'on leur livrât le traité que le Grand-Maître avoit fait avec le Landgrave de Hesse-Outlenarde, & sur le refus qu'on en fit, ils brûlerent le château de Neuhauss, & camperent 9 jours dans les environs de Mergentheim. Le Grand-Maître, hors d'état de s'opposer

Ord. deduct. pag. 50.

à de pareilles forces, & craignant de tomber entre les mains des confédérés, fut obligé de se retirer pour quelque tems dans les environs du lac de Constance. On estime que les dégâts faits par les Protestans dans les terres de l'Ordre à différentes reprises, occasionnerent une perte de 600,000 florins d'Allemagne.

[redacted] XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Venator. pag. 263.

Le traité de Passau, conclu au mois d'août 1552, mit fin à la guerre de l'Empereur avec les Protestans, & procura la liberté à l'ancien Electeur de Saxe & au Landgrave de Hesse, dont la détention avoit été un des prétextes de la guerre. Le dessein qu'avoit Charles-Quint de se venger de la France, & de reprendre les villes que Henri II lui avoit enlevées, l'avoit peut-être rendu plus facile à s'accommoder avec les Luthériens. Ce Monarque ayant rassemblé ses troupes, vint en personne mettre le siege devant Metz, où il fut renforcé par Albert de Brandebourg, qui se raccommoda avec lui; mais la belle défense du Duc de Guise, l'obligea d'abandonner l'entreprise à la fin de décembre, ou selon d'autres, au mois de janvier de l'année suivante, avec perte de plus de 30000 hommes. Le Grand-Maître avoit levé & soudoyé 800 hommes de cavalerie, pour le siege de

1552.

Ibid.

XXXVII. WOLFGANG SCHVZBAR.

Metz ; ce qui lui coûta 22000 ducats ; mais il n'accompagna point l'Empereur dans cette malheureuse expédition, à cause de l'affaire de la Prévôté d'Elwangen, dont nous allons rendre compte (1).

(1) L'Ordre Teutonique avoit une Commanderie à Metz, sous le titre de Ste. Elisabeth, dont l'origine paroît remonter vers le commencement du 13e. siecle ; à en juger par une échange, que Paul de de Wolmeranges fit le 13 décembre de l'an 1241, avec les Freres de l'hôpital des Allemands de Metz. Par deux chartres, l'une du 29 janvier 1257, v. st. & l'autre du 15 mai 1264, on voit clairement que cette maison étoit dépendante du Bailliage de Lorraine. Le 8 novembre 1281, le Commandeur & les Freres de l'hôpital de Notre-Dame de Jérusalem de la maison des Allemands de Metz, acquirent la terre de Mauber-Fontaine. Enfin le 9 janvier 1296, v. st. Charles, Commandeur des Maisons de l'Ordre en Lorraine fit, avec le consentement des Freres de la Commanderie de Metz, une constitution d'un stipende de dix livres à prendre, dit-il, *sus nostre maison ke-siet en la rue des Allemands.* Ce qui nous apprend où cette Commanderie étoit située ; car on connoît encore à Metz la porte des Allemands. C'est peut être la Commanderie, ou la maison des Allemands qui a donné ce nom au quartier de la ville où elle étoit bâtie. Voyez *les preuves de l'Hist. de Metz, tom. 3 pag.* 222. Les savans Bénédictins, auteurs de l'histoire de Metz nous apprennent encore (*tom. 2 pag.* 260), que l'on trouve dans les archives de cette ville, deux pieces sans date, relatives à la Commanderie de Ste. Elisabeth. La premiere est un engagement de quelques biens de la Commanderie, fait à Didier de St. Paul. La seconde contient une citation judicielle faite au nom de l'Ordre, au Maître-Echevin, & aux treize Jurés de la cité de Metz, de comparoître à Spire, le mardi 19 août après l'Assomption de Notre Dame, pour avoir attenté aux privileges de l'Ordre, en arrêtant & constituant en prison un Frere, Prêtre dudit Ordre, & pour avoir

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Affaire pour la Prévôté d'Elvangen.

Elwangen étoit une ancienne abbaye de Bénédictins en Suabe, que le Pape Pie II sécularisa en 1460, & ce monastere devint un Chapitre noble, gouverné par un Prévôt qui est Prince d'Empire, & Souverain de la ville d'Elwangen, ainsi que de son territoire. L'an 1545, Henri, Comte Palatin, Evêque de Worms, de Freysingen, & Prévôt d'Elwangen, sollicité par l'Empereur, par son frere Ferdinand & par l'Electeur Palatin, résigna cette Prévôté au Grand-Maître de l'Ordre Teutonique. Le Pape confirma cette résignation; mais le Chapitre, ne voulant pas l'admettre, intenta un procès au Grand-Maître, à la cour de Rome. J'ignore si ce Prince jouit des revenus de la Prévôté, mais il en portoit le titre, comme on le voit par le traité qu'il fit à Oudenarde en 1549,

Sattler Hist. de Wirtemb. en allem. tom. 4. paragr. 25 & 26.

---

exigé tailles, gabelles, & fait d'autres exactions sur les personnes de l'Ordre & leurs biens: sur quoi il fut fait défense, sous peine de 5000 florins, d'attenter, ou d'innover aucune chose à l'encontre dudit Ordre ni de ses sujets, spécialement durant le procès. Comme la Chambre Impériale n'a été rendue sédentaire à Spire que l'an 1530, c'est entre cette époque & la prise de Metz par les François, qu'il faut rapporter les plaintes de l'Ordre contre les Messins. Il est apparent que les Chevaliers Teutoniques perdirent la Commanderie de Ste. Elisabeth, quand les François s'emparerent de Metz, ou après la vaine tentative que fit Charles-Quint pour recouvrer cette ville.

avec Philippe Landgrave de Hesse. A la mort de l'ancien Prévôt, Henri Comte Palatin, arrivée au commencement de l'an 1552, le Chapitre d'Elwangen élut pour le remplacer, Otton, Evêque d'Augsbourg, se mit le 13 avril sous la protection de Christophe, Duc de Wirtemberg, & redoublant ses sollicitations à Rome, il obtint le 14 juillet de la même année, une sentence foudroyante de la Rote, contre le Grand-Maître : mais le Prince, espérant de la faire abolir, en appellant au Pape, ne voulut point se désister de ses prétentions. Les députés du Grand-Maître & du Chapitre d'Elwangen, ayant comparu le 24 octobre, devant le Duc de Wirtemberg & son Conseil, on fit de vains efforts pour les accommoder, & le Grand-Maître fut à Elwangen le 4 décembre, avec quelques Commandeurs, 200 chevaux, un corps d'arquebusiers, & quelques pieces de canon, & se fit rendre hommage par les habitans, sous prétexte, dit Sattler, qu'on lui en avoit promis la possession dans les dernieres conférences. Le Chapitre ayant eu recours au Duc, fit prendre les armes à 4000 hommes de la milice de son pays, & ordonna à 6000 autres de se tenir prêts en cas de besoin. Christophe, ayant déclaré la guerre

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAK.

1552.

Ibid. pieces just. lettre.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

au Grand-Maître le 14 septembre, il chargea le Bailli de Virnsperg, de mettre garnison dans le château de Tannenberg; mais comme le Grand-Maître avoit envoyé 50 chevaux dans le village de Tanne, il fallut y aller en force pour les déloger. Les Wirtembergeois s'étant approchés d'Elwangen, le Grand-Maître, qui n'étoit pas en état de leur résister, se retira, en emportant avec lui les regitres & les archives de la Prévôté. Dans le même-tems, le Chapitre & le Duc sollicitoient la Chambre Impériale de mettre le Grand-Maître au ban de l'Empire, ce qu'ils ne purent obtenir; & comme Christophe vouloit s'assurer le moyen de récupérer ses fraix, il fit arrêter Jean de Bellersheim, Commandeur de Vinnenden, mit arrêt sur les dîmes de cette Commanderie, & envoya des troupes à Neckers-Ulm, à Horneck & à Gundelsheim, places qui appartenoient au Grand-Maître, avec ordre de faire payer tous les revenus entre les mains des Commissaires Wirtembergeois. Sur ces entrefaites, le Grand-Maître obtint un décret de la Chambre Impériale contre le Duc, & se plaignit à l'Empereur, qui lui conseilla le 3 janvier 1553, d'attendre la décision finale 1553.
de la Chambre Impériale, & de s'abstenir

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

de voies de fait. L'Empereur ayant aussi mandé au Duc de faire cesser les hostilités, de retirer les troupes qu'il avoit mises dans les places de l'Ordre, & d'attendre la décision de la Chambre Impériale pour les fraix, Christophe n'obéit qu'en partie : il rendit la liberté aux prisonniers, & nommément au Commandeur de Vinnenden, retira la plus grande partie de ses troupes qu'il avoit à Neckers-Ulm & à Horneck, mais il laissa 50 hommes dans la premiere de ces places, & 30 dans la seconde, ne voulant pas s'en désaisir entiérement, parce qu'il craignoit de perdre ses fraix, si le Grand-Maître venoit à mourir, avant la décision du procès. Les Electeurs de Mayence & Palatin s'étant entremis ; amenerent enfin la chose à un accommodement, auquel le Duc se prêta d'autant plus aisément, qu'il devoit lui être favorable, & qu'il n'ignoroit pas que le Grand-Maître s'étoit allié avec quelques Princes de l'Empire, ce qui auroit pu rendre la querelle plus sérieuse. Le Duc avoit, indépendamment de cela, des difficultés avec l'Ordre, pour la collation d'une quantité de cures & de bénéfices, dans le pays de Wirtemberg ; & cet article fut compris dans l'accord qui eut lieu, le 25 mars 1553.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Par ce traité le Grand-Maître s'obligeoit de payer 30000 florins pour les fraix, & abandonnoit au Duc la collation des bénéfices conteſtés ; ce qui étoit d'autant plus fâcheux que Chriſtophe étoit un zélé partiſan de la confeſſion d'Augsbourg. Le Duc lui donnoit quelque dédommagement, pour ce qu'il avoit perçu à Horneck, Neckers-Ulm & Gundelsheim ; mais tout défalqué de la ſomme principale, il reſtoit 3000 florins à payer par le Grand Maître, comme nous l'avons dit plus haut. Le Grand-Maître devoit rendre les papiers & regitres de la prévôté d'Elwangen ; toutes les difficultés du Duc & de l'Ordre, étoient abolies ; les deux parties devoient renoncer aux actions qu'elles avoient intentées devant la Chambre Impériale de Spire, & le Grand-Maître conſervoit le droit de pourſuivre à Rome, ſes prétentions ſur la Prévôté d'Elwangen ; mais il ne paroît pas qu'il ait jugé à propos de continuer cette affaire. Si on calcule les fraix de l'affaire d'Elwangen, ceux que le Grand-Maître fit en ſe rendant à preſque toutes les dietes, pour ſolliciter du ſecours contre la Pologne, ce que coûterent les troupes qu'il fournit à l'Empereur, & les dommages occaſionnés par les Proteſtans dans les terres de

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

l'Ordre, on verra qu'il lui en a coûté des sommes énormes pendant ce Magistere. Les affaires d'Allemagne n'offrant rien d'intéressant pour l'histoire de l'Ordre, pendant les années suivantes, nous allons reprendre celles de la Livonie, qui sont de la plus grande importance, & que nous traiterons toutefois le plus briévement possible, pour ne pas trop nous écarter du plan que nous nous sommes proposés. (1).

Herman de Bruggeney, Maître de Livonie.

1535.

Cod. Pol. tom. 5. num. 108.

Après la mort de Plettenberg arrivée pendant le cours de l'an 1535, Herman de Bruggeney, surnommé *Hasenkamp*, qui étoit son Coadjuteur, prit en main les rênes du gouvernement. Le Roi de Pologne lui écrivit le 13 de mai, pour lui annoncer l'arrivée d'un Envoyé qui se rendroit en Livonie à la St. Jean, & le prioit de faire assembler les Etats du Pays pour cette époque. Le Roi qui cherchoit à accommoder les différends de son neveu Guillaume, Margrave de Brande-

(1) Ci-devant on n'a marqué les dates des événemens de la Livonie à la marge, que pour autant qu'elles concouroient avec celles de l'époque où l'on étoit parvenu dans l'histoire générale; mais nous croyons devoir en agir autrement dans cette circonstance, afin que le lecteur ne perde pas le fil chronologique qu'une narration rapide feroit aisément oublier. Ainsi nous allons recommencer à dater à la marge, de l'an 1535.

bourg, avec l'Ordre & les Etats de la Livonie, écrivit de la même date, à ce Prince, pour l'exhorter à se prêter à des conditions raisonnables. Le Ministre Polonois exposa effectivement au Maître de Livonie, & probablement aux Etats assemblés, le desir de son maître ; il pria Brüggeney, de ne rien négliger, pour que Guillaume pût habiter sûrement & tranquilement la Livonie, & declara que le Roi l'avoit envoyé pour ménager en son nom, cet accommodement. Il ne paroît pas que les instances du Roi de Pologne, aient rien produit pour le moment ; mais deux ans après, on fit un recès à l'assemblée tenue le jour de St Michel à Wolmar, qui fut signé par l'Archevêque, le Coadjuteur & tous les Evêques, aussi bien que par le Maître de Livonie & le Maréchal, dans lequel on prit pour base celui qui avoit été fait à Fellin, [illegible]ans auparavant. On convint entre autres choses, que personne ne feroit la guerre sans l'avis des Etats, & que chaque corps conserveroit la liberté d'élire son chef ; qu'on maintiendroit la constitution Papale, nommée *Kleider-bulle*, qui obligeoit les Ecclésiastiques à porter l'habit de l'Ordre, ainsi que le traité de Kirchholm, qui attribuoit un droit égal à l'Archevêque & au Maître de Livonie sur la ville,

[redacted]
XXXVII. WOLF-GANG SCHUBBAR.

Ibid. num. 207.

Ibid.

Arndt. pag. 207. Gadebusch.

1537.

XXXVII, WOLFGANG SCHÜZBAR.

de Riga. Comme le Coadjuteur Guillaume de Brandebourg fut compris dans cet accord, & qu'il le signa, on peut le regarder comme une espece de racommodement entre ce Prince & les différens Etats de la Livonie.

Ibid. 1538.

Le 11 de février de l'année suivante, l'Empereur permit par un privilege particulier, aux Maîtres de Livonie, de ne demander les régaux à l'Empire, que 4 ans après leur nomination. Ce diplôme est daté de Barcelone, ainsi qu'un autre du 28 du même mois, par lequel Charles-Quint nommoit l'Archevêque de Cologne, le Duc de Saxe, le Margrave de Brandebourg, les Ducs de Juliers, de Brunswick, de Mecklenbourg, de Poméranie, & la ville de Lubeck, pour conservateurs & protecteurs de la Livonie, pendant 6 ans, à cause du grand éloignement où il étoit de cette Province.

Guillaume de Brandebourg, Archevêque de Riga.

Arndt. p. 208. Gadebusch. pag. 360 & seq. 1539.

L'Archevêque Thomas Schoning étant mort le 10 août 1539, le Chapitre Cathédral, qui n'étoit point sans inquiétude sur la façon de penser du Coadjuteur, ne laissa pas de le reconnoître pour son chef (1); mais les habitans de Riga,

(1) Chytræus rapporte (*Chron. Sax. lib.* 15. *pag.* 445.) que ce fut l'époque où Guillaume de Brandebourg, embrassa la confession d'Augsbourg. La con-

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

refuserent de lui rendre hommage, & de se désaisir des biens qui appartenoient à l'Eglise, jusqu'à ce qu'il leur eût donné des assurances, pour l'exercice de leur religion. Le Roi de Pologne, qui prenoit beaucoup d'intérêt aux affaires de son neveu, écrivit le 11 octobre au Maître de Livonie, disant qu'autrefois la ville de Riga appartenoit uniquement aux Archevêques, mais qu'ayant été réglé par un traité, qu'elle appartiendroit en commun à l'Archevêque & au Maître de Livonie, il l'exhortoit fortement de laisser à Guillaume, la part qu'il devoit avoir; & il fit écrire de la même date, aux habitans de Riga, dans des termes également pressans, afin qu'ils se hâtassent de rendre de bonne grace, ce qu'ils devoient à l'Archevêque.

Cod. Pol. tom. 4. num. 110.

Ibid. [illegible] *111.*

L'an 1541, des Commissaires du Roi de Pologne & du Maître de Livonie, se rendirent sur les lieux, pour reconnoître & rétablir les anciennes limites qui séparoient la Lithuanie de la Livonie; mais des difficultés sur lesquelles les Com-

Ibid. num. 112 & 113.

1541.

duite de tout le reste de sa vie, prouve assez son inclination pour cette doctrine; mais il ne paroît pas qu'il se soit alors déclaré ouvertement : il dissimuloit à l'exemple de son frere, & peut-être espéroit-il de trouver l'occasion de rendre son apostasie utile, comme avoit fait Albert de Brandebourg.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

missaires ne purent s'accorder, les obligerent de se séparer, sans avoir terminé cette affaire. Depuis long-tems la ville de Riga s'étoit jointe à la ligue de Smalcalde; mais ce ne fut que cette année, que ses lettres d'association furent expédiées à Torgau, par Jean-Frédéric, Electeur de Saxe. On peut juger par-là, jusqu'à quel point le Luthéranisme étoit enraciné dans cette ville puissante, & combien il auroit été impossible à l'Archevêque & au Maître de Livonie de l'empêcher de suivre cette religion. Cependant la ville parut décidée à se soumettre à Guillaume de Brandebourg, puisque l'on confirma à Lemsal, en 1542, un accord qui avoit été fait à Dahlen l'an 1530, entre l'Archevêque & la ville. Par cet accord, qu'on nomma l'accord de Lemsal, de l'endroit où il fut confirmé, il étoit réglé entre autres choses, que la ville reconnoîtroit pour Souverains, l'Archevêque & le Maître de Livonie; que la Jurisdiction Ecclésiastique seroit suspendue jusqu'à l'assemblée d'un Concile ou de la Nation Germanique; qu'on rendroit hommage à l'Archevêque dans la forme convenue; que l'Archevêque oublieroit tout le passé & laisseroit au peuple la liberté de religion; la ville devoit demander à l'Empire d'être relevée du

Gadebusch.

1542.

[redacted]
XXXVII. WOLFGANG SCHUTZBAR.

serment qu'elle avoit fait au Maître de Livonie comme seul Souverain, & l'Archevêque promettoit de ne pas toucher aux franchises & privileges de la ville. Malgré que les articles de cette convention fussent positifs, la ville de Riga fut encore quelques années à se décider de rendre hommage à l'Archevêque.

Jean de Recke, Coadjuteur du Maître de Livonie. *Cod. Pol. tom. 5. num. 114.* 1545.

L'an 1545, le Maître de Livonie envoya des Ambassadeurs au Roi de Pologne, avec des pouvoirs suffisans pour arranger tout ce qui pouvoit être contraire à la paix entre les deux états, & en même tems pour régler définitivement les limites entre la Livonie & la Lithuanie. Herman de Bruggeney, étant d'une foible santé, prit pour Coadjuteur, avec l'agrément du Chapitre, Jean de Recke, ci-devant Commandeur de Fellin (1), qui fut confirmé en cette qualité par le Grand-Maître de l'Ordre. Comme il étoit important de maintenir la ville de Riga dans l'obéissance, on chercha de l'engager à rendre hommage au Coadjuteur, comme elle l'avoit fait au Maître de Livonie, & on convint de la forme qu'on donneroit

Venator, pag. 251.

Arndt, pag. 212.

---

(1) Arndt, *pag.* 213, parle de l'élection du Coadjuteur, comme si elle avoit eu lieu en 1545, mais suivant Venator, *loc. cit.*, elle avoit eu lieu en 1541; ainsi Jean de Recke reçut sa confirmation du Grand-Maître Walther de Cronberg.

[redacted]

XXXVII. Wolfgang Schuzbar.

à cet hommage, dans un accord qui fut fait à Neumuhl vers le milieu du mois de décembre. Ce ne fut point au Coadjuteur seul, que ceux de Riga, résolurent de rendre hommage, la politique les détermina enfin à rendre à l'Archevêque, ce que le devoir exigeoit d'eux depuis long tems. Ils jugerent qu'il étoit dangereux de n'être soumis qu'à l'Ordre Teutonique, & qu'il valoit mieux reconnoître deux maîtres, dont la jalousie les assureroit qu'aucun d'eux ne les opprimeroit. D'ailleurs ils craignoient l'Archevêque; la longue suite de ses titres & sa parenté aussi illustre que nombreuse, les effrayoient, & ils crurent qu'il valoit mieux s'accorder avec ce Prince que de s'exposer aux affaires qu'il pourroit leur susciter.

Avant que la ville rendît hommage à l'Archevêque, les Etats de la Livonie firent entre eux un accord très-remarquable par ses suites. L'Archevêque, les Evêques, le Maître de Livonie & les principaux Commandeurs de l'Ordre, s'étant assemblés à Wolmar le 28 juillet 1546, convinrent entre eux, qu'on ne solliciteroit aucun décret (ce qui s'entend de Rome ou de l'Empire) contre quelqu'un des associés; qu'on renonceroit à ceux qui pourroient déja être portés, & qu'on se tiendroit uniquement au décret du Pape nommé.

Venator. pag. 273 & seq. Arndt. pag. 211. Gadebusch. pag. 384.

1546.

Kleider-bulle, & à l'accord de Lemsal, dont nous avons parlé plus haut; que si quelqu'un étoit attaqué par ses ennemis, tous les autres le secoureroient, & enfin que personne, c'est-à-dire, l'Archevêque, les Evêques & le Maître de Livonie, ne pourroient prendre pour Coadjuteur, aucun Prince ou Grand-Seigneur étranger. Cette convention fut signée & scellée par tous les intéressés, & nommément par l'Archevêque de Riga. Le dernier point de cet accord, dit Arndt, fut renouvellé dans toutes les assemblées des Etats, mais il n'en fut pas mieux observé pour cela. L'hommage que la ville de Riga devoit rendre à l'Archevêque & au Coadjuteur du Maître de Livonie, fut encore différé jusqu'au mois de février de l'année suivante; mais enfin cette cérémonie se fit avec la plus grande pompe, après qu'ils eurent donné l'assurance par écrit, qu'ils maintiendroient la liberté de religion, & qu'ils conserveroient tous les privileges de la ville. Le Maître de Livonie, Jean de Recke son Coadjuteur, & l'Archevêque firent, ensemble leur entrée solemnelle à Riga; chacun voulut y paroître avec magnificence, en sorte que ces Princes avoient entre eux, une suite de 2200 chevaux; la bourgeoisie ne se contenta pas de rendre hommage à l'Archevêque

1547.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

& au Coadjuteur, elle rendit encore aux Chanoines de l'Eglise Cathédrale, leurs maisons dont ils avoient été chassés depuis long-tems (1).

On arrête les artistes demandés par les Russes.

1547. 1548.

Cette année est encore remarquable par un événement d'un autre genre. Jvan IV, qui prit le premier le titre de Czar, régnoit à Moskow depuis l'an 1533. Ce Prince, rare composé des plus grandes qualités & des vices les plus énormes, songea à tirer son Peuple de la grossiéreté & de l'extrême ignorance où il étoit plongé : à cet effet il envoya à l'Empereur un Allemand, nommé Schlitte, qui lui étoit attaché, sous prétexte de renouveller les anciens traités. Schlitte, dit Venator, se rendit à la diete d'Augsbourg en 1548, & demanda qu'on laissât sortir un certain nombre d'artistes de l'Allemagne, pour aller à Moskow ; son Maître s'obligeoit en revenche d'entretenir pendant trois ans, une armée de 30000 chevaux contre les Turcs. L'Em-

Pag. 287 & seq.

(1) La ville de Riga, ne rendit point hommage au Maître de Livonie, dans cette occasion, parce qu'elle s'étoit acquittée de ce devoir depuis long-tems, & même elle l'avoit reconnu pour seul maître, comme nous l'avons dit ailleurs. Suivant le traité de Kirchholm, le Maître & l'Archevêque devoient régir cette ville en commun ; ainsi Bruggeney faisoit un acte de justice, en laissant rendre hommage à Albert de Brandebourg.

pereur ayant accordé cette permission par un acte authentique, Schlitte assembla 300 personnes, entre lesquelles on dit qu'il y avoit des Théologiens, des Philosophes, des Juristes, pour enseigner la jeunesse, des médecins, des ingénieurs, des peintres, des sculpteurs, des papetiers, des armuriers, & enfin des ouvriers de toute espece : ils devoient se rendre à Lubeck, & de-là s'embarquer pour la Livonie. Quand ils arriverent à Lubeck, les marchands, & surtout les Livoniens qui y étoient en grand nombre, représenterent au Magistrat, que, si on laissoit passer ces artistes, ils feroient tort non-seulement aux Livoniens, mais à tous les marchands Allemands qui perdroient cette branche de commerce, & demanderent qu'on defendît aux patrons des navires, de les recevoir sur leurs bords : le Magistrat ayant fait cette defense, les ouvriers engagés pour la Russie, se disperserent ; & Schlitte étant venu à Lubeck, fut arrêté à l'instance des Livoniens, comme ayant été l'auteur de ce projet d'émigration. Voilà en bref comme Venator rend cet événement, d'après le témoignage de Lewenclau, auteur contemporain ; mais Arndt, qui marque l'événement en 1547, rend la chose différemment : il paroît, selon lui, que l'Em-

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Arndt. pag. 212.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

pereur avoit consenti à la demande des Livoniens, à ce qu'on empêchât les émigrans de s'embarquer à Lubeck, & il ajoute que ce Monarque écrivit au Maître de Livonie de retenir, jusqu'à nouvel ordre, les artistes qui passoient par ses états pour se rendre à Moskow. Quoi qu'il en soit, cet événement peu important en lui-même, l'est beaucoup par ses suites; car il ne contribua pas peu à enflammer la colere du Czar contre les Livoniens, qu'il manifesta dans la suite d'une maniere d'autant plus terrible, qu'elle avoit été retenue pendant quelque tems.

Jean de Recke, Maître de Livonie.

1549.

Neue Samlder R. absehiede. part. 2. pag. 607.

Une maladie épidémique qui désola pendant 5 ans la Livonie & ses environs, emporta Herman de Bruggeney le 4 février 1549, & Jean de Recke, son Coadjuteur prit en main les rênes du gouvernement (1). Pendant l'assemblée de la diete qui s'étoit tenue à Augsbourg, l'année

(1) La pierre sépulchrale qui couvroit le tombeau de Bruggeney, se voit encore dans l'Eglise de St. Jean à Wenden; il est représenté, armé avec une grande épée à la main droite, & une plus petite à la main gauche, sa tête est couverte d'une calotte. L'inscription est telle : *Anno 1549 mandach na Marie lichtmessen ist Heer Herman von Bruggeney genant Hasenkampf des Ritt. D. O. Meister zu Liefland in gott selliglich vorstorben, hat christ l. und wol regiret 14 Jahr.* Arndt. pag. 174 & 213.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

née précédente, Philippe de Pruggen, Envoyé du Maître de Livonie, avoit sollicité en son nom, l'exemtion des taxes de l'Empire, & la Diete avoit arrêté dans le recès qui régloit la matricule, que le Maître de Livonie, seroit dispensé de payer les taxes qui lui avoient été imposées précédemment; & qu'à l'avenir il seroit exempt desdites taxes & contributions, excepté cependant de celles qui regardoient l'entrétien de la Chambre Impériale, jusqu'à ce que la Livonie fut délivrée des troubles qui l'agitoient & des vexations de ses voisins, c'est-à-dire des Russes : en conséquence le Ministre de Livonie s'étoit obligé de payer annuellement 50 florins pour l'entrétien de la Chambre Impériale, à condition que cela ne préjudicieroit en rien aux droits de son Maître, & surtout à ses priviléges & franchises au sujet des appels. La Diete permettoit par son recès, au Ministre de Livonie, de communiquer cet arrangement à son Maître, qui devoit envoyer dans 8 mois sa réponse à l'Electeur de Mayence; ajoutant que, s'il acceptoit la proposition dans les 8 mois, on lui expédieroit un acte en forme pour sa sureté; mais que, s'il n'acceptoit pas dans le tems prescrit, le fiscal de l'Empire, agiroit contre lui, pour lui faire paier les

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Gadebusch. pag. 394.

contributions qui lui avoient été imposées précédemment. Le Maître de Livonie ayant accepté un accord si favorable, l'Archevêque de Mayence, en sa qualité de Chancelier de l'Empire, signa, le 13 août 1549, à la diete de Ratisbonne, le recès qui assuroit au Maître de Livonie, les exemptions qui lui avoient été accordées par les Etats de l'Empire à Augsbourg. L'Archevêque & les Evêques de la Livonie ayant fait de semblables capitulations avec l'Empire, il est probable qu'ils en reçurent la confirmation dans le même tems.

Nous avons parlé, en son lieu, du coup mortel que l'Empereur avoit porté à la ligue de Smalcalde, en prenant l'Electeur de Saxe à la bataille de Mulberg : cet événement avoit donné beaucoup d'inquiétude aux Prussiens, & il est apparent que les Polonois l'avoient partagé, parce qu'on craignoit que Charles-Quint, vainqueur des Protestans, n'employât ses armes en faveur de l'Ordre Teutonique. Albert de Brandebourg craignoit d'être attaqué d'un côté, par les Allemands, & de l'autre par les Liveniens ; il est vrai que le Roi de Pologne, s'étoit ouvertement declaré son Protecteur ; & nous avons vu toutes les démarches qu'il avoit faites pour le soutenir : mais, si le Roi,

mieux instruit de la situation de l'Empire, ne redoutoit pas Charles-Quint, Albert de Brandebourg n'en craignoit pas moins les entreprises des Impériaux & des Chevaliers de Livonie. Le fréquent commerce de lettres entre le Grand-Maître & celui de la Livonie, étoit propre à le confirmer dans cette idée. Albert ayant appris qu'un courier de l'Allemagne, chargé de beaucoup de lettres pour le Maître de Livonie, devoit passer par Konigsberg, ou par Ragnit, ou par Tilsit, il écrivit aux Commandans de ces deux dernieres villes de l'arrêter le plus secrétement qu'il seroit possible. On ignore s'il parvint à se rendre maître des dépêches dont ce courier étoit chargé, mais il paroît que cette inquiétude dura jusqu'en 1550 : c'étoit mal-à-propos ; car les Livoniens n'étoient pas en état de rien entreprendre sans des secours que l'Empire ne pouvoit leur donner, & quand ils l'auroient pu, la tranquillité n'étoit pas encore assez bien établie en Livonie, pour pouvoir le leur permettre.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Bock. pag. 266-268.

Les habitans de Riga, qui avoient rendu hommage à l'Archevêque, aussi bien qu'au Maître de Livonie, ne tarderent pas à revenir sur leurs pas : ils firent part aux Etats assemblés à Wolmar, de la protestation qu'ils avoient

Arnd 1 pag. 214. 1551.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

faite à l'Archevêque, portant que le traité de Kirchholm étoit nul & de toute nullité, d'autant qu'il n'ignoroit pas qu'anciennement, la ville de Riga avoit rendu hommage au Maître de Livonie, & non aux Evêques, ni aux Archevêques. On a de la peine à comprendre cette protestation, car il paroît certain que la ville avoit été plus long-tems soumise aux Archevêques qu'aux Chevaliers Teutoniques. Cette année 1551, fut l'époque de la mort de Jean de Recke, Maître de Livonie; il décéda à Fellin, mais les historiens ne nous apprennent ni le jour, ni le mois de son decès (1).

(1) Malgré que le Magistrat & la plupart des habitans de Riga, eussent embrassé le Luthéranisme, ils souffroient encore les maisons religieuses dans leur ville, puisqu'ils firent, en 1551, un accord avec Adelaïde Wrangel, Abbesse du monastere de la Magdelaine, pour terminer toutes les difficultés qu'ils avoient ensemble (*Arndt pag.* 214); mais il paroît qu'elles eurent beaucoup à souffrir de la part des Luthériens. Bucelin fait un grand éloge d'Anne Toschel Abbesse du monastere des Bénédictines à Riga, morte en 1582, à l'âge de 130 ans; il parle, entre autre, de la fermeté avec laquelle elle a conservé sa virginité, contre les attaques des ennemis jurés de l'Eglise, & certainement c'est des Luthériens dont il est question. Comme cette Abbesse avoit 78 ans, quand le Luthéranisme s'établit à Riga, il faut entendre ce que l'auteur dit de sa personne, du soin qu'elle prit de la conservation de ses Religieuses, & l'on peut juger par cet article, combien elles ont souffert de persécutions de tout genre. *Bucelini Menolog. Bened. ad 28 Januarii.*

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR. Henri de Galen lui succede.

On n'est pas mieux instruit du tems, où fut élu Henri de Galen, son successeur (1) : mais on ne peut pas douter que ce n'ait été dans le courant de la même année, puisque le 13 janvier 1552, il exigea l'hommage de la ville de Revel, & que le 22 du même mois
1551.
François de Stitten, rendit hommage en son
Arndt. p. 215.
nom à l'Empereur, dans la ville d'Insbruck (2).
1552.

L'année 1553, vit naître une nouvelle
Ibid. pag. 216.
querelle qui eût les suites les plus fâcheuses ponr la Livonie. Guillaume de
1553.
Brandebourg, Archevêque de Riga, voulant se donner un Coadjuteur, jetta les yeux sur Christophe, Duc de Mecklenbourg, jeune Prince âgé de 16 ans. C'étoit aller directement contre l'accord fait à Wolmar le 28 juillet 1546. Cet

(1) Henri étoit de la même famille que Christophe-Bernard de Galen, Evêque de Munster, qui s'est rendu si fâmeux le siecle dernier. Cette illustre maison existe encore.

(2) Arndt a fait un extrait des lettres d'investiture que l'Empereur donna à l'Envoyé de Galen, le 22 janvier, qui nous font connoître les possessions & les droits de l'Ordre en Livonie. Charles-Quint lui donnoit en fief, tous les pays de la Livonie ; ce qui ne peut s'entendre que des possessions qu'il avoit en Livonie, l'Estonie, la Harrie, la Wirie, l'Allentakie, la Jervie, les Isles d'Oesel, de Dagho & de Mohn ou Moo, avec la Wikie, qui composoient le diocese d'Oesel, Sochale anciennement Saccala, Waigel, Revel & la Courlande.

XXXVII. Wolfgang Schuzbar.

accord que Guillaume avoit signé, ainsi que tous les intéressés, n'empêchoit point à la vérité que l'Archevêque, les Evêques & le Maître de Livonie, ne prissent des Coadjuteurs; mais il portoit que personne ne pourroit choisir à cet effet, un Prince ou un grand Seigneur étranger, c'est-à-dire, qui ne seroit pas du corps. On peut juger combien l'entreprise de l'Archevêque déplut à tous les intéressés : le Maître de Livonie se hâta de les assembler, & envoya Jean de Hoywen & Christophe Bodekern, son Chancelier, à la diete de l'Empire assemblée à Ulm, apparemment pour se plaindre du procédé de l'Archevêque. Non-content de cette démarche, qui paroît avoir été faite d'un commun accord, Herman, Evêque de Derpt, envoya Holtzschuer, son Chancelier à l'Empereur, pour l'engager à prendre à cœur les intérêts de la Livonie, qui étoit menacée de plusieurs maux à la fois : mais le Monarque répondit que la puissance formidable des Turcs ses ennemis, ne lui permettoit pas de donner du secours aux Livoniens : & le Chancelier obtint pour toute consolation, trois diplômes datés de Bruxelles, le 27 juin, dont un confirmoit les privileges de l'Evêché de Derpt, l'autre défendoit de transporter des cuirasses &

des armes en Russie, & le troisieme recommandoit la Livonie au Roi de Suede.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

La querelle qui s'élevoit au sujet de la Coadjutorerie de Riga, étoit d'autant plus fâcheuse, qu'il étoit aisé de prévoir qu'on ne seroit pas long-tems en paix avec la Russie : la trêve qui existoit depuis si long-tems, étoit prête à finir, & on avoit tout à craindre que le Czar, qui avoit conquis le royaume de Kasan & d'Astracan, ne tournât ses armes victorieuses contre la Livonie, pour ajouter cette belle province à ses vastes domaines. En conséquence on tâcha de conjurer l'orage, en envoyant une ambassade à Moskow, pour demander une prolongation de trêve : mais ce fut inutilement, parce que le Czar insistoit sur le tribut qu'il exigeoit des Livoniens, & que les Ambassadeurs n'étoient pas autorisés à traiter sur cet objet : ainsi ils revinrent sans avoir rien obtenu.

Ibid. pag. 217. Gadebusch. pag. 420.

Comme le danger étoit pressant, on envoya une autre ambassade plus solemnelle, qui partit de la Livonie pendant le carême de l'an 1554 : l'Evêque de Derpt avoit joint trois Envoyés à ceux qui étoient nommés par l'Archevêque, & le Maître de Livonie. Les Ambassadeurs, qui étoient chargés, entre autres points, de ménager une trêve de 30 ans, furent

Arndt. p. 217. 1554.

Gadebusch. pag. 429 & seq.

XXXVII. Wolf-gang Schuzbar.

mal reçus à Moskow. Les Miniſtres d'Iwan renouvellerent la demande du tribut, & les Ambaſſadeurs ſoutinrent que la Livonie n'avoit jamais été tributaire des Ruſſes : les Miniſtres déclarerent que le Czar ne ſe relâcheroit pas ſur cette prétention, & comme les Ambaſſadeurs demanderent qu'on leur fît voir les titres ſur leſquels elle étoit fondée, ils répondirent qu'on avoit des titres qui prouvoient que l'Evêque de Derpt, avoit payé un tribut au Grand-Prince, mais ils refuſerent de montrer ces titres, & même de dire en quoi le tribut avoit conſiſté. Après avoir diſputé long-tems, il fallut accepter tous les conditions que les Moſcovites voulurent preſcrire. Le Czar accorda une trêve de 15 ans, à condition que dans trois ans, l'Evêque de Derpt, payeroit le tribut, qui fut réglé à un marc d'Allemagne pour chacun de ſes ſujets, & qu'il payeroit en même-tems tous les arriérés. Il étoit encore ſtipulé que les Livoniens ne pourroient faire d'alliance avec le Roi de Pologne, qu'on remettroit en état les égliſes Grecques, qui étoient en Livonie, & que les négocians Ruſſes, pourroient tirer toute eſpece de marchandiſes à la réſerve de cuiraſſes : on devoit régler certaines limites ſur le cours du fleuve Narva, & on devoit rendre juſtice aux

Arndt, p. 217 & ſeq.

parties lésées, suivant l'ancien usage. A ces conditions Iwan ordonnoit aux Gouverneurs de Novogorod & de Pleskow, de rester en paix avec la Livonie. Ce traité fut muni des sceaux du Czar, du Maître de Livonie, de l'Archevêque de Riga & de quatre autres, & il fut confirmé par le baisement de la Croix, au mois de juin de l'an 1554. C'étoit en baisant la Croix & en la faisant baiser à ceux avec qui ils contractoient, que les Moscovites étoient accoutumés de confirmer leurs traités.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Malgré que la condition du tribut dont on chargeoit l'Evêché de Derpt, ait été regardée pour être aussi injuste qu'elle étoit onéreuse, les Députés de l'Evêque insisterent pour engager ceux du Maître de Livonie & de l'Archevêque, à accepter le traité tel qu'il étoit proposé; parce qu'ils craignoient la fureur d'Iwan, dont ils auroient été les premieres victimes, à cause de la situation de l'Evêché qui confinoit à la Russie (1).

(1) Selon Arndt (*pag.* 177) il s'étoit déja agi de tribut dans le traité que Plettenberg avoit fait en 1503, avec le Grand-Duc, mais il avoue qu'il n'avoit pas vu ce traité, dont il n'y avoit pas d'exemplaires en Livonie; ainsi ce n'est peut-être qu'une conjecture de sa part. Suivant le même Arndt (*pag.* 199 *in not.*) Neustadt rapporte que très-ancienne-

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR. Négociations avec la Suede. 1554.

Comme il étoit aisé de juger par les prétentions du Czar, qu'on ne parviendroit pas à faire une paix solide, le Maître de Livonie avoit cherché à lui susciter des ennemis, & à s'assurer du secours, avant d'envoyer des Ambassadeurs à Moskou. Les Russes ayant commis des hostilités sur les frontieres de la Suede, Galen avoit envoyé une ambassade au Roi Gustave Wasa, pour l'engager à prendre les armes contre eux, lui faisant espérer non-seulement de lui donner du secours, mais aussi de faire une diversion en sa faveur. Le Roi de Pologne avoit fait de pareilles offres, mais ni l'un ni l'autre ne secoururent les Suédois. Galen

Loccen. Hist. Suec. lib. 6. pag. 333.

Arndt. p. 218.

1555.

ment les paysans du canton de Derpt, payoient aux Russes quelques livres de cire pour leurs abeilles, & une certaine taxe par tête; & Hiarne ajoute que les mêmes habitans faisoient tous les ans une offrande à l'église de la Ste. Trinité à Novogorod. Mais ces redevances, si elles ont existé, étoient bien abblies par la longue possession qu'avoient les Livoniens de ne plus les payer; & on ne peut regarder la prétention du Czar, que comme une mauvaise chicane. Au printems de l'an 1555, un Ambassadeur du Czar vint à Wenden, pour demander la ratification du traité de l'année précédente, ce que le Maître de Livonie fit avec des réserves & des protestations sur les articles les plus onéreux, que l'Ambassadeur fit entrevoir qu'on pourroit accommoder. Comme ceux de Derpt étoient les plus intéressés, il y eut de longs débats; cependant le Magistrat consentit aussi à ratifier l'acte de l'année précédente; mais en faisant les réserves & les protestations convenables. *Cadeb. pag. 449 & seq.*

envoya au mois de juillet 1555, une nouvelle ambaſſade au Roi de Suede, composée de Bernard de Smerten, Avoué de la Jervie, de Walther de Plettenberg & de Rembert Wilsheimen, Docteur en droit civil & canonique, pour s'excuſer de ce qu'il ne prenoit pas les armes, à cauſe des circonſtances où il ſe trouvoit avec la Ruſſie, lui offrant d'ailleurs ſes bons offices, & les autres choſes qui dépendoient de lui. On ne peut pas dire ſtrictement que Galen ait manqué à ſes engagemens envers le Roi de Suede, puiſqu'il n'y eut pas de traité conclu entre eux; l'Ambaſſadeur, dit Loccenius, n'avoit donné que des eſpérances; mais il ajoute que le Maître de Livonie, changeant de ſentiment, n'accomplit pas ce qu'il avoit promis.

XXXVII. WOLFGANG SCHULZBAR.

Loc. sit.

Il eſt apparent que ce fut l'affaire de la coadjutorerie de Riga, qui engagea Galen à prolonger la trêve avec la Ruſſie, à des conditions ſi dures, & qui l'empêcha de profiter de l'occaſion de joindre ſes armes à celles de Guſtave : il eſt vrai qu'il avoit tout à craindre de la puiſſance du Czar; mais Plettenberg avoit ſu faire tête à ſon aïeul, & il pouvoit, par de nobles efforts, eſpérer les mêmes ſuccès, d'autant plus qu'il auroit agi de concert avec les Suédois.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Affaire de la Coadjutorerie de Riga.

Arndt. p. 217 & seq.

1555.

Gadebusch. pag. 439.

Dès l'an 1554, le Roi de Pologne avoit fait faire de vives instances par son Ministre Gaspar Lonski, en faveur de Christophe de Mecklenbourg, que l'Archevêque avoit nommé son Coadjuteur. L'année suivante, Christophe arriva pendant l'été à Kokenhaus, & fit une entrée solemnelle à Riga, le 25 de novembre; ce qui engagea Galen & les autres Etats de la Livonie, à s'assembler à Wenden, où on résolut de lever des troupes pour être prêtes à tout événement, parce qu'on ne vouloit pas souffrir que Christophe montât sur le siege de Riga : sa nomination étant directement opposée à l'accord de Wolmar, dont nous avons parlé (1).

Arndt. p. 218 & seq.

Gadebusch. pag. 467 & seq.

1556.

Ensuite de la résolution prise à Wen-

(1) Christophe étoit né le 5 janvier 1537. Son frere, Jean Albert, Duc de Mecklenbourg, gendre d'Albert Duc de Prusse, s'étoit chargé de faire un sort à Christophe, à qui il avoit déja procuré l'administration de l'Evêché de Ratzbourg, & il travailloit, à l'aide de son beau-pere, à lui assurer l'Archevêché de Riga, après la mort de Guillaume de Brandebourg. Christophe renonca en 1555 en faveur de son frere, à tout ce qui lui revenoit dans le Mecklenbourg, pour autant qu'il lui procureroit l'Archevêché de Riga; ce qui fut cause qu'Albert, Duc de Prusse, & le Roi de Pologne, son cousin-germain, s'intéresserent si vivement à faire réussir cette affaire. L'usurpateur de la Prusse, avoit déja placé son frere sur le siege de Riga, & il vouloit le faire remplacer par le Duc de Mecklenbourg. Quel augure pour les Chevaliers Teutoniques de la Livonie! *Gadeb. pag. 449 in not.*

den, Gothard Kettler, Commandeur de Dunebourg, partit pour l'Allemagne pendant le carême de l'an 1556, & leva à grands fraix, quatre compagnies ou corps de troupes, qui furent transportés par les vaisseaux de Lubeck, de Travemunde à Riga. Ces dispositions de l'Ordre, inquieterent les Princes qui s'intéressoient à l'Archevêque & au Coadjuteur : le Roi de Pologne, Jean Albert, Duc de Mecklenbourg, les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, plusieurs Princes de Saxe, Philippe, Duc de Poméranie, Jean Otton, Duc de Lunebourg, & plusieurs autres, s'adresserent aux Etats de la Livonie, assemblés à Wolmar le 21 février, pour tâcher d'étouffer ce feu naissant; mais cette démarche fut d'autant plus inutile, qu'on intercepta vers le même tems, des lettres en chiffres, par lesquelles l'Archevêque demandoit du secours à Albert, Duc de Prusse, & lui indiquoit le port de Dunamunde, de Pernau & de Salis, pour le débarquement de ses troupes. Cette découverte porta les Etats de la Livonie, à déclarer l'Archevêqve ennemi de la patrie, & la ville de Riga, renonça formellement à l'hommage qu'elle lui avoit rendu (1).

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

(1) Il est apparent que ce fut alors que les habi-

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR, Furstenberg Coadjuteur du Maître de Livonie. 1556. *Arndt. p. 219. Gadebusch. pag. 468.*

Vers le même tems, le Maître de Livonie jugea à propos de se donner un Coadjuteur, & les Capitulaires élurent Guillaume de Furstenberg, Commandeur de Fellin, sur qui Galen avoit jetté les yeux. Cette Coadjutorerie n'étoit point contraire à l'accord de Wolmar, comme celle du Duc de Mecklenbourg, puisque Furstenberg étoit Chevalier de l'Ordre; mais elle ne laissa pas d'occasionner un surcroit de difficultés. Gaspar de Munster, Maréchal de l'Ordre, qui ambitionnoit la Maîtrise de Livonie, fut si piqué de la nomination de Furstenberg, qu'il refusa d'y consentir, prétendant que, contre l'usage, elle avoit été faite à son insu & par un petit nombre de jeunes Capitulaires. Il étoit vrai que l'élection avoit été faite sans sa participation, & cela ne venoit que de la défiance qu'on avoit de lui depuis long-tems. Lorsqu'il s'étoit agi de la derniere trêve avec les Moscovites, Munster avoit prétendu qu'il falloit plutôt s'allier avec le Roi de Pologne, que de contracter des engagemens

tans de Riga protesterent contre le traité de Kirchholm, qui adjugeoit la moitié de la souveraineté de leur ville à l'Archevêque, comme nous l'avons dit plus haut. Il semble que les historiens se sont trompés sur l'époque de cette protestation.

onéreux & inuſités avec les ennemis de la Livonie, & il auroit eu raiſon, ſi le Roi de Pologne n'avoit pas été auſſi un des ennemis les plus acharnés de l'Ordre Teutonique. Malgré que le Maître & le Chapitre euſſent été d'un autre avis, le Maréchal n'en avoit pas moins commencé une négociation avec les Polonois, & ne voulant point conſentir à la trêve faite avec les Moſcovites, il perſiſta dans ſes ſentimens en faveur des Polonois. L'attachement, que Munſter avoit montré pour la Pologne, l'avoit rendu ſuſpect, & l'opiniâtreté avec laquelle il perſiſta dans ſes premiers projets, ainſi que d'autres circonſtances qui ne nous ſont pas parvenues, acheverent de les perdre dans l'eſprit des Livoniens, qui le regarderent comme un traître, qui vouloit livrer les domaines de l'Ordre à la Pologne, comme avoit fait Albert de Brandebourg. Le Maréchal de Livonie, avoit la garde de pluſieurs places, dont il nommoit les Commandans, & ce fut apparemment à cette diſpoſition vicieuſe, qu'il dut la conſervation de ſa liberté: cependant les Commandans qu'il avoit établis dans pluſieurs de ces places, ne balancerent pas de l'en exclure, après en avoir reçu l'ordre du Maître de Livonie. Après qu'on eut élu Furſtenberg

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Coadjuteur, Henri de Galen ordonna au Commandant de Dunamunde, de ne plus obéir au Maréchal. Munster, ayant envoyé quelques personnes à Dunamunde, apprit qu'on leur en avoit fermé les portes, & il écrivit au Maître de Livonie, tant pour se plaindre de ce procédé, que pour se disculper : sa lettre est datée de Segewald le 22 mai 1556. N'ayant point eu de réponse, Munster partit de Segewald avec une bonne escorte, pour se rendre à sa forteresse d'Ascherade; mais il en trouva les portes fermées, & prit le parti de s'aller jetter dans les bras de l'Archevêque de Riga. Le Maître de Livonie, ne tarda pas à demander à Guillaume de Brandebourg, qu'il lui livrât Gaspar de Munster, & sur le refus qu'il en fit, il menaça d'aller mettre le siege devant Kokenhaus, voulant avoir Munster de gré ou de force; ce qui engagea ce dernier à se retirer en Prusse, auprès d'Albert de Brandebourg, où, suivant Arndt, il eut le caractere d'Ambassadeur de l'Archevêque. Pendant le séjour que Gaspar de Munster fit en Prusse, il publia un mémoire justificatif, dont nous avons tiré la plupart des circonstances que nous venons de rapporter. Il est difficile de bien juger d'un fait sur le mémoire d'une des par-

Pag. 219.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

ties. Munster fait beaucoup de plaintes & de protestations de son innocence, & avance que l'Empereur & plusieurs Princes de l'Empire avoient jugé qu'il seroit utile à la Livonie de se joindre à la Pologne, à cause du danger imminent qu'elle couroit de la part des Moscovites. C'est la seule chose qui paroisse en sa faveur, encore n'est-elle pas décisive, parce qu'il ne lui appartenoit pas de juger seul, si cette alliance convenoit à l'Ordre ou non. Le défaut de mémoires suffisans, ne permet pas aujourd'hui de démêler le fond de cette affaire; mais on ne peut disconvenir que le Maréchal ne se soit rendu coupable d'une désobéissance formelle, en traitant avec la Pologne, malgré l'Ordre, & en refusant de reconnoître le traité que le Maître de Livonie son supérieur, avoit fait avec les Moscovites, du consentement de son Chapitre (1).

La retraite, que l'Archevêque avoit accordée à un Religieux fugitif de l'Ordre, fortement soupçonné de vouloir li-

(1) Le mémoire de Gaspar de Munster a été imprimé à Konigsberg en 1556, par Jean Daubman. Il consiste en 37 pages, petit in-4to., y compris la lettre qu'il écrivit de Segewald au Maître de Livonie, le 22 mai de cette même année.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

vrer la Livonie à la Pologne ; ne pouvoit manquer de porter l'animoſité à ſon comble, ſur-tout que Furſtenberg, qui étoit d'un caractere violent, avoit alors une grande influence dans les affaires. Le Roi de Pologne ayant envoyé l'Evéque de Samogitie à Wenden, pour engager le Maître de l'Ordre & les autres Etats de la Livonie, à ſe prêter à un accommodement, l'Archevêque y envoya Erhard de Kunheim ; mais on ne permit pas à ce dernier de parler à l'Evêque de Samogitie, & on le mit aux arrêts dans ſa maiſon. Comme les Teutoniques vouloient couper toute communication à l'Archevêque, avec la Pologne & la Pruſſe, ils avoient envoyé Werner de Schall de Bell, Avoué de Roſitten, avec un détachement à Setzen. Gaſpar Lanczki, Secrétaire du Roi de Pologne, que ce Monarque envoyoit à l'Archevêque pour la même fin qu'il avoit envoyé l'Evêque de Samogitie à Wenden, fut arrêté par les ſoldats de Werner de Schall, qui refuſerent de le laiſſer paſſer, parce qu'il n'avoit pas de paſſe-port du Maître de Livonie : un nommé Vodt lui ayant conſeillé de s'échapper, pour tromper ſes gardes, les ſoldats l'atteignirent à une lieue de Kokenhaus ; & le maltraiterent tellement

Cod. Pol. tom. 5. pag. 196.

Arndt. p. 220.

qu'il mourut trois jours après : un nommé Herman, domestique de l'Archevêque, qui servoit de guide au Ministre Polonois, perdit également la vie dans cette occasion. Cet événement, qui étoit des plus fâcheux, ne pouvoit manquer d'animer le Roi de Pologne contre l'Ordre, quoiqu'il paroisse que la chose ait été faite sans l'aveu de l'Avoué de Rositten, qui commandoit le détachement. L'Archevêque rendit compte au Roi de Pologne, par une lettre du 9 juillet, des arrêts de Kunheim & de la mort de Lanczki, & lui fit une peinture touchante de l'état où il étoit réduit, avec le Duc de Mecklenbourg, son Coadjuteur, suppliant instamment Sa Majesté de lui envoyer un prompt secours. Guillaume de Brandebourg avoit inséré dans la lettre un billet, par lequel il prioit le Roi d'avertir son frere, le Duc de Prusse, de sa situation, & de l'engager à joindre ses forces aux Polonois pour le délivrer, ne pouvant lui écrire directement, parce que toute communication étoit interceptée.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Cod. Pol. tom. 5. num. 115.

Le Roi de Pologne écrivit aux habitans de Riga, qui ne répondirent qu'après qu'on se fut porté aux dernieres extrêmités contre l'Archevêque : ils ne tâcherent pas même de se disculper, s'en rapportant à l'Evêque de Revel, que les

Captivité de l'Archevêque & du Coadjuteur.

Cod. Pol. tom. 5. num. 116.

1556.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Arndt. p. 220. Gadebusch. pag. 469 & seq.

Chytr. lib. 18. p. 439.

Etats de la Livonie avoient envoyé au Roi, pour lui faire connoître l'infraction que l'Archevêque avoit faite à l'accord de Wolmar, par la nomination de son Coadjuteur. La Livonie entiere étant liguée contre l'Archevêque, les Etats lui envoyerent une déclaration de guerre le 16 de juin. Comme le bruit s'étoit répandu que 10000 Prussiens marchoient sur Riga, & que le port de Revel étoit bloqué par une flotte, tout le monde se mit sur ses gardes, & George Taubé, que Guillaume de Brandebourg, avoit dépêché pour avertir son frere du danger dont il étoit menacé, fut tué d'un coup de fusil, comme il montoit sur le bâtiment qui devoit le conduire en Prusse. La nouvelle de l'arrivée des Prussiens, étoit prématurée; mais il étoit vrai qu'Albert, Duc de Prusse, se préparoit à défendre son frere, que la Maison de Brandebourg, avoit promis d'envoyer un secours de 24000 hommes, & que la Pologne avoit résolu de faire un armement considérable, en faveur de l'Archevêque. Furstenberg, à qui Galen, homme naturellement doux & fort âgé, avoit laissé prendre toute l'autorité, voulut, malgré le conseil de son Maître, attaquer aussitôt l'Archevêque. Le Commandeur de Segewald, prit Kremon, & les troupes

de l'Ordre investirent le 19 juin, le château de Ronnebourg, qui se rendit deux jours après. Furstenberg se chargea du siege de Kokenhaus, où l'Archevêque & le Coadjuteur s'étoient retirés, & parut devant cette place le 28 du même mois, après avoir reçu un renfort de 400 hommes & de six pieces de canon, que lui envoyoit la ville de Riga. Le Duc de Mecklenbourg, n'attendit pas l'événement, & sortit de la place, demandant qu'on le conduisît à Wenden, auprès du Maître de Livonie : Galen lui envoya une escorte, pour l'emmener dans sa résidence, & de-là il l'envoya au château de Freyden, en lui donnant plusieurs chevaux richement harnachés. Guillaume de Brandebourg, ne se rendit que le 30 juin, & livra les clefs de la ville à Furstenberg; mais avant de sortir de Kokenhaus, il avoit fait un acte, par lequel il renonçoit à l'Archevêché; soit qu'on l'ait exigé de lui, ou qu'il l'ait fait volontairement, dans l'espoir de ne pas être traité en ennemi. Ce Prince fut d'abord conduit à Smilten, & ensuite à Adzel. Les Princes, dans leur captivité, avoient la liberté de se promener, & le Duc de Mecklenbourg, avoit même la permission d'envoyer de ses gens à son frere, au Roi de Pologne & au Duc de Prusse.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Cod. Pol. tom. 5. pag. 207.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR. Négociations pour la paix. *Arndt. p. 222 in not.*

Le Maître de Livonie avoit envoyé le Commandeur de Riga (1) pour demander la confirmation de son Coadjuteur, ce qui lui fut accordé par un diplôme de l'Empereur, qui fut aussi signé par Ferdinand, Roi des Romains, le 13 du mois d'août : après cela Galen se retira à Tarwast, & laissa le champ libre à Furstenberg. Le même Commandeur de Riga, présenta un mémoire au Roi des Romains, au nom du Maître de Livonie & de son Coadjuteur, pour lui faire connoître les raisons qui les avoient déterminés à faire la guerre à l'Archevêque de Riga, & le prier d'écrire au Roi de Pologne & aux Margraves de Brandebourg, de ne point donner de secours à l'Archevêque. Ferdinand répondit par écrit, en témoignant la peine que lui occasionnoit cette nouvelle dissention ; il exhorta le Maître & les autres membres des Etats de la Livonie, à la paix, & à soumettre la décision de cette affaire à la justice ; ajoutant qu'il avoit écrit au

1556. *Cod. Pol. tom. 5. num. 117.*

Ibid. num. 118.

(1) Arndt, qui paroît avoir eu sous les yeux, le diplôme dont nous allons parler, nomme ce Commandeur George Sieborg de Wischlingen (*V. pag. 221*) & le même a signé George Siberk de Wisbourg, dans une chartre dont on voit la copie dans le Code diplomatique de Pologne, num. 117. Il est assez probable que ce dernier nom est défiguré par une faute d'impression.

Roi de Pologne & aux Margraves de Brandebourg, pour les engager à ne pas se mêler de cette querelle (1). Les Ministres de l'Archevêque produisirent, vers le même tems, un long mémoire, pour justifier leur maître, & Ferdinand qui avoit consulté la Diete, fit connoître sa résolution. Les Etats de l'Empire étoient d'avis, qu'on écrivit à l'Archevêque, au Duc de Mecklenbourg & aux Livoniens, avec ordre à ces derniers de rendre la liberté aux Princes, qui s'obligeroient de garder la paix, & de ne pas permettre que leurs adhérens troublassent la tranquillité. Le Maître de Livonie de-

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Ibid. num. 119.

Ibid. num. 120.

(1) Ces événemens se passerent dans le tems que Charles-Quint songeoit à abdiquer la dignité impériale. Le 7 de septembre 1556, il envoya de Sundebourg en Zélande, le sceptre & la couronne impériale à Ferdinand son frere, avec sa renonciation à l'Empire. Malgré cela les actes dans l'Empire, furent promulgués au nom de Charles-Quint, jusqu'à l'année de sa mort. La raison qu'en donnent les historiens Allemands, c'est qu'encore qu'il eût déclaré aux Etats de l'Empire, le 2 de septembre 1556, la résolution qu'il avoit prise d'abdiquer la dignité impériale, l'ambassade solemnelle, qui devoit notifier cette abdication au college des Electeurs, ne le fit que le 24 février 1558. Cependant Ferdinand prit vers la fin de septembre 1556, le titre d'Empereur, après que Charles-Quint, son frere, y eut renoncé; mais il ne fut reconnu par les Electeurs en cette qualité, que le 12 mars 1558, à Francfort, où la renonciation de Charles-Quint avoit été admise le 24 du mois précédent. *Dom Clément. Art de vérifier les dates, tom. 2. pag 41.*

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

voit donner les mêmes assurances à l'Archevêque, à Christophe de Mecklenbourg & au Duc Jean-Albert son frere, qui s'étoit mêlé de la querelle, en envoyant des troupes en Livonie : les Etats ajoutoient que, si quelqu'un avoit des prétentions, il pourroit les faire valoir devant les Députés du Roi des Romains & de l'Empire, s'il n'aimoit mieux les faire décider par un jugement en regle. Les Electeurs vouloient qu'on insérât dans les lettres qu'on écriroit aux Livoniens, le mot de *restitution*, en parlant des biens enlevés à l'Archevêque; mais les autres Princes ne vouloient pas qu'on l'employât. Les Etats de l'Empire finissoient, en conseillant d'envoyer des Commissaires à Lubeck, pour le premier d'avril suivant, qui engageroient les parties à comparoître devant eux, pour accommoder leurs différends à l'amiable. Après avoir fait connoître le vœu des Princes de l'Empire, Ferdinand dit qu'il préféroit qu'on envoyât des Commissaires en Livonie, & il indiquoit, comme propres à cela, les Ducs de Poméranie, auxquels, si la Diete vouloit, on pourroit joindre deux autres Princes; lesquels Commissaires pourroient envoyer des Députés en leur nom, s'ils ne jugeoient pas à propos d'y aller eux-mêmes. Le premier

mier soin des Commissaires devoit être de faire mettre bas les armes, de faire licencier les troupes & de faire rendre la liberté aux Princes, s'ils ne l'avoient pas déja recouvrée. Si on ne pouvoit accommoder les parties, les Commissaires devoient tâcher de les engager à s'en remettre à l'arbitrage des Electeurs de Cologne & de Saxe, & des Evêques de Munster & de Paderborn, des Ducs de Juliers & de Poméranie, & de la ville de Goslar, ou à se soumettre au jugement de la Chambre Impériale. Ferdinand promettoit d'envoyer des Ambassadeurs, comme il l'avoit déja fait auparavant, au Roi de Pologne, pour l'engager à ne donner aucun secours à l'Archevêque, & il promettoit de faire la même chose à l'égard de l'Electeur de Brandebourg, afin que la tranquillité publique ne fut point troublée.

XXXVII. Wolfgang Schutzbar.

Les envoyés des Ducs de Poméranie arriverent à Wenden, le 15 août, virent l'Archevêque, le 21, & ménagerent une treve entre les deux parties. Henri de Galen, Maître de l'Ordre Teutonique, les Evêques de Derpt, d'Oesel & de Courlande, &c. déclarerent qu'à l'intervention des Ministres de Barnim, & de Philippe, Ducs de Poméranie, ils faisoient une trêve avec l'Archevêque, &

Gadebusch. pag. 489.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

prenoient pour amiables compositeurs de leurs difficultés, Christiern, Roi de Dannemarck, Guillaume, Duc de Juliers, Barnim & Philippe, Ducs de Pomeranie & le Sénat de la ville de Lubeck. On voit par cet acte qui fut scellé à Wenden, le 30 août 1556, que l'Archevêque en avoit fait un semblable; comme il n'est point parvenu jusqu'à nous, nous ignorons quel Prince il avoit choisi de son côté.

Cod. Pol. tom. 5. num. 121.

Ibid. num. 124.

Le même jour 30 d'août, Henri de Galen, expédia de nouvelles instructions aux Ambassadeurs qu'il avoit envoyés au Roi de Pologne à Vilna, conjointement avec les autres Etats de la Livonie; c'étoit une réfutation des prétentions de l'Archevêque & du Roi, qui avoit pour but d'arrêter les projets hostiles des Polonois. Le Roi de Pologne, ayant fait demander au Maître de Livonie, qu'il relâchât plusieurs bateaux qui avoient été arrêtés, & qu'il le certiorât de l'état de l'Archevêque de Riga, qu'on disoit mort, Galen chargeoit ses Ambassadeurs de répondre sur ces objets. On voit par cette piece que les personnes que le Maître de Livonie avoit envoyées porter des instructions à ses Ambassadeurs auprès du Roi, avoient été arrêtées jusqu'à trois fois aux frontieres de la Lithuanie, sans avoir pû y pénétrer.

Ibid. num. 122.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Cependant le Roi des Romains avoit mandé à celui de Pologne, que le Maître de Livonie avoit consenti à le prendre pour arbitre, ainsi que le Duc de Gueldre & de Juliers, des différends qu'il y avoit pour les limites de la Livonie & de la Lithuanie, & il exhortoit Sigismond Auguste à faire un semblable compromis. Mais celui-ci répondit qu'il avoit d'autres affaires plus graves avec le Maître de Livonie, qui ne lui permettoient point de songer à celle des limites, avant qu'elles fussent terminées. Il fait dans cette lettre un détail de toute l'affaire de l'Archevêque & du Coadjuteur, mais de maniere à persuader que l'Archevêque & lui ne se faisoient pas un scrupule d'altérer la vérité. Selon lui, l'Archevêque prétendoit qu'il avoit été contraint de faire l'accord de Wolmar, qui excluoit les Princes étrangers; mais c'étoit une fiction; on n'en voit aucun vestige dans l'histoire, & l'Archevêque n'auroit pas manqué de faire valoir cette violence dans toutes ses défenses, si elle avoit eu quelque réalité. D'un autre côté, le Roi de Pologne, soutenoit; ce qui étoit faux, que ses prédécesseurs avoient toujours été les protecteurs de l'église de Riga, quoiqu'on ne puisse pas nier qu'ils ont quelques fois eu la commission de la protéger. Enfin

Ibid. num. 123.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Sigismond Auguste menaçoit de porter ses armes en Livonie, si Ferdinand ne faisoit pas élargir les Princes pour les rétablir dans leur premier état. Le Roi des Romains, ne se rebutant pas, écrivit de nouveau à celui de Pologne le 1 d'octobre. Après s'être plaint de ce qu'il n'avoit pas accepté sa médiation & celle du Duc de Juliers, il mande qu'il a appris que le Maître de Livonie ainsi que Joachim, Electeur de Brandebourg & le Margrave Jean, son frere avoient porté cette affaire à la connoissance de la diete de l'Empire, & qu'il avoit ordonné à ses Commissaires, qui étoient à Ratisbonne, de ne rien négliger, pour ramener la tranquillité, en accélérant la décision de cette querelle. Ferdinand exhortoit le Roi, à s'accommoder avec le Maître de Livonie, aussi-tôt que les discussions avec l'Archevêque de Riga, seroient terminées.

Ibid, num. 825.

Mort de Galen. Furstenberg Maître de Livonie. 1557.

Arndt pag. 221 & seq. Gadebusch. pag. 496 & seq.

Comme les Etats de la Livonie & l'Archevêque avoient recouru précédemment à la médiation du Roi de Dannemarck, du Duc de Juliers & des Ducs de Pomeranie; des Ambassadeurs Danois étoient arrivés en Livonie, au mois d'octobre de l'an 1556, & avoient proposé de mettre l'Archevêché en séquestre entre les mains des Evêques de Derpt

& d'Oesel, si le Roi de Pologne & le Duc de Prusse y consentoient. Les Ambassadeurs se rendirent à Vilna en 1557, pour solliciter ce consentement; mais les dispositions hostiles du Roi firent avorter leur projet. Galen qui désapprouvoit la violence de son Coadjuteur, à qui il avoit laissé prendre trop d'empire, fit élargir le 12 février, à la demande des Ambassadeurs Danois, Jean de Pahlen, Chanoine de Riga, l'un des partisans de l'Archevêque; & le 10 de mars, on tint des conférences, où l'on s'occupa des conditions auxquelles on rendroit la liberté aux Princes, & l'on revint encore au projet de séquestrer l'Archevêché jusqu'à la fin de la cause, & d'assigner en attendant quatre baillages, pour l'entretien de l'Archevêque & de son Coadjuteur: mais ces propositions ne furent acceptées ni par l'Archevêque, ni par le Roi de Pologne, qui, malgré les instances des Ambassadeurs Danois, persista à vouloir faire rendre la liberté & tous les biens aux Princes, & à leur faire restituer les fraix de la guerre. Henri de Galen, Maître de Livonie ne vit pas la fin de cette affaire, étant mort le 31 mai de l'an 1557.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Le Roi de Pologne, qui étoit en Lithuanie, joignit son armée, forte d'envi-

Paix avec l'Archevê-

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBARque & la Pologne.

1557.

Bock. pag. 392 & seq.

ron 80000 hommes, que Nicolas Misſlecki, avoit eu l'ordre d'aſſembler ; pendant qu'Albert Duc de Pruſſe, armoit de ſon côté, tant ſur mer que ſur terre ; & Furſtenberg étoit campé à Bauske avec 7000 Allemands, quelques milliers de payſans armés, & les ſix compagnies d'étrangers que Kettler avoit levées en Allemagne : comme ces forces n'étoient point capables de réſiſter à celles des ennemis, il fallut s'accommoder. On rapporte que Sigiſmond-Auguſte envoya un ſabre au Maître de Livonie, en diſant que c'étoit avec de pareils inſtrumens, qu'il vouloit ouvrir la priſon des Princes, & les remetre dans leur premier état. Après des propoſitions qui ne furent pas acceptées, les Ambaſſadeurs de Ferdinand, Roi des Romains & de Hongrie, & ceux de Barnim & de Philippe, Ducs de Stetin & de Poméranie, ménagerent enfin un accommodement : & comme le Roi de Pologne & le Duc de Pruſſe, vouloient, avant de traiter avec les Livoniens, qu'ils rétabliſſent l'Archevêque & le Duc de Mecklenbourg, dans tous leurs droits, biens & dignités ; les Ambaſſadeurs, qui étoient revenus au camp du Roi à Poswol, avec des Commiſſaires Livoniens ſuffiſamment autoriſés ; arrangerent une tranſaction entre Furſten-

berg, & l'Archevêque. Par cet acte, le premier s'obligeoit à remettre Guillaume de Brandebourg dans tous ses droits, & de lui restituer tout ce qui lui avoit été enlevé, ainsi que de reconnoître le Duc de Mecklenbourg, pour son Coadjuteur; mais comme ces stipulations étoient conditionnelles, c'est-à-dire, qu'elles ne devoient avoir lieu, que quand le Maître de Livonie, auroit fait sa paix avec le Roi, on régla que l'Evêque de Curlande, nommé par l'Archevêque & celui de Derpt, nommé par Furstenberg, continueroient à garder en séquestre, les biens de l'Archevêché jusqu'à cette époque. Cet accord fût signé par les Ambassadeurs du Roi des Romains & des Ducs de Poméranie, dans le camp de l'armée Royale à Poswol, le 5 du mois de septembre 1557.

[redacted]
XXXVII.
WOLFGANG SCHUZBAR.

Cod. Pol. tom 5. num. 126. p. 211.

Après qu'on eût fait cette transaction, on procéda le même jour à la conclusion de la paix avec la Pologne; & les mêmes Ambassadeurs en furent encore les médiateurs. En voici les principaux articles 1°. On s'en rapporte à la transaction du même jour, pour le rétablissement de l'Archevêque de Riga dans tous ses droits, 2°. On nommera de part & d'autre, des Commissaires pour régler les limites entre la Livonie & la Lithua-

Cod. Pol. tom. 5. num. 127. p. 215.

[redacted]
XXXVII.
WOLF-
GANG
SCHUABAR.

nie; & s'ils ne peuvent s'accorder, on prendra pour arbitres, l'Archevêque de Gnesne; le Roi de Pologne renonçant pour cet effet seulement, au serment qu'il lui a prêté, afin que rien ne l'empêche de prononcer selon la justice. 3°. Les Livoniens rendront les navires Polonois, qui ont été arrêtés par représailles; & les Polonois rendront le grain ou le prix du grain que les Livoniens ont acheté. Dans le même article, on prend des précautions pour que les sujets respectifs des frontieres, recourent à la justice & s'abstiennent de voyes de fait, quand ils auront des difficultés, & on renouvelle la liberté de commerce entre les deux pays, suivant les anciens traités. 4°. Comme le Roi regardoit pour une offense, la mort de son Ministre Lanczki, & que le Maître & les Etats de la Livonie, soutenoient que ce fâcheux événement étoit arrivé par malheur, sans l'ordre ni le conseil de personne, on convint que l'Avoué de Rositten, qui avoit commandé le détachement, comparoîtroit devant le Roi, qu'il prouveroit par témoins, ou qu'il feroit serment qu'il n'étoit pas coupable du fait; & qu'ensuite il prieroit sa Majesté d'oublier les soupçons qu'elle pouvoit avoir contre lui, & de le recevoir dans sa grace. Quant à ceux qui seroient

XXXVII. Wolfgang Schuzbar.

trouvés coupables du fait, ils devoient être punis en toute rigueur, à moins que sa Majesté n'en disposât autrement. 5°. Sa Majesté étant persuadée qu'elle a eu de justes raisons d'entreprendre cette guerre, elle croit être en droit de se faire rendre les fraix que lui a couté l'armement considérable, qu'elle a conduit jusqu'aux frontieres de la Livonie; & il est dit que le Maître & les Etats de la Livonie, ne refusoient pas de rendre lesdits fraix: cependant le Roi veut bien y renoncer en considération du Roi des Romains & de Etats de l'Empire, qui l'en ont requis par leurs Ambassadeurs. 6°. On maintiendra les anciens traités & on en jurera de part & d'autre l'observation, ainsi que du présent. A cet effet, le Maître de Livonie se rendra au camp du Roi avec les principaux Commandeurs, le 14 du mois de septembre. Cet acte, comme nous l'avons dit, est daté de Poswol, le 5 septembre 1557 (1).

Alliance de la Livonie & de la Pologne contre la Russie. 1557.

Le Maître de Livonie, s'étant rendu au camp du Roi, y ratifia le 14 de septembre la transaction que ses Ministres,

(1) Les deux actes dont nous venons de rendre compte, détruisent une infinité d'erreurs dont fourmillent les historiens : nous ne nous arrêterons pas à les faire connoître en détail, parce qu'il suffit de montrer la vérité, pour dissiper l'erreur.

XXXVII. WOLFGANG SCHOZBAR.

Cod. Pol. tom. 5. num. 126 & 127.

Ibid. num. 128.

avoient faite avec l'Archevêque ; ainsi que le traité de paix, qu'ils avoient fait avec le Roi, à l'intervention des Ambassadeurs de l'Empereur & des Ducs de Poméranie : & le même jour Furstenberg, tant en son nom qu'en celui des Etats, fit un traité d'alliance perpétuelle, contre les Moscovites, avec le Roi de Pologne, en sa qualité de Grand-Duc de Lithuanie. Ce traité étoit offensif & défensif, & personne ne devoit faire de paix, ni de trêve, avec les Moscovites que du consentement de tous. Comme la trêve que les Moscovites avoient faite avec la Lithuanie, devoit encore durer cinq ans, & que celle qu'ils avoient faite avec la Livonie, étoit encore pour douze ans, le Roi de Pologne, ne devoit pas prolonger sa trêve plus long-tems que celle des Livoniens, & après cela, ils devoient s'unir pour faire la guerre ou une trêve de main commune : ainsi ce traité dont on devoit demander la confirmation à l'Empereur ou au Roi des Romains, n'étoit qu'éventuel, & ne pouvoit de long-tems être utile aux Livoniens, si les Moscovites venoient à leur faire la guerre : il est daté du camp de Poswol, le 14 septembre 1557. Ferdinand, Roi des Romains, fut si content d'apprendre que la paix régnoit en Livonie

& que l'harmonie étoit rétablie entre la Pologne & l'Ordre, qu'il écrivit au Roi de Pologne pour lui en témoigner sa satisfaction, dans les termes les plus expressifs.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Ibid. num. 129. Arndt. pag. 226. Gadeb. pag. 508 & seq.

Ensuite du traité dont nous avons rendu compte, l'Archevêque de Riga & le Duc de Mecklenbourg, furent mis en liberté, le 5 d'octobre, & firent leur entrée à Wolmar, où les Etats étoient assemblés, avec une suite nombreuse. l'Archevêque s'étant rendu à la salle du Conseil, y vit le Maître de Livonie, le salua, & celui-ci lui ayant dit amicalement qu'il étoit le bien venu, ils se donnerent la main en signe de paix. Au mois de décembre, Guillaume de Brandebourg & Furstenberg, se rendirent en Lithuanie, & en présence du Roi, ils se donnerent de nouveau la main, & s'assurerent respectivement d'une amitié éternelle. C'est ainsi que se termina la querelle pour la Coadjutorerie du Duc de Mecklenbourg, querelle qui fut fatale à la Livonie, parce que ce tems auroit dû être employé différemment.

Guerre avec les Moscovites.

1557.

Pendant que le Roi de Pologne, l'Archevêque & le Maître de Livonie, se donnoient mutuellement les marques de la réconciliation la plus sincere, il se formoit ailleurs un orage qui devoit bientôt éclater d'une maniere terrible.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Arndt. pag. 226. Gadebusch. pag. 512 & seq.

Le terme de trois ans, que le Czar avoit fixé pour le payement du tribut qu'il exigeoit de l'Evêché de Derpt, étant prêt à s'écouler; ceux de Derpt, qui voyoient qu'ils n'avoient point de secours à attendre du Maître de Livonie, ni de l'Archevêque, uniquement occupés de leurs querelles, avoient tâché de conjurer l'orage dont les premiers coups devoient tomber sur eux. A cet effet ils avoient envoyé des Députés à Moskow, tant pour pressentir la façon de penser du Czar, que pour demander des passeports pour une Ambassade plus solemnelle. Les Députés furent bien reçus, & revinrent quelques semaines après avec des passe-ports; mais rapportant qu'ils avoient été témoins des préparatifs de guerre, qu'on faisoit contr'eux: ils avoient vu plusieurs milliers de traîneaux sur la frontiere, chargés de vivres, de poudre, de plomb & d'armes: on avoit ajouté aux maisons de postes, qui étoient éloignées de quatre à cinq milles, les unes des autres, des bâtimens nouveaux qui pouvoient contenir jusqu'à 100 chevaux, & on avoit construit différens ponts pour le passage des troupes. Ce rapport étoit propre à déterminer ceux de Derpt, à payer le tribut qu'on exigeoit d'eux, quoiqu'il paroît que ce fût injustement;

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

mais il y a des occasions où les sacrifices sont nécessaires pour éviter de plus grands maux. Les Ambassadeurs qu'on envoya à Moskow, furent mal reçus, parce qu'ils n'apportoient pas des présens aussi magnifiques qu'on le désiroit, & plus encore, parce qu'ils vouloient éluder le payement du tribut; & la suite de ce mécontentement, fut une déclaration de guerre foudroyante, datée du mois de novembre, que le Czar envoya en Livonie (1).

Bredenb. hist. bell. Livon. fol. 37 & seq. Arndt. pag. 229 & seq. Gadebusch. pag. 514 & seq.

1558.

On n'étoit rien moins que préparé à recevoir de pareils hôtes, aussi ne trouverent-ils aucun obstacle. Le Prince Chig Aley partit des environs de Pleskow avec 40000 hommes, entra en Livonie le 25 janvier 1558, & ravagea l'Evêché de Derpt, la Wirie & les environs de Narva; mais ce fut le pays de Derpt qui fut le plus maltraité. Cette armée, divisée en trois corps, étoit semblable à un torrent; tout étoit déraciné sur son passage; les châteaux & les villages

(1) Cette déclaration de guerre se trouve dans Schurtzfleisch, Gaguinus & Bredenbach. Gaguinus la date avec raison du mois de novembre 1557. Schurtzfleisch & Bredenbach la datent du même mois 7067. Or l'année 7067 de l'ere de Constantinople, que suivoient les Russes, revient à l'année 1559 de notre ere; ainsi il est probable qu'il y a une erreur dans les chiffres, & qu'il faut lire 7065, parce qu'il n'est pas douteux que la déclaration de guerre a été faite en 1557.

XXXVII. Wolfgang Schuzbar. étoient brûlés ; ni l'âge, ni le sexe ne trouvoient grace devant ces impitoyables ennemis : les ennemis au-dessous de dix ans, étoient égorgés ; les jeunes gens entre dix & vingt, étoient vendus pour esclaves aux Tartares, & tous les hommes au-dessus de vingt-ans, furent massacrés. C'étoit sur-tout aux Allemands que les Moscovites en vouloient : les Livoniens plus heureux, n'étoient qu'égorgés ; mais les Allemands subissoient un genre de mort plus cruel : ils coupoient les bras aux hommes & le sein aux femmes, & les abandonnoient au milieu des champs, d'autres fois ils les coupoient en morceaux, & leurs membres palpitans, étoient dispersés dans la campagne. Il ne seroit pas resté un être vivant dans l'Evêché de Derpt, si le bruit de l'arrivée des Moscovites & de leurs cruautés, n'avoit fait sauver les habitans des campagnes, pour aller chercher un asyle dans les forteresses & surtout à Derpt. Bientôt toutes les places, les rues, les cimetieres & les jardins de cette grande ville, furent remplis de gens qui ne trouvoient pas d'abri contre le froid d'un hiver extrêmement rigoureux : comme la foule croissoit à mesure que les ennemis approchoient, on fut obligé de fermer les portes, & plus de

x-mille hommes, femmes & enfans, chercherent un asyle contre la fureur des Moscovites dans les fossés de la ville (1); mais ce fut en vain; car l'armée étant arrivée, les soldats tirerent sur ces malheureux, & d'autres se jettant dans les fossés, en égorgerent une partie. Les habitans de Derpt, n'osant sortir de leurs murs, se contenterent d'éloigner les ennemis à coups de canon, & ce fut un bonheur que le Général, qui avoit ordre de n'assiéger aucune place, prit le parti de la retraite; car si les Moscovites, habitués aux glaces du Nord, avoient seulement investi Derpt, pendant quelques jours, cette ville surchargée d'habitans qu'elle ne pouvoit nourrir, auroit été forcée d'ouvrir ses portes, & seroit devenue leur proie avec tous les malheureux qui s'y étoient réfugiés. Voilà une idée de l'horrible tableau que Bredenbach a tracé de cette expédition, sur le récit d'un témoin oculaire. Chig Aley, s'étant retiré avec l'armée à Pleskow, écrivit de-là à l'Evêque de Derpt, pour lui reprocher, ainsi qu'aux autres Princes de la Livonie, d'avoir été cause qu'on avoit répandu tant de sang; il représen-

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Arnd, t. pag. 230 & seq. Gadebusch. pag. 516 & seq.

(1) Ils étoient secs, ou l'eau étoit gelée, puisqu'il faisoit extrêmement froid.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

toit que les Livoniens, n'étant pas en état de se défendre, il ne leur restoit d'autre parti que de payer le tribut ; & il ajoutoit que, si l'argent étoit prêt, il intercéderoit pour eux.

Trêve rompue par malheur. La guerre recommence.

Bredenb. fol. 40 & seq.

1558.

Les avis furent partagés dans l'assemblée des Etats, tenue à Wenden. Les uns se souvenant des anciens succès, vouloient augmenter les troupes & attaquer les Russes, avant qu'ils fissent une seconde irruption : & les autres, craignant la fureur d'Iwan, demandoient qu'on achetât la paix. Les deux partis avoient raison, il falloit tâcher d'obtenir la paix & entre-tems se mettre en état de défense, si on ne pouvoit y réussir ; & c'est ce qu'on ne fit pas. Furstenberg demanda & obtint une trêve de 4 mois, & la permission d'envoyer une Ambassade à Moskow. Les Ambassadeurs, portant avec eux une grosse somme d'argent, comptoient d'être bien reçus, & se tromperent, car ils trouverent le Czar furieusement irrité d'un événement malheureux, arrivé depuis leur départ. On se rappellera que la ville de Narva, n'est séparée que par la largeur du fleuve du même nom, d'Iwangorod, appellé aussi Narva la Russienne, dans laquelle les ennemis avoient jetté 3000 hommes. Après un mois de trêve écoulé, & tandis que les Ambassadeurs

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

s'acheminoient vers Moskow, les Russes sortirent un jour de leur forteresse, sans armes & sans dessein de rien entreprendre : quelques soldats ivres, qui étoient dans une des tours de la ville de Narva, mirent aussi-tôt le feu à deux couleuvrines, & les autres qui étoient de garde dans d'autres tours, croyant que la trêve étoit rompue & qu'on n'avoit tiré que par ordre du Commandeur, se hâterent aussi de faire feu avec l'artillerie qui étoit à leur poste. On arrêta aussi-tôt ce désordre; mais plusieurs Russes avoient déja perdu la vie. La maniere, dont les historiens parlent de cet événement, ne laisse pas douter que cette infraction n'ait été l'ouvrage de quelques forcenés ou de quelques ivrognes, & que non-seulement le Maître de Livonie, mais aussi le Commandeur de Narva, n'y eurent aucune part. On peut juger que ce dernier fit des démarches convenables vis-à-vis des Russes; mais cela ne les empêcha pas d'envoyer un courier au Czar pour l'instruire de cette infraction.

Une armée de Moscovites, plus forte que la premiere, vint fondre sur la Livonie, & mit le siege devant Narva, dont une nombreuse artillerie foudroya les remparts d'une maniere terrible. Le

XXXVII. Wolfgang Schuzbar.

Commandeur se défendit courageusement, espérant de rendre inutiles les efforts des ennemis, à cause de la bonté de la place; mais malheureusement le feu prit à la ville, & gagnant de proche en proche, il se communiqua aux tours qui défendoient les portes; les combles embrâsés mirent le feu aux portes mêmes en s'écroulant; de sorte qu'au bout de huit jours de siege, les ennemis se virent maîtres de la ville, où ils massacrerent tous ceux qui n'avoient pu se retirer au château. Le Commandeur défendit vaillamment cette forteresse; mais la grande quantité de monde qui s'y étoit retiré, ayant bientôt consommé les vivres, il fut obligé de se rendre à composition. La capitulation portoit qu'il sortiroit à la tête de la garnison avec armes & bagages; mais cette condition ne fut pas observée: on le renvoya avec ses soldats dépouillés de tout; & les bourgeois prêterent serment de fidélité au Czar. Le Commandeur Gothard Kettler, s'étoit approché avec quelques troupes, mais il étoit trop foible pour oser attaquer une armée de 80000 hommes; ainsi il ne put rien tenter, pour sauver une des places les plus importantes de l'Ordre, & une des clefs de la Livonie.

XXXVII. WOLF-GANG SCHUZBAR.

Après avoir ravagé les environs de Narva, l'armée ennemie entra dans l'Evêché de Derpt & marcha sur Nyenhausen ou Neuhausen, qui étoit le boulevard de cette Province. Le Maître de Livonie & l'Evêque de Derpt, étoient campés à Kirempa avec quelques troupes, & la petite armée fut augmentée par des secours que quelques Commandeurs y amenerent, ainsi que le Prévot du Chapitre de Courlande : mais on y attendit en vain, ceux de l'Archevêché de Riga, du diocese d'Oesel, de la Harrie & de la Wirie ; ainsi il n'y eut pas de moyen avec cette poignée de monde, de rien entreprendre contre l'armée formidable des Russes ; & pour comble de maux, la division se mit entre le Maître de Livonie & l'Evêque de Derpt, qui ne tarda pas à retourner dans sa capitale. Le brave George Uxkul, qui n'avoit que 80 soldats & quelques paysans armés, pour défendre Nyenhausen, soutint pendant six semaines les efforts de 80000 hommes & d'une nombreuse artillerie, & n'en sortit que par la capitulation la plus honorable. La perte de Nyenhausen, augmenta la défiance entre le Maître de Livonie & l'Evêque, celui-ci prétendant que Furstenberg l'auroit pu sécourir ; mais c'étoit mal-à-propos. Bredenbach nous

Arndt. pag. 233 & seq.

Hist. bell. Livon. fol. 43 vers.

XXXVII. WOLFGANG SCHVZBAR. apprend que le Maître de Livonie n'avoit que 2000 chevaux, avec lesquels il lui étoit impossible de rien entreprendre contre une pareille armée : aussi quand les ennemis marcherent avec toutes leurs forces pour le combattre, après la prise de Nyenhausen, il fut contraint de se retirer en mettant le feu à Kirempa où étoient les magasins, afin que les ennemis ne s'en emparassent pas. Les paysans ayant éteint le feu, les Moscovites s'emparerent de la place & se mirent à poursuivre chaudement le Maître de Livonie. Le Commandeur Gothard Kettler qui faisoit l'arriere-garde, se conduisit avec beaucoup d'intelligence & de courage ; mais ce ne fut pas sans perte & même sans avoir couru risque de tomber entre les mains des ennemis.

Arndt. loc. cit.

Kettler, Coadjuteur du Maître de Livonie. *Arndt. pag. 235. Gadebusch. pag. 524 & seq.* 1558.

Le Maître de Livonie, étant arrivé à Walk avec sa petite armée, y tint un Chapitre le 9 juillet, où il nomma Gothard Kettler, son Coadjuteur. Pendant que Furstenberg envoyoit de son camp de Walk, des députés à l'Empereur & au Roi de Dannemarck pour implorer leur secours, l'armée ennemie qui avoit été renforcée & montoit à plus de 100000 hommes, prit d'assaut, le château de Werbeck, qui n'est qu'à trois milles de Derpt, & fut ensuite mettre le siege de-

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

vant cette grande ville qui capitula au bout de quelques jours (1). Comme Herman Weiland, dernier Evêque de Derpt, fut conduit à l'abbaye de Walkena & de-là à Moskow, où on le retint jusqu'à la fin de la guerre, on peut regarder la prise de Derpt, comme l'époque où cet Evêché cessa d'exister. Les écrivains de la Livonie, regardent comme une espece de trahison de la part de Furstenberg, de n'avoir pas secouru cette place, mais c'est injustement; car nous avons déja dit d'après Bredenbach, que le Maître de Livonie, n'avoit que 2000 chevaux, avec lesquels il ne pouvoit pas combattre une armée de 100000 hommes. Il est vrai qu'on avoit fait une grande faute, celle de ne pas employer toutes les ressources pour lever assez de troupes étrangeres, afin de faire tête aux ennemis; mais la faute étoit faite & elle étoit commune à tous les Etats de la Livonie, qui auroient du réunir leurs efforts, pour sauver le pays. On ne peut pas même blâmer Furstenberg, de n'avoir pas assemblé un plus grand nombre de troupes de la Livonie : les Che- *Fol. 43.*

(1) Bredenbach rapporte que les Moscovites jetterent des bombes dans la ville de Derpt.

XXXVII. Wolfgang Schuzbar.

valiers avoient déja fait de grandes pertes; les domaines de l'Ordre dans l'Allentakie, étoient ravagés par les Russes; l'Evêché de Derpt, manquoit de monde pour se défendre; l'Archevêché de Riga n'avoit fourni aucun secours, & nous avons vû que la province de Harrie, qui appartenoit à l'Ordre, n'avoit point envoyé de soldats; parce qu'elle avoit besoin de tout son monde, pour se mettre à l'abri des incursions des ennemis qui étoient maîtres de Narva & de plusieurs places de la Wirie.

C'étoit peu de tems après la prise de Narva, que les Commandeurs de Neuenschlos, de Wesenberg & de Tolsbourg, places de la Wirie, les avoient abandonnées aux ennemis, ou qu'elles avoient été prises par les Russes, pendant qu'ils en étoient sortis à la tête de leurs garnisons, pour quelque expédition. Wittenstein dans la Jervie, avoit aussi été abandonné par le Commandeur; mais cette place revint bientôt à l'Ordre. Furstenberg y ayant envoyé un Chevalier nommé Gaspar d'Oldenbock, jeune homme plein du courage le plus intrépide, il chassa un détachement de Moscovites, qui s'y étoit logé, & défendit cette place importante, contre les diverses entreprises des ennemis. Après la prise de

Venator. pag. 297.

Gadebusch. pag. 545 & seq.

Derpt, les fortereſſes de Lais, d'Oberpalen, de Ringen, & de Kawelecht, tomberent au pouvoir des Moſcovites. Le grand Prévot de l'Egliſe de Riga, qui commandoit les troupes de l'Archevêché, fut joindre la petite armée que le Coadjuteur avoit aſſemblée : avec ce renfort Kettler entreprit le ſiege de Ringen, prit ce château, & fit faire main baſſe ſur 400. Moſcovites qui le défendoient. Après cela il marcha vers Derpt & battit un corps des ennemis à Terrater, village ſitué à trois milles de cette ville. Un ſeigneur Moſcovite, bleſſé mortellement, demanda en latin au Prévot de Riga, qu'il le fit tranſporter près du Maître de Livonie, afin qu'il lui procurât des chirurgiens; mais ce ſecours étoit inutile; il mourut entre les bras du Prévot qui lui donnoit les ſoins tels que la circonſtance le permettoit. Les pertes que l'on avoit eſſuyées étoient trop grandes pour que ce foible avantage pût ranimer l'eſpoir des Teutoniques, auſſi n'empêcha-t-il pas les affaires de la Livonie, d'aller toujours de plus en plus en décadence. Que de fleurs furent alors jettées ſur le tombeau de Plettenberg! Les malheureux Livoniens regreterent certainement de ne plus être conduits par ce Héros, dont la prévoyance & le courage avoient

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

été un bouclier impénétrable aux traits des mêmes ennemis.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

L'Empereur, à qui on s'étoit adressé, recommanda l'Ordre & les Livoniens en général, au Roi de Suede & aux villes de la Hanse, & c'est tout le secours qu'obtinrent leurs sollicitations. Pour comble de maux, il se trouva des traitres dans l'Ordre même. François d'Anstel, Commandeur du château de Revel, négocia avec un Gentilhomme nommé Christophe de Munchhausen, qui, sans avoir de commission du Roi de Dannemarck, prit possession de cette place, en son nom, & le Commandeur se retira en Westphalie, avec son argent. La ville de Revel & les Etats de la Harrie, envoyerent aussi-tôt des Députés au Roi de Dannemarck, pour demander du secours; mais ils n'obtinrent que des vivres & quelques munitions de guerre. Revel revint bientôt après dans les mains de l'Ordre, sans qu'on sache trop comment; & les Livoniens commencerent à négocier avec les Suédois. George de Brabeck, Commandeur de Dunamunde & quelques autres furent envoyés à Jean, Duc de Finlande, qui étoit à Abo, & de-là ils passerent à Stockholm, d'où le vieux Gustave les renvoya, après beaucoup de pourparlers, en leur promettant de les

Ibid. pag. 649.

secourir,

secourir, si le Maître de Livonie, vouloit engager Revel & quelques autres places à la Suede.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Trêve de six mois. Négociations.

Arndt. pag. 245 & seq. Gadebusch. pag. 550 & seq.

1559.

Une armée de 130000 Russes se mit à ravager la Livonie au commencement de l'an 1559 : le premier de février, elle passa près de Riga, sans rien entreprendre contre cette ville, entra dans la Sémigalle, & fit le ravage jusqu'aux frontieres de la Lithuanie. Elle auroit vraisemblablement mis toute la Courlande à feu & à sang, si un faux bruit n'eût sauvé cette province. Christophe de Mecklenbourg, qui étoit parti pour l'Allemagne, après la paix de Poswol, revenoit au secours de la Livonie, avec quelques centaines d'hommes : la renommée, qui grossit toujours les objets, transforma cette poignée de monde en une armée formidable, ce qui détermina les ennemis à rebrousser chemin; & vers le même tems, ils reçurent la nouvelle que le Czar avoit accordé une treve de six mois aux Livoniens, à la demande du Roi de Danemarck.

La Livonie étoit dans un état déplorable. Le Czar, maître des principales places frontieres, avoit déja fait de si grands progrès, que traiter avec lui ou se soumettre à sa domination, ne pouvoit être qu'une même chose; & il n'é-

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

toit point aisé d'obtenir du secours des Princes étrangers. Les circonstances ne permettoient pas de rien attendre de l'Empire, & des trois Puissances qui étoient à portée d'aider la Livonie, une d'elles, avoit les mains liées; c'étoit la Pologne. Le Maître de Livonie avoit fait à Poswol, un traité d'alliance offensive & défensive contre les Moscovites, avec Sigismond Auguste; mais ce traité ne devoit avoir lieu qu'après l'expiration des trêves que les contractans avoient faites respectivement avec les Russes, & celle du Roi de Pologne devoit encore durer trois ans; ainsi il n'y avoit pas d'apparence qu'on pût obtenir du secours de ce côté-là. C'étoit donc à la Suede ou au Danemarck, qu'il falloit faire des offres qui pussent les déterminer à prendre sérieusement le parti de la Livonie; car il y a des occasions où il est prudent de sacrifier le bras, pour sauver le corps; mais pas du tout, on s'adressa de préférence à la Pologne. L'Archevêque de Riga & Furstenberg, aussi liés qu'ils avoient été brouillés autrefois, convinrent d'envoyer chacun des Députés au Roi, dont les pouvoirs respectifs sont datés du 20 & du 23 janvier 1559.

Cod. Pol. tom. 5. pag. 222 & 223.

Kettler, Maître de

Kettler, Coadjuteur du Maître de Livonie, profitant de la trêve, partit lui-

même quelque tems après pour aller négocier avec les Polonois. Pendant son absence Furstenberg, qui étoit déja âgé & d'une mauvaise santé, renonça à sa dignité, avec l'agrément du Chapitre, & la transmit à son Coadjuteur, en lui envoyant l'acte de sa renonciation. Furstenberg choisit pour sa retraite, la forteresse de Fellin, qui passoit pour imprenable, & s'y enferma avec ses plus anciens domestiques & une compagnie de soldats Allemands, comptant bien que c'étoit un asyle assuré contre les entreprises des Russes. Nous ne savons pas au juste l'époque de la retraite de Furstenberg; mais il est probable qu'elle eut lieu au mois d'août, puisque le premier acte où nous voyons Kettler qualifié de Maître de Livonie, est le traité qu'il fit avec le Roi de Pologne, le dernier jour de ce mois; & nous apprenons d'Arndt que Furstenberg avoit voulu qu'il fût revêtu de toute l'autorité, pour pouvoir contracter en son propre nom.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR. Livonie. Traité avec le Roi. *Arndt. pag. 247.* 1559.

Par ce traité, Kettler se mit avec ses Chevaliers, sous la protection du Roi de Pologne, sans déroger, disoit-il, à ce qu'il devoit à l'Empire. La trêve que Sigismond Auguste avoit faite avec les Moscovites, devoit encore durer trois ans, ainsi que nous l'avons déja dit;

Cod. Pol. tom. 5. num. 133. p. 223 & 228.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

mais comme il s'agissoit d'acquérir quelques domaines de l'Ordre, il ne se fit pas un scrupule de la rompre, sans pouvoir en donner un prétexte plausible; car il est seulement dit dans le traité, qu'on lui avoit proposé des moyens de dégager sa parole. Kettler céda au Roi, pour acheter son secours, le territoire qui s'étend le long des frontieres de la Lithuanie, depuis Drugicz jusqu'à Ascherade, avec les forteresses de Bauske, de Rositten, de Lutzen, de Dunabourg & de Selbourg & leurs territoires. En revenche, le Roi devoit secourir les Chevaliers : son armée devoit se joindre à celle de l'Ordre, quand il seroit nécessaire, & les Généraux devoient combiner ensemble leurs opérations. Si on reprenoit quelque territoire qui auroit été enlevé à la Livonie ou à la Lithuanie, il devoit retourner au propriétaire; mais si on faisoit quelque conquête, elle devoit être partagée. Le Maître de Livonie & ses successeurs, avoient à toujours le droit de retirer les domaines engagés à la Pologne pour la somme de 600000 florins, le florin évalué à 24 gros de Lithuanie : mais, si on venoit à s'accommoder avec le Czar, avant que le Roi eût été dans le cas de donner du secours à l'Ordre,

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

alors il ne devoit pas exiger 600000 florins, pour le retrait des places, mais ſeulement une ſomme proportionnée pour le dédommager des fraix de négociations, &c. Avant de prendre les armes, le Roi devoit envoyer une ambaſſade au Czar, à la St. Martin, pour l'engager à s'abſtenir d'hoſtilités ultérieures, & à rendre ce qu'il avoit enlevé aux Chevaliers de Livonie, qu'il avoit pris ſous ſa protection, & lui déclarer en cas de refus, qu'il ne manqueroit pas de les ſecourir. C'étoit auſſi à la St. Martin que le Maître de Livonie devoit mettre les Polonois en poſſeſſion des places qui leur étoient cédées en engagement. Ce traité fut ſigné à Vilna, le 31 août 1559. Les Polonois furent effectivement mis en poſſeſſion des places, comme il étoit ſtipulé; ce que nous apprenons d'un acte de Kettler, du 15 février de l'année ſuivante. On peut juger par les ſtipulations du traité dont nous venons de rendre compte, que la trêve entre la Ruſſie & la Livonie, avoit été prolongée, ou que ſi elle n'étoit que pour ſix mois, elle n'avoit commencé qu'en mai. *Ibid. num* 123.

Le 15 de ſeptembre, l'Archevêque de Riga & le Duc de Mecklenbourg, ſon Coadjuteur, firent un traité ſemblable *Ibid. num.* 130.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

avec le Roi de Pologne, auquel il cédoit les châteaux de Marienhausen & de Léenward, & les endroits nommés Luban & Birsen, se réservant la faculté de les retirer pour la somme de 100000 florins, de la même maniere qu'il est expliqué dans le traité qu'avoit fait le Maître de Livonie. Le même jour, les Ministres de l'Archevêque, qui avoient contracté à Vilna, en son nom, s'engagerent, par un acte particulier, à faire ratifier ledit traité, tant par lui que par le Coadjuteur, le Chapitre & les Etats de l'Archevêché.

Tandis que Kettler négocioit avec la Pologne, il avoit envoyé le Commandeur George de Sibourg, à la Diete assemblée à Augsbourg, pour solliciter le secours de l'Empire, & le Commandeur fit une peinture si vive du triste état de la Livonie & des maux dont elle étoit encore menacée, que les Etats prirent la résolution de donner 100000 ducats aux Chevaliers, pour lever des troupes : mais, disent plusieurs historiens, auxquels il est difficile de ne pas ajouter foi; le Commandeur les refusa, parce qu'il trouvoit ce secours trop disproportionné à la majesté de l'Empire & aux besoins de la Livonie. Malgré leur autorité, il semble qu'on peut imiter Arndt,

Christ. Cilicii bell. Dithmars. descript. lib. 1. Schardii epitom. tom. 3. p. 2156. Thuani Hist. lib. 22. Chr. Liv. pag. 247 in not.

[redacted]
XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

qui ne croyoit pas cette anecdote. Il est bien plus probable, comme le disent d'autres écrivains, que l'Empire voulut engager les villes de Lubeck, de Hambourg & de Lunebourg, à faire les avances de cette somme, en attendant qu'on pût la lever sur les différens Etats de l'Empire, conformément à la matricule, & que ces villes n'ayant point alors d'argent, les 100000 ducats ne furent jamais payés. Quoi qu'il en soit, cette somme, qui étoit considérable, auroit été d'un grand secours à la Livonie; & on peut juger que les Chevaliers ne la refuserent point, par les moyens qu'ils employerent pour s'en procurer des moindres. A peine Kettler étoit-il de retour de Vilna, où il avoit conclu son traité avec le Roi de Pologne, qu'il engagea pour cinq ans, la forteresse de Grubyn en Courlande, au Duc de Prusse, pour la somme de 50000 florins. Il engagea de même l'endroit nommé Kegel, à la ville de Revel, pour 46000 marcs, son prédécesseur en ayant déja reçu 60000 sur la même hypotheque. Il emprunta 30000 marcs d'un ancien Marchand de Riga, fit un arrangement avec l'Abbé de Padis, & se servit de l'argent qui avoit été envoyé précédemment à Moskow pour obtenir la paix. D'après ce

Arndt. pag. 248.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

La guerre continue.

1559.

détail, on ne croira pas aisément que Kettler & ses Ministres avoient refusé une somme de 100,000 ducats.

Le Roi de Pologne avoit promis par le traité, d'envoyer des Ambassadeurs au Czar, & il est très douteux qu'il ait rempli cette condition, puisque les historiens de la Livonie, ne parlent point de cette Ambassade ; & si le Roi fit quelque démarche à la cour de Moskow, c'étoit avant le tems prescrit par le traité ; puisque la guerre recommença avant la St. Martin. Quoi qu'il en soit, dès que le Czar ne rendoit pas aux Livoniens, ce qu'il leur avoit pris, le Roi de, Pologne étoit obligé de les assister en vertu du même traité, & ils avoient acheté ce secours assez cher pour espérer qu'il rempliroit ses engagements ; mais ce n'étoit pas ainsi que Sigismond Auguste l'entendoit. Un traité, fait de bonne foi par les Polonois, avec les Chevaliers Teutoniques, auroit été un phénomene sans exemple ; & le Monarque n'étoit point amateur de nouveautés. C'étoit déja quelque chose de s'être fait céder les districts qui étoient le plus à sa bienséance, & qu'il étoit bien sûr de conserver ; parce que le foible ne retire jamais des mains du fort, que quand le retrait convient à

ce dernier; mais cela ne suffisoit pas. Son aïeul avoit écrasé les Chevaliers par la guerre la plus injuste, en se joignant aux rebelles de la Prusse; son pere les avoit chassés de cette même Prusse, & le Roi, animé par ces exemples, jugeoit apparemment qu'il étoit digne de lui de les chasser de la Livonie : pour cela il falloit ne pas secourir les Livoniens, ou ne leur donner que des secours si foibles qu'ils ne pussent empêcher leur ruine, pour tâcher alors de profiter des débris de leur fortune. Telle fut en effet la marche que suivit le Roi de Pologne; & peut-être même avoit-il déja pressenti les dispositions de Kettler, lorsqu'il avoit traité avec lui à Vilna.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Le Maître de Livonie, n'ayant reçu aucun secours de la Pologne, partit vers la St. Martin, avec sa petite armée, par un tems si fâcheux que l'artillerie & même la cavalerie avoient peine d'avancer, & fut camper près de l'église de Nugge à seize verstes de Derpt. Ayant reçu un renfort de troupes de l'Archevêché, conduit par le Duc de Mecklenbourg, il fut attaquer les ennemis campés sous le canon de cette ville : l'avantage fut complet; les Livoniens tuerent beaucoup de monde aux Moscovites, & firent plusieurs prisonniers d'impor-

Arndt. pag. 249 & seq. Gadebusch. pag. 553 & seq.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

tance. Si Kettler avoit eu plus de monde, il est apparent qu'il auroit pu reprendre Derpt, ce qui étoit le but de son entreprise ; mais n'étant point en force pour tenter un assaut, il fut obligé de se retirer à son camp de Nugge, qu'il fut encore contraint d'abandonner, parce qu'il apprit qu'un corps de Moscovites, nouvellement arrivé à six milles de Derpt, s'étoit concerté avec la garnison de cette ville pour l'envelopper. De Nugge, le Maitre de Livonie, marcha sur Lays, place de l'Ordre aux confins de la Wirie, dont les ennemis s'étoient emparé, & il donna inutilement deux assauts à cette forteresse, qui coûterent la vie à plusieurs Commandeurs & à beaucoup d'autres braves gens. Le siege traînant en longueur & les soldats ne pouvant plus supporter la rigueur du froid, ils se mutinerent & demanderent leur solde ou leur congé; Kettler les appaisa; mais il fallut abandonner l'entreprise, pour les mettre en quartier d'hiver, après qu'on eut conduit la grosse artillerie à Fellin.

Le Czar avoit ordonné de bien traiter les habitans de Derpt, dans l'espérance que les autres villes de la Livonie, auroient moins de répugnance à se soumettre à sa domination, mais voyant que ce moyen ne lui réussissoit pas, il

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

envoya une sommation à la ville de Revel, qui ne produisit d'autre effet que de faire travailler avec beaucoup d'activité, à mettre les fortifications dans le meilleur état; & tous les habitans prirent part à ce travail. La ville de Revel ne se contenta pas de se préparer à la défense, elle mit encore quelques bâtimens en mer, qui prirent différens navires Russes, qui faisoient le commerce dans les ports de la Suede; & attaquerent même un navire Suédois, qui menoit du sel aux Russes de Narva. Le Gouverneur de Wibourg arrêta, en représailles, des marchands de Revel, qui étoient dans cette ville, & le Roi fit croiser un escadre dans le golfe de Finlande, pour protéger le commerce des Suédois: déclarant au Maître de Livonie, qu'il ne rendroit la liberté aux marchands de Revel, qu'après que cette ville auroit dédommagé ses sujets; & il prétendit même qu'elle devoit donner satisfaction aux patrons des navires russes, qui avoient été pillés sur les côtes de la Suede.

Confirmation du traité avec la Pologne. 1560.

Le Roi de Pologne, qui n'avoit nulle envie d'aider les Livoniens, malgré les traités qu'il avoit faits avec le Maître de l'Ordre & l'Archevêque, avoit fort à cœur de faire revêtir ces actes de toutes

XXXVII. WOLFGANG SCHULBAR.

les formalités possibles. Le Maître de Livonie, s'étoit obligé de faire ratifier son traité par les Etats & par tous les Commandeurs qui étoient absens, & les Ministres de l'Archevêque avoient contracté la même obligation, au nom de leur Maître. Le Roi de Pologne, pressé d'avoir ces ratifications, envoya deux Ministres en Livonie, dont les pouvoirs sont datés du 5 janvier 1560. Leur commission nous apprend, qu'à l'intercession du Roi de Pologne, l'ancien Maréchal, Gaspar de Munster, étoit rentré en Livonie, où on lui avoit donné la jouissance d'un certain bien, pour son entretien (1); & comme il n'étoit pas suffisant, les Ministres devoient demander, au nom de leur Maître, qu'on lui assignât d'autres biens, ou qu'on lui donnât un supplément, pour pouvoir vivre convenablement à son état : ils devoient aussi insister, pour que le Maître de Livonie, justifiât l'ancien Maréchal, par un écrit public, comme il l'avoit promis au Roi de Pologne.

Cod. Pol. tom. 5. num. 122.

Le Maître de Livonie & les principaux

Ibid. num. 123.

Ibid. num. 124.

(1) *Praefecturam Vindanensem.* Cet endroit m'est inconnu, si par-là, on n'a pas voulu désigner Windau.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Commandeurs ratifierent le traité à Riga, le 14 de février, & le lendemain, l'Archevêque, son Coadjuteur, le Prévôt de Riga, & plusieurs Gentilshommes de l'Archevêché, le ratifierent également dans la même ville. Par le traité de l'Archevêque, ce Prélat avoit engagé au Roi les villes de Marienhausen & de Léenward; mais Sigismond Auguste, voulant favoriser son neveu, lui laissa, sa vie durant, l'usufruit de cette derniere & de son territoire, après cependant qu'il en eut pris une possession réelle; ce que l'Archevêque reconnut par un acte du 15 janvier, fait également à Riga. *Ibid. num. 125.*

Au commencement de l'année, l'armée Moscovite, s'assembla dans le tems qu'on s'y attendoit le moins, & fut mettre le siege devant Marienbourg: le Commandeur Gaspar de Sibourg, qui avoit eu l'imprudence de ne pas se tenir prêt à tout événement, ne tarda pas à capituler, & le Maître de Livonie en fut si piqué, qu'il l'envoya à Kirchholm, où il mourut en prison. L'Archevêché de Riga, étant découvert par la perte de Marienbourg qui étoit une des meilleurs places de la Livonie, rien n'empêcha les ennemis d'y faire le ravage & de passer même jusque dans la Courlande. *Arndt. pag. 250. & seq. Gadebusch. pag. 558 & seq.*

Les affaires de la Livonie alloient tous les jours de plus en plus en décadence, De Magnus, Duc de Holstein. Conti-

XXXVII. WOLFGANG SCHURBAR.

nuation de la guerre.

Arndt. pag. 251 & seq.

1560.

& il survint un incident qui ne pouvoit que hâter la perte de cette province. Frédéric II, Roi de Danemarck, voulant acquérir la part de Holstein, qui devoit appartenir au Duc Magnus, son frere puîné, lui avoit acheté en échange les Evêchés d'Oesel & de Courlande, de Jean de Munchhausen, & l'Evêché de Revel, de Maurice Wrangel. Munchhausen & Wrangel ayant vendu leurs Evêchés à un Prince Luthérien, ainsi qu'eux, se sauverent avec leur argent. Le Duc Magnus débarqua vers les Pâques, à l'isle d'Oesel, & s'empara du Bailliage de Sonnenbourg, qui appartenoit à l'Ordre. On peut juger de quel œil Kettler vit ce procédé; mais il fallut plier, dans la crainte d'ajouter encore la guerre civile à tous les maux dont la Livonie étoit accablée; & l'affaire se termina par un accommodement, entiérement à l'avantage de Magnus, qui fut conclu le 6 d'août, à Neupernau, où le Duc, l'Archevêque de Riga & son Coadjuteur s'étoient rendus avec le Maître de Livonie.

Arndt. pag. 253 & seq. Gadebusch. pag. 558 & seq.

Kettler s'étoit porté d'autant plus aisement à s'accommoder avec le Duc de Holstein, que le centre de la Livonie, étoit alors en proie aux plus grands maux. Vers la Pentecôte, une armée

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

de 16000 Moscovites, étoit entrée dans la Harrie, où elle mit tout à feu & à sang, & détruisit le château de Fegfeuer, qui appartenoit à l'Evêché de Revel. Suivant la relation que fit à la Diete de l'Empire, un Ambassadeur du Duc de Poméranie, qui avoit été envoyé en Livonie (1), le corps de Moscovites, qui ravageoit la Harrie, n'étoit qu'une division d'une armée de plus de 100000 hommes, qui s'étoit partagée en trois corps commandés par autant de Généraux, à qui le Czar avoit défendu de reparoître à Moskow, avant qu'ils eussent soumis ou entiérement détruit la Livonie. Comme on ne recevoit aucun secours de la Pologne, malgré les traités, il étoit impossible de résister à un pareil torrent : cependant le Maréchal, Philippe Schal de Bell, & quelques-uns des principaux

Ap. Venator. p. 326 & seq.

(1) Nous avons vu, en 1557, que c'étoient les Ambassadeurs de Ferdinand, Roi des Romains, & des Ducs de Poméranie, qui avoient ménagé la paix entre le Maître de Livonie, l'Archevêque de Riga & la Pologne, parce que ces Ducs avoient été nommés Commissaires par l'Empire, pour arranger cette affaire; & il est probable que les mêmes Ducs de Poméranie, avoient encore été chargés de s'employer, pour trouver quelque remede aux maux de la Livonie; ce qui avoit été cause qu'ils y avoient envoyé des Ministres, dont un qui étoit de retour, rendoit compte à l'Empire de la situation de ce malheureux pays.

XXXVII. Wolfgang Schurbar.

Commandeurs s'étoient mis à la tête d'environ 700 chevaux tirés de diverses garnisons, plutôt pour observer les ennemis que pour les combattre. Pendant que Kettler faisoit son accord à Pernau avec le Duc de Holstein, le Maréchal étoit campé près d'Ermés, place de l'Ordre, au centre de la Livonie. Un corps d'ennemis s'étant approché, le Maréchal jugea à propos de l'attaquer; les Moscovites plierent & furent poursuivis chaudement par les Livoniens, qui leur tuerent beaucoup de monde, mais qui tomberent dans le piege qu'on leur avoit tendu. Un autre corps de Moscovites, vint envelopper les Chevaliers de Livonie, qui firent des efforts inutiles; presque tous resterent sur le carreau; les autres furent faits prisonniers; & il n'en échappa que cinq de cette boucherie. Le Maréchal de Livonie fut pris, mais il étoit si grièvement blessé, dit l'auteur de la relation dont nous avons parlé, qu'on croit qu'il mourut le lendemain. Il ne paroît cependant pas que la blessure du Maréchal ait été si grave; car les écrivains de la Livonie, rapportent qu'il fut mené à Moskow avec Werner, son frere, Commandeur de Goldingen, Henri de Galen, Avoué de Bauske, Christophe de Sibourg, Avoué de Candow, un Gentil-

homme de l'Archevêché de Riga, nommé Reinhold Saſſe, & quelques autres priſonniers. Jamais on ne vit de barbarie ſemblable à celle qu'on exerça contre les malheureux Chevaliers de l'Ordre, qui furent menés à Moskow. Les écrivains de la Livonie, rapportent qu'ils périrent dans les ſupplices, mais ils ne s'accordent pas ſur le genre; les uns diſant qu'ils furent tués à coups de maſſue, & les autres qu'ils eurent la tête tranchée, après avoir été chaſſés nuds à coup de fouet, parmi les rues de Moskow : leurs corps reſterent expoſés aux bêtes, juſqu'à ce que quelques perſonnes charitables leur donnerent la ſépulture. On dit cependant que le Czar, touché de l'attachement que le Maréchal témoigna pour ſa religion, lui envoya ſa grace, mais qu'elle n'arriva qu'après que l'exécution étoit achevée. Nous ne ferons pas de reflexions ſur cet excès de barbarie, dont heureuſement, on ne peut plus voir d'exemple, que dans quelques hordes des nations les plus ſauvages. La fleur des Chevaliers de la Livonie périt, à l'affaire d'Ermés, & les Commandeurs qui furent ſi inhumainement traités à Moskow, étoient les meilleures têtes de l'Ordre; auſſi cet événement fut-il rangé au nombre des plus mal-

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Arndt. pag. 256 in not.

heureux que la Livonie eût essuyés pendant cette guerre (1).

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Siege de Fellin. Furstenberg mené à Moskow.

Arndt. pag. 257.

Venator. pag. 318 & seq.

1560.

Le siege de Fellin, fut la suite de l'avantage que les Moscovites avoient remporté à Ermés : ils firent un feu si épouvantable sur cette petite ville, qu'en peu de tems elle fut réduite en cendres, à la reserve de cinq maisons. Furstenberg, l'ancien Maître de Livonie, qui avoit choisi cette place, pour sa retraite, défendit le château, avec ses gens & une compagnie de soldats Allemands, pendant quatre semaines, & il auroit défendu plus long-tems cette excellente forteresse, sans la trahison de ses soldats; car il avoit la plus grande partie de la grosse artillerie de l'Ordre, qu'on y avoit conduite, après le siege de Lays, & il ne manquoit ni de vivres, ni de munitions. Les soldats, voulant piller les effets de Furstenberg, aussi bien que ceux d'une quantité de gens qui avoient refugié dans cet asyle, ce qu'ils avoient de plus précieux, se mutinerent & demanderent ce qui leur étoit dû de leur solde. Furs-

(1) Les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque de l'affaire d'Ermés. Gadebusch dit qu'elle eut lieu le 2 août, & Arnde marque au jour de la Magdelaine, le commencement du siege de Fellin, qui n'eut lieu qu'après la défaite d'Ermés.

tenberg offrit de leur donner de la vaiſſelle, en attendant qu'on pût les payer en argent monnoyé; mais ces traîtres, voulant s'emparer de tous les effets qui étoient dans le châteaux, offrirent aux ennemis de ſe rendre, ſi on vouloit les laiſſer ſortir avec leurs bagages. Les Ruſſes y conſentirent; mais, quand ils virent que ces miſérables avoient pillé tous les effets du château, ils les dépouillerent à leur tour, & les renvoyerent preſque nuds à Riga, où Kettler en fit pendre une partie. L'Ordre perdit ainſi par trahiſon la meilleure de ſes places & preſque toute ſa groſſe artillerie. Furſtenberg & tous ceux qui n'avoient pas trempé dans la conſpiration, furent menés à Moskow, & on les fit promener dans les rues de cette grande ville, pour les donner en ſpectacle au peuple. Les Kans d'Aſtracan & de Kaſan, qui étoient encore dans les fers du Czar, furent témoins de ce ſpectacle, qui leur rappella celui dont ils avoient été les acteurs. Quand Furſtenberg & les autres Allemands paſſerent près de l'endroit où ils étoient, on dit qu'un de ces Princes cracha ſur eux, en s'écriant: Chiens d'Allemands, vous avez bien mérité le ſort que vous éprouvez! C'eſt vous qui avez fourni aux Moſcovites les

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

verges dont ils nous ont battus, & il est bien juste que vous en ressentiez aussi les coups. Personne n'avoit moins mérité ces reproches, que les Chevaliers Teutoniques; mais ce Prince avoit raison, en l'adressant aux Allemands en général. C'étoit de leur nation que le Czar, & son pere, avoient tiré la plupart des Officiers qui avoient dressé leurs troupes, & qui leur avoient appris l'usage de l'artillerie & des armes à feu : & c'étoient les marchands des villes Anséatiques d'Allemagne, qui leur avoient fourni une partie des armes & des munitions de guerre, dont ils s'étoient servi pour la conquête d'Astracan & de Kasan, & qu'ils employoient à la destruction de la Livonie. Furstenberg, ayant servi de spectacle à une populace insolente, fut conduit au château de Lubin, où il paroît qu'il ne fut pas mal traité (1).

(1) L'anecdote que nous venons de rapporter, est tirée de Vénator, qui l'a prise de Russow. Arndt n'en parle pas, & cherche au contraire à excuser les Moscovites dans une longue note (*pag.* 257). Si l'on consulte le mémoire de l'Ambassadeur de Poméranie, dont nous avons parlé, & qui peut passer pour authéntique, on sera convaincu de l'extrême cruauté avec laquelle les Moscovites ont traité les Livoniens : mais cela ne réjaillit pas sur les Russes d'aujourd'hui. Nos ancêtres ont aussi été des barbares ; toute la différence qu'il y a de nous aux Moscovites, c'est que, par circonstance, nos peres se sont civilisés avant les leurs.

Après avoir mis une forte garnison dans Fellin, les Moscovites qui, selon toute apparence, s'étoient réunis pour faire le siege de cette place, partagerent leur armée en trois divisions; & l'une d'elles marcha sur Wolmar & sur Wenden, en faisant un ravage épouvantable: lorsqu'elle fut à portée de cette premiere ville, la garnison & les habitans firent une sortie, pour tâcher de reprendre le bétail que les ennemis avoient enlevé; mais elle fut des plus malheureuses; car ils ne tarderent pas à être enveloppés de toute part, & furent menés en esclavage à Moskow. Une autre division, menant avec elle la grosse artillerie, fut mettre le siege devant Wittenstein. Les ennemis firent un feu si terrible, qu'ayant fait une brêche considérable, ils coururent à l'assaut; mais ils trouverent un rempart plus fort que le premier dans la valeur du Commandeur Gaspar d'Oldenbock, qui les repoussa & trouva le moyen de réparer la brêche. Quoique ce brave Commandeur n'eût qu'une poignée de monde, il défendit si bien cette place, que les ennemis furent obligés d'abandonner l'entreprise, après un siege de cinq semaines. Si tous les Commandans des places de la Livonie, s'étoient conduits comme ce

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Suite de la guerre.

Venator, pag. 319 & seq.

Arndt. pag. 258 & seq.

1560.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

brave homme, les progrès des Moscovites auroient été moins rapides, & leurs efforts auroient été peut-être inutiles. La troisieme division des Russes, entra dans la Wikie, & Magnus, Duc de Holstein, ne se croyant pas en sûreté à Hapsel, n'eut rien de plus pressé que de s'embarquer pour l'isle d'Oesel. La fuite de ce Prince, détrompa le peuple qui croyoit, sur quelques bruits vagues, que l'Ambassadeur de Danemarck à Moskow, avoit ménagé la paix de Magnus avec le Czar, & que par conséquent cette partie de l'Evêché d'Oesel, n'avoit rien à craindre de l'ennemi. Les habitans de la Harrie, ayant conduit leurs troupeaux & réfugié leurs meilleurs effets dans la Wikie, sur cette fausse persuasion, les Moscovites n'eurent que plus de facilité à s'en emparer. Les ennemis enleverent une quantité d'habitans de la Wikie, pour les envoyer à Moskow, & traiterent cette Province encore plus mal que les autres, pour se venger, disoient-ils, de ce que Magnus s'étoit trouvé avec le Maître de Livonie à Pernau, pour concerter les moyens de leur nuire.

Après avoir dévasté la Wikie, cette division de l'armée Moscovite, marcha sur Revel, & fut camper à Harke, qui n'en

est éloigné que de deux milles. Tout le monde prit les armes dans la ville, & le lendemain 11 septembre, il en sortit un corps de cavalerie & d'infanterie avec du canon, pour aller attaquer les Russes. A la pointe du jour, la cavalerie tomba sur le détachement qui gardoit le butin, fit quelques prisonniers, & reprit plusieurs milliers de bêtes à cornes; mais leur entreprise avoit été mal concertée; la cavalerie avoit devancé l'infanterie qui suivoit avec le canon : ainsi le gros de l'armée Russe tomba sur cette cavalerie avant qu'elle pût être aidée par les gens de pied. Les uns & les autres furent fort maltraités, & ceux de Revel y perdirent une quantité d'hommes & leur artillerie. L'armée Moscovite marcha ensuite sur Wittenstein, dont nous avons vû qu'une autre division faisoit alors le siege. Les provinces de Harrie & de Wikie, délivrées de la présence des ennemis, n'en furent pas plus tranquilles pour cela. Les paysans se révolterent contre les Seigneurs, prétendant qu'ils n'en recevoient pas une protection proportionnée aux cens qu'ils leur payoient, & que, puisqu'ils n'avoient pu les garantir des incursions des Russes, il étoit juste qu'ils en fussent affranchis. Des menaces ils passerent bientôt aux effets,

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

ils se mirent à piller les châteaux, & massacrerent plusieurs Seigneurs. Après cet éclat, ils inviterent le peuple de Revel, à se joindre à eux; mais le Sénat, pour toute réponse, les exhorta à rentrer dans le devoir. Les paysans, enhardis par leurs premiers succès, furent investir le château de Lode, où une grande quantité de Noblesse s'étoit rendue; mais Christophe de Munchhausen, vint leur tomber sur les bras, avec quelques troupes: la multitude fut bientôt dissipée, & quelques-uns des chefs, qu'on fit prisonniers, furent punis comme ils le méritoient. Cet exemple effraya les autres, & tout rentra dans l'ordre.

Projet de Kettler. Négociations.

1560.

Arndt. pag. 252. Gadebusch. pag. 559 & seq. Gebhardy. pag. 522 & seq.

Les affaires des Chevaliers Teutoniques empiroient tous les jours, & le perfide Kettler, cherchoit, depuis long-tems, le moyen de tirer parti des circonstances; comme on le voit par un compromis qu'il avoit fait à Riga, le 5 du mois d'avril, avec quelques Commandeurs qui lui ressembloient: ils étoient convenus qu'on demanderoit du secours à toutes les Puissances voisines, pour tâcher de sauver l'Ordre & la Livonie; & que, si on n'en obtenoit pas, il seroit libre à Kettler de se marier & de rendre la Livonie une principauté séculiere & héréditaire; bien entendu que les

les Commandeurs, qui voudroient suivre cet exemple, posséderoient aussi leurs Commanderies héréditairement, & qu'on donneroit d'autres établissemens à ceux dont les Commanderies étoient entre les mains des ennemis: il étoit encore stipulé que, si on étoit obligé de se soumettre à quelque Puissance, ce seroit à la Pologne. Kettler, qui avoit déja apostasié secrétement, comme on en peut juger par cet accord, avoit apparemment ses raisons, pour donner la préférence au Roi de Pologne, quoique Catholique, sur les Rois de Suede & de Danemarck, qui étoient Luthériens; ce qui persuade qu'il étoit assuré que Sigismond Auguste, loin de s'opposer à ses projets, étoit disposé à les faire réussir. Effectivement ce Monarque ne désiroit que la ruine entiere des Livoniens, pour les obliger de se donner à lui, aux conditions qu'il voudroit leur prescrire; mais il sentoit bien qu'il falloit partager leurs dépouilles avec Kettler, pour l'empêcher de se donner avec tous ses états, à la Suede ou au Danemarck, qui avoient déja manifesté leurs projets sur la Livonie. Si le Roi avoit donné du secours aux Livoniens, comme il s'y étoit obligé par le traité, les progrès des Moscovites auroient pu être arrêtés, & la proie

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

XXXVII. Wolfgang Schuzbar.

qu'il se proposoit de saisir, auroit été plus ample; mais alors il auroit été dangereux que les Livoniens ne lui échappassent; ainsi il valoit mieux ne pas retarder leur ruine, & réserver toutes ses forces, pour faire tête aux Moscovites, après la consommation de ses projets. Telle étoit l'odieuse politique de Sigismond Auguste, dont il est aisé de juger par sa conduite. Il sembloit que le Roi devoit au moins envoyer des garnisons dans les places qui lui avoient été engagées; mais il lui suffisoit d'avoir acquis un droit sur ces villes, qu'il se proposoit de faire valoir, quand il en seroit tems; & il ne vouloit point encore se démasquer vis-à-vis des Moscovites. Quand ses Ambassadeurs étoient retournés de Riga, au mois de février, où ils étoient venus recevoir la ratification du traité de Vilna, Kettler les avoit fait accompagner par Salomon Henning, qui fut reçu assez froidement par le Roi, lorsqu'il lui parla d'envoyer des troupes en Livonie (1). A la fin, Sigismond Au-

(1) Henning étoit né à Weimar en Saxe; c'étoit un zélé Luthérien qui s'étoit attaché à Kettler & qui a fait fortune à son service; il étoit un habile négociateur, fut le guide de Kettler tant qu'il vécut; il a écrit une chronique de Livonie & de Courlande; mais cet ouvrage est extrêmement rare. *Gadeb. Abhandlung von Livland geschichtschreiber.*

guste renvoya Henning, & le fit accompagner par Philippe Podniewski, Vice-Chancelier de Lithuanie : quand le Ministre Polonois fut arrivé à Selbourg, il proposa d'envoyer des garnisons Polonoises dans les principales villes de la Livonie, qui n'avoient pas été engagées à la Pologne. Comme on voyoit que les Polonois n'agissoient pas de bonne foi, le Ministre eut beau assurer que son Maître n'entendoit pas de s'arroger par-là, aucun droit sur la Livonie, & que les garnisons Polonoises évacueroient ces places à l'issue de la guerre, on en conçut des justes soupçons, & la ville de Riga, entre autres, refusa obstinément de recevoir les Polonois. En tergiversant, le Roi gagnoit toujours quelque chose sur les Livoniens; car Kettler se vit si pressé par les soldats étrangers qui demandoient leur solde, que, pour les appaiser, il fut contraint de lui engager Goldingen, Hasenpot, Durben & Windaw, forteresses de la Courlande, pour la somme modique de 80000 florins. Qu'on jette un coup-d'œil sur la carte de la Livonie, on verra de quelle importance étoit cette acquisition (car c'est le nom de la chose) d'autant que Windau étoit un des meilleurs ports de la Courlande. C'étoit bien abuser de l'extrêmité où les

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Gadebusch. pag. 561.

XXXVII. Wolfgang Sçhuzbar.

Chevaliers de Livonie étoient réduits, parce qu'ils n'avoient pas été secourus, comme ils auroient dû l'être : aussi ne sait-on ce qui doit le plus étonner, ou de rencontrer tant de bassesse dans un Souverain, ou de voir qu'il y a un si grand nombre d'ames viles & corrompues, qui ne se lassent pas de louer de pareils Princes de leur vivant !

Le Roi de Pologne, jugeant que la Livonie étoit assez réduite pour ne pouvoir lui échapper, prit le prétexte du tems qu'on perdoit par l'envoi des Ministres réciproques, pour nommer un Commissaire, avec des pleins-pouvoirs, afin d'agir & de traiter avec les Livoniens, selon les circonstances. Ce fut le Duc Nicolas de Radziwil, Grand-Maréchal de Lithuanie, qui fut chargé de cette commission (1). La lettre de créance, adressée à l'Archevêque de Riga, & ses pleins-pouvoirs sont datés de Vilna, le 3 de juin de l'an 1560. Dans ce dernier acte, le Roi reconnoît qu'il est obligé par les traités de secourir les

Cod. Pol. tom. 5. pag. 234 & seq.

---

(1) Ce Prince étoit probablement, ou beau-frere, ou beau-neveu du Roi de Pologne, dont la seconde femme étoit Barbe Radziwil; mariage qui avoit occasionné de grands murmures au commencement de son regne.

Livoniens, & il jugé qu'il eſt bientôt tems de joindre ſes armes aux leurs, & de ſonger à la défenſe des places qui étoient en danger. C'étoit le 3 de juin de l'an 1560, que Sigiſmond Auguſte parloit ainſi, & les traités du Maître de Livonie & de l'Archevêque de Riga avec la Pologne, avoient été faits le 31 août & le 15 ſeptembre de l'année précédente : ainſi nous n'avons rien haſardé dans ce que nous avons dit du Roi de Pologne.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

La façon de penſer des Suédois à l'égard des Livoniens, n'étoit pas plus déſintéreſſée que celle des Polonois. Le Roi Guſtave déſiroit d'acquérir la Livonie; mais ſon âge lui faiſoit craindre de ſe commettre avec la Ruſſie, ainſi il falloit empêcher que les Livoniens ne ſe donnaſſent à quelque autre Puiſſance, & ne leur donner que des ſecours qui ne puſſent pas le compromettre; & ſi dans la ſuite ils en demandoient de plus grands, il falloit les leur faire acheter par des ſacrifices qui donnaſſent des droits à la Suede ſur leur pays. Voilà, paroît-il, quel étoit le ſyſtême de la Cour de Stockholm. Guſtave envoya des Ambaſſadeurs aux Etats, pour engager les Livoniens à réſiſter aux Moſcovites & à ne point ſe laiſſer ſéduire par les pro-

Les Suédois cherchent à s'emparer de la Livonie.

Arndt. p. 259. Gadebuſch. pag. 252.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

messes du Danemarck, mais à rester fermes dans l'obéissance qu'ils devoient au Maître de Livonie; leur assurant qu'il ne permettroit pas qu'une Puissance étrangere s'emparât de leur pays. Les Ambassadeurs, qui étoient débarqués à Revel, promirent aux habitans de leur fournir des munitions de guerre & de bouche, s'ils étoient assiégés par les Moscovites, & leur permirent d'envoyer leurs femmes & leurs enfans en Finlande, où on leur donneroit toute sorte de secours.

Après que les Suédois eurent donné ces assurances, le Maître de Livonie se hâta d'envoyer des Ambassadeurs à Stokcholm; mais le Roi de Pologne, inquiet de cette démarche, les fit accompagner par un de ses Ministres, nommé Christophe Conarski, qui étoit chargé de veiller à leur conduite (1). Les Ambassadeurs Livoniens avoient ordre de demander du secours au Roi, ou qu'il s'entremît pour faire leur paix avec le Czar, ou enfin qu'il leur prêtât une somme d'argent: mais, quand ils arriverent à Stockholm, ils trouverent Gustave à la fin de

(1) C'est mal-à propos que Celcius, dans son Histoire d'Eric XIV, donne Conarski pour le Ministre du Maître de Livonie. Voy. *l'Hist. d'Eric XIV. trad. par Génet, pag. 65.*

ses jours, que la mort termina effectivement le 29 du mois de septembre. Sur ces entrefaites, les habitans de Revel, qui craignoient à tous momens d'être assiégés par les Russes, envoyerent des Députés particuliers, pour implorer le secours de la Suede. Arrivés à Stockholm, ils se joignirent à ceux de Kettler; mais Eric XIV, fils & successeur de Gustave, qui convoitoit la belle province de Livonie bien plus ardemment que n'avoit fait son pere, jugea à propos de traiter avec eux séparement, parce qu'il n'ignoroit pas les liaisons de Kettler avec la Pologne, & qu'il vouloit tirer parti des Députés de Revel. Ayant fait appeller ceux du Maître de Livonie, il leur dit séchement qu'il ne se fioit pas aux Livoniens, parce qu'ils avoient déja abandonné une fois la Suede; que, s'ils vouloient lui engager la ville de Pernau, il leur donneroit 60000 écus, & qu'il exigeoit que les Livoniens lui donnassent satisfaction avant les Pâques, pour les torts qu'ils avoient faits sur mer à ses sujets. Après les avoir renvoyés avec cette réponse, Eric traita en particulier avec les Députés de la ville de Revel (1).

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

(1) Celcius ne dit pas qu'Eric proposa aux Dé-

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Venator. pag. 324 & seq.

Les pressantes sollicitations que le Grand-Maître fit faire à l'Empire en faveur des Livoniens, ne produisirent pas plus d'effet que celles des Envoyés de Kettler, n'en avoient eu en Suede. Ce Prince envoya à la Diete assemblée à Spire en 1560, Jean de Rehen, Grand-Commandeur de Hesse, George Hund de Wenckheim, Commandeur à Francfort, & le Docteur Thomas Mayerhof, avec ordre d'y faire les plus vives instances à l'Empereur & aux Princes de l'Empire : ils s'acquitterent avec zele de leur commission : les Députés du Duc de Mecklenbourg, s'étant joints à eux, ils fatiguerent la Diete de représentations & de mémoires, par lesquels ils démontroient, de la maniere la plus touchante, le triste état de la Livonie, combien il importoit à l'Empire de ne pas laisser retrecir ses limites par les Russes, dont la puissance devenoit si formidable, & la fâcheuse situation de l'Ordre, qui avoit acquis cet état par sa valeur & au prix du sang de la Noblesse de l'Empire. Ce fut alors qu'on lut la relation de l'Ambassadeur de Pomeranie, dont nous avons fait mention ailleurs.

---

putés de Kettler, de leur donner 60000 écus, s'ils vouloient lui engager la ville de Pernau. *Hist. d'Eric XIV. pag. 66.*

Le mal étoit pressant, & il falloit de grands remedes, si on ne vouloit pas laisser échapper la Livonie; mais l'Empire ne put ou ne voulut rien accorder, & le Grand Maître rappella ses Ministres dans le courant du mois de décembre.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

La domination des Chevaliers Teutoniques en Livonie, alloit à sa fin : attaqués par une Puissance formidable, abandonnés de l'Empire, trahis par leur chef & par un allié perfide, environnés de Souverains qui ne cherchoient qu'à s'emparer de leurs dépouilles, il étoit impossible qu'ils ne succombassent pas. Quand Eric, Roi de Suede, eut renvoyé les Députés du Maître de Livonie, il fit appeller ceux de la ville de Revel, les reçut avec bonté, & leur dit qu'il ne leur prêteroit pas d'argent; mais que si leur ville vouloit se soumettre à la couronne de Suede, on pourroit alors faire d'autres arrangemens, & il les renvoya avec cette réponse. Eric résolu de profiter du malheur des Chevaliers Teutoniques, envoya à Revel le Sénateur Claude Christersson-Horn, avec quelques autres, pour entamer la négociation; & pour l'accélérer, il donna ordre à la flotte Suédoise, qui se tenoit sur les côtes de la Finlande, d'être prête à faire voile au premier avis qu'elle

Défection de la ville de Revel & de l'Estonie.

Arndt. p. 260 & seq. Gadebusch. pag. 563 & seq. Hist. d'Eric XIV. pag. 67 & suiv. Venator. pag. 324.

1561.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

recevroit de Revel, & de se rendre à l'endroit qui lui seroit indiqué. Non content de cela, Eric fit renforcer sa flotte par André Pehrson, qui commandoit plusieurs vaisseaux & galeres, sur lesquelles il prit trois compagnies de soldats & huit beliers de batteries (1).

Dès que les habitans de Revel avoient su la réponse du Roi de Suede, ils avoient envoyé des Députés au Maître de Livonie, pour lui représenter le triste état où les réduisoient les Moscovites, qui étoient continuellement à leurs portes, & pour demander s'il croyoit qu'il lui fût possible de les en délivrer; qu'en ce cas ils ne désireroient jamais d'être sous une autre domination que la sienne; mais que, s'il ne pouvoit soulager leurs maux, ils seroient forcés de chercher du secours ailleurs. Kettler fit de belles promesses aux Députés & envoya un détachement de troupes Polonoises, pour défendre leur ville; mais ceux de Revel, soupçonnant que le Maître de Livonie pourroit bien travailler pour la Pologne, refuserent de le recevoir.

Sur ces entrefaites, Claude Christiersson-

(1) Nous ne citons pas Loccénius, parce qu'il ne donne que des notions confuses de ces événemens.

Horn arriva à Revel; après avoir envoyé une sommation au Maître de Livonie, pour qu'il eût à réparer les dommages que les Livoniens avoient faits aux sujets du Roi son Maître, il entra en négociation avec le Sénat de Revel, la Noblesse de la Harrie, de la Wirie & de la Jervie; & le résultat de ces conférences, fut que tous accepterent la protection de la couronne de Suede, puisque Kettler étoit trop foible pour les defendre: c'étoit ainsi qu'ils qualifioient leur défection. Avant de dresser l'acte de cette soumission, on envoya des Députés au Maître de Livonie, pour l'informer de cette résolution: d'abord Kettler entra en fureur, & se plaignit vivement de la perfidie de ses sujets; mais ensuite il se radoucit, & leur fit de belles promesses, dans l'espérance de les ramener. Kettler avoit déja engagé Valentin Sauerman, Député de l'Empereur, à partir pour Revel, & il y envoya encore son Chancelier avec quelques autres Députés, pour tâcher de faire changer cette résolution; mais ils apprirent en chemin, que la prestation du serment étoit déja faite, & ils retournerent sur leurs pas, pour se rendre à Mitau.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

L'acte de la soumission de la ville de *Cod. Falt*

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR. tom. 5. num. 117. Ibid. pag. 237.

Revel & de la Noblesse de l'Estonie à la Suede, est daté du 4 juin 1561, il fut confirmé par le Roi, le 2 août suivant. Gaspar d'Oldenbock, qui avoit si vaillamment défendu Wittenstein contre les Moscovites, étoit alors Commandeur du château de Revel : il n'avoit qu'une poignée de monde, & ne put empêcher la défection de la ville, où les Suedois étoient en force ; mais il se montra digne de la confiance que le Maître de Livonie avoit eue en lui, par la maniere dont il défendit le château. Horn entreprit le siege de cette forteresse ; mais ni la réputation du Général Suédois, ni sa nombreuse artillerie, ne purent étonner le Commandeur, qui lui opposa la plus vive résistance : ce ne fut qu'après un siege de six semaines, & lorsqu'il eut mangé son dernier morceau de pain, qu'il fit une capitulation honorable le 24 ou le 25 du mois de juillet. Oldenbock, vaincu, mais couvert de gloire, fit ainsi la clôture des travaux guerriers des Chevaliers Teutoniques en Livonie ; car les Suédois ne tarderent pas à s'emparer de la plus grande partie de l'Estonie, qui n'étoit point au pouvoir des Moscovites, sans qu'il paroisse qu'il s'y soit passé d'événemens mémorables. C'est ainsi que l'Ordre Teutonique perdit ce

beau Duché, composé de quatre provinces, qu'il avoit acquis en 1347, de Waldemar III, Roi de Danemarck (1). Le Roi de Pologne, qui convoitoit la Livonie, dut être furieux d'en voir passer une si belle partie entre les mains des Suédois; & Kettler, qui vouloit s'ériger Prince séculier, n'étoit pas sans crainte de voir échouer ce projet. Il semble cependant que ce premier démembrement de la Livonie, contribua à hâter l'événement; parce qu'il étoit à craindre, si on différoit, que ce qui restoit de sujets à l'Ordre, ne se donnât à la Suede, comme avoient fait les Estoniens. Suivant les écrivains de la Livonie, il y avoit très-long-tems que Kettler négocioit, pour soumettre cette province à la Pologne; ce qui l'avoit engagé à envoyer des Députés à toutes les Dietes qui s'étoient tenues dans le royaume.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Négociations des Polonois pour s'emparer de la Livonie.

1561.

Arndt. pag. 269 & seq. Gadebusch. pag. 564 & seq.

(1) Voici comment l'Estonie se trouva alors partagée: la Suede eut Pernau, Revel & toute la Harrie, & une partie de la Wirie & de la Jervie. Les Russes avoient pris Narva, toute l'Allentakie, ainsi qu'une partie de la Wirie & de la Jervie; mais l'Ordre conservoit encore Wittenstein & la plus grande partie de la Jervie; puisqu'il est dit dans le traité que Kettler fit avec le Roi de Pologne, dont nous rendrons bientôt compte, qu'il lui cede Wittenstein & toute la Jervie; ce qui prouve que la plus grande partie de cette petite province étoit encore en son pouvoir.

XXXVII. WOLFGANG SCHUTZBAR.

tom. 5. num. 117.

Ibid. pag. 237.

Revel & de la Noblesse de l'Estonie, à la Suede, est daté du 4 juin 1561, & fut confirmé par le Roi, le 2 août suivant. Gaspar d'Oldenbock, qui avoit si vaillamment défendu Wittenstein contre les Moscovites, étoit alors Commandeur du château de Revel : il n'avoit qu'une poignée de monde, & ne put empêcher la défection de la ville, où les Suedois étoient en force ; mais il se montra digne de la confiance que le Maître de Livonie avoit eûe en lui, par la maniere dont il défendit le château. Horn entreprit le siege de cette forteresse ; mais ni la réputation du Général Suédois, ni sa nombreuse artillerie, ne purent étonner le Commandeur, qui lui opposa la plus vive résistance : ce ne fut qu'après un siege de six semaines, & lorsqu'il eut mangé son dernier morceau de pain, qu'il fit une capitulation honorable le 24 ou le 25 du mois de juillet. Oldenbock, vaincu, mais couvert de gloire, fit ainsi la clôture des travaux guerriers des Chevaliers Teutoniques en Livonie ; car les Suédois ne tarderent pas à s'emparer de la plus grande partie de l'Estonie, qui n'étoit point au pouvoir des Moscovites, sans qu'il paroisse qu'il s'y soit passé d'événemens mémorables. C'est ainsi que l'Ordre Teutonique perdit ce

beau Duché, composé de quatre provinces, qu'il avoit acquis en 1347, de Waldemar III, Roi de Danemarck (1).

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Négociations des Polonois pour s'emparer de la Livonie.

1561.

Le Roi de Pologne, qui convoitoit la Livonie, dut être furieux d'en voir passer une si belle partie entre les mains des Suédois; & Kettler, qui vouloit s'ériger Prince séculier, n'étoit pas sans crainte de voir échouer ce projet. Il semble cependant que ce premier démembrement de la Livonie, contribua à hâter l'événement; parce qu'il étoit à craindre, si on différoit, que ce qui restoit de sujets à l'Ordre, ne se donnât à la Suede, comme avoient fait les Estoniens. Suivant les écrivains de la Livonie, il y avoit très-long-tems que Kettler négocioit, pour soumettre cette province à la Pologne; ce qui l'avoit engagé à envoyer des Députés à toutes les Dietes qui s'étoient tenues dans le royaume,

Arndt. pag. 269 & seq. Gadebusch. pag. 564 & seq.

(1) Voici comment l'Estonie se trouva alors partagée: la Suede eut Pernau, Revel & toute la Harrie, & une partie de la Wirie & de la Jervie. Les Russes avoient pris Narva, toute l'Allentakie, ainsi qu'une partie de la Wirie & de la Jervie; mais l'Ordre conservoit encore Wittenstein & la plus grande partie de la Jervie; puisqu'il est dit dans le traité que Kettler fit avec le Roi de Pologne, dont nous rendrons bientôt compte, qu'il lui cede Wittenstein & toute la Jervie; ce qui prouve que la plus grande partie de cette petite province étoit encore en son pouvoir.

XXXVII. WOLFGANG SCHULBAR.

Le moment étant venu d'excuter cet odieux projet, Sigismond Auguste, qui n'avoit point accompli le traité qu'il avoit fait avec les Teutoniques, déclara ouvertement qu'il ne leur donneroit aucun secours, s'ils ne se soumettoient entiérement à sa couronne, & Kettler ne négligea rien pour engager ses sujets à prendre ce parti : la noblesse se décida sans peine, à se soumettre à la Pologne; mais la ville de Riga ne voulut point consentir à une soumission entiere, & ce ne fut pas sans crainte & même sans quelque répugnance, qu'elle consentit à accorder une espece de supériorité ou de droit de protection au Roi de Pologne. Quant au Duc de Mecklenbourg, Coadjuteur de l'Archevêque de Riga, il resta fidele à l'Empire; & quoiqu'il fût très-proche parent du Roi, il s'opposa de toutes ses forces aux projets des Livoniens : ce Prince, voyant qu'il ne gagnoit rien, partit pour l'Allemagne le 18 juillet, pour porter ses plaintes à l'Empereur.

Le Duc de Radziwil, Plénipotentiaire du Roi de Pologne, arriva bientôt avec une escorte nombreuse, & campa près de Riga. Il promit au nom de son Maître, tout ce que les habitans de cette grande ville pouvoient desirer, & Kettler dé-

ployа son éloquence pour leur persuader d'accepter ses propositions. Le Sénat, ayant permis à Radziwil d'entrer dans Riga, il traversa cette ville en grande pompe, suivi de différentes troupes de soldats habillés en Arméniens, en Turcs, en Tartares, en Cosaques, en Russes, en Valaques, en Allemands, en Polonois & en Lithuaniens; après ce spectacle destiné à donner une grande idée de la puissance de son Maître, il retourna dans son camp & peu de jours après rentra dans la ville pour donner un acte de garantie aux habitans. Par cet acte, daté de Riga le 8 septembre 1561, il accorda toutes les demandes de la bougeoisie; savoir, que le Roi garantiroit les Livoniens des recherches, & sur-tout du ban de l'Empire; qu'il leur assuroit l'exercice de la religion Luthérienne; & qu'il les maintiendroit dans leurs privileges. Après ces assurances, que Radziwil donna en vertu de l'autorité dont il étoit revêtu, Kettler & ses sujets donnerent des plein-pouvoirs à leurs Députés, pour se soumettre à la Pologne. Cet acte est daté de Riga, le 12 du mois de septembre (1).

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Ap. Arndt. pag. 270 in not.

(1) On en trouve une copie en latin dans le

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Elle se soumet à la Pologne.

1561.

Le Maître de Livonie & les Députés s'étant rendus à Vilna, aussi bien que l'Archevêque ; le Roi, qui y avoit assemblé tous les Grands de la Lithuanie, leur donna à tous une audience publique, le 19 octobre ; après quoi on entra en négociation : elle dura long-tems ; & ce ne fut que le 28 de novembre, que le Roi & Kettler mirent le sceau à la trahison qu'ils préparoient depuis si long-tems. Voici les principaux points de ce fameux acte, connu généralement sous le nom de *Pacta subjectionis* (1). La Livonie se soumet à la domination du Roi, qui s'oblige de la défendre contre ses ennemis, & si la Diete de Pologne n'accede pas à cet arrangement, la Livonie sera incorporée au Gand-Duché de Lithuanie, qui s'oblige de la défendre. Le Roi s'engage de faire agréer cette soumission à l'Empereur & au Grand-Maître &, s'il n'y réussit pas, il garantira les Livoniens de toutes poursuites

Cod. Pol. tom. 5. num. 138.

Code diplomatique de la Pologne, tom. 5. num. 136, mais où la fin manque ; ainsi la date ne s'y trouve pas. Cet acte est rapporté en allemand & en entier par Arndt, *Chron. Livon. pag.* 272 *in not.*

(1) Cet acte seul, fait connoître la conduite de Sigismond Auguste & de Kettler ; mais nous ne croyons pas devoir nous appesantir davantage sur ces détails, ni démontrer toutes les faussetés qu'il contient.

de l'Empire. Le Roi assure à Kettler & à tous les Livoniens, le libre exercice du Luthéranisme, ainsi que le maintien de tous les privileges du pays. Après avoir déclaré qu'il approuvoit le changement d'état de Kettler, il le crée Duc, à l'instar d'Albert de Brandebourg, & lui donne en fief, pour lui & ses descendans mâles, toute la partie des domaines de l'Ordre, qui est comprise entre la Dwine, la Mer, la Samogitie & la Lithuanie; c'est-à-dire toute la Courlande & la Sémigalle, y compris la forteresse de Grubyn, que Kettler avoit engagée au Duc de Prusse pour 50000 florins, que le Roi s'oblige de payer audit Duc: le Roi fait encore présent à Kettler de la somme de 80000 florins, qu'il lui avoit donnée sur l'hypotheque des villes de Goldingen, Hasenpot, Durben, & Windau, qui font partie de la Courlande. Le Roi accorde à Kettler, sa vie durant, la jouissance de Dunamunde, & se réserve en propriété la moitié de la ville de Riga & tout ce que l'Ordre possédoit encore à la rive droite de la Dwine; savoir, les forteresses de Kirckholm, d'Ascherade, de Dunebourg, de Rositten, de Lutzen, de Trikaten, d'Ermès, de Helmet, de Karkus, celle de Wittenstein & toute la Jervie, la ville

XXXVII. WOLFGANG SCHUTZBAR.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

& le château de New-Pernau, les châteaux de Sahra, de Ruyen, de Burtneck, la ville & le château de Wolmar, celles de Wenden, de Wolfart, d'Arriès, de Ségewold, de Schuyen, de Jurgenbourg, de Nithow, de Lembourg, de Rodempoïs & de Neumuhl : le Roi se réserve en outre ce qu'il pourra reconquerir des domaines que l'Ordre avoit perdus, tels que l'Estonie, & il y ajouta l'Evêché de Derpt, pour autant que l'Ordre y avoit des droits. Le Roi nomme Kettler, Gouverneur de Riga, & promet de lui donner une pension annuelle, en cette qualité. Comme le Roi vouloit que Kettler eût la Courlande toute entiere, il regle qu'il jouira du domaine de l'Evêché de Courlande ou de Pilten, & promet de faire ensorte que Magnus, Duc de Holstein, qui avoit acheté cet Evêché, se contente de recevoir en échange Sonnenbourg dans l'isle d'Oesel, & les Bailliages de Léal & de Hapsel dans la Wikie, qui appartenoit à l'Ordre. La monnoie que le nouveau Duc fera frapper, portera d'un côté l'effigie ou les armes du Roi de Pologne, & de l'autre côté, celles du Duc. Si le Roi peut retirer le Duché d'Estonie, des mains du Roi de Suede, soit par un traité ou par la voie des ar-

mes, la moitié de ce Duché reviendra au Duc de Courlande, moyennant qu'il paye la moitié des fraix. Le Roi s'oblige à rendre à Kettler, à la fin de la guerre, la même quantité d'artillerie & de la même qualité, que celle qui se trouve actuellement dans les places qui lui sont cédées. Après qu'on eut juré de part & d'autre d'observer fidélement tous les aticles de ce traité, il fut scellé, comme nous l'avons dit, à Vilna, le 28 novembre 1561.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Le Roi confirma le même jour, tous les privileges des Livoniens, & l'Archevêque de Riga est nommé parmi ceux qui se sont soumis à la Pologne; mais il ne se soumit que pour sa personne : il représenta au Roi que n'étant pas autorisé par les Etats de l'Archevêché, il ne pouvoit contracter en leur nom; mais il promit de ne rien négliger pour les engager à se soumettre entiérement; offrant au Roi d'aller lui-même solliciter leur consentement, s'il n'aimoit mieux y envoyer des Commissaires pour le même effet. Après cette représentation, l'Archevêque fit au Roi le serment personnel dont nous avons parlé.

Ibid. num. 139. *Ibid. pag.* 249.

Ibid. pag. 250.

Les Etats de l'Archevêché ne se déciderent que quelques mois après, à se soumettre à la Pologne. Ce fut le Duc

[redacted]

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Ibid. num. 140.

Ibid. num. 141.

de Radziwil, que le Roi avoit nommé Administrateur de la Livonie le 28 novembre 1561, qui confirma le 17 mars suivant, leurs privileges au nom de son Maître. Le premier article des demandes des Etats de l'Archevêché, & celui par conséquent que Radziwil confirma le premier, étoit que l'Archevêché, le Chapitre, les Conseillers, la Noblesse & les autres sujets fussent maintenus dans l'exercice de la confession d'Augsbourg, &c. Cependant ils ne prétendoient point abolir l'Archevêché; puisqu'ils stipuloient qu'à la mort de l'Archevêque, ils auroient la liberté d'en choisir un autre, comme auparavant.

Kettler est fait Duc de Courlande.

Arndt. pag. 290.

Malgré que Kettler eût abandonné formellement sa religion & son Ordre, en se soumettant à la Pologne, le 28 novembre de l'an 1561, il conserva cependant les marques de son premier état jusqu'à l'année suivante. Le 5 de mars, jour fixé à la ville de Riga pour rendre hommage à la Pologne, le Duc de Radziwil reçut de nouveau, à l'hôtel-de-ville, le serment de fidélité de Kettler, qui lui remit sa Croix & le grand sceau de l'Ordre, avec tous les privileges & titres des Chevaliers Teutoniques, ainsi que les clefs de la ville & du château de Riga; & il se dépouilla de l'habit de

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

l'Ordre, c'est-à-dire, du manteau blanc, pour faire voir qu'il l'abandonnoit entiérement. Après quoi Radziwil lui remit le diplôme, par lequel le Roi le confirmoit Duc de Courlande & de Sémigalle; & la Noblesse de ces provinces lui rendit hommage en cette qualité. Le lendemain Radziwil mena encore le nouveau Duc à l'hôtel-de-ville, le déclara publiquement Gouverneur des possessions Polonoises en Livonie, & lui rendit en cette qualité les clefs de la ville & du château de Riga (1).

Fin de l'Archevêché de Riga.

Les autres événemens de la Livonie, ne doivent point trouver place dans cet ouvrage, puisque l'Ordre Teutonique en fut entiérement banni, vers la fin de l'an 1561; cependant nous ne pouvons nous empêcher de rapporter en bref,

(1) La ville de Riga, ménagea si bien ses intérêts dans ces circonstances, qu'elle conserva une sorte de liberté, sous la protection de la Pologne, & qu'elle eut même depuis des relations avec l'Empire: ce ne fut qu'en 1582 que cette ville se soumit entiérement aux Polonois, à des conditions avantageuses: ainsi les engagemens qu'elle contracta en 1561 & 1562, étoient bien éloignés d'une soumission absolue. Henning, Conseiller de Kettler, prétend que son projet étoit de se retirer en Allemagne, & qu'ayant refusé le Duché de Courlande, il ne se détermina à l'accepter qu'à cause des pressantes sollicitations de ses Conseillers; mais personne ne croira cette anecdote. V. Arndt. *pag.* 253. *in not.*

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Gadebusch. part. 2. pag. 14 & seq.

la fin de l'Archevêché de Riga & le sort de Christophe, Duc de Mecklenbourg, dont la Coadjutorerie avoit fait tant de bruit & occasionné tant de mal à l'Ordre. A peine le Roi de Pologne eut-il confirmé les privileges de la Livonie au-delà de la Dwine, qu'il commença à les retirer l'un après l'autre. Guillaume de Brandebourg, étant mort le 4 février 1563, le Duc de Courlande prit possession, au nom du Roi de Pologne, du peu de bien qui restoit à l'Archevêché, sous prétexte de le garder, jusqu'à ce qu'on eût donné un autre Chef à l'église de Riga. Ce nouveau Chef étoit désigné depuis long-tems, & le Roi de Pologne ne l'ignoroit pas : c'étoit lui qui avoit fait nommer Christophe de Mecklenbourg, Coadjuteur de Guillaume, & nous avons vu avec quelle chaleur il l'avoit soutenu contre l'Ordre Teutonique, qui s'opposoit avec raison à cette nomination, directement contraire à l'accord que les Etats de la Livonie avoient fait à Wolmar. Mais Christophe ayant refusé de se prêter aux vues ambitieuses du Roi, celui-ci avoit aussi changé de sentiment à son égard. Le Duc, qui s'étoit opposé à la soumission de l'Archevêché à la Pologne, étoit parti, comme nous l'avons dit, pour aller faire ses

plaintes à l'Empire, & avoit fini par se jetter dans le parti de la Suede. Revenu en Livonie, peu de tems avant la mort de Guillaume, il voulut s'emparer des biens de l'Archevêché après son décès; mais il fut pris à Dalen par le Duc de Courlande, & conduit en prison à Rawa dans la Grande-Pologne, où il demeura pendant six ans. Jean Albert, Duc de Mecklenbourg, frere de Christophe, ayant demandé l'Archevêché de Riga pour Sigismond Auguste, son fils, qui n'avoit point encore sept ans, le Roi de Pologne donna au pere l'administration des domaines de l'Archevêché en 1564, à la réserve de la moitié de Riga & de Kokenhaus, qu'il se réservoit, jusqu'à ce que le jeune Prince eût atteint l'âge de quinze ans; disant qu'il conféreroit alors l'Archevêché à Sigismond Auguste, s'il se destinoit à l'état ecclésiastique. Deux ans après, le Roi de Pologne changeant d'avis, nomma Jean Chodkiewitz, Maréchal de Lithuanie, Administrateur de l'Archevêché de Riga, & de tout ce que l'Ordre lui avoit cédé au-delà de la Dwine; & il manda à Kettler, à qui il conservoit le titre de son Lieutenant & de Gouverneur de la Livonie, de s'entendre avec le nouvel Administrateur. Enfin, la même année

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Cod. Pol. tom. 5. num. 144.

Ibid. num. 145 & 146.

XXXVII. WOLFGANG SCHETZBAR. *Ibid. num 153, 154, 155.*

1566, le Roi de Pologne donna trois diplômes relatifs à la Livonie : par le premier, il sécularisa l'Archevêché de Riga; par le second, il unit héréditairement & à perpétuité, l'Archevêché & toute la Livonie au-delà de la Dwine, à la Lithuanie, promettant d'y maintenir le Luthéranisme; & par le troisieme, il érigea en Duché la Livonie au-delà de la Dwine.

Ibid. num. 156, 157, 158, 159 & 160.

Quant à Christophe de Mecklenbourg, il ne sortit de sa prison de Rawa qu'en 1569, après avoir renoncé à toute prétention sur l'Archevêché de Riga. Le Roi de Pologne lui donna une pension de 1000 écus d'Allemagne, à condition qu'il serviroit dans ses armées, quand il en seroit requis. C'étoit se débarrasser à bon marché de ce Prince, après s'être donné tant de mouvement pour lui procurer l'assurance de parvenir à l'Archevêché. Christophe de Mecklenbourg, garda toute sa vie l'administration de l'Evêché de Ratzebourg, & fut marié d'abord avec Dorothée, fille de Fréderic I, Roi de Danemarck, & ensuite avec Elisabeth de Suede, qui lui donna une fille du même nom, mariée à Jean-Albert II, Duc de Mecklenbourg. Christophe mourut à Schwerin, le 4 mars 1592.

Ibidem. num. 161.

Gadebusch. pag. 23 & seq.

Voilà

XXXVII. WOLF-GANG SCHUZBAR.

Remarque sur la perte de la Livonie.

Voilà comment l'Ordre Teutonique perdit les immenses possessions qu'il avoit depuis si long-tems en Livonie, & comment le Roi de Pologne détruisit l'Archevêché de Riga. Nous ne multiplierons pas les réflexions, pour faire voir toute l'indignité de la conduite de Kettler & du Roi : les faits parlent d'une maniere trop claire, pour que nous ayons besoin d'entrer en preuves. Ce que nous avons dit d'Albert de Brandebourg & du Roi Sigismond, convient également à Kettler & à Sigismond-Auguste ; ainsi nous nous contenterons de remarquer, de nouveau, que ce furent la trahison & l'héréfie qui détruisirent la puissance de l'Ordre Teutonique (1).

Gothard Kettler, devenu Duc de Courlande & de Sémigalle, profita de tous les droits qu'il avoit acquis par son apostasie, en épousant en 1566, Anne, fille d'Albert, Duc de Mecklenbourg

(1) Il est apparent que la plupart des Chevaliers Teutoniques de la Livonie embrasserent le Luthéranisme, à l'exemple de Kettler ; il y avoit trop long-tems que les principes de cette secte, s'étoient répandus dans le pays, pour ne pas croire que la plus grande partie des habitans les avoient adoptés, d'autant que les Evêques, qui auroient dû être les gardiens du troupeau, leur avoient donné l'exemple de l'apostasie ; mais il semble qu'il restoit alors peu de Chevaliers Teutoniques en Livonie, la plupart ayant péri dans cette guerre cruelle, dont nous n'avons fait qu'esquisser l'histoire.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Schwerin, dont il eut deux fils : ses descendans régnerent en Courlande, jusqu'en 1711. Il restoit alors Ferdinand Kettler, oncle du dernier Duc, qui devoit lui succéder : mais le Czar, Pierre-le-Grand, envoya des troupes en Courlande, sous prétexte d'assurer le douaire de la Duchesse Anne Ivanowna, sa niece, veuve de Fréderic-Guillaume, dernier Souverain de la Courlande de la Maison de Kettler, & qui devint ensuite Impératrice de Russie. Ferdinand sollicita en vain l'investiture de la Pologne, qui différa toujours, dans la vue de réunir la Courlande à la Couronne. Les Courlandois, ayant éventé ce projet, élurent pour leur Duc en 1726, Maurice Comte de Saxe, depuis Maréchal de France, fils naturel du Roi de Pologne & de la Comtesse de Konigsmarck; mais cette élection fut également réprouvée par la Russie & par la Pologne, & Maurice fut obligé d'abandonner la partie, après avoir donné les marques les plus éclatantes de sa valeur. Le Prince Menzikoff, désigné Duc de Courlande par la Russie, ne réussit pas mieux que Maurice. Enfin, le Duc Ferdinand étant mort en 1737, sans laisser d'enfans mâles, & sans avoir pu faire valoir ses droits, la Czarine Anne, par-

vint à faire élire Duc de Courlande, Jean Ernest de Biren, son favori. Voilà comment finit la domination des Kettler dans la Courlande, que Gothard avoit usurpée sur les Chevaliers Teutoniques, en trahissant son Ordre & sa Religion.

La trame perfide, que le Roi de Pologne avoit ourdie, de concert avec le Maître de Livonie, pour dépouiller l'Ordre Teutonique, ne fut utile qu'au dernier, puisqu'il laissa à ses descendans, un Duché qui les mit au rang des premiers Princes de l'Europe, après les têtes couronnées (1) : quant à la Pologne, on peut dire qu'elle a plus perdu que gagné, par les longues guerres que l'acquisition d'une partie de la Livonie, lui a oc-

(1) Voici une idée de l'état actuel de la Courlande, tirée d'un mémoire qui a été remis à la Cour de France, inséré dans la Gazette de Leyde, du 29 mai au 3 juin 1786. La Courlande a 80 lieues de longueur sur 50 dans sa plus grande largeur : son terrein est fertile, & ses productions naturelles sont précieuses pour les Puissances maritimes & commerçantes. Deux principales rivieres navigables, l'A & la Windaw, la coupent de l'Orient à l'Occident : elle a deux ports sur la Baltique, Windau & Liebau. Son commerce n'occupe pas moins de six à sept cens vaisseaux de trois à quatre cens & même de dix-huit cens tonneaux. On évalue sa population à plus d'un million & demi d'habitans : & quoique le Duc régnant ait très-peu d'influence sur les Etats, ses revenus ne laissent pas de monter à deux cens mille louis annuels, ou quatre millions huit-cent mille livres de France.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

casionnées. C'est ici le lieu de remarquer que les usurpations prosperent rarement. De tant d'immenses possessions que la Pologne a ravies à l'Ordre Teutonique, tant en Prusse qu'en Livonie, il ne lui en reste rien aujourd'hui, sinon quelques droits sur les villes de Thorn & de Dantzig, & la suzeraineté sur la Courlande; mais ce dernier droit, quoique très-réel, a été si contrebalancé par l'influence de la Russie, qu'on seroit presque tenté de le ranger au nombre de ses pertes. Sigismond-Auguste qui vécut jusqu'en 1572, fut le dernier Roi de la dynastie des Jagellons, & ce fut un bonheur pour les Polonois : injustes sous les Jagellons, ils furent grands & magnanimes sous les Princes qui avoient ces qualités. Cette nation, naturellement noble & généreuse, méritoit bien d'avoir d'autres Rois.

Envoyés du Grand-Maître en Russie.

Venator. pag. 348 & seq.

1564.

On juge aisément combien la perte de la Livonie affligea le Grand-Maître, qui n'avoit rien négligé pour lui procurer du secours, & qui n'avoit pu en obtenir, ni de l'Empereur ni de l'Empire, à cause des fâcheuses circonstances du tems. Il paroît que le Grand-Maître n'avoit jamais reconnu Kettler pour Maître de Livonie, parce qu'il ne lui avoit pas demandé sa confirmation; mais en re-

Ibid. pag. 316.

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

venche, il s'intéressoit vivement au sort de Guillaume de Furstenberg qui étoit toujours au pouvoir des Moscovites, & il entreprit de le tirer de sa prison. A cet effet, il nomma Bernard de Bevern ou de Beverning, Théobald de Ramschwag, Melchior de Dermo & François de Hatzfeld, Chevaliers de l'Ordre, avec deux Docteurs, pour se rendre à Moskow. L'empereur leur donna des lettres pour le Czar, & ils s'embarquerent au commencement d'août à Trawemunde pour aller à Narva, d'où ils firent le chemin par terre jusqu'a Moskow. Les Envoyés eurent beau assurer à différentes reprises, qu'ils étoient Ministres du Grand-Maître, & seulement chargés d'une lettre de l'Empereur, les Russes affecterent de ne point les comprendre, & s'obstinerent à leur rendre les mêmes honneurs qu'aux Ambassadeurs de l'Empereur; ce qui fit un mauvais effet à la cour de Moskow. Les Envoyés avoient ordre de solliciter l'élargissement de Furstenberg, & de demander que le Czar les remît en possession des domaines qu'il avoit enlevés aux Chevaliers Teutoniques, moyennant une compensation, c'est-à-dire, une redevance à laquelle l'Ordre s'assujettiroit; mais ils n'obtinrent ni l'un ni l'autre, & Furstenberg mourut dans sa prison. Les

XXXVII. WOLFGANG SCHUZBAR.

Pag. 319. Ap. Arndt. pag. 257 in not.

écrivains Proteſtans prétendent qu'il étoit Luthérien, & Venator ſoutient au contraire, qu'il demeura fidele à Dieu, à l'Empire & à ſon Ordre juſqu'à la mort. Suivant Neuſtadt, écrivain contemporain, qui a été ſouvent en Ruſſie, Furſtenberg donna effectivement une grande marque de fidélité à l'Empire. Le Czar, s'étant fait amener ce Prince, en 1565, offrit de lui donner la Livonie, s'il vouloit la tenir en fief de la Ruſſie; mais, dit Neutadt, il refuſa cette offre, ne voulant pas ſouiller ſa conſcience; & le Czar mécontent le renvoya au château de Lubin (1)

Mort du Grand-Maître.

Venator. pag. 376.

1566.

Le Grand-Maître Wolfgang Schuzbar, qui gouververna l'Ordre près de 23 ans, dans des tems auſſi malheureux que difficiles, n'avoit pas montré moins de zele que ſon prédéceſſeur, & mourut comme lui, au moment qu'il venoit d'aſſembler un Grand Chapitre, dans ſa réſidence de Mergentheim, le 11 février de l'an 1566.

(1) Neuſtadt, marchand étranger, s'établit à Derpt vers l'an 1554, & fut ſouvent en Ruſſie, pour ſon commerce; après la priſe de Derpt, il ſe retira à Riga, dont il fut Bourg-meſtre; il écrivit une chronique qui vient juſqu'à l'an 1609; elle n'eſt point imprimée. On voit quelques détails ſur cette chronique & ſur ſon auteur dans l'ouvrage intitulé: *Abhandlung von Livland. Geſchichtſchreibern, Riga 1772.*

GEORGE HUND DE WENCKHEIM,

XXXVIIIe. GRAND-MAITRE.

XXXVIII. GEORGE HUND.

LE Grand-Maître Schuzbar étant mort le 11 février de l'an 1566, le Chapitre qu'il avoit convoqué à Mergentheim pour le 10 de ce mois, se hâta de lui donner un successeur dans la personne de GEORGE HUND DE WENCKHEIM, Stalthalter du Bailliage de Franconie (1). J'ignore l'époque précise de son élection, mais elle eut lieu peu de jours après la mort de son prédécesseur; car Venator nous apprend que les lettres de présentation à l'Empereur, furent expédiées le 18 du même mois. Les Historiens font le plus bel éloge de ce prince : c'étoit, disent-ils, un homme d'une vertu rare, qui avoit beaucoup de jugement, & qui

Venator. pag. 377 & seq. Hess. 1566.

(1). Dans la liste des Grands-Maîtres (*Marburgis. Beytrag. 4 stuck. pag.* 173) il est nommé George Hund Wenckheim *Zum Altenstein* : il étoit de la Franconie.

XXXVIII. GEORGE HUND. joignoit la plus saine politique à beaucoup d'habileté.

Investiture du Grand-Maître.

Venator. pag. 378 & seq.

Schardii epitom. rer. gest. sub. Maxi. II. tom. 4. pag. 2452.

1566.

Maximilien II, d'Autriche héritier des bonnes qualités aussi bien que des Etats de Ferdinand son pere, étoit alors sur le trône impérial, & donna l'investiture publique au Grand-Maître à Augsbourg, le même jour & de la même maniere qu'il la donna à Auguste, Electeur de Saxe; c'étoit le 9 de mai. Quant à l'essentiel, on suivit le cérémonial qui avoit été observé pour ses deux prédécesseurs; mais il paroît qu'il y eut encore plus de magnificence. Le cortege du Grand-Maître étoit d'environ 600 cavaliers: ce furent les Comtes de Hornstein, de Stolberg, de Hag, de Nassau, de Hohenlohe & d'Eberstein, qui firent la premiere demande de l'investiture au pied du trône; & les étendarts furent portés & présentés à l'Empereur par Melchior de Dermo, Commandeur de Francfort, par Jean de Rehen, Grand-Commandeur de Hesse, & par Henri de Bobenhausen, Commandeur de Blomenthal. Nous croyons devoir supprimer les autres détails. Comme la diete étoit assemblée à Augsbourg, depuis le 14 janvier, le Grand-Maître y prit la séance qui lui appartenoit, après l'Archevêque de Salzbourg, & avant tous les Evêques-Prin-

Venator, pag. 382.

ées de l'Empire, entre lesquels on voyoit les Evêques de Constance & d'Augsbourg, qui étoient honorés de la pourpre Romaine. XXXVIII. GEORGE HUND.

Le nouveau Grand-Maître, qui avoit hérité du zele de ses prédécesseurs, présenta un mémoire à l'Empereur, cinq jours avant d'en recevoir l'investiture, *Ibid. pag. 389.* par lequel il montroit qu'il n'étoit pas de l'intérêt de l'Ordre de souscrire aux propositions qui avoient été faites relativement à ses justes prétentions sur la Prusse, & encore moins de consentir à ce que le ban prononcé contre Albert, fût tenu en suspens (1). En revenche il proposoit de se sacrifier s'il le falloit, avec ses Chevaliers, pour mettre cette sentence en exécution, pourvu que la Noblesse de l'Allemagne voulût l'aider : mais loin de pouvoir seconder l'Ordre Teutonique, l'Empire étoit obligé de fournir continuellement du secours contre les Turcs; ainsi l'Empereur arrêta ce projet que les circonstances ne permettoient point de mettre en exécution. Le Grand-Maître tint deux Chapitres l'année

(1) J'ignore quelles pouvoient être ces propositions qui répugnoient si fort au Grand-Maître, car nous verrons qu'il désira, quelque tems après, que ces difficultés se terminassent par un accommodement.

XXXVIII. George Hund. même de son élection : dans celui qui avoit d'abord été indiqué à Francfort, & qui fut transféré à Heilbron, on y conclut le 11 de novembre, qu'on porteroit jusqu'à 300 chevaux, le secours que

Ibid. pag. 390. l'Ordre devoit donner contre les Turcs, ce qui étoit beaucoup au-dessus de la taxe de l'Empire, & on régla le nombre de Chevaliers de chaque Bailliage qui devoient s'y trouver.

Mort d'Albert de Brandebourg. Deux ans après, Albert de Brandebourg, qui avoit mis le comble aux malheurs de l'Ordre, par sa trahison & son

Bock. pag. 448. apostasie, termina sa carriere. Ce Prince

1568. avoit joui d'une bonne santé jusqu'en 1562; mais alors il tomba dans un grand

In vit. Commend. lib. 2. cap. 12. pag. 157. affoiblissement. Gratiani, compagnon du Cardinal Commendon, qui avoit soupé avec lui peu de tems avant sa mort, rapporte qu'il étoit assis entre deux femmes qui le servoient, & qui étoient souvent obligées de lui mettre les morceaux à la bouche. Malgré cela il conserva la présence d'esprit jusqu'à la fin, mais il n'en fit pas l'usage qu'il auroit dû. Il est cependant probable qu'il reçut un avertissement propre à lui faire faire de sérieuses réflexions. Bock nous apprend qu'un

Pag. 459. mois avant sa mort, il parut triste & rêveur pendant deux jours, à cause de certaines choses qui lui étoient arrivées

de la part du Cardinal Hosius, Evêque de Warmie, qui étoit alors à Heilsberg; & l'on peut croire que c'étoient des avis relatifs à son salut. Le Cardinal, qui avoit vu Albert à Dantzig peu de tems après son apostasie, lui avoit déja fait une remontrance pleine de candeur, de simplicité & d'énergie, & il avoit été si touché de ce que ce Prince étoit resté sourd à ses paroles, qu'il est vraisemblable que son zele l'avoit engagé à faire un dernier effort, quand il apprit qu'il touchoit à sa fin. Tout fut inutile; Albert, qu'on avoit transporté à Tapiau, par la crainte de la peste qui se manifestoit à Konigsberg, y mourut Luthérien le 20 mars 1568, à l'âge de près de 78 ans. Ce qu'il y eut de particulier, c'est que sa femme, Anne-Marie de Brunswick, mourut le même jour que lui. Cette Princesse lui avoit donné Albert-Frédéric, qui épousa Marie-Eléonore, fille aînée de Guillaume Duc de Cléves & de Juliers, & qui tomba en démence. Comme ce Prince étoit encore mineur à la mort de son pere, étant né en 1553, le gouvernement Prussien craignit que l'Ordre Teutonique ne saisît ce moment pour faire valoir ses prétentions. C'étoit bien l'intention du Grand-Maître, mais la chose devenoit d'autant

XXXVIII. GEORGE HUND.

Rescius in vit. Card. Hosii. Romæ 1587. lib. 1. cap. 19.

Bock.

XXXVIII. GEORGE HUND. plus difficile, que le Roi de Pologne avoit admis la branche Electorale de Brandebourg à la succession du fief de la Prusse. Cependant le Grand-Maître tint un Chapitre à Francfort à ce sujet, le 23 octobre 1569, où l'on fit dix projets différens; & l'année suivante il se rendit à la Diete de Spire, pour solliciter du secours qu'il n'obtint pas.

Venator. pag. 403 & seq. 1569. 1570.

L'Ordre auroit désiré que l'affaire se terminât par un accommodement, mais il étoit aisé de prévoir que les Polonois ne s'y prêteroient pas. L'Ambassadeur de Pologne remit un mémoire à la Diete, par lequel il prétendoit qu'Albert étant mort, les procédures intentées contre lui, devoient finir. L'Ordre y répondit; & le Grand-Maître ne cessa de renouveller ses instances, pour que l'Empire cherchât un moyen quelconque de rendre la Prusse & la Livonie à son Ordre : mais ses soins ne produisirent d'autres effets que de prouver le zele ardent dont il étoit animé.

Ibid. pag. 417 & seq.

Mort du Grand-Maître.

Venator. pag. 425. 1571.

Dans un grand Chapitre tenu à Mergentheim au mois de juin 1571, on s'occupa encore de l'affaire de la Prusse, & particuliérement du moyen de profiter des circonstances qu'on croyoit favorables, pour recouvrer une partie de la Livonie ; mais les événemens firent

échouer ces projets. On voit que l'infatigable Grand-Maître ne négligeoit aucune occasion de parvenir à son but, & ces soins nuisirent peut-être à sa santé; car Schardius nous apprend qu'il étoit d'une foible complexion : aussi sa carriére ne fut-elle pas longue; il décéda pieusement dans sa résidence de Mergentheim, le 17 juin de l'an 1572, & fut inhumé auprès de ses deux prédécesseurs. C'est ce Grand-Maître qui a fait bâtir la chancellerie de Mergentheim.

XXXVIII. GEORGE HUND.

Epitom. rer. gest. sub. Max. II. tom. 4. pag. 2317.

1572.

Hess.

HENRI

DE BOBENHAUSEN.

XXXIXe. GRAND-MAITRE.

XXXIX. Henri de Bobenhausen.

1572.

Venator. pag. 436 & seq.

Hess.

HENRI DE BOBENHAUSEN, Commandeur de Blomenthal, fut élu Grand-Maître le 6 août 1572, par le Chapitre assemblé à Neckers Ulm ; mais il ne reçut point personnellement l'investiture de l'Empereur : il députa Léonard Formentin de Thulmein, Grand-Commandeur d'Autriche, & Jean de Cobentzll de Prosseck, Commandeur de Leybach, pour la recevoir en son nom (1).

Mort du Roi de Pologne. Espérances de l'Ordre. 1572.

Un mois avant l'élection du Grand-Maître, la Pologne avoit perdu son Roi. Sigismond-Auguste étant mort sans laisser de postérité, comme nous l'avons dit ailleurs, plusieurs Princes se mirent sur les rangs pour le remplacer. On comptoit au nombre des candidats, le Roi de

(1) Henri étoit fils de Jean de Bobenhausen & d'Elisabeth de Langeln : cette maison avoit ses terres dans les environs de Hanau.

Suede, le Duc de Prusse, l'Electeur de Saxe, le Margrave d'Anspach, l'Archiduc Ernest fils de l'Empereur Maximilien, & Henri Duc d'Anjou, frere de Charles IX, Roi de France : ces deux derniers furent les seuls qui partagerent les vœux de la nation ; & déjà la grande Pologne, la Volhynie & la Lithuanie avoient manifesté le désir de voir réussir l'Archiduc. Dans le même tems, le bruit se répandoit que l'Empereur sollicitoit vivement les Etats de l'Empire, pour qu'ils l'aidassent à faire élire son fils, & qu'il formoit, à cet effet, une ligue puissante avec plusieurs Princes d'Allemagne ; que l'Electeur de Saxe, renonçant à ses prétentions, lui avoit promis 10000 hommes de cavalerie payés pour cinq mois, & que l'Empereur, de son côté, avoit donné parole que, si Ernest parvenoit à la couronne de Pologne, il feroit restituer à l'Empire, la Prusse & la partie de la Livonie, dont les Polonois s'étoient emparés : on ajoutoit que pour indemniser l'Electeur de Saxe des dépenses qu'il devoit faire, l'Empereur lui avoit engagé la partie de la Lusace, qui confine à ses Etats.

XXXIX. Henri de Bobenhausen.

Barre. Hist. d'All. tom. 9 pag. 163 & suiv.

Henri de Valois, Roi de Pologne.

La réussite de ces projets, s'ils eurent jamais quelque réalité, auroit été le plus heureux des événemens pour l'Ordre

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN. Suite de sa retraite.

Teutonique, mais la Providence en disposa autrement : le Duc d'Anjou eut la pluralité des voix, par les soins de Jean de Montluc, Ambassadeur de France, & fut élu le 9 mai de l'an 1573. Ce Prince, connu sous le nom de Henri de Valois, ne jouit pas long-tems de cet avantage.

1573.

1574. Ayant appris la mort de son frere Charles IX, il partit furtivement le 18 juin de l'année suivante, pour aller prendre possession d'un trône qui lui étoit dévolu par droit de naissance. L'évasion du Roi de Pologne fit renaitre les espérances de la Maison d'Autriche, & l'Empereur envoya un Ministre habile en Pologne, pour ranimer son parti Le royaume se trouva bientôt partagé en trois factions; celle de l'Empereur; une autre très-considérable qui vouloit un Roi de sa nation; & une troisieme plus foible que les autres, qui tenoit pour Henri de Valois, prétendant qu'on ne pouvoit manquer au serment qu'on lui avoit prêté. Ce sentiment offensa les deux autres partis, qui s'étant assemblés, déclarerent le trône vacant, puisque Henri de Valois, n'étoit point revenu dans les neuf mois, comme il l'avoit fait espérer.

L'Archevêque de Gnesne, ayant indiqué une Diete générale à Warsovie, le parti Autrichien y proclama l'Empereur

Maximilien Roi de Pologne & Grand-Duc de Lithuanie ; mais la plus grande partie des Gentilshommes, protestant contre cette élection, déféra la couronne à la Princesse Anne, sœur de Sigismond-Auguste, & par conséquent du sang de Jagellon. Cette princesse étoit âgée de 50 ans, & n'avoit pas été mariée ; mais on lui mit pour condition d'épouser Etienne Bathory, Prince de Transilvanie : après quoi Bathory fut proclamé Roi, & on lui envoya le décret de son élection.

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

Les partisans de l'Empereur lui envoyerent également des Ambassadeurs, tant pour lui porter le décret de son élection, & lui faire jurer les *Pacta conventa* réglés par ses Ministres, que pour le presser de venir prendre possession du trône de Pologne. Maximilien voulant procurer cette couronne à son fils Ernest, demanda du tems pour examiner les articles qu'on vouloit lui faire jurer : les Polonois se plaignant de sa lenteur, il répondit que ne pouvant quitter l'Empire, il désiroit qu'ils voulussent prendre l'Archiduc Ernest à sa place, promettant qu'il se rendroit tout de suite en Pologne, pour y épouser la princesse Anne. Après cela l'Empereur jura les *Pacta conventa*, & fit imprimer le décret de son élection, qu'il envoya en Pologne & en Lithua-

Concurrence de l'Empereur Bathory, Roi de Pologne. 1576.

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

nie. Pendant ces délibérations, Bathory plus actif, arriva en Pologne, où il épousa la princesse Anne : les deux époux furent couronnés solemnellement le 1 de mai de l'an 1576. Le Czar, profitant de la circonstance, envoya aussi-tôt une ambassade à l'Empereur, pour lui proposer une alliance offensive, promettant de déclarer la guerre à Bathory ; mais le dessein du Czar, n'étoit que de l'allumer entre l'Empire & la Pologne, & d'en profiter, pour s'emparer de toute la Livonie. Maximilien devinant sa politique, le remercia de ses offres, pour ne pas favoriser la conquête entiere d'une province dont les Russes avoient déja occasionné la perte, & sur laquelle l'Empire & l'Ordre Teutonique avoient des droits incontestables. Cependant l'Empereur songeoit à conquérir une couronne qu'il avoit laissé échapper par son retardement : il envoya des Ambassadeurs en Suede & en Danemarck, pour engager ces deux Puissances à joindre leurs armes aux siennes, & il fit solliciter sous-main, les Etats de l'Empire, assemblés à Ratisbonne, de lui accorder un prompt secours.

Hist. d'All. pag. 168.

Mort de l'Empereur. Rodolphe II lui succede. 1576.

Cet orage, qui se formoit contre la Pologne, fut bientôt dissipé : la mort enleva l'Empereur Maximilien à l'âge de 49

ans, au milieu de la Diete de Ratisbonne, le 12 octobre 1576 : avec lui s'évanouirent les espérances que l'Ordre Teutonique avoit conçues, de tirer quelque parti de ses justes prétentions sur la Prusse & la Livonie. Rodolphe II, fils aîné de Maximilien, qui avoit été élu Roi des Romains, l'année précédente, prit alors les rênes de l'Empire, & n'inquiéta point Bathory, qui gouverna sagement la Pologne.

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

Le Grand-Maître, qui n'avoit cessé de solliciter l'Empereur en faveur de son Ordre, & qui avoit redoublé ses instances, à l'occasion du mariage d'Albert-Frédéric Duc de Prusse, & de la démence où ce Prince étoit tombé, vit bien, à la mort de Maximilien, que la couronne de Pologne étoit perdue pour la Maison d'Autriche. En conséquence il se hâta d'envoyer des députés à Etienne Bathory, pour voir s'il n'y auroit pas moyen de convenir avec lui du rétablissement de l'Ordre, à certaines conditions : il n'en résulta rien, & le Grand-Maître eut l'adresse de faire approuver au nouvel Empereur, une démarche qu'il avoit faite à son insçu.

Venator. pag. 454.

Il auroit fallu un événement extraordinaire, & même une grande révolution pour que les Chevaliers Teutoniques pussent être rétablis dans les domaines qu'ils

Projet de transférer l'Ordre en Hongrie.

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

Venator. pag. 455 & seq.

1576.

révendiquoient à si juste titre : car l'Empire étoit si éloigné de pouvoir ou de vouloir leur accorder des secours suffisans, qu'on proposa à la Diete de Ratisbonne de transférer l'Ordre sur les frontieres de la Hongrie, pour l'opposer aux entreprises des Turcs. Ce projet conçu & proposé, sans qu'il paroisse qu'il y ait eu aucune mauvaise volonté contre les Chevaliers, n'en auroit pas été moins destructif ; car, étant resserrés dans quelques places au voisinage des Turcs, leur sort auroit toujours dépendu des événemens d'une campagne. Il est vrai qu'on proposa l'année suivante d'augmenter leurs forces, en incorporant à l'Ordre Teutonique, toutes les Commanderies que celui de Malthe avoit en Allemagne; mais, dit Vertot, ce projet n'eut point d'effet par l'adresse & l'habileté du Commandeur Scaglia, Piémontois, & Ambassadeur de l'Ordre de Malthe. Les envoyés du Grand-Maître, qui se trouvoient à la Diete de 1576, n'étant pas autorisés à accepter une proposition qui étoit peu compatible avec la situation présente de l'Ordre, firent les représentations convenables; & l'examen de cette affaire fut renvoyé par la Diete à une commission particuliere.

Hist. de Malte. tom. 6. pag. 149.

Le Grand-Maître ayant convoqué un

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN. 1577.

Chapitre à Neckers-Ulm pour le 14 janvier 1577, les Comtes de Furstenberg, de Hohenzollern & de Seinsheim, envoyés de l'Empereur, s'y rendirent accompagnés du Docteur Timothée Jungen, & renouvellerent la proposition de transférer l'Ordre sur les frontieres de la Hongrie, l'assurant des bonnes intentions de Sa Majesté, qui ne vouloit rien faire qui pût lui porter préjudice. Le Chapitre fit ses remercîmens aux Commissaires pour les bonnes intentions de l'Empereur, & répondit que l'Ordre n'étant composé que de la Noblesse de l'Empire, il étoit convenable de demander l'avis des différens Etats, comme on l'avoit déja pratiqué pour des choses moins importantes; que d'ailleurs il falloit faire une recherche exacte des biens de l'Ordre, pour savoir ce que chaque Bailliage pourroit fournir pour cette entreprise; il ajouta qu'après avoir pris les informations nécessaires, & après avoir délibéré sur ce grand objet, on enverroit des Députés pour instruire la Commission impériale, établie à Francfort, des résolutions qu'on auroit prises.

En conséquence le Chapitre ordonna, par un recès du 18 janvier, aux Commandeurs Provinciaux, de dresser un état de toutes les personnes & de tous les

XXXIX. Henri de Bobenhausen.

biens de leurs Bailliages, avec un détail exact des revenus & des charges, & de l'envoyer signé & cacheté au Grand-Maître pour le 1 juin de la présente année. En attendant on écrivit à la Noblesse des Cercles de Franconie & de Suabe, ainsi qu'à celle du bourg de Friedberg, pour savoir son avis sur cette affaire qui l'intéressoit, à cause du grand nombre de Chevaliers de ces provinces, qui étoit dans l'Ordre Teutonique. Après avoir pris les éclaircissemens nécessaires, on envoya des Députés à la Commission de Francfort, pour y remettre un mémoire de la part de Grand-Maître qui, sans refuser absolument la proposition, faisoit voir par l'exposition de l'état de l'Ordre, qu'en achevant de l'épuiser pour une pareille entréprise, on n'obtiendroit pas l'objet désiré, qui étoit de garantir les frontieres des incursions des Turcs. La Commission Impériale, mécontente de cette réponse, écrivit au Grand-Maître le 6 novembre de la même année, pour lui faire de nouvelles instances, & l'engager à envoyer quelques Chevaliers à l'Empereur, avec des pouvoirs suffisans, pour traiter plus particuliérement de cette affaire.

Mémoire du Grand-Maî-

Le Grand-Maître envoya effectivement une Députation à Sa Majesté Impériale;

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

tre à l'Empereur.

Venator.

1578.

mais ce fut pour lui présenter un long mémoire, daté du 15 avril 1578, dans lequel, après avoir apporté les privileges que les Papes & les Empereurs avoient accordés aux Chevaliers Teutoniques, il disoit que, si tous les Princes de l'Empire, vouloient faire un effort commun pour cet établissement, il y concourroit de tout son pouvoir, mais que ce seroit conduire l'Ordre à sa ruine que de l'entreprendre seul. Outre que l'Ordre avoit perdu la Prusse & la Livonie, on voyoit une énumération des pertes qu'il avoit essuyées en Italie, par différens événémens, & en Allemagne par l'établissement du Lutheranisme : la liste des Commanderies perdues en Suisse, en Bohême, en Moravie, dans le Voigtland, dans la Thuringe, dans la Hesse, dans la Hollande & dans les Pays-Bas Espagnols, étoit fort longue : on y avoit joint un état des dépenses extraordinaires que les Chevaliers avoient été obligés de faire depuis l'apostasie d'Albert, & des pertes que l'Ordre avoit souffertes pendant la guerre des Protestans, qui toutes ensemble, montoient entre treize & quatorze cens mille florins d'Allemagne, faisant environ trois millions de livres de France; somme considérable pour ce tems-là, où le numéraire n'étoit point aussi multiplié qu'il

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

l'est aujourd'hui. L'Empereur se contenta de ce mémoire, & on cessa d'inquiéter l'Ordre sur cet objet. Cependant comme les Chevaliers ne cherchoient qu'à signaler leur valeur, & sur-tout contre les infideles, il fut réglé quelque tems après, que les jeunes Chevaliers passeroient 3 ans dans une ville frontiere de la Turquie, qui leur seroit désignée par leurs Supérieurs; ils y étoient soumis aux ordres du Commandant de la place, & devoient tâcher d'être employés chaque fois qu'on étoit dans le cas de faire tête aux ennemis. Ce n'étoit que d'après les certificats de bonne conduite, donnés par les Commandans des places, que les Chevaliers étoient déclarés habiles à avoir des Commanderies. Cet usage a existé tant que les guerres de la Maison d'Autriche avec la Turquie, ont duré, & il n'a été interrompu que quand la chose est devenue impossible: mais les Chevaliers n'ayant plus l'occasion de combattre les infideles, ont conservé l'obligation de faire trois campagnes de guerre, comme il se pratique encore aujourd'hui.

Statuts de l'Ordre.

Malgré que le Grand-Maître parût tout occupé des affaires majeures de son Ordres, il ne négligea cependant pas celles de détail, & fut même employé plusieurs fois par l'Empire. L'Ordre ayant des difficultés

ficultés avec la ville de Rotenbourg sur le Tauber, au sujet de quelques dîmes & d'une nomination de bénéfice; Louis Duc de Wirtemberg & l'Evêque de Wurtzbourg, se porterent pour médiateurs, & terminerent, en 1574, cette affaire à la satisfaction du Grand-Maître. De grandes contestations s'étant élevées entre Balthasar, Abbé de Fulde, & Jules, Evêque de Wurtzbourg, le Grand-Maître fut nommé, en 1576, Séquestre de cette Abbaye-Principauté, par l'Empereur; il y mit pour Statthalter ou Administrateur, Jean Eustache de Westernach, Chevalier d'un grand mérite, que nous verrons élever à la Grande-Maîtrise de l'Ordre. L'apostasie de Gebhard Truchsès, Archevêque de Cologne, procura encore une nouvelle commission au Grand-Maître. Le Pape ayant excommunié & déposé Truchsès, Ernest, Duc de Baviere, Evêque de Liege, qui avoit déja été son compétiteur, fut élu par le Chapitre pour le remplacer. L'Empereur, qui avoit assemblé une Diete à Rotenbourg en 1583, désiroit d'éteindre la guerre civile qui s'étoit allumée dans l'archévêché au commencement de cette année, & nomma Commissaires à cet effet le Grand-Maître & l'Evêque de Wurtzbourg; mais leurs soins furent inutiles; la guerre continua, &

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

Sattler. Hist. Wittemb. tom. 5. pag. 50. num. 20.

Venator. pag. 454.

Gropp Collect. script. Wirceburg. tom. 1. pag. 423.

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

Truchsès n'abandonna la partie que quand ses affaires furent totalement ruinées.

L'Archiduc Maximilien est élu Coadjuteur.

Venator. pag. 465.

1584.

Le Chapitre de l'Ordre étant assemblé à Mergentheim, des Commissaires de l'Empereur vinrent demander au Grand-Maître, le 3 de décembre 1584, qu'il voulût recevoir l'Archiduc Maximilien, son frere, au nombre des Chevaliers. Non-seulement le Prince fut reçu, mais le Grand-Maître, avec le concours du Chapitre, le nomma son Coadjuteur. On envoya à Vienne les Grands-Commandeurs d'Alsace & de Franconie, avec les pouvoirs nécessaires pour recevoir les vœux de l'Archiduc, & pour le faire Chevalier. L'année suivante (1) le Grand-Maître laissa une partie des soins de l'administration au Prince Coadjuteur, & se retira même tout-à-fait, 5 ans après, à Cron-Weissenbourg; mais comme ce Prince n'abdiqua pas, & qu'il laissa seulement l'exercice des droits de la Grande-Maîtrise à l'Archiduc, nous ne compterons le regne de ce dernier que de

(1) Le 31 août 1585, le Grand-Maître Henri de Bobenhausen, fit un accord avec Louis, Duc de Wirtemberg, mais sur des objets d'une trop petite importance pour être rapportés ici. *Sattler Hist. Wittemb. tom. 5. pag. 98.* Maximilien fit aussi un accord avec le même Duc en 1598, que nous ne rapporterons pas pour la même raison, *Ibidem*.

l'époque où mourut Bobenhausen (1).

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

Mort de Bathori, Roi de Pologne. Espérances de l'Ordre. 1586.

Les espérances de l'Ordre commencerent à renaître sous les auspices de Maximilien. Etienne Bathori, qui s'étoit rendu cher aux Polonois, par son zele pour la religion, & par son habileté dans les affaires, termina sa vie le 13 décembre 1586. Les factions se ranimerent aussi-tôt en Pologne, & chacune d'elles voulut avoir la gloire de lui donner un Roi. Le Comte Gorca & Sborowski, Seigneur Polonois, qui étoient l'ame du parti Autrichien, avoient formé une forte brigue. Sigismond, fils de Jean III, Roi de Suede, & petit-fils par sa mere de Sigismond I, Roi de Pologne, avoit aussi de nombreux partisans : les Lithuaniens penchoient pour Fedor ou Théodore, qui étoit alors sur le trône de Russie; & une autre partie des Polonois désiroit pour Roi, un Piast ou Seigneur de leur nation. Le Pape Sixte V envoya Annibal de Capoue, Archevêque de Naples, tant pour exhorter la Diete

(1) Venator (*pag.* 465) marque que Bobenhausen résigna ses régaux, c'est-à-dire, qu'il renonça à ses droits régaliens en faveur de l'Archiduc, six ans après sa nomination, ce qui paroît supposer une abdication; cependant il ne fait commencer le Magistere de Maximilien qu'à la mort de Bobenhausen. Hess marque à la même époque, le commencement du regne de Maximilien, & nous ne pouvons nous écarter de cette marche.

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

Sigismond de Suede & Maximilien d'Autriche sont élus. 1587.

à choisir un Prince Catholique, que pour favoriser sous main les intérêts de la Maison d'Autriche.

La Diete d'élection s'étant assemblée à Warsovie, chacun soutint son sentiment avec tant d'opiniâtreté, qu'on se partagea: une partie proclama Sigismond Prince de Suede; & Gorca & Sborowski avec leurs adhérens, proclamerent le Prince Coadjuteur Maximilien. Le lendemain la faction Autrichienne s'assembla dans l'église des Cordeliers, pour rendre grace à Dieu de l'élection de l'Archiduc: pendant la messe, qui fut chantée par le Cardinal Radziwil, André Zborowski, Maréchal de la cour, renouvella au coin de l'Autel, la proclamation de Maximilien comme Roi de Pologne (1).

Maximilien est fait prisonnier. *Isthuanffii Hist. Hung. lib. 26. pag. 348.* 1587.

Maximilien, ayant appris la nouvelle de son élection, partit avec le peu de troupes qu'il avoit pu rassembler en Autriche & en Moravie, pour se rendre dans les environs de Cracovie, où il fé-

(1) Les curieux trouveront une bonne relation des événemens qui ont précédé & suivi l'élection de Maximilien, dans l'histoire du célebre Mr. de Thou, écrivain contemporain: cependant j'ai suivi de préférence Isthuanffi, pour ce qui regarde l'entreprise de Maximilien sur la Pologne, parce qu'ayant été sur les lieux, immédiatement après, il devoit être mieux informé.

journa assez long-tems : il espéroit de trouver l'occasion d'entrer dans cette capitale, que Zamoiski, chef de la faction Suédoise, défendoit avec des troupes nombreuses. Après plusieurs tentatives inutiles, l'Archiduc résolut d'employer la force, & attaqua, le 24 novembre, la partie de la ville, ou plutôt le fauxbourg nommé Cléoparia ; l'attaque fut vive & poursuivie courageusement ; déja les Allemands avoient haché la porte ; mais les Polonois opposerent une telle résistance, qu'on fut obligé d'abandonner l'entreprise & de se retirer. Sur ces entrefaites Sigismond, Prince de Suede, arriva à Cracovie, suivi d'une grande quantité de Gentils-hommes Polonois, & fut couronné solemnellement Roi de Pologne.

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

Ibid. pag. 349.

Le nouveau Roi ayant encore reçu quelques renforts de la Transilvanie, Zamoiski se mit à la tête de l'armée, & l'Archiduc, qui n'avoit pas reçu le secours qu'il attendoit de la Hongrie, se retira aux frontieres de la Silésie, avec le désagrément de s'être vû abandonné sous différens prétextes, par la plupart des Généraux qui l'avoient accompagné. Cependant les Hongrois s'étoient mis en marche, & avoient pris en passant deux petites places du Comté de Scepus, où ils avoient mis garnison au nom de Maxi-

Ibid. pag. 350.

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN. 1588.

milien Roi de Pologne, ce qui excita encore davantage Zamoiski à la vengeance. Ce Général étant à portée de l'armée Allemande, Maximilien résolut de soutenir le combat, d'autant qu'il étoit instruit que les Hongrois étoient au moment d'arriver; mais il fit une faute impardonnable. Des marais formés par plusieurs petits ruisseaux, le séparoient des ennemis; on ne pouvoit les traverser facilement qu'en suivant plusieurs digues qu'on avoit faites pour contenir l'eau des ruisseaux, ainsi il falloit disputer ce passage aux ennemis, qu'on auroit infailliblement arrêtés en coupant les digues, ou en les garnissant d'infanterie; mais au-lieu de cela, on laissa arriver Zamoiski, & les deux armées se rangerent dans la plaine. Les Hongrois arriverent au moment qu'on alloit combattre; mais leurs chevaux étoient si harassés par de longues marches, qu'ils pouvoient à peine se soutenir. Après un combat assez opiniâtre, l'armée de l'Archiduc fut mise en fuite : les Hongrois se débanderent entiérement, & le Prince se retira avec une partie des Allemands dans une petite ville de la Silésie qu'Isthuanffi nomme *Bicinum*, & d'autres Vitzen. Maximilien s'étoit flatté, qu'étant retiré dans les domaines de l'Empereur, les Polonois ne

l'y inquiéteroient point; mais il se trompoit : Zámoiski vint mettre le siege devant cette petite place, & la força bientôt de capituler : ensorte que le Prince, qui se rendit prisonnier, fut conduit dans un château nommé Roldone par Isthuansfi, & Hroldo, dans le traité dont nous parlerons bientôt.

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

Paix. Elargissement de Maximilien.

Isthuansfii. pag. 351.

1589.

Les Chevaliers Teutoniques, qui avoient l'honneur de compter Maximilien dans leur nombre, furent au désespoir de lui voir perdre le trône avec la liberté, & de voir encore une fois évanouir toutes les espérances qu'ils avoient conçues de leur rétablissement. Ce sentiment étoit commun à l'Empereur, au Roi d'Espagne & à toute la Maison d'Autriche. On résolut de négocier avec les Polonois; mais, comme il paroît qu'on ne vouloit pas faire les premieres démarches vis-à-vis de Sigismond, à qui cependant personne ne pouvoit plus refuser la qualité de Roi de Pologne, on engagea le Pape à se rendre médiateur.

Sixte V saisissant avec empressement cette occasion d'obliger la Maison d'Autriche, chargea le Cardinal Hippolite Aldobrandin, son Légat *a latere*, de travailler à l'élargissement de l'Archiduc. Le Cardinal ayant négocié heureusement, Guillaume Ursin de Rosenberg, Chevalier de la Toi-

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

ſon d'or, l'Evêque de Javarin, le Baron de Lobkowitz, le Baron de Schwartzenau, l'Evêque d'Olmutz, le Baron de Pleſſ, Nicolas Iſthuanffi, Vice-Palatin de Hongrie (1) & Jean de Cobentzll, Baron de Proſſeck, Commandeur de l'Ordre Teutonique, Commiſſaires de l'Empereur, ſe rendirent à Beuthen, petite ville aux confins de la Siléſie; & ſix Commiſſaires Polonois ſe rendirent à Bendzin, petite ville du Palatinat de Cracovie, peu diſtante de Beuthen. Là ſe fit un traité à l'intervention du Cardinal-Légat, par lequel les Commiſſaires Allemands, qui traitoient au nom de l'Empereur & de toute la Maiſon d'Autriche, reconnurent Sigiſmond pour Roi de Pologne, renoncerent, au nom de Maximilien, au titre de Roi, & promirent au nom de l'Empereur, de Maximilien, & de toute la Maiſon d'Autriche, de ne jamais former de prétentions, ſoit directement, ſoit indirectement, contre la Pologne, la Lithuanie, la Ruſſie, la Pruſſe, la Maſovie, la Samogitie, la Livonie, & autres do-

Cod. Pol. tom. 1. num. 56. p. 238.

(1) Nicolas Iſthuanffi eſt l'auteur de l'Hiſtoire de Hongrie, depuis 1490 juſqu'à 1610. Dans cette chartre il eſt nommé *Officii Palatinatus R. Hungariæ locum tenens*, & à la tête de ſon ouvrage il prend la qualité de *Pro-Palatinus*, ce qui revient au même.

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

mêmes de la couronne. On voit clairement que Sigismond avoit fait insérer cet article, à cause de l'Ordre Teutonique. Maximilien, qui étoit prisonnier à Hroldo, devoit être délivré le 16 juillet, & conduit honorablement à Beuthen ou à Bendzin pour le 28 du même mois : le Roi devoit faire une visite à l'Archiduc avant son élargissement, & il étoit stipulé qu'aussitôt que Maximilien seroit sorti de la Pologne, il jureroit l'observation du traité, & en remettroit la confirmation aux Polonois qui l'auroient accompagné. Cet acte fait en double à Beuthen & à Bendzin le 9 mars 1589, est signé par le Cardinal Aldobrandin, & par tous les Commissaires respectifs (1). On peut remarquer que Beuthen étoit un endroit malheureux pour l'Ordre, puisque c'étoit là où Albert de Brandebourg avoit, pour ainsi dire, mis la derniere main à la trahison qu'il méditoit depuis long-tems, & qu'un Commandeur Teutonique avoit

---

(1) Outre ce premier traité, on trouve plus de 20 chartres relatives à cet objet dans le premier tome du Code diplomatique de la Pologne, pag. 237-272 dont nous laissons l'examen à ceux qui écriront l'histoire de la Maison d'Autriche ou celle de la Pologne.

XXXIX. HENRI DE BOBENHAUSEN.

été obligé de signer au nom de l'Empereur, un désistement de toute prétention sur la Prusse & la Livonie : mais cette stipulation ne pouvoit lier ses successeurs qui, en parvenant au trône impérial, étoient obligés de jurer qu'ils travailleroient au maintien & à la réintégration de l'Empire.

Secours donnés par l'Ordre au Prince Coadjuteur. *Venator. pag. 478.*

L'Ordre Teutonique n'avoit pas manqué d'aider le Prince Coadjuteur de tout son pouvoir, dans son entreprise sur la Pologne. On lui avoit donné des sommes considérables, vu la situation de l'Ordre ; & pour fournir plus promptement à cette dépense extraordinaire, on avoit même aliéné quelques biens. Aussi Maximilien fut-il reconnoissant du secours que l'Ordre lui avoit donné ; il lui légua en mourant, 300000 florins d'Allemagne à prendre sur les biens patrimoniaux dont il s'étoit réservé l'usage, & le récompensa par cette générosité des dépenses qu'il avoit faites pour son élévation. Après tous ces malheurs, Maximilien ne s'occupa plus qu'à édifier l'Ordre par ses vertus, jusqu'à ce que la guerre qui recommença entre l'Empereur & les Turcs, lui mit de nouveau les armes à la main.

Mort du Grand-Maître.

Le 21 mars de l'an 1595, le Grand-Maître Henri de Bobenhausen mourut

dans sa retraite à Cron-Weissenbourg, & fut enterré dans l'église de l'Ordre, qui est dans cette ville (1).

XXXIX. HENRI DE BOBEN-HAUSEN.

Venator, pag. 465.

1595.

(1) Venator & Hess rapportent que le Grand-Maître mourut le 15 de mars, & on lit dans *Marburg-Beytrag*, 4e. *part*. 173, qu'il fut inhumé à Mergentheim, mais c'est une erreur. Suivant son épitaphe rapportée dans le second tome des Mémoires de l'Académie de Manheim, & qu'on voit encore dans le chœur de l'église de Cron-Weissenbourg, il doit être mort le 21 de mars. Voici l'inscription mise sur son tombeau.

Anno Domini MDXCV. Den. xxi. tag. martii. ist. der. Hochwirdigst Furst. und. Herr. Herr. Heinrich. Administrator. des Hochmeisterthumbs. in. Preissen. Meister. Teutsch. Ordens. in Teutschen. und. Welschen landen. in. got. seliglig. entschlasen. dessen. seel. der. Amechtig. got. gnedig. sei. und. ein. freliche Vfersteung. verleihen. Wolle. Amen.

MAXIMILIEN D'AUTRICHE.

XLe. GRAND-MAITRE.

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

1595. A la mort de Henri de Bobenhausen, l'Archiduc MAXIMILIEN, de Coadjuteur qu'il étoit, devint Grand-Maître de l'Ordre Teutonique. Ce Prince avoit eu divers Commandemens en Hongrie contre les Turcs, dont nous n'avons pas cru devoir parler; mais nous ne devons pas passer entiérement sous silence la campagne de 1596, où il fut nommé Généralissime des armées Impériales. L'Ordre Teutonique, qui saisissoit toutes les occasions de marquer son attachement à la Maison d'Autriche, fit don au Grand-Maître d'une somme de 63600 florins d'Allemagne : il fournissoit en outre 400 cavaliers entretenus, à l'Empereur; & 100 Chevaliers Teutoniques, tirés de tous les Bailliages, accompagnerent le Grand-Maître pendant cette campagne (1).

Venator. pag. 466. Duellius. pag. 47.

(1) Nous avons vu qu'avant cette époque, l'Or-

Maximilien, ayant emporté Hatwan d'assaut, après avoir essuyé une longue résistance, fit sa jonction avec Sigismond Bathori, Prince de Transilvanie : ils s'avancerent vers Agria, & atteignirent les Turcs près du village de Kerestes. Il y eut trois combats, dont le dernier auroit été décisif sans l'indiscipline des troupes. Après avoir battu les Turcs, les soldats, au-lieu de les poursuivre, s'amuserent à piller leur camp. Un corps des ennemis, profitant de leur faute, vint leur tomber sur les bras. Une terreur panique s'emparant des Allemands, Maximilien s'avança avec une troupe choisie, pour arrêter les fuyards ; mais ses efforts furent inutiles, & il eut la douleur de se voir arracher une victoire que les ennemis n'auroient plus été en état de lui dis-

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE. *Isthuanffi. lib. 30.*

---

dre fournissoit déja à l'Empereur, des secours contre les Turcs, proportionnés à ses forces ; & ces troupes faisoient un corps à part, marchant sous l'étendard de la Grande-Maîtrise : on peut s'en convaincre par un Nécrologe conservé à la Commanderie de Mastricht, où on lit. 6 *Octob O. Frater Joannes Van Steinhuyse Commendator in Gruytraidt* (C'est Gruitrode) *in civitate Gratz ao 1594 in bello Co Turcas inter Equites sub vexillo pri Mgri fuit Vexillifer.* Le même Nécrologe nous apprend que l'Ordre a perdu une quantité de Chevaliers qui combattoient contre les Turcs, le siecle dernier, aussi bien que le précédent, puisqu'on en voit un certain nombre dans le Nécrologe d'un seul Bailliage.

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

puter, sans l'avidité & l'indiscipline des soldats. Ces trois combats coûterent 10000 hommes aux Autrichiens, & 20000 aux Turcs. Cette bataille de Kerestes termina la campagne. Le Sultan prit la route de Constantinople, & Maximilien celle de Vienne. Ce Prince fut encore employé dans cette guerre; mais comme il ne commanda plus en chef, & que nous ne voyons pas que l'Ordre Teutonique ait eu d'autre part à ces événemens que celle que nous avons rapportée, nous ne le suivrons pas dans ces différentes campagnes, n'ayant rien dit de celles qu'il avoit faites avant l'an 1596. Il paroît que ce ne fut qu'après l'an 1598 que le Grand-Maître put faire quelque séjour dans sa résidence de Mergentheim (1).

Aliénation du Prieuré de l'Ordre à Venise. 1595.

Les soins continuels qu'exige la profession des armes, n'empêcherent pas Maximilien de s'occuper des intérêts de l'Ordre, & l'année même de la mort de son prédécesseur, il chercha à recueillir quelques débris de l'immense fortune que les Chevaliers Teutoniques avoient eue

(1) On trouve dans l'Histoire de Mr. de Thou, le détail de la bataille de Kerestes & des autres campagnes de Maximilien. On peut aussi voir un abrégé de la vie de Maximilien dans les annales de l'Empereur Ferdinand II, par Khevenhuller, tome 13, page 95.

en Italie : mais avant de rapporter cet événement, il faut reprendre la chose de plus haut. On a vû en son lieu que le Doge Reinier Zeno avoit fait construire la Commanderie & l'église de la Ste. Trinité à Venise, en reconnoissance des services que les Chevaliers Teutoniques avoient rendus à la République, dans la guerre qu'elle avoit faite aux Gênois en 1258. Cette Commanderie devint célebre, quand le Grand-Maître Contard de Feuchtwangen y établit le siege de l'Ordre : mais elle perdit beaucoup de son lustre, lorsque Sigefroi de Feuchtwangen, son frere, le transféra à Marienbourg. Le nombre de Chevaliers diminua considérablement à Venise, & il paroît même que bientôt après, cette maison ne fut plus habitée que par des Prêtres de l'Ordre, dont le chef avoit le titre de Prieur.

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

Supr. tom. 2. pag. 218.

Malgré cela, l'église de la Commanderie continua à être fréquentée à cause du grand nombre d'indulgences que les souverains Pontifes y avoient attachées. L'an 1419, quelques personnes pieuses voulurent ériger une confrairie à l'honneur de la Ste. Trinité dans l'église de l'Ordre, & en obtinrent la permission par un décret du Conseil des Dix, donné le 23 novembre de la même an-

Flam. Cornel. eccl. Venet. illustr. tom. 5. pag. 5.

née. Pour favoriser ce pieux dessein, Ortulphe Soginruter & Gerlahe Warik, que le Maître d'Allemagne avoit envoyés en Italie avec la qualité de Visiteurs (1), cédérent aux membres de la Confrairie, le 13 février 1410, quelques bâtimens de la Commanderie, situés près de l'église du côté du grand canal : les Visiteurs ne firent cette cession qu'avec l'agrément de Godefroi de Berlichingen, Grand-Commandeur de la Lombardie & de tous ses Freres de la maison de Venise, & ils stipulerent que la Confrairie payeroit annuellement, pendant l'octave de la Ste. Trinité, une rente de 8 ducats au grand-Commandeur de la Lombardie. Les Confreres s'étant beaucoup multipliés, ils se trouverent trop à l'étroit dans le bâtiment que l'Ordre leur avoit cédé, pour y tenir leur assemblée : afin qu'ils pussent l'augmenter, les Teutoniques leur céderent le 1 janvier

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

Ibid. pag. 25.

Ibid. pag. 27.

(1) Flaminius Cornaro dit qu'ils avoient été nommés par le Grand-Maître, ou Maître-Général ; mais il est plus probable que ce fut par le Maître d'Allemagne, de qui dépendoient toutes les Commanderies de l'Italie. Nous voyons par l'acte dont nous allons parler, que la Commanderie de Venise étoit soumise au Commandeur Provincial de la Lombardie. Flaminius Cornaro, dont nous parlons, est le même nom que Flaminius Cornelius, cité à la marge. Cornaro est le nom italien de cette famille, qu'on nomme *Cornelia* en latin.

1493, une partie du jardin qui étoit attenant, moyennant une rente qu'ils devoient payer au Grand-Commandeur de Lombardie. Guillaume de Weyblingen, qui étoit alors revêtu de cette dignité, se trouvoit à la Commanderie, ou au Prieuré de Venise, & fit cette aliénation avec l'agrément d'André de Grumbach, Maître de l'Ordre Teutonique en Allemagne & en Italie (1).

XL. MAXIMIL. I D'AUTRICHE.

Le Pape ayant jugé à propos d'ôter à l'Ordre Teutonique, sa maison de Venise, sans qu'on en sache la raison, la donna avec titre de Prieuré, à André de la famille patricienne de Lipomana.

(1) On voit par cet acte d'aliénation, que les maisons de l'Ordre, du Royaume de Naples étoient alors soumises au Grand-Commandeur de Lombardie, aussi bien que celles de la Marche Trévisane. *Flam. Cornel. in not. pag.* 27. *Pater D. Guillelmus de Uniblingen Provincialis Baillivia Longobardiæ, Marchiæ Tarvisanæ, nec non regni totius Apuliæ, & Visitator ad presens ac pro nunc totius regni Siciliæ, & ad presens in civitate Venetiarum residens in Domo SS. Trinitatis.* Le mot de *Pater* est remarquable; on pourroit en inférer que, comme les Religieux de l'Ordre portoient entre eux le nom de Freres, ils donnoient quelquefois le nom de Pere à leur Supérieur. Le nom de *Uniblingen* est visiblement défiguré; nous avons prouvé, *tom.* 7. *pag.* 379, que c'étoit Weyblingen qui étoit alors Provincial de Lombardie & Visiteur de Sicile. Quant aux mots *Regni totius Apuliæ*, on prend une partie pour le tout: L'Ordre avoit eu beaucoup de biens dans la Pouille, & cette province avoit donné son nom à un Bailliage.

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

(1). André, généreux du bien d'autrui, se hâta de démembrer la Commanderie : il donna l'église de Ste. Marie-Madgelaine, située à Padoue, avec les revenus qui y étoient attachés, à St. Ignace & à ses compagnons dont le Pape Paul III avoit approuvé l'institut ; & ce même Pape confirma la donation que leur avoit faite André. Quelques années après, André donna encore aux Peres de la Compagnie de Jesus, l'église de Notre-Dame de l'Humilité, située dans la ville de Venise, & cette donation fut confirmée par Pie IV qui avoit été élevé, en 1559, sur la chaire de St. Pierre. André étant mort, fut remplacé dans le Prieuré de la Ste. Trinité par Pierre, qui étoit également de la famile de Lipomana, & celui-ci mourut l'an 1592.

L'Archiduc Maximilien, qui n'étoit alors que Coadjuteur, mais qui exercoit, ainsi que nous l'avons dit, toute l'autorité du Grand-Maître, revendiqua la Commanderie de Venise, comme appartenant lé-

[r] *Ibid. pag.* 21 *& seq.*

(1) Il paroît même par le texte de Cornaro que ce Prieuré avoit été donné à la famille, *Fluxu autem temporis Sanctissimæ Trinitatis Prioratus ad patritiam Lipomanam gentem ex concessione Apostolica collatus fuit, ex quâ Andreas Trinitatis Prior, &c.* pag. 10 Nous verrons effectivement que ce Prieuré passa à une personne de la même famille, après la mort d'André.

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

gitimement à son Ordre, & y nomma le Chevalier Sforce Comte de Portia ; mais la République s'opposa à cette nomination. Hyppolite Aldobrandin, qui s'étoit employé en qualité de Cardinal-Légat pour tirer l'Archiduc de sa captivité, venoit d'être élevé au Pontificat, sous le nom de Clément VIII, & s'entremit encore pour terminer cette affaire à l'amiable. Le Patriarche de Venise avoit établi un Séminaire Episcopal, pour obéir aux décrets du Concile de Trente ; mais l'emplacement n'étant pas suffisant, les Directeurs désiroient extrêmement d'avoir la Commanderie ou le Prieuré de la Ste. Trinité. Le Pape s'adressa au Grand-Maître, qui consentit à renoncer à toute prétention sur cette maison, moyennant la somme de 14000 ducats, que le Séminaire s'obligeoit de lui compter (1). Ainsi la Commanderie de Venise passa entre les mains des Directeurs du Séminaire Episcopal, à la réserve des donations qu'André Lipomana avoit faites aux Peres Jésuites, tant à Venise, qu'à Padoue, qui ne furent pas révoquées. Les Procureurs du

(1) Dans le texte de Cornaro, *pag.* 14, il n'est parlé que de 14000 écus en pieces d'argent : mais on voit, *page* 60, que le prix étoit de 14000 ducats.

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

Grand-Maître, firent l'acte de cette aliénation le 30 août 1595, & le Pape le confirma le 13 novembre de la même année. Cornaro nous apprend que le produit de cette vente fut employé à acheter du bien-fond, que le Grand-Maître attribua le 8 mai de l'an 1600, à la Commanderie de Ste. Elisabeth (1).

Le Grand-Maître ne fut point si heureux dans une tentative qu'il fit pour recouvrer une autre partie des biens que l'Ordre avoit perdus en Italie. Nous avons vu ailleurs, comment on lui avoit enlevé la Commanderie de Bologne, ce qui avoit engagé les Chevaliers dans des procès dispendieux. Le procès intenté à Rome, n'étant point terminé, Maximilien le poursuivit, & obtint une sentence favorable de la Rote, le 15 mai 1609, mais qui fut cassée par une sentence postérieure du 10 juin 1611. L'écrivain qui nous a fourni cette note, prétend que la seule inspection de cette derniere sentence, en démontre l'iniquité. C'est le langage ordinaire des plaideurs malheureux : mais j'avoue que j'ai peine de

Supra. tom. 7. pag. 389.

A Schedis Pastor. S. Aud. Leod.

(1) L'auteur ne la désigne pas autrement : mais c'est probablement la grande Commanderie de Vienne, qui porte le nom de cette sainte Patrone de l'Ordre.

comprendre comment on peut perdre un pareil procès.

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

Changement dans les statuts de l'Ordre. 1606.

Les pertes immenses que l'Ordre avoit faites dans différens pays, avoient beaucoup diminué le nombre des Religieux. Il y avoit peu de Chevaliers en comparaison de ce qu'il y en avoit eu les siecles précédens, parce que l'Ordre ne pouvoit plus fournir à l'entretien d'un si grand nombre, & qu'il y avoit moins d'emplois à remplir : les Prêtres étoient diminués en proportion du nombre des maisons, & la classe des Freres servans n'existoit plus depuis long-tems, si ce n'étoit peut-être dans une ou deux maisons de la Frise, comme nous le dirons ailleurs. Cependant les statuts ordonnoient une infinité de choses qui ne pouvoient se pratiquer que quand les Chevaliers vivoient en commun, & cette vie conventuelle étoit devenue impossible, par le petit nombre auquel ils étoient réduits. Les Chevaliers obligés de vivre séparément, soit dans les Commanderies qui leur étoient confiées, soit dans les emplois militaires ou civiles, qu'on leur permettoit d'exercer, avoient besoin d'une regle de conduite adaptée aux circonstances où ils se trouvoient. C'est ce qui fut exécuté par le Grand-Maître & le Chapitre qu'il avoit convoqué à cet ef-

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

set dans sa résidence de Mergentheim, pendant le carême de l'an 1606. Ces changemens étoient légitimes, parce que les anciens statuts permettent au Grand-Maître de régler tous les points de discipline, avec l'agrément du Chapitre : mais cette faculté ne s'étend pas aux points essentiels de la regle, qui sont inviolables, & que Maximilien a laissé dans leur entier, tels qu'ils avoient été établis dans l'origine de l'Ordre. Tous les Grands-Commandeurs comparurent par eux-mêmes, ou par leurs représentans à ce Chapitre, où l'on devoit traiter une matiere si essentielle, à la réserve du Grand-Commandeur d'Utrecht, qui n'y vint point, & qui ne s'y fit pas représenter : ce qui prouve que le Bailliage dont nous rapporterons bientôt la perte, étoit déja soustrait à l'autorité du Grand-Maître.

Zele de Maximilien pour la religion.

Venator. pag. 476.

1606.

Maximilien s'occupa encore de la réforme du bréviaire des Prêtres : il prit le Romain, qu'il adapta à l'usage de l'Ordre, & en fit faire une édition à Inspruck. Il fonda le Séminaire de Mergentheim avec l'assistance du Bailliage de Franconie, & ajouta quelques bâtimens au château, entre autres une chapelle qui fut décorée magnifiquement. Ce Prince, zélé pour la religion, n'omit rien pour

la faire fleurir dans tous les endroits de son obéissance. Le luthéranisme, qui avoit troublé si long-tems l'Allemagne, avoit répandu des germes dans les endroits mêmes où il n'avoit pas été admis; c'est pourquoi le Grand-Maître fit venir des Prêtres zélés & de bons Prédicateurs, des Bailliages d'Alsace & d'Autriche, afin de confirmer le peuple de Mergentheim & des environs dans la croyance de la vraie religion; mais personne n'y contribua plus que lui-même, par le bon exemple qu'il ne cessa de donner, tout le tems qu'il passa dans cette résidence.

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

Pendant le regne de Maximilien, l'Ordre Teutonique eut l'honneur de compter encore deux autres Princes de la maison d'Autriche au nombre de ses Chevaliers. L'Archiduc Maximilien Ernest, fils de Charles, Duc de Styrie, & petit fils de l'Empereur Ferdinand I, ayant demandé d'entrer dans l'Ordre, tomba immédiatement après dans une longue & dangereuse maladie. Ce Prince, aux portes du trépas, désira d'être revêtu de l'habit & de la croix de l'Ordre, qu'on lui donna au mois de juillet de l'an 1615, & peu de tems après il commenca à recouvrer la santé. Sa convalescence fut longue, & ce ne fut que le 18 février de l'année suivante, qu'il

Venator. pag. 467.

1615.

1616.

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE. *Duell. part. 3. cap. 1. pag. 44.*

prononça ses vœux & fut fait Chevalier dans la ville de Gratz. Ce Prince avoit été désigné le 12 juillet 1615, pour être Grand-Commandeur du Bailliage d'Autriche, mais il ne jouit pas long-tems de cette dignité, étant mort en 1516 (1).

Charles d'Autriche est fait Coadjuteur. *Venator. pag. 468.* 1618.

L'Archiduc Charles, frere cadet du Grand-Commandeur d'Autriche, demanda aussi à entrer dans l'Ordre au Chapitre tenu à Francfort le 5 février 1618. Les Capitulaires furent très-embarrassés; ils ne désiroient rien tant que de recevoir ce Prince; mais Charles étoit pourvu des Evêchés de Breslau & de Brixen, & ils ne crurent pas que le caractere Episcopal fût compatible avec la cérémonie militaire de l'armement d'un Chevalier : ils refuserent à regret, & pour témoigner leur attachement à l'auguste Maison d'Autriche, ils postulerent

(1) Le Baron de Khevenhuller rapporte, dans ses annales, *tom. 13. pag. 88.* que Maximilien-Ernest fut Maître d'Allemagne, ou plutôt qu'il fut Coadjuteur, & il ne dit point qu'il fut Grand-Commandeur d'Autriche. Mais les écrivains de l'Ordre ne parlent point de cette Coadjutorerie, & il est incontestable qu'il fut Grand-Commandeur d'Autriche. Duellius, qui avoit examiné les archives de la Commanderie de Vienne, le compte au nombre des Grands-Commandeurs, & ajoute : *Vid. in tabul. chartam installationis, ut vocant, datam Græcii 12. jul. anno ut supra.* 1615. Khevenhuller dit que Maximilien-Ernest mourut à *Gratz* en 1616.

pour

XL
MAXIMIL. D'AUTRICHE.

pour Coadjuteur, avec l'agrément du Grand-Maître, un fils du Roi de Bohême, & neveu de l'Evêque de Breslau. Ce Roi de Bohême, étoit l'Archiduc Ferdinand de la branche de Styrie, frere de Maximilien-Ernest, qui avoit été Commandeur d'Autriche, & de Charles, Evêque de Breslau. L'Empereur Mathias, frere du Grand-Maître, n'ayant pas d'enfans, avoit adopté Ferdinand, & lui avoit d'abord cédé la couronne de Bohême, & ensuite celle de Hongrie, qui sans cela, eussent dû retourner à sa sœur Anne d'Autriche, mere de Philippe III, Roi d'Espagne. Le Pape leva les scrupules des Chevaliers, en accordant à l'Evêque de Breslau les dispenses nécessaires (1). Le Roi de Bohême renonça, au nom de son fils, au choix qu'on avoit fait de sa personne, & le Chapitre s'étant assemblé à Francfort le 18 septembre, élut unanimement par

(1) Ce fut Paul V, qui accorda cette dispense à l'Evêque de Breslau. On peut juger que ce Pape étoit affectionné à l'Ordre, & qu'il avoit même quelque connoissance de son histoire; il fit peindre dans la sacristie de sa Chapelle dans l'Eglise de la Creche (*S. Mariæ ad præsepe*,) la fondation de la ville de Marienbourg par les Chevaliers Teutoniques, avec cette inscription: *Milites Theutonici, ope Virginis Prussia Livoniaquè subactis, Mariæburgum condunt.* Palatii. gest. pontific. Roman. tom. 2. pag. 72. In Cælestino III.

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

voie de postulation, l'Archiduc Charles pour Coadjuteur : ce Prince fut fait Chevalier à Hall en Tyrol. Charles d'Autriche est le premier qui ayant reçu les ordres sacrés, obtint les dispenses nécessaires pour entrer dans l'Ordre religieux & militaire des Chevaliers Teutoniques. Nous ne parlons que de la classe des Chevaliers, car pour ceux qui sont reçus dans celle des Prêtres, ils doivent avoir reçu l'ordre de prêtrise, avant d'y être admis.

Mort du Grand-Maître. 1618.

Le Grand-Maître survécut peu à l'élection de son Coadjuteur. Ce Prince fut enlevé après une courte maladie le 2 novembre de l'an 1618, ayant reçu tous les Sacremens de l'Eglise. Les auteurs ne conviennent ni de l'endroit de sa mort, ni de celui de son inhumation; les uns disent qu'il mourut à Vienne, où il fut inhumé, & d'autres rapportent qu'il termina sa carriere à Inspruck, où son corps repose. Mais la question est aisée à décider si on consulte les écrivains contemporains. Bell, Lotihius, & Lundorp disent que ce Prince mourût à Vienne, que ses entrailles furent enterrées dans l'Eglise cathédrale, près de celles de l'Empereur Maximilien, son pere, & que son corps vêtu de noir & par-dessus du manteau de l'Ordre Teu-

Laurea Austr. lib. 2. pag. 128. Lotichii rer. germ. sub Mathia. part. 1. lib. 2. pag. 43. Lundorp. bell. sexenn.

tonique, fut transporté à Inspruck. Khevenhuller ajoute que le corps du Grand-Maître fut porté du château à l'Eglise des Capucins de Vienne, où est le caveau de la Maison Impériale, & que quelques jours après, il en fût retiré pour être transporté à Inspruck. Tous les écrivains font l'éloge de Maximilien : c'étoit un Prince instruit, prudent, & d'un caractere fort doux, qui ressembloit beaucoup à son pere. Maximilien, qui avoit beaucoup de piété, étoit ennemi déclaré de tout ce qui pouvoit blesser la chasteté, & de la médisance : sa cour étoit aussi réglée qu'une maison religieuse pouvoit l'être, & il en donnoit l'exemple : quoique ce Prince fût très-humble & très-affable, son extérieur étoit si imposant, que les personnes les plus accoutumées à faire leur cour aux souverains, étoient souvent déconcertées en lui parlant.

XL. MAXIMIL. D'AUTRICHE.

lib. 1. pag. 140.

Khevenhull. annal. Ferdin. tom. 13. p. 96.

CHARLES D'AUTRICHE.

XLIe. GRAND-MAITRE.

XLI. CHARLES D'AUTRICHE.

1618.

L'Archiduc CHARLES D'AUTRICHE, prit en mains les rênes du gouvernement de l'Ordre, à la mort de Maximilien : la cérémonie de son inauguration se fit à Mergentheim le 14 janvier de l'an 1619. La même année ce Prince eut la satisfaction de voir élever son frere aîné sur le trône de l'Empire, après la mort de l'Empereur Mathias. Le legs de 200000 florins d'Allemagne, que Maximilien avoit fait à l'Ordre, fut employé par le Grand-Maître à acquérir la ville de Freudenthal en Silésie, dans la Principauté de Tropau ; & ce Prince y ajouta le don de la petite ville d'Eulenberg, située dans la même province.

Venator. Hess. 1619.

Duellius. pag. 48.

Perte du Bailliage d'Utrecht. 1620.

Si l'Ordre Teutonique reçut une petite augmentation par la libéralité de ces Princes, il fit d'un autre côté, une perte considérable, par la séparation du Bailliage d'Utrecht, qui fut consommée pendant le Magistere de Charles d'Autriche : mais avant de venir à cette époque, il

faut reprendre la chose de plus haut (1). L'origine du Bailliage d'Utrecht, remonte jusque vers le milieu du treizieme siecle, & l'Ordre en a joui paisiblement jusqu'au regne de Philippe II, Roi d'Espagne, pendant lequel la religion prétendue réformée s'introduisit dans les Pays-Bas, & y occasionna de longues guerres, qui enleverent une partie de ses provinces à la Maison d'Autriche. L'union d'Utrecht, ainsi nommée, parce qu'elle fut signée dans cette ville le 23 janvier 1579, entre la Seigneurie d'Utrecht, la Hollande, la Zélande, la Gueldre & le pays de Gronin-

XLI. CHARLES D'AUTRICHE.

(1) Pour ne point aller chercher des notions éparses dans différens ouvrages, je me sers d'un mémoire très-bien fait, qu'un homme de qualité de la Hollande a bien voulu m'envoyer. Les personnes qui voudront avoir plus de détail sur le Bailliage d'Utrecht, pourront consulter le 54. tome des *Analecta Veteris ævi* de Mathæi, un ouvrage du même auteur, intitulé : *De Nobilitate & Fundationes Ecclesiar. Trajectens.* du même. Le premier Commandeur d'Utrecht connu, & qui est compté pour le premier Grand-Commandeur du Bailliage du même nom, étoit Antoine de Ledersake de Prinshagen, à qui Henri de Vianden, Evêque d'Utrecht, donna, en 1250, l'église de St. Nicolas (*Miræi op. diplom. tom.* 3. *pag.* 596). Les Chevaliers avoient déja, avant cette époque, l'église de Ste. Anne, où Ledersake fut enterré en 1266. Vers le commencement du treizieme siecle, les Chevaliers possédoient déja quelques biens dans l'Evêché d'Utrecht, comme on peut s'en convaincre par une donation qui fut faite à l'Ordre, l'an 1218, au camp devant Damiete, dont nous avons parlé ailleurs, tome 1. page 127.

XLI. CHARLES D'AUTRICHE.

gen, prouva clairement à l'Ordre Teutonique, que le Bailliage de ce nom, étoit au moment de lui échapper; & en effet il ne tarda point à le perdre totalement. Lors de la signature de cet acte célebre, qui est la base & le titre constitutif de la République des Provinces-unies, François de Loe, étoit Grand-Commandeur du Bailliage d'Utrecht : selon toute apparence, ce Chevalier étoit déja imbu des principes de la nouvelle religion, puisqu'il résigna la même année, la Grande-Commanderie, se réservant celle de Dieren, qu'il quitta ensuite pour se marier. Loe fut remplacé dans la dignité de Grand-Commandeur par Jaques Taets d'Amerongen : j'ignore ce qu'il pensoit sur l'article de la religion; mais il paroît qu'il renonça à l'obéissance due au Grand-Maître, ou que les Etats d'Utrecht l'empêcherent de déférer à ses ordres, puisqu'il ne comparut, ni en personne ni par Députés, au Chapitre tenu à Mergentheim en 1606, où l'on traita les matieres les plus importantes. Thieri de Blois de Treslong, succéda à Amerongen en 1612 : trois ans après les Etats du pays d'Utrecht, qui avoient conservé les fondations ecclésiastiques, déclarerent que les prébendes, bénéfices, &c. ne seroient plus conférés à l'avenir, qu'à des personnes de

la nouvelle religion. L'Ordre Teutonique y fut compris, comme on le voit par une permission donnée en cette forme, le jour même de la signature de cette ordonnance. « Les Etats du pays d'Utrecht » assemblés, permettent au Grand-Com- » mandeur & aux Commandeurs du Bail- » liage Teutonique résidant à Utrecht, » de procéder à l'élection d'un Coadju- » teur de la religion réformée, qui sera » obligé, avant d'entrer en possession, » de demander l'agrément aux Etats, » ainsi que de signer & d'observer l'acte » prescrit, par l'ordonnance desdits Sei- » gneurs des Etats. Fait à Amersfort le 8 » de juin 1615. »

XLI. CHARLES D'AUTRICHE.

Les Chevaliers Teutoniques ne déférerent point à cette ordonnance; & à la mort du Grand-Commandeur, arrivée en 1619, ils élurent à sa place, vers la fin de mai, ou au commencement de juin, Gaspar de Lynden, de la branche de Mussenberg, Commandeur Catholique, sans qu'il paroisse que les Etats s'y soient opposés. Cela fut peu utile pour la religion & pour l'Ordre; car Gaspar de Lynden n'eut pas la consolation de laisser sa dignité à un Catholique. Le 2 de juillet suivant, Ernest-Casimir, Comte de Nassaw, Feld-Maréchal des Provinces-unies, envoya les Seigneurs de Renesse & de Zuylen

XLI. CHARLES D'AUTRICHE.

de Nyveld au Chapitre du Bailliage, pour demander, dans la forme ordinaire, qu'on admît son fils au nombre des Chevaliers Teutoniques de ce Bailliage : c'étoit Henri, Comte de Nassaw Catzenellebogen, Viauden, Diest, &c., âgé d'environ 8 ans. Quelque contraire que cela fût aux usages de l'Ordre, il fallut admettre Henri, au nombre des Chevaliers ; mais on mit pour condition, qu'il ne prendroit séance au Bailliage qu'à l'âge de 18 ans. Les mêmes Seigneurs qui avoient fait la réquisition au nom du Maréchal de Nassaw, demanderent ensuite qu'on prît le jeune Comte pour Coadjuteur du Grand-Commandeur : on demanda du tems pour délibérer, & on finit par le reconnoître en cette qualité ; à condition que si le Grand-Commandeur venoit à mourir avant que Henri eût atteint l'âge de 18 ans, le Chapitre nommeroit un Administrateur pour gouverner le Bailliage. Tout étoit irrégulier dans cette réception, aussi bien que dans cette nomination, & absolument contraire aux statuts de l'Ordre. On ne peut cependant point en inférer que la plupart des Chevaliers avoient embrassé la prétendue réforme, puisqu'ils venoient d'élire récemment un Grand-Commandeur Catholique ; & l'on ne peut pas douter que cela ne

XLI. CHARLES D'AUTRICHE.

se soit fait par l'autorité des Etats. Si les Etats, malgré leur ordonnance, avoient toléré l'élection de Gaspar de Lynden, c'est que ce Chevalier étoit allié à la plupart des Gentilshommes, qui en faisoient partie, & que nommément il étoit proche parent des Seigneurs de Renesse & de Zuylen, qui avoient fait la demande au nom du Comte de Nassaw : mais après avoir laissé nommer Gaspar de Lynden, on ne peut pas douter que les Etats n'ayent interposé leur autorité pour faire admettre le jeune Comte de Nassaw, élevé dans la religion prétendue réformée ; car on ne peut pas supposer que les Chevaliers ayent changé de façon de penser, dans l'intervalle de cinq ou six semaines. Gaspar de Lynden survécut peu à l'élection de son Coadjuteur, & ne gouverna le Bailliage que 10 mois, étant mort à l'âge de 45 ans, le 27 mars 1620. Comme il fut le dernier Grand-Commandeur Catholique, c'est de l'époque de sa mort que nous avons cru devoir dater la séparation du Bailliage d'Utrecht.

Butkens annal. de la maison de Lynden. pag. 229 & suiv.

Le Grand-Maître, attentif aux intérêts de la religion & à ceux de son Ordre, désigna Jean-Guillaume de Wael de Vronestein, Chevalier du Bailliage d'Utrecht, pour remplacer Gaspar de Lynden ; mais sa qualité de Catholique l'en exclut, &

XLI. CHARLES D'AUTRICHE.

la Grande-Commanderie resta à Henri de Nassaw. Malgré que les Chevaliers de ce Bailliage, ne tarderent pas à embrasser la nouvelle religion, on pouvoit encore espérer qu'ils rentreroient sous l'obéissance du Grand-Maître : mais ils mirent eux-mêmes une borne de séparation entre l'Ordre Teutonique & ce Bailliage. Par une résolution capitulaire de l'an 1637, on permit le mariage aux Chevaliers, donnant pour raison que les Etats d'Utrecht, voyoient, avec peine, que les Commandeurs vécussent dans le célibat. Ainsi l'Ordre Teutonique perdit jusqu'à l'espérance de pouvoir recouvrer un Bailliage qui, n'ayant plus rien de commun avec lui, conserve cependant la forme & le nom de Teutonique, continuant d'avoir un Grand-Commandeur, des Commandeurs & des Chevaliers.

Du Bailliage actuel d'Utrecht.

L'histoire du Bailliage d'Utrecht n'appartient plus à celle de l'Ordre Teutonique, dès qu'on en a marqué la séparation. Cependant, comme il porte encore le nom de Teutonique, & que c'est un corps de Noblesse très-respéctable, par la maniere dont il est composé, nous ne pouvons nous refuser d'en rapporter quelques détails. On compte dans ce Bailliage, outre la Grande-Commanderie d'Utrecht, celles de Dieren, de Maasland, de

Tiel de Reenen, de Leyden & Catwich, de Schooten, de Doesbourg, de Schaluinen, de Midelbourg & Schoonhoven. Les Commandeurs ne sont que titulaires, toutes les Commanderies étant administrées en commun, par un receveur qui paye tous les ans, une somme fixe aux Commandeurs, proportionnée à la force des Commanderies dont ils portent le titre. Si on n'a pas détourné une partie des biens à d'autres usages, ces Commanderies ne doivent pas avoir été considérables, car les revenus de chaque Commandeur, sont fort modiques. Ce Bailliage est tellement dans la dépendance des Etats de la province d'Utrecht, que les nouveaux Commandeurs doivent leur être présentés pour obtenir leur approbation, & qu'ils ne peuvent prendre aucune résolution capitulaire, sans leur consentement.

XLI. CHARLES D'AUTRICHE.

Ces Chevaliers continuent à porter la croix d'or émaillée de noir, comme les Chevaliers de l'Ordre Teutonique, leurs prédécesseurs : quelques-uns d'eux, ayant négligé anciennement de porter cette croix, il fut ordonné, sous peine d'amende, de la porter toujours, par une résolution capitulaire de l'an 1676. Quant à la croix noire, liserée d'argent que les Chevaliers Teutoniques ont toujours porté sur leurs habits, les Chevaliers du Bailliage d'U-

XLI. CHARLES D'AUTRICHE.

trecht en avoient perdu l'usage, depuis leur séparation d'avec l'Ordre; ce n'est qu'au commencement de ce siecle, qu'ils l'ont reprise; mais elle est réservée pour les Commandeurs, les simples Chevaliers n'en portent pas. Pour être admis dans le Bailliage d'Utrecht, on se fait inscrire par un Commandeur sur la liste des aspirans, ce qui coûte 100 ducats : on ne refuse personne, parce qu'on n'exige aucune preuve pour l'inscription : communément on fait inscrire les enfans au berceau. Lorsqu'il y a une place vacante, le plus ancien de ceux qui sont sur la liste, est admis à faire ses preuves, qui consistent à montrer qu'il est de la religion prétendue réformée & Gentilhomme ; ce qui se vérifie par une preuve de quatre quartiers, deux du côté du pere, & deux du côté de la mere. Si l'aspirant y satisfait, il est reçu Chevalier (1) & devient Commandeur à son tour, passant toujours d'une moindre Commanderie à une meilleure. Le Grand-Commandeur est ordinairement remplacé par un Coadjuteur qui est électif, mais presque toujours le choix tombe sur le plus ancien Commandeur. Les Chevaliers ne font point de voeu, mais ils promettent, foi de Gen-

(1) Les Etats en ont fixé le nombre à douze.

tilhomme, de maintenir les privileges & de veiller aux intérêts du Bailliage. Voilà en bref quelle est la constitution actuelle de ce corps de Noblesse, qui n'a plus rien de commun avec l'Ordre Teutonique que le nom, les Etats d'Utrecht aiant jugé à propos de le lui conserver.

XLI. CHARLES D'AUTRICHE.

On se persuadera aisément que le Grand-Maître fut très-sensible à la perte du Bailliage d'Utrecht : & comme ce Prince étoit plein de zele pour son Ordre, il est probable qu'il auroit saisi une occasion favorable qui se présenta quelque tems après, pour recouvrer d'autres domaines qui lui avoient été enlevés, si la Providence n'en avoit disposé autrement. Philippe IV., Roi d'Espagne, appella ce Prince pour gouverner le Portugal en son nom, & l'Ordre, dit Hess, conçut l'espérance que, par son crédit, il pourroit rentrer en possession des biens qu'on lui avoit pris autrefois en Espagne & en Portugal. On ne sait point comment l'Ordre perdit ces biens, ni en quoi ils consistoient : la seule notion que je trouve sur cet objet, se rencontre dans Venator, qui rapporte que le Grand-Maître Maximilien fit beaucoup de dépenses, & envoyá une députation pour tâcher de recouvrer la Commanderie de Toro, qui rapportoit 6000 ducats, & d'autres

Mort du Grand-Maître. 1624.

Pag. 487.

JEAN-EUSTACHE DE WESTERNACH.

XLIIe. GRAND-MAITRE.

XLII. JEAN DE WESTERNACH.

1625. *Aust Sacr. part. 2. tom. 3. pag. 156.*

LORSQUE le Chapitre de l'Ordre s'assembla à Mergentheim, pour procéder à l'élection d'un Grand-Maître, le Comte de Tilli, se mit sur les rangs, pour remplacer l'Archiduc Charles, par la voie de postulation. Tilli étoit un Grand-Général, & s'il avoit été Chevalier de l'Ordre, son mérite auroit pu l'élever à cette dignité; mais il y avoit de la témérité à briguer un honneur qui n'avoit jamais été déféré qu'à des Princes de maison souveraine; aussi fut-il refusé (1). L'Ordre ne manquoit point de sujets du plus grand mérite; mais personne n'étoit

(1) Je ne parle que des élections faites par voie de postulation, qui n'ont jamais eu lieu que pour des Princes de Maison souveraine, encore la plupart de ces élections ne sont point de vraies postulations. Quand l'Ordre a résolu de prendre un Prince pour chef, il se fait recevoir Chevalier, & alors on l'élit dans la forme ordinaire; mais il est vrai que dans ce cas, il ne prononce ses vœux qu'autant qu'il est assuré d'être élu immédiatement après.

plus propre à réunir les voix de tous les Capitulaires que JEAN-EUSTACHE DE WESTERNACH, Suabe de nation, & Grand-Commandeur du Bailliage de Franconie. Il avoit gouverné l'Ordre avec beaucoup de sagesse, en qualité de Lieutenant du Magistere, pendant les longues absences que Maximilien & Charles d'Autriche, avoient faites dans le cours de leurs regnes : & ce fut le 19 mars de l'an 1615, que ce vénérable vieillard, âgé de 80 ans, fut élu pour remplacer le dernier de ces Princes. Westernach avoit un génie vaste & profond, joint à beaucoup de sagesse & à une expérience consommée. Il avoit vieilli dans les camps & dans les négociations, étant également propre à la guerre & aux travaux du cabinet : aussi les Empereurs & les Grands-Maîtres l'avoient-ils employé dans les occasions les plus importantes & les plus délicates. On pourroit citer pour exemple, la commission que l'Empereur Rodolphe lui avoit donnée, en l'envoyant comme Ambassadeur à l'assemblée que les Princes Protestans tinrent à Rotembourg, au mois de juillet 1611 ; mais nous ne pouvons point entrer dans de semblables détails. Il suffit de dire que les historiens qui ont parlé de Westernach, l'ont tous fait avec éloge ; & qu'on dit

XLII. JEAN DE WESTERNACH.

Hess.

Merc. Franc. ann. 1611. pag. 244.

Venator. pag. 454.

Hess. Duell.

XLII. JEAN DE WESTERNACH.

communément qu'il a été employé plus de cent fois dans des commissions épineuses, pour le service des Empereurs & de l'Empire.

Aust. Sacr. part. 2. tom. 3. pag. 156.

Suivant le précis de ce qui s'est passé au Chapitre où Westernach fut élu, tel qu'il est rapporté par André Fidler, nommé le Pere Marian, Augustin de Vienne, les Commandeurs avoient postulé, ou résolu de postuler l'Archiduc Léopold-Guillaume, fils cadet de l'Empereur Ferdinand II, pour Coadjuteur, & lui avoient assigné une pension annuelle de 12000 florins d'Autriche, à prendre sur les domaines de Freudenthal, jusqu'à ce qu'il eût atteint l'age de 20 ans. Plusieurs écrivains contemporains viennent à l'appui de cette assertion, mais il y a quelque différence dans leur récit. Charles Carafa, Evêque d'Averse, qui fut Légat en Allemagne sous Urbain VIII, rapporte que le défunt Grand-Maître avoit eu le projet de faire élire Coadjuteur, son neveu, l'Archiduc Léopold-Guillaume, & qu'il ne l'avoit point exécuté, à cause de la grande jeunesse de ce Prince. Il dit en outre que la Maison d'Autriche, voyoit avec peine que la Grande-Maîtrise alloit lui échapper; d'autant qu'elle avoit fait de grandes dépenses, tant pour recouvrer la Prusse, que pour conserver les autres biens

Germ. Sacr. restaur. fol. Avers. 1630. pag. 184.

de l'Ordre : & il ajoute que l'Empereur laiſſa cependant la liberté de l'élection aux Chevaliers, en témoignant qu'il ſouhaitoit qu'on n'oubliât pas ſon fils. Il ſemble que Caraſa parle en courtiſan dans cette occaſion; car la Maiſon d'Autriche n'avoit point fait de grands efforts pour le recouvrement de la Pruſſe, & s'étoit bornée à quelques négociations infructueuſes : d'ailleurs ce n'étoit point un mérite à l'Empereur d'avoir laiſſé la liberté d'élection aux Chevaliers; leur droit ſur cet objet étoit inconteſtable, il n'avoit jamais ſouffert d'atteinte, & Ferdinand étoit trop magnanime pour concevoir le projet de les en dépouiller : il n'y a que les Princes foibles & incapables de grandes vues, qui ayent la petite ambition d'aſſujettir ceux qui ſont hors d'état de ſe défendre.

XLII. JEAN DE WESTERNACH.

Il ne falloit ni raiſon ni prétexte aux Chevaliers Teutoniques pour qu'ils témoignaſſent combien ils étoient flattés de compter parmi eux des Princes de l'auguſte Maiſon d'Autriche, & combien ils déſiroient d'en avoir pour Chef; & s'ils avoient beſoin d'un témoignage, ils le trouveroient dans Caraſa même. Dès qu'on connut, dit cet auteur, le déſir de l'Empereur, on convint d'élire pour Grand-Maître, un Chevalier du corps, & de donner annuellement à l'Archiduc une

XLII. JEAN DE WESTERNACH.

pension de 12000 florins, jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de 18 ans, avec clause que, si le Grand-Maître vivoit encore à cette époque, il se démettroit de la Grande-Maîtrise en faveur de l'Archiduc, qui alors lui donneroit une pension de 12000 florins pour son entretien. Adolphe Brachelius dit la même chose que Carafa, & l'un ou l'autre a été copié par Ritterhusius : mais si ces écrivains rendent justice au désir qu'avoient les Chevaliers, d'avoir un jour l'Archiduc Léopold pour Chef, ils se trompent sur le point essentiel : & l'on seroit tenté de croire que le Pere Marian, qui a vû les actes de ce Chapitre, a pris une proposition pour une résolution, quand il dit que les Capitulaires résolurent de postuler l'Archiduc Léopold-Guillaume pour Coadjuteur; car le contraire est prouvé par le fait (1). Premiérement, s'il étoit vrai, comme le dit Carafa, que le Grand-Maître s'étoit obligé d'abandonner la Grande-

Hist. nri. tempor. part. 1. lib. 2. pag. 101. Brev. exeges. hist. généal. pag. 15.

(1) Ce n'est pas que les Chevaliers n'auroient pu promettre de recevoir l'Archiduc & de l'élire Coadjuteur à l'âge de 20 ans, s'il persistoit à vouloir entrer dans l'Ordre, ce qui ne lui auroit donné aucun droit à la Grande-Maîtrise, qu'après le décès de celui qui en auroit été pourvu à cette époque; mais nous sommes autorisés à douter de ce fait, puisqu'au lieu d'avoir été fait Chevalier & nommé Coadjuteur en 1634, il ne le fut que 5 ans après.

Maîtrise, quand l'Archiduc auroit atteint l'âge de 18 ou de 20 ans, on pourroit dire qu'il a été plutôt Lieutenant du Magistere, que Grand-Maître; & nous verrons cependant que l'Empereur lui a donné l'investiture de la Grande-Maîtrise, sans restriction, & dans la même forme que ses prédécesseurs l'avoient donnée à ceux de Westernach. Secondement, on ne pourroit regarder que comme une dérision, le choix que les Capitulaires avoient fait de Westernach, qui étoit octogénaire, s'il avoit dû résigner la Grande-Maîtrise à l'Archiduc, qui n'avoit que 14 ans, lorsqu'il auroit atteint l'âge qu'on avoit fixé. Et finalement il conste par le témoignage de Hess, fils d'un Chancelier de l'Ordre, & qui par conséquent devoit être instruit de l'événement, aussi-bien que par le témoignage d'Avancin, que Léopold-Guillaume n'a été fait Chevalier de l'Ordre, & n'a été élu Coadjuteur que le 22 août 1639, deux ans avant la mort de Jean-Gaspar de Stadion, qui succéda à Westernach (1). Cependant il paroît

XLII. JEAN DE WESTERNACH.

(1) Le Pere Nicolas Avancin, Jésuite, dans l'ouvrage intitulé : *Leopoldi Guilielmi Archid. Austr. Principis pace & bello inclitæ Virtutes &c. in-4°. Antuerp. 1665. part. 2. prolegom. 8. pag. 91 - 98.* pousse la chose beaucoup plus loin que les écrivains dont nous avons parlé plus haut. Selon lui, l'Ar-

XLII. JEAN DE WESTERNACH.

certain que les Capitulaires offrirent une pension de 12000 florins au jeune Prince, que son pere destinoit à entrer dans l'Ordre : c'étoit une marque du désir qu'ils avoient, d'avoir l'honneur de le recevoir, quand il auroit atteint un âge plus avancé, & cette offre avoit été faite volontairement ; car cette pension, qui auroit été considérable pour un particulier, étoit un trop petit objet pour le fils d'un Empereur, pour qu'on puisse le soupçonner d'avoir laissé entrevoir le désir de l'obtenir.

Mort du Grand Maître.

Le Grand-Maître, élu le 19 mars, comme nous l'avons dit plus haut, ne perdit point de tems, pour demander

chiduc pouvoit prétendre au Magistere en 1634, parce qu'il avoit 20 ans accomplis : cependant, dit-il, on différa de le recevoir Chevalier, pour différentes raisons ; jusqu'en 1639, & s'il ne prit pas les rênes du Magistere à cette époque, c'est qu'il voulut bien faire un accommodement avec le Grand-Maître Stadion. Cet auteur n'est dans cette occasion qu'un écho peu fidele des autres ; puisqu'il pousse la chose plus loin qu'eux ; & l'on ne peut pas dire qu'il est mieux instruit, puisqu'il fait la faute de ne donner qu'un an de regne à Westernach, qui survécut plus de 2 ans & demi à son élection. Par une erreur toute opposée à celle qu'ont faite les écrivains que nous avons nommés, Khevenhuller, quoi qu'attaché à la Cour de l'Empereur, & qui par conséquent devoit être mieux instruit de ce qui regarde l'Archiduc, ne parle pas de Coadjutorerie, & marque son élection à l'année 1641, où il parvint effectivement à la Grande-Maîtrise par la mort de Stadion. *Khevenhul, tom. 13. pag. 87. in not.*

l'investiture à l'Empereur ; il chargea de cette commission honorable, Jean Rodolphe de Gemmingen, Grand-Commandeur d'Autriche, Adam Baron de Wolkenstein de Trostbourg, Commandeur à Donawert, & Chambellan de l'Empereur, & le Docteur Wagnern, qui se rendirent à Vienne, & firent en son nom le serment accoutumé. Dans les lettres d'investiture, qui sont datées du 12 mai 1625, Ferdinand rappelle celles qui avoient été données aux Grand-Maîtres ses prédécesseurs, depuis Albert de Brandebourg : elles sont conçues de la même maniere que celles que Charles-Quint avoit données à Walther de Cronberg, dont nous avons rendu compte en son lieu ; c'est-à-dire, que l'Empereur donnoit le fief de la Prusse à Westernach, ainsi que toutes ses dépendances, & qu'il ordonnoit aux Prussiens de le reconnoître pour leur Maître.

LXII. JEAN DE WESTERNACH.

Duellius, part. 2. pag. 32. num. 63.

Westernach ne jouit pas long-tems de l'éminente dignité qu'il avoit si bien méritée, étant mort subitement à Mergentheim, à l'âge de 82 ans, le 28 octobre de l'an 1627, après avoir gouverné l'Ordre, pendant long-tems, comme Lieutenant du Magistere, & seulement 2 ans 7 mois & 9 jours en qualité de Grand-Maître. Son corps est déposé dans l'église souter-

Hess.

1627.

raine de Mengentheim, destinée à la sépulture des Grands-Maîtres.

JEAN-GASPAR DE STADION.

XLIIIe. GRAND-MAITRE.

XLIII. Jean de Stadion.

1627.

LES Chevaliers Teutoniques ne pouvoient mieux réparer la perte de leur Grand Maître, qu'en choisissant un autre qui lui fût semblable, & ils le trouverent dans la personne de JEAN-GASPAR DE STADION, Grand-Commandeur du Bailliage d'Alsace. Hess, & Khevenhuller marquent son élection en 1627, & le dernier ajoute qu'il reçut la même année, la confirmation de l'Empereur, c'est-à-dire, l'investiture de tous les fiefs de l'Ordre, qui dépendent de l'Empire. Ainsi l'interregne ne fut que d'un mois ou de six semaines. Stadion avoit acquis par ses services, la plus haute considération à la Cour de l'Empereur; il étoit son Conseiller-intime, Président du Conseil de guerre & Commandant de Vienne. Son élévation à la Grande-Maîtrise ne l'empêcha pas de continuer à servir l'Empereur

Hess.

Annal. Ferdinand. tom. 24. p. 336.

l'Empereur, qui le fit quelques années après Gouverneur de Tyrol & l'employa dans diverses occasions aussi honorables qu'épineuses : mais nous nous abstiendrons d'entrer dans ces détails, tant parce qu'ils sont étrangers à l'Ordre, que parce qu'il faudroit donner un précis des affaires de l'Allemagne, dont la situation devint très-fâcheuse par la guerre que les Suédois porterent au centre de l'Empire. Nous observerons seulement que cette guerre fut encore funeste à l'Ordre.

XLIII. JEAN DE STADION.

Gustave Horn, Général Suédois, ayant fait de grands progrès en Franconie, investit Mergentheim, & prit en 1631, par composition cette ville, que sa situation rend peu susceptible de défense, après avoir battu un corps d'Impériaux qui venoient à son secours. On peut juger du dégât que les ennemis firent dans cette ville; puisqu'ils détruisirent de fond en comble, le couvent des Capucins, que le Grand-Maître y avoit fait bâtir : ils ne respecterent même pas la résidence de ce Prince; par des femmes Suédoises logerent dans son appartement. Deux ans après la ville d'Eschenbach, qui appartenoit à l'Ordre, effrayée du traitement que les Suédois avoient fait à celle de Heriden, dont ils

Prise de Mergentheim par les Suédois.

Khevenhull. tom. 12. p. 335. Lotichius. part. 1. lib. 42. p. 965.

1631.

Gropp. pag. 499.

Mercure Franc. ann. 1633. p 436.

XLIII. JEAN DE STADION.

avoient fait passer la garnison au fil de l'épée, ouvrit ses portes aux mêmes ennemis, & il est à croire qu'elle ne fut pas mieux traitée que Mergentheim.

Donation de Weikersheim. Mort de l'Empereur.

Lunig. cont. spic. tom. 4. pag. 385. num. 33.

1637.

L'Ordre Teutonique avoir toujours secouru l'Empire en toute occasion, à proportion de son pouvoir, & jusque-là il n'en étoit résulté que des pertes. L'Empereur ayant privé le Comte George-Frederic de Hohenlohe, de son Comté de Weikersheim, pour avoir porté les armes contre lui, il donna ce Comté à l'Ordre; parce, dit-il, qu'il avoit essuyé des pertes considérables, en assistant constamment sa maison; & il chargea le Comte de Sultz, de mettre le Grand-Maître & l'Ordre en possession de ce Comté, par un diplôme donné à Ratisbonne le 16 janvier 1637 (1). La donation de Weickersheim, est un des derniers actes de l'Empereur Ferdinand II, qui mourut à Vienne le 15 février de la même année. Le Grand-Maître perdit en lui un protecteur, & il en retrouva un autre dans Ferdinand III, son fils aîné, qui lui succéda à l'Empire.

---

(1) Je crois que cette marque de la bonne volonté de l'Empereur, fut peu fructueuse à l'Ordre, & que le Comté de Weickersheim, est retourné peu de tems après à la maison de Hohenlohe.

L'Archiduc Léopold-Guillaume, frere de Ferdinand III, que son pere avoit destiné à entrer dans l'Ordre Teutonique, n'accomplit ce projet qu'en 1639. Le 22 août l'Archiduc prononça ses vœux, & fut fait Chevalier par le Grand-Maître, & le Chapitre le nomma en même tems Coadjuteur. Il seroit à désirer que toutes les personnes qui se lient par des vœux solemnels, fussent dans les mêmes dispositions que Léopold. On ne peut rien de plus édifiant que la priere que ce Prince avoit composée, pour demander à Dieu le secours de sa grace, & les protestations qu'il lui fit de travailler toute sa vie à accomplir parfaitement les engagemens qu'il alloit contracter. Pour témoigner à Dieu qu'il désiroit de vivre & de mourir dans ces sentimens, il signa cette protestation, le jour de l'émission de ses vœux.

XLIII. JEAN DE STADION. L'Archiduc Léopold-Guillaume est fait Coadjuteur. *Avancini, pag. 91. Hess.* 1639.

Avancini, ibid.

Il avoit fallu une dispense à l'Archiduc, pour entrer dans l'Ordre Teutonique, parce qu'il étoit déja pourvu de plusieurs Evêchés, & par la même raison il lui en falloit une seconde, pour pouvoir suivre la carriere militaire. L'Empereur ayant mis, en 1639, ce Prince à la tête d'une armée destinée à agir contre les Suédois, engagea le Grand-Maître, dont les talens étoient connus, d'accompagner son Coad-

Mort du Grand-Maître.

Duellius. pag. 48.

XLIII. Jean de Stadion.

juteur, pour le guider dans ses opérations; mais ce ne fut pas sans peine que Stadion, qui avoit 70 ans, se chargea de cette commission délicate. Nous n'entrerons pas dans les détails de cette guerre, où Leopold agit le plus souvent d'accord avec le célebre Picolomini; mais, s'il eurent des succès, ils essuyerent aussi des revers; car ils furent battus en 1641, près de Wolffenbutel, par le Comté de Guébriant, qui commandoit une armée de François & de Suédois.

1641. Cette même année le Grand-Maître termina sa carrière, au milieu de l'armée Impériale, dans le village d'Ammeren près de Mulhausen en Thuringe. On remarque qu'il est mort le jour de la Présentation de la Ste. Vierge, fête qu'il avoit célébrée toute sa vie, avec beaucoup de dévotion : le corps de ce Prince fut transporté à Mergentheim, pour être inhumé dans l'églife des Capucins, dont il avoit fait bâtir une seconde fois le couvent, qui avoit été totalement ruiné par les Suédois.

Lotichius. rer. Germ. pars. 2. pag. 8à3 & 975.

Un contemporain peint vivement les regrets que cette perte occasionna à l'Empereur, ainsi qu'aux Princes de sa Maison : mais, si Stadion se rendit recommandable par ses talens & son attachement à la Maison d'Autriche, il le

fut encore davantage par une ſolide dévotion, & par l'exercice de toutes les vertus. Il avoit entre autres un ſi grand éloignement de tout ce qui pouvoit bleſſer la chaſteté, qu'on peut dire qu'il pouſſa la choſe juſqu'au ſcrupule.

XLIII. JEAN DE STADION.

Gropp. ſcript. Wirceburg. tom. 2. pag. 429.

Il n'eſt pas hors de propos d'obſerver ici, que Godefroi Huyn de Geleen, Grand Commandeur du Bailliage du Vieux-Jonc, qui étoit Feld-Maréchal au ſervice de l'Empereur, fut un des Officiers qui ſe ſignalerent le plus, pendant la guerre des Suédois, qui déſola ſi long-tems l'Allemagne.

LÉOPOLD-GUILLAUME D'AUTRICHE.

XLIV. LEOPOLD D'AUTRICHE.

XLIVe. GRAND-MAITRE.

1641. LÉOPOLD-GUILLAUME, qui étoit Coadjuteur depuis 2 ans, devint le Chef de l'Ordre Teutonique à la mort de Stadion; mais comme ce Prince étoit à la tête de l'armée Impériale, la cérémonie de son inauguration ne put se faire que l'année suivante : elle eut lieu le 4 de mai, dans l'Eglise des Augustins à Vienne, en présence de l'Empereur, de l'Impératrice & de toute la Cour. Les Grands-Commandeurs d'Alsace & de Franconie, s'étoient rendus à Vienne à cet effet, & quand la cérémonie fut achevée, le Prince Grand-Maître donna l'ordre de Chevalerie à un Novice, nommé Jean Louis de Lobenstein.

Avant. prolegom. 3.

1642.

Khevenhul. tom. 13. p. 86 & seq.

Comme Léopold avoit été destiné dès la jeunesse, à l'état ecclésiastique, l'Empereur, son pere, lui avoit obtenu des bulles pour les Archevêchés de Bremen & de Magdebourg, auxquels il fut obligé de renoncer : il en fut de même de l'E-

vêché de Halberstadt, auquel il avoit été élu en 1626; il le perdit par le traité d'Osnabruck, en vertu duquel cet Evêché fut sécularisé. Ces pertes furent bien compensées, tant par la Grande-Maîtrise de l'Ordre, que par les Evêchés de Strasbourg, de Passau, d'Olmutz, de Breslau & les Abbayes-Principautés de Murbach & de Luders, dont il obtint l'administration. Outre cela il fut Gouverneur des Pays-Bas depuis l'an 1647 jusqu'en 1656. Si ce prince fut, comme on le dit, un bon Evêque, un habil Général & un homme d'Etat éclairé, on conviendra, sans peine, qu'il doit être compté au nombre des grands hommes de son tems: car il n'y a qu'un génie vaste & même extraordinaire, qui puisse saisir tant de parties différentes.

XLIV. LEOPOLD D'AUTRICHE.

Ibid.

Le Grand-Maître demanda à l'Empereur un endroit de la Hongrie, où il pût envoyer ses Chevaliers, pour combattre les Turcs, & déja Ferdinand avoit indiqué la place qu'il leur destinoit; mais le défaut de moyens, empêcha d'exécuter ce projet. Léopold espéra de se procurer des fonds pour cet établissement, en sollicitant la restitution des Commanderies qu'on avoit enlevées à l'Ordre, tant en Espagne, qu'en Italie, & pour cet effet il s'adressa au Pape. Comme il

Avanc. prolegom. 32

XLIV. LEOPOLD D'AUTRICHE.

prévoyoit que cette affaire traîneroit en longueur, il proposa en même tems, d'envoyer ses novices à Rome dans la maison de l'Ordre, & de les faire servir sur les galeres du Pape, pour qu'ils pussent faire preuve de leur valeur en combattant contre les Barbaresques : mais la bonne volonté du Grand-Maître ne fut suivie d'aucun effet ; l'Ordre ne recouvra point ses Cammanderies en Espagne, ni en Italie, & j'ignore si on envoya jamais des novices à Rome pour combattre sur les galeres du Pape. Léopold voyant que rien ne lui réussissoit, leva à ses frais un régiment destiné principalement à combattre contre les Turcs, dans lequel il fit entrer une grande quantité de Chevaliers de son Ordre.

Charles-Joseph d'Autriche, Coadjuteur.

Avanc. loc. cit.

Duell. pag. 54.

1662.

Le Grand-Maître, dont la santé étoit très-chancelante, désiroit de laisser la Grande-Maîtrise de l'Ordre & l'Evêché de Passau à l'Archiduc Charles-Joseph, son neveu. Pour cela le jeune Prince avoit besoin de dispense, n'étant âgé que de 13 ans & Léopold les obtint du Souverain Pontife (1). Le Grand-Maître,

(1) Avancin rapporte les motifs prétendus que Léopold allégua au Pape pour montrer qu'il importoit que l'Ordre fût gouverné par un Prince de Maison souveraine ; car, disoit-il, c'est une gloire pour l'Eglise, que le Chef de l'Ordre, soit au rang des

ayant convoqué un Chapitre à Vienne pour le 17 avril de l'an 1662, proposa aux Capitulaires de recevoir son neveu & de le nommer son Coadjuteur, ce qui fut accordé; mais on régla en même tems que, si le Grand-Maître venoit à mourir avant que le jeune Prince eût atteint l'âge de 20 ans, l'Ordre seroit gouverné, en son nom, par un Conseil de régence. Loin de désapprouver cette résolution, Léopold, qui se sentoit dépérir, consentit à ce qu'on formât ce Conseil d'avance, & on désigna à cet effet Jean-Gaspar d'Ampringen, Grand-Commandeur d'Autriche, Edmond-Godefroi de Bocholtz, Grand-Commandeur du Bailliage du Vieux-Joncs, & Augustin-Oswald de Lichtenstein, Grand-Commandeur de Westphalie & Gouverneur de Mergentheim.

XLIV. LEOPOLD D'AUTRICHE.

Après avoir fait son neveu Chevalier de l'Ordre, & lui avoir donné la Croix avec les cérémonies d'usage, en présence

Mort du Grand-Maître, 1662.

Princes dans les Dietes de l'Empire; mais cet écrivain a été mal informé sur cet objet. Ce n'est point une gloire pour l'Église que le Grand-Maître soit au rang des Princes dans les Dietes, & si c'en étoit une, la qualité, ou si l'on veut, la naissance du Grand-Maître n'y pouvoit rien ajouter : ces Princes ayant depuis long-tems leur séance marquée à la Diete. L'Archiduc Charles Joseph étoit fils de l'Empereur Ferdinand III, & de sa seconde femme, Marie-Léopoldine, Archiduchesse de Tyrol.

XLIV. LÉOPOLD D'AUTRICHE. de l'Empereur & de toute la Cour, Léopold mena le jeune Prince au Chapitre, pour être témoin d'une exhortation très-pathétique qu'il fit aux Chevaliers. Ce fut probablement la derniere fonction que Léopold Guillaume fit en qualité de Grand-Maître; car ce Prince mourut à Vienne le 20 novembre de l'an 1662, dans la 49e. année de son âge.

Avant. part. 3. cap. 11. p. 291. Duell. pag. 48.

CHARLES-JOSEPH

D'AUTRICHE.

XLVe. GRAND-MAITRE.

XLV. CHARLES D'AUTRICHE.

1662. L'ARCHIDUC CHARLES-JOSEPH, frere germain de l'Empereur Léopold, n'ayant point l'âge compétant à la mort de son oncle, l'Ordre fut administré par le Conseil de régence, qu'on avoit établi à cet effet : mais cette forme de gouvernement ne fut pas de longue durée, l'Archiduc étant mort à Vienne au commencement

1664. de l'an 1664.

JEAN-GASPAR D'AMPRINGEN.

XLVIe. GRAND-MAITRE.

XLVI. JEAN GASPAR D'AMPRINGEN.

Hest.

LA Grande-Maîtrise étant vacante par la mort de Charles-Joseph, les Capitulaires y nommerent le 20 mars de l'an 1664, JEAN-GASPAR D'AMPRINGEN, Grand-Commandeur d'Autriche, & l'un de trois Régents qui avoient été établis pour gouverner l'Ordre, pendant la minorité de l'Archiduc. On n'auroit su faire un meilleur choix. Jean-Gaspar avoit 45 ans révolus, le jour de son élection, étant né le 20 mars de l'an 1619. Il étoit fils de Jean-Christophe d'Ampringen & de Susanne de Landsberg; & quoique sa maison fût originaire du Brisgaw, & que ses parens y habitassent, il étoit cependant né en Hongrie, ce qui persuade que son pere étoit au service de l'Empereur. Ampringen étoit le dernier rejetton d'une maison fort illustre, & selon toute apparence, très-riche (1)

1664.

Rom. Imp. procer. notit. Tubingæ 1684. in fol. cap. 18. lib. 3.

(1) Hauk, cité dans l'ouvrage dont nous empruntons

XLVI. JEAN-GASPAR D'AMPRINGEN.

Il adopta, & ce fut probablement avant son entrée dans l'Ordre, un de ses cousins du nom de Wesenberg, à condition qu'il ne prendroit celui d'Ampringen, qu'à sa mort; & il paroît qu'il lui transmit tous les biens dont il s'étoit réservé la jouissance.

Secours donnés à l'Empereur & aux Vénitiens. 1664.

L'année même de l'élection du Grand-Maître, les Turcs recommencerent la guerre contre la Maison d'Autriche. L'Empereur Léopold demanda du secours à la Diete de l'Empire & en obtint : mais personne ne montra plus de zele que le Grand-Maître, qui leva & entretint à ses frais deux régiments, l'un d'infanterie, & l'autre de cavalerie, qu'il conduisit lui-même en Hongrie avec la plus grande partie de ses Chevaliers. Cette guerre ne fut pas longue : la bataille de St. Godard gagnée par les Impériaux, la termina l'année même, de la maniere la plus glorieuse pour les Chrétiens. Les Turcs ne tarderent pas de donner encore au Grand-Maître, l'occasion de signaler son zele, en attaquant la forteresse de Candie qui appartenoit aux Vénitiens. On a com-

Bell. Notit. Hung. tom. 2. pag. 426. Hist. des troubl. de Hongr. liv. 4. pag. 221.

---

ces détails, prétend, que la maison d'Ampringen, tiroit son nom d'Amprinto, Comte de Habsbourg & d'Alterbourg. Venator rapporte la même chose (pag. 467) sur le témoignage de Hutt.

XLVI. JEAN-GASPAR D'AMPRINGEN.

paré la guerre de Candie à celle de Troyes, dit l'abbé Mignot : elle y ressembla effectivement par sa longueur & par la vivacité du dernier siege, qui dura 2 ans & quelques mois, & qui fut l'un de plus meurtriers dont l'histoire ait donné connoissance. Le Grand-Visir ayant ouvert la tranchée le 22 mai 1667, la République fit des efforts extraordinaires pour défendre ce boulevart de la chrétienté. Le Pape, de son côté, envoya tous les secours qu'il put aux Vénitiens, & ne cessa de solliciter les Puissances en leur faveur. Les Princes d'Italie, les Chevaliers de Malte, les François & les Allemands voulurent avoir part à la défense de cette place; mais il paroît que les Electeurs de Baviere & de Cologne, les Evêques de Munster, de Paderborn & de Strasbourg, n'y envoyerent du secours, les uns en troupes, les autres en argent, que l'an 1669. L'Abbé Laugier, auteur de l'Histoire de Venise, ne nomme pas les Chevaliers Teutoniques dans la relation qu'il donne du siege de Candie; mais on voit clairement que cet écrivain n'a point eu l'intention d'en rendre la narration complette, ne s'étant attaché qu'à quelques faits principaux.

Hist. de l'Emp. Ottom. tom. 3, pag. 214.

Tom. 12. pag. 79.

Il est certain que les Chevaliers Teutoniques assisterent à défendre Candie, &

[redacted]

XLVI. JEAN-GASPAR D'AMPRINGEN.

Gesta pontif. Rom. tom. 4. pag 639. in Clement. IX.

il est très-probable que les secours que le Grand-Maître y envoya, & celui qu'il y porta lui même, devancerent ceux des autres Princes de l'Allemagne. Palatius, écrivain contemporain, rapporte que le Grand-Maître y envoya une compagnie choisie de 188 hommes, & qu'il l'entretint pendant un an à ses frais : mais il ne s'en tint pas là. Voici comment s'exprime un autre écrivain contemporain, tant sur le secours que le Grand-Maître avoit donné à l'Empereur, que sur celui qu'il donna aux Vénitiens.

Hist. des troubl. de Hongr. in-12. Amsterd. 1686. liv. 5. pag. 221.

« Tout le » monde connoissoit son zele (du Grand- » Maître) pour la religion, & on se » souvenoit encore que les Turcs étant » entrés en Hongrie, en l'année 1664, » il s'étoit opposé à leurs progrès avec » tous les Chevaliers de son Ordre, & » avoit joint à l'armée Impériale deux ré- » giments, l'un de cavalerie, & l'autre » d'infanterie, qu'il avoit même entrete- » nus à ses dépens, tant qu'avoit duré » la guerre. Il ne témoigna pas moins » de zele pendant le siege de Candie. » Après y avoir envoyé un corps d'in- » fanterie assez considérable, sous le » commandement de Mezenhauzen (c'est » Metzenhauzen) de Guidobald, Comte » d'Arco, & des Barons d'Enneten & » Lhoé de Vissen (c'est Eynaten & Loé)

» tous Chevaliers de l'Ordre & d'une » valeur éprouvée, il y alla lui-même, » & fit de si grands explois, que la Re- » publique de Venise l'en remercia avec » des termes pleins de reconnoissance. Le » Pape lui envoya aussi un bref, par le- » quel il lui marqua l'estime qu'il faisoit » de sa personne, avec des expressions » si obligeantes qu'il eut tout sujet d'en » être content ». Ce témoignage est confirmé en peu de mots par Wagner, qui à écrit l'Histoire de l'Empereur Léopold, & qui devoit être très-instruit de ce qui regardoit le Grand-Maître & son Ordre. Suivant Wagner, Ampringen avoit envoyé un grand nombre de ses Chevaliers à Candie, & comme l'auteur de l'Histoire des troubles de Hongrie n'en nomme que quatre, on peut conclure de-là que le Grand-Maître y avoit envoyé du monde à diverses reprises (1). Après que Can-

XLVI. JEAN-GASPAR D'AMPRINGEN.

(1) Je n'ai point vu l'ouvrage de Wagner, mais Bel rapporte ses propres paroles en ces termes, tant sur le secours que le Grand-Maître mena à l'Empereur, que sur celui qu'il donna aux Vénitiens. Ces deux objets sont liés ensemble. *Post Leopoldum Guillelmum Teutonicorum Equitum Magister lectus (Gaspar Ambringenius) opibus, belli, pacisque artibus clarus, fide ac incorrupta pietate, se Cæsari Commendarat. Quarto & sexagesimo anno, peditum equitumque legiones, suo ære conscriptas in Hungariam ipse adduxit. Post multos e suo Ordine submissos Equites, ipse laboranti Cretæ suppetias profectus,*

XLVI. JEAN-GASPAR D'AMPRINGEN.

Hist. de Venise, tom. 13. pag. 103 & suiv.

1669.

die eut presque été réduite en un tas de décombres, le célebre Francois Morosini, Capitaine-Général des Vénitiens, fut obligé de capituler le 6 septembre 1669. Mais, en rendant cette place, il ne perdit rien de la gloire qu'il avoit acquise; il eut la liberté de sortir avec les restes de la garnison & des habitans, & de transporter toute l'artillerie qu'on y avoit amenée, & il conserva plusieurs places à la République dans l'isle de Candie. C'est ainsi que se termina une guerre de 25 ans, & un siege dont la durée avoit été de 2 ans, 4 mois, qui avoit coûté la vie à 30000 Chrétiens, & à 108,000 Infideles.

Le Grand-Maître est fait Vice-Roi de Hongrie.

Hist. des troubl. de Hongr. liv. 5. pag. 221 & suiv. Bel. Notit. Hung. pag. 426 & seq.

1673.

A son retour de Candie, le Grand-Maître courut à la défense de la Commanderie de Meynau, située dans une isle du lac de Constance, dont les Suédois avoient entrepris le siege, & parvint à les en éloigner (1). Afin que cette isle ne tombât point entre les mains de quelque Puissance étrangere, le Grand-Maître engagea le Chapitre, assemblé à

ex illustri adeo campo, multas à Pontifice laudes, & a Veneto senatu retulit. Bel. notit. Hung. nov. &c. tom. 1. pag. 426.

(1) Baudrand nomme Meynau *Augia minor*, & Wagner, cité par Bel, nomme cette isle & cette Commanderie *Lindavia*.

Mergentheim en 1671, à proposer à l'Empereur d'en faire l'acquisition, en donnant en échange, une place à l'Ordre dans le Royaume de Hongrie, pour que les novices pussent s'y former au métier de la guerre. Ampringen s'étant rendu à Vienne, avec une grande suite, fit sa proposition à l'Empereur, espérant qu'il ne lui seroit pas difficile d'obtenir quelqu'une des places qui avoient été confisquées sur les mécontens de la Hongrie : mais comme les biens de ces malheureux étoient chargés de dettes, l'équité demandoit qu'elles fussent discutées avant qu'on pût disposer de ce qui leur avoit appartenu, & la négociation échoua. Meynau, qui est une Commanderie du Bailliage d'Alsace, appartient encore aujourd'hui à l'Ordre.

XLVI. JEAN GASPAR D'AMPRINGEN.

Les fréquentes conférences que l'Empereur eut avec Ampringen, lui firent de plus en plus connoître son mérite, & Léopold jetta les yeux sur lui pour le charger d'une commission aussi difficile qu'importante. Après avoir fait trancher la tête aux principaux chefs des mécontens de la Hongrie, & avoir mis de fortes garnisons dans les principales places, l'Empereur crut pouvoir regarder ce Royaume comme un pays de conquête, & être en droit de changer la

XLVI. Jean Gaspar d'Ampringen.

forme de son gouvernement. Pour y réussir, il supprima la charge de Palatin, parce que celui qui la possédoit, avoit en même tems, l'administration de la justice & le commandement des troupes, & que cette dignité, qu'on pourroit en quelque sorte comparer à celle des anciens Maires du palais des Rois de France, étoit perpétuelle. Au lieu du Palatin, Léopold voulut faire gouverner la Hongrie par un Vice-Roi, révocable à volonté, & qui ne tirant son autorité que de lui, ne pourroit lui donner de l'inquiétude. La difficulté étoit de trouver une personne capable de bien remplir un poste d'autant plus difficile, qu'on devoit s'attendre que les Hongrois ne renonceroient point aisément à la prérogative d'être commandés par un Palatin de leur nation. Après avoir jetté les yeux sur plusieurs sujets, Léopold les fixa sur le Grand-Maître. Sa place & son mérite lui attiroient par-tout, la plus grande considération : né en Hongrie il connoissoit parfaitement la langue & les usages de la nation, qui se souvenoit encore des efforts qu'il avoit faits, pour lui amener des secours contre les Turcs. D'ailleurs Ampringen étoit très-instruit, fort affable, plein de candeur, simple pour sa personne, étant ordinairement vêtu

en militaire, mais il étoit magnifique dans ses équipages, & sur-tout dans le service de sa table : qualités qui paroissoient propres à plaire aux Hongrois.

XLVI. JEAN GASPAR D'AMPRINGEN.

Le Grand-Maître étoit trop éclairé pour ne pas voir toutes les difficultés auxquelles il s'exposoit, en acceptant la place que Sa Majesté lui avoit proposée, mais il espéroit de pouvoir se rendre utile à son Ordre en faisant ce sacrifice; & c'est ce qui le détermina à ne pas s'y refuser. La Commission que l'Empereur lui donna, est datée de Vienne le 27 février 1673. En sa qualité de Vice-Roi, ou de Gouverneur, il étoit Chef d'un Conseil de régence, qui étoit chargé de l'administration civile, politique & militaire de la Hongrie, & des Royaumes ainsi que des Provinces qui y étoient incorporées. L'Empereur fixa le 14 mars, pour l'installation du Vice-Roi & du Conseil à Presbourg; & comme la plupart des hommes sont ordinairement & même souvent entraînés par l'éclat des cérémonies, il voulut que celle là se fît avec la plus grande magnificence; c'est pourquoi il fit expédier des lettres circulaires à tous les Grands du Royaume, afin qu'ils se rendissent à Presbourg au jour marqué, pour augmenter la pompe de cette réception.

Hist. des troubl. de Hongr. Rel. pag. 426 & seq.

Ibid. pag. 429 & seq.

XLVI. Jean-Gaspar d'Ampringen.

Cet éclat n'en imposa pas aux Hongrois ; ils supportoient avec une égale impatience l'abolition de la charge de Palatin, qui tiroit son origine de St. Etienne, & de se voir gouverner par un étranger ; car malgré qu'Ampringen fût né en Hongrie, ils le regardoient avec raison, pour un Allemand. Des murmures secrets on en vint aux plaintes, & la Cour répondit, que de tout tems les Palatins avoient été un sujet de discorde dans le Royaume, & qu'il étoit de la sagesse du Roi d'éloigner ce qui pouvoit troubler le repos public, en donnant au gouvernement la forme qui étoit la plus convenable aux circonstances. Si quelqu'un avoit pu réussir à calmer l'esprit des Hongrois, c'auroit été Ampringen. Toujours affable, toujours prudent, toujours juste, il n'employoit la sévérité que quand elle étoit nécessaire ; facile à pardonner aux coupables, il caressoit ceux qui étoient attachés à l'Empereur, & tâchoit de fixer dans son parti les cœurs chancelans, Malgré ses vertus, dont les Historiens font le plus bel éloge, le Grand-Maître eut le chagrin de se voir en but à la nation, & loin d'opérer le bien qu'il désiroit, il n'étoit, pour ainsi dire, que le témoin des dissentions des deux partis ; les mécontens refusant hautement de reconnoî-

tre son autorité; & ceux qui paroissoient les plus soumis à l'Empereur, ne voyant en lui qu'un étranger, qui occupoit une place qui auroit dû être remplie par un Palatin de leur nation. Depuis long-tems Ampringen demandoit son rappel à Léopold, sans pouvoir l'obtenir. Cependant le Monarque & son Conseil voyoient bien qu'il falloit user de condescendance avec les Hongrois; mais il répugnoit de paroître céder à ses sujets, & il différa toujours, jusqu'à ce que la peste se manifesta à Presbourg, pendant l'été de l'an 1682: le Grand-Maître, obligé de sortir de cette ville à cause de la contagion, se rendit à Vienne, & le Conseil de régence se dispersa; ensorte que cette nouvelle forme de gouvernement, fut abandonnée par la séparation des membres qui la composoient, avec le consentement tacite de l'Empereur (1).

XLVI. JEAN-GASPAR D'AMPRINGEN.

1682.

Ibid. pag. 430.

Si le Grand-Maître n'avoit pas réussi

L'Empereur lui donne le gouvernement de la Silésie.

(1) Le Grand-Maître n'étoit point resté constamment à Presbourg, pendant le tems que dura son gouvernement; car nous verrons qu'il étoit à Mergentheim le 10 décembre 1679, où il reçut dans l'Ordre, le Comte Palatin du Rhin. On voit une lettre de l'Empereur à Charles II, Roi d'Espagne, datée de Laxembourg, le 28 juin 1682, par laquelle il le prie de confirmer tous les priviléges du Bailliage du Vieux-Joncs. *V. Lunig. Litteræ procerum Europæ par. 2. pag. 972. num. 687.*

XLVI. JEAN GASPAR D'AMPRINGEN.

en Hongrie, ce n'avoit point été faute de zèle, ni de talent; aussi Léopold, qui avoit pour lui la plus haute estime, chercha-t-il à l'en dédommager par une autre commission très-honorable, mais moins épineuse. La charge de Capitaine-Général de la Haute & de la Basse-Silésie, étant venue à vaquer par la mort de Frédéric, Landgrave de Hesse, Cardinal-Evêque de Breslau, l'Empereur la destina au Grand-Maître, & leva un obstacle qui sembloit d'abord l'en éloigner. Les Silésiens avoient le privilége de n'être gouvernés que par des Princes de leur nation, ou qui possédassent une Principauté en Silésie : pour ne point les mécontenter, Léopold erigea en Principauté pour le tems de la vie du Grand-Maître, la ville de Freudenthal & son territoire, qui appartenoient à l'Ordre; ainsi Ampringen fut reçu sans difficulté, & les Silésiens se féliciterent d'être gouvernés par un homme de ce mérite.

Rom. Imp. procer. notit. lib. 3. cap. 18. Hesse.

Duell. pag. 94.

Election d'un Coadjuteur. Mort du Grand-Maître.

L'an 1679, Louis-Antoine, Comte Palatin du Rhin, beau-frere de l'Empereur Léopold, & fils de Philippe, Duc de Neubourg, qui devint Electeur Palatin en 1685, entra dans l'Ordre Teutonique, & fit ses vœux à Mergentheim, où il fut fait Chevalier par le Grand-Maître le 10

ı mois de décembre (1). Le 19 du
ême mois, Louis-Antoine fut élu Coad-
teur du Grand-Maître. Ampringen sur-
́cut 5 ans à l'élection de son Coadju-
ur, étant mort à Breslau le 9 septem-
e 1684. Son corps fut inhumé dans l'é-
ise de l'Ordre à Freudenthal. Ce Prince
t extrêmement regreté, non-seulement
:s Chevaliers, mais encore de l'Empe-
ur, des Siléſiens & de tout l'Empire.
:s Francois firent essuyer des pertes con-
lérables à l'Ordre pendant ce Magis-
re, en lui enlevant différentes Com-
anderies; nous nous réservons de par-
r de cet événement à l'époque du traité
: Riswick.

XLVI. JEAN-GASPAR D'AMPRINGEN.

Hess. Duellius.

1684.

Nous n'avons pas cru devoir détailler
us les priviléges de l'Ordre au commen-
:ment de cet ouvrage, & par consé-
ıent nous n'avons pas dû changer de
stême, depuis que le siége de la Grande-
aîtrise, a été établi en Allemagne : ce-
:ndant les Souverains Pontifes y ont fait
ıelques changemens; & ces priviléges
cléſiastiques, très-étendus, ont été am-
ément confirmés par Innocent XI, le 8

(1) Venator, qui officioit à cette cérémonie,
a donné la description, *pag.* 3. Elle est sembla-
e à celle qui s'observe pour tous les Chevaliers de
Ordre; on y voit les noms des Commandeurs &
es autres personnes qui y ont assisté.

janvier 1677. Ce Pape, nommé auparavant Benoît Odeschalchi, avoit été Nonce à Vienne, où il s'étoit lié d'amitié avec Ampringen.

LOUIS-ANTOINE

COMTE PALATIN DE NEUBOURG.

XLVII. Louis Antoine de Neubourg.

XLVIIe. GRAND-MAITRE.

1684. Le Comte Palatin de Neubourg, qui étoit Coadjuteur depuis 5 ans, devint Grand-Maître à la mort d'Ampringen;

Hess. mais la cérémonie de son inauguration n'eut lieu à Mergentheim, que le 15 janvier

1685. 1685. Ce Prince né en 1661, avoit été destiné à l'état ecclésiastique dès son

Schannat. Hist. Episcop. Worm. tom. 1. pag. 449. enfance, puisqu'on lui avoit procuré des prébendes dans les Chapitres de Mayence, de Spire, de Strasbourg, de Liege & de Munster; mais il suivit long-tems le métier des armes, avant de recevoir les ordres sacrés.

Le Duc de Lorraine, ayant été nommé en 1683 Généralissime de l'armée

Hist. des troubl. de Hongr. tom. 4. liv. 14. pag. 81. Impériale destinée contre les Turcs, le Prince Coadjuteur servit sous lui en qualité de Major-Général, & par conséquent

il

XLVII. LOUIS-ANTOINE DE NEUBOURG.

l eut part à la levée du siege de Vienne ıttaquée par les Turcs. Devenu Grand-Maître, il continua à servir sous le Duc le Lorraine, & fut employé comme Lieutenant-Général au siege de Bude en 1686, où il se signala. Il commanda le second assaut qui fut donné à cette place; mais nous n'entrerons point dans des détails qui sont étrangers à cet ouvrage : nous remarquerons seulement que le Grand-Maître dut la vie à sa Croix; une balle vint la frapper & la fit voler en éclats, & ce Prince fut renversé, mais il n'eut point d'autre mal qu'une forte contusion (1). Il est probable que le Grand-Maître continua à servir en Hongrie avec le Duc de Lorraine, puisqu'il l'accompagna en 1689 sur le Rhin, où il fut blessé au siege de Mayence d'un coup

(1) Cette circonstance, ainsi que celle de la blessure que le Grand-Maître reçut au siege de Mayence, sont tirées d'un MSS. in-4to. intitulé : *Chronica historica Provinciæ Wallobelgicæ Carmelit. Discalceat. auct.* P. *Hermanno à S. Barbàra. cap.* 24. *part.* 2. Ce MSS. est conservé dans la bibliothèque des Carmes déchaussés du Couvent de Liege. Le P. Herman étoit dans cette ville, lorsque le Grand-Maître y mourut; & il est probable qu'il a appris ces détails des personnes qui étoient à son service. On peut consulter sur la guerre de Hongrie, & nommément sur le siege de Bude, Ketteler, continuateur d'Isthuanffi, l'Histoire des troubles de Hongrie. Bel. *Notitia Hungariæ nova*. Dom Calmet, Histoire de Lorraine; & Saci, Histoire de Hongrie.

XLVII. LOUIS-ANTOINE DE NEUBOURG.

de fauconneau; & il eſt apparent qu'il ne ſervit plus après la mort de ce grand Capitaine, arrivée le 18 avril de l'an 1690. Le Grand-Maître n'avoit point été un ſimple ſpectateur des événements qui s'étoient paſſés, pendant qu'il ſervoit dans les armées de l'Empereur, il y avoit eu une part très-diſtinguée: on peut en croire le Duc de Lorraine, un des plus grands hommes du ſiecle dernier, qui vantoit ſa prudence & ſa ſagacité dans les conſeils, ſa promptitude dans l'exécution, & ſes reſſources dans les occaſions inopinées.

Heſs. Duell. pag. 54.

Mort du Grand-Maître.

Après avoir ſuivi avec gloire la carriere militaire, le Grand-Maître l'abandonna, pour ſe vouer à l'état eccléſiaſtique, & réunit pluſieurs bénéfices ſur ſa perſonne. Nommé Abbé Commendataire de Feſcam, Prévôt d'Elwangen, & Evêque de Worms, il fut élu le 19 avril 1691, Coadjuteur d'Anſelme-François d'Ingelheim, Archevêque de Mayence, & 2 ans après, il fut ſacré Evêque par cet Electeur, dans la chapelle du château d'Aſchaffenbourg. Jean Louis-d'Elderen, Evêque & Prince de Liege, étant mort le 1 février 1694, pluſieurs prétendans ſe mirent ſur les rangs, & le Grand-Maître, qui étoit du nombre, ſe rendit dans cette ville. Deux factions principales

Cont. Hiſt. Leod. Fullon. tom. 3. lib. 10.

partageant le Chapitre, l'une composée de 23 Capitulaires élut le 10 avril Joseph-Clément Electeur de Cologne, & l'autre moins nombreuse de trois voix, élut le lendemain, le Grand-Maître. Cette double élection alloit occasionner des difficultés, dont il paroît que l'issue n'auroit point été favorable au dernier; mais la mort de ce Prince laissa Joseph Clément en paisible possession de l'Evêché. Le Grand-Maître, attaqué d'une fievre maligne, decéda pieusement, le 4 mai 1694, à l'âge de 33 ans. Son corps fut exposé dans l'église paroissiale de St. Gangulphe, qui, selon toute apparence, étoit l'église de la Maison que l'Ordre avoit eue anciennement dans cette ville, & de-là il fut transporté à Dusseldorf pour y être inhumé dans l'église des Peres Jésuites.

XLVII. LOUIS-ANTOINE DE NEUBOURG.

1694.

FRANÇOIS-LOUIS

COMTE PALATIN DE NEUBOURG.

XLVIIIe. GRAND-MAITRE.

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG. 1694.

FRANÇOIS-LOUIS, Comte Palatin DE NEUBOURG, Evêque de Breslau, Capitaine-Général de la Siléfie, & frere du dernier Grand-Maître, fut élu pour le remplacer dans cette dignité le 13 juillet de l'an 1694 : il succéda de même à son frere dans l'Evêché de Worms, & à la Prévôté d'Elwangen.

Pendant les longues guerres que la France avoit eues avec l'Empire, cette Puissance s'étoit emparée d'une quantité de Commanderies de l'Ordre Teutonique ; & l'on peut juger combien celles qui étoient au centre de l'Allemagne, avoient eu à souffrir des troupes Françoises, & plus anciennement de celles des Suédois. L'Ordre Teutonique, qui avoit été favorisé d'une maniere si distinguée par St. Louis, ne devoit point s'attendre à être dépouillé par les François : cependant Louis XIV donna un édit le 20 février 1672, par lequel il incorpora

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

Essai critique sur l'Ord. de St. Lazare. Liege 1775. in-12. pag. 195.

aux Ordres réunis de St. Lazare & de Notre-Dame du Mont-Carmel, les maisons & biens de différens Ordres Hospitaliers-Militaires, réguliers & séculiers, spécialement ceux des Ordres du St. Esprit de Montpellier, de St. Jacques de l'Epée, du St. Sepulcre, de Ste. Christine de Sompott, de Notre-Dame des Teutoniques, de St. Louis de Boucheraumont & autres (1). Cette disposition étoit aussi injuste que ruineuse pour l'Ordre Teutonique, qui avoit beaucoup de bien sous la domination du Roi, depuis que l'Alsace avoit été cédée à ce Monarque, par le traité de Munster (2). L'Ordre de St. Lazare ne jouit pas long-

(1) Mr. Gautier de Sibert, dans son Histoire des Ordres du Mont-Carmel & de St. Lazare, Paris 1772, tom. 2. pag. 131, donne cet édit pour être du mois de décembre 1672, & se contente de nommer les trois premiers des Ordres réunis; c'est pourquoi il ne parle pas de celui des Teutoniques.

(2) Les biens que l'Ordre avoit en Franche-Comté, ou dans le Comté de Bourgogne & ailleurs, furent probablement incorporés de même à l'Ordre de St. Lazare, après que la possession de cette province fut assurée à Louis XIV, par le traité de Nimegue de 1678. Il est au moins certain que les Chevaliers Teutoniques en furent privés, puisqu'on voit un décret de la Commission Impériale, daté de Ratisbonne, le 10 décembre 1680, pour aider l'Ordre Teutonique à recouvrer les Commanderies qu'on lui avoit prises en Alsace, en Bourgogne & en Lorraine. *Lunig. continuat.* (ja) *Spicileg. Eccl. pag.* 839.

[redacted] tems, de cet avantage : le Roi trouvant des inconvéniens à la disposition qu'il avoit faite, & considérant entre autres choses, que plusieurs de ces réunions pouvoient être abusives & contraires aux canons des Conciles, il annula l'édit de 1672, par un autre du mois de mars 1693, & ordonna que les biens & revenus possédés avant cet édit, par divers Ordres militaires, leur fussent restitués. Je ne connois aucun de ces édits que par le rapport des historiens de l'Ordre de St. Lazare ; ainsi j'ignore comment le Roi s'expliqua sur les biens de l'Ordre Teutonique : mais il est certain que la révolution de 1693, ne lui rendit pas les possessions que la France lui avoit prises.

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

Ibid. pag. 196.

L'Ordre, pendant ce tems, n'avoit pas négligé de veiller à ses intérêts : on en voit la preuve dans un décret de la Commission Impériale, fait à Ratisbonne, le 12 janvier 1686. Ce recès nous apprend que le Grand-Maître s'étoit plaint à l'Empire, de ce que la Couronne de France, avoit enlevé des Commanderies & des Bailliages à son Ordre, pour les attribuer à un autre (1), & que la

Neue Saml. der Reichs abschiede part. 4. p. 155. num. 77.

(1) *Das dero hoch-löblichen Ritter Orden ansehnliche Commenden und Balleyen durch die cron*

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

Diéte avoit porté le 4 juin de l'année précédente, un décret relatif aux plaintes de l'Ordre Teutonique. L'Empereur ayant approuvé le décret de la Diéte, dont ses Commissaires lui rendoient compte, on résolut que l'Empereur & l'Empire solliciteroient le Roi de France, de rendre justice à l'Ordre Teutonique, & de réparer quelques autres griefs qui étoient également contraires au traité d'armistice de 20 années.

Ce traité d'armistice, ainsi qu'il est nommé dans ce décret, est la trêve de 20 ans, signée à Ratisbonne, le 15 août 1684, entre l'Empereur & l'Empire d'un côté, & le Roi de France de l'autre (1). Comme l'article II porte expressément que les traités de Westphalie & de Nimegue, sont la base & le fondement de ce traité de trêve, & que par conséquent ils demeureront dans leur

Heiss. Hist. de l'Emp. tom. 7. pag. 431 & suiv.

Franckreich entzogen, und einem andern Zugeeignet worden; ces Bailliages étoient ceux d'Alsace & de Bourgogne, & les Commanderies dont il est question, étoient apparemment dépendantes d'autres Bailliages, telle que celle de Luxembourg, dont les biens avoient été pris par Louis XIV, en 1674, & attribués à l'Ordre de St. Lazare. *Miraeus fol.* 981.

(1). L'Ordre Teutonique est compris dans l'article XV du traité de trêve de l'an 1684, comme membre de l'Empire en général; & il y est encore désigné plus particuliérement par les dénominations de Bailliages & de Commanderies.

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

force & vigueur, comme s'ils y étoient insérés mot à mot, il ne sera point hors de propos de rapporter ici les stipulations du traité conclu à Munster en Westphalie le 24 octobre 1648, qui regardent les Etats de l'Empire.

Ibid. pag. 189 & suiv.

Par l'article XLVII, l'Empereur & l'Empire cedent le Landgraviat de la Haute & Basse Alsace, au Roi de France, & l'article LVIII est concu en ces termes : *Que le Roi Très-Chrétien, soit tenu de laisser non-seulement les Evêques de Strasbourg & de Basle & la ville de Strasbourg, mais aussi les autres Etats ou* ORDRES *qui sont dans l'une ou l'autre Alsace, immédiatement soumis à l'Empire Romain, les Abbés de Murbach & de Luders, l'Abbesse d'Andlaw.... & la Noblesse de toute l'Alsace ; item les dix Villes Impériales, qui reconnoissent la Préfecture de Haguenau, dans cette liberté de possession d'immédiateté à l'égard de l'Empire Romain, dont elles ont joui jusqu'ici, de maniere qu'il ne puisse ci-après, prétendre sur eux aucune souveraineté Royale ; mais qu'il demeure content des droits quelconques, qui appartenoient à la Maison d'Autriche, & qui par ce traité de pacification, sont cedés à la Couronne de France ; de sorte toutefois que par cette présente déclaration,*

on n'entende point qu'il soit rien ôté de tout ce droit de suprême Seigneurie, qui a été ci-dessus accordé. Les *Ordres* dont il est fait mention, sont la Langue d'Allemagne de l'Ordre de Malte, & plus particuliérement encore l'Ordre Teutonique, qui est un des principaux Etats ecclésiastiques de l'Empire, non par l'étendue de ses domaines, mais par le rang que le Grand-Maître occupe à la Diete. En sorte qu'en ratifiant ce traité, Louis XIV s'étoit obligé solemnellement, non-seulement à ne point dépouiller l'Ordre Teutonique, mais encore à le laisser jouir de tous les droits qu'il avoit dans ses Commanderies d'Alsace.

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

Les plaintes de l'Ordre Teutonique & les réclamations de l'Empire contre les infractions que la France faisoit au traité de trêve de l'an 1684, ne produisirent aucun effet : ce ne fut que quelque tems après, qu'on songea à terminer une guerre aussi longue que cruelle, par une paix dont le Roi de Suede fut le médiateur. Les Plénipotentiaires des Puissances s'assemblerent au château de Riswick près de la Haye, & le Grand-Maître y envoya comme Ministre, Charles Baron de Loe, Chevalier Teutonique, afin d'y ménager les intérêts de

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

l'Ordre. La France fit la paix avec l'Espagne, l'Angleterre & la Hollande le 20 septembre 1697; & le 30 d'octobre suivant elle fit son traité particulier avec l'Empereur. Le traité de Riswick, où les intérêts des Chevaliers Teutoniques ne furent pas oubliés, fut signé par le Ministre de l'Ordre. Voici l'article XI de ce traité: *On rendra au Prince François-Louis Comte Palatin du Rhin, Grand-Maitre de l'Ordre Teutonique & Evêque de Worms, toutes les Commanderies, droits & revenus ci-devant possédés par le Vénérable Ordre Teutonique, & occupés par la France; & pour ce qui concerne les Commanderies & biens situés sous la souveraineté de la France, ledit Ordre jouira, tant pour la collation que pour l'administration desdits biens, des mêmes usages, privileges & immunités dont il a ci-devant joui, suivant ses statuts & ses regles, & desquels l'Ordre de St. Jean de Jerusalem a coutume de jouir. Au surplus, tout ce qui est porté par ce traité, au sujet des restitutions, contributions, & autrement, aura aussi lieu pour l'Evêché de Worms & autres benéfices dudit Prince.*

Meiss.

La guerre ayant recommencé entre l'Empire & la France, le Roi s'engagea par l'article XII du traité de Rastatt, con-

elu le 6 mars 1714, à accomplir vis-à-vis des Princes de l'Empire, tout ce qui avoit été stipulé dans celui de Riswick; & voici comme il s'énonca dans l'article XII du traité signé à Bade le 7 septembre 1714. *Sa Majesté Très-Chrétienne promet aussi à Sa Majesté Impériale & à l'Empire, qu'elle restituera à tous les Membres, Cliens & Vassaux de l'Empire Ecclésiastiques & Séculiers, spécialement à Monsieur l'Electeur Palatin, à Monsieur le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, Evêque de Worms, à son Vénérable Ordre....... tous les pays, places, lieux & biens dont elle se seroit mise en possession pendant le cours & à l'occasion de la derniere guerre...... Comme aussi qu'elle exécutera pleinement & exactement toutes les clauses & conditions dudit traité de Riswick, auxquelles il n'aura pas été expressément dérogé par le présent traité, s'il y en a quelqu'une qui n'ait pas été exécutée après la conclusion de la paix de Riswick, ou qui ait souffert quelque changement depuis l'exécution.*

XVLIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

Heiss. tom. 8. pag. 53.

Voilà les obligations que la France a contractées solemnellement à l'égard de l'Empire & de l'Ordre Teutonique, & les titres en vertu desquels l'Ordre sera toujours autorisé à réclamer la possession de ses biens & la jouissance de ses droits

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

& de ses priviléges. Il est vrai que la forme du gouvernement est changée en France, mais on ne peut pas dire pour cela que la Nation n'est point tenue à accomplir les obligations qui ont été contractées autrefois par ses Rois : d'ailleurs ce systême seroit dangereux ; car si on annulloit les traités dans une partie, il s'ensuivroit que les Puissances intéressées, les regarderoient, avec raison, comme annullés dans les autres points, & pourroient, en conséquence, faire des répétitions considérables. C'est par anticipation que nous vennons de parler des traités de Rastatt & de Bade ; il faut maintenant retourner aux grands événemens qui sont arrivés au commencement du siecle, & qui ont donné lieu à ces traités.

La Prusse érigée en Royaume. 1701.

A peine l'Allemagne commençoit elle à goûter les fruits de la paix cimentée à Riswick, que la mort de Charles II, dernier Roi d'Espagne de la Maison d'Autriche, la replongea dans les horreurs de la guerre. L'Empereur & le Roi de France prétendoient à cette belle succession ; le premier, parce qu'il soutenoit que les deux branches de la Maison d'Autriche avoient droit de se succéder l'une à l'autre ; & le second, parce qu'il se fondoit sur le testament que le Roi d'Es-

pagne avoit fait le 2 octobre 1700, en faveur du Duc d'Anjou, le second de ses petits-fils. D'ailleurs Léopold & Louis XIV étoient au même degré : tous deux étoient petits fils par les femmes, de Philippe III, & tous deux avoient épousé des filles de Philippe IV ; mais le droit d'aînesse, étoit dans la maison de Bourbon. La France étoit alors dans la situation la plus brillante, & la Maison d'Autriche étoit presque épuisée par de longues guerres ; mais il se forma une ligue puissante en sa faveur. Fréderic III, Electeur de Brandebourg, ambitionnoit depuis long-tems les honneurs de la Royauté, & l'Empereur profita de cette disposition pour l'attirer dans son alliance. » *Ce fut dans ces con-* » *jonctures*, dit l'auteur des Mémoires pour servir à l'Histoire de la Maison de Brandebourg, « *que se négocia à Vienne le* » *traité de la Couronne, par lequel l'Em-* » *pereur s'engagea à reconnoître Fréde-* » *ric III, Roi de Prusse, moyennant qu'il* » *lui fournit un secours de 10000 hom-* » *mes à ses dépens, pendant le cours de* » *toute cette guerre ; qu'il entretînt une* » *compagnie de garnison à Philipsbourg ;* » *qu'il fût toujours de concert avec l'Em-* » *pereur dans toutes les affaires de l'Em-* » *pire ; que sa Royauté n'altérât en rien* » *les obligations de ses Etats d'Allema-*

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

2 part. pag. 226.

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

» *gne ; qu'il renonçât au subside que la » Maison d'Autriche lui devoit, & qu'il » promit de donner sa voix pour l'élec- » tion des enfants mâles de l'Empereur » Joseph, à moins qu'il n'y eût des rai- » sons graves & indispensables, qui obli- » geassent les Electeurs d'élire un Empe- » reur d'une autre Maison. Ce traité fut » signé & ratifié : Rome cria, & Warso- » vie se tut : l'Ordre Teutonique protesta » contre cet acte, & osa revendiquer la » Prusse.* « Oui, l'Ordre Teutonique protesta, & il osa revendiquer la Prusse. J'avoue, si l'on ne regarde que la puissance de la Maison de Brandebourg, & la foiblesse de l'Ordre, que c'étoit une témérité insupportable ; mais ce n'est point ainsi qu'on calcule en matiere de justice. La foiblesse n'exclut pas la raison (1), & je me flatte que les personnes qui auront lu cet ouvrage avec un esprit désintéressé, jugeront que l'Ordre étoit autorisé à reclamer ses droits ; quoiqu'il fut aisé de prévoir que ce seroit sans succès (2).

(1) On peut voir à ce sujet la note 70 de Gustermann, *Kurze geschichte Preussens. Leipsig* 1786. *pag.* 130.

(2) Il paroît que c'étoit en 1694, que l'Empereur avoit reconnu l'Electeur de Brandebourg, comme Duc de Prusse, mais sans vouloir préjudicier aux droits de l'Ordre Teutonique. Voici comme s'exprime Gustermann, pag. 136. *Friderich III. Er gab*

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

Réclamation du Pape & de l'Ordre.

Il est apparent que le Grand-Maître s'adressa d'abord à l'Empereur, dont il ne pouvoit rien obtenir, puisque c'étoit le besoin d'acquérir un allié de plus, qui l'avoit engagé à prendre ce parti: mais en accordant le titre de Roi à l'Electeur de Brandebourg, Léopold n'avoit point eu le projet de nuire aux droits de l'Empire, ni de l'Ordre Teutonique, puisqu'il fit une réserve très-expresse en leur faveur, dans le traité de la Couronne (1). Le Grand-Maître recourut ensuite à la protection du Pape; mais Clément XI, qui étoit alors sur la chaire de St. Pierre, avoit déja prévenu ses désirs, comme on le voit par le bref qu'il lui adressa le 14 mai 1701 (2). Effective-

Duell. pag. 55.

dem kaiser Leopold den Schwibusischen kreis zurucke, bekam aber dafur 250,000. fl. und wurde von kaiser, als souveraner Hertzog von Preussen anerkennet, doch ohne nachtheil des Teutschen Ordens.

(1) Je ne connois point ce traité; mais Gustermann nous apprend, *pag. 91 in not.* que l'Empereur y a inséré cette clause, *Salvo jure Imperii & Ordinis.* Le même auteur répete ailleurs, *pag. 230 in not.* que l'Empereur y avoit mis la clause *Salvo jure Ordinis Teutonici.*

(2) D'autres exemplaires portent la date du 14 mars, mais on voit par les autres brefs que le Pape y rappelle, que c'est une erreur; c'est aussi par erreur ou par une faute d'impression, que ce bref porte dans Duellius la date de 1702. Voici comment le Pape s'y exprime. *Ubi enim certo nobis innotuit, eundem Marchionem Regis Prussiæ nomen publice ac solemniter usurpasse, quasi præsumeret speciosa hujus tituli*

[redacted]

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

Clement XI. epist. & brev. pag. 43.

ment le Souverain Pontife avoit envoyé un bref daté du 16 avril, à l'Empereur Leopold, par lequel il se plaignoit de trois choses. Premiérement, de ce que le Margrave de Brandebourg avoit usurpé le titre de Roi d'une province sur laquelle l'Ordre Teutonique avoit des droits très-anciens. Secondement, de ce qu'à son couronnement, on avoit employé des cérémonies semblables, en quelque sorte, à celles qui se pratiquent pour les Rois Catholiques; & troisiemement, de ce qu'un Prince hérétique, qui, suivant les canons, auroit plutôt dû être dépouillé des titres & des honneurs qu'il possédoit déja, s'étoit arrogé la Royauté, qui étoit un vrai don de Dieu, & qui devoit servir à orner & à protéger la religion. Il l'exhortoit fortement à ne point accorder & à ne point souffrir qu'aucun de ceux qui lui étoient soumis, accordassent à l'Electeur de Brandebourg, les honneurs

---

accessione, jure legitimæ auctoritatis acquirere in ea provincia, quam memoratus Ordo ab infidelium manibus strenua virtute olim receptam tamquam firmissimum murum pro domo Israël, quæ est ecclesia Dei, contra ejusdem perpetuos hostes opponere statuerat &c. Clément XI ajoute ensuite que le Grand-Maître ne doutera pas qu'il a fait & qu'il fera toujours ce qu'il pourra pour le soutenir dans une cause qu'il trouve si juste; *Piæ ac justæ causæ, quam merito omni studio curat nobilitas tua.*

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

de la Royauté. Ce bref étoit, en même tems, une lettre de créance pour l'Evêque de Rimini, Nonce du Pape à Vienne. Il est assez apparent que le Pape avoit été trompé dans le rapport qu'on lui avoit fait des cérémonies employées au sacre du nouveau Roi. Ce fut le 18 janvier 1701, que l'Electeur de Brandebourg fut proclamé Roi à Konigsberg, & l'on convient assez généralement, qu'il se mit lui-même la couronne sur la tête. Le Pape écrivit de la même maniere aux Rois de France, d'Espagne, de Portugal, à la République de Venise, & aux Cardinaux de Lamberg & Portocarrero. Clément XI écrivit encore au Roi de Pologne, au Cardinal Radzicouski, aux Electeurs de Baviere & de Trêves, aux Cantons Suisses Catholiques, & à plusieurs Archevêques & Evêques d'Allemagne & de Pologne, pour les engager à ne point reconnoître la dignité royale dans la Maison de Brandebourg; mais dans ces dernières lettres il ne faisoit pas mention des droits de l'Ordre Teutonique sur la Prusse. Deux jours après l'expédition de tous ces brefs, c'est-à-dire, le 18 avril, le Pape assembla un consistoire secret, dans lequel il répéta aux Cardinaux, une partie de ce qu'il avoit mandé à l'Empereur, sans oublier de faire valoir les droits de

Ibid. & Duell. pag. 55 in not.

Clement XI. Orat. pag. 5 & 6.

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

l'Ordre Teutonique sur la Prusse; & il leur apprit qu'il venoit d'écrire aux Princes Catholiques, pour leur marquer son mécontement, & les exhorter à ne point reconnoître la dignité royale dans la Maison de Brandebourg.

Je ne connois de la réponse de l'Empereur au Pape, que ce que les historiens qui ont écrit la vie de Clément XI, ont jugé à propos de nous en apprendre; & comme ils ne sont point d'accord, nous ne sommes pas certains de savoir comment l'Empereur s'excusa. Suivant M. Lafitau, Evêque de Sisteron, l'Empereur communiqua d'abord à l'Electeur de Brandebourg, les plaintes qu'on avoit formées contre lui, après quoi il répondit au Pape, qu'il avoit été mal informé quant aux cérémonies qui s'étoient pratiquées au couronnement du nouveau Roi. Il ajouta que » loin d'appuyer une dé» marche qui seroit préjudiciable aux » droits de l'Ordre Teutonique, il vou» droit de tout son cœur pouvoir l'aider » à réparer ses anciennes pertes, mais » qu'il lui paroissoit que dans le cas pré» sent, les Chevaliers de cet Ordre n'a» voient été lésés dans aucune de leurs » prérogatives; que la Prusse entiere avoit » autrefois appartenu à la Pologne... que » puisqu'ils (les Marquis de Brandebourg)

Vie de Clém. XI. tom. 1. pag. 76 & suiv.

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

» en étoient devenus les Souverains, ils » croyoient qu'ils pouvoient prendre le » titre de Roi, sans offenser l'Ordre Teu- » tonique, qui n'y avoit jamais eu aucun » droit «. Après avoir confondu si visiblement la réponse que le nouveau Roi avoit faite à l'Empereur, avec celle que le Monarque fit au Pape, l'Evêque de Sisteron rapporte en bref les raisons alléguées par l'Ordre Teutonique, pour prouver que la Prusse devoit lui appartenir, & non à la Maison de Brandebourg.

Mr. Reboulet, autre historien de Clément XI, rapporte avec quelque différence, la réponse de l'Empereur au Pape. Nous passerons ce qu'il dit de son attachement au St. Siege & à la religion, pour nous borner à ce qui regarde l'Ordre Teutonique. Léopold disoit » que » dans l'affaire dont il s'agissoit, & de » laquelle Sa Sainteté paroissoit si peu » satisfaite, il n'étoit question que d'un » simple titre honorifique, que ce titre » accordé sans aucune augmentation d'é- » tat, bien loin de donner au nouveau » Roi une augmentation de puissance, » ne pouvoit que l'affoiblir par la néces- » sité où il le reduiroit de proportionner » sa dépense à sa dignité; que l'Ordre » Teutonique n'avoit aucunement à se

Hist. de Clém. XI. tom. 1. pag. 72 & suiv.

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

» plaindre, puisque dans le fond, les » choses restoient sur le pied où elles » étoient auparavant ; qu'il souhaiteroit » de bon cœur que cet Ordre, qui lui » étoit fort cher, fût en état de recou- » vrer non-seulement la Prusse Ducale, » mais encore toutes les autres souverai- » netés qu'il avoit perdues, & que la » dignité royale déférée à l'Electeur, » n'y mettroit jamais d'obstacle ; que si » quelqu'un avoit à se plaindre, ce se- » roit la République de Pologne, à qui » la Prusse avoit toute entiere appar- » tenue autrefois (1) ; que la Maison de » Brandebourg, ayant acquis une partie » de cet Etat & la possédant avec toute » souveraineté, il l'avoit érigée en Royau- » me ; mais qu'il n'y avoit rien en tout cela » dont l'Ordre Teutonique eût à se plain- » dre, & dont Sa Sainteté dût raisonna- » blement s'offenser ; qu'enfin, prévoyant » qu'il seroit obligé un jours d'accorder à » l'Electeur ce qu'il souhaitoit, il avoit » cru qu'il valoit mieux le faire de bonne » grace, que d'attendre d'y être forcé

(1) Nous nous flattons de n'avoir rien laissé à désirer sur cette prétendue possession de toute la Prusse. Mais en supposant cette possession véritable, les Polonois n'en étoient pas plus avancés, par la quantité d'actes qu'ils avoient faits, pour en assurer la propriété à l'Ordre Teutonique.

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

» par la néceſſité des affaires. « Après avoir dit que toutes ces raiſons que l'Empereur alléguoit pour tâcher de juſtifier ſa conduite, n'empêcherent pas que le Pape ne continuât à la déſapprouver avec juſtice, Mr. Reboulet s'attache à prouver que les plaintes de l'Ordre Teutonique étoient bien fondées.

Nous n'entrerons point en diſcuſſion ſur cet objet; parce que nous avons ſuffiſamment dévéloppé dans le cours de cet ouvrage, les principes qui peuvent faire juger ſainement des droits de l'Ordre Teutonique, & qu'il faudroit répéter ce que l'on a déja rebattu tant de fois : mais nous dirons derechef que ces deux écrivains n'ont point connu la véritable réponſe de l'Empereur, ou qu'ils l'ont confondue avec les raiſons alléguées par le nouveau Roi de Pruſſe, & dont Léopold faiſoit peut-être part au Pape; car, ſuivant le rapport de l'Evêque de Siſteron, le Monarque ſe feroit étrangement compromis, en alléguant que l'Ordre Teutonique n'avoit jamais eu aucun droit ſur la Pruſſe, puiſqu'il avoit expreſſément réſervé ſes droits dans le traité de la Couronne. D'ailleurs une pareille abſurdité auroit contrarié une foule de décrets que l'Empire avoit lancés contre Albert de Bran-

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

debourg, & elle auroit contrarié de même les déclarations de tous ses Prédécesseurs, à commencer par Charles Quint & les siennes propres; car en donnant l'investiture à plusieurs Grands-Maîtres, il leur avoit conféré le fief de la Prusse, comme étant une dépendance de l'Empire & une propriété de l'Ordre, & il avoit regardé les Prussiens comme rebelles, tant qu'ils ne se soumettoient point à leur maître légitime. Quant à la réponse que M. Reboulet suppose avoir été faite par l'Empereur, elle n'offre que des contradictions, que le lecteur peut aisément démêler. Ainsi on peut donner comme un fait certain, que c'est mal-à-propos qu'on prête ces réponses à Léopold : la Cour de Vienne étoit trop éclairée pour tenir un pareil langage.

L'Ordre s'adresse à la Diete.

Le Grand-Maître, qui ne vouloit négliger aucun moyen de maintenir les droits de son Ordre, s'adressa à la Diete de l'Empire, à laquelle il présenta un long mémoire, accompagné de pieces justificatives, qu'il rendit publiques par la voie de l'impression (1). Il ne produisit

(1) Duellius donne en entier, pag. 55, le titre de ce écrit, que je n'ai pas vu. Mr. Gusterman nous apprend que c'est ce mémoire qui lui est tombé par hasard entre les mains, qu'il a princi-

d'autre effet que de réveiller l'intérêt qu'une partie des Princes prenoient à l'Ordre Teutonique ; malgré cela on ne sauroit assez louer le Grand-Maître de son zele ; & il est à désirer que ses successeurs ne manquent jamais de protester dans l'occasion. C'est une espece d'hommage qu'on rend au courage des anciens Chevaliers, que de réclamer les Etats qu'ils ont acquis par leurs travaux ; & c'est imiter le pere de famille, qui rappelle à ses enfans les exploits glorieux de leurs ancêtres, non pour les enorgueillir, mais les engager à marcher sur leurs traces.

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

Les Rois de France & d'Espagne, n'avoient garde de reconnoître d'abord la dignité royale dans la Maison de Brandebourg, parce qu'elle ne lui avoit été conférée que pour leur susciter un nouvel ennemi. Plusieurs Princes de l'Empire étoient dans les mêmes dispositions, les uns par jalousie, & les autres par la crainte qu'ils avoient de la puissance à laquelle cette Maison commençoit à s'é-

palement déterminé à donner l'abrégé de l'Histoire de la Prusse, que nous avons cité plusieurs fois. Il a fait imprimer à la suite, les pieces justificatives qui accompagnent le mémoire du Grand-Maître, & nous en avons fait usage sous le Magistere de Walther de Cronberg.

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

lever. Cependant tous les Etats de l'Europe finirent par reconnoître l'Electeur de Brandebourg en qualité de Roi de Prusse, à la réserve du Pape, qui lui a réfusé le titre de Roi jusqu'à des tems trés-rapprochés de l'époque où nous écrivons (1).

Pertes de l'Ordre. Risque que court le Grand-Maître. 1709.

La guerre pour la succession d'Espagne acheva d'écraser l'Ordre Teutonique. Le Grand-Maître remit en 1709 à la Diete de Ratisbonne, un mémoire dans lequel il faisoit monter à 10,555,631 florins les pertes que l'Ordre avoit faites dans ses domaines de Franconie, depuis l'an 1701 jusqu'en 1707, & il en demandoit le dédommagement (2). La même année le Grand-Maître alla prendre les bains de Schlangenbad; mais il eut le malheur d'y être surpris le 17 juillet à trois heures du matin par 40 François conduits par le partisan Kleinholtz, & d'être emmené prisonnier avec le Duc

Brentan. epitom. chronol. mundi. christ. pag. 759. Dict. de Moreri, dern. édit.

(1) On lit dans la Gazette de Leyde, 1787, num. 59, l'article suivant. Le Saint-Siege ayant reconnu depuis l'avénement du Roi regnant de Prusse, la dignité royale de la Maison de Brandebourg, l'Abbé Ciofani, Résident de sa Majesté Prussienne près de la Cour de Rome, a fait élever le 23 du mois dernier (juin 1787), les armes de Prusse sur la porte de son hôtel.

(2) Cet article est tiré de la nouvelle édition du Dictionnaire de Moreri, tome 5, page 333, & paroît évidemment exagéré.

de

de Mecklenbourg & les autres personnes qui étoient aux bains. Mr. de Westernach, Grand-Ecuyer du Grand-Maître, & son Echanson, furent tués en voulant le défendre. L'alarme s'étant répandue dans les villages voisins, les paysans prirent les armes & attaquerent les François avec succès, entre Raventhal & Kutterich : neuf hommes furent tués, & les autres furent menés à Mayence ; ainsi les prisonniers recouvrerent leur liberté.

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

Si les ravages de la guerre occasionnerent des pertes considérables au Grand-Maître, il en fut dédommagé par de nouvelles dignités ecclésiastiques, ayant été nommé Coadjuteur de l'Electeur de Mayence le 5 novembre 1710. Charles de Lorraine, Electeur de Treves, étant mort le 4 décembre 1715, le Grand-Maître fut élu pour le remplacer le 20 février de l'année suivante. Mais il se demit de l'Archevêché de Treves le 3 mars 1729, pour aller prendre possession de celui de Mayence, vacant par la mort de Lothaire-François de Schoenborn, dont il étoit Coadjuteur. Ce Prince, suivant l'Art de vérifier les dates, mourut d'apoplexie à Neiss, résidence ordinaire des Evêques de Breslau, ou à Breslau même, selon Schannat, le 18 avril

Mort du Grand-Maître. 1732.

Hist. Episc. Wormat. pag. 452.

XLVIII. FRANÇOIS LOUIS DE NEUBOURG.

1732. Il fut inhumé dans une chapelle de l'église cathédrale de Breslau, qu'il avoit fait décorer magnifiquement. (1)

Les historiens font l'éloge de ce Prince; on loue sa piété & sa magnificence pour tous les objets qui avoient rapport au service divin. Le zele qu'il montra pour maintenir les droits de l'Ordre Teutonique, le fit beaucoup regretter. Outre les démarches que nous avons vu faire à ce Prince, tant par rapport aux biens de l'Ordre, pris par les François, que par rapport à l'érection de la Prusse en royaume, on lit dans Moreri, qu'il députa le Comte de Waldeck au Czar, pour tacher d'obtenir la restitution des domaines que l'Ordre avoit possédés autrefois en Livonie : il offroit apparemment des moyens de compensation, qu'il croyoit admissibles, mais la Cour de Russie ne les jugea pas tels, & cette négociation échoua. Le Grand-Maître avoit fondé en 1700, un college à Mergentheim, où les Peres Dominicains étoient chargés d'enseigner jusqu'à la rhétorique inclusivement.

Tom. 5. pag. 334. nouv. édit.

Gropp. script. rer. Wirceb. tom. 2. pag. 299.

(1) Conformément à sa volonté, on mit cette inscription sur son tombeau : *Hic jacet peccator Franciscus Ludovicus, orate pro eo.*

CLÉMENT-AUGUSTE DE BAVIERE.

XLIXe. GRAND-MAITRE.

XLIX. CLÉMENT-AUGUSTE DE BAVIERE.

1732.

LE Chapitre de l'Ordre s'étant assemblé à Mergentheim, vers la mi-juillet de l'an 1732, pour procéder à l'élection d'un Grand-Maître, tous les suffrages se réunirent sur CLÉMENT-AUGUSTE, Duc de Baviere, Electeur de Cologne, qui fut élu après qu'il eut prononcé ses vœux & qu'il eut été fait Chevalier. Ce Prince, fils de l'Electeur Maximilien-Emmanuel, étoit né à Bruxelles l'an 1700. L'Electeur, son pere, s'étant attaché au parti de la France dans la guerre de la succession d'Espagne, il essuya plusieurs revers, & Clément connut le malheur dans ses premieres années; faveur que la Providence lui avoit peut-être ménagée, pour lui apprendre à bien user de la grande fortune à laquelle il étoit destiné. Fait prisonnier avec ses freres, par les Impériaux, il se rendit à Rome, après que la paix de Rastatt & de Bade, lui eut rendu sa liberté, & y étudia le droit

Aust. Sacr. part. 2. tom. 3. pag. 159.

XLIX. Clément-Auguste de Baviere,

canon, sous la direction du Pape Clément XI. En 1715, il fut nommé Coadjuteur de l'Evêque de Ratisbonne. L'an 1719, il fut élu Evêque-Prince, par les deux Chapitres de Paderborn & de Munster, & résilia à la Coadjutorerie de Ratisbonne. Elu Coadjuteur de Joseph-Clément, Electeur de Cologne, il le remplaça en 1723; & comme ce Prince laissoit plusieurs autres siéges vacans, Clément-Auguste chercha à les réunir. Il manqua la principauté de Liege; mais il fut plus heureux à Hildesheim, où il fut élu le 8 févrıer de l'an 1724.

Clément, pourvu de tant de dignités ecclésiastiques, désira d'être sacré Evêque, quoiqu'il n'eût pas encore l'âge prescrit par les canons; Benoît XIII lui accorda les dispenses nécessaires, & voulut en faire lui-même la cérémonie: il se rendit pour cet effet à Viterbe, où il le sacra & lui donna le *Pallium* le 9 novembre 1727. Ernest-Auguste, Duc de Lunebourg, étant mort l'année suivante, Clément fut encore élu Evêque d'Osnabruck; ensorte qu'il réunit à l'Archevêché de Cologne, quatre Evêchés-Principautés & la Grande-Maîtrise de l'Ordre Teutonique: aussi fut-il un des plus riches Princes ecclésiastiques qu'il y ait eu en Allemagne.

Protesta-

Le Duc Ferdinand, dernier descen-

dant de Gothard Kettler, étant mort à Danztig en 1737, sans laisser d'enfans de Magdelaine de Saxe Veissenfels, son épouse, la Czarine Anne trouva moyen de faire élire Jean Ernest de Biren Duc de Courlande. Le Grand-Maître protesta & revendiqua la Courlande, comme faisant partie des domaines usurpés sur l'Ordre Teutonique, & qui n'auroit jamais dû cesser de lui appartenir. Il envoya sa protestation à Ratisbonne, avec un mémoire par lequel il prioit l'Empereur & le Corps Germanique de concerter le moyens qu'il étoit à propos de prendre, pour procurer à l'Empire & à l'Ordre, la réunion de ce Duché. D'un autre côté, la Pologne prétendoit que les Duchés de Courlande & de Semigalle, devoient être réunis à la couronne, après l'extinction de cette branche de la Maison de Kettler; mais ni les Polonois ni les Chevaliers Teutoniques ne gagnerent rien. Biren jouit paisiblement de cet Etat jusqu'en 1740, qu'il fut disgracié, arrêté & exilé avec toute sa famille, par la Russie. La Princesse mere d'Iwan VI, fit élire Duc de Courlande, en 1741, Louis-Ernest, Duc de Brunswick-Beveren; mais la révolution qui arriva peu de tems après en Russie, fit que la Pologne différa de confirmer cette élection; ensorte que la Courlande

XLIX. CLÉMENT-AUGUSTE DE BAVIERE.

tion au sujet de la Courlande.

1737.

XLIX. CLÉMENT-AUGUSTE DE BAVIERE.

fut gouvernée par les Etats jusqu'en 1759. A cette époque, Charles-Christian, Duc de Saxe, fils de Fréderic-Auguste II, Roi de Pologne, fut investi du Duché de Courlande, mais plusieurs cantons refuserent de le reconnoître; & Biren, exemple singulier des vicissitudes de la fortune, fut remis en possession de ce Duché par la Russie. Le Grand-Maître protesta de nouveau lors de l'investiture du Duc Charles, & fit présenter un second mémoire à la Diete; mais cette demarche n'eut pas plus de suite que la premiere.

Mort du Grand-Maître. 1761.

Clément-Auguste parti de Bonn pour la Baviere, le 5 février de l'an 1761, & fut attaqué le même jour d'une violente colique, étant à table au château d'Ehrenbreitstein, chez l'Electeur de Trêves, & mourut le lendemain à 5 heures du soir (1). Il est inhumé dans l'église métropolitaine de Cologne. Entre tant de dignités que Clément-Auguste avoit réunies, il semble qu'il affectionnoit particuliérement celle de Grand-Maître de l'Ordre Teutonique: il en faisoit & en aimoit les cérémonies; la plupart des Gentilshommes qui aspiroient à entrer dans l'Ordre, faisoient

(1) Suivant la derniere édition de *l'Art de vérifier les dates*; mais on lit dans la partie historique du Calendrier de la Cour de Bonn, de l'an 1778, qu'il mourut le 4 de février.

leur noviciat à sa Cour, & il les recevoit lui-même Chevaliers.

CHARLES-ALEXANDRE DE LORRAINE.

Le. GRAND-MAITRE.

L. CHARLES-ALEXANDRE DE LORRAINE. 1761.

LE deux de mai 1761, Son Altesse Royale, le Duc CHARLES-ALEXANDRE de Lorraine, arriva à Mergentheim. Le lendemain, ce Prince se rendit au Chapitre, y prononça ses vœux, & il fut conduit à l'église, où le Comte de Konigseck, Grand-Commandeur d'Alsace & de Bourgogne, eut l'honneur de le faire Chevalier, avec les cérémonies accoutumées. Le lendemain 4 de mai, le Duc de Lorraine fut élu unanimement Grand-Maître, & inauguré le même jour en cette qualité. Ce Prince, frere de l'Empereur François, étoit Feld-Maréchal des armées de l'Empereur & de l'Empire, Lieutenant, Gouverneur & Capitaine-Général des Pays-Bas; il avoit été marié avec l'Archiduchesse Marie-Anne, seconde fille de l'Empereur Charles VI, morte en 1744.

X. CHARLES-ALEXANDRE DE LORRAINE.

L'Archiduc Maximilien Coadjuteur.

1770.

Aust. Sacr. part. 2. pag. 160.

Le Grand-Maître, voulant donner à l'Ordre Teutonique une marque distinguée de son attachement, ne pouvoit mieux faire que de lui assurer l'honneur d'être gouverné après lui, par un Prince de sa Maison. C'est ce qu'il exécuta dans un Grand-Chapitre tenu à Bruxelles, au mois d'octobre 1769, où, à sa demande, on élut unanimement pour Coadjuteur, l'Archiduc Maximilien, son neveu. La cérémonie de la réception de Son Altesse Royale, comme Chevalier & comme Coadjuteur, se fit à Vienne dans l'église des Peres Augustins, le 9 juillet de l'an 1770.

Traité avec la France. Abolition du droit d'aubaine.

1774.

Le Grand-Maître, voulant procurer un autre avantage à ses sujets, fit un accord avec le Roi de France, par lequel Sa Majesté Très-Chrétienne abolissoit en France, & le Grand-Maître dans les Etats de l'Ordre, relevant immédiatement de l'Empire, le droit d'aubaine en faveur des sujets respectifs. Ce traité, signé à Bruxelles le 17 avril 1774, par Mrs. Garnier & de Breuning, l'un Consul-Général de France, & chargé des affaires de Sa Majesté auprès du Gouvernement-général des Pays-Bas, & l'autre, Chancelier de l'Ordre, fut ratifié par Son Altesse Royale, le 28 du même mois.

Mort du

Le Grand-Maître décéda pieusement

au chateau de Tervueren, le 4 juillet de l'an 1780, dans la 68eme année de son âge. Il est inhumé dans l'église de Ste. Gudule à Bruxelles. Ce Prince possédoit le plus heureux de tous les dons, celui de se faire aimer. Nous pourrions lui donner beaucoup d'éloges qu'il a mérités; mais il semble que ce trait suffit seul pour honorer sa mémoire.

L. CHARLES-ALEXANDRE DE LORRAINE. Grand-Maître. 1780.

MAXIMILIEN-FRANÇOIS D'AUTRICHE.

LIe. GRAND-MAITRE.

LI. MAXIMIL. D'AUTRICHE. 1780.

LE 23 octobre 1780, L'Archiduc MAXIMILIEN-FRANÇOIS fut inauguré à Mergentheim, comme Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, avec les cérémonies d'usage. L'année suivante, le Comte de Kaunitz Rittberg, Chevalier de l'Ordre, & Ministre Plénipotentiaire de Son Altesse Royale, en sa qualité de Grand-Maître, reçut en son nom, l'investiture des fiefs de l'Ordre, qui relevent immédiatement de l'Empire. Le Grand-Maître, qui avoit été élu Coadjuteur de l'Archevêché de Cologne & de l'Evêché de Munster, au

Pag. 359. *not.* 1. *lig.* 5. qu'il eut, *lis.* qu'on lui eut.
Pag. 366. *lig.* 26 & 27. le Landgrave de Hesse-Oudernade, *lis.* le Landgrave de Hesse, à Oudenarde.
Pag. 370. *lig.* 12. le Prince, *lis.* ce Prince.
Ibidem. *lig.* 27. *après le mot* Duc, ajoutez ce Prince.
Pag. 379. *lig.* 23. chercha, *lis.* tâcha.
Pag. 384. *not.* 1. *lig.* 9. *la lettre* L. *qui est après le mot* Christ *doit y être jointe, il faut lire* Christl.
Pag. 405. *lig.* 16. Freiden, *lis.* Treiden.
Pag. 421. *not.* 1. *lig.* 2. Guaguinus, *lis.* Guagninus.
Pag. 422. *lig.* 3. les ennemis, *lis.* les enfans.
Pag. 438. *à la marge ajoutez vis-à-vis de la* 9eme. *lig.* ibid. num. 131.
Pag. 458. *not.* 1. *lig.* 4. *après le mot* négociateur, *ajoutez* &.
Pag. 462. *not.* 1. *lig.* 1. Celcius, *lis.* Celsius. *Même correction à faire à la note suivante.*
Pag. 464. *à la marge*, Venator, pag. 324 & seq. *lis.* pag. 324 & 340.
Pag. 471. *lig.* 12. rentra, *lis.* il rentra.
Pag. 473. *lig.* 12 & 13. Courande, *lis.* Courlande.
Pag. 504. *à la marge*, Statuts de l'Ordre. *C'est une citation & non un sommaire.*
Pag. 515. *not.* 1. *lig. pénult.* Amechtig, *lis.* Almechtig.
Pag. 520. *à la marge*, ibid. pag. 27. *lis.* pag. 10 & 27.
Pag. 526. *à la marge* 1606, *lis.* 1609.
Pag. 582. *lig.* 16. Révolution, *lis.* Révocation.
Pag. 599. *lig.* 14. *après* mais, *mettez* pour.

LI. MAXIMIL. D'AUTRICHE.
mois d'août de l'an 1780, est en possession de ces deux dignités depuis l'an 1784. Nous terminerons cet article, par des vœux, pour que l'Ordre Teutonique jouisse long-tems de l'honneur d'être gouverné par un si grand Prince.

Fin du huitieme & dernier Tome.

AVERTISSEMENT.

L'Auteur s'étoit proposé de terminer cet Ouvrage par un Essai sur les Maîtres d'Allemagne (1), *& par un Mémoire sur les anciens statuts & usages, dans lequel il auroit fait connoître différentes Maisons de Religieuses de l'Ordre Teutonique, l'ancien Bréviaire dont on a fait deux éditions en* 1500, *& plusieurs autres particularités ; il comptoit encore y joindre un Mémoire sur les anciens sceaux de l'Ordre : mais les circonstances ne lui permettant pas de continuer ses travaux littéraires, il a dû termi-*

(1) Il est impossible de donner une liste complette des Maîtres d'Allemagne, sans avoir l'inspection de toutes les archives de l'Ordre : la meilleure que nous ayons jusqu'à présent, se trouve dans le second tome des Mémoires de l'Académie de Manheim ; mais il s'en faut bien qu'elle soit complette. C'est à tort que j'ai dit dans une note de la page 15 du second tome, que Gerard de Hirtzberg y est omis : la bevue est d'autant plus impardonnable, que j'avois sous les yeux le mémoire des savans Académiciens : c'est pour la réparer que je fait cette note.

ner son Ouvrage avec l'histoire des Grands-Maîtres. Si des tems plus calmes permettent à l'Auteur de travailler, & s'il a lieu de croire que ces différens objets inspirent quelque intérêt, il pourra les donner à la suite, par forme de supplément.

Fautes à corriger dans le huitieme Tome.

PAGE. 24. *lig.* 24. *effacez* eus.
Pag. 29. *lig.* 23. *effacez* certainement.
Pag. 32. *lig.* 12. de, *lis.* du.
Ibidem. lig. 14. du, *lis.* de.
Pag. 33. *lig.* 28. Coutant d'Orville, *lis.* Contant.
Pag. 37. *lig.* 17. *effacez* presque.
Pag. 42. *à la marche.* Schutz fol. 48, *lis.* 448.
Pag. 51. *à la marge.* Ibid. pag. 75, *lis.* 175.
Pag. 64. *lig.* 16, *après le mot* mêmes, *ajoutez*, c'étoient là les forts de l'Eglise, dont nulle tentation ne pouvoit ébranler la foi, ni les arracher de l'unité.
Pag. 92. *à la marge*, Schutz fol. 461 & seq. *lis.* 461 vers.
Pag. 102. *lig.* 30 & 31. On ne pouvoit être plus fâcheuse, *lis.* on ne peut pas plus fâcheuse.
Pag. 109. *lig.* 19. pour cela, *lis.* pour s'en convaincre.
Pag. 122. *lig.* 16. Bischafs-berg, *lis.* Bischofs-berg.
Pag. 144. *lig.* 29. n'exigeroit, *lis.* n'exigeoit.
Pag. 163. *lig.* 25. les maître, *lis.* le maître.
Pag. 165. *lig.* 29. *après le mot* passerons, *ajoutez* sous silence.
Pag. 169. *lig.* 19. avoit écrite, *lis.* écrivit.
Pag. 189. *note* 2. *lig. pénult.* mais ce n'est peut-être pas de lui, *lis.* mais ce ne peut pas être de lui.
Pag. 238. *à la marche.* Ibid. *ajoutez* num. 169.
Pag. 263. *not.* 1. *lig.* 5. facitum, *lis.* factum.
Pag. 276. *not.* 1. *lig.* 6. Francfort-sur-le-Rhein *lis.* sur-le-Mein.
Pag. 279. *lig.* 4. nous ordonnons, *lis.* vous ordonnons.
Pag. 333. *lig.* 17. assembla, *lis.* assembloit.
Pag. 348. *ajoutez à la marge le nom* de Lunig *vis-à-vis de la* 15*eme. lig.*

Pag. 359. *not.* 1. *lig.* 5. qu'il eut, *lis.* qu'on lui eut.

Pag. 366. *lig.* 26 & 27. le Landgrave de Hesse-Oudernade, *lis.* le Landgrave de Hesse, à Oudenarde.

Pag. 370. *lig.* 12. le Prince, *lis.* ce Prince.

Ibidem. *lig.* 27. *après le mot* Duc, ajoutez ce Prince.

Pag. 379. *lig.* 23. chercha, *lis.* tâcha.

Pag. 384. *not.* 1. *lig.* 9. *la lettre L. qui est après le mot* Christ *doit y être jointe, il faut lire* Christl.

Pag. 405. *lig.* 16. Freiden, *lis.* Treiden.

Pag. 421. *not.* 1. *lig.* 2. Guaguinus, *lis.* Guagninus.

Pag. 422. *lig.* 3. les ennemis, *lis.* les enfans.

Pag. 438. *à la marge ajoutez vis-à-vis de la 9eme. lig.* ibid. num. 181.

Pag. 458. *not.* 1. *lig.* 4. *après le mot* négociateur, *ajoutez* &.

Pag. 462. *not.* 1. *lig.* 1. Gelcius, *lis.* Celsius. *Même correction à faire à la note suivante.*

Pag. 464. *à la marge*, Venator, pag. 324 & seq. *lis.* pag. 324 & 340.

Pag. 471. *lig.* 12. rentra, *lis.* il rentra.

Pag. 473. *lig.* 12 & 13. Courande, *lis.* Courlande.

Pag. 504. *à la marge*, Statuts de l'Ordre. *C'est une citation & non un sommaire.*

Pag. 515. *not.* 1. *lig. pénult.* Amechrig, *lis.* Almechrig.

Pag. 520. *à la marge*, ibid. pag. 27. *lis.* pag. 10 & 27.

Pag. 526. *à la marge* 1606, *lis.* 1609.

Pag. 582. *lig.* 16. Révolution, *lis.* Révocation.

Pag. 599. *lig.* 14. *après* mais, *mettez* pour.

